Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

DC
272
.L17
1911
t.2

MICHIGAN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
3 1293 01038 0479

LIBRARY
Michigan State
University

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

REMOTE STORAGE

PLACE IN RETURN BOX whether checked out or not.
TO AVOID FINES, return on or before date due.

DATE DUE	DATE DUE	DATE DUE
~~JUN 1 2 1995~~		
OCT 3 3 1995		

MSU Is An Affirmative Action/Equal Opportunity Institution
c:\circ\datedue.pm3-p.4

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

HISTOIRE

DE LA

SECONDE RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers.

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire du second Empire. — Tomes I et II (1852-1859). 11e édition. Deux vol. in-8° avec cartes . . . . . 16 fr.
— Tome III (1859-1861). 10e édition. Un vol. in-8° avec cartes . . . 8 fr.
— Tome IV (1861-1866). 9e édition. Un vol. in-8° avec cartes. . . . 8 fr.
— Tome V (1866-2 janvier 1870). 8e édition. Un vol. in-8°. . . . . 8 fr.
— Tome VI (2 janvier-7 août 1870). 8e édition. Un vol. in-8° avec 4 cartes . . . . . 8 fr.
— Tome VII (6 août 1870-4 septembre 1870). 7e édition. Un vol. in-8° accompagné de 6 cartes. . . . . 8 fr.

(Ouvrage couronné par l'Académie française, grand prix Gobert.)

Histoire religieuse de la Révolution française. Tome Ier. 7e édit. Un vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 15769.

Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Ad. Martin

HISTOIRE

DE LA

SECONDE RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

PAR

PIERRE DE LA GORCE

TOME SECOND

SIXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1911

Tous droits réservés

Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

HISTOIRE

DE LA

SECONDE RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

(1848-1852)

LIVRE ONZIÈME

LE 29 JANVIER

SOMMAIRE : I. — Situation de Louis Bonaparte : comment la nécessité lui dicte le choix de ses conseillers : appel fait aux députés de l'ancienne opposition dynastique : M. Odilon Barrot, président du conseil; ses antécédents, son caractère : M. Bixio, dans le cabinet, est le seul représentant de la politique républicaine; un légitimiste, M. de Falloux, appelé au ministère de l'instruction publique : nominations aux grandes fonctions publiques : le général Changarnier; le maréchal Bugeaud; le colonel Rebillot; M. Baroche — Communication des dossiers de Boulogne : incident : retraite de M. de Malleville et de M. Bixio : comment cet incident révèle le caractère du prince.

II. — Le ministère en face de l'Assemblée : sages prévisions de M. Molé : mauvais vouloir de l'Assemblée vis-à-vis du gouvernement : cause de ce mauvais vouloir : guerre d'escarmouches : débats irritants : majorité précaire et contestée : tentatives pour séparer le président de ses conseillers : patriotique langage de M. Barrot. — Le conflit ne peut se terminer que par la dissolution de l'Assemblée : sentiment du pays : la *proposition Rateau* traduit ce sentiment : rapport de M. Grévy : discours de M. de Montalembert : vote de la prise en considération.

III. — Le ministère en face du parti démagogique : la *Solidarité republicaine* : les clubs : agitation : esprit de la garde mobile. — M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur; son caractère : mesures relatives à la *Solidarité républicaine* : arrêté concernant la garde mobile : projet de décret sur les clubs : objections que ce dernier décret soulève dans l'Assemblée : M. Sénard; son rapport :

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rejet de l'urgence : demande de mise en accusation du ministère. — Dispositions menaçantes pour la tranquillité publique : attitude séditieuse de la garde mobile. — Le 29 janvier : formidable appareil militaire déployé dans Paris : cet appareil intimide les factieux : susceptibilité du président de l'Assemblée : explications de M. Barrot : irritation de l'extrême gauche. — Vote de la proposition Rateau.

I

Tout nouveau chef, dans une République, arrive d'ordinaire au pouvoir sous les auspices d'un parti; et ce parti, le succès une fois obtenu, est naturellement appelé à la direction des affaires. Telle n'était pas la condition de Louis Bonaparte. Son élection avait été le résultat d'un irrésistible mouvement populaire : or, le peuple donne des suffrages, non un personnel de gouvernement. Les anciens serviteurs de l'Empire avaient été emportés par la mort ou s'étaient depuis longtemps donnés à la royauté constitutionnelle : quant aux amis particuliers du prince, ils étaient trop nouveaux et trop inconnus pour être pris au sérieux par l'opinion ou acceptés par l'Assemblée. Dans cette situation exceptionnelle, le président ne pouvait songer à trouver dans ses conseillers des soutiens dévoués de sa personne ou des interprètes dociles de ses volontés. Jusqu'à ce que le temps et ses propres efforts lui eussent créé un parti, toute son ambition devait se réduire à prendre pour ministres des personnages bien vus de l'opinion, estimés du Parlement, point trop dédaigneux pour lui-même. Dans cet ordre d'idées modeste et en harmonie avec une fortune naissante, la politique dictait très nettement les choix à faire ou à éviter. S'adresser aux anciens conservateurs, c'était donner à l'esprit de réaction un gage prématuré. Solliciter le concours des chefs parlementaires, tels que M. Thiers et M. Molé, c'était s'exposer à d'humiliants refus et se soumettre, dans tous les cas, à une tutelle trop incommode. Chercher les ministres en dehors de la représentation nationale était une témérité trop audacieuse encore. Faire appel aux républicains, c'était se confier aux amis

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

du général Cavaignac. Toutes ces combinaisons écartées, un seul parti apparut qui ne s'était ni compromis sous le gouvernement déchu, ni usé depuis le 24 février, c'était le parti de l'opposition dynastique. C'est ce parti que Louis Bonaparte, dès que son élection fut certaine, résolut de grouper autour de lui.

M. Odilon Barrot fut appelé à la présidence du conseil, avec le titre et les fonctions de garde des sceaux. Cette désignation était heureuse et habile. M. Barrot était un de ces personnages qui n'excitent ni sympathies très vives ni haines très accentuées, et qui conviennent à merveille aux époques de ménagement et de transition. Son libéralisme, un peu vague et flottant, était celui de la bourgeoisie d'alors. La gravité de ses mœurs, sa probité incontestée, son éloquence ample et superbe, sa notoriété déjà ancienne faisaient de lui un chef de cabinet qu'on pouvait présenter à la France et à l'Europe sans exciter la surprise ou le dédain. A la vérité, ses détracteurs, se souvenant du 24 février, se plaisaient à rappeler qu'il excellait à renverser les gouvernements qu'il aimait : mais le prince était résolu à ne pas garder assez longtemps son ministre pour lui laisser exercer cette dangereuse faculté. Quoiqu'il eût été toujours étranger et même hostile aux intrigues napoléoniennes, M. Barrot était lié aux Bonaparte par d'anciens liens. Il avait soutenu, comme avocat, les intérêts de plusieurs des membres de cette famille : Louis Bonaparte avait songé, après l'échauffourée de Strasbourg, à le prendre comme défenseur, et, en 1840, l'avait vu à Londres; enfin, depuis une année, l'ancien chef de la gauche dynastique avait entretenu quelques rapports avec le président par l'intermédiaire de M. de Persigny (1). Ces relations laissaient espérer que, malgré la profonde divergence des caractères et des desseins, il s'établirait entre le président et son principal conseiller une entente, au moins passagère, profitable à la paix du pays.

L'opposition dynastique qui fournit au ministère son chef lui fournit aussi ses collaborateurs les plus importants. — M. Drouyn de Lhuys, tour à tour secrétaire d'ambassade à

(1) Barrot, *Mémoires*, t. III, p 31 et suivantes.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Madrid et directeur des affaires commerciales, plus tard destitué par M. Guizot, reçut le portefeuille des relations extérieures. M. de Malleville, ancien vice-président de la Chambre des députés, ancien sous-secrétaire d'État dans le cabinet du 1er mars, connu pour son opposition aux doctrinaires et activement mêlé, l'année précédente, à la campagne des banquets, fut appelé au ministère de l'intérieur. Le général Rulhière devint ministre de la guerre. Les ministères de la marine, des finances, des travaux publics furent confiés à M. de Tracy, M. Hippolyte Passy, M. Léon Faucher, anciens membres de la gauche ou du tiers parti. — Sur cette liste, deux noms seuls se détachaient avec une signification différente : c'était, d'un côté, M. Bixio, ministre du commerce, notoirement attaché à l'opinion républicaine; c'était, de l'autre, le ministre de l'instruction publique, M. de Falloux, non moins attaché à l'opinion légitimiste. Au sein du gouvernement, ces deux personnages semblaient destinés à servir de trait d'union, le premier avec le parti démocratique, le second avec la droite de l'Assemblée. L'entrée de M. de Falloux au conseil avait, au surplus, un autre sens. Signalé au président par M. de Persigny, il devait être dans le cabinet l'organe des catholiques qui réclamaient la liberté d'enseignement. C'est pour hâter l'heure de cette réforme désirée que, cédant aux instances de M. de Montalembert, de M. Molé, du Père de Ravignan et surtout de l'abbé Dupanloup, il avait consenti à entrer dans un ministère où son opinion n'avait pas d'autre représentant que lui-même.

Certains esprits, curieux des rapprochements, se plurent à remarquer que le cabinet nouveau était, à part deux noms, celui que Louis-Philippe eût choisi le 24 février si la Révolution ne l'eût gagné de vitesse. La ressemblance était pourtant plus apparente que réelle. Le premier ministère de Louis-Napoléon, quoique pris dans l'ancien parti libéral, devait être un ministère, non de concession, mais de résistance et presque de combat. Les choix arrêtés pour les plus importantes fonctions publiques ne laissèrent aucun doute à cet égard. Le général Changarnier, connu pour l'énergique répression du 16 avril, fut nommé au commandement en chef de la garde nationale et des

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

troupes de la première division militaire. Ce double commandement, réuni sur une même tête contrairement à la loi (1), attestait la volonté d'assurer, en cas d'émeute, l'unité d'action. Le maréchal Bugeaud fut appelé au commandement de l'armée des Alpes : Lyon était désigné pour le lieu de son quartier général; et cette armée semblait destinée moins à une guerre extérieure qu'à la répression des troubles du dedans. La Préfecture de police fut confiée à un colonel de gendarmerie, M. Rebillot. M. Baroche, qui avait, à l'Assemblée nationale, déployé un grand zèle pour la cause de l'ordre, fut investi des fonctions de procureur général à Paris. L'esprit de la nouvelle administration se révélait dans ces décrets.

Par son tempérament non moins que par la nature de son pouvoir, le président était, d'ailleurs, poussé à briser toutes les fictions constitutionnelles d'autrefois. Un incident vint bientôt révéler cette volonté à la fois audacieuse et timide, déroutant tout contrôle par ses avances ou ses reculs soudains. Soit dédain de leur chef, soit souvenir de la monarchie, les ministres avaient pris tout de suite l'habitude de délibérer entre eux et de recevoir directement les rapports; de plus, le prince ayant demandé à M. de Malleville de lui remettre les pièces des affaires de Boulogne et de Strasbourg, celui-ci avait répondu que ces dossiers, renfermés dans des dépôts publics et confiés à sa garde, ne pouvaient être consultés que sur place. Louis Bonaparte ne parut pas tout d'abord offensé de l'isolement où on le laissait et du refus qu'on opposait à ses réclamations. Mais tout à coup, le 27 décembre, sans que rien eût fait pressentir son intention, il écrivit au ministre de l'intérieur la lettre suivante, qui par son étrangeté mérite d'être conservée :

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie, il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il

(1) L'article 67 de la loi de 1831 sur la garde nationale était ainsi conçu : « Aucun officier exerçant un emploi actif dans les armées de terre ou de mer ne « pourra être nommé ni officier ni commandant supérieur de la garde nationale « en service ordinaire. »

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

vous a remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer.

Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés; je veux les avoir jeudi. Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels. Cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être.

Depuis quelques jours aussi, je n'ai pas de dépêches télégraphiques; en résumé, je m'aperçois que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas.

Recevez, etc.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Surpris autant qu'émus de ce langage, les ministres, liant leur sort à celui de leur collègue, donnèrent leur démission. Le prince ne mettait aucun amour-propre à reculer quand il s'était trop avancé. Il affecta l'étonnement, se défendit de toute intention blessante, protesta de sa déférence pour ses conseillers, offrit même, dit-on, de faire des excuses à M. de Malleville. A la suite de ces explications, les démissions furent retirées. M. de Malleville seul persista dans sa résolution et fut suivi dans sa retraite par M. Bixio (1). Deux membres nouveaux entrèrent dans le cabinet : un jeune représentant, peu connu encore, mais du talent le plus sérieux et du caractère le plus honorable, M. Buffet, reçut le portefeuille du commerce; M. Lacrosse, vice-président de l'Assemblée, remplaça aux travaux publics M. Léon Faucher. Quant à M. Léon Faucher, il passa à l'intérieur et prit la succession de M. de Malleville. Cette dernière nomination était peu judicieuse. Économiste distingué, personnage d'une intelligence élevée et d'un caractère aussi courageux que loyal, M. Léon Faucher gâtait ces précieuses qualités par l'âpreté de ses formes. Il était de ceux qui se plaisent à aggraver par les provocations du langage les rigueurs nécessaires de la politique. Cette disposition d'esprit, qui aurait pu demeurer inaperçue chez un ministre des travaux publics, était chez un ministre de l'intérieur pleine de dangers. M. Léon Faucher le sentait lui-même, et il fallut les

(1) Odilon BARROT, *Mémoires*, t. III, p. 52, 53, 408 et 409

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

instances pressantes de ses collègues pour lui faire accepter le pesant fardeau.

II

Le nouveau ministère avait une rude tâche à remplir. Il devait tout à la fois lutter contre le mauvais vouloir de l'Assemblée et combattre l'audace renaissante des factions anarchiques.

Dès le 26 octobre, M. Molé, en demandant que l'élection présidentielle fût reportée jusqu'après le vote des lois organiques, avait signalé la rivalité qui ne manquerait pas de surgir entre l'Assemblée constituante jalouse de conserver son autorité sans limites et le président non moins jaloux d'user de ses prérogatives. C'est pour prévenir cet inévitable conflit qu'il proposait de compléter tout d'abord l'œuvre constitutionnelle afin que la représentation nationale pût disparaître de la scène politique le jour même où le nouveau chef de l'État y entrerait (1). Cette motion ne fut pas accueillie. L'Assemblée se refusa à reculer l'élection présidentielle; elle se contenta, pour affirmer sa durée, de mettre à son ordre du jour les lois organiques, dont le nombre fut un peu plus tard fixé à dix. Mais l'événement se chargea de justifier la prévoyance de M. Molé.

Le scrutin du 10 décembre n'était pas encore dépouillé, et déjà l'Assemblée portait envie à ce pouvoir parallèle au sien et issu, comme le sien, du suffrage populaire. Elle s'était plu à considérer qu'elle était la seule autorité légale et que toute puissance émanait d'elle, en sorte que l'idée d'un partage d'attributions lui paraissait un attentat à sa propre souveraineté. Ce qui augmentait son irritation, c'est qu'elle sentait à merveille que ce pouvoir nouveau serait appelé à lui survivre

(1) *Moniteur* de 1848, p. 2986.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

et, sans doute, à l'avertir de sa dernière heure : or les corps politiques pas plus que les hommes n'aiment à mourir, et ils ne pardonnent guère à ceux qui hâtent ou annoncent leur fin. — A ces causes générales d'antagonisme s'ajoutait pour beaucoup de représentants le regret d'avoir donné à l'institution de la présidence une origine qui la rendait compromettante pour la République. Ils se rappelaient, non sans anxiété, les graves paroles prononcées naguère par M. Grévy et M. de Parieu : ils se les rappelaient avec d'autant plus d'inquiétude que l'élu du peuple n'était pas, comme ils l'auraient souhaité, l'intègre Cavaignac, mais Louis Bonaparte. — Les esprits les plus avisés et les plus sagaces n'étaient pas eux-mêmes sans appréhension sur cette naissante hostilité de la représentation nationale contre le pouvoir exécutif. Ce qui aggravait leurs craintes, c'est qu'entre les deux puissances rivales, il n'y avait place pour aucun arbitrage ni pour aucune médiation. Le président pouvait inviter l'Assemblée à se séparer, mais non la dissoudre : l'Assemblée, de son côté, ne pouvait destituer ni suspendre le président. Aucun expédient légal ne s'offrait pour prévenir ou pour apaiser le conflit.

C'est sous ces fâcheux auspices que M. Odilon Barrot et ses collègues se présentèrent au Palais-Bourbon. Ils furent stupéfaits du changement qui, en quelques jours, s'était opéré dans une portion de la représentation nationale. Cette Assemblée, jusque-là sujette sans doute à l'erreur, mais patriotique, digne, désintéressée, était tout à coup devenue nerveuse, susceptible, défiante, mécontente d'elle-même et des autres. Elle sentait la nécessité de sa fin prochaine et ne pouvait se résoudre à mourir : dans son dépit, elle se révoltait contre les institutions qu'elle avait créées, comme une mère qui, après avoir mis au monde un fils, s'irriterait à la pensée que ce fils lui succédera.

Chaque mesure prise par le gouvernement, chaque projet de loi déposé par lui, chaque incident de la politique courante fournit à cet esprit d'hostilité l'occasion de se révéler. La *Montagne* prenait l'initiative de l'attaque : elle trouvait des alliés dans une partie de la gauche; et le ministère, groupant

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

autour de lui la droite et les plus modérés d'entre les républicains, ne réunissait le plus souvent qu'une majorité précaire et contestée.

Ces luttes, tantôt simples escarmouches, tantôt véritables combats, se renouvelaient presque chaque jour. — Le 26 décembre, M. Ledru-Rollin interpellait le ministère sur le double commandement conféré, contrairement à la loi, au général Changarnier. — Le surlendemain, l'Assemblée, jalouse de dépasser le gouvernement en popularité, votait par 403 voix contre 360, malgré l'opposition du ministre des finances et malgré la pénurie du trésor, une loi qui, à partir du 1er janvier 1849, abaissait l'impôt du sel de 30 francs à 10 francs par 100 kilogrammes. — Le 30 décembre, M. Théodore Bac rappelait certaines promesses d'amnistie que le président avait formulées avant son élection, et, au nom de ses collègues de l'extrême gauche, demandait au cabinet s'il entendait faire honneur aux engagements du chef de l'État ou s'il lui convenait de les laisser protester. — Le 4 janvier, un incident plus grave souleva un véritable orage. M. de Falloux venait de retirer un projet de loi sur l'instruction primaire présenté par un de ses prédécesseurs, M. Carnot : en même temps, afin de bien marquer sa sollicitude pour ces sortes de questions, il avait institué au ministère deux commissions, l'une pour préparer un projet de loi sur l'enseignement primaire, l'autre pour en préparer un sur l'enseignement secondaire. Ces deux commissions, créées dans l'esprit le plus large et composées d'hommes empruntés à tous les partis, semblaient défier toute critique. Telle était la susceptibilité des représentants qu'ils considérèrent comme une injure le retrait du projet Carnot. M. Odilon Barrot fut obligé de monter à la tribune pour revendiquer la prérogative ministérielle. Sa grave parole rétablit un peu de calme. Mais M. de Falloux ayant demandé, non sans ironie, si l'Assemblée comptait sérieusement faire elle-même la loi sur l'enseignement, cette allusion à une fin prochaine excita un nouveau tumulte. L'ordre du jour, à la vérité, fut voté par 442 voix contre 302 : toutefois l'Assemblée, d'autant plus empressée à affirmer sa durée que cette durée était plus contestée, nomma le lendemain

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

une commission parlementaire indépendante des commissions ministérielles.

Dans de pareilles dispositions, tout contribuait à envenimer les défiances. Le prince Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, avait été nommé gouverneur des Invalides, et, le jour de son installation, quelques cris de : *Vive l'Empereur!* étaient sortis de la bouche de ces vieux soldats : aussitôt le représentant Froussart monta à la tribune pour se plaindre que ces cris séditieux n'aient pas été aussitôt réprimés. — L'Assemblée reprenait pour son compte, en vertu de son droit d'initiative, chacun des projets présentés par les précédents ministères et retirés par les ministres nouveaux. — Aucun moyen de lutte n'était négligé. Un instant, la gauche conçut même l'espoir de séparer le président de la République de ses ministres et d'en faire un instrument docile entre ses mains. On ne peut guère attribuer à un autre calcul le langage de M. Dupont de Bussac qui, revenant sur l'incident des dossiers de Boulogne, reprocha à M. de Malleville et à ses collègues d'avoir refusé à Louis Bonaparte la communication qu'il demandait. Plus net et plus précis, M. Jules Favre ne se contenta pas de ces ouvertures indirectes : il invita le gouvernement à se séparer des hommes « qui ne songeaient qu'à jeter la déconsidération sur le peuple « et à s'appuyer sur la France républicaine, démocratique, « honnête (1) ». Ces avances n'ayant pas été accueillies à l'Élysée, les attaques se généralisèrent, s'étendant à la fois au prince et à ses conseillers.

Témoin attristé de ces divisions qui discréditaient la République sous prétexte de la servir, M. Odilon Barrot s'efforçait de rappeler les représentants au soin de leur dignité. « Que « faisons-nous, disait-il le 8 janvier, que faisons-nous depuis « quelque temps dans cette enceinte ? La France a peut-être le « droit de nous demander un compte sérieux de la manière « dont nous employons le mandat qu'elle nous a confié et le « temps qui nous reste... (*Vive approbation.*) Or, depuis que « nous sommes aux affaires, pas un jour ne s'est passé sans que

(1) *Moniteur* de 1849, p 68

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« nous ayons été appelés à cette tribune sur des interpellations, « sur des incidents, sur des anecdotes qui étaient également « indignes de vous et de nous... (*C'est vrai.*) Je dis ces choses, « ajoutait avec gravité le président du conseil, je dis ces choses « parce que le dernier des malheurs, ce serait que cette grande « Assemblée, après de si grands services, perdît quelque chose « de la reconnaissance que le pays a pour elle. » Ce langage patriotique entraînait une adhésion assez générale, mais sans déterminer un durable retour de conduite.

Le conflit, ainsi élevé, ne pouvait finir qu'avec la dissolution de l'Assemblée. Cette dissolution, le gouvernement n'avait pas le droit de la provoquer. Heureusement le pays lui vint en aide. Le suffrage universel aime qu'on se présente de bonne grâce devant lui. Plus les représentants s'évertuaient à affirmer leur importance, plus l'intérêt se détachait d'eux : plus ils répugnaient à mourir, plus la nation leur répétait qu'ils touchaient à leur dernière heure. Dès la fin de décembre, une opinion se fit jour qui se résumait ainsi : « L'Assemblée, en votant la Constitution, a épuisé son mandat, il faut qu'elle disparaisse. » Cette opinion, se propageant par les articles de la presse, se vulgarisant par les bons mots des salons ou de la rue, se traduisant par des pétitions, acquit presque aussitôt une force irrésistible. Beaucoup de députés sentaient eux-mêmes, sans oser l'exprimer, qu'ils ne pourraient combattre le courant. On en était là quand un représentant de la droite, M. Rateau, se chargea de dire tout haut ce que bon nombre de ses collègues commençaient à penser tout bas. Il déposa sur le bureau une proposition fixant au 4 mars les élections prochaines et au 19 du même mois la réunion de la nouvelle Assemblée.

La proposition fut accueillie par des murmures. Renvoyée au comité de législation et au comité de la justice, elle souleva les objections les plus vives. Dans le comité de la justice, les voix se partagèrent : le comité de législation par 19 voix contre 18 conclut contre la prise en considération. M. Grévy, nommé rapporteur, était hostile au projet. Le 10 janvier, au milieu du silence universel, il monta à la tribune pour y lire

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

son travail. — L'article 115 de la Constitution, dit-il, impose à l'Assemblée le devoir de faire les lois organiques : elle manquerait à sa mission si elle se séparait avant de les avoir votées. non seulement elle manquerait à sa mission, mais elle violerait elle-même la Constitution sortie de ses mains. C'est en vain, ajoutait le rapporteur, qu'on invoquerait le vœu du pays, l'élection du 10 décembre, la prétendue hostilité entre le Palais-Bourbon et l'Élysée. Ce sont là autant de prétextes imaginés par les ennemis de la liberté. La représentation nationale ne doit pas se laisser troubler par ces clameurs : elle doit poursuivre courageusement sa tâche jusqu'à ce que cette tâche soit achevée. — Ainsi parla M. Grévy dans un rapport concis, substantiel, un peu provocant : et ce langage trouva dans l'auditoire de nombreux et chauds approbateurs.

Les Assemblées ont beau affecter le dédain pour les bruits du dehors, elles finissent toujours par y prêter l'oreille. En dépit de l'accueil fait au rapport de M. Grévy, on s'habituait peu à peu à l'idée d'une séparation prochaine. La proposition Rateau fut suivie de plusieurs propositions analogues. L'une d'elles était signée de MM. Pagnerre, Bixio, Barthélemy-Saint-Hilaire, c'est-à-dire de députés notoirement acquis à l'opinion républicaine. Ce qu'on reprochait à M. Rateau, c'était surtout d'assigner un terme fixe au mandat de la représentation nationale et de lui signifier une sorte de mise en demeure peu compatible avec sa dignité. Mais beaucoup d'esprits, même parmi les plus rebelles, n'étaient pas éloignés d'accepter une transaction qui sauvegarderait les susceptibilités parlementaires. C'est dans ces conditions plus favorables que le débat public s'ouvrit.

Il fut réservé à M. de Montalembert de dissiper toutes les équivoques. Dans un langage spirituel, sensé, souvent agressif, il établit la nécessité d'une dissolution prochaine : « Nous « sommes ici, dit-il, en présence de trois fractions; la première « est une minorité qui veut à tout prix s'en aller (*interruption à « l'extrême gauche*) parce qu'elle se croit sûre de revenir. « (*Hilarité.*)

« Une seconde fraction, qui est également en minorité, ne

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« veut à aucun prix s'en aller, parce qu'elle est à peu près sûre « de ne pas revenir. (*Hilarité.*)

« Entre ces deux fractions, j'en distingue une troisième qui « n'a pas de parti pris sur cette question, qui n'est pas la ma- « jorité, mais qui la fera, qui ne demande pas mieux que « d'être persuadée, que d'être éclairée, en un mot, qui ne « veut se prononcer qu'à bon escient... C'est à cette troisième « fraction que je m'adresse aujourd'hui.

« ..... Toute la question est ici, continuait M. de Monta- « lembert : il s'est manifesté, depuis le 10 décembre, un nou- « veau courant d'opinions. Êtes-vous complètement d'accord « avec ce nouveau courant? — Je ne le crois pas. (*Rumeurs et « dénégations.*)

« ..... Le pays, depuis le 24 février, a eu la fièvre... (*Oh!... « oh!*) Oui, et comme tous les fiévreux, il s'est retourné sur « son lit... (*Exclamations.*) Il a parcouru successivement une « série de remèdes, et il est arrivé aujourd'hui à regarder une « nouvelle Assemblée comme un remède.

« A-t-il tort ou raison? Je n'en sais rien, pour ma part; mais « ce que je sais, c'est que le malade est le maître de ses méde- « cins et qu'il a le choix de ses remèdes. (*Mouvement.*) Il ne « s'agit pas de savoir si ce désir est chez lui une justice; si le « malade est juste ou s'il est ingrat. Eh! mon Dieu, il est tout- « puissant; vous l'avez créé tel (*bruit à gauche*); sa toute- « puissance, vous l'avez proclamée et sanctionnée; vous n'avez « plus le droit de la contester. (*Bruit à gauche.*)

« Ce n'est pas sa volonté, direz-vous, c'est un caprice. Mais « à qui est-il donné de distinguer entre le caprice et la volonté « du peuple souverain?... Oui, Messieurs, vous avez déchaîné « le géant et, de plus, vous l'avez armé du suffrage universel. « Eh bien! je crois qu'il vous dit par des organes très licites, « par les conseils électifs, par les pétitions, par les démonstra- « tions de toute sorte; il vous dit qu'il désire un changement; « il vous le dit à demi-mot encore; ne l'obligez pas à le dire « plus haut! »

Comme pour adoucir cet excès de franchise, Montalembert terminait par un rapprochement bien propre à toucher :

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

» Savez-vous, disait-il, quel a été le plus beau jour dans la « vie politique du général Cavaignac?... C'est le jour où, après « avoir géré fidèlement le mandat que vous lui aviez confié, il « l'a déposé loyalement, noblement à cette tribune, au milieu « des applaudissements, non pas de ses amis, ce qui n'est rien, « mais de tous ses adversaires... Eh bien! vous aussi, ajoutez « à tous vos services le plus grand et le plus signalé de tous, et « sachez conquérir la gloire la plus précieuse qu'il soit peut-être « donné de posséder ici-bas, celle de savoir abdiquer à propos. »

Après ce discours, le ministère eût pu se dispenser d'intervenir. Cependant M. Barrot ne pensa pas qu'il fût de sa dignité de garder le silence. En quelques paroles très mesurées et néanmoins interrompues par les clameurs de la Montagne, il sollicita respectueusement l'Assemblée de fixer un terme à ses travaux.

Le scrutin fut ensuite ouvert. La plus grande incertitude régnait sur le résultat. 400 voix contre 396 se prononcèrent contre les conclusions de M. Grévy. Cette majorité était bien faible : le vote entrainait, d'ailleurs, non l'adoption, mais la simple prise en considération du projet. Tel quel, ce succès était le gage presque assuré d'un succès plus complet; car il était certain que, sous la pression du dehors, les dispositions de la représentation nationale ne feraient que s'affirmer davantage. Le gouvernement, désormais, pouvait entrevoir le jour où il se trouverait en face d'un Parlement nouveau, plus maniable, plus conforme à ses vues. C'était pour lui un avantage signalé : pour tout dire, c'en était un aussi pour l'Assemblée elle-même qui, en se perpétuant, risquait de détruire son prestige sans rien ajouter à ses services.

III

L'hostilité que le pouvoir rencontrait au Palais-Bourbon, il la rencontrait également, mais sous une forme plus âpre et plus ardente, au sein du parti démagogique.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Ce parti, très abattu après l'insurrection de Juin, avait peu à peu repris courage. Au mois de novembre, avait été formée, sous le titre de *Solidarité républicaine,* une vaste association dont l'objet immédiat était de soutenir la candidature présidentielle de Ledru-Rollin, et dont le but général était la défense de la république sociale. Le candidat ayant échoué, la société songea, non à se dissoudre, mais à s'organiser plus fortement. Un comité central de soixante-quatre membres fut créé : il avait pour président Martin Bernard, pour secrétaire général Delescluze, et comptait dans son sein les représentants les plus actifs de la Montagne : Ledru-Rollin, Gambon, Deville, Félix Pyat. Ce conseil central se mit en devoir d'instituer des comités de départements; ces comités de départements devaient se relier eux-mêmes à des comités d'arrondissements, et ceux-ci à des comités de communes, en sorte que l'association couvrît d'un vaste réseau la France entière. Une cotisation annuelle fut établie pour subvenir aux frais de propagande. — Ces efforts ne furent pas infructueux. Au mois de janvier, quatre-vingt-huit comités fonctionnaient. L'association ne dissimulait point ses vues : elle était établie pour le combat : « La bataille peut se présenter demain, écrivait Delescluze, « dès le 26 décembre, à l'un de ses correspondants de Lot-et-« Garonne; la *Solidarité* doit organiser dès à présent le gou-« vernement révolutionnaire. » Ce que serait le gouvernement révolutionnaire, l'ancien commissaire de la République dans le département du Nord l'expliquait sans détour : « Nous pro-« mulguerons, disait-il, la Déclaration des droits et la consti-« tution de 1793 légèrement modifiée. Provisoirement, nous « aurons une dictature révolutionnaire, résumée dans un « Comité de salut public et s'appuyant sur un conseil consul-« tatif composé d'un délégué par département. Les listes de « la *Solidarité* compléteraient l'organisation politique, et dix « décrets suffiraient pour donner à la Révolution toute la « force dont elle aurait besoin. » Jusque-là, les républicains de l'école socialiste à la manière de Pierre Leroux ou de Louis Blanc avaient tenu quelque peu en suspicion les républicains de l'école jacobine groupés autour de Ledru-Rollin. Delescluze

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

s'efforce de ramener l'unité dans le parti. Il affirme à plusieurs reprises « qu'il ne faut pas se défier de Ledru; que, s'il « n'est pas homme de détails, il est à la hauteur des circon- « stances; qu'on peut le choisir pour chef; qu'il est révolution- « naire et dévoué autant que personne ». L'élection de Louis Bonaparte ne paraissait pas un obstacle aux desseins que l'on méditait; cette élection avait même, pensait-on, le double avantage d'écarter Cavaignac de la scène politique et de lui substituer un personnage dont on jugeait la popularité peu durable. C'est ce qu'écrivait, à la fin de décembre, le président de la *Solidarité,* Martin Bernard, et, faisant allusion au ministère de M. Barrot, il ajoutait : « Si nous avons reculé jusqu'au « 22 février, c'est pour revenir à un 24 février plus com- « plet (1). » — La *Solidarité républicaine* n'était pas la seule force agissante du parti démagogique. Les clubs, échappant aux entraves que le décret du 28 juillet leur imposait, avaient repris leurs anciennes violences. Presque chaque soir, le *Club Roisin*, le *Club de la Reine Blanche,* le *Salon de Mars,* le *Club Valentino* retentissaient de déclamations socialistes ou communistes; et, si l'affluence était beaucoup moindre qu'autrefois, les dispositions n'étaient guère moins inquiétantes. — En outre, les rapports de police signalaient quelque agitation dans le quartier des Écoles : au Collège de France notamment, le cours d'un des professeurs, M. Lerminier, avait donné lieu aux plus regrettables manifestations. — Ajoutez à cela que des agents de trouble se glissaient dans les casernes, y faisaient circuler des journaux, mettaient les soldats en défiance contre leurs chefs. Ces excitations étaient peu écoutées des troupes régulières, mais elles avaient plus de succès auprès de la garde mobile : sous le contact de la population civile et dans la monotonie un peu oisive de la vie de garnison, l'esprit de cette jeune troupe tendait à se pervertir : l'entraînement, plutôt que la discipline ou le devoir, l'avait rangée en juin dans le parti de l'ordre; et l'on pouvait craindre qu'à six mois d'intervalle un entraînement contraire la jetât dans la faction opposée.

(1) Haute cour de Versailles : procès des accusés du 13 juin 1849 : acte d'accusation et pièces saisies. (*Gazette des Tribunaux*, 14 octobre 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, n'était pas homme à se dissimuler le péril : volontiers il l'eût exagéré pour se donner l'âpre plaisir de le combattre et de le braver : il recherchait la responsabilité comme d'autres la fuient, et l'acrimonie de son humeur n'avait d'égal que son intrépide courage. — Ayant été informé des agissements de la *Solidarité républicaine,* il envoya, dès le 10 janvier, une circulaire aux préfets pour les inviter à surveiller cette association et à la poursuivre, soit comme société secrète, soit pour contravention à la loi qui proscrivait les affiliations de clubs à clubs (1). — Dès qu'il connut l'esprit douteux de la garde mobile, il n'hésita pas à prendre les mesures que la situation commandait. L'occasion était favorable : ces bataillons avaient été créés, le 25 février 1848, pour une seule année, et cette année allait expirer : la présence d'une forte garnison à Paris ne justifiait plus l'existence de corps exceptionnels; en outre, les nécessités financières ne permettaient pas de conserver une troupe qui, par sa haute paye et ses divers avantages, pesait d'un poids très lourd sur le Trésor. Se fondant sur toutes ces considérations, M. Léon Faucher promulgua, le 24 janvier, un arrêté qui, sans licencier encore la garde mobile, réduisait les bataillons de vingt-cinq à douze : les officiers et les sous-officiers non compris dans la nouvelle organisation étaient rendus à la vie civile s'ils étaient libres de toute obligation militaire; dans le cas contraire, ils devaient rentrer au régiment dont ils avaient fait autrefois partie et y reprendre le grade qu'ils y avaient occupé : un mois de solde était accordé aux uns et aux autres à titre de gratification : il était enfin expressément stipulé que les douze bataillons conservés pourraient être employés, non seulement à Paris, mais sur un point quelconque du territoire français ou de l'Algérie. — Dans le même temps, le général Changarnier passait en revue les régiments et visitait les casernes afin de déjouer ou de combattre la propagande exercée dans l'armée régulière. — Non content de ces actes de vigilance, le ministère prescrivait les précau-

(1) Voir *Moniteur* de 1849, p 273.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tions nécessaires pour prévenir tout désordre dans le quartier des écoles et aux cours du Collège de France. — Enfin à ces mesures M. Léon Faucher ajoutait une mesure plus radicale : jaloux de mettre un terme définitif aux provocations qui partaient chaque jour des réunions publiques, il monta, le 26 janvier, à la tribune et y lut un projet de décret sur les clubs : le premier article était ainsi conçu : *Les clubs sont interdits*.

Loin d'être intimidé par cette énergie, le parti démagogique résolut de hâter le retour offensif qu'il méditait. Les journaux renouvelèrent leurs accusations en les aggravant. Plus violent encore que d'habitude, Proudhon, dans le journal *le Peuple*, rejetait toutes les distinctions auxquelles la gauche s'était complu jusque-là ; il enveloppait dans la même flétrissure le président et ses ministres, et demandait la déchéance de Louis Bonaparte (1). Ce qui imprimait aux attaques plus de hardiesse, c'est qu'on comptait sur l'adhésion d'une partie de l'Assemblée.

Cet espoir ne fut pas trompé. Les représentants, en votant la prise en considération de la proposition Rateau, avaient cédé au vœu du dehors plutôt qu'ils n'avaient désarmé vis-à-vis du cabinet. Lorsque M. Léon Faucher présenta son nouveau projet de décret, l'hostilité, contenue depuis quelques jours, se réveilla tout entière. La Montagne affecta une extrême indignation : une portion de la gauche, blessée des allures du ministre, voyant, d'ailleurs, dans la fermeture immédiate des clubs, un démenti aux solennelles promesses du 24 février, s'associa, quoique d'une façon moins bruyante, à ce mécontentement. Le cabinet avait demandé l'urgence. M. Sénard fut nommé rapporteur. Ce choix était habile, car il tombait sur un représentant d'opinion modérée : à un autre point de vue, il n'était pas moins adroit ; car M. Sénard, comme ministre de l'intérieur, avait présenté le décret du 28 juillet qui réglementait les clubs ; or, il était disposé moins que personne à considérer son œuvre comme insuffisante et à en solliciter la réformation. L'événement justifia cette prévision. Le

(1) *Le Peuple*, numéros des 26 et 27 janvier 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lendemain 27 janvier, M. Sénard vint lire son rapport. Ce travail, très mesuré dans ses termes, ne soulevait pas les questions de principe, ne faisait pas appel aux passions, ne s'évertuait point à établir que la Constitution fût violée : on se contentait d'observer que la législation existante n'était pas convaincue d'inefficacité ; que les clubs n'avaient pas crû en audace, mais diminué, au contraire, en importance ; que leur nombre s'était abaissé de trente-sept à onze ; que, dans tous les cas, si le décret du 28 juillet ne répondait plus aux exigences de la sécurité publique, le péril n'était pas si grand qu'il fallût renoncer aux formes ordinaires des délibérations : finalement, M. Sénard concluait au rejet de l'urgence. Ces conclusions furent adoptées par 418 voix contre 342. La gauche salua par des applaudissements enthousiastes la proclamation du scrutin. Puis Ledru-Rollin, voulant prendre acte de la victoire, monta à la tribune et déposa une demande de mise en accusation du ministère.

Se sentant un point d'appui dans l'Assemblée, les factieux n'hésitèrent plus. La *Révolution démocratique et sociale*, le *Peuple*, la *Réforme*, le *Travail affranchi*, en un mot tous les journaux de la Montagne s'écrièrent que la Constitution était violée. A l'heure même où était rejetée la demande d'urgence sur la loi des clubs, de nombreuses colonnes d'étudiants, venant du Collège de France, se portaient vers le Palais-Bourbon pour y déposer une pétition contre la réouverture du cours de M. Lerminier : quelques représentants allèrent au-devant des jeunes gens et leur persuadèrent de renoncer à leur projet : le rassemblement s'étant dirigé alors vers la rue de Beaune pour y déposer au bureau de la *Démocratie pacifique* une copie de la protestation, une rixe, non sans gravité, s'engagea entre la police et les manifestants. En même temps, apparaissaient sur le pavé de Paris d'anciens combattants de Juin, récemment graciés et revenus de Brest ou du Havre. Mais c'est sur la garde mobile que le parti du désordre fondait ses meilleures espérances.

Les soldats avaient accepté tout d'abord, sans trop murmurer, l'arrêté du ministre de l'intérieur : il n'en avait pas été

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de même des officiers et sous-officiers qui s'étaient accoutumés à leur position et s'étaient flattés de l'espoir qu'elle serait définitive. Ceux d'entre eux qui étaient rendus à la vie civile n'échangeaient pas sans regrets l'insouciance de la vie militaire contre les peines et les tracas du travail journalier; ceux qui devaient rentrer dans leur régiment étaient très mortifiés de n'y revenir qu'avec leur ancien grade. Attentifs à observer ces dispositions, les meneurs les entourent, exploitent leur mécontentement et parviennent à soulever contre la mesure ministérielle même les simples gardes qui, d'abord, avaient manifesté peu d'émotion. Déjà le commandant Aladenize, chef du 6e bataillon, accompagné de plusieurs officiers, avait protesté auprès du général Changarnier contre l'arrêté du 24 janvier, et, à la suite de ses récriminations violentes, avait été arrêté et conduit à l'Abbaye. Le dimanche 28 janvier, dans l'après-midi, sous l'empire d'une surexcitation de plus en plus vive, 150 gardes mobiles environ se rendent à l'Élysée pour y obtenir une audience du président : n'ayant pu voir le prince, ils se dirigent vers l'état-major et essayent de forcer le guichet de l'Échelle : rentrés à leur caserne, rue Saint-Thomas du Louvre, quelques-uns des plus mutins proposent d'enlever le drapeau du bataillon et de se porter sur la prison de l'Abbaye. Ce projet est repoussé : mais vers le soir, un certain nombre de ces jeunes militaires se font acclamer dans une réunion démagogique, y livrent leurs cartouches, déclarent qu'ils sont prêts à descendre dans la rue. On apprend enfin que le bataillon caserné au fort de la Briche vient de se mettre en révolte ouverte contre la discipline.

A ces nouvelles, le gouvernement jugea qu'il était temps d'agir. Y avait-il une émeute préparée et un péril imminent? Rien, sans doute, n'autorisait à l'affirmer Mais il régnait des dispositions hostiles qui pouvaient, d'un moment à l'autre, se traduire par un soulèvement. Fallait-il attendre que l'insurrection fût armée? Que la garde mobile fût tout à fait égarée? Qu'une répression sanglante fût nécessaire? Le prince et ses conseillers ne le pensèrent pas : ils résolurent d'intimider la démagogie afin de n'avoir pas à la vaincre.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Pendant la nuit du 28 au 29 janvier, toutes les mesures furent prises. Tout d'abord, pour démentir les bruits de désunion que la gauche ne cessait de faire courir, une note fut envoyée au *Moniteur* qui affirmait « que le cabinet pouvait « compter sur l'appui ferme et persévérant du président de la « République ». Puis des ordres furent envoyés dans les casernes pour mettre sur pied les troupes, si nombreuses alors, de la garnison de Paris. L'exécution de ces ordres était confiée au général Changarnier, et nul n'était plus actif ni plus prévoyant. Dès l'aube, l'esplanade des Invalides, le quai d'Orsay, la place de Bourgogne, en un mot, tous les abords de l'Assemblée se couvrent de soldats. En outre, plusieurs régiments prennent position dans les Champs-Élysées ou sur la place de la Concorde et s'échelonnent jusqu'à la Madeleine. Deux bataillons gardent le palais de l'Élysée. Des détachements de la garde nationale empruntés aux légions les plus fidèles occupent le jardin des Tuileries et l'entrée de la rue du Bac. Toutes les troupes régulières, infanterie, artillerie, cavalerie, sont en tenue de campagne comme en un jour de combat. En même temps, des mandats sont lancés par la préfecture de police contre les meneurs des réunions démocratiques. Un ordre du jour rappelle la garde mobile au respect de la discipline. Enfin, une proclamation du ministre de l'intérieur convie au calme la population de Paris.

Cet imposant appareil déconcerta les perturbateurs. Dans la matinée, quelques rassemblements, divisés en escouades et parmi lesquels on remarquait une certaine discipline, se formèrent sur les boulevards : mais, arrivés à la hauteur de la Madeleine, ils se heurtèrent contre la masse des troupes et se dispersèrent sans résistance. Plus tard, vingt-sept arrestations furent opérées dans le local de la *Solidarité républicaine*. Cependant, dans certains quartiers du centre, ce déploiement de troupes avait accrédité des bruits de coup d'État et provoqué des murmures. A la sixième mairie surtout, le colonel Forestier, qui commandait la légion de l'arrondissement, faisait offrir avec éclat son concours à l'Assemblée comme si elle eût été menacée, lui proposait de lui ouvrir un asile et un lieu

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de réunion au Conservatoire des arts et métiers, propageait les fausses rumeurs au lieu de les démentir : le gouvernement, décidé à ne reculer devant aucune responsabilité, fit arrêter le colonel : l'instruction judiciaire établit plus tard qu'il n'était coupable que d'excès de zèle et de crédulité : mais, à cette heure, il importait surtout que la sédition ne trouvât pas de chefs. Dans l'après-midi, le président de la République, sortant de l'Élysée, passa devant le front des troupes et de la garde nationale qui l'accueillirent par les cris de : *Vive Napoléon !* mêlés aux cris de : *Vive la République !* Dans la soirée, les forts occupés jusque-là par la garde mobile furent repris par les troupes de l'armée régulière, et cet acte d'énergie acheva l'œuvre commencée le matin.

L'ordre était consolidé : il l'était avant que les meneurs fussent parvenus à le troubler gravement : il semblait même tellement assuré que le pouvoir, désormais libre d'inquiétude, n'eut plus d'autres soucis que de modérer ses succès, de tempérer l'ardeur de ses amis et surtout de calmer les susceptibilités de la représentation nationale.

Ce n'était pas, en effet, sans une extrême surprise que le président de l'Assemblée, M. Marrast, qui demeurait au Palais-Bourbon, avait vu, le matin, le palais entouré de troupes : de quelque côté que son regard se tournât, sur le quai, sur les ponts, dans les avenues, il n'apercevait que les baïonnettes des fantassins et les sabres ou les lances des cavaliers. Pendant la nuit, un avis de ce déploiement de forces lui avait été transmis ; mais ses serviteurs, respectant son sommeil, avaient négligé de le lui faire parvenir. Très ému, ne sachant si cet appareil militaire avait pour objet la défense de l'Assemblée ou était dirigé contre elle, indécis entre une révolution ou un coup d'État, redoutant la seconde éventualité au moins autant que la première, M. Marrast avait convoqué le bureau pour aviser. Vers dix heures, l'un des vice-présidents, M. Goudchaux, était survenu, et, peu après, le questeur Degousée qui était très affairé. Le général Changarnier, mandé aussitôt, s'était excusé en alléguant qu'il était retenu à l'Élysée. Il s'était contenté d'adresser à onze heures une lettre au prési-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dent par l'intermédiaire d'un aide de camp : cette lettre, d'une brièveté un peu militaire, se bornait à faire connaître que les intentions séditieuses prêtées à tort ou à raison à la garde mobile avaient nécessité la mise sur pied de la garnison de Paris et l'occupation des abords de l'Assemblée.

Un instant, on avait pu craindre que cet incident n'amenât un conflit parlementaire. Heureusement M. Odilon Barrot mit un soin extrême à calmer les méfiances : il vit le président de l'Assemblée, lui confirma l'avis donné pendant la nuit, lui expliqua par les préoccupations du moment la lettre peu déférente de Changarnier, lui offrit de placer sous les ordres d'un général de son choix les forces groupées autour du Palais-Bourbon. Attentif à user de ses prérogatives, M. Marrast désigna aussitôt le général Lebreton. La séance ayant été ouverte, M. Barrot renouvela les mêmes déclarations sur ce ton conciliant et digne qui lui seyait à merveille, et avec cet accent de loyauté qui écartait tout soupçon.

L'Assemblée écouta le président du conseil, sinon avec grande faveur, du moins sans mauvaise grâce trop marquée. Une demande d'enquête fut écartée. La demande de mise en accusation, déposée deux jours auparavant par Ledru-Rollin, n'eut pas plus de succès. Seule, l'extrême gauche persista à dire que le gouvernement avait voulu provoquer une émeute : elle répéta à satiété, dans les séances suivantes, que, le 29 janvier, un véritable complot avait été organisé contre la République. Le gouvernement, de son côté, ne se lassa pas de redire qu'il avait déjoué un complot contre la société. Dans ce langage, il y avait de part et d'autre exagération. — Le gouvernement n'avait pas organisé de complot : Louis Bonaparte ne conspirait pas encore : son autorité était trop récente, ses conseillers trop respectueux de la légalité; l'Assemblée était vouée à une dissolution prochaine, en sorte qu'il était superflu de hâter sa fin par violence; enfin, s'il y avait eu conspiration contre la République, il eût été extraordinaire que le pouvoir, alors qu'il ne rencontrait aucune résistance, s'arrêtât de plein gré au milieu de ses desseins. — S'il n'y avait pas de complot ourdi à l'Élysée, rien ne permet non plus d'affirmer avec certi-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tude qu'il en ait été formé un dans le parti démagogique : un complot suppose un concert, un projet prémédité, des actes d'exécution : or, si graves qu'aient été les menées de la *Solidarité républicaine,* il serait excessif de leur attribuer ce caractère : ni les rapports de police, ni les instructions judiciaires n'ont fourni à cet égard aucune donnée sûre (1). Le seul point certain, c'est qu'il régnait alors à Paris et dans certains départements une très vive effervescence : cette effervescence pouvait d'un jour à l'autre se transformer en une émeute. Le gouvernement avait le devoir de prendre des mesures préventives pour étouffer le mal à son origine. Il les prit avec énergie et fit bien.

C'est au milieu de ces orageux débats que la proposition Rateau vint en discussion. Depuis le vote de la prise en considération, le mouvement de l'opinion s'était encore accentué : les pétitions atteignaient le chiffre de deux cent cinquante mille signatures. Il y avait donc lieu d'espérer que la faible majorité obtenue lors du premier vote se retrouverait accrue et fortifiée. Seulement un grand nombre de représentants reprochaient à M. Rateau de fixer à une date déterminée la séparation de l'Assemblée et de méconnaître la dignité du Parlement en lui notifiant d'avance l'époque de son congé. Un député, M. Lanjuinais, imagina un amendement destiné à satisfaire les amours-propres les plus exigeants Cet amendement portait que l'Assemblée, retenant à son ordre du jour la loi sur le conseil d'État et la loi sur la responsabilité du président et des ministres, n'y ajouterait plus que la loi électorale; que, cette dernière loi une fois votée, on procéderait à la confection des listes, et que les élections auraient lieu le dimanche qui suivrait la clôture de ces listes. A cet ordre du jour ainsi réglé, on ajouta, sur la motion d'un représentant,

(1) A la suite des événements du 29 janvier, des poursuites furent dirigées contre les fondateurs de la *Solidarité républicaine*, sous la triple prévention : 1° de complot dans le but de renverser le gouvernement; — 2° d'affiliation à une société secrète; — 3° d'assistance à des réunions politiques non publiques et non autorisées. Le 15 septembre 1849, la chambre du conseil du tribunal de la Seine rendit une ordonnance de non-lieu relativement à l'inculpation de complot et ne retint que les deux autres chefs de prévention.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

le vote du budget. Puis l'ensemble de la loi fut adopté

On était alors au milieu de février. Le gouvernement du président était établi depuis deux mois. Il avait obtenu un double succès : d'abord il avait intimidé les factions par l'appareil du 29 janvier : en second lieu, comme il ne pouvait vivre en harmonie avec l'Assemblée, il l'avait amenée à fixer elle-même le terme de son mandat. Mais les soucis des gouvernements sont multiples. A cette heure, la politique étrangère n'appelait pas moins que les affaires intérieures la sollicitude du prince et de ses conseillers. L'Italie, si agitée depuis un an, attirait plus que jamais les regards de l'Europe et ne pouvait laisser la France indifférente. Les vicissitudes de ce pays ont été liées d'une manière si étroite à nos propres destinées qu'il convient de les raconter en détail. Nous y consacrerons tout le livre suivant.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE DOUZIÈME

LES AFFAIRES ITALIENNES

SOMMAIRE : I. — L'Italie sous la domination autrichienne : antipathie des races : l'Italie et la France : pour quelles raisons la France s'habitue à considérer l'Italie comme sa cliente. — Conspirations et complots. — Formation d'un parti libéral et national : Gioberti, César Balbo, d'Azeglio : le roi Charles-Albert; son caractère : quelle sorte d'appui il prête au parti libéral.

II. — Mort de Grégoire XVI : élection de Pie IX : popularité inouïe du nouveau pape : spectacle que présente la ville de Rome à la fin de l'année 1846 : réformes accomplies ou projetées par le Saint-Père : court moment où la cause libérale et modérée paraît triomphante en Italie. — Sentiment de la France : M. Rossi : approbation mêlée de craintes pour l'avenir. — Sentiment de l'Autriche : M. de Metternich, son dépit en présence du mouvement libéral : ses dépêches : amertume de ses jugements. — Les prévisions de M. de Metternich se justifient : premiers symptômes révolutionnaires : incidents qui compliquent la situation : occupation de Ferrare par les troupes autrichiennes : agitation dans les États sardes et en Toscane : Mazzini : lord Minto. — Ouverture de la consulte d'État (15 novembre 1847) : altération de plus en plus grande dans l'esprit public à Rome. — Révolte en Sicile : constitutions promulguées à Naples, à Florence, à Turin. — Attitude de l'Autriche au commencement de 1848 : ses craintes pour ses possessions italiennes : irritation et stupeur de M. de Metternich. — Attitude du cabinet français : il craint le triomphe de l'esprit révolutionnaire : langage de M. Guizot dans la discussion de l'adresse : troupes rassemblées à Port-Vendres et à Toulon en vue d'une intervention.

III. — Révolution à Vienne : soulèvement de la Lombardie et de la Vénétie. — Incertitude de Charles-Albert : il se décide à la guerre contre l'Autriche : soulèvement général en Italie. — Charles-Albert repousse le secours de la France : dépêches de M. Bixio et de M. de Lamartine : le cabinet français persiste à offrir son concours. — Les périls de l'Autriche accroissent la jactance italienne : soulèvement au cœur de l'Empire : l'Autriche se décide à solliciter une médiation : M. de Hummelauer à Londres : issue de cette négociation. — La fortune de l'Empire, un instant désespérée, se relève : encyclique du Pape : le roi de Naples rappelle ses troupes : intervention française de moins en moins probable : mélange de succès et de revers : bientôt Radetzky l'emporte : retraite de l'armée piémontaise sur Milan — Le Piémont

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

se décide alors à réclamer le secours de la France : M. Ricci et M. Guerrieri à Paris : le cabinet français découragé refuse son intervention armée et propose sa médiation. — Sur ces entrefaites, capitulation de Milan : armistice Salasco. — Pour quelles raisons la médiation française est d'avance frappée d'impuissance : l'Autriche victorieuse ne s'y prête point : le Piémont vaincu ne s'y prête lui-même qu'à demi : la France ne dissimule pas qu'elle n'appuiera point ses négociations par les armes : langage de Cavaignac : dépêches de M. Bastide. — Situation de l'Autriche et du Piémont à la fin de 1848 : état qui n'est ni la paix ni la guerre : tous les regards se tournent vers Rome.

IV. — Rome en 1848 : encyclique du 29 avril : M. Mamiani; son élévation et sa chute : anarchie. — Pie IX réclame le secours de la France : cette demande n'est point accueillie. — Appel fait par le Pontife à M. Rossi : situation de ce personnage; ses hésitations. Il accepte de former un ministère (16 septembre) — Administration de M. Rossi : difficultés de toute sorte; ses mesures dans l'ordre politique, financier, militaire, administratif, économique : projet de ligue italienne. — Ouverture du Parlement fixée au 15 novembre : craintes et pressentiments : M. Rossi est assassiné sur les marches du palais de la Chancellerie : scènes honteuses qui suivirent : émeute du 16 novembre : le Saint-Père cède à la violence.

V. — Émotion produite en France par les événements de Rome; mesures prises par la République française pour protéger la *personne du Pape :* le Pape à Gaète. — Le Pape étant en sûreté, une seule question se pose, celle de savoir si l'on interviendra pour le rétablir dans ses États : quels obstacles rencontre la politique d'intervention : dispositions du président, des ministres, de l'Assemblée. — Anarchie dans Rome : crises successives : établissement de la République romaine. — Projet d'intervention par les armes piémontaises : M. Gioberti; ses desseins : comment son plan est repoussé en Italie : pour quelles raisons il est accueilli par Bonaparte : chute de Gioberti. — État de Rome : mesures vexatoires : prédominance de l'élément italien et cosmopolite. — Le Saint-Père à Gaète, son appel aux puissances : comment cet appel est entendu : dispositions favorables de l'Espagne, de Naples, de l'Autriche. Le gouvernement français craint d'être devancé par l'Autriche : langage de nos diplomates : la politique d'intervention gagne du terrain.

VI. — Reprise des hostilités entre le Piémont et l'Autriche. — Défaite des Piémontais à Novare. — Émotion que cet événement produit en France : langage belliqueux tenu à l'Élysée, dans le comité des affaires étrangères, à l'Assemblée nationale : sages conseils de M. Thiers : ordre du jour voté par l'Assemblée. La modération de l'Autriche ôte tout prétexte à la guerre. — Comment le cabinet français, pour éviter une intervention de l'Autriche victorieuse, se décide à intervenir lui-même dans les États romains.

VII. — Crédit de douze cent mille francs demandé à l'Assemblée pour l'entretien du *corps expéditionnaire de la Méditerranée.* Nomination de la commission : équivoque sur le caractère et le but de l'expédition. — Rapport de M. Jules Favre : débats : vote du crédit. — L'équivoque subsiste : comment des explications plus catégoriques auraient pu briser le faisceau de la majorité. — Nos représentants à Gaète : ils annoncent l'intervention prochaine : effets de cette déclaration.

VIII. — Le corps expéditionnaire; son effectif : le général Oudinot : on ne croit pas à la résistance des Romains : de là la faiblesse numérique des troupes, l'absence de matériel de guerre, l'insuffisance de l'artillerie et du génie. — Départ pour Civita-Vecchia; envoi de parlementaires : les autorités de Civita

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Vecchia se décident à recevoir les troupes françaises. — Débarquement du général Oudinot; sa conduite ambiguë; sa proclamation; ses mesures. — Rome : elle est devenue le dernier refuge de la démagogie : triumvirat : influence croissante de Mazzini : nouvelle de l'arrivée des troupes françaises : la résistance est décidée. — Le colonel Leblanc est envoyé à Rome : entrevue avec les triumvirs : l'hostilité contre la France s'accentue. — Le général Oudinot à Civita-Vecchia : ses informations; il espère une réaction à Rome. — Sa marche offensive : combat du 30 avril : échec des troupes françaises.

IX. — Impression très vive produite en France par l'attaque infructueuse de Rome : causes diverses qui grandissent cette impression : débats parlementaires; Jules Favre, M. Barrot, M. Sénard : vote de blâme contre le cabinet. — Le ministère ne se retire pas : on décide de négocier et de temporiser jusqu'à la convocation de l'Assemblée nouvelle.

X. — M. de Lesseps; sa mission; instructions qui lui sont données; son arrivée au camp français : il se rend à Rome ; prodigieuse activité qu'il y déploie : premier projet de convention entre le gouvernement romain et les autorités françaises : l'Assemblée romaine repousse ce projet. — Persistance de M. de Lesseps à négocier; ses dissentiments avec le quartier général, avec les diplomates réunis à Gaète, avec M. d'Harcourt et M. de Rayneval. — Nouveau projet de convention : le général Oudinot se refuse à l'accepter. — Rupture de M. de Lesseps et du général en chef. — Rappel du négociateur. — Les élections nouvelles permettent de reprendre la politique d'action.

I

Les traités de 1815 avaient conféré à l'Autriche la souveraineté de la Lombardie et de l'ancienne république de Venise. Des conventions particulières et des alliances de famille lui avaient assuré, en outre, une sorte de protectorat sur les États secondaires de la Péninsule. L'Italie avait subi plutôt qu'accepté cette combinaison de la politique. Ce n'était pas que le gouvernement de Vienne prît plaisir à opprimer ses sujets d'au delà des monts : bien au contraire, il avait de leurs intérêts matériels un juste souci. Mais la langue, les mœurs, les goûts, les traditions, tout séparait les deux peuples. Le dédain et la raillerie sont la ressource des faibles. L'Italien railla le Tudesque : le Tudesque à son tour, poussé à bout, alourdit le poids de sa domination. Dans cette rivalité où l'amour-propre tenait plus de place encore que le patriotisme, on s'exaspéra de part et d'autre. L'Italien naturellement doux, affable, poli

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

jusqu'à l'obséquiosité, s'ingénia avec un art infini à froisser ceux qu'il appelait ses oppresseurs. L'Autrichien, naturellement bon et de commerce facile, devint tracassier et hautain. Le temps accrut, loin de l'adoucir, cette incompatibilité d'humeur : et la lutte parfois aiguë jusqu'à la violence, le plus souvent sourde et dissimulée, ne tarda pas à lasser le peuple dominateur presque autant que le peuple conquis.

En quête de protecteurs, le peuple italien se tourna vers la France. La communauté d'antipathie noua les liens de l'alliance. L'Autriche apparaissait comme la principale bénéficiaire des traités de 1815, et, à ce titre, l'esprit public français lui était hostile. En outre, elle était restée, aux yeux d'un grand nombre, l'ennemie héréditaire; et l'on ne calculait guère que, si elle détenait encore la puissance, les vues ambitieuses déjà germaient ailleurs. On voyait enfin dans le cabinet de Vienne l'adversaire constant non moins que passionné des principes de la Révolution française, et cette raison, s'ajoutant à toutes les autres, entretenait chez nous la malveillance. Ce qui acheva de sceller l'union, c'est que le nom de l'Italie était aussi populaire en France que celui de l'Autriche l'était peu. L'Italie était pour les catholiques le siège de la religion; pour les âmes éprises du beau, la patrie des arts; pour les esprits méditatifs, la terre des grands souvenirs; les uns l'avaient visitée aux jours bénis de leur jeunesse, et leurs impressions s'étaient encore embellies de tout ce que les joies du cœur ajoutent à la beauté des lieux; les autres y étaient revenus après de poignantes épreuves et, au milieu de ces grandes ruines, avaient trouvé la paix. On aimait tout dans ce beau pays, son climat qui était si doux, ses monuments qui étaient si merveilleux, sa langue qui était si mélodieuse; on aimait cette terre privilégiée; on l'aimait d'autant plus qu'elle semblait comme voilée par la servitude et que le malheur lui imprimait une grâce plus touchante. « L'Italie est la poésie de la liberté », avait dit lord Byron. Chez nous plus que partout ailleurs, cette parole avait trouvé de l'écho. C'était en France une opinion commune que les peuples de la Péninsule devaient être indépendants et libres; nul ne pressentait alors que, si l'avenir réalisait cette pensée,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'Italie, obéissant au courant de ses intérêts, deviendrait pour nous une rivale, non une alliée.

Pendant longtemps, l'Italie, par ses imprudences, justifia les rigueurs de ses maîtres et lassa les sympathies de ses amis. C'est par les insurrections ou les complots qu'elle se flatta d'accomplir sa libération. En 1820 et en 1831, des soulèvements éclatèrent, soit dans le nord de la Péninsule, soit dans les États pontificaux. En 1843 et en 1845, des mouvements partiels se produisirent dans le gouvernement de Bologne, et spécialement à Rimini. En 1844, quelques aventuriers, parmi lesquels deux jeunes officiers de marine, les frères Bandiera, débarquèrent en Calabre dans l'espoir d'y propager la révolte. Ces tentatives, œuvre d'esprits criminels ou chimériques, furent étouffées dans le sang ou couvertes d'un dédaigneux pardon. Elles fournirent aux adversaires de l'Italie l'occasion de proclamer l'excellence de leur politique, et elles rejetèrent dans les bras de l'Autriche les princes tremblants pour leur couronne.

Cependant, à l'heure même où se tramaient, dans le royaume de Naples et dans les Romagnes, ces stériles conspirations, un parti nouveau se formait qui prêchait, non la destruction des trônes, non le nivellement des classes, mais la conquête pacifique et patiente de la liberté politique et de l'indépendance nationale. Ce mouvement fut inauguré par trois publications considérables. En 1843, l'abbé Vincent Gioberti, prêtre piémontais, que les vicissitudes de la politique avait obligé à quitter son pays et qui avait vécu de la vie d'exil à Paris et à Bruxelles, faisait paraître son livre : *De la prééminence morale et politique des Italiens*. Sa pensée maîtresse était que le salut de sa patrie se rencontrerait dans la formation d'une ligue italienne, dont le Pape serait le chef honoraire et dont le roi de Piémont serait l'épée. Un an plus tard, un grand seigneur, le comte César Balbo, publiait les *Espérances de l'Italie*. Dans ce livre, il proclamait en principe que l'Autriche devait être expulsée de la Péninsule; il laissait, d'ailleurs, aux complications de l'avenir le soin d'accomplir ce vœu; pour le présent, il se contentait de convier la jeunesse au respect de la loi, à la pratique de la vertu et surtout à l'exercice du métier des armes,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

En 1846 enfin, Massimo d'Azeglio, gentilhomme comme Balbo, comme lui très en faveur à la cour de Turin, s'attaquait plus directement au parti révolutionnaire. Dans une brochure sur les *Événements des Romagnes,* il n'hésitait pas à affirmer l'inefficacité des conspirations et à conseiller l'agitation légale comme le seul moyen sûr de conquérir la liberté. C'était un spectacle nouveau que de voir des publicistes notables, des hommes d'illustre naissance, se détacher hardiment du parti des cours, désavouer non moins hardiment le parti révolutionnaire, se placer entre les deux factions extrêmes, au risque d'être broyés entre toutes deux. L'effet produit fut grand, et il devait l'être. En Toscane et dans le nord de l'Italie, les doctrines nouvelles trouvèrent faveur. Gioberti, Balbo, d'Azeglio étaient tous trois Piémontais; ils ne furent pas seulement entendus de leurs concitoyens, ils le furent aussi de leur gouvernement, de leur gouvernement qui affecta de les désavouer, mais, en les désavouant, les écouta.

Charles-Albert, alors roi de Piémont, appartenait à cette vieille maison de Savoie qui, resserrée d'abord dans les hautes vallées des Alpes, avait grandi de siècle en siècle par la patience, par la ruse et par l'épée. Presque tous les traits de ses ancêtres se retrouvaient en lui : l'esprit de dévotion poussé jusqu'à l'austérité; un mélange de bravoure et d'astuce, assez ordinaire aux races de montagne habituées à tourner les obstacles aussi bien qu'à les affronter; l'ignorance ou le dédain des lumières nouvelles; l'insatiable avidité des territoires; un souci presque exclusif de la politique et de la guerre; le goût d'une vie rude et simple; avec cela les traditions d'un gouvernement absolu, populaire cependant et national. Quand ce prince fut monté sur le trône, une grande perplexité s'empara de lui. D'un côté, le principe de la solidarité des couronnes, les scrupules d'une piété exaltée parfois jusqu'au mysticisme, la crainte de déchaîner la révolution qui, cinquante ans auparavant, avait détrôné ses aïeux, tous ces sentiments lui conseillaient la prudence. D'un autre côté, un vague instinct l'avertissait que l'heure viendrait bientôt pour la maison de Savoie de tenter une évolution hardie, de favoriser, en le contenant, le mou-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

vement libéral et national, et de ceindre, non la couronne d'Italie qu'on n'entrevoyait point, mais l'antique couronne des rois lombards. Le Roi, tour à tour retenu par la peur ou poussé par l'espérance, ébloui et effrayé tout à la fois par la vision de l'avenir, tantôt craignant de tout perdre, tantôt résolu à tout risquer, caressait ces vues ambitieuses, les repoussait, puis les accueillait encore. De là ses velléités libérales suivies de véritables accès de despotisme; de là ses revirements qui surprenaient tous les partis et qui étaient taxés d'inconstance ou de trahison.

De tout temps, la maison de Savoie fut encore plus avide que chevaleresque. A la fin, l'ambition l'emporta dans le cœur de Charles-Albert, non cependant sans de fréquents retours qui ressemblaient à de la duplicité. On vit le monarque mêler dans ses conseils les personnages attachés à la politique rétrograde, comme Solar de la Margherite, et les hommes imbus des idées nouvelles, comme M. de Villamarina. Tout en repoussant encore les réformes politiques, il se montra attentif à réaliser quelques améliorations dans l'ordre civil et matériel. A Turin se fondèrent des clubs ou cercles imités de l'Angleterre, des associations agricoles, industrielles, économiques, où l'on préludait par l'esprit de progrès à l'esprit de liberté. Soit indécision, soit repentir de ses propres témérités, Charles-Albert raillait volontiers ces associations, mais, tout en les raillant, les tolérait. Enfin, dès le commencement de 1846, les dissentiments commerciaux, surgissant à propos du transit des sels du Tessin et de l'introduction des vins piémontais en Lombardie, révélèrent un commencement de froideur entre Turin et Vienne. M. de Metternich, qui gouvernait alors la monarchie autrichienne, saisit tout de suite la gravité de ces symptômes; ils lui échappèrent si peu qu'il n'hésita pas à prendre, vis-à-vis de la cour de Sardaigne, une attitude comminatoire : « Nous avons besoin « de savoir avec précision, écrivait-il à M. de Buol, ministre de « l'Empire à Turin, ceux qui marchent avec nous et ceux sur « qui nous ne pouvons pas compter (1). »

(1) *Dépêche de M. de Metternich à M. de Buol*, 29 mai 1846.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

C'est sur ces entrefaites que parurent les livres de Gioberti, de Balbo, de d'Azeglio. On ne pouvait demander à Charles-Albert qu'il les approuvât. C'était déjà un signe des temps qu'il ne les interdît pas. Dès ce moment, le parti libéral et national eut ses publicistes; non seulement il eut ses publicistes, mais il put espérer, malgré d'étranges ambiguïtés de conduite, sur le prochain concours du gouvernement piémontais. Il allait enfin trouver au centre de l'Italie, à Rome même, un point d'appui plus puissant que tous les autres et qu'il n'eût osé ambitionner.

II

Le 1er juin 1846, Grégoire XVI mourut. Prêtre vertueux, théologien savant, Grégoire XVI n'avait touché que d'une main timide à l'organisation intérieure des États romains, soit que le rôle de réformateur ne le tentât guère, soit que sa clairvoyance même lui en montrât les dangers. Sa mort, dès qu'elle fut connue dans Rome, émut vivement les esprits. On ne s'attendait pas à une fin si prompte; de plus, la vacance du Saint-Siège survenait dans des conjonctures difficiles; enfin, aucune candidature fortement indiquée ne s'imposait au choix du Sacré Collège : « Si vous demandez quels seront les cardinaux *papegianti*, écrivait l'ambassadeur de France à M. Guizot, chacun « nommera sept ou huit noms; ce sont, pour la plupart, des « hommes peu connus ou absents de Rome. Chacun sait ce qu'il « ne veut pas, non ce qu'il veut (1). » La Providence précipita le dénouement. Le conclave se réunit le 14 juin. Le 16 juin, le cardinal Mastaï, évêque d'Imola, fut élu au souverain pontificat. Il prit le nom de Pie IX.

Le nouveau pape était peu connu à Rome. Vivant dans son diocèse, il n'avait été mêlé que de loin aux affaires du monde et à la politique : aussi son nom, murmuré dans la foule,

(1) *Dépêche de M. Rossi à M. Guizot*, 1er juin 1846.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

n'éveilla tout d'abord que l'étonnement. Mais quand, suivant le cérémonial traditionnel, le Pontife se présenta au balcon du Quirinal pour bénir la multitude, la beauté de sa physionomie encore illuminée des derniers rayons de la jeunesse, la sainte douceur de son regard, l'harmonie de sa voix, tous ces dons de la personne qui n'étaient que le reflet de l'âme séduisirent et charmèrent tous les cœurs. Les jours suivants, l'impression grandit. On se plaisait à raconter la vie du nouveau chef de l'Église, sa première jeunesse écoulée dans le métier des armes, son entrée dans les Ordres, les prémices de son sacerdoce consacrés aux enfants des humbles et des pauvres à l'hospice de *Tata-Giovanni,* sa mission au Chili, puis son épiscopat à Spolète et à Imola : on ne se lassait pas de vanter sa charité, de redire son esprit de tolérance, de rappeler surtout sa douceur à l'époque des troubles civils. Les premiers actes du prince, ses libéralités, son langage plein de mansuétude accrurent encore les sympathies. Le peuple romain, si impressionnable et mobile, se prit d'un amour passionné pour son pontife, et l'enthousiasme ne connut plus de bornes quand, un mois après son avènement, Pie IX, par une amnistie presque plénière, rouvrit aux proscrits des derniers règnes les portes de la patrie.

Il y a, dans la vie des nations comme dans celle des hommes, des jours de pur bonheur que l'on voudrait retenir et fixer à jamais. La première année du pontificat de Pie IX fut un de ces moments bénis. Partout où le Pontife se montrait, le peuple se portait en foule. Souvent des corporations entières se pressaient aux portes de son palais, attendant qu'il parût et les bénît. Ce n'étaient qu'illuminations improvisées, ovations, cris de joie. Le moindre bruit d'une indisposition du Pape suffisait à assombrir les visages. Tous les contemporains, tous les étrangers qui résidaient alors à Rome ont conservé le fidèle souvenir de cette popularité sans égale dans ce siècle. On eût dit que les Romains voulussent étourdir et enivrer leur prince par les bruyantes démonstrations de leur tendresse, comme pour voiler le péril des réformes qu'ils réclamaient.

Pénétré de ses devoirs de souverain, plus jaloux du bien de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ses sujets que de ses prérogatives, nullement insensible, d'ailleurs, à ces témoignages d'amour, Pie IX était tout disposé à souscrire au vœu public. Le gouvernement pontifical était sans doute loin de mériter les reproches répandus contre lui dans la presse européenne. C'était un gouvernement paternel, d'ordinaire très doux, vexatoire seulement par accès, attentif à ménager les forces du peuple, gouvernement où les abus eux-mêmes étaient tempérés par la mansuétude du souverain et de la plupart de ses conseillers. Les esprits les plus éclairés s'accordaient cependant à réclamer de promptes réformes, surtout en ce qui concernait l'administration des finances et le service de la justice : on souhaitait de plus que les fonctions diverses fussent mieux délimitées et que l'élément laïque y fût plus largement représenté : on désirait, en outre, l'établissement à Rome d'un conseil représentatif appelé, non à gouverner comme les Chambres des pays constitutionnels, mais à éclairer le Saint-Père de ses avis : on était enfin unanime à demander certaines améliorations matérielles depuis longtemps nécessaires. — Pie IX se mit courageusement à l'œuvre. Un décret régla les attributions des divers départements ministériels. Un autre adoucit les rigueurs de la censure en matière de presse. La ville de Rome fut dotée de franchises municipales plus étendues. Une commission fut nommée pour redresser les abus de l'ordre judiciaire. La garde civique fut instituée. Les chemins de fer, les tarifs de douane, les établissements d'instruction, les établissements de bienfaisance appelèrent toute la sollicitude du pouvoir. Une innovation plus importante s'ajouta à toutes les autres. Le Pape décida qu'une assemblée de notables, choisis par lui sur une triple présentation des conseils provinciaux, se réunirait à Rome et serait appelée à donner son avis sur toutes les grandes affaires temporelles de l'État. — Non content de ces mesures, le Saint-Père s'attachait avec une bonne foi touchante à mériter le titre de prince réformateur; il nommait des commissaires enquêteurs pour rechercher les abus; il donnait des audiences à tous; il s'ingéniait en mille manières pour connaître les besoins du peuple; il se prodiguait surtout aux humbles et aux petits; sa tolérance et sa

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

bonté s'étendaient même à ses sujets juifs qu'il faisait participer à ses aumônes et qu'il assurait de sa protection. Il y eut un moment (moment bien fugitif, hélas!) où la cause libérale et nationale, dégagée des anciennes conspirations et pure encore des excès qui devaient de nouveau la souiller, sembla digne de toutes les faveurs de la divine Providence. Elle avait à son service des publicistes, à la vérité un peu chimériques, mais considérables par le talent et la droiture. Elle pouvait espérer que la bonne volonté jusque-là ondoyante et incertaine de Charles-Albert s'affermirait de plus en plus. Elle comptait par-dessus tout sur Pie IX, qui avait, disait-on, *trouvé du génie dans sa conscience* (1). Le peuple de Rome, sincère au moins dans les premiers jours, s'attachait aux pas du Pontife et l'accompagnait de ses acclamations : *Courage, Saint Père*, s'écriait-il, *courage!*

Quelle était, en face de cette évolution soudaine, l'attitude des puissances européennes et en particulier de la France et de l'Autriche?

La France, dont les conspirateurs italiens avaient si longtemps lassé la bonne volonté, n'avait point vu sans une extrême satisfaction ce retour inespéré aux idées de sage liberté et était prête à le favoriser. Le Saint-Père, dès le début de son pontificat, avait, d'ailleurs, comblé d'attentions flatteuses l'ambassadeur du roi Louis-Philippe, voulant marquer par là que, dans son œuvre de réformation, il chercherait à Paris son principal point d'appui. Ces témoignages avaient d'autant plus de prix que l'envoyé du cabinet des Tuileries était alors M. Rossi, Italien de naissance, ancien carbonaro, jeté dans l'exil à la suite des révolutions de sa patrie, naturalisé en France après un long séjour en Suisse, aussi propre à la diplomatie par la finesse de son esprit qu'il y était peu préparé par sa naissance ou son passé, représentant par un singulier caprice de la fortune son pays d'adoption dans son pays d'origine, personnage, en un mot, moins désigné qu'aucun autre aux faveurs de la cour romaine. Dans de fréquents entretiens que la communauté de

(1) Massimo d'Azeglio, *Correspondance politique*, p. 2.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

langue facilitait, M. Rossi, fidèle aux instructions de son gouvernement, s'attacha à affermir les intentions généreuses du Saint-Père. On se tromperait cependant si l'on croyait que la France envisageât avec une sécurité entière ce qui se passait à Rome. M. Rossi était un esprit trop perspicace et trop délié pour ne pas discerner bien vite que la tentative du Pontife était aussi difficile que glorieuse et n'exigeait pas moins de fermeté que de libéralisme : il apercevait d'autant mieux le péril qu'étant Italien lui-même, il savait à merveille combien ses compatriotes étaient peu accoutumés aux tempéraments de la politique. — Ses dépêches au ministre des affaires étrangères, M. Guizot, trahirent ses craintes presque autant que ses espérances. Il se plaignait que les idées du Saint-Père ne fussent pas suffisamment mûries, qu'il portât de tous côtés son esprit d'innovation sans le fixer nulle part. Les vues du Pape sont excellentes, ajoutait-il, mais les connaissances positives lui font défaut. Il pousse, en outre, trop loin le désir de ne déplaire à personne. — Éclairé par ce langage, M. Guizot n'hésitait pas à y conformer ses conseils. Il importe, écrivait-il, que le Saint-Père dirige l'opinion et ne se laisse pas diriger par elle; il est essentiel qu'il circonscrive le champ des réformes, qu'il les accomplisse promptement et qu'il rentre ensuite dans le rôle d'un souverain régulier (1). — M. Rossi soumettait ces avis au Pontife et, tout en le félicitant de son initiative, l'engageait à régler cette initiative elle-même. Pie IX, presque aussi effrayé que charmé de son œuvre, louait fort cette sagesse, mais ne réussissait guère à la mettre en pratique, tant est difficile, même pour les consciences les plus droites, le rôle de réformateur! — Telle était, un an après l'avènement du Saint-Père, l'attitude de la France, attitude d'une sympathie un peu inquiète : elle voulait tout ensemble précipiter le mouvement et le limiter. Ajoutons que cette politique, à cause de sa sagesse même, ne parvenait à contenter personne : les amis du passé la jugeaient trop accentuée, et elle était taxée de timidité par les libéraux de jour en jour plus hardis.

(1) M. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 349, 353 et 354.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

L'Autriche n'avait point de tels ménagements à garder. Les tendances qui se révélaient en Italie menaçaient son établissement dans la Péninsule : or elle n'était pas disposée à renoncer sans lutte aux avantages que les traités de 1815 lui avaient conférés et que sa politique avait accrus. M. de Metternich, qui gouvernait depuis plus de trente ans cette antique monarchie, avait donc accueilli avec une extrême mauvaise grâce les velléités des libéraux italiens. Dès l'avènement de Pie IX, il s'efforça de détourner le Pontife de toute amnistie, et, lorsque l'amnistie fut proclamée, il s'empressa de prédire que « les graciés deviendraient des meneurs incorrigibles (1) ». Son action étant inefficace à Rome, il se retourna vers le cabinet des Tuileries dont il s'était un peu rapproché depuis l'arrivée de M. Guizot aux affaires, et, dans de nombreuses dépêches à M. Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, ne se lassa pas de répéter que le parti du *juste milieu*, si puissant en France, n'existait pas au delà des Alpes. Il flétrissait dans M. Rossi l'ancien chef de *carbonari*. Quant au roi Charles-Albert, il n'avait pas assez de dédain pour ce pauvre prince qui avait pris au sérieux l'utopie de Gioberti. — Plus le mouvement s'accentuait, plus ses avertissements se multipliaient. Tantôt il s'adressait directement aux souverains des États secondaires et en particulier au grand-duc de Toscane, et, par la perspective des prochains périls, s'efforçait de ressaisir la vieille influence de l'Autriche (2). Tantôt, dédaignant les intermédiaires diplomatiques, il écrivait à M. Guizot et le conjurait de ne point couvrir de sa protection les tentatives du libéralisme italien (3). « Le libéralisme, disait-il, n'a pas besoin d'être recommandé, il est assez puissant par lui-même (4). » D'autres fois, il renaissait à l'espoir d'éclairer le gouvernement pontifical. « Les amnistiés, écrivait-il à son ambassadeur à Rome, M. de Lutzow, n'étaient en quittant Rome que des écoliers de libéralisme : ils sont aujourd'hui des révolu-

(1) *Dépêche de M. de Metternich à M. de Lutzow, à Rome*, 6 août 1846.
(2) M. de Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 405 et suiv.
(3) M. de Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 394-403.
(4) *Dépêche de M. de Metternich au comte Apponyi*, 25 mai 1847

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tionnaires consommés (1). » « Les améliorations matérielles, les chemins de fer, l'éclairage au gaz, les écoles leur importent peu, ajoutait-il : ce qu'ils veulent, c'est agir par la presse et par les clubs, désarmer les Suisses, armer la garde civique, finalement dominer. » Ainsi se déployait, en d'interminables dépêches, l'activité du vieil homme d'État, attentif à sauvegarder l'ancien ordre européen.

La clairvoyance de M. de Metternich était, hélas! plus grande encore que son dépit. Un changement ne tarda pas à se révéler dans les dispositions du peuple romain. Ce n'était pas que les acclamations eussent cessé sur le passage du Pontife : mais leur caractère ne fut plus le même. A la joie du présent se mêla la colère contre le passé. On accusait, non sans quelque raison, les amis de l'ancien pape d'opposer aux vœux de Pie IX une résistance d'inertie que celui-ci n'osait briser : aussi l'on se mit à comparer perfidement Pie IX à Grégoire XVI. Les *grégoriens,* les gens attachés à l'ancienne police pontificale, furent recherchés, menacés, parfois poursuivis par la clameur populaire. Les amnistiés rentrèrent, non en sujets reconnaissants, mais en triomphateurs : non seulement on les accueillit, mais on les acclama : dans toute la Péninsule, on ouvrit des souscriptions à leur profit : eux pourtant, avec cette indépendance du cœur qui a précédé de beaucoup chez certains Italiens l'indépendance nationale, ils se mirent à conspirer contre le gouvernement qui les avait rappelés. Les « *dimostrazioni in piazza* », les démonstrations préparées, succédèrent aux démonstrations spontanées, démonstrations froides ou enthousiastes suivant que le Pontife inclinait à la résistance ou aux concessions. On continuait à crier : *Vive Pie IX!* mais on ajoutait : *A bas les Jésuites!* On dressait des arcs de triomphe au Pape, mais on empêchait les prélats de sa maison d'y passer à sa suite. On acclamait les réformes réalisées, mais on feignait de ne les accueillir que comme autant d'acomptes, et l'on réclamait aussitôt les réformes qui devaient suivre. Le régime de la presse ayant été adouci, les journaux ne se servirent de

(1) *Dépêche de M. de Metternich à M. de Lutzow,* 15 mai 1847.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

leurs francaises récentes que pour solliciter d'irréalisables innovations. Le cardinal Lambruschini, ancien conseiller de Grégoire XVI, ayant été remplacé par le cardinal Gizzi, on applaudit d'abord le nouveau secrétaire d'État, puis on le trouva tiède : le cardinal Gizzi fut à son tour remplacé par le cardinal Ferretti, qui ne devait pas être plus heureux que son prédécesseur. La garde civique ayant été créée, sa fidélité parut bientôt douteuse. Le cri : *Vive Pie IX!* d'abord expression d'amour, devint pour la multitude ignorante et enfiévrée l'excuse de toutes les folies : on rapporte que, dans une petite ville de la Calabre, la foule, à ce cri, se porta vers la prison pour y délivrer les détenus (1). La faction révolutionnaire, cheminant à l'ombre du parti libéral, visait à gouverner sous le contreseing du Pape.

Tout contribua à accroître la confusion. Les Autrichiens ayant caserné quelques troupes dans la ville de Ferrare dont ils occupaient déjà la citadelle, le cardinal légat protesta contre cette mesure : et cet incident, peu important en lui-même, surexcita encore les esprits. En même temps, une agitation, patriotique et libérale par certains côtés, mais mêlée d'éléments impurs, éclatait sur tous les points de la Péninsule. Dans les États sardes, en particulier à Gênes, on réclamait l'expulsion des Jésuites et l'armement de la garde civique : M. de Cavour et quelques-uns de ses amis, ayant essayé de substituer à ces demandes un vœu plus politique en faveur d'une constitution, ne purent se faire écouter. En Toscane, l'effervescence n'était pas moindre, et, à Livourne surtout, se révélait sous la forme la plus bruyante. Mazzini, le fondateur de la *Jeune Italie*, sorte de société qui, sous l'affectation de symboles politiques ou religieux, poursuivait le renversement de tous les trônes, Mazzini, jusque-là dissimulé, démasquait ses desseins : dans des lettres rendues publiques, il raillait avec dédain le parti modéré, le parti des Balbo et des Orioli, et proclamait l'*unité italienne* conquise par la révolution et par la guerre. L'Angleterre enfin, se séparant tout à la fois de la

(1) Montanelli, *Mémoires*, t. Ier, p. 355.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

'rance et de l'Autriche, prêtait son appui moral aux plus :xaltés des novateurs : vers la fin de 1847, lord Minto, par-:ourant la Péninsule, se faisait l'interprète de cette politique mprudente ou intéressée; il prodiguait les encouragements; l laissait crier sous ses fenêtres : *Vive l'indépendance italienne!* l recevait en retour les ovations de ce peuple enfiévré qu'il aurait fallu contenir, non exciter, qu'il aurait fallu surtout ne pas flatter, car il était déjà, de tous les peuples, le plus enclin à bien juger de lui-même.

C'est sur ces entrefaites que, le 15 novembre 1847, le Pape ouvrit la *Consulte d'État*. Elle se composait de membres nommés par le pouvoir exécutif sur la présentation des conseils provinciaux, et n'avait qu'une autorité consultative. L'opinion publique ne négligea rien pour grandir cette assemblée naissante et lui donner les apparences d'un corps souverain. Au jour de l'inauguration, les princes romains mirent leurs équipages d'apparat à la disposition des délégués. Chaque député fut accompagné de citoyens de sa ville natale qui lui formaient escorte. Il y eut, comme toujours, grand déploiement de bannières, et il fallut tous les efforts du cardinal Ferretti pour en faire disparaître quelques-unes qui étaient presque factieuses. C'est dans cet appareil qu'on se rendit au Quirinal. Le Pape, contre son ordinaire, tint un langage très ferme et mit un soin extrême à circonscrire les attributions de la Consulte. Cette fermeté n'arrêta ni n'effraya personne. Déjà le gouvernement n'était plus au Quirinal, mais dans les cercles, dans les cafés, dans les débits de tabac où s'organisaient les manifestations. Le peuple s'habituait à se grouper autour de quelques tribuns de bas étage : parmi eux, on commençait à distinguer un certain Angelo Brunetti dit Ciceruacchio. Les artisans de sédition s'unissaient pour surveiller le Pape tout en affectant encore de l'acclamer. Pie IX ne pouvait recevoir un Jésuite sans exciter les rumeurs. Les cardinaux attachés au régime précédent étaient journellement dénoncés à la malveillance. Enfin, le 1er janvier 1848, des scènes tumultueuses attristèrent la ville, et les cris : *A bas la police! plus de prêtres au gouvernement!* dominèrent les acclamations en faveur du Pontife.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

On en était là quand des nouvelles inattendues arrivèrent du royaume des Deux-Siciles. On apprit coup sur coup que Palerme se soulevait, que toute la Sicile imitait cet exemple, que la sédition gagnait la terre ferme, s'étendait aux Calabres, arrivait jusqu'à Naples. On sut enfin que le roi Ferdinand, prince plus inféodé qu'aucun autre aux idées absolutistes, venait, sous la pression populaire, d'octroyer une constitution à ses sujets. Ces événements imprévus accrurent encore l'effervescence. A Rome, les nouvelles des Deux-Siciles furent fêtées par des banquets : des attroupements hostiles se portèrent au *Gèsu* et à l'ambassade d'Autriche : les femmes se montrèrent au *Corso*, parées des couleurs italiennes. A Florence et à Turin, on ne se contenta pas de ces manifestations. Le grand-duc, imitant le roi de Naples, promulgua une constitution. Le roi Charles-Albert, après de longues hésitations, fit de même et réalisa ainsi le vœu naguère exprimé par Camille de Cavour.

Au milieu de cet ébranlement, les cabinets de Vienne et de Paris persistaient dans leur attitude, attitude justifiée par leurs principes et par leur intérêt.

L'Autriche n'était pas seulement inquiète pour l'ordre public européen, mais encore et surtout pour ses possessions italiennes. A Milan, l'opinion publique saisissait avidement tous les prétextes pour proclamer son antipathie contre la domination étrangère. Un nouvel archevêque ayant été installé, cette cérémonie donnait lieu à une manifestation en l'honneur de Pie IX, devenu, presque malgré lui, le porte-drapeau de l'indépendance italienne. Comme le gouvernement autrichien tirait d'abondantes ressources de l'impôt sur le tabac, une sorte de ligue patriotique se formait pour proscrire l'usage des cigares. Bientôt, les esprits ne pouvant plus se contenir, des rixes éclatèrent, et elles furent sanglantes. Venise, de son côté, n'était guère plus tranquille. Là, Tommaseo, Daniel Manin surtout propageaient l'agitation. Les congrès scientifiques, les représentations théâtrales, tout devenait matière à démonstrations. — Témoin de ce spectacle, M. de Metternich, tantôt gourmandait la mollesse du vice-roi, l'archiduc Régnier, plus ami de la conciliation que des mesures répressives, tantôt,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cédant aux tristes pressentiments de l'avenir, écrivait au vieux maréchal de Radetzky, qui commandait les forces autrichiennes en Italie, ces lignes découragées : « Nous étions destinés par la divine Providence à ne pas passer nos vieux jours dans le repos (1). » D'autres fois, la stupeur l'emportant dans son esprit sur tout autre sentiment : « Il était donc réservé au monde, s'écriait-il, de voir un pape faire du libéralisme! » « Pie IX, ajoutait-il, est dénué d'esprit pratique, sans esprit « de gouvernement, chaud de cœur, faible de conception. Si « les choses suivent leur cours naturel, il se fera chasser de « Rome... Il ne peut plus ni avancer ni reculer. Quant à « Charles-Albert, il ne veut pas nous faire la guerre, mais il y « sera peut-être amené. Il est plus despote encore que libéral : « mais l'encens des *litterati* lui monte à la tête (2). » — Au mois de janvier 1848, le chancelier de l'Empire jugeait la situation si grave qu'il songeait à une intervention des puissances et s'en ouvrait à l'ambassadeur de France, M. de Flahaut. « Mais, ajoutait-il afin de sonder les intentions de son interlo- « cuteur, comment se fera cette intervention? L'Autriche peut- « elle agir seule? vous ne le voudriez pas. Si la France et l'Au- « triche agissent en commun, on criera à la résurrection de la « Sainte-Alliance. Si la France intervient seule, elle se heurtera « à la malveillance, peut-être à l'hostilité de l'Angleterre (3). »

Le gouvernement du roi Louis-Philippe était mû par des vues plus libérales et surtout plus désintéressées. Mais là aussi, la crainte l'emportait sur la confiance. A Rome, M. Rossi persistait à chercher les bases d'une entente entre le Saint-Père et ses sujets. Aux plus hardis des novateurs il prêchait l'apaisement; il s'attachait à décourager les folles espérances. « La France, disait-il dans un langage un peu trivial, ne saurait être un caporal au service de l'Italie. » Puis, s'adressant au Pontife, il le conjurait d'accomplir au plus vite les réformes possibles,

(1) M. DE METTERNICH, *Mémoires*, t. VII, p. 476.

(2) *M. de Metternich au comte Apponyi*, 7 octobre 1847. — *M. de Metternich à M. de Ficquelmont*, 23 janvier 1848. — *M. de Metternich au comte Apponyi*, 29 janvier 1848.

(3) *Dépêche de M. de Metternich à M. le comte de Colloredo*, 14 janvier 1848.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'introduire, en particulier, dans une plus large mesure l'élément laïque dans son gouvernement, de chercher ensuite un point d'arrêt pour sa politique. — Ces efforts étaient malheureusement plus honnêtes qu'efficaces. Ce n'était pas que la résistance vînt du Saint-Père : il était décidé à toutes les innovations raisonnables : il se prêtait surtout avec une bonne grâce parfaite à séculariser une portion des fonctions publiques : mais l'opinion, insatiable dans ses demandes, n'écoutait plus aucun avertissement. — Lorsque la discussion de l'Adresse, en janvier 1848, amena au parlement français un débat solennel sur les affaires italiennes, M. Guizot, instruit par les dépêches de M. Rossi, ne dissimula pas ses alarmes. Son langage révéla une double crainte, d'abord que la question de remaniement des territoires n'entraînât la guerre, ensuite que la démagogie italienne ne s'emparât du mouvement, et que, « sous prétexte de remettre l'ordre et la lumière dans le monde, on y mît le chaos (1) ». Ces inquiétudes n'étaient pas feintes : elles l'étaient si peu qu'au moment même où M. Guizot s'exprimait de la sorte, le cabinet des Tuileries se préoccupait, comme M. de Metternich, de l'éventualité d'une intervention. Des ordres étaient donnés pour que 5,000 hommes fussent tenus disponibles à Port-Vendres et à Toulon : le général Aupick était désigné pour prendre, en cas de besoin, le commandement de ces troupes : ce petit corps d'armée, prêt à être embarqué, avait pour mission d'assurer au Pape, s'il était nécessaire, un appui efficace. Ces mesures furent notifiées le 27 janvier 1848 à M. Rossi (2).

III

Quatre semaines plus tard la révolution de Février éclatait. Elle ne produisit pas tout d'abord en Italie une impression

(1) *Moniteur* de 1848, page 231.
(2) M. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 403.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

aussi vive qu'on l'aurait cru. Il arriva même que les riches propriétaires lombards, craignant un mouvement socialiste, furent plutôt intimidés qu'excités par les premières nouvelles de Paris. Mais lorsque, quinze jours plus tard, on apprit l'émeute de Vienne, la chute de M. de Metternich, les concessions arrachées à l'empereur Ferdinand, la passion nationale, longtemps contenue par la crainte de l'étranger ou par l'appréhension du désordre, éclata avec une force irrésistible. Le 18 mars, Milan se souleva d'un élan unanime : après cinq jours de lutte, Radetzky fut obligé d'abandonner la ville et de replier sur Vérone ses troupes frappées de stupeur et diminuées par les désertions. Venise, elle aussi, s'insurgea, délivra les prisonniers politiques, obligea le gouverneur autrichien à une sorte de capitulation, et plaça à sa tête l'avocat Daniel Manin, Manin qui, dans de longs jours de gloire et de deuil, devait incarner en lui l'âme même de la patrie. De Venise, l'insurrection gagna la terre ferme : de Milan, elle s'étendit à toute la Lombardie. Radetzky s'enferma dans le quadrilatère, unique refuge qui lui restât.

Il importait que ces forces insurrectionnelles, puissantes, mais un peu désordonnées, fussent encadrées dans une force régulière qui leur prêtât sa discipline et sa cohésion. Tous les regards se tournèrent vers le Piémont, seule puissance militaire de l'Italie. L'heure était solennelle pour la dynastie de Savoie. S'engager dans la lutte, c'était sacrifier peut-être, en cas de revers, toutes les laborieuses conquêtes du passé. A ne considérer que le droit international, rien d'ailleurs n'autorisait l'entrée en campagne, et tous les griefs des années précédentes, même groupés et réunis avec un art extrême, ne pouvaient justifier la guerre. Tout récemment encore, le cabinet sarde n'avait pas hésité à assurer le gouvernement autrichien de ses vues pacifiques et de son respect des traités. Ces considérations parurent d'abord dominantes dans l'esprit de Charles-Albert. Mais il y a des jours où le sentiment public brise et fait éclater toutes les fictions des traités. A Turin, la presse prêcha avec ardeur l'intervention. On répéta que l'occasion ne se retrouverait plus pour la maison de Savoie de créer à son profit un royaume de la haute Italie. Cet appel fait à son ambi-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tion ne pouvait laisser le prince insensible. Tout en se défendant encore de tout projet belliqueux, il décréta un camp d'observation, il toléra le départ des volontaires. Sur ces entrefaites, on apprit le triomphe des Milanais. Cette nouvelle, en rendant le succès possible, dissipa les incertitudes du Roi. La guerre fut décidée. Le 24 mars, le comte Buol, envoyé d'Autriche, demanda ses passeports. Le 25 mars, Charles-Albert quitta sa capitale. Le 29, il franchit le Tessin.

Dès ce moment, l'incendie, qui couvait depuis si longtemps, embrasa toute la Péninsule. En Toscane, le grand-duc, devançant Charles-Albert, avait déjà cédé à l'opinion publique. Florence, Pistoie, Sienne, Lucques, Livourne, les Maremmes, fournirent leur contingent de volontaires. Les étudiants de l'Université de Pise, sous la conduite de leurs professeurs, formèrent un bataillon. Parme et Modène chassèrent leur prince. De Naples même partit un corps d'armée, placé sous le commandement d'un ancien proscrit, le général Pepe. Quant à la ville de Rome, elle participa plus bruyamment que tout le reste de l'Italie à l'agitation générale. Déjà, à la nouvelle de la révolution de Février, le Pape, cédant aux événements, avait accordé à ses sujets une Constitution. Lorsqu'on connut l'insurrection triomphante de Milan, les meneurs des cercles et des cafés, qui se substituaient de plus en plus au gouvernement, s'écrièrent avec de grands transports qu'il fallait *chasser les Barbares*. Ce ne furent qu'illuminations, ovations, étalage de bannières comme si déjà l'on eût triomphé. Quelques prêtres, sortes de Lafayette en soutane, se mirent à prêcher la *lutte sainte*. Un corps de troupes se forma sous les ordres du général Durando et quitta Rome au cri de : *Vive Pie IX! Vive l'indépendance italienne!* Cependant une certaine équivoque régnait sur la destination de ce corps d'armée : le Saint-Père se flattait encore de le maintenir comme un corps d'observation aux frontières septentrionales de ses États : les chefs de la révolution, bien différents dans leurs desseins, se réservaient de le pousser en avant et d'amener ainsi le Souverain Pontife à la guerre ouverte contre l'Empire.

A l'heure où l'Italie se soulevait contre l'Autriche, sa vieille

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ennemie, n'allait-elle pas réclamer le secours de la France, de la France, sa traditionnelle alliée?

A ne considérer que les apparences, il semblait que l'Italie dût solliciter instamment l'appui de la France et que la France, dans la crainte d'une guerre générale, dût réserver son concours ou du moins le mettre à prix. Par une singulière bizarrerie des choses, ce fut le contraire qui arriva. La France offrit son assistance; l'Italie s'y déroba.

Charles-Albert, en attaquant l'Autriche, avait épuisé toute son audace. Il ne lui plaisait pas d'ajouter à cette témérité celle de s'allier à une république. Sa nature, soupçonneuse à l'excès, lui faisait craindre que le gouvernement né le 24 février ne propageât au delà des Alpes les principes démocratiques. Il redoutait, en outre, que le prix des bons offices de la France ne fût la cession de la Savoie; or, fidèle en cela aux traditions de sa race, il caressait l'espoir de tout acquérir sans rien abandonner. Cette pensée de défiance jalouse dicta toute la conduite du prince. Au moment de quitter sa capitale, il adressa une proclamation aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie, et prit soin d'affirmer que « l'Italie serait en état de se suffire à elle-même (1) ». Lorsqu'il notifia aux cabinets de l'Europe sa résolution de prendre les armes, il excepta de cette communication le gouvernement français qu'il n'avait, d'ailleurs, point encore reconnu. Dans ses entretiens avec les ambassadeurs étrangers et particulièrement avec le ministre d'Angleterre, sir Abercromby, il laissait volontiers entendre qu'il n'entrait en Lombardie que pour y prévenir l'établissement de la République (2). Dans sa dernière dépêche au comte Buol, représentant de l'Autriche, M. de Pareto, ministre des affaires étrangères de Sardaigne, n'hésita même pas à invoquer cette considération pour justifier l'intervention piémontaise (3). A Paris, la plupart des émigrés italiens imitèrent cette réserve (4). Au commence-

(1) Proclamation du 23 mars.

(2) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie II, *passim*.

(3) Dépêche de M. de Pareto à M. de Buol, 23 mars. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie II, p. 328.)

(4) Voir *Moniteur* du 28 mars, p. 702 et 703.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ment d'avril, l'incursion sur le territoire savoisien de quelques bandes insurrectionnelles, venues de Lyon, confirma encore les appréhensions du Roi. — *Italia fara da se*, tel fut le mot d'ordre qui, partant de Turin, se répandit dans toute la Péninsule. Le gouvernement provisoire de Milan ayant voté une adresse à la République française et ayant envoyé un agent pour négocier un achat de fusils à Toulon, le cabinet sarde n'hésita pas à blâmer ces démarches (1). A la vérité, Manin, esprit essentiellement politique, ne partageait point ces illusions du patriotisme ou ces inspirations de la défiance : il notifia au cabinet de Paris la révolution de Venise : il sollicita de lui des armes et quelques navires : il laissa même clairement entrevoir que des secours plus directs et plus efficaces seraient accueillis avec gratitude : mais l'opinion publique et la presse s'élevèrent aussitôt avec beaucoup de force contre cette sorte d'appel à l'étranger (2).

A la nouvelle des événements de Milan et de Venise, Lamartine, qui dirigeait alors notre politique extérieure, n'avait pas douté que la France ne fût appelée à une prochaine intervention en Italie. Il en avait si peu douté que, sur sa demande, une armée de 30,000 hommes, prête à entrer en campagne, fut aussitôt réunie au pied des Alpes. Aussi sa surprise fut-elle extrême lorsque l'envoyé de Sardaigne, M. de Brignoles, lui apporta, au lieu des témoignages de gratitude qu'on attendait, les protestations de Charles-Albert, et réclama avec une vive insistance la dislocation ou l'éloignement de ce corps d'observation (3). Si ce langage eût pu laisser quelques illusions à Lamartine, les nouvelles venues de Piémont les auraient dissipées. La France avait pour représentant à Turin M. Bixio, personnage qui, à la différence de la plupart des diplomates républicains, était un esprit ferme, sagace et avisé. M. Bixio pénétra aussitôt les dis-

(1) Dépêche de sir Abercromby à lord Palmerston, 14 avril 1848. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 353.)

(2) *Documents laissés par Manin et publiés par* M. Planat de la Faye, t. Ier, p. 169, 174 et *passim*.

(3) M. de Brignoles se conformait en cela aux strictes instructions de son gouvernement. (Voir dépêche de M. de Pareto à sir Abercromby, 30 mars 1848 *Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie II, p. 278.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

positions du cabinet sarde et mit un soin extrême à en instruire son gouvernement. « Il règne ici, écrivait-il, les plus dangereuses illusions... Le caractère essentiel du mouvement, c'est « qu'il est avant tout italien. Personne n'a l'idée de substituer « la France à l'Autriche. On ne veut pas de l'intervention « française, on n'en voudra qu'après la défaite (1). » En recevant ces étranges dépêches, Lamartine ne pouvait contenir son étonnement : il ne pouvait comprendre que la France, puissance libératrice, fût traitée comme l'Autriche, puissance oppressive. « Dans le cas d'une marche d'un corps français sur « la Savoie, écrivait-il, dès le 11 avril, à M. Bixio, les forts qui « se trouvent sur la route de la Maurienne feraient-ils feu sur « nous (2) ? » M. Bixio n'hésita pas à répondre que les Français seraient reçus en ennemis. — Pourtant la République française ne se rebuta point : elle persista dans sa bonne volonté, sinon pour Charles-Albert qu'elle n'aimait guère, du moins pour l'Italie qu'elle aimait et dont elle se croyait aimée. La persistance de nos voisins à refuser notre secours n'eut d'égal que notre obstination à l'offrir. L'Assemblée constituante, lorsqu'elle se réunit, se crut obligée de comprendre dans le programme de sa politique extérieure l'affranchissement de l'Italie. « Dans aucun cas, « s'écriait Lamartine du haut de la tribune, l'Italie ne retom- « bera sous le joug qu'elle a si glorieusement secoué (3). » Lamartine ne se contenta pas de ces assurances. A quelques jours de là, dans un des conseils de la commission exécutive, il proposa, assure-t-on, l'intervention immédiate dans la Péninsule malgré les Italiens eux-mêmes, et il fallut toutes les objections de ses collègues, plus sages ou moins hardis, pour prévenir cet excès de dévouement (4).

Ce qui affermissait les Italiens dans leur infatuation, c'étaient les embarras de leurs adversaires. A la fin d'avril et en mai

(1) *Dépêches des 7 et 20 avril 1848.*

(2) Dépêche du 11 avril 1848. — Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. VI, p. 213 et 214.

(3) Séance de l'Assemblée constituante du 23 mai 1848. (*Moniteur* de 1848, p. 1141.)

(4) Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. VI, p. 391, et t. X, p. 6.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

1848, l'antique empire d'Autriche parut un instant abandonné de la Providence. Radetzky avait ramené à grand'peine son armée au milieu des forteresses du Quadrilatère. Cette armée, d'après des calculs qui paraissent exacts, atteignait à peine 50,000 combattants. Placé entre Milan et Venise, l'une et l'autre soulevées, le vieux maréchal pouvait craindre, en outre, que ses communications avec le Tyrol fussent coupées. L'armée piémontaise était nombreuse, aguerrie, bien armée : parmi les contingents italiens, plusieurs, à la vérité, offraient peu d'éléments de résistance; mais d'autres étaient courageux, bien disciplinés, d'organisation assez solide. Avec cela, l'anarchie régnait au cœur de l'Empire. Vienne était en proie à des agitations permanentes : les ministères s'y succédaient sans qu'aucun pût se fixer : la Hongrie préludait par des mouvements partiels à la guerre civile : la Bohême n'était pas plus tranquille. Cette situation ne permettait guère d'envoyer en Italie des renforts suffisants, et Radetzky était réduit à se tenir sur la défensive ou à livrer des combats qui ne furent pas toujours heureux. Un événement imprévu révéla combien étaient grands les périls de l'empire d'Autriche. On apprit tout à coup que l'empereur Ferdinand, désespérant de faire respecter son autorité dans sa capitale, avait, le 17 mai, quitté furtivement Vienne et avait cherché à Inspruck un abri contre les factieux.

On vit alors un étrange spectacle. Tandis que l'Italie, dans sa présomptueuse assurance, dédaignait tout secours étranger, la maison d'Autriche (tant était grande alors sa détresse!) se mit à chercher un médiateur entre elle et les Italiens soulevés. Déjà l'envoyé d'Autriche à Paris n'avait pas dissimulé à M. de Lamartine que son souverain serait disposé au sacrifice d'une partie de ses possessions italiennes. Mais le gouvernement français était trop lié à l'Italie et était, d'ailleurs, trop peu stable pour qu'une négociation suivie pût s'ouvrir à Paris. C'est à Londres que le cabinet de Vienne chercha un intermédiaire favorable à ses vues.

Le 6 mai 1848, quelques jours avant la fuite de l'Empereur, un diplomate autrichien, M. de Hummelauer, reçut du baron de Lebzeltern, directeur intérimaire de la chancellerie

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'État, l'ordre de partir pour l'Angleterre. Le plus grand désarroi régnait alors dans les cercles officiels de l'empire. Deux jours auparavant, M. de Fiquelmont, lié à un certain degré à M. de Metternich, avait été contraint, sous la pression de l'émeute, d'abandonner ses fonctions de ministre des affaires étrangères, et il n'avait pas encore été remplacé. Aussi M. de Hummelauer demanda-t-il en vain des instructions précises. M. de Lebzeltern n'osa lui en donner. M. de Fiquelmont, déjà tombé du pouvoir, se contenta de lui remettre la copie d'une note qu'il avait rédigée avant sa chute. M. de Pillersdorf, président du conseil, se borna à de vagues recommandations sur la nécessité de trancher promptement les affaires italiennes. « Voyez, dit-il au diplomate, les intentions du cabinet anglais « et faites-nous un rapport sur la situation. » M. de Pillersdorf paraissait surtout préoccupé de faire transférer aux territoires italiens qu'on céderait une notable portion de la dette de l'Empire. En outre, comme l'opinion publique en Autriche était fort surexcitée contre M. de Metternich, il engagea son envoyé à s'abstenir de toutes relations avec ce personnage qui était alors à Londres. M. de Hummelauer ne put rien obtenir de plus et partit pour la Grande-Bretagne.

L'Angleterre n'aime pas les faibles. Le représentant de l'Autriche s'était attendu à un dédaigneux accueil. La réalité dépassa ses appréhensions. On s'exagérait encore les périls de l'empire. Le cabinet britannique se montrait unanime à souhaiter la formation d'un royaume de la haute Italie, royaume qui comprendrait le Piémont, la Lombardie, la Vénétie, les duchés de Parme et de Modène, réunis sous le sceptre de Charles-Albert. Aussi, quand, le 23 mai, M. de Hummelauer, s'inspirant des pensées de M. de Fiquelmont, parla de la création d'un royaume lombardo-vénitien, doté d'institutions nationales, mais placé sous la suzeraineté de l'Autriche, cette première ouverture fut repoussée sans hésitation. Sentant la nécessité de plus amples concessions, l'envoyé autrichien s'avança davantage. Il proposa le lendemain la renonciation de l'Autriche à tout droit de souveraineté sur la Lombardie et une administration séparée pour la Vénétie. Si larges que

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

fussent ces sacrifices, il ne parut pas que le gouvernement britannique les jugeât encore suffisants. Sir Abercromby, ministre d'Angleterre à Turin, ne cessait de répéter que l'abandon par l'Autriche de toutes ses possessions italiennes était le seul moyen de terminer la guerre et de prévenir l'intervention française : comme il était sur le théâtre même des événements, on l'écoutait volontiers. Tant de mauvaise volonté découragea M. de Hummelauer. Il songea même un instant à s'adresser à la République française, qui, si malveillante qu'elle fût, ne le serait pas plus que l'Angleterre : il alla jusqu'à s'ouvrir de ce projet à M. de Metternich, qu'il voyait malgré la défense de ses chefs : M. de Metternich lui représenta qu'il n'avait pas d'ordre en ce sens, qu'il assumerait, en agissant de la sorte, une responsabilité grave, et le détourna d'un pareil dessein.

Cependant, de tous les ministres anglais, lord Palmerston, qui dirigeait les affaires extérieures, était le moins défavorable. On savait aussi que la Reine et surtout le prince Albert ne voyaient pas sans quelque sympathie les revers de la monarchie autrichienne. M. de Hummelauer mit à profit cette dernière chance de succès. Dans une note confidentielle, mais plus tard rendue publique, il pressa instamment le chef du *Foreign-Office* d'employer en faveur de l'Autriche son influence auprès de ses collègues. — La Vénétie, disait dans cette note l'envoyé du cabinet de Vienne, la Vénétie nous est nécessaire pour couvrir nos possessions du Tyrol : nous voulons la conserver, non par esprit d'ambition, mais pour notre propre sécurité Les Italiens, ajoutait-il, aiment à nous croire morts ; mais nous pourrons donner encore des preuves de notre vitalité. — A l'appui de ce langage un peu plus fier, le négociateur faisait valoir les nouvelles du théâtre de la guerre, nouvelles qui, depuis deux jours, étaient meilleures pour l'Autriche. Ces efforts ne furent pas tout à fait perdus. Le 3 juin, lord Palmerston, déclara à M. de Hummelauer que l'Angleterre pourrait se porter médiatrice si le cabinet de Vienne consentait à la cession, non de la totalité, mais d'une portion de la Vénétie. L'homme d'État anglais, avec son ordinaire clairvoyance, ne se faisait, d'ailleurs, pas illusion sur l'efficacité de ces négociations : « Ce qu'il vous faut, disait-il

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à M. de Hummelauer, c'est une bonne bataille gagnée. » Ce mot était, à cette heure, le véritable mot de la situation. Si la monarchie autrichienne était victorieuse, elle se relèverait d'elle-même; si le sort des armes lui était contraire, nulle médiation n'aurait assez de vertu pour prévenir son amoindrissement, peut-être sa dislocation. M. de Hummelauer quitta Londres, et avant la fin de juin était de retour dans son pays (1). Là, il apprit que, pendant son absence, M. de Wessenberg, successeur de M. de Fiquelmont, avait, dans son impatience de tout terminer, offert au gouvernement de Milan de reconnaître son indépendance, mais que les Lombards, soit excès de confiance, soit désintéressement, n'avaient pas voulu séparer leur sort de celui de la Vénétie et avaient refusé ce bien suprême qui leur venait de la main d'un ennemi (2)

Quelquefois les résolutions viriles naissent de l'excès même des disgrâces. L'Angleterre mettait à des conditions bien dures une médiation bien incertaine. Milan refusait le don même de la liberté. L'Autriche était résignée à reculer jusqu'au Mincio : lorsqu'elle vit qu'il lui faudrait reculer jusqu'à l'Adige, peut-être céder Venise elle-même, sa fierté se révolta : par une réaction assez naturelle, quoique inattendue, elle se demanda s'il ne serait pas possible de ne rien sacrifier du tout. C'est dans ces dispositions d'esprit que M. de Hummelauer trouva sa cour : il l'avait laissée éperdue, il la retrouva, non pas confiante, mais revenue à elle-même; aussi les propositions dont il était porteur furent-elles, non pas rejetées, mais laissées sans suite. — Tout favorisa ce retour à la politique de résistance. L'empereur Ferdinand, déconcerté par les manifestations factieuses des Viennois, avait été réconforté par les acclamations de ses fidèles

(1) Dans une note détaillée adressée à M. de Metternich, M. de Hummelauer lui a rendu compte de sa mission à Londres. C'est à cette note que nous avons emprunté les principaux éléments de ce récit. (Voir *Mémoires* de M. DE METTERNICH, t. VIII, p. 449 et suivantes, p. 20, 22, 23.) — Voir, en outre, dépêches de M. de Hummelauer à lord Palmerston, 23, 24 et 26 mai 1848. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie II, p. 470, 476, 480.)

(2) Voir dépêche de lord Ponsomby à lord Palmerston, 12 juin 1848; dépêche du baron de Wessenberg à M. Casati, 13 juin 1848; dépêche de M. de Wessenberg à lord Ponsomby. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie II, p. 596 et 609; partie III, p. 32 et 33.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Tyroliens qui se pressaient autour de lui à Inspruck. Déjà le Saint-Père, par une encyclique solennelle, avait désavoué toute pensée d'hostilité contre l'Autriche : et cette publication, sans affaiblir matériellement la cause italienne, lui avait enlevé cette force qu'elle puisait dans le concours présumé de Pie IX. Quinze jours après l'encyclique du Pape, le roi des Deux-Siciles, soit frayeur de sa hardiesse, soit jalousie contre Charles-Albert, avait donné aux troupes napolitaines l'ordre de rétrograder. A mesure que le temps avançait, l'intervention armée de la France devenait de moins en moins probable. On se flattait que les légions de volontaires, brûlantes d'ardeur au début, finiraient par se fondre sous les fatigues d'une campagne prolongée. Les bataillons toscans, malgré leur vaillance, avaient été presque anéantis à Curtatone. A la vérité, les Piémontais avaient remporté, le 30 mai, un éclatant avantage à Goito, et la prise de Peschiera avait encore ajouté à ce succès. Mais, malgré cet échec, Radetzky promettait la victoire, à la condition qu'on lui expédiât des renforts. Sous l'empire de ces impressions plus rassurantes, on recouvra le sang-froid un instant perdu et, l'espoir renaissant dans les cœurs, on songea à conquérir la paix, non à Londres, mais sur le Tessin.

Dès ce moment, la fortune de l'empire se releva. Durando avec les troupes romaines capitula à Vicence : Padoue, Trévise, Palma-Nuova tombèrent entre les mains des soldats de Radetzky. A là fin de juin, toute la Vénétie, à part Venise, était au pouvoir de l'Autriche. Effrayé de ces revers, toujours ardent à poursuivre ce royaume de la Haute-Italie, rêve de son ambition, Charles-Albert précipita l'œuvre des annexions. Déjà Milan et les duchés avaient voté leur réunion au royaume de Sardaigne : le 4 juillet, la République de Venise, par un grand sacrifice à l'union commune, abdiqua à son tour ses vieux souvenirs de gloire et se prononça pour la fusion avec le Piémont. Mais ces provinces ne se donnaient à Charles-Albert que pour lui échapper aussitôt. Bientôt les défaites succédèrent aux défaites. L'armée piémontaise, vaincue à Somma-Campagna, à Custozza, à Volta, fut obligée de repasser l'Oglio et l'Adda : à la fin de juillet, elle était en pleine retraite sur Milan.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« C'est seulement après une défaite éclatante que l'Italie acceptera notre secours », avait dit M. Bixio. On touchait à l'heure où cette prévision se réaliserait. Pendant la période des succès faciles et même après les premiers revers, on s'était complu à répéter qu'on se suffirait à soi-même. Cela était si vrai que, Manin ayant consulté au mois de juin les gouvernements italiens sur l'opportunité d'un recours à la France, cette proposition avait été écartée par un vœu presque unanime (1) Quand Radetzky, maître de la Vénétie, eut envahi le Milanais, l'approche du péril inspira une tardive sagesse. Charles-Albert expédia à Paris M. Ricci pour solliciter l'aide de son puissant voisin . à M. Ricci se joignit un délégué de Milan, M. Guerrieri. Le 3 août, l'un et l'autre furent reçus par le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif.

Jusque dans cette demande d'assistance se trahissaient les incurables méfiances du roi de Sardaigne. M. Ricci, tout en sollicitant le secours de la France, affecta de considérer que ce secours n'était pas urgent, que les troupes sardes pouvaient résister longtemps encore : ce que le roi de Piémont réclamait, ce n'était pas que la République française intervînt directement, mais seulement qu'un corps d'armée et un général français fussent mis à sa disposition. Plus sensé et plus politique, M. Guerrieri s'efforça de réparer cet imprudent langage : à plusieurs reprises, il répéta que l'intervention était nécessaire, que la résistance ne pouvait se prolonger, que les heures étaient précieuses. Mais M. Guerrieri n'avait pas de caractère officiel ; il n'était que le délégué d'une ville déjà réunie au Piémont. M. Ricci seul était le ministre accrédité d'un État régulier.

Une telle attitude lassa la bonne volonté de notre gouvernement. L'Italie victorieuse avait repoussé dédaigneusement notre secours : vaincue, elle ne le réclamait qu'avec mauvaise grâce. On considéra que l'intervention, facile quelques mois auparavant, serait d'un succès douteux en face de l'Autriche réconfortée par ses récentes victoires. Les républicains français, d'ailleurs, n'aimaient pas Charles-Albert; ils lui reprochaient

(1) *Documents laissés par* MANIN, t. Ier, p. 283 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ses anciennes trahisons envers les libéraux; ils le jugeaient trop empressé à surprendre en vue de ses annexions les suffrages des peuples; ils craignaient qu'une fois pourvu des territoires convoités, il ne s'entendît avec le cabinet de Vienne; ils se disaient enfin, non sans raison, qu'une monarchie de douze millions de sujets, créée au nord de la Péninsule, ne serait pas un voisinage moins incommode que l'Autriche. M. Bastide, qui avait succédé comme ministre des affaires étrangères à M. de Lamartine, partageait autant que personne ces antipathies et ces soupçons. Il y était d'autant plus accessible, qu'il entretenait, à cette époque-là même, avec les radicaux italiens et notamment avec Mazzini des relations assez singulières chez un personnage officiel; or, ceux-ci le conjuraient, s'il croyait devoir intervenir, d'intervenir en faveur des peuples italiens, non en faveur du roi de Piémont (1). Pour toutes ces raisons, on décida de repousser la demande du cabinet sarde.

Cependant on avait trop encouragé l'Italie pour qu'on pût la laisser sans espérance. A défaut d'intervention, on songea à une médiation. Dans ce dessein, on imagina de reprendre la proposition Hummelauer qui consacrait l'indépendance de la Lombardie et accordait à la Vénétie une administration séparée. Le 9 août, M. Bastide sonda les intentions du cabinet britannique, et il fut entendu que les deux gouvernements provoqueraient l'ouverture de conférences pour cet objet (2).

Une telle médiation permettait encore de stipuler quelques garanties pour l'indépendance italienne. Mais tout conspira d'avance à rendre vaine et dérisoire cette négociation elle-même.

On savait Charles-Albert vaincu : on ne connaissait point l'étendue de son désastre. On ne tarda pas à apprendre toute la vérité. Non seulement le roi de Sardaigne s'était replié sur Milan, mais il avait livré à Radetzky cette ville qui s'était na-

(1) Lettre de Mazzini à M. Bastide, du 31 juillet 1848. (Bastide, *La République française et l'Italie*, p. 44.)

(2) Bastide, *La République française et l'Italie en* 1848, p. 92 — M. Bastide à lord Normanby, 10 août 1848 ; lord Normanby à M. Bastide, 11 août 1848. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie III, p. 122 et 126.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

guère donnée à lui : il avait évacué la Lombardie, avait repassé le Tessin, était rentré dans ses États héréditaires. Le 9 août, à l'heure même où lord Normanby et M. Bastide débattaient ensemble à Paris les termes de la médiation prochaine, il consentait à un armistice qui consacrait une sorte de *statu quo ante bellum*, qui, par conséquent, livrait à l'Autriche la Lombardie et la Vénétie, la Vénétie y compris Venise même, Venise qui pourtant résistait encore!

Il fut dès lors aisé de prévoir le sort des pourparlers diplomatiques. Comment amener l'Autriche à se dessaisir des provinces qu'elle avait reconquises et dont un récent armistice venait de lui reconnaître la possession au moins provisoire? A demi victorieux, le cabinet de Vienne eût sans doute repoussé la proposition Hummelauer. Victorieux sur tous les champs de bataille de l'Italie, il devait à peine souffrir qu'on en reparlât : la proposition Hummelauer ne pouvait plus être pour lui qu'un souvenir importun, désavoué, enseveli dans l'oubli : car les nations, comme les hommes, changent de langage avec la destinée, et, quand le succès est revenu, elles ne souffrent guère qu'on leur rappelle les jours où elles se sont humiliées sous la mauvaise fortune.

Comme si les difficultés n'eussent pas été assez grandes du côté de l'Autriche, il se trouva que les dispositions personnelles du roi de Sardaigne furent plus propres à entraver qu'à aider l'œuvre de la médiation. Dès que le malheureux prince eut accepté l'armistice auquel le général piémontais *Salasco* avait attaché son nom, deux sentiments absorbèrent son âme. Le premier de ces sentiments, ce fut un immense regret des territoires entrevus et perdus : la Lombardie surtout tenait à cœur à Charles-Albert; il la convoitait avec cet esprit d'âpre avidité qu'il tenait de ses aïeux. Bien qu'il eût été impuissant à la défendre, il ne comprenait pas qu'on la lui contestât : il ne cessait d'insister par l'organe de son chargé d'affaires à Paris, M. de Brignoles, pour que l'adjonction de cette magnifique province à ses États fût une stipulation invariable du traité définitif. Une exigence si absolue chez un vaincu était à elle seule un obstacle à l'entente. Notre ministre des affaires étrangères, M. Bastide,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

le sentait : aussi ne négligeait-il aucune occasion de faire entendre à l'envoyé sarde que les bases d'une médiation doivent être débattues et qu'on ne peut les poser d'avance sans s'exposer à un échec certain. — Un autre sentiment, d'un ordre plus élevé, mais encore plus contraire au rétablissement de la paix, dominait Charles-Albert, c'était l'humiliation de ses revers et le désir de les venger. Milan, qu'il avait livrée à Radetzky, le maudissait. Venise, qui venait de se donner à lui, avait rétabli une seconde fois la République et avait juré de s'ensevelir dans ses lagunes plutôt que de se rendre à l'Autriche. Les démocrates de Turin et de Gênes n'avaient pas eux-mêmes ménagé au prince vaincu l'expression de leur mépris. Le roi de Sardaigne n'était pas moins chevaleresque qu'avide; il avait ressenti vivement ces injures imméritées. Malgré l'inégalité de ses forces, il nourrissait la pensée de reprendre les armes : peut-être aussi un secret instinct l'avertissait qu'une défaite, pourvu qu'elle fût embellie par l'héroïsme, servirait, mieux que tout le reste, l'avenir de sa maison. Comme on le voit, le Piémont ne se prêtait guère plus que l'Autriche aux vues conciliantes des médiateurs.

Une médiation, d'ailleurs, n'est vraiment efficace que si l'on sent que la force des armes viendra au besoin l'appuyer. Or, la France sortait de l'insurrection de Juin; elle ne songeait qu'à panser ses propres blessures; elle était jalouse, non de bruit, mais d'apaisement; elle était gouvernée, non plus par Lamartine, âme poétique et facile aux entraînements, mais par un militaire à l'esprit plus sensé qu'étendu et peu accessible aux illusions. Si l'on avait pu conserver quelque doute sur nos intentions pacifiques, Cavaignac se fût chargé de les dissiper. Le 25 août 1848, il monta à la tribune et exposa avec une netteté qui ne laissait place à aucune incertitude sa politique à l'égard de l'Italie. Il commença par rappeler que, même après les premiers revers, les peuples de la Péninsule avaient repoussé plutôt que réclamé le secours de la France : « Dans cette situa-
« tion, continuait-il, nous ne pouvions être que médiateurs...
« Je suis convaincu, ajoutait-il, que la première pensée de la
« nation est de conserver une paix honorable, de satisfaire aux

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« intérêts de notre honneur, sans troubler, s'il est possible, la « paix du monde. » Le général terminait par ces mémorables paroles, singulièrement touchantes dans la bouche d'un soldat : « Dans notre pays, messieurs, dans un pays aussi facile à s'in- « quiéter sur toutes les questions qui touchent à son honneur, « il faut souvent plus de courage pour plaider en faveur de la « paix que pour conseiller la guerre. Si, dans l'histoire du pays, « je vois plus d'un homme qui s'est fait un grand nom par la « guerre, j'en vois aussi beaucoup qui ont fini obscurément « pour n'avoir voulu servir que les intérêts pacifiques de leur « pays..... Quant à moi, je le déclare, ma pensée s'est toujours « portée avec plus de respect sur ceux-ci que sur les autres. Je « pense que la République ne sera fondée en France que lors- « que l'éducation républicaine du pays sera faite, que lorsque « les hommes qui disposent de la puissance du pays se réduiront à un rôle modeste et à ne pas trop penser à eux-mêmes. « Si la ligne de conduite que je suis bien décidé à suivre, tant « que l'Assemblée le permettra, doit assurer au pays une paix « honorable, une paix digne de la République, je ne demanderai pas d'avoir rendu au pays un plus grand service; je me « croirai assez digne de son estime (1)... »

On ne pouvait répudier avec une modestie plus fière la politique d'entraînements et d'aventures. Ce que le général disait dans un langage empreint de la grandeur de son âme, M. Bastide le disait avec toute la franchise de sa mauvaise humeur. Il est curieux de surprendre dans les dépêches de ce diplomate improvisé l'expression naïve de ses mécomptes et de son dépit : « Le gouvernement de la République, écrivait-il le 29 août « au ministre de France à Florence (2), ne croit pas plus aujourd'hui qu'il ne croyait il y a un mois à l'enthousiasme et à la « prédilection des Italiens pour la France. Il ne croit qu'à leur « mobilité et à leur impuissance. L'Italie a compromis, pour ne « pas dire perdu sa cause par un vaniteux entêtement à repousser une assistance généreusement offerte. Aux jours de la « prospérité, la liberté italienne n'a pas dit un mot, n'a pas

(1) *Moniteur* de 1848, p. 2035.
(2) *Dépêche de M. Bastide à M. Benoît-Champy à Florence*, 29 *août* 1848

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« accompli un acte qui ne fût désobligeant ou même hostile à « notre égard ; il n'entre aucune pensée de rancune ou de ven- « geance dans notre esprit ; mais nous sommes avertis et nous « devons agir en conséquence. L'Italie doit s'estimer heureuse « que la République consente à oublier l'accueil qui a été fait « à ses manifestations généreuses. »

Ces paroles amères révélaient assez la pensée du gouvernement français, et, bien que, dans la même dépêche, on pût lire ces mots : « Si la médiation échoue, la voie de l'intervention « restera ouverte, et c'est l'intervention qui décidera », il était évident que cette restriction n'était, sous la plume de Bastide, qu'une vaine satisfaction à l'amour-propre national. Pendant les mois de septembre et d'octobre, le langage du ministre des affaires étrangères ne cessa de trahir le même découragement. Son ambition se bornait à prévenir toute attaque contre Venise que l'armistice *Salasco* livrait à l'Autriche, à empêcher, s'il était possible, toute occupation des duchés et des Légations par les troupes impériales. Un seul événement lui apparaît comme un *casus belli*, c'est le cas où les troupes autrichiennes franchiraient le Tessin. Sur ce point seul, son langage est net et catégorique : « Nous défendrons, dit-il, la frontière du Tessin comme nous défendrions celle du Var (1). » Pour tout le reste, on sent que l'Italie sera désormais abandonnée à elle-même. M. Bastide surtout ne se lasse pas de répéter que si le Piémont dénonce l'armistice et reprend les hostilités, ce sera à ses risques et périls, et qu'il ne trouvera aucun secours de l'autre côté des Alpes (2).

Il y a, dans la diplomatie comme dans toutes les affaires humaines, certaines négociations qu'on ne peut mener à bonne fin, qu'on ne veut abandonner officiellement et qu'on laisse traîner en longueur jusqu'à ce que le temps ou quelque autre préoccupation les fasse oublier. Tel fut le sort de la médiation anglo-française. L'Autriche ne s'y prêtait point : le Piémont ne s'y prêtait guère : l'Angleterre ne s'en souciait que

(1) *M. Bastide à M. Bois-le-Comte, à Turin, 10 octobre. — M. Bastide à M. de Perrone, président du conseil des ministres du roi de Sardaigne, 23 octobre.*

(2) *M Bastide à M. Bois-le-Comte, à Turin, dépêches des 10 et 19 octobre.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

faiblement : la France, cette amie naguère si chaude, avait été rebutée dans toutes ses offres, déçue dans toutes ses espérances. On déploya, sans rien résoudre, tout le luxe de la procédure diplomatique. On discuta sur l'ouverture des conférences : on délibéra sur le lieu où les conférences se tiendraient. Après bien des pourparlers, on fixa Bruxelles : on désigna ensuite les plénipotentiaires; puis on s'arrêta là, et on laissa l'Autriche et le Piémont vivre sous la loi de l'armistice *Salasco*, dans un état qui n'était ni la paix ni la guerre. — Est-ce à dire toutefois que l'Italie cessât d'éveiller l'attention de l'Europe et surtout de la France? En aucune façon. A l'heure même où la question de l'indépendance italienne entrait dans une courte phase d'apaisement, nos regards étaient attirés vers Rome, où les intérêts les plus graves de l'ordre social, politique et religieux, sollicitaient notre propre action. Nous n'échappions à la *question italienne* que pour tomber dans la *question romaine*.

IV

L'année 1848 avait été féconde en épreuves pour Pie IX, en agitations pour la ville de Rome, en déceptions pour les amis de la liberté. Ainsi qu'on l'a vu, le Saint-Père, sous la pression des événements, avait, au mois de mars, accordé une Constitution à son peuple. De plus, il avait toléré la formation d'un corps de troupe qui avait été placé sous les ordres du général Durando et qui s'était acheminé vers le nord de l'Italie. Ce corps d'armée, comme on l'a dit, n'était destiné, dans la pensé du Pape, qu'à la défense des frontières pontificales : mais le parti de la révolution ne l'entendait point ainsi et voulait qu'il fût employé à la guerre immédiate contre l'Autriche : une proclamation de Durando à ses soldats leur annonça même la lutte prochaine. Il ne pouvait convenir à Pie IX de laisser subsister cette équivoque : son caractère sacré répugnait à l'effusion du sang : l'Autriche était une puissance catholique : l'hostilité

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

contre elle pouvait entraîner, dans l'ordre religieux même, de graves conséquences. Le Pontife, dans une encyclique du 29 avril, désavoua toute pensée belliqueuse; en même temps, pour bien témoigner les sympathies de son cœur, il conjura l'Empereur dans les termes les plus touchants de mettre fin à une lutte à outrance et de se faire le bienfaiteur plutôt que le dominateur de l'Italie. — Cet acte du 29 avril consacra la rupture entre le Pape et le parti révolutionnaire qui, jusque-là, avait affecté de se couvrir du nom de Pie IX. Un grand tumulte éclata dans la ville de Rome. Le Saint-Père céda sous les violences. Le comte Mamiani, homme modéré, mais ancien proscrit, fut appelé au ministère. Pour calmer les scrupules du Pontife, on décida, par un étrange subterfuge, que le gouvernement romain ne déclarerait point la guerre à l'Autriche, mais que les troupes du général Durando seraient placées sous les ordres de Charles-Albert. On a vu comment Durando avait capitulé à Vicence. Cependant le Pape subissait son ministre plutôt qu'il ne l'acceptait. Mamiani, désavoué par son souverain, ne gouvernait, d'ailleurs, pas plus que Pie IX : ce qui gouvernait, c'étaient les cercles, les clubs, la presse surtout qui soufflait les passions. Le 19 juillet, Mamiani lui-même tomba du pouvoir. Une longue crise ministérielle suivit, longue période d'anarchie, où Rome ne fut plus qu'une véritable *Babel*, et où il n'y eut plus dans la ville ni ordre, ni sécurité, ni liberté.

Dans ces tristes conjonctures, Pie IX tourna les yeux vers la France Ce n'était pas que la nouvelle République lui inspirât une grande confiance : même il avait mis peu d'empressement à la reconnaître, et le cabinet français n'avait pas remarqué sans déplaisir cette réserve voisine de la froideur(1). Cependant, de toutes les puissances catholiques, c'était celle dont le Saint-Père pouvait invoquer le plus utilement l'appui. Dans les premiers jours du mois d'août, il s'adressa directement au général Cavaignac et sollicita de lui l'envoi à Rome de quelques milliers de soldats. On se souvient que, dès le mois de janvier, alors que les périls étaient beaucoup moins graves, M. Guizot s'était

(1) *Dépêche de M. Bastide à M. d'Harcourt, 7 juillet* 1848.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

préoccupé de préparer un pareil secours. La République, alors moins prévoyante, repoussa ce premier appel de Pie IX. Elle estima qu'une véritable intervention serait incompatible avec le rôle de médiatrice qu'elle s'était imposé vis-à-vis de l'Italie. Quant à l'envoi de trois ou quatre mille Français à Rome pour protéger le Pape contre ses ennemis de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères jugeait ce service de police bien au-dessous de la dignité de notre gouvernement. Telles furent les raisons qui colorèrent notre refus (1).

Opprimé par ses propres sujets, se croyant délaissé par la France, Pie IX ne perdit point courage. Il aurait pu se livrer à la révolution dans l'espoir de l'apaiser à force de sacrifices : il aurait pu se rejeter brusquement en arrière et demander aux puissances absolutistes la consolidation de son trône. Loin de tomber dans l'un ou l'autre excès, il voulut, en dépit de ses mécomptes, tenter un dernier effort pour l'établissement d'un régime régulier, libéral et durable. Pour le seconder dans cette entreprise généreuse et hardie, il jeta les yeux sur l'ancien ambassadeur du roi Louis-Philippe, M. Rossi.

M. Rossi, après la révolution de Février, était demeuré dans les États de l'Église, soit qu'il lui répugnât de revoir la France d'où ses protecteurs étaient exilés, soit que, arrivé au déclin de l'âge, il se reprit d'affection pour la première patrie de sa jeunesse. Il s'était retiré à Frascati, d'où il suivait d'un œil attentif les vicissitudes de l'Italie. La lutte engagée pour l'indépendance ne l'avait point laissé indifférent : même le plus jeune de ses fils s'était enrôlé dans l'un des bataillons qui partaient pour les bords de l'Adige. Lorsque le Pape, au mois d'avril, sonda pour la première fois ses dispositions, il hésita d'abord devant les difficultés de la tâche. Il n'ignorait pas que la République française verrait avec un dépit extrême un ami de M. Guizot saisir la direction des affaires pontificales : il l'ignorait d'autant moins que notre ambassadeur M. d'Harcourt, obéissant aux instructions de M. Bastide, avait vivement insisté auprès du Saint-Père sur l'inconvenance de ce choix (2). Il

(1) *M. Bastide à M. d'Harcourt*, 25 *août* 1848.
(2) *Dépêche de M. d'Harcourt à M. Bastide*, 4 *septembre* 1848. — Il est juste

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

savait, d'ailleurs, que, dans l'exercice de sa charge, il ameuterait contre lui les deux partis contraires : ancien *carbonaro* aux yeux des uns, champion de l'ordre aux yeux des autres. Son expérience enfin lui montrait clairement que, si les réformes sont toujours difficiles à réaliser, elles deviennent presque impossibles à reprendre et à accomplir quand une fois l'esprit révolutionnaire s'en est emparé pour les exploiter. Sur de nouvelles instances, il céda cependant. Le 16 septembre, il entra dans les conseils du Pape. Une fois qu'il se fut donné, il se donna tout entier, fier d'être associé à une de ces œuvres ardues qui sauvent rarement les peuples, mais qui consacrent la mémoire de ceux qui s'y dévouent.

Les Chambres s'étaient séparées le 26 août et ne devaient se réunir que le 15 novembre. Il fallait utiliser ces deux mois pour restaurer le pouvoir désorganisé ou affaibli, et pour préparer un programme de gouvernement. Dans le nouveau ministère, M. Rossi se chargea de trois portefeuilles : celui de l'intérieur, celui de la police et, par intérim, celui des finances. Son activité fut au niveau de cette lourde tâche. L'anarchie régnait partout. Les Légations étaient presque séparées de fait du reste des États de l'Église : Bologne levait des impôts et créait du papier-monnaie; Ancône venait de former un comité de salut public. A Rome, la police était impuissante à réprimer les désordres quotidiens (1). Le premier soin de M. Rossi fut de concentrer entre ses mains l'autorité et de rendre à ses subordonnés l'énergie et la confiance. Pour remédier à la détresse du trésor, il parvint à obtenir du clergé et des corporations religieuses une avance de 4 millions d'écus; cette avance devait lui permettre de retirer de la circulation une portion des bons du trésor émis l'année précédente. Le nouveau ministre fit venir

d'ajouter que M. d'Harcourt ne partageait pas les préventions mesquines du ministre des affaires étrangères et ne combattait l'entrée aux affaires de M. Rossi que pour se conformer aux ordres de son chef : « Nous n'aurions qu'à gagner, « écrivait-il, à l'arrivée de M. Rossi au pouvoir, il n'est pas *obscurantiste* comme « l'entourage : le seul danger est que la situation soit plus forte que lui. »

(1) « J'ai été obligé d'avoir recours au ministre de la police à l'occasion de « quelques délits, écrivait, le 4 septembre, M. d'Harcourt à M. Bastide, et il m'a « déclaré naïvement qu'il n'avait pas moyen d'en connaître, à plus forte raison « de les réprimer. »

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de Suisse le général Zucchi, vieux soldat qui avait fait les guerres de l'empire dans les rangs de l'armée française, et qui était à la fois peu favorable au Piémont et très hostile à l'Autriche : il lui confia le portefeuille de la guerre et le chargea de la réorganisation de la force publique. Sa sollicitude se porta ensuite sur les abus de l'ordre administratif, et, pour les détruire, une série de projets furent élaborés par ses soins. Économiste non moins qu'homme d'État, M. Rossi ne pouvait être indifférent à ces progrès de l'ordre matériel et scientifique que le gouvernement pontifical avait parfois été accusé d'ignorer ou de négliger. Il s'occupa d'organiser des écoles professionnelles; il institua des chaires nouvelles à l'Université de Bologne; il créa des bureaux de statistique; il décréta la construction de deux lignes télégraphiques, l'une vers Ferrare, l'autre vers Civita-Vecchia; il songea à traiter avec une compagnie pour l'établissement d'un chemin de fer de Rome à Naples. Dans l'ordre politique, le président du conseil ne négligea aucune occasion d'affirmer tout à la fois son respect pour le *statut constitutionnel* et sa ferme volonté de réprimer le désordre. Sa vigilance s'étendit enfin au delà des limites des États de l'Église. Reprenant un projet déjà tenté, il négocia avec les gouvernements de la Péninsule pour l'établissement d'une Confédération italienne. Seulement, à la différence de Gioberti, le ministre du Saint-Père se refusait à reconnaître à la Sardaigne une place prépondérante dans l'union commune. Sa perspicacité lui révélait d'avance les convoitises piémontaises; en outre, il jugeait injuste que Florence et Naples fussent sacrifiées à Turin : il voulait une ligue d'États égaux en droits, non subordonnés. Ainsi se déployait, dans les plus humbles détails de l'administration comme dans les plus hautes questions de la politique, la sollicitude du nouveau chef du gouvernement pontifical.

On vit alors combien était exécrable la faction révolutionnaire. L'indépendance nationale avait été compromise tant par la présomption folle que par la désunion des peuples italiens. Même après cet échec, il restait à défendre la cause de la liberté civile, du progrès régulier, de l'ordre légal. Un homme d'État avait surgi, capable de comprendre ce rôle et, par là, de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

réparer le passé, de consolider le présent, de préparer l'avenir. Cette dernière faveur de la Providence demeura vaine. Se rejetant brusquement en arrière, le peuple italien recula jusqu'aux traditions les plus sinistres des républiques du moyen âge. Un complot fut ourdi contre la vie de Rossi.

Il éclata le 15 novembre, jour de la rentrée du Parlement. Depuis quelque temps, on craignait des troubles pour ce jour-là : des troupes que l'on croyait fidèles avaient même été appelées à Rome. Cependant M. Rossi se préparait à exposer à la Chambre le programme de sa politique : il se flattait que la sagesse de ses mesures éclatant à tous les yeux, une majorité gouvernementale se formerait autour de son nom. Dans cet espoir, il repoussa avec une hauteur un peu dédaigneuse les avis qui lui furent donnés de pourvoir à sa sûreté. Soit indiscrétion, soit remords de quelques-uns des conspirateurs, ces avis ne lui manquèrent pas. Le 15 au matin, la femme d'un de ses collègues, la duchesse de Rignano, lui écrivit pour le conjurer de ne pas quitter sa demeure. Un peu plus tard, pendant qu'il déjeunait avec sa famille, un inconnu lui transmit, sous la forme la plus pressante, le même avertissement. A midi, M. Rossi se rendit au Quirinal. Pie IX avait appris les bruits terribles qui couraient dans la ville. Il accueillit son conseiller avec plus d'affection que de coutume, et, après l'avoir béni : « Je n'ai qu'un ordre à vous donner, lui dit-il, c'est de prendre toutes les précautions possibles pour épargner à vos ennemis un grand crime : votre vie est menacée. » — « Ils sont trop lâches, répondit le ministre, ils n'oseront pas. » Et il sortit. Au moment où il quittait les appartements du Saint-Père, un prélat l'aborda, lui fit part de confidences sinistres qu'il venait de recevoir et le supplia de ne pas se rendre à la séance d'ouverture du Parlement. Rossi parut ébranlé; mais se remettant aussitôt : « La cause du Pape est celle de Dieu, dit-il ; j'irai où m'appelle le devoir. » Accompagné du sous-secrétaire d'État des finances, M. Righetti, il monta en voiture et se dirigea vers le palais de la Chancellerie où siégeaient les députés.

Comme on approchait, on entendit un coup de sifflet et l'on vit un homme courir en avant comme pour annoncer l'arrivée

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

du ministre. Le cocher, surpris, arrêta ses chevaux, puis, sur l'ordre de son maître, poursuivit. On arriva en face du palais. La garde civique occupait la place, mais non la cour intérieure; aussi la voiture s'était à peine engagée sous le portique qu'un groupe nombreux l'entoura pour rendre toute retraite impossible. M. Righetti descendit, et, après lui, le président du conseil. Au silence glacial qui avait régné jusque-là succédèrent des huées, des sifflets, des cris de mort. M. Rossi promena sur la foule hostile un regard assuré. Il montait les premières marches du péristyle, lorsqu'un homme le frappa de sa canne sur l'épaule; il se retourna aussitôt vers son agresseur et, dans ce mouvement, découvrit son cou; au même instant, un coup de stylet l'atteignit à la gorge. Il gravit encore quelques degrés, puis s'affaissa. M. Righetti, aidé d'un homme de service, le transporta dans les appartements du cardinal Gozzoli. La blessure était mortelle, l'artère carotide ayant été tranchée. Le curé de San Lorenzo in Damaso accourut et donna l'absolution au mourant, qui expira presque aussitôt.

Il y eut quelque chose de plus odieux que le crime, ce fut la scélératesse qui l'acclama et ce fut la lâcheté qui se tut.

La garde civique qui occupait la place demeura impassible et ne fit aucune tentative pour saisir les assassins. La Chambre des députés était réunie : le président Sturbinetti ne sut ni lever aussitôt la séance, ni trouver un mot pour flétrir l'assassinat; il passa à l'ordre du jour, et, comme un murmure d'étonnement s'échappait des tribunes : « Qu'y a-t-il? s'écria un des députés, cet homme était-il donc le roi de Rome? » A ces paroles cruelles, les membres du corps diplomatique, trouvant que la mesure était comble, se levèrent : « Sortons, dit l'ambassadeur de France, nous n'avons plus rien à faire ici. » Le soir, les meurtriers et leurs complices parcoururent les rues et organisèrent des illuminations; les troupes, sortant de leurs casernes, fraternisèrent avec la foule : du sein des groupes, on entendait partir ce cri : « *Béni soit le poignard qui a tué Rossi!* » Quelques bandes se portèrent même jusqu'au palais où demeuraient la veuve et les enfants de la victime, et insultèrent à leur douleur. Le directeur de la police, invité à prendre des me-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sures de répression, s'y refusa. Le langage des journaux démagogiques vint ajouter à toutes ces hontes un nouveau scandale : les plus ardents louèrent le crime; les plus modérés, craignant de l'approuver ouvertement, osèrent cependant écrire que le stylet qui avait frappé Rossi était l'instrument « *d'une Providence terrible autant que juste* (1) ».

Cette journée eut le lendemain son épilogue. Dès le matin, les membres des clubs, la garde nationale, les corps de la garnison se réunirent sur la place du Peuple. A midi, ils se formèrent en cortège, s'engagèrent sur le Corso, puis se dirigèrent vers le Quirinal. Il s'agissait de faire accepter au Pape un programme politique rédigé la veille au *Cercle populaire*, et qui consistait dans la reconnaissance de la nationalité italienne, la convocation d'une Constituante, la formation d'un ministère démocratique. Lorsqu'on fut arrivé sur la place Monte Cavallo, une députation, composée de membres des cercles et de représentants du peuple, pénétra dans le palais et fut reçue par le cardinal Soglia, qui répondit que le Saint-Père aviserait. Cette réponse n'ayant pas satisfait les manifestants, les délégués tentèrent une seconde démarche. Le Pape, cette fois, les reçut lui-même. Il était entouré des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Russie, de Bavière, venus pour lui prêter le concours de leur autorité et aussi pour le protéger : car le Quirinal n'était défendu que par une centaine de Suisses et quelques gardes du corps. Pie IX refusa tout d'abord d'accepter le programme qu'on lui imposait. Dès ce moment, l'audace des factieux ne connut plus de bornes. On se mit à construire des barricades. Les meneurs se répandirent dans la ville en appelant aux armes. La garde civique, la gendarmerie, la ligne, la légion romaine, musique et tambours en tête, vinrent se ranger en bataille sur la place du Quirinal et se joignirent aux émeutiers. Comme les Suisses, qui faisaient bonne contenance, avaient fermé la grande porte du palais, on amena une pièce d'artillerie pour en forcer l'entrée. Des coups de feu furent tirés sur les fenêtres, et l'un des prélats de la maison pontificale fut mortellement

(1) L'*Epoca*, du 16 novembre, citée par M. DE GAILLARD, dans son *Histoire de l'expédition de Rome*, p. 81.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

atteint. Chaque heure apportait des forces nouvelles à la sédition. Pas un des commandants de la force publique, pas un des grands personnages romains ne venait offrir ses services au Pape(1). Abandonné de tous, n'ayant autour de lui que le corps diplomatique, le Saint-Père, pour éviter l'effusion du sang, céda aux rebelles. Vers huit heures du soir, il annonça qu'il acceptait une liste ministérielle où figuraient Mamiani, Galetti, Sterbini. On vit alors se reproduire toutes les scènes de la veille, les cris d'allégresse, les retraites aux flambeaux, les promenades tumultueuses, manifestations d'un peuple égaré qui célébrait sa honte comme il eût célébré une victoire.

V

Nous avons raconté ailleurs (2) combien fut grande l'émotion publique en France, quand on apprit l'assassinat de Rossi, l'émeute du 16 novembre, les dangers courus par le Pape. Nous avons dit comment M. de Corcelles reçut aussitôt la mission de se rendre à Rome pour y offrir au Saint-Père l'hospitalité du sol français, comment un corps de troupes fut embarqué à Toulon, comment l'Assemblée, par un ordre du jour solennel, approuva ces résolutions.

Il se trouva que l'événement ne répondit point tout à fait à cet élan généreux et spontané. Soit crainte d'engager l'avenir, soit respect pour l'indépendance du peuple romain, le gouvernement avait pris soin d'annoncer qu'il entendait protéger la *personne du Saint-Père*, non se mêler des questions politiques qui s'agitaient entre le Souverain Pontife et ses sujets. Les instructions données à M. de Corcelles furent, à cet égard, très précises; les déclarations de l'Assemblée ne le furent pas moins. Or, on ne tarda pas à apprendre que, le 24 novembre, Pie IX, trompant la vigilance de ses gardiens, était parvenu à quitter sa

(1) *Dépêche de M. d'Harcourt à M. Bastide, 17 novembre.*
(2) Voir *suprà*, t. Ier, l. X.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

capitale, qu'il s'était réfugié à Gaëte sur le territoire napolitain, et qu'il avait trouvé auprès du roi des Deux-Siciles un accueil aussi respectueux qu'empressé. — Dès lors, à ne considérer que les termes stricts de notre programme, notre but était atteint. Le Pape était sain et sauf, de plus entouré d'hommages et sur une terre amie. Que pouvait-on souhaiter de plus? Les troupes, déjà embarquées, pouvaient regagner leurs cantonnements de Marseille et de Toulon; il était inutile que M. de Corcelles passât la mer, ou, s'il se rendait à Gaëte, ce ne pouvait être, comme il le disait plaisamment lui-même, que pour porter au Saint-Père *la carte de visite de nos soldats* (1). Notre rôle était accompli avant même d'avoir commencé.

Cependant cette attitude un peu étroite et mesquine, quoique loyale, ne devait pas suffire longtemps au vœu des catholiques. L'amour-propre national lui-même n'y trouverait guère son compte. N'y avait-il pas quelque chose de beaucoup plus précieux que la personne du Pape? C'était la papauté elle-même. Le souci de la liberté des Romains pouvait-il faire oublier les intérêts dont la France était à Rome la gardienne? La France, naguère si émue des nouvelles de Rome, n'avait-elle porté sa sollicitude que sur le Pontife? N'avait-elle pas voulu pourvoir à son indépendance spirituelle et aussi à son pouvoir temporel, garant de cette indépendance? Toutes ces questions s'imposèrent bientôt, non au général Cavaignac, qui, à cette heure-là même, descendait du pouvoir, mais à Louis Bonaparte et à ses conseillers. L'histoire diplomatique des mois qui vont suivre est contenue tout entière dans les mesures successives, souvent ambiguës, presque contradictoires, par lesquelles le ministère Barrot élargira, transformera le programme de Cavaignac et sera conduit, parfois malgré lui et comme par la force des choses, non seulement à protéger la liberté matérielle du Pape, mais à assurer sa liberté morale et, en fin de compte, à restaurer son trône lui-même.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que cette politique d'initiative hardie se heurta tout d'abord à bien des obstacles. Ces

(1) M. de Corcelles, *Souvenirs de 1848 : première intervention à Rome.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

obstacles se rencontraient à l'Élysée, — dans le ministère, — au sein même de l'Assemblée.

Louis Bonaparte, en 1831, avait pris les armes contre le gouvernement pontifical; on pouvait conjecturer sans invraisemblance qu'il n'avait pas tout à fait abjuré, dans son âge mûr, les tendances de sa jeunesse. Lorsque l'Assemblée, dans son ordre du jour du 30 novembre, avait approuvé la généreuse initiative de Cavaignac, il s'était abstenu. A la vérité, quelques jours plus tard, il avait désavoué, avec une netteté extrême, la conduite de son cousin, le prince de Canino, très mêlé alors aux agitations romaines; mais ce désaveu, à la veille du scrutin présidentiel, avait semblé au plus grand nombre une manœuvre électorale plutôt que l'expression d'une pensée bien sincère. Depuis son élection, le nouveau chef de l'État s'exprimait, sur les affaires italiennes, avec une modération réservée qui ne décourageait les espérances d'aucun parti. A la réception du 1er janvier, on avait vu le prince s'avancer vers le nonce et lui adresser, avec beaucoup de courtoisie, un vœu en faveur d'une prochaine restauration pontificale. D'un autre côté, on affirme que, vers le même temps, Louis Bonaparte, dans un entretien avec l'envoyé de la république de Venise, M. Tommaseo, se montrait disposé à réduire plutôt qu'à fortifier le pouvoir temporel du Pape (1). A quelques jours de là, le président de la République, recevant M. de Corcelles, qui revenait de Gaëte, exprimait la pensée que la révolution italienne demeurerait peut-être triomphante (2). Comme on le voit, l'incertitude régnait sur les sentiments réels du nouvel hôte de l'Élysée, et peut-être lui-même ignorait-il encore à quelle inspiration il s'arrêterait.

Au sein du conseil, trois des ministres avaient surtout mandat pour débattre et résoudre la question romaine : c'étaient M. Barrot comme chef du cabinet, M. Drouyn de Lhuys comme ministre des affaires étrangères, M. de Falloux comme ministre des cultes. — M. Barrot ne se dissimulait pas que le triomphe

(1) *Documents laissés par Manin et publiés par* M. Planat de la Fuye, t. II, p. 63 et 64.

(2) *Documents et papiers inédits.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de la révolution à Rome serait un grave échec pour la cause conservatrice : il s'effrayait de l'alliance étroite qui existait entre les démagogues de l'Italie et les démagogues de France : en outre, il comprenait à merveille que le parti catholique, alors plein de bonne volonté, deviendrait hostile si le Pape n'était restauré dans ses États. En dépit de ces considérations, il hésitait : il craignait les responsabilités devant l'Assemblée; il redoutait les complications qui surviendraient; son esprit, peu ouvert aux choses religieuses, ne lui montrait pas distinctement la grandeur des intérêts à sauvegarder. — Familiarisé avec les traditions diplomatiques, M. Drouyn de Lhuys sentait qu'il fallait empêcher à tout prix, soit le triomphe de la démagogie dans la Péninsule, soit la restauration du Saint-Père par les armes de l'Autriche : mais il se flattait encore qu'on pourrait, sans intervention directe, échapper à l'une et à l'autre éventualité : il nourrissait l'espoir qu'une entente finirait par s'établir entre les Romains, jaloux de revoir le Pape, et le Pape, désireux de revoir Rome : dans la pensée que les événements épargneraient l'embarras d'une décision, il opinait, comme M. Barrot, pour la politique d'atermoiement. — Seul, M. de Falloux, inspiré par ses propres convictions comme par les conseils de ses amis, poussait résolument à l'intervention. Il ne cessait de combattre les ajournements et les demi-mesures derrière lesquels s'abritait la timidité de ses collègues. La hardiesse contenue de son langage, la netteté de ses aperçus lui assuraient une influence peu en rapport avec sa jeunesse et la nouveauté de ses services. Il s'appliquait surtout à conquérir à ses vues le président de la République, et à lui démontrer combien une initiative résolue profiterait à sa cause et à son nom.

Si les dispositions du président et de ses ministres étaient obscures ou indécises, celles de l'Assemblée constituante étaient moins favorables encore. A la nouvelle du meurtre de Rossi, tous les cœurs honnêtes s'étaient soulevés d'indignation : sous cette impression, une majorité parlementaire s'était rencontrée pour offrir à Pie IX l'appui de nos soldats et l'hospitalité du sol français. Mais il ne fallait pas tirer de ce vote des conséquences qu'il ne comportait pas. Autre chose étaient

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ces avances à un pontife vénérable et malheureux, autre chose eût été une restauration du pouvoir pontifical. Contre une telle entreprise, on eût rencontré non seulement l'extrême gauche, mais le parti républicain presque tout entier : les membres de la droite et, dans les autres groupes, quelques représentants isolés eussent seuls applaudi à ce dessein.

L'anarchie qui régnait à Rome fournit bientôt un premier argument aux partisans de l'intervention.

A la nouvelle de la fuite du Saint-Père, le premier sentiment des Romains avait été l'embarras. On aimait à gouverner en dehors des vues du Pontife, mais on était accoutumé à s'abriter sous son contreseing. Les ministres avaient imaginé d'administrer sous le nom du Pape, comme s'il eût été présent dans sa capitale. De Gaëte, Pie IX avait protesté contre cet abus qu'on faisait de son autorité. Il avait fait plus, et avait désigné une commission exécutive de sept membres, chargée de pourvoir en son absence à tous les besoins de la chose publique. Les Chambres, à leur tour, refusèrent de reconnaître cette commission et créèrent une *Junte d'État*, sorte de triumvirat dont faisaient partie M. Corsini, sénateur de Rome, M. Zucchini, sénateur de Bologne, M. Camerata, gonfalonier d'Ancône. Sur ces entrefaites, des pétitions commencèrent à circuler, demandant la convocation d'une *Constituante* : ces pétitions étaient revêtues de peu de signatures, mais se colportaient bruyamment et se donnaient comme l'expression d'un vœu populaire unanime. La *Junte d'État*, réduite à deux membres par la démission de M. Zucchini, mais reformée peu après par l'adjonction de M. Galetti, proposa à la Chambre des députés d'obéir aux pétitionnaires. La Chambre des députés, répugnant à cette dernière violation du *statut*, allégua qu'elle n'était point en nombre et se déroba à la discussion. La Junte prononça alors la dissolution du Parlement, fixa au 21 janvier les élections pour la Constituante, puis, privée du concours de M. Corsini, qui avait refusé de s'associer à de tels actes d'arbitraire, elle résigna son autorité entre les mains d'une Commission de gouvernement où dominait Sterbini. Dans la ville, privée de son pontife, les pouvoirs changeaient rapidement.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Mais déjà ce qui gouvernait, ce n'était plus la Commission, ce n'étaient même ni les cercles, ni les clubs, ni la garde civique, c'étaient les étrangers venus de tous les points de l'Italie et attirés vers Rome par l'espoir des troubles prochains. C'est au milieu de ce désordre que se préparèrent les élections. Pie IX avait interdit à ses sujets fidèles d'y prendre part. Cette interdiction eut pour conséquence d'écarter du scrutin tous les amis de la papauté : les autres seuls ayant voté, on devine ce que fut l'ensemble des choix. L'Assemblée se réunit le 5 février : le 9, après quinze heures de délibération, elle proclama la déchéance du pouvoir pontifical et l'établissement de la République. Les Montagnards de notre Assemblée nationale s'empressèrent d'envoyer une adresse à leurs frères de la Constituante romaine, comme pour bien marquer l'alliance entre les démagogues des deux pays.

Ces nouvelles, transmises, soit par les correspondances des journaux, soit par les dépêches de nos agents, ne pouvaient manquer d'émouvoir le cabinet français. L'idée d'une intervention prochaine commença à s'accréditer dans les esprits. Tout en jugeant cette intervention nécessaire, on persistait à en redouter les conséquences : on aurait voulu en recueillir les bénéfices sans en assumer la responsabilité. Une combinaison imaginée à Turin entretint quelque temps cet espoir.

A la fin de 1848, Gioberti avait été appelé à la présidence du conseil dans le ministère sarde. C'était, on s'en souvient, l'auteur du *Primato*. Une fois au pouvoir, il songea à exécuter le plan que sa plume avait autrefois tracé. Les circonstances lui parurent propices. Le Pape avait été contraint de quitter Rome. Pourquoi le gouvernement de Charles-Albert ne s'emploierait-il pas à ménager une entente entre ses sujets et lui? Pourquoi ne se ferait-il pas, en outre, dans toute la Péninsule, le restaurateur de l'ordre constitutionnel? Par cette initiative, le Piémont consacrerait sa prééminence sur tous les États de l'Italie. Au-dessus de Turin qui représenterait la force matérielle, il n'y aurait que Rome qui représenterait la force morale. La liberté serait sauve, et l'ordre aussi. Le ministre enfin aurait réalisé, du même coup, le rêve du publiciste.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Plein de ces pensées, Gioberti, dans ses dépêches, laissa clairement entendre que, le Saint-Père étant un prince italien, les gouvernements de la Péninsule avaient seuls qualité pour élever la voix en sa faveur (1). Il alla plus loin et fit des ouvertures en ce sens à Gaëte, à Rome, à Naples. En Italie, cette sorte d'arbitrage intéressé ne plut à personne. Le Pape n'hésita pas à le repousser. Ce n'était pas qu'il n'eût confiance dans les sentiments personnels de Charles-Albert : mais il se défiait de l'avidité piémontaise; il redoutait l'esprit démocratique qui régnait dans ce pays; il se rappelait enfin, non sans déplaisir, l'hostilité qu'avait rencontrée à Turin le projet de *Ligue italienne* conçu par M. Rossi. L'accueil, défavorable à Gaëte, ne le fut guère moins à Rome. Quant à la cour des Deux-Siciles, sa mésintelligence avec la cour de Turin était complète : la diplomatie napolitaine poussait même la malveillance jusqu'à laisser entendre que, si les troupes sardes occupaient jamais les Légations, ce serait, non pour les rendre, mais pour les garder. Dans son propre pays même, Gioberti n'était pas assuré de l'assentiment de ses amis. Les élections qui venaient d'avoir lieu en Piémont avaient, en effet, grandement fortifié le parti démocratique, et l'on pouvait redouter qu'un essai de restauration du Pape, fût-ce avec toutes les garanties constitutionnelles, ne soulevât les plus vives répugnances.

Rebuté de toutes parts en Italie, Gioberti se tourna vers la France. Autant il avait rencontré de froideur auprès des gouvernements italiens, autant il trouva de sympathies à l'Élysée Louis Bonaparte fut séduit par l'apparente grandeur du dessein de Gioberti. Un règlement de la question italienne par les Italiens eux-mêmes devait plaire à son esprit, dès lors possédé de la théorie des nationalités. L'intervention piémontaise avait, d'ailleurs, au point de vue français, le double avantage de satisfaire les vœux des catholiques sans braver les volontés de l'Assemblée constituante, et de rétablir le Pape sans faire de la France le gendarme de la papauté. A la vérité, au sein du ministère, cette conception rencontra dans M. de Falloux

(1) Voir *Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie IV, p. 70

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

un adversaire résolu : « Vouloir cacher la France derrière le Piémont, répondait-il à M. Gioberti, c'est cacher un géant derrière un roseau (1). » Puis, s'adressant à ses collègues, il raillait, non sans justesse, cette monarchie piémontaise, hier vaincue, obligée de s'abriter derrière la protection de la France et de l'Angleterre, et s'avisant aujourd'hui de protéger les autres : « De quel droit, disait-il, s'arrogeait-elle ce rôle, sinon du droit de ses défaites? » La France, continuait le ministre, en se dissimulant derrière la Sardaigne, assume sur elle, en cas d'échec, la responsabilité de l'insuccès et, dans le cas contraire, se prive de l'honneur de la réussite. — Ce langage de M. de Falloux impressionnait, mais n'entraînait pas les convictions. Il était visible que le plan de M. Gioberti, peu goûté en Italie, faisait chez nous son chemin dans les esprits. On en eut bientôt la preuve. Ledru-Rollin, le 20 février, ayant interrogé le cabinet sur le bruit d'une prétendue intervention piémontaise qui se produirait dans les Romagnes avec la complicité de la France, le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, ne démentit pas ces rumeurs, mais se contenta d'observer, avec une réserve ironique, que le territoire sarde ne confinait point au territoire pontifical (2). Deux jours plus tard, le même ministre, dans une dépêche à notre représentant à Gaëte, M. d'Harcourt (3), n'hésitait pas à considérer qu'une intervention des gouvernements sarde et napolitain serait la meilleure des combinaisons. Cette solution, aux yeux de M. Drouyn de Lhuys, rendrait inutile l'action des grandes puissances et rattacherait la Sardaigne à la politique conservatrice. C'est pourquoi il recommandait à son envoyé de travailler de tout son pouvoir à vaincre les répugnances du Saint-Père contre le Piémont. « On ne peut, ajoutait le ministre (4), exclure la Sardaigne, sans la rejeter dans les rangs ennemis. »

Les événements firent bientôt justice de cette conception,

(1) M. de Falloux, *Question romaine : Antécédents de la situation actuelle* 1860. (*Mélanges politiques*, t. II, p. 178.)
(2) *Moniteur* de 1849, p. 577.
(3) *M. Drouyn de Lhuys à M. d'Harcourt*, 22 *février* 1849.
(4) *Même dépêche.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

séduisante à première vue, mais, dans l'état de l'Italie, tout à fait chimérique. A l'heure même où M. Drouyn de Lhuys expédiait à Gaëte les instructions que nous venons de rappeler, la faction démagogique, très puissante dans la nouvelle Chambre piémontaise, renversait Gioberti. Avec lui s'évanouissait le dessein dont il avait été l'inventeur et le patron (1). — Cette solution intermédiaire étant écartée, il ne restait plus qu'à opter franchement entre la politique d'effacement et la politique d'action. Or, les nouvelles de Rome poussaient à l'action : les dispositions des puissances n'y poussaient pas moins.

Les anciens sujets du Pape avaient pu voter la *République romaine,* mais non ressusciter les souvenirs que ce grand nom rappelait. Le nouveau gouvernement avait été proclamé au Capitole : des salves d'artillerie avaient été tirées en signe de réjouissance : des porteurs de torches, moyennant quelques baïoques, s'étaient répandus dans le *Corso* pour simuler les illuminations absentes : on s'était empressé d'enlever partout les écussons pontificaux : on avait beaucoup parlé d'enrôlements volontaires et de levées en masse : on s'était promis, avec de grands élans d'indignation, de chasser de l'Italie les *Barbares*. Mais ce mélange de parodie guerrière et de comédie politique était plus propre à exciter la risée qu'à conquérir l'estime de l'Europe. A ces manifestations puériles, mais inoffensives, succédèrent des mesures qui l'étaient moins. Un décret du 21 février déclara propriété de la République tous les biens ecclésiastiques de l'État romain. Quatre jours plus tard, un autre décret frappa les riches d'un emprunt forcé qui, suivant le chiffre des fortunes, variait entre le cinquième et les deux tiers du revenu annuel (2). Ces décrets joignaient au tort d'être

(1) Le cabinet français ne renonça qu'avec peine à l'idée d'une intervention piémontaise, ou au moins purement italienne. Le 27 février, six jours après la chute de Gioberti, M. Drouyn de Lhuys, dans une dépêche à notre représentant à Madrid, exprimait le regret que cette combinaison n'eût pu être adoptée : « Nous avions pensé, disait-il, que le meilleur moyen de prévenir les inconvé« nients d'une intervention étrangère, s'exerçant dans le but d'assurer la restau« ration pontificale, serait qu'elle s'effectuât par des puissances italiennes, et « nous avions proposé en conséquence d'adjoindre la Sardaigne à Naples dont le « Pape accepte le concours... »

(2) *Recueil des actes officiels de la République romaine*, p. 9 et 15.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

iniques celui d'être inefficaces. Les biens ecclésiastiques se composaient, soit d'églises ou d'objets d'art, soit de vastes domaines d'une réalisation difficile : les nations catholiques avaient, d'ailleurs, en vertu d'anciens titres, des droits sur un grand nombre de couvents ou de sanctuaires. Quant à l'emprunt forcé, la fuite de la plupart des familles notables en rendait la perception presque impossible : il fallait, pour qu'il produisît quelque chose, recourir à l'expropriation; et l'expropriation, dans l'état du crédit public et privé, ne pouvait elle-même donner que des résultats dérisoires. En attendant l'effet de ces violences inutiles, la misère croissait dans la ville : les bons du Trésor, mis en circulation, s'escomptaient à près de 15 pour 100 : les fêtes de Pâques approchaient, et les commerçants, déjà en proie à de cruels embarras, voyaient avec terreur que cette saison, si fructueuse d'ordinaire par l'affluence des étrangers, n'apporterait cette année aucun supplément de ressources. Ce qui était plus grave que tout le reste, c'est que l'élément indigène s'absorbait de plus en plus dans l'élément italien ou cosmopolite. M. Mamiani, si populaire un an auparavant, s'était effacé; plusieurs des chefs les plus acclamés avaient vu leur influence décliner. Mazzini en revanche était arrivé à Rome : on l'avait revêtu du titre de citoyen romain : il avait été accueilli avec les plus grands honneurs à l'Assemblée, et on l'y avait fait asseoir à côté du président. Rome allait devenir le quartier général des révolutionnaires européens, et il était aisé de prévoir qu'ils s'efforceraient de prolonger la résistance, alors même que la fatigue des agitations et la ruine des fortunes inclineraient au repentir toutes les âmes honnêtes.

L'état de la ville de Rome légitimait l'intervention; les dispositions des puissances obligeaient de s'y décider promptement si l'on ne voulait être devancé.

Pie IX, réfugié à Gaëte, avait groupé autour de lui le corps diplomatique tout entier et avait aussitôt protesté contre les récentes violences. Après la proclamation de la République romaine, le cardinal Antonelli, devenu secrétaire d'État du Saint-Père, avait, de plus, adressé un solennel appel au con-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cours de toutes les puissances et spécialement de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples. Cet appel avait été accueilli avec une extrême faveur. L'Espagne se déclarait prête à l'action : elle n'avait, d'ailleurs, pas attendu cette demande de secours pour se prononcer : dans son zèle, elle avait, dès le 21 décembre, convié les États catholiques à ouvrir des conférences en vue de travailler à la restauration du Saint-Père. Le gouvernement napolitain ne montrait guère moins d'ardeur que l'Espagne. Le Piémont, comme on l'a vu, avait offert ses bons offices qu'on avait dédaignés. L'Autriche s'offrait aussi, et son assistance était vivement désirée par le parti rétrograde dont les derniers événements avaient ravivé le crédit. En dehors des puissances catholiques, les nations schismatiques ou protestantes, telles que la Russie et l'Angleterre, se croyaient elles-mêmes obligées à témoigner de leur bonne volonté. En un mot, Pie IX, dans son exil, rencontrait les sympathies universelles des cabinets européens.

Cette unanimité ne laissait pas que d'embarrasser notre gouvernement. En mettant à trop haut prix son concours, alors que tout le monde l'offrait, il s'exposait à ce qu'on se passât de lui et surtout à ce qu'on recourût à Vienne. Sous l'empire de cette crainte, on vit les diplomates français sortir peu à peu de leur réserve et s'acheminer, quoique d'un pas encore indécis, vers une solution. L'intervention piémontaise étant écartée, nos envoyés proposèrent une action combinée de Naples et de l'Espagne. Ils firent valoir les bienveillantes dispositions de la France. Ils s'attachèrent surtout à éloigner l'idée d'un recours aux armes autrichiennes. Ils insistèrent vivement sur le maintien des institutions libérales consenties par Pie IX.

Telle était l'attitude de M. d'Harcourt et aussi de M. de Rayneval, ministre de France à Naples, qui lui avait été adjoint. Au langage de nos représentants, le cardinal Antonelli répondait avec cette réserve prudente et polie où la diplomatie romaine excelle. On ignorait, disait-il, les projets de l'Autriche... Sans doute, ajoutait-il, le cabinet impérial ne manquerait pas de concerter ses résolutions avec les autres cabinets. A travers

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ces ménagements et ces réticences, on devinait la pensée de la cour romaine. Le secours de la France était préféré à tout autre; mais si elle persistait à le différer ou à le marchander, on chercherait ailleurs, et peut-être à Vienne, une bonne volonté moins exigeante (1). C'est ainsi que le gouvernement de Louis Bonaparte était entraîné peu à peu, et comme malgré lui, vers la politique d'intervention.

VI

On était dans ces dispositions encore un peu expectantes, lorsque de graves événements surgirent tout à coup dans le nord de la Péninsule.

Les élections du mois de janvier 1849 avaient introduit dans le Parlement piémontais de nombreux représentants de l'opinion démocratique. Cette faction n'avait cessé de réclamer la reprise de la guerre contre l'Autriche, et, surtout depuis la chute de Gioberti, elle était devenue tout à fait dominante. A ne considérer que les chances militaires, l'entreprise était insensée. La France avait d'avance déconseillé la lutte : en outre, on ne pouvait compter sur l'assistance des États italiens, les uns, comme Naples, rendus à leur prince; les autres, comme Florence et Rome, en pleine anarchie. Malgré l'inégalité des forces, Charles-Albert favorisa, loin de la combattre, la politique guerrière. Les reproches de l'année précédente pesaient sur son cœur. C'était avec une ardeur aveugle et désespérée qu'il se précipitait vers le combat : n'ayant pu être le libérateur de l'Italie, il ne lui déplaisait pas d'en être le martyr; et cette sorte de sombre héroïsme qui l'animait lui-même animait aussi son armée.

L'armistice *Salasco* avait été conclu d'abord pour six semaines, puis renouvelé de huit jours en huit jours. Le 14 mars, M. Ra-

(1) *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, par M. D'HARCOURT, p. 16.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tazzi, ministre de l'intérieur, monta à la tribune et déclara que l'armistice avait été dénoncé. Dès la veille, Charles-Albert avait quitté sa capitale. Les Autrichiens et les Piémontais se disposèrent à la lutte, les premiers avec joie, dans l'espérance d'une prochaine victoire; les seconds avec résignation, détestant les démagogues qui les envoyaient à la mort sans y aller eux-mêmes, retenus pourtant dans le devoir par l'honneur militaire et les yeux fixés sur leur roi.

La campagne s'ouvrit le 21 mars : elle dura trois jours : le troisième jour, l'armée piémontaise fut écrasée à Novare. Le soir même de la bataille, Charles-Albert, qui avait combattu en chevalier plus qu'en souverain, craignit que sa présence ne fût un obstacle à une paix devenue nécessaire; il déposa la couronne; puis il quitta presque en fugitif ce royaume qu'il avait su honorer, non défendre. On apprit bientôt qu'il s'était dirigé vers le Portugal, où, quelques mois plus tard, il devait mourir. Son jeune fils, Victor-Emmanuel, fut proclamé roi au milieu d'une armée vaincue, et ayant derrière lui la démagogie qui grondait.

C'est le 27 mars, dans la soirée, qu'on apprit, à Paris, le désastre de Novare. L'impression fut d'abord très vive. — Si nous en croyons des révélations autorisées, Louis Bonaparte, cédant aux entraînements de sa race, se prononça aussitôt pour la guerre contre l'Autriche. Il s'obstina même tellement dans cette pensée, qu'il fallut, assure-t-on, toute l'influence de M. Thiers pour modérer cette intempestive ardeur. On n'était pas prêt à entrer en campagne, objecta M. Thiers : il fallait négocier un emprunt, reconstituer le matériel, concentrer et mobiliser des troupes : même avec un sage emploi de ces ressources, l'entreprise était difficile et le succès incertain. L'illustre homme d'État parla, dit-on, longtemps de la sorte avec cette abondance de vues qui lui était ordinaire et avec ce luxe de détails qui éblouissait son interlocuteur, peu familiarisé avec les réalités de la politique. Malgré de si chaudes instances, il craignit de n'avoir pas convaincu le prince. Ses appréhensions étaient même si vives qu'il prévint aussitôt le chargé d'affaires d'Autriche, M. de Hübner, et le pressa d'ex-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pédier un courrier à Vienne pour y recommander la modération : autrement, affirmait-il, on ne serait pas assuré de contenir les impatiences de Bonaparte. — Dans le comité des affaires étrangères comme à l'Élysée, certaines velléités guerrières se firent jour, et quelques voix demandèrent qu'on occupât, sans plus tarder, soit la Savoie et les passages des Alpes, soit même Gênes. — Enfin, au sein de la représentation nationale, la politique belliqueuse trouva deux interprètes : l'un était Ledru-Rollin, qui parla au nom de la Montagne ; l'autre, M. Billault, organe d'une sorte de tiers parti qui se tenait à égale distance de l'extrême gauche et de l'Élysée. Heureusement, M. Thiers, qui avait été l'avocat de la paix auprès de Louis Bonaparte, le fut également auprès de l'Assemblée. Il fit ressortir avec beaucoup de force la gravité de la détermination à prendre. Il rappela que, pour vaincre autrefois l'Autriche, il avait fallu Marengo et Hohenlinden. Aujourd'hui l'Autriche ne serait pas seule, elle aurait derrière elle la Confédération germanique et la Russie : ce que l'on veut, c'est donc la lutte d'*un contre trois*, et cela pour une question non de territoire, mais d'influence. « M. Ledru-Rollin et ses amis, continuait l'orateur avec une logique irrésistible, poussent aujourd'hui à la guerre; mais il y a un an, quand l'anarchie régnait à Vienne, ils ont reculé devant cette responsabilité suprême : comment veulent-ils aujourd'hui que le gouvernement entreprennne, vis-à-vis de l'Autriche rendue à elle-même, ce qu'ils n'ont pas osé entreprendre vis-à-vis de l'Autriche affaiblie ? » Ainsi parla M. Thiers. L'Assemblée, le 31 mars, vota, à la majorité de 444 voix contre 320, un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée nationale déclare que si, pour « mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux « sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir « exécutif croit devoir prêter à ses négociations *l'appui d'une « occupation partielle et temporaire de l'Italie*, il trouvera dans « l'Assemblée nationale le plus entier concours. » Cet ordre du jour, à ne considérer que ses termes stricts, semblait donner au ministère une sorte de blanc-seing pour négocier ou pour combattre ; mais, pour quiconque allait au fond des choses, ce

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

langage un peu ambigu n'était qu'une satisfaction à l'amour-propre national et un artifice pour grouper une plus importante majorité. Il était évident que la politique du bon sens l'emportait sur la politique d'illusions et d'aventures.

Ces alarmes excessives, ces velléités guerrières révélaient, au surplus, dans le chef de l'État, peu de sang-froid, et chez les représentants, une imparfaite connaissance des faits. Dès le 16 mars, le prince de Schwarzenberg, ministre des affaires étrangères de l'empire, avait déclaré à notre ambassadeur que, quelles que fussent les éventualités de la lutte prochaine, le cabinet de Vienne ne demanderait au Piémont aucun sacrifice de territoire et se contenterait d'une indemnité de guerre : le 21 et le 22 mars, alors que les hostilités étaient déjà ouvertes, il avait réitéré à notre envoyé les mêmes assurances (1). Il avait, en outre, tenu le même langage au représentant de l'Angleterre, lord Ponsomby : « Nous ne cherchons aucune extension de territoire, lui avait-il dit : bien plus, nous sommes disposés à poursuivre, dans le royaume lombardo-vénitien, nos projets d'améliorations et de réformes (2). » — Après la victoire, l'Autriche ne se départit pas de cette ligne de conduite modérée. Le vieux Radetzki, qui, avant l'entrée en campagne, avait tenu contre le Piémont un langage d'une violence excessive, se piqua de générosité envers le jeune roi à qui la défaite venait de donner prématurément une couronne et que la fortune des armes mettait à sa discrétion. Il l'entoura de toutes sortes d'égards, ne se doutant guère qu'il dût être un jour si fatal à son pays. Le 26 mars, il traita directement avec lui. Lorsque, quelques heures plus tard, les envoyés de France et d'Angleterre, M. Bois-le-Comte et sir Abercromby, se présentèrent au camp des vainqueurs pour demander la suspension de la marche sur Turin, ils apprirent de la bouche même du généralissime que l'armistice venait d'être conclu. Radetzki, qu'on accusait de desseins impitoyables, reçut avec empressement

(1) Déclaration de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, séance du 30 mars. (*Moniteur* de 1849, p. 1157.)

(2) Dépêche de lord Ponsomby à lord Palmerston, 20 mars 1849. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, partie IV, p. 221.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les deux diplomates et leur tint le langage le plus conciliant. Il leur annonça qu'il y aurait une amnistie, que, « s'il était le maître, la paix serait bientôt faite, qu'il ne demandait qu'à quitter le Piémont et à retourner dans les États de l'Empereur (1) ». Il ajouta, à la vérité, qu'il demanderait l'occupation temporaire d'Alexandrie, mais il expliqua cette exigence même par le besoin d'assurer la sécurité de ses propres troupes. Ces nouvelles, transmises à Paris, calmèrent les alarmes des premières heures, et firent tomber la fièvre belliqueuse qui avait exalté quelques têtes. Sans doute, plusieurs points restaient à débattre entre Turin et Vienne. La fixation de l'indemnité de guerre et l'occupation d'Alexandrie pouvaient, en particulier, soulever bien des contestations ; mais c'étaient là de ces questions secondaires que la diplomatie est appelée à résoudre et qui ne mettent pas aux peuples les armes à la main.

Cette rapide campagne de trois jours ne souleva donc pas les complications qu'on aurait pu craindre. Il serait cependant inexact de dire qu'elle n'influa en rien sur nos résolutions. Elle eut un résultat imprévu, quoique fort naturel, ce fut d'imprimer une allure décisive à notre politique vis-à-vis de Rome. On pouvait deviner que l'Autriche victorieuse ne résisterait pas à la tentation d'ajouter à ses succès celui de ramener le Saint-Père dans sa capitale. Or, si un tel événement se réalisait, c'en était fait de notre influence en Italie : c'en serait fait également de l'œuvre libérale que la France avait conseillée et que Pie IX avait essayé d'accomplir. On avait pu laisser l'Autriche vaincre à Novare; mais la laisser intervenir au lendemain de Novare dans la capitale du monde chrétien, c'était pousser trop loin la politique d'effacement. Il importait de se hâter, si l'on ne voulait être devancé. Dès ce moment, l'expédition de Rome fut décidée.

(1) *Dépêche de M Bois-le-Comte, 27 mars. — Dépêche de sir Abercromby, 27 mars.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

VII

La résolution une fois prise, il fallait solliciter, sous la forme d'une demande de crédit, la ratification de l'Assemblée. C'était, pour la politique d'intervention, une dernière épreuve, et non sans danger. Si l'on révélait le but et toutes les conséquences possibles de l'expédition, il était à craindre que les républicains modérés, s'unissant à la Montagne, ne fissent échouer le projet. Si, au contraire, on atténuait le caractère de l'entreprise, le succès présent était assuré ; mais une équivoque subsistait qui pèserait peut-être lourdement sur l'avenir. Le cabinet sut se garder du premier écueil ; il fut moins habile à éviter le second.

Le 16 avril, l'Assemblée discutait le budget des finances, lorsque M. Barrot monta à la tribune pour y faire une communication du gouvernement. Il rappela tout d'abord le vote du 31 mars, qui avait autorisé, en cas de nécessité, *une occupation temporaire et partielle en Italie*. Depuis ce vote, ajoutait-il, la situation s'est nettement dessinée. L'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire. D'un autre côté, les informations qui nous arrivent annoncent dans les États romains une crise imminente. « Dans ces conditions, concluait le président du « conseil, le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir « notre légitime influence en Italie, le désir de contribuer à faire « obtenir aux populations romaines un bon gouvernement, « fondé sur des institutions libérales, tout nous fait un devoir « d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée. » En terminant, M. Barrot lut un projet de décret portant ouverture d'un crédit de 1,200,000 francs pour l'entretien, pendant trois mois, d'un corps dit *corps expéditionnaire de la Méditerranée*.

L'urgence ayant été demandée, l'Assemblée se réunit aussitôt dans ses bureaux pour y élire une commission. Parmi les quinze commissaires élus, quatre appartenaient à la droite et

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

étaient nettement favorables au projet; cinq appartenaient à la Montagne et y étaient nettement hostiles; cinq autres appartenaient au parti républicain modéré et réservaient leur adhésion. Le quinzième commissaire, M. Jules Favre, flottait entre les modérés et les Montagnards, sorte d'allié douteux, beaucoup plus redoutable qu'un ennemi.

La première pensée fut de provoquer des explications plus claires. Ce désir n'était pas superflu. A la vérité, le nom de *corps expéditionnaire de la Méditerranée* semblait indiquer une intervention dans le centre ou dans le midi de l'Italie; et l'allusion faite par M. Barrot à une crise imminente dans les États romains ne laissait guère de doute sur la destination des troupes qu'on embarquerait. Mais s'il paraissait certain que l'expédition aurait Rome pour objectif, l'obscurité régnait sur tout le reste. Quel serait le caractère de l'entreprise? Dans quelles limites se renfermerait-elle? Quel serait l'esprit qui l'inspirerait? Sur tous ces points, on était avide de nouvelles lumières. Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères furent appelés dans la commission.

Les ministres convinrent sans peine que c'était sur la situation des États romains que se portait leur sollicitude. Ils affirmèrent avec beaucoup de netteté que la France ne lierait son action à celle d'aucun autre État. Ils ajoutèrent non moins clairement que notre expédition aurait le double but de prévenir l'intervention autrichienne et d'empêcher que l'esprit de réaction ne ravît aux Romains les libertés conquises. Sur tous ces points, la communauté d'idées fut entière entre le cabinet et les commissaires. Les susceptibilités commencèrent à s'éveiller quand M. Barrot et M. Drouyn de Lhuys firent observer que jamais la France n'avait reconnu la République romaine; elles se calmèrent toutefois quand les ministres eurent annoncé que, d'après les renseignements de leurs agents, l'intervention serait accueillie à Rome comme un bienfait, non comme une menace. Aux yeux des membres de la droite et même des républicains modérés, ces explications étaient suffisantes : cependant les représentants de la Montagne voulurent pousser la discussion à bout. « Si la République romaine, dirent-ils, se refuse à

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

recevoir les troupes de la République française, que fera le gouvernement? Rétablira-t-il le Pape sur son trône temporel malgré la volonté du peuple romain? » A cette question indiscrète à force d'être catégorique, les ministres répondirent-ils affirmativement, comme l'ont prétendu M. Germain Sarrut et M. Schœlcher? Formulèrent-ils, au contraire, comme d'autres l'ont déclaré, une réponse négative ou simplement évasive (1)? Entre ces dires contradictoires, la vérité n'a pu se faire jour. — Après cette conférence, M. Odilon Barrot et M. Drouyn de Lhuys se retirèrent, assurés d'une majorité dans la commission.

Jules Favre fut nommé rapporteur : à la séance du soir, il monta à la tribune et, au milieu de la curiosité générale, donna lecture de son travail.

Malgré les explications des ministres, une certaine équivoque régnait déjà sur les vues du gouvernement. Le rapport de Jules Favre, involontairement ou à dessein, accentua cette équivoque, loin de la dissiper. L'expédition romaine était une de ces entreprises qui se présentent avec une double face. Si l'on prévenait l'action de l'Autriche, si l'on était bien accueilli à Rome, si, en rétablissant le Pape, on stipulait de larges garanties pour le peuple romain, c'était une œuvre de libéralisme. Si, au contraire, Rome fermait ses portes à nos soldats, ce pouvait être par la force des choses, et quoiqu'on souhaitât le contraire, une œuvre de répression. Soit désir de grouper une majorité, soit conviction qu'aucune résistance ne serait opposée à nos troupes, le cabinet n'avait mis en lumière que le côté libéral de son projet. M. Jules Favre amplifia, au point de les transformer, les déclarations gouvernementales. Les assurances ministérielles devinrent, sous sa plume, une véritable garantie en faveur de la République romaine : par un de ces artifices où il excellait, il enregistra solennellement cette prétendue garantie afin de pouvoir, s'il en était besoin, la retrouver un jour. « Des « explications de M. le président du conseil et de M. le mi- « nistre des affaires étrangères, il est résulté, disait-il, que la « pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la

(1) Voir *Moniteur* du 17 avril 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« France à l'asservissement de la République qui existe actuel-
« lement à Rome, mais d'agir dans sa liberté, dégagé de toute
« solidarité avec d'autres puissances... Il faut donc que le gou-
« vernement n'abdique pas ses principes pour concourir à
« l'anéantissement d'une souveraineté indépendante. Il faut
« empêcher l'Autriche d'user des droits de la guerre et des
« privilèges de la victoire. La commission, dans la pensée
« unanime que la France ne fera pas flotter son drapeau à
« côté de celui de l'Autriche et que le gouvernement n'abu-
« sera pas du droit que vous lui donnerez d'occuper momen-
« tanément un point de l'Italie, vous propose de déclarer
« l'urgence et de passer immédiatement à la délibération sur
« les articles. »

Ainsi parla Jules Favre. Les discours qui suivirent n'apportèrent au débat aucune lumière nouvelle. M. Emmanuel Arago et Ledru-Rollin, organes de la Montagne, défendirent à l'aide des déclamations ordinaires la République romaine, qui avait, à leurs yeux, le double mérite d'être une république et d'avoir détrôné le Pape. Le général Lamoricière, dans un langage ferme et sensé, fit observer que le plus pressé était de prévenir l'Autriche, et qu'il y avait quelque chose de plus sacré que la République romaine, c'était la liberté des Romains. Quant à M. Barrot, il parla longtemps, et non sans énergie, au milieu des furieuses interruptions de l'extrême gauche. Il dit très clairement ce qu'il ne voulait pas. — Nous ne voulons pas, dit-il, unir notre drapeau à celui de l'Autriche... Nous ne voulons pas d'une restauration dans les États romains en dehors des principes libéraux... Nous n'irons pas en Italie pour imposer un gouvernement aux Italiens. — Mais le président du conseil mit moins de netteté à dire ce qu'il voulait : il eut soin surtout de laisser dans l'ombre l'éventualité d'une résistance de la part des Romains; et, sur ce point, les pressantes interpellations de M. Schœlcher, à la fin de la séance, ne purent vaincre sa réserve. Cette réserve s'expliquait par les exigences de la tactique parlementaire. Il y avait dans l'Assemblée trois partis : la droite absolument favorable, la Montagne absolument hostile, les républicains modérés enfin, qui se prêtaient à une entente

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

entre le Pontife et ses sujets, mais qui auraient reculé devant la perspective de la République romaine écrasée. Il fallait ménager ce dernier parti si l'on voulait une majorité, et, pour le ménager, il fallait présenter l'expédition comme un arbitrage plutôt que comme une opération militaire. Ajoutons que, dans ce rôle, M. Barrot était sincère; il était convaincu, comme le plus grand nombre, que jamais les Romains ne pousseraient la folie jusqu'à résister à nos armes. Après bien des clameurs de la Montagne, l'article premier du projet fut adopté par 395 voix contre 283. L'article 2 fut voté par assis et levé. Quand on arriva au vote sur l'ensemble de la loi, l'extrême gauche essaya d'amener, par son abstention, l'annulation du scrutin. Cette manœuvre réussit tout d'abord; mais, le lendemain, un nouveau scrutin ayant été ouvert, 388 voix contre 161 se prononcèrent pour le crédit.

Dès le 14 avril, M. d'Harcourt avait laissé pressentir aux plénipotentiaires des puissances catholiques qui venaient de se réunir en conférence à Gaëte les résolutions de son gouvernement (1). Quelques jours plus tard, obéissant aux instructions venues de Paris (2), il annonça au cardinal Antonelli, ministre du Saint-Père, ainsi qu'aux diplomates, ses collègues, l'intervention prochaine de l'armée française. Cette communication fut accueillie par Pie IX avec une joie mêlée de surprise et peut-être aussi avec un peu d'appréhension : car il dut se demander quel serait le prix de cet appui si longtemps marchandé et si soudainement offert. Quant aux puissances, elles s'étonnèrent, elles aussi, de ce zèle subit succédant à tant de lenteur. Jusque-là, le cabinet français avait paru surtout préoccupé de confier aux États secondaires, à Naples, à la Sardaigne, à l'Espagne, le soin de ramener l'ordre dans les États pontificaux : le 30 mars, dans la première séance de la conférence de Gaëte, nos représentants n'avaient rien négligé pour faire prévaloir ces vues. On avait peine à s'expliquer une si brusque évolution. Le dépit se mêlait, d'ailleurs, à l'étonnement; car à l'action

(1) *Procès-verbaux des conférences de Gaëte, séance du 14 avril 1849.*

(2) Dépêche du ministre des affaires étrangères à MM. d'Harcourt et de Rayneval, 17 avril.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

combinée des États alliés se substituait l'action isolée de la France. Ni l'Autriche, ni l'Espagne, ni Naples, ne voulurent pourtant retirer l'assistance qu'elles avaient promise. Chacune d'elles, séparément et sans concert, se montra jalouse de travailler à l'entreprise. Déjà les Autrichiens étaient entrés dans les Légations : les troupes napolitaines allaient pénétrer dans le sud des États pontificaux : les Espagnols allaient bientôt débarquer à Terracine. Mais c'était à la France qu'il était réservé de se présenter devant Rome pour traiter ou pour combattre. C'était à elle qu'incombaient le principal rôle et aussi la principale responsabilité.

VIII

Des troupes assez nombreuses avaient été depuis longtemps rassemblées, soit à Toulon, soit à Marseille, et n'attendaient que l'ordre du départ. Elles devinrent le noyau du *corps expéditionnaire,* qui se composa de treize bataillons d'infanterie, un régiment de chasseurs à cheval, trois batteries d'artillerie et deux compagnies du génie. Ces troupes furent distribuées en trois brigades, placées sous les ordres des généraux Mollière, Levaillant et Chadeysson. Ces trois brigades formèrent elles-mêmes une division qui fut concentrée entre les mains du général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. Enfin le général Oudinot, duc de Reggio, fils de l'illustre maréchal de ce nom, fut investi du commandement supérieur, avec le titre de général en chef. L'escadre, forte de sept frégates et de six bâtiments de moindre dimension, fut confiée au contre-amiral Tréhouart. La plupart des dispositions ayant été prises avant le vote des crédits par l'Assemblée, l'embarquement put s'effectuer aussitôt. Le 22 avril, le général en chef monta à bord du *Labrador :* il emmenait avec lui les brigades Levaillant et Mollière. La brigade Chadeysson, qui devait partir quelques jours plus tard,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

resta provisoirement à Toulon. On se dirigea vers Civita-Vecchia (1).

M. Barrot, au cours des débats parlementaires, n'avait pas mis en doute que les Romains ne nous reçussent en amis. Les préparatifs de l'expédition se ressentirent de cette dangereuse confiance. Les deux brigades Mollière et Levaillant atteignaient un effectif de sept mille cinq cents hommes à peine, et tout le corps d'armée, en y comprenant la brigade Chadeysson, ne dépassait guère dix mille hommes. On se disposait à se présenter devant une ville de deux cent mille âmes, garnie d'une enceinte fortifiée, et l'on n'avait embarqué d'autre matériel de siège que quelques engins destinés à vaincre, en cas de besoin, la résistance de Civita-Vecchia. En outre, les troupes spéciales, artillerie ou génie, étaient tout à fait insuffisantes. — Les instructions du ministre des affaires étrangères au général Oudinot, bien qu'elles fussent un peu plus nettes que les déclarations faites à l'Assemblée, se refusaient, elles aussi, à admettre l'hypothèse d'une lutte à main armée et ne dictaient aucun plan de conduite en prévision de cette éventualité. Le général était invité à se présenter dans les États romains comme médiateur, non comme adversaire. Il ne devait sous aucun prétexte reconnaître la République romaine. Il importait qu'il marchât sur Rome, après s'être assuré toutefois qu'il y serait bien accueilli. Le ministre se flattait que l'apparition des troupes françaises, en rendant courage aux honnêtes gens, susciterait un retour d'opinion, favorable au Souverain Pontife (2). — L'ordre du jour du général en chef, au moment du départ, avait reflété fidèlement l'incertitude de ce programme. « Le gouvernement, disait-il à ses soldats, n'a pas « voulu que les destinées du peuple italien pussent être à la « merci d'un parti en minorité ou d'une puissance étrangère. « Il nous confie le drapeau de la France pour le planter sur le « territoire romain comme un éclatant témoignage de sympa- « thie... Vous prendrez en toute occasion pour règle de con- « duite les principes d'une haute moralité ; par vos armes, par « vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples.

(1) Le général Vaillant, *Siège de Rome*, p. 2, 3 et 165-166.
(2) Voir *Moniteur* de 1849, p. 1795.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquérir « pour elle-même, l'ordre dans la liberté. » Ces assurances banales, mêlées de sages conseils, n'eussent laissé deviner à personne au service de quelle cause nous entendions marcher.

Le 23, dans l'après-midi, l'escadre arriva à la hauteur du cap Corse. A la suite d'un conseil tenu sur le *Labrador*, on décida d'envoyer en parlementaire le chef d'escadron Espivent, accompagné d'un capitaine, M. Durand de Villiers, et d'un secrétaire d'ambassade attaché à l'expédition, M. de la Tour d'Auvergne; tous trois passèrent à bord du *Panama*, qui les transporta à toute vitesse à Civita-Vecchia.

On se préoccupait, depuis quelque temps, dans les États romains, de l'éventualité d'une intervention française. Les crédits récemment votés par l'Assemblée constituante avaient confirmé cette rumeur. Mais nul ne pensait que l'exécution suivît le vote de si près. Aussi le gouvernement romain n'avait-il donné à ses agents aucune instruction en vue d'accueillir ou de repousser un débarquement. Le gouverneur de Civita-Vecchia était un jeune avocat attaché aux idées républicaines, M. Manucci. On devine quelle fut sa surprise à l'arrivée des envoyés du général Oudinot. Il eût volontiers résisté, et quelques-uns des chefs de la garnison l'y encourageaient. Mais la place n'était point en état de défense. Quant à demander des instructions à Rome, il n'y fallait pas penser; car une réponse immédiate était exigée. Intimidé par la soudaineté de l'événement, M. Manucci prit le parti de consulter le conseil municipal : c'était, ou peu s'en faut, renoncer à la lutte; car les conseils municipaux, quand il s'agit d'éviter un siège à leur ville, sont rarement belliqueux. L'attitude de M. Espivent acheva de lever toute incertitude. Fidèle à la pensée conciliante de son gouvernement, il protesta que « le vœu de la majorité des populations romaines serait respecté; que le gouvernement de la République française n'avait d'autre but que de maintenir sa légitime influence; que toutes les denrées seraient payées en argent comptant ». Une déclaration fut même rédigée en ce sens. Le conseil municipal décida que le général en chef et ses

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

troupes seraient reçus en amis. Le *Panama*, reprenant aussitôt la mer, se porta au-devant de l'escadre, la rejoignit, l'invita à hâter sa marche et annonça en même temps l'heureux succès de cette première négociation.

Le 25 avril, à dix heures du matin, la flotte française arriva devant Civita-Vecchia. Presque en même temps entraient dans le port deux bâtiments italiens qui transportaient un millier de chasseurs lombards, placés sous les ordres d'un certain *Manara*. C'étaient des volontaires qui accouraient au secours de la République romaine. Le général Oudinot les empêcha de débarquer à Civita-Vecchia; il les laissa libres, d'ailleurs, d'aborder sur tout autre point de la côte et se contenta d'exiger d'eux la promesse qu'ils ne pénétreraient pas dans Rome avant le 4 mai : les Lombards se dirigèrent vers Porto d'Anzio : le 29 avril, ils étaient à Rome. Quant aux troupes françaises, leur débarquement commença aussitôt, au milieu d'une population sympathique plutôt qu'hostile. Le général en chef, ayant mis pied à terre, fut reçu par la municipalité. Son langage fut propre à ne décourager aucune espérance. Dans une proclamation aux *habitants des États romains*, il affirmait que « la République « française voulait donner un éclatant témoignage de sa sym- « pathie envers la nation romaine. Accueillez-nous en frères, « nous justifierons ce titre..... Nous sauvegarderons l'honneur « militaire de vos troupes en les associant aux nôtres pour « assurer l'ordre et la liberté. Romains, mon dévouement « personnel vous est acquis. Si vous écoutez ma voix, si vous « avez confiance dans mes paroles, je me consacrerai sans « réserve aux intérêts de votre belle patrie. » En même temps, les soldats français se répandaient dans les rues, fraternisant avec la population. Des mâts étaient élevés, au sommet desquels flottait le drapeau tricolore associé au drapeau italien. Un peu plus tard, deux envoyés de la cour de Gaëte étant arrivés en toute hâte pour prendre possession de la ville au nom du Saint-Père, le général Oudinot refusa de se prêter à cette restauration prématurée et invita même les légats du Pape à se rembarquer.

Tandis que le général en chef, s'inspirant des instructions

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de son gouvernement, tenait cette conduite ambiguë, que se passait-il à Rome?

Après la bataille de Novare, le pouvoir exécutif avait été concentré entre les mains d'un triumvirat composé de MM. Armellini, Saffi, Mazzini. Bientôt après, on avait connu la répression des troubles de Gênes et la restauration du grand-duc de Toscane. Ces nouvelles, loin de provoquer un retour vers l'ordre, avaient accru l'agitation. La démagogie, chassée de toutes ses places de refuge, reflua vers Rome comme en un dernier asile. Aux démagogues se joignirent les patriotes sincères, mais égarés, qui voyaient dans la République romaine le dernier boulevard de l'indépendance. Émeutiers expulsés de Gênes, Lombards privés de leur patrie, Bolonais redoutant la réaction autrichienne, tous se dirigèrent vers la cité pontificale, la remplirent de tumulte et se mirent à y réorganiser les cadres de leurs légions. Avezzana, l'ex-commandant de la garde nationale génoise, fut nommé ministre de la guerre. L'influence de Mazzini, déjà grande, devint tout à fait dominante et effaça celle de ses deux collègues.

Tel était l'état de la ville quand, le 24 avril, à une heure avancée de la soirée, on apprit l'arrivée de M. Espivent à Civita-Vecchia et le prochain débarquement des troupes françaises. Les triumvirs convoquèrent d'urgence l'Assemblée constituante, qui, en termes énergiques, protesta contre l'intervention. Le 25 au matin, la nouvelle, déjà connue dans les cercles, se propagea dans Rome. Parmi les libéraux constitutionnels et même dans les rangs des républicains modérés, beaucoup jugèrent que la médiation française, acceptée franchement, serait le meilleur moyen d'éviter la réaction autrichienne. Mais cette opinion, timidement exprimée, fut bientôt couverte par les clameurs des clubistes et des démagogues étrangers qui se répandirent dans les lieux publics en prêchant la résistance. Le triumvirat, par une proclamation au peuple et par une circulaire aux gouverneurs des provinces, s'associa à cette attitude guerrière. La journée s'achevait au milieu de ces agitations lorsqu'un envoyé du général Oudinot arriva de Civita-Vecchia, c'était le lieutenant-colonel Leblanc.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

M. Leblanc, accompagné de l'un des secrétaires de la légation française resté à Rome, M. de Forbin-Janson, fut introduit devant les triumvirs. M. Armellini, le plus modéré des trois, était absent. MM. Mazzini et Saffi reçurent les deux négociateurs. Le colonel Leblanc se prévalut de l'accueil que les troupes françaises avaient trouvé à Civita-Vecchia. Il ajouta que notre but était de prévenir les desseins de l'Autriche, de rechercher le vœu des populations, d'établir un accord sincère entre Pie IX et les Romains. Ce langage ne différait en rien de celui que M. Espivent avait tenu deux jours auparavant à Civita-Vecchia : mais ces assurances qui avaient déconcerté M. Manucci ne provoquèrent chez les triumvirs qu'une incrédulité dédaigneuse. Mazzini, qui se substituait volontiers à ses collègues, se chargea de répondre aux envoyés français. « La menace d'une intervention autrichienne est, dit-il, sans « fondement : d'ailleurs, intervenir soi-même à l'improviste « pour empêcher l'intervention d'autrui, c'est apporter un « mal immédiat, sous prétexte de conjurer un mal éloigné. « Cette prétendue protection ressemble fort à une servitude. « Quant à une conciliation entre le Pape et les Romains, ajou- « tait Mazzini, il n'en faut plus parler, le peuple ayant mani- « festé sa volonté de vivre en République. » Un langage si hautain ne permettait guère d'espérer une entente. Les délégués insistèrent de nouveau sur les sympathies qu'avaient rencontrées nos troupes à leur débarquement. « Civita-Vecchia a été trompée », interrompit Mazzini. La discussion s'échauffant, le colonel Leblanc et M. de Forbin-Janson parlèrent des malheurs qu'entraînerait la résistance : puis, rompant l'entretien : « En résumé, dirent-ils, les Français seront-ils reçus à Rome en amis ou en ennemis? » Mazzini ne dissimula pas que tous ses sentiments personnels le portaient à la résistance : il ajouta cependant que l'Assemblée serait consultée. Elle le fut, en effet. Le 26 avril, elle rendit un décret par lequel elle confiait « aux triumvirs le soin de sauver la République et de repousser la force par la force (1) ».

(1) *Séance de l'Assemblée constituante romaine du 26 avril.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Dès ce moment, le parti de la guerre l'emporta. A la vérité, l'Assemblée constituante ayant tenu une seconde séance dans la soirée, le triumvir Armellini, moins ardent que ses collègues, osa émettre l'avis qu'on traitât avec le général Oudinot. « Il vaut mieux, dit-il, avoir à Rome les républicains français que les Croates ou les bombardeurs de Messine. » Mais ce sage conseil fut accueilli par les huées des tribunes. L'esprit de résistance s'affirmant de plus en plus, on travailla à couvrir de barricades la partie occidentale de la ville par laquelle on supposait que les Français pourraient arriver. Des décrets mirent en réquisition les chevaux et les armes de guerre. Des bandes parcoururent les rues en criant : *Mort aux Français!* D'autres, plus politiques, proposaient au contraire de rédiger une adresse qu'on répandrait parmi nos soldats pour les détourner de leur devoir militaire. Cette agitation belliqueuse, se propageant au dehors, amena un revirement jusque dans la population de Civita-Vecchia. Les dispositions, si bienveillantes le 25, devinrent défavorables les jours suivants. Elles le furent même tellement que le général en chef décréta l'état de siège, fit occuper la citadelle, désarma la garnison, mit sous le séquestre un convoi de fusils dirigé sur Rome, interdit à la commission municipale de se réunir. Le préfet M. Manucci ayant protesté, on l'arrêta : et en vérité, l'infortuné préfet jouait de malheur; car, au moment même où l'autorité française punissait ses protestations par l'emprisonnement, le triumvirat le décrétait d'accusation pour avoir capitulé!

Il semble que le général Oudinot, éclairé par ces indices, aurait dû s'abstenir de tout mouvement offensif jusqu'à ce que les renforts arrivés de France lui eussent permis une action certaine et décisive. La prudence militaire lui conseillait, en effet, cette conduite. D'un autre côté, ses instructions l'invitaient à se hâter vers Rome, dans l'espoir que son approche rendrait courage au parti de l'ordre et provoquerait une réaction contre les démagogues étrangers, oppresseurs de la cité. Ce parti de l'ordre existait-il et était-il capable d'un pareil effort? Le général Oudinot put le croire, tant étaient affirmatifs les rapports qui lui parvenaient! Le 26 avril, M. de Forbin-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Janson lui écrivait de Rome que la garde civique s'abstiendrait de prendre part à la résistance, que les carabiniers souhaitaient le retour du Pape et gardaient en poche la cocarde pontificale, que la légion romaine n'était guère plus belliqueuse. Ces informations venaient, disait-on, de M. Sturbinetti, que le Père Ventura avait interrogé. La force publique à Rome ne dépassait pas, affirmait-on, huit à neuf mille hommes. Mazzini et son parti, continuait notre envoyé, n'avaient d'autre appui que trois ou quatre cents étrangers et les énergumènes du *Cercle populaire :* la population ne seconderait pas leurs efforts désespérés : mais, timide par sa nature, elle ne manifesterait ses vrais sentiments qu'alors qu'elle apprendrait que l'armée française marche sur Rome. Ainsi parlait M. de Forbin-Janson, appuyant son opinion sur celle du colonel Leblanc. « La sécurité des nationaux et des établissements français, ajoutait-il comme pour faire taire les derniers scrupules, est fort intéressée à la prompte arrivée des troupes (1). » A la vérité, à l'heure même où le secrétaire de la légation française parlait de la sorte, le consul de France à Civita-Vecchia tenait un tout autre langage, annonçait que tout était à la résistance et faisait parvenir jusqu'au ministre des affaires étrangères l'expression de ses alarmes (2). Mais il était naturel de croire M. de Forbin-Janson qui était dans Rome même plutôt que le consul qui était loin. M. de Forbin-Janson, d'ailleurs, ne se trompait qu'à demi. Les renseignements recueillis par lui les 23, 24, 25 avril étaient, à ces dernières dates, parfaitement vrais; ils ne l'étaient déjà plus qu'à moitié le 26 au moment où il écrivait : ils étaient tout à fait inexacts le 27, au moment où ils parvenaient au quartier général. C'est qu'entre le 25 et le 27 la faction démagogique avait grandi singulièrement en force et en audace. Armellini et les modérés, se sentant débordés, avaient cédé eux-mêmes au mouvement. On annonçait l'arrivée prochaine de Garibaldi, des Lombards de *Manara*, d'autres corps de partisans; et l'annonce de ces renforts encoura-

(1) *Dépêche de M. Forbin-Janson au général Oudinot*, 26 *avril* 1849. (*Histoire de l'expédition de Rome*, par M. Léopold DE GAILLARD, p. 169 et 170, 434.)

(2) Voir *Moniteur* de 1849, p. 1708.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

geait les dispositions guerrières. Il est juste enfin d'ajouter que cette invasion, qu'aucun avertissement n'avait précédée, avait froissé dans sa fierté une partie de la population romaine. De son quartier général, le commandant en chef ne pouvait saisir ce revirement de l'opinion. Rapprochant les avis de la légation française de ses propres appréciations, il n'imaginait pas que la population romaine résistât à nos armes. Il conçut donc le dessein de marcher sur Rome. En cela, il n'eut d'autre tort que de penser en politique plutôt qu'en militaire; car, s'il eût pensé en militaire, il eût prévu, à tout événement, la résistance; il se fût dit surtout qu'il était déjà trop tard pour tenter un coup de surprise, et qu'on était trop peu nombreux pour risquer une attaque de vive force.

Le général en chef laissa à Civita-Vecchia une garnison de dix-sept cents hommes. Puis, avec le reste de son corps d'armée qui ne dépassait guère cinq mille hommes, il partit le 28 avril à la pointe du jour, se dirigeant vers Rome. Le soir, après une étape de près de neuf lieues, on campa à Palo. Le lendemain 29, on atteignit Castel-di-Guido. Comme l'heure était encore peu avancée, le commandant en chef envoya en reconnaissance un de ses officiers avec une quinzaine de chasseurs à cheval : ceux-ci s'aventurèrent jusqu'à deux lieues de Rome; là, ils se heurtèrent à un poste qui les accueillit par une décharge. Cette escarmouche parut de mauvais augure pour le lendemain, et en cela on ne se trompait pas : car, d'heure en heure, les résolutions belliqueuses s'affermissaient chez nos adversaires. Garibaldi était arrivé, ainsi que le bataillon lombard de *Manara*. Des décrets avaient établi l'état de siège, interdit toute publication de bulletins, créé une commission martiale. Les barricades avaient été fortifiées, les ambulances organisées. Des orateurs avaient été désignés pour enflammer l'ardeur populaire. Comme si l'on eût voulu donner à la lutte l'apparence d'une guerre sainte, on avait même décidé que le Saint Sacrement serait exposé dans les églises pour implorer Dieu pendant la bataille (1).

(1) *Recueil des actes officiels de la République romaine*, p. 78, 81, 85.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Le 30 avril, à quatre heures du matin, l'armée se remit en marche. On suivait cette route de Civita-Vecchia par laquelle, avant la construction des voies ferrées, presque tous les touristes de France arrivaient dans la ville éternelle. A la Maglianella, on déposa les sacs dans la prévision d'un combat. Déjà l'on approchait de Rome; mais on ne rencontrait personne sur le chemin, et les maisons étaient désertes : de distance en distance, on apercevait sur les murs des écriteaux qui rappelaient le texte de l'article 5 de notre Constitution : « La République française respecte les nationalités étrangères, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Malgré ces symptômes hostiles, on continua à marcher en avant. De ce côté, Rome est défendue par une enceinte bastionnée percée de cinq portes : la porte Portese au sud tout près du Tibre, la porte Saint-Pancrace près du Janicule, la porte Cavallagieri et la porte Fabrica qui aboutissent à la place Saint-Pierre, enfin la porte Angelica tout à fait au nord et de l'autre côté du saillant du Vatican. La tête de colonne n'était plus qu'à sept ou huit cents mètres de la porte Cavallagieri, et l'on n'avait encore rencontré aucun ennemi, lorsque soudain deux coups de canon à mitraille tirés sur notre avant-garde ne laissèrent plus aucun doute sur l'accueil qu'on nous ménageait. Immédiatement, plusieurs compagnies d'infanterie et de chasseurs à pied se développèrent en tirailleurs sur les mamelons à droite et à gauche, et ripostèrent avec vigueur. En même temps, quelques pièces d'artillerie, installées sur un petit plateau à droite de la route, se disposèrent à répondre au feu de la place. Par malheur, nos adversaires étaient abrités derrière les remparts, les nôtres au contraire tiraient à découvert. Le tir de l'ennemi s'étant un instant ralenti, une colonne d'attaque, composée d'une partie du 20e et du 33e de ligne, et dirigée par le général Mollière, s'avança jusqu'auprès du mur d'enceinte : mais bientôt un feu si meurtrier accueillit ces braves troupes qu'elles furent obligées de rétrograder et de se reformer sur un point moins exposé. Cette tentative fut renouvelée plusieurs fois sans plus de bonheur. Sur la foi de cartes surannées, on chercha une ancienne porte qui, depuis longtemps n'était plus qu'une

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

poterne bouchée. La porte Cavallagieri était la plus rapprochée : mais pour y arriver et pour essayer de pénétrer dans la ville, il fallait franchir sous le feu direct de la place une assez longue distance, en sorte que cet effort même n'aurait abouti qu'à une plus grande effusion de sang.

L'insuccès de cette première opération devait-il faire renoncer à la lutte? Le capitaine Fabar, officier d'ordonnance du général Oudinot, qui avait été à Rome peu de jours auparavant, proposa de tenter une diversion vers la porte Angelica. On espérait intimider l'ennemi par ces attaques tentées sur divers points. On persistait, d'ailleurs, malgré toutes les apparences contraires, à compter sur les bonnes dispositions de la population transtévérine. Le capitaine Fabar fut écouté et fut chargé de servir de guide à la brigade Levaillant, qui se composait du 36e de ligne, d'une faible partie du 66e et de deux pièces d'artillerie. Deux routes conduisaient à la porte Angelica, l'une plus longue, mais abritée; l'autre plus directe, mais aussi plus découverte. Ce fut la seconde qu'on choisit. Chemin faisant, la tête de colonne fut accueillie par le feu des remparts, à cent cinquante mètres seulement de distance. Le capitaine Fabar fut tué : les chevaux de la première pièce furent renversés : l'infanterie se jeta derrière quelques abris et continua longtemps la fusillade. C'est seulement à la tombée de la nuit que ces troupes ainsi aventurées purent rejoindre le reste du corps d'armée.

Du côté de la porte Angelica, comme du côté de la porte Cavallagieri, l'attaque avait échoué. Un incident malheureux vint s'ajouter à ce double échec. Le commandant Picard, avec quelques compagnies du 20e de ligne, avait été dirigé vers la droite du côté de la porte Saint-Pancrace, afin de contenir les tirailleurs qui, sortant des murs, essayaient d'inquiéter les derrières de l'armée. Il réussit facilement dans cette tâche, et les troupes romaines qui s'étaient avancées hors de leurs murailles furent bien vite ramenées vers l'enceinte. Ce premier succès obtenu, le commandant Picard imagina de menacer la porte Saint-Pancrace elle-même : il se flattait d'attirer sur ce point les défenseurs de la ville et de faciliter par cette diversion la besogne du général en chef. Déjà la fusillade s'était engagée,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lorsque tout à coup on entendit sur les remparts et de l'autre côté de la porte le chant de la *Marseillaise :* de plus, on vit un grand nombre de soldats ennemis s'avancer vers nos tirailleurs avec de grandes démonstrations d'amitié et en criant : *La pace! La pace! Siamo fratelli!* Le commandant Picard, séparé du gros de l'armée, crut que le général en chef avait pénétré dans la ville. Les Romains n'hésitèrent pas à le confirmer dans cette croyance On l'invita à entrer, et il se laissa persuader. Une fois entré, il fut entouré par les volontaires de Garibaldi, qui l'assaillirent le désarmèrent et le conduisirent au château Saint-Ange. Ses soldats qui, imitant sa confiance, avaient franchi la porte Saint-Pancrace sur l'invitation réitérée des Romains, furent aussi faits prisonniers. Ils étaient environ deux cent cinquante. Ils furent échangés quelques jours plus tard contre un bataillon de la garnison de Civita-Vecchia.

Cette journée du 30 avril nous avait coûté quatre-vingts morts et deux cent cinquante blessés. Le général Oudinot, définitivement éclairé sur les dispositions qui régnaient à Rome, fit rétrograder ses troupes. Le 1er mai, il regagna Castel-di-Guido ; le surlendemain, il établit son quartier général à Palo. On s'occupa d'évacuer les blessés vers la Corse ; puis on attendit de nouvelles instructions, on attendit surtout des renforts de France (1).

IX

Le 3 mai, le bruit d'un échec de l'armée d'Italie se répandit à Paris ; d'un autre côté, un journal annonça l'entrée des Français à Rome. Les mauvaises nouvelles trouvèrent plus de créance que les bonnes : car le 5 pour 100 baissa d'un franc.

(1) Rapport du général Oudinot au ministre de la guerre, 3 mai. (*Moniteur*, p. 1749.) — Dépêche du général Oudinot au ministre des affaires étrangères, 4 mai. (*Moniteur*, p. 1750.) — Rapport du commandant Picard. (*Moniteur*, p. 1923.) — Vaillant, *Siège de Rome*, p. 6 et suiv

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Les jours suivants, des correspondances particulières, arrivant en grand nombre de Marseille et de Toulon, confirmèrent les fâcheuses rumeurs. Le 7 mai enfin, le *Moniteur*, dans sa partie non officielle, annonça « que le général Oudinot s'était mis en marche sur Rome, mais qu'ayant rencontré une résistance plus sérieuse qu'il ne s'y attendait, il avait pris position à quelque distance de la ville ».

C'est le propre de l'opinion publique en France de transformer parfois en désastre certains revers, regrettables sans doute, mais faciles à réparer. Tout contribua à grandir le combat du 30 avril. Les passions antireligieuses et les passions révolutionnaires s'unirent pour réprouver cette entreprise tentée au profit du Saint-Père et contre une république. L'amour-propre national s'indigna que notre armée, réputée invincible, eût été battue, et l'eût été par des Italiens. Dans les cercles parlementaires, on rappela le vote récent des crédits, et plusieurs affirmèrent qu'en donnant leur voix au ministère, ils avaient entendu que l'armée fût employée à une mission, non de guerre, mais d'arbitrage. Il n'était pas jusqu'à la note si brève du *Moniteur* qui n'accrût les alarmes feintes ou réelles : il fallait, disait-on, que l'échec fût bien grave pour que le gouvernement fût si avare de détails. A défaut d'informations officielles, on se passait de main en main les correspondances privées, inspirées pour la plupart par l'esprit de parti et qui grossissaient comme à plaisir le chiffre des prisonniers, des blessés et des morts.

Jules Favre se fit l'interprète de ces craintes et de ces rancunes. Le 7 mai, il monta à la tribune. Son langage presque toujours acerbe n'avait jamais été plus amer. Se sentant soutenu par la majorité, il parla moins en adversaire qu'en accusateur : « Je le dis avec douleur, s'écria-t-il, je le dis avec la « rougeur au front, le sang français a coulé ; il a coulé pour le « Pape, il a coulé pour l'absolutisme. Que la responsabilité en « retombe sur les imprudents qui nous ont joués, car nous « l'avons été. (*Acclamations et applaudissements prolongés à « gauche.*) J'ai été trompé, et l'Assemblée l'a été avec moi par « la parole d'honneur donnée dans le sein de la commission,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« réitérée en pleine Assemblée, que l'expédition n'avait pas « pour but d'attaquer la République romaine... l'Assemblée, « je l'espère, prendra en main cette déplorable affaire. Il faut « qu'elle intervienne pour imposer son autorité et sa volonté, « et, puisque cette volonté a été si malheureusement exécutée « par le ministère, elle ne doit plus avoir confiance qu'en elle-« même. » Jules Favre conclut en demandant le renvoi des ministres, la destitution du général Oudinot, l'envoi de commissaires à l'armée.

M. Odilon Barrot se refusa, non sans dignité, à condamner le général en chef : il s'opposa à l'envoi de commissaires ; ces missions extraordinaires rappelaient, dit-il, les plus tristes souvenirs de la Convention, elles constituaient, de plus, un véritable empiétement du pouvoir délibérant sur le pouvoir exécutif. Le président du conseil se déclara, d'ailleurs, prêt à communiquer à une commission parlementaire tous les documents qui pourraient éclairer l'Assemblée.

La commission fut aussitôt nommée. Elle se composa en majorité de républicains. Après examen des pièces produites, elle choisit M. Sénard pour son rapporteur. On ne pouvait opposer au cabinet un plus redoutable adversaire. Plus modéré dans la forme que Jules Favre, M. Sénard excellait mieux que personne à trouver ces rédactions vagues et ambiguës qui, dans les corps délibérants, rallient les indécis et les faibles. A la suite d'un rapport très bref, il proposa à l'Assemblée d'inviter le gouvernement « à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné ». Cette résolution, ayant rallié la plupart des républicains modérés, fut adoptée par 328 voix contre 241.

D'obscure qu'elle était, l'affaire de Rome devenait tout à fait inintelligible. Le 16 avril, le ministère, soit souci de grouper une majorité, soit confiance dans un succès facile et non sanglant, avait laissé planer quelque incertitude sur le caractère de sa politique en Italie. Mais que dire de cet ordre du jour qui demandait que « *l'expédition ne fût pas plus longtemps détournée de son but* » ? Que voulait-on? que la France

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

s'alliât à la République romaine? personne n'eût osé le demander. Qu'on rapatriât les troupes? c'est alors que le cri du patriotisme blessé eût éclaté. On n'aurait pu, en vérité, infliger aux coalisés du 7 mai un plus cruel châtiment que de les obliger à appliquer eux-mêmes le programme qui avait rallié leurs suffrages.

Ils n'eurent ni ce triomphe ni cet embarras. En un temps régulier, un vote si nettement hostile eût entraîné la chute du ministère et peut-être une évolution considérable dans notre politique. Mais la proposition Rateau avait, on s'en souvient, parcimonieusement compté les jours de l'Assemblée. Trois semaines séparaient de la dissolution, et les mourants ont peu de chance d'être obéis. Le président de la République manifesta sans détour son sentiment. Il fit insérer au *Moniteur* une note déclarant que les ministres ne se retireraient pas. Il alla plus loin et écrivit au général Oudinot pour l'assurer de ses sympathies et lui annoncer de prompts renforts. Le général Changarnier s'empara de cette lettre assez peu constitutionnelle et, comme pour la souligner davantage, la mit à l'ordre du jour de l'armée de Paris. Quant aux ministres, ils se montrèrent plus réservés, mais non plus disposés à l'obéissance. Leur unique souci fut de temporiser jusqu'aux élections prochaines. Si la nouvelle Assemblée reflétait les tendances de l'ancienne, il serait temps d'aviser ou de songer à la retraite. Si, au contraire, les nouveaux élus, comme tout le faisait espérer, ne partageaient ni les défiances ni les préjugés de leurs devanciers, on pourrait alors reprendre sans péril la politique de netteté et de franchise qu'on était obligé de voiler jusque-là

X

Il y avait alors à Paris un agent politique dont on vantait l'esprit de décision, le savoir-faire et le libéralisme, c'était M. de Lesseps. Le conseil des ministres résolut de l'envoyer à Rome

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pour y ouvrir une dernière négociation, négociation presque sans espoir de succès, mais destinée à endormir jusqu'au dernier moment la vigilance soupçonneuse de la Constituante A première vue, cette désignation paraissait habile. M. de Lesseps, comme consul général à Barcelone, avait montré, en des circonstances difficiles, un courage justement remarqué : un long séjour dans la péninsule Ibérique l'avait, pensait-on, familiarisé avec les habitudes et l'esprit des populations méridionales : on lui attribuait enfin des convictions républicaines accentuées, en sorte que son nom paraîtrait à lui seul une concession à l'ordre du jour du 7 mai. Néanmoins, l'événement ne justifia qu'à demi la sagesse de ce choix. Il s'agissait d'une mission presque sacrifiée d'avance, imaginée surtout en vue de gagner du temps, convenant à tous ces titres à quelque diplomate désabusé, un peu sceptique, rompu depuis longtemps aux longues pratiques des chancelleries. Or, M. de Lesseps, comme l'avenir l'a prouvé, était propre à toutes choses, hormis à l'inaction.

Dès le 8 mai, le ministre des affaires étrangères reçut le nouveau plénipotentiaire, qui accepta avec empressement son mandat et offrit même, s'il le fallait, de partir dans deux heures. M. Drouyn de Lhuys, un peu étonné d'une telle ardeur, calma doucement son agent et lui remit ses instructions écrites. Celles-ci indiquaient moins la conduite à suivre que les périls à éviter. Ces périls étaient nombreux, tellement nombreux qu'ils eussent découragé une bonne volonté moins robuste L'envoyé français devait « se consacrer aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et les populations romaines », mais, en même temps, il devait s'abstenir de tout ce qui pourrait faire croire à ces autorités « qu'on les considérait comme un gouvernement régulier ». Les arrangements à conclure avec la République romaine ne devaient être que des arrangements partiels. Le nombre des choses et des personnes à ménager était infini. Il fallait se garder « d'éveiller les susceptibilités du Saint-Père ». Il importait de ne pas déplaire aux diplomates réunis en conférence à Gaëte. Il était essentiel de soustraire les États de l'Église « à l'anarchie qui les

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

désolait » et d'éviter que « l'avenir ne fût compromis par une aveugle réaction ». Le négociateur devait, en outre, entretenir « avec le général Oudinot des rapports intimes et confiants ». Il lui était de plus recommandé de se concerter avec M. d'Harcourt, ambassadeur près du Saint-Père. Il ne devait pas négliger enfin de s'entendre avec le ministre accrédité près la cour de Naples, M. de Rayneval. « Telles sont, disait M. Drouyn de Lhuys, les seules instructions que je puisse en ce moment vous donner... Votre jugement droit et éclairé, ajoutait-il obligeamment, vous inspirera suivant les circonstances. » Il ne paraît pas que l'entretien du ministre et de son subordonné ait éclairé de beaucoup de lumières ces vagues recommandations. Un diplomate vieilli dans le métier eût aussitôt apprécié l'inanité réelle de cette mission : suivant son tempérament, il l'eût déclinée comme indigne de lui, où il l'eût acceptée comme un de ces rôles sacrifiés qui exigent surtout de la résignation et du dévouement. Soit qu'il se flattât de vaincre tous les obstacles, soit qu'à l'imitation de beaucoup d'anciens agents consulaires, il fût jaloux d'entrer dans la grande politique, M. de Lesseps ne formula aucune objection. Dans la journée, il vit le président du conseil, qui lui parut surtout soucieux du vote parlementaire de la veille et désireux de s'y conformer. Il fut reçu en outre par le président de la République, qui lui recommanda d'éviter par-dessus toutes choses que notre action se confondît avec celle de l'Autriche ou de Naples : ayant pris connaissance des instructions du ministre des affaires étrangères, le prince les trouva peu précises, et il eût en vérité poussé trop loin l'indulgence s'il les avait jugées autrement. Le soir, M. de Lesseps revit M. Drouyn de Lhuys; mais c'était l'heure de sa réception, et, comme son salon était plein de visiteurs, il ne put l'entretenir que peu d'instants. Quelques heures plus tard, le nouveau plénipotentiaire roulait en chaise de poste sur la route de Toulon (1).

Le 15 mai, à une heure du matin, il arriva à Castel-di-Guido, où résidait alors le général en chef. Il le trouva occupé à réparer

(1) M. de Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 17 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'échec du 30 avril et à préparer un prochain retour offensif. Il avait réuni des approvisionnements, accumulé des munitions, construit des fours. Par l'occupation de Fiumicino, il s'était rendu maître des bouches du Tibre. Le débarquement de la brigade Chadeysson avait porté son corps d'armée à près de dix mille hommes, et de nouveaux renforts étaient attendus. Dans cette situation, le général, d'accord en cela avec son état-major, était plus disposé à combattre qu'à traiter. Il accueillit cependant avec une entière cordialité l'envoyé qui lui arrivait de Paris ; et c'est avec une parfaite correction, sinon avec une grande confiance, qu'il se prêta aux négociations qui allaient s'ouvrir.

Quant à M. de Lesseps, sa confiance était grande et son ardeur aussi. A peine arrivé à Castel-di-Guido, il partit pour Rome, accompagné de M. de la Tour d'Auvergne. La cité était encore sous l'émotion du combat du 30 avril, et les nombreux volontaires étrangers qui sillonnaient les rues lui donnaient un aspect tout à fait belliqueux. Ce spectacle frappa la vive imagination de notre envoyé. « Je vois, écrivait-il le 16 mai au mi-« nistre des affaires étrangères, une ville entière en armes : « habitué à juger des cités en révolution, je trouve ici au pre-« mier abord l'aspect d'une population décidée à la résistance : « en rejetant tous les calculs exagérés, on peut compter au « moins 20 à 25,000 combattants sérieux. Si nous entrons de « vive force dans Rome, non seulement nous passerons sur le « corps des aventuriers étrangers, mais nous laisserons sur le « carreau des bourgeois, des boutiquiers, des jeunes gens de « famille, toutes les classes enfin qui défendent l'ordre et la « société à Paris (1). » M. de la Tour d'Auvergne et M. de Gérando, chancelier de l'ambassade, partagent mon sentiment, ajoutait le plénipotentiaire. Sous cette impression, M. de Lesseps se hâta de rendre visite aux triumvirs : il conclut même avec eux une suspension d'armes dont les Romains s'empressèrent de profiter pour envoyer un corps de troupes contre les Napolitains. En même temps, il visitait les blessés français qui, au nombre de vingt-six, étaient encore dans les hôpitaux de Rome : il s'en-

(1) *Dépêche de M. de Lesseps à M. le ministre des affaires étrangères*, 16 mai 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tretenait avec le prince de Canino : il entrait en relation avec Mazzini et recevait de lui un longue dépêche qu'il communiquait à M. Drouyn de Lhuys, tant il la trouvait, disait-il, « remarquable (1) ». C'est ainsi que le remuant diplomate s'employait en mille démarches qui, suivant ses propres expressions, « ne lui laissaient aucun repos ». Les Romains ne savaient que conclure de cette incessante activité : ne comprenant rien à ce revirement inattendu, ils laissaient volontiers entendre que sans doute l'envoyé français agissait d'après ses propres inspirations, et que son langage ne reflétait ni la pensée du général Oudinot, ni celle du cabinet de Paris.

Cependant tout ce zèle risquait de demeurer vain si l'on ne s'occupait de poser les bases d'une négociation sérieuse. M. de Lesseps le sentit. Le 17 mai, s'étant rendu à Castel-di-Guido, où se trouvait le général en chef, ainsi que M. d'Harcourt, arrivé de Gaëte, il leur soumit une proposition d'arrangement qui lui paraissait ménager toutes les susceptibilités. Aux termes de cet accord, Rome devait « accueillir l'armée française comme une armée de frères. Le triumvirat devait cesser ses fonctions et être remplacé par un pouvoir exécutif provisoire qui consulterait les populations sur la forme définitive du gouvernement. » Ce projet reçut l'approbation du général et celle de M. d'Harcourt. Il restait à le faire accepter des Romains, et ici les difficultés commencèrent. Les Italiens sont gens très fins, tellement fins qu'il y a à négocier avec eux plus de plaisir que de sûreté : lorsqu'ils virent que nous étions disposés à les traiter d'égal à égal, leurs prétentions s'accrurent dans la mesure même de notre condescendance. Trois délégués furent désignés pour examiner la convention préparée par M. de Lesseps : c'était Audinot, Sturbinetti, Cernuschi : ce dernier étant Milanais fut remplacé par un citoyen romain, M. Agostini. M. de Lesseps fut enchanté de ces choix ; mais sa satisfaction ne fut pas longue : car son projet fut aussitôt rejeté. — Infatigable dans sa bonne volonté, le plénipotentiaire français le remplaça par une proposition nouvelle qui différait de la première en ce

(1) *M. de Lesseps à M. le ministre des affaires étrangères*, 18 *mai*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

qu'elle ne comportait pas la démission du triumvirat. Ce sacrifice même fut inutile. Les trois commissaires ayant soumis le nouveau traité à l'Assemblée constituante romaine, celle-ci n'hésita pas à le repousser. Le 19 mai, les triumvirs, dans une lettre assez hautaine, notifièrent ce refus à M. de Lesseps. L'Assemblée constituante, disaient-ils en substance, a remarqué que les mots de *République romaine* étaient soigneusement évités, et cette omission lui a paru l'indice d'intentions défavorables. Somme toute, le projet nouveau n'assure pas plus de garanties que n'en offraient les proclamations du général Oudinot avant le 30 avril. « Rome, ajoutaient insolemment les triumvirs, n'a « pas besoin de protection ; on n'y combat pas; et si quelque « ennemi venait se présenter sous ses murs, elle saurait lui « résister par ses propres efforts. C'est à la frontière toscane, « c'est à Bologne qu'on peut protéger Rome aujourd'hui (1). » A cette dépêche, Mazzini ajoutait une note confidentielle qui reproduisait, sous une forme plus familière, les mêmes arguments. « A quoi bon, disait Mazzini, consulter les populations, « puisqu'elles ont déjà fait connaître leur vœu? Que le cabinet « de Paris reconnaisse notre République, et alors le général « Oudinot pourra être admis dans nos murs, non comme un « maître, mais comme un hôte. » — A la vérité, en rejetant les propositions françaises, les triumvirs annonçaient qu'ils reprendraient les négociations sur une nouvelle base. Mais trois jours s'écoulèrent sans qu'ils transmissent autre chose qu'une sorte de projet dérisoire communiqué par le chargé d'affaires des États-Unis. — En même temps les exigences du gouvernement romain s'accroissaient. Un jour il se plaignait que les courriers partis de la ville eussent été arrêtés hors de la Porta Angelica : un autre jour, il dénonçait avec beaucoup de vivacité le passage du Tibre près de San Paolo par un détachement de soldats français. La population, à l'exemple des triumvirs, devenait elle-même plus arrogante. C'est ainsi que, le 21 mai, des groupes malveillants se portèrent vers l'ambassade de France; l'une des voitures de l'ambassade fut même accueillie par des

(1) *Le triumvirat à M. de Lesseps*, 19 *mai*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

huées et des insultes. Telle fut la première récompense des intentions généreuses de M. de Lesseps.

Tout autre se fût découragé et eût attendu avec patience, soit de nouvelles instructions, soit un ordre de rappel. M. de Lesseps était déjà l'homme tenace que notre génération a connu. Le 22 mai, dans une dépêche au ministre des affaires étrangères, il insistait pour que la suspension des hostilités fût prolongée. Il demandait qu'on envoyât au général Oudinot des renforts, mais surtout pas de matériel de siège : autrement nous paraîtrions décidés à foudroyer Rome pour lui prouver notre amitié. Il convenait, avec une ingénuité qui n'était pas sans malice, qu'il était en désaccord avec ses collègues. « M. d'Harcourt, disait-il, proteste contre l'inaction de l'armée!... *moi, « je vais toujours!* vous jugerez qui des deux a raison! Nous « sommes, d'ailleurs, dans les meilleurs termes *de cordialité*, « *sinon d'entente cordiale* (1). » Les avis répétés du général Oudinot ne parvenaient pas à vaincre les robustes espérances du diplomate. M. de Lesseps mettait à défendre ses idées une insistance mêlée de bonne grâce qui manquait rarement son effet. Un incident montra combien était déjà grande alors sa puissance persuasive. Le général Vaillant, chargé du service du génie, était arrivé le 19 mai au camp français et s'était élevé avec beaucoup de vivacité contre l'ajournement des opérations militaires; il offrit même de se rendre à Rome, afin, disait-il, de ramener M. de Lesseps à une plus juste appréciation des choses. Il s'y rendit, en effet; mais, loin de convaincre le négociateur, il se laissa entraîner par lui. C'est seulement le lendemain que, de retour au camp, il échappa au charme qui l'avait un instant enveloppé. C'est à cet incident que le général Oudinot faisait allusion lorsqu'il écrivait le 23 mai au plénipotentiaire français : « Vous êtes, Monsieur, très séduisant. Personne ne le sait plus que moi. Le général Vaillant « a été, lui aussi, sous le charme en vous écoutant. Mais, à la « réflexion, il reste très convaincu que le *statu quo* porte la « plus grave atteinte aux intérêts de la France et à l'honneur

(1) *M. de Lesseps à M. le ministre des affaires étrangères*, 22 mai.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« militaire... Nous vous supplions de ne pas enchaîner plus « longtemps notre liberté d'action... Je suis en cela l'interprète « de tous mes compagnons d'armes. »

L'insinuante habileté de M. de Lesseps semblait, hélas! se consumer en pure perte. En s'aliénant peu à peu l'armée française, il ne se conciliait pas davantage les bonnes dispositions du peuple romain. Le parti modéré, soit timidité, soit impuissance, ne lui apportait aucun secours. Les membres du triumvirat tenaient un langage de plus en plus acerbe. Quant aux clubs, ils signalaient dans notre envoyé un nouveau Rossi et le désignaient déjà au poignard. Cette situation devint même tellement intolérable que, le 24, M. de Lesseps quitta Rome, et s'installa à quatre kilomètres de la ville, à la villa Santucci, où le général Oudinot et son état-major venaient eux-mêmes d'établir leur résidence.

Le ministre plénipotentiaire rencontra à la villa Santucci une courtoisie pleine d'égards pour sa personne. Mais il put se convaincre que nul ne partageait ses vues; et si confiante que fût sa nature, cet isolement finit par l'effrayer.

De Paris, il ne recevait aucune instruction; en vain il envoyait dépêches sur dépêches. M. Drouyn de Lhuys s'obstinait à se taire comme M. de Lesseps s'obstinait à parler. Le plénipotentiaire s'étonnait et s'irritait un peu de ce silence. « Que le gouvernement décide sans retard, écrivait-il le 26 mai dans son langage familier, que le gouvernement décide et *qu'il ne me laisse pas plus longtemps entre l'enclume et le marteau* (1). »

Privé des instructions de son chef, M. de Lesseps avait peine à contenir les murmures de plus en plus vifs de l'armée. On avait reçu au camp français la lettre du président de la République au général Oudinot; un encouragement venu de si haut avait surexcité le désir d'une prompte revanche. Les plus prévoyants d'entre les chefs militaires redoutaient l'approche de la saison des fièvres, si dangereuse dans la campagne romaine, et, dans leur sollicitude pour la santé de leurs soldats, insis-

(1) *M. de Lesseps à M. Drouyn de Lhuys*, 26 *mai*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

taient pour qu'on précipitât le dénouement. Les nouvelles des Autrichiens, dont on signalait la marche offensive, fournissaient un argument de plus aux partisans de l'action. Pour empêcher qu'ils ne pénètrent dans Rome, disait le général Oudinot, il faut que nous y entrions nous-mêmes sans tarder. L'effectif des troupes s'était, en outre, tellement accru que le succès semblait assuré. De nombreux officiers, appartenant aux armes spéciales, et, à leur tête, les généraux Vaillant et Thiry, étaient arrivés : quatre régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie avaient été débarqués. Vers le 25 mai, le corps expéditionnaire s'élevait à près de vingt mille hommes, distribués en trois divisions commandées par les généraux Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Rostolan et Gueswiller. L'état moral des troupes n'était pas moins satisfaisant que leur état matériel; et de toutes parts on se disait que ce serait pitié si, pour tenter d'impossibles conciliations, on laissait de si braves soldats se consumer dans l'attente ou se fondre peu à peu sous l'influence de la *malaria*. Dans un conseil de guerre tenu le 24, ces considérations avaient été exposées avec une extrême chaleur, et il avait fallu toute l'influence du général Mollière pour calmer un peu l'impatience universelle.

M. de Lesseps n'avait pas seulement à lutter contre l'ardeur des chefs militaires. Il n'ignorait pas le mécontentement que sa conduite excitait parmi les diplomates réunis en conférence à Gaëte. Ce mécontentement était si vif que le représentant de l'Autriche, M. Esterhazy, n'hésitait pas à demander si la conférence existait encore (1). Notre plénipotentiaire se heurtait enfin à la désapprobation des deux ambassadeurs français accrédités près le Saint-Siège et la cour de Naples. Cette désapprobation, d'abord contenue, n'avait pas tardé à se manifester sous une forme très énergique. Le 28 mai, M. de Rayneval se rendit à la villa Santucci, et, dans un long entretien où les témoignages de l'estime mutuelle et les souvenirs d'une ancienne amitié déguisaient mal la profonde divergence des vues,

(1) *Procès-verbaux des conférences de Gaëte, séance du 20 mai.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

il s'attacha à convaincre son collègue de l'inutilité de ses efforts. Plus accoutumé que M. de Lesseps à la circonspection diplomatique, M. de Rayneval était confondu de cette audace téméraire qui ne connaissait aucun obstacle. « Vous ne suivez que « vos propres inspirations, disait-il ; vous vous autorisez de cette « circonstance que, venu le plus récemment de Paris, vous êtes « le dépositaire de la dernière pensée du gouvernement ; mais « je ne dois pas vous cacher que vous êtes en complet désaccord, « soit avec la cour de Gaëte, soit avec M. d'Harcourt et moi. « — Mais Gaëte est un véritable Coblentz ! s'écriait, non sans « quelque humeur, M. de Lesseps. Ce que je veux, ajoutait-il, « c'est éviter à tout prix le siège de Rome et les horreurs qui « pourraient suivre. — Soit, répliquait M. de Rayneval ; mais « sous prétexte d'éviter la lutte, il ne faut pas faire avec la « République romaine une alliance offensive et défensive ! ne « l'oubliez pas d'ailleurs, les Romains seront d'autant moins « disposés à nous ouvrir les portes de leur ville qu'ils verront « notre armée moins disposée à agir. Vous oubliez la maxime : « *Si vis pacem, para bellum*. Vous paralysez l'action militaire ; « vous exposez les troupes à la démoralisation et aux maladies. « — Nullement, repartait avec beaucoup de vivacité M. de « Lesseps, mais je ne veux pas que l'admirable ardeur de nos « soldats soit détournée de son véritable but : il y a d'autres « ennemis à vaincre que ceux qui sont à Rome » Abandonnant la question militaire pour revenir à la question politique, M. de Rayneval s'appliquait à démontrer à son interlocuteur l'imprudence de sa conduite : « En vous unissant aux ennemis du « Pape, vous le ramenez sous l'influence de l'Autriche. Vous « jetez le gant aux cabinets de Vienne, de Madrid, de Naples ! « Vous adoptez une politique non seulement indépendante « de la leur, mais empreinte d'hostilité. En particulier, « en ce qui concerne le royaume de Naples, vous l'exposez à « l'invasion des bandes que notre inaction rend à la liberté. » M. de Lesseps, comme on pense, n'était pas en reste d'arguments. L'entretien se prolongea longtemps de la sorte sous une forme vive, quoique toujours courtoise, mais sans résultat décisif ; et M de Rayneval retourna à Gaëte san

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

avoir pu convaincre son entreprenant et obstiné collègue (1).

Cependant il fallait en finir, et M. de Lesseps, sans l'avouer encore, le sentait lui-même à merveille. Le 29 mai, le plénipotentiaire français, de concert avec le général Oudinot, adressa aux autorités romaines une dernière proposition d'arrangement qui se résumait en quatre articles ainsi conçus :

« ARTICLE PREMIER. Les Romains réclament la protection de la République française.

« ARTICLE 2. La France ne conteste point aux autorités romaines le droit de se prononcer librement sur la forme du gouvernement.

« ARTICLE 3. L'armée française sera accueillie par les Romains comme une armée amie. Elle prendra les cantonnements qu'elle jugera convenable tant pour la défense du pays que la salubrité de ses troupes. Elle restera étrangère à l'administration du pays.

« ARTICLE 4. La République française garantit contre toute invasion étrangère le territoire occupé par ses troupes. »

Après un échange de notes, le triumvirat romain proposa le contre-projet suivant :

« ARTICLE PREMIER. Les Romains, pleins de foi aujourd'hui comme toujours dans l'amitié et dans l'appui fraternel de la République française, réclament la cessation des apparences même d'hostilité et l'établissement des rapports qui doivent être l'expression de cet appui fraternel.

« ARTICLE 2. Les Romains ont pour garantie de leurs droits politiques l'*article 5 de la Constitution française*.

« ARTICLE 3. L'armée française sera regardée par les Romains comme une armée amie et accueillie comme telle. Elle prendra, d'accord avec le gouvernement de la République romaine, les cantonnements qu'elle jugera convenables... Rome est sacrée pour ses amis comme pour ses ennemis : *elle n'entre pas dans ces cantonnements*. »

La lecture seule de ce contre-projet suffisait à en montrer le

(1) M. de Rayneval et M. de Lesseps ont résumé dans deux notes leur entretien ; c'est à ces notes que j'ai emprunté le récit ci-dessus. (*Ma mission à Rome*, par M. DE LESSEPS, p. 143 et suiv.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

caractère. La France ne reconnaissait pas seulement la République romaine, elle s'en constituait la protectrice et la garante. L'armée française n'était plus qu'une sentinelle destinée à protéger la démagogie contre les forces de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples. C'était, d'ailleurs, une sentinelle dont on se défiait; car on lui refusait expressément l'entrée de la ville, comme si sa présence à Rome eût été une menace ou une humiliation.

Comment M. de Lesseps fut-il d'avis d'accepter, ou au moins de discuter cet étrange traité? Il était dominé par la pensée que Rome était plus malsaine encore que la campagne qui l'entourait; que l'occupation de la ville serait le signal de quelque acte de vandalisme ou de folie de la part des démagogues étrangers; que les rapports entre les autorités françaises et les autorités romaines deviendraient la source de mille difficultés. Ces considérations expliquent sans la justifier son adhésion à une convention si extraordinaire. Quant au général Oudinot, il refusa aussitôt de signer un pareil acte et exprima même, dit-on, en des termes d'une regrettable violence sa désapprobation. Il déclara avec beaucoup de netteté qu'il ne retarderait pas plus longtemps les hostilités. M. de Lesseps, de son côté, répondit qu'il allait partir pour Paris afin de solliciter de son gouvernement la ratification du projet voté par l'Assemblée romaine.

La rupture entre le quartier général et la légation française était, comme on le voit, complète. Cette situation pénible ne dura guère. Le cabinet de Paris, longtemps silencieux, s'était enfin décidé à parler. Le 1er juin, comme M. de Lesseps, revenu à Rome, se préparait à partir pour la France, le chancelier de l'ambassade lui remit une dépêche du ministre des affaires étrangères qui mettait fin à sa mission. Le même courrier venait d'apporter au quartier général français l'ordre d'attaque ardemment désiré.

M. de Lesseps partit tout de suite. Il avait dès cette époque contracté l'habitude de voyager vite. Le 5 juin, il était à Paris : il y trouva une nouvelle Assemblée installée au Palais-Bourbon et très différente de sa devancière. Ce changement put mieux

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

que tout le reste lui expliquer sa disgrâce. L'ordre de son rappel était parti de Paris le 29 mai : or, c'est le 28 que l'Assemblée législative avait siégé pour la première fois. L'Assemblée nouvelle étant en majorité disposée à l'action, on avait besoin, non plus d'un diplomate pour négocier, mais d'un général pour combattre, et la politique de temporisation devenait inutile. M. de Lesseps ne fut pas seulement rappelé, il fut déféré au conseil d'État qui le blâma. Mais il y a parfois des disgrâces heureuses; et le négociateur, détourné de la carrière diplomatique, acquit plus tard, dans une voie toute différente, la plus durable des célébrités.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE TREIZIÈME

LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

SOMMAIRE : I. — L'Assemblée constituante après le vote de la proposition Rateau. — Loi sur le conseil d'État; loi électorale; budget.

II. — État de l'esprit public : deux courants extrêmes. — D'un côté, retour aux principes conservateurs : causes diverses qui favorisent ce retour : les procès et leurs enseignements; procès des insurgés de Juin, des assassins du général Bréa, des insurgés de Limoges et de Rouen, des auteurs de l'attentat du 15 mai : comptes du gouvernement provisoire et rapport de M. Ducos : énergique impulsion imprimée au parti de l'ordre : le maréchal Bugeaud; M. Léon Faucher; le général Changarnier. — D'un autre côté, le parti socialiste grandit : transformation qu'il a subie depuis le 24 février : agents de propagande qu'il emploie : succès de cette propagande, principalement dans les départements les plus reculés; appui que les socialistes trouvent à l'Assemblée constituante; la Montagne et une portion de la gauche républicaine liguées contre le ministère.

III. — Période électorale : deux partis en présence. — Parti conservateur : le comité de la rue de Poitiers : son manifeste; son esprit de conciliation; incertitudes sur certaines candidatures; souscription; distribution de brochures. — Parti socialiste : son action; ses manœuvres. — Scrupuleuse neutralité du gouvernement; comment s'explique cette réserve.

IV. — Les élections : au milieu de quelles préoccupations douloureuses elles s'accomplissent; échec du général Oudinot devant Rome (30 avril); le choléra; débats irritants à l'Assemblée et représailles du pouvoir.

V. — Résultat des élections : écrasement des hommes de Février et des républicains modérés; succès relatif des républicains socialistes; succès éclatant du parti de l'ordre. — Sentiments qui dominent parmi les conservateurs, à l'Élysée, parmi les républicains. — Dernières séances de la Constituante : récriminations et scandales; discours de M. Armand Marrast au moment de la séparation de l'Assemblée. — Jugement sur la Constituante; ses mérites et ses fautes. — Installation de l'Assemblée législative : M. Dupin nommé président : modifications ministérielles. — La majorité est désormais à droite : double conséquence de ce changement.

Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

I

Pendant que l'Italie était le théâtre des événements que nous venons de raconter, que se passait-il en France?

Nous avons vu que l'Assemblée constituante avait accepté le 14 février la proposition Rateau amendée par M. Lanjuinais, et avait ainsi fixé le terme de son pouvoir. En se condamnant à une disparition prochaine, elle avait tenu à régler son ordre du jour et avait décidé qu'elle voterait avant de se séparer la loi électorale, la loi sur la responsabilité du président et de ses ministres, la loi sur le conseil d'État et enfin le budget de 1849.

Fidèle à ce programme, elle avait achevé sans retard la loi sur le conseil d'État qui avait déjà subi l'épreuve des deux premières lectures. Aux termes de cette loi, les conseillers devaient être, non plus choisis par le pouvoir exécutif, mais élus par l'Assemblée. Les maîtres de requêtes seuls étaient nommés par le chef de l'État. Les auditeurs se recrutaient par la voie du concours. Le service extraordinaire était supprimé. Tous les projets de loi émanés de l'initiative gouvernementale, sauf les lois de finances et les lois déclarées *urgentes*, devaient être soumis à l'examen préalable du conseil. Quant aux propositions dues à l'initiative parlementaire, elles ne lui étaient déférées qu'autant que l'Assemblée l'ordonnait. Le conseil se divisait en trois sections : la section de législation, la section d'administration, la section du contentieux, et cette dernière section devint un véritable tribunal administratif rendant des décisions exécutoires par elles-mêmes. Dans cet accroissement des attributions du conseil d'État on retrouvait la pensée des auteurs de la Constitution qui avaient voulu, à défaut de haute Chambre, transformer ce corps en une sorte de pouvoir modérateur. Mais il était visible que cette pensée elle-même demeurerait vaine : car on ne pouvait compter que les conseillers, issus du suffrage de l'Assemblée et attendant d'elle leur réélection, fussent capables

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de la contrôler ou de la contenir. — La loi sur le conseil d'État une fois votée, on s'occupa aussitôt de la loi électorale. Cette loi ne faisait guère que confirmer le décret du gouvernement provisoire qui avait institué le suffrage universel. Le droit de suffrage était accordé à tout Français non frappé d'indignité et ayant un domicile établi par six mois de résidence. Le vote au canton était maintenu : seulement, pour faciliter l'exercice du devoir civique, le canton pouvait être divisé en plusieurs circonscriptions électorales. Les militaires en activité de service demeuraient électeurs, sauf une exception pour les corps d'armée en campagne. Enfin, soit défiance naturelle, soit réaction contre le régime de Juillet, de nombreuses catégories de fonctionnaires étaient frappées d'inéligibilité. Votée le 15 mars, la loi électorale fut promulguée le 19. Presque aussitôt, on commença la discussion du budget.

II

Si graves que fussent ces débats, le pays y était pourtant inattentif, et les représentants eux-mêmes n'y prêtaient souvent qu'une oreille distraite. C'est que déjà l'intérêt se détachait de cette Assemblée qui allait mourir. Les regards se tournaient, non vers le Palais-Bourbon, mais vers la nation elle-même, et chacun interrogeait avidement l'opinion publique, dans l'espoir de surprendre le secret des élections prochaines. Or, pour tout observateur avisé, il était clair que deux tendances diamétralement contraires se disputaient le pays, l'une qui visait à le ramener jusque vers le passé, l'autre qui le poussait violemment vers la démagogie : ces deux tendances extrêmes étaient tellement dominantes qu'elles ne laissaient place à aucun effort intermédiaire.

Diverses causes avaient contribué depuis quelque temps à discréditer la République de Février et à rejeter en arrière l'opinion publique attristée ou déçue.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Parmi ces causes, l'une des principales était les nombreux procès qui avaient montré sous leur véritable jour les derniers événements. Les chefs de l'insurrection de Juin ayant été traduits devant les conseils de guerre, les épisodes de la lutte civile s'étaient répétés à quelques mois de distance avec l'implacable fidélité des dépositions judiciaires. Ces lugubres débats avaient rempli l'automne de 1848 et se prolongeaient encore On avait vu comparaître les uns après les autres devant la juridiction militaire des officiers infidèles tels que le commandant Constantin, des magistrats municipaux faibles jusqu'à la trahison tels que Pinel-Grandchamp, d'anciens meneurs des clubs tels que Lacollonge : puis avait suivi le lamentable défilé des vieux soldats d'Afrique oublieux de leurs anciens services, des ouvriers trompés par les pernicieuses doctrines, des officiers de la garde nationale prêtant leur autorité à l'émeute. Les assassins du commandant Masson, ceux du lieutenant Roch, étaient venus à leur tour répondre de leur crime. Ces procès amenaient dans l'enceinte agrandie des conseils de guerre une affluence inaccoutumée et étaient aussitôt reproduits par la presse. Parfois certains témoignages, qui révélaient une cruauté raffinée ou des haines implacables, soulevaient dans l'auditoire des murmures d'indignation et de dégoût. Bientôt une cause plus grave encore par la grandeur du forfait et par le rang de la victime fournit un nouvel aliment à la curiosité publique. Le 15 janvier, les meurtriers du général Bréa comparurent devant le conseil de guerre. On aurait cru que les auteurs du crime, confondus dans une foule égarée ou hostile, demeureraient ignorés. Mais les coupables, dans leur orgueil, avaient publié leur œuvre, et leurs confidences avaient permis à la justice de les saisir. De nombreux témoignages reconstituèrent dans tous ses détails cette scène plus honteuse encore qu'atroce dont la commune de Gentilly avait été le théâtre. Les noms des principaux accusés, Daix, Lahr, Vappereau, Choppart, Nourrit, acquirent une célébrité sinistre. Cinq condamnations à mort furent prononcées : deux furent mises à exécution. Mais l'enseignement de ces terribles procès ne fut pas perdu : et plusieurs, en voyant quels monstrueux excès les révolutions enfantent, se prirent à regretter

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ces révolutions elles-mêmes. Ce n'était pas seulement dans le prétoire de la justice militaire que se déroulait par fragments successifs l'histoire véridique de l'année qui expirait. Vers le même temps, la cour d'assises du Calvados jugeait les fauteurs de l'insurrection qui avait, en avril 1848, ensanglanté Rouen. Sur un autre point du territoire, la cour d'assises de la Haute-Vienne jugeait les auteurs des troubles qui, à la même époque, avaient éclaté à Limoges. Ces débats mettaient en pleine lumière ce qu'on avait essayé jusque-là de démentir ou de voiler : les perpétuels conflits d'autorité, l'incapacité des commissaires, les clubs en révolte continuelle contre la loi, l'anarchie à peine contenue et toujours à la veille d'éclater. Soit franchise, soit naïveté, quelques-uns des agents du pouvoir, appelés en témoignage, n'hésitèrent pas à confesser eux-mêmes leurs déboires et détruisirent ainsi cette légende républicaine que Lamartine et ses amis avaient réussi d'abord à accréditer.

Sous ces impressions, un retour sensible vers les principes d'ordre se produisit, et l'on ne tarda pas à en avoir la preuve. L'anniversaire du 24 février ayant été célébré par des réjouissances officielles et ayant été marqué sur certains points par des incidents tumultueux, il ne manqua pas de voix pour rappeler que les fêtes ne consacrent que ce qui est sacré par soi-même, et qu'elles ne peuvent rendre heureux ce qui est triste, ou bon ce qui est mauvais. « La République, disait le *Journal des Débats*, s'est échappée par surprise, il y a un an, des mains ignorantes et innocentes qui se vantent aujourd'hui de l'avoir fondée... L'anniversaire de Février peut être une fête de famille, mais ne sera jamais une fête nationale (1). » Chose digne de remarque! ce langage qu'on n'eût point toléré quelques mois auparavant était accueilli non seulement sans colère, mais avec faveur. Dans les théâtres, dans les lieux publics, la bourgeoisie ne laissait passer aucune occasion de marquer son hostilité contre les artisans de désordre. L'opinion enfin se montrait moins indulgente pour les écarts de la presse démagogique. C'est ainsi que Proudhon ayant été condamné par la

(1) *Journal des Débats*, 3 mars 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cour d'assises de la Seine à trois ans de prison, cette condamnation, malgré son extrême sévérité, fut jugée plus opportune encore que rigoureuse

Sur ces entrefaites, un grand procès politique vint compléter le dossier judiciaire de l'année 1848. La Constitution du 4 novembre avait établi, on s'en souvient, une haute Cour composée de cinq juges pris dans la Cour de cassation et de trente-six jurés tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Ce tribunal était appelé à juger non seulement le président et ses ministres, mais encore toutes personnes que l'Assemblée renverrait devant lui du chef de complot contre la sûreté de l'État. Le 17 janvier, le ministère demanda que les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai fussent renvoyés devant cette juridiction, et le renvoi fut prononcé. — Les accusés du 15 mai, au nombre de treize, comparurent donc le 7 mars devant la haute Cour qui s'était réunie à Bourges. C'étaient Barbès, Albert, Blanqui, Raspail, Sobrier, Flotte ; puis le général Courtais, coupable d'impéritie plutôt que de trahison ; enfin quelques comparses obscurs que la justice avait saisis comme au hasard dans la tourbe des factieux. Louis Blanc et Caussidière furent jugés par contumace, n'ayant pas voulu renoncer à la liberté de l'exil. Les poursuites politiques grandissent souvent ceux qu'elles frappent. Les auteurs de l'attentat du 15 mai n'eurent pas cette fortune. Tout leur manqua à la fois. Les débats s'ouvrirent dans une ville éloignée et paisible, gardée par une force imposante et où les passions politiques venaient expirer. A part Bethmont qui défendait le général Courtais, aucun avocat notable ne se présenta à la barre. On vit les principaux accusés protester contre la compétence de la Cour et déclarer qu'ils garderaient le silence, puis parler ou se taire tour à tour suivant les besoins de leur cause, attitude peu digne qui les compromettait sans les sauver. Quand on arriva aux dépositions, on n'observa pas sans surprise les réticences embarrassées de quelques-uns des témoins les plus illustres : Lamartine jugea que le 15 mai n'était qu'un *attentat d'occasion;* Ledru-Rollin ne fut pas moins indulgent : on eût dit qu'ils craignaient l'un et l'autre de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rompre le faisceau déjà si lâche des forces républicaines. Un tel scrupule n'arrêta point les accusés : ils ne s'épargnèrent ni les reproches ni les invectives : Barbès rappela les prétendues dénonciations de Blanqui; Flotte menaça Barbès; l'excès des colères faisant taire toute retenue, l'intervention des gendarmes devint nécessaire pour prévenir les violences. — Après vingt-cinq jours de débats, le jury rendit son verdict. Six des accusés furent acquittés, entre autres le général Courtais. Barbès, Albert, Raspail, Sobrier, Blanqui, Quentin, Flotte furent condamnés, les deux premiers à la déportation, les autres à la peine de la détention (1). Ils ne tombèrent pas seuls; mais, dans leur misérable chute, ils entraînèrent avec eux leur parti. On mesura à leur véritable valeur les hommes qu'un caprice de la fortune avait un instant arrachés à l'obscurité : on s'étonna de les avoir supportés : on se reprocha surtout de les avoir applaudis; et, par une extension injuste, on enveloppa dans une réprobation presque égale les personnages qui, comme Lamartine, hésitaient à les flétrir ou à les désavouer.

On s'entretenait encore du procès de Bourges, lorsqu'un document, non plus judiciaire, mais politique, acheva de jeter la lumière sur les désordres de l'administration républicaine. L'Assemblée, par décret du 24 octobre 1848, avait invité le ministre des finances à lui présenter un compte spécial des dépenses du gouvernement provisoire. Ce compte avait été soumis à l'examen d'une commission parlementaire qui choisit M. Ducos pour rapporteur. Or, il se trouva que le rapport de M. Ducos fut un nouveau démenti aux emphatiques témoignages que les hommes du 24 février s'étaient libéralement décernés. Ce n'était pas que leur probité ne sortît intacte de cette épreuve : nul au contraire n'hésitait à la proclamer. Mais partout se révélait l'oubli des règles les plus élémentaires : nul respect de la spécialité des crédits; un emploi abusif des fonds secrets; les ressources du trésor public mises à la disposition des agents les plus indignes; les ateliers nationaux devenant l'origine d'un gaspillage inouï. L'action électorale des commis-

(1) Quant aux contumaces, tels que Louis Blanc et Caussidière, ils furent condamnés à la peine de la déportation. (*Arrêt de la haute Cour*, 3 avril 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

saires se révélait par les dépenses qu'ils avaient faites, soit pour des impressions de bulletins ou d'affiches, soit pour des distributions de brochures ou pour des conférences démocratiques. Certaines pages du rapport auraient pu fournir les éléments d'une vraie comédie politique. On apprit que certains départements avaient eu le privilège de compter en même temps trois ou quatre commissaires qui touchaient tous une indemnité journalière de quarante francs. On connut par le menu la série des fonctionnaires de tout ordre qui s'étaient abattus sur les provinces : commissaires généraux, commissaires adjoints, délégués extraordinaires, délégués du Club des clubs, inspecteurs généraux de la République. L'un de ces inspecteurs, du nom de Fanjat, devint tout à coup fameux par ses prodigalités : l'une de ses missions, qui avait duré cinquante-trois jours, avait coûté plus de douze mille francs : il ne devint pas moins célèbre par ses disgrâces; car on sut en même temps que, tandis qu'il semait de ville en ville l'évangile démocratique, un huissier n'avait cessé de le suivre, déposant des actes de saisie-arrêt ou des oppositions au nom de ses créanciers. Le plus magnifique de ces étranges personnages était sans contredit le sieur Gouache, commissaire du Loiret, qui, lorsqu'il se rendait à Paris, requérait à cet effet un train spécial (1). Toutes ces anecdotes, accompagnées de mille commentaires, firent le tour de la presse : la malignité publique les accueillit : les partis s'en emparèrent, et le prestige des hommes de Février, déjà si rudement atteint, ne résista guère à cette épreuve du ridicule.

L'esprit de réaction, favorisé par tant de révélations successives, trouvait d'ailleurs dans le pouvoir lui-même d'énergiques encouragements. Trois hommes surtout s'appliquaient alors à constituer le *parti de l'ordre* et à lui inspirer une attitude militante; c'étaient le maréchal Bugeaud, M. Léon Faucher et enfin le général Changarnier.

Épris avant tout de régularité et de discipline, le maréchal Bugeaud n'avait pas vu sans une extrême émotion le spectacle des désordres civils. Dans le département de la Dordogne

(1) *Moniteur* du 26 avril 1849, rapport de M. Ducos, *passim*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

où il était né et où il se plaisait aux travaux de l'agriculture, son influence avait été méconnue, sa personne menacée, et une telle ingratitude de son pays natal avait encore accentué ces dispositions de son âme. Son esprit, si impressionnable quoique très ferme, était vivement frappé de l'image des prochains périls. Quand il fut appelé, à la fin de 1848, au commandement de l'armée des Alpes, il considéra que ses troupes, échelonnées dans les départements de l'Est et du Sud-Est, étaient destinées à la répression des troubles du dedans plus encore qu'à la guerre contre l'étranger. Tous ses efforts tendirent donc à affermir, dans les populations comme parmi ses soldats, l'esprit de résistance à l'anarchie. En se rendant à Lyon où était établi son quartier général, il s'arrêta à Bourges, et réunissant les autorités à la préfecture, il leur recommanda avec une extrême insistance l'union et la fermeté. « Pour moi, leur dit-il, je suis bien résolu à consacrer tout ce qui me reste de vie et de force à la défense de l'ordre. » Une fois à Lyon, il ne perdit pas une occasion de multiplier les conseils. Dans une entrevue avec les délégués du commerce et de l'industrie, il les exhortait à abjurer les haines de classe à classe et à se grouper pour le salut commun. Recevant les magistrats, il s'élevait, non sans quelque intempérance de langage, contre la faiblesse du jury dans les procès politiques. S'adressant aux officiers de ses régiments, il ne se lassait pas de répéter que l'armée était la sauvegarde de la société. « Voyez l'Autriche, ajoutait-il; si elle n'a pas sombré au milieu des périls, c'est à son armée qu'elle le doit. » Lui-même était bien de l'école de ces rudes et vaillants hommes de guerre qui, à l'exemple de Radetzky et de Windischgratz, venaient de relever sur le Mincio et dans les États héréditaires la fortune de l'empire. Bientôt le maréchal, quittant Lyon, se rendit, sous prétexte de tournée militaire, dans le département de la Loire, l'un des plus infestés par les passions anarchiques. Là, on le vit passant en revue les troupes, parcourant les rangs de la garde nationale, s'entretenant familièrement avec les vieux soldats qu'il avait connus en Espagne et en Afrique, poussant volontiers son cheval jusqu'au milieu des groupes hostiles pour essayer

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de les ramener, désarmant les uns par sa bonhomie, déconcertant les autres par sa fermeté, rendant surtout courage aux timides, véritable missionnaire de la cause de l'ordre, missionnaire infatigable et parfois même compromettant, tant étaient grands les écarts de sa rude franchise!

M. Léon Faucher n'était pas un champion moins déterminé du parti de la résistance. Appelé, comme on l'a vu, au ministère de l'intérieur par suite de la démission de M. de Malleville, il avait aussitôt consacré tous ses soins à rétablir dans l'administration le sentiment de la discipline et de la hiérarchie. Seulement, tandis que le maréchal Bugeaud, jusque dans ses plus grandes ardeurs, tempérait par une sorte de bonhomie militaire les excès même de son zèle, M. Léon Faucher ignorait l'art d'adoucir par la courtoisie des procédés les rigueurs nécessaires. Insensible aux considérations personnelles, dur aux autres comme à lui-même, incommode à ses ennemis et souvent à ses amis, il devait recueillir dans l'exercice de sa charge des inimitiés qui ne lui pardonnèrent pas. Il est juste d'ajouter que cette âpreté de commandement, peu tolérable en un temps normal, avait alors le double avantage d'affermir dans le devoir les fonctionnaires fidèles et de pousser à la résistance contre l'anarchie les populations qui se sentaient soutenues. Destituer les préfets complaisants pour le désordre ou seulement timides, révoquer les maires suspects, dissoudre les gardes nationales factieuses, briser les conseils municipaux hostiles, abattre partout les emblèmes séditieux, telle fut l'œuvre à laquelle se dévoua M. Léon Faucher et dont il revendiqua hautement la responsabilité. Dans ses instructions à ses agents, le ministre de l'intérieur leur recommandait surtout d'agir sans détour et d'attaquer de front les passions démagogiques : ce qu'il excusait le moins, c'étaient les transactions avec le désordre (1) : en cela se révélait son courage dédaigneux et provocateur, courage qui avait bien son prix, car peu à peu il le communiquait autour de lui.

Le général Changarnier était enfin, avec Bugeaud et Léon

(1) Léon Faucher : circulaire du 3 mars, lettres diverses. (*Œuvres parlementaires*, t. Ier, p. 245; t. II, p 184.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Faucher, le plus redoutable des adversaires de l'anarchie. En dépit de la loi de 1831, le double commandement des gardes nationales de la Seine et des troupes de la première division militaire lui avait été confié, et ce commandement mettait à sa disposition une force immense. C'était lui qui, à Paris, répondait de la paix publique : et il remplissait ce rôle avec cette assurance un peu présomptueuse qui était le fond de sa nature. Sa résolution rendait confiance aux honnêtes gens et rassurait les intérêts. Tel était son crédit que ses adversaires n'hésitaient pas à le dénoncer comme l'instrument d'un prochain coup d'État, et ses allures presque arrogantes vis-à-vis de l'Assemblée n'étaient pas faites pour démentir cette croyance.

C'est ainsi que le pays, éclairé sur le régime de Février par d'accablantes révélations, se sentant, d'ailleurs, soutenu par un pouvoir énergique, revenait, à l'approche des élections, vers les idées de conservation sociale; ce courant était désormais assez fort pour qu'il fût impossible de le méconnaître ou de l'ignorer.

Tandis que se formait ce grand parti de l'ordre et du bon sens, un parti tout opposé grandissait, moins nombreux sans doute, compact cependant et résolu, c'était le parti socialiste.

Le parti socialiste n'était pas nouveau. On l'avait vu, après la révolution de Février, grouper ses diverses fractions autour de Louis Blanc, de Raspail, de Cabet, de Pierre Leroux Il était en ce temps-là plus dangereux en apparence qu'en réalité, d'abord parce qu'il reposait sur des doctrines peu accessibles aux masses; en second lieu, parce qu'il se divisait en un nombre infini de sectes rivales. Vers la fin de 1848, ce parti, par une habile transformation, élargit ses cadres et, en changeant de tactique, se créa une armée. On renonça à exposer des théories incompréhensibles ou contradictoires. On entreprit de spéculer, non plus sur les intelligences, mais sur les instincts. Aux livres succédèrent les brochures, les petites feuilles, les almanachs surtout, que les colporteurs répandirent en nombre infini. Au lieu de s'adresser exclusivement aux ouvriers, devenus sceptiques en matière de promesses, on se retourna vers les campagnards, moins endurcis contre les

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sophismes. On les séduisit, non par des prédications vagues, mais par l'appât grossier de l'intérêt : on excita surtout chez eux l'avidité, cette passion maîtresse du paysan français : on leur promit le remboursement du milliard des émigrés, la restitution des 45 centimes ; dans les pays de grands domaines, on leur montra les terres de la noblesse comme une proie à partager ; on ameuta le prolétaire contre le petit propriétaire et le petit propriétaire contre le grand. De plus, comme on savait que le désordre ne peut triompher s'il ne trouve des complices dans la force publique, on se glissa dans les casernes et l'on y répandit à profusion les journaux et les brochures qui excitaient à l'indiscipline.

Les agents de ce socialisme nouveau, c'étaient, dans les villes du Centre et du Midi, les membres des cercles démocratiques ; c'étaient, dans les régiments, les sous-officiers, placés à une sorte de rang intermédiaire, assez ambitieux pour jalouser leurs chefs, assez intelligents pour entraîner leurs subordonnés ; c'étaient, dans les plus petites bourgades, les négociants besogneux, les employés secondaires, les officiers ministériels ne tirant de leurs maigres charges que des revenus insuffisants ; c'étaient, dans les campagnes, les instituteurs, les contremaîtres, les agents voyers ; c'étaient, en un mot, tous ceux que leurs occupations journalières mêlent aux masses et qui, se croyant supérieurs à la destinée commune, deviennent par la force même des choses des artisans de nouveautés.

Les effets de cette propagande ne tardèrent pas à se révéler. Ils furent surtout surprenants dans les provinces les plus éloignées. L'anniversaire du 24 février ayant été accueilli à Paris par le dédain des conservateurs et ayant été célébré par beaucoup de républicains eux-mêmes avec un découragement mal déguisé, on fut stupéfait d'apprendre que, dans certains départements, cette date était devenue le prétexte de manifestations tumultueuses. A Toulouse, à Clamecy, à Narbonne, sur d'autres points encore, quelques troubles avaient éclaté. Ici, on avait crié : *Vive la guillotine ! A bas les riches !* Là, on avait glorifié les insurgés de Juin. Ailleurs, on avait insulté, par

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'ignobles mascarades, la personne du président de la République. Quelques jours auparavant, l'enlèvement des bonnets rouges et autres emblèmes séditieux avait donné lieu, à Cette, à des désordres assez graves. Vers le même temps, on signalait des essais de mutinerie dans quelques régiments, des attaques multipliées contre les sergents de ville, des tentatives contre les soldats isolés qui étaient tantôt assaillis dans les rues, tantôt circonvenus dans les cabarets.

A l'Assemblée, les socialistes trouvaient leurs chefs naturels dans les députés de la Montagne qui, à leur tour, saluaient en eux leurs futurs électeurs. Ils rencontraient, en outre, des complices dans quelques-uns des hommes de Février qui se ralliaient à eux par ambition à la veille du scrutin. Tel était surtout Ledru-Rollin. Étranger jusque-là à la *République sociale*, Ledru-Rollin avait, depuis quelque temps, préparé son évolution. Dès le mois de septembre 1848, il avait, au banquet du Chalet, proclamé la solidarité de tous les républicains; depuis, il s'était avancé davantage encore dans cette voie; il ne visait à rien moins qu'à devenir le chef suprême de la démagogie, et la démagogie elle-même l'acceptait, sinon avec une entière confiance, au moins faute de personnalité plus marquante. En dehors de ces soutiens, la faction socialiste trouvait enfin des auxiliaires ou du moins des complaisants dans un certain nombre de députés modérés à qui l'antipathie contre le président, la crainte d'un coup d'État, le dépit de disparaître bientôt faisaient perdre tout sang-froid et toute équité. — C'est cette coalition de radicaux incorrigibles et de mécontents aigris qui imaginait chaque jour de nouvelles interpellations, soit par hostilité contre le ministère, soit dans l'espoir de capter la faveur publique. Tantôt elle dénonçait, avec de grands élans d'indignation, les allocutions du maréchal Bugeaud; tantôt, à propos d'un banquet dit *Banquet des Écoles*, elle protestait contre l'intervention d'un commissaire de police qui, en se fondant sur la loi de 1790, avait affirmé son droit de pénétrer dans la salle du festin. A peu de temps de là, un débat très acerbe s'élevait au sujet des frais de représentation du président, et telle fut l'ardeur de l'attaque, que l'alloca-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tion proposée, qui était de cinquante mille francs par mois, ne fut votée qu'à une majorité de 77 suffrages. Le vote du budget, survenant sur ses entrefaites, permit surtout aux députés de la Montagne et à leurs alliés d'étaler leur zèle pour les intérêts populaires. M. Mathieu de la Drôme, entendu dans la discussion générale, demanda au nom de ses amis l'abolition complète de l'impôt du sel qui était encore de 10 centimes par kilogramme, la suppression de l'impôt sur les boissons, le remboursement, au moyen d'un emprunt, de la contribution des 45 centimes. Ces réclamations ne demeurèrent pas tout à fait vaines ; car, un peu plus tard, l'Assemblée décida, à une majorité de 34 voix, que l'impôt sur les boissons serait aboli, à partir du 1er janvier 1850, et priva ainsi le Trésor d'un revenu de plus de cent millions. L'extrême gauche trouva bientôt une autre occasion d'affirmer avec éclat ses répugnances. A propos du budget du ministère de l'intérieur, Ledru-Rollin vint demander la suppression du crédit affecté au commandant des gardes nationales de la Seine. Ce commandant était, comme on sait, le général Changarnier. Changarnier, par son attitude, avait éveillé les ombrages de l'Assemblée : on savait que son double commandement était contraire à la loi. Les modérés s'unirent en grand nombre aux Montagnards, et le crédit fut rejeté par 361 voix contre 304. Le général s'émut peu de cette malveillance : « Qu'importe! dit-il gaiement; je les battrai gratis. »

III

Telle était la situation au moment où s'ouvrit la période électorale. Deux partis bien tranchés et nettement opposés se disputaient le pays : sur eux seuls se concentra tout l'intérêt de la lutte. Ce n'était pas que d'autres fractions politiques ne fissent effort pour se produire. Les vieux républicains de l'école libérale répugnaient à se laisser écraser entre les mo

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

narchistes et les radicaux. D'un autre côté, le président de la République ne se résignait pas volontiers à subir une Assemblée où l'élément réactionnaire serait surtout représenté par des parlementaires ou des royalistes : cela est si vrai que des comités napoléoniens, plus ou moins avoués, se créaient dans le but de pousser les amis personnels du prince : des circulaires, signées par un personnage fort inconnu, M. Aristide Ferrère, et expédiées dans les départements, formulaient même déjà un programme politique qui reposait sur le suffrage universel et l'établissement d'un Empire électif et décennal (1). Mais les anciens républicains libéraux étaient démodés, les bonapartistes trop nouveaux. Il n'y avait vraiment de place que pour les conservateurs et les socialistes : et toutes les nuances intermédiaires furent contraintes ou de s'effacer, ou de se fondre dans l'un ou l'autre des deux partis.

Les députés du parti de l'ordre avaient pris l'habitude de se grouper dans la réunion parlementaire de la *rue de Poitiers*. Un comité créé par eux entreprit de centraliser pour toute la France l'action conservatrice. Les noms d'origine diverse qui composaient ce comité disaient assez la pensée conciliante qui avait présidé à sa formation. Tous les chefs parlementaires, M. Molé, M. Thiers, M. Berryer, M. de Broglie, M. de Montalembert, y figuraient : on y voyait d'anciens membres de l'opposition dynastique, tels que M. Duvergier de Hauranne et M. de Malleville; des légitimistes avoués, tels que M. de Riancey, M. de la Rochette, M. de Kerdrel; des personnages à opinion alors un peu indécise, tels que M. de Morny et M. Rouher; enfin, des amis personnels du prince, tels que M. de Persigny et le général Piat. En outre, un manifeste publié le 16 mars prit soin de marquer à quelle inspiration de large tolérance on obéirait. « En présence des graves événe-« ments auxquels la France a été exposée dans ces derniers « temps, disait ce manifeste, des hommes de toute opinion se « sont réunis pour défendre en commun la société menacée. « Quoique rangés autrefois dans des partis différents, ils ont

(1) Voir la brochure intitulée : *Empire électif et décennal*, par Aristide Ferrère. (Circulaires des 2 et 17 janvier, 19 février, 4 mars, 5 avril et 1er mai 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« oublié leurs anciennes divisions pour s'unir contre l'anar-
« chie, et, s'ils n'ont pas toujours réussi à faire le bien, ils ont
« du moins contribué souvent à empêcher le mal... Le danger
« qui nous menace aujourd'hui n'est pas moins grand. En pré-
« sence de ce danger, il importe de nous unir sans distinction
« de parti pour la défense de l'ordre social. » Le comité déclinait, d'ailleurs, toute prétention « à dicter ou même à suggérer des choix aux départements, justement jaloux de leur indépendance ». Son rôle se bornait à « créer un centre commun où l'on pût trouver des informations, des conseils, des encouragements et surtout, en cas de désunion, une intervention amicale, propre à ramener l'harmonie »

Ce programme fut fidèlement suivi. Le *comité de la rue de Poitiers* s'employa avec un zèle extrême à désarmer les amours-propres et surtout à apaiser les divergences qui étaient parfois fort vives. Dans sa correspondance avec les départements, il insistait pour qu'on ne demandât aux candidats d'autre engagement que celui de défendre l'ordre social. Il convenait du reste, disait-il, de porter sur la même liste des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes; parmi ces derniers, on ne faisait exception que *pour les napoléoniens de gauche,* dont le prince Napoléon, fils de Jérôme, semblait dès lors le chef et avec lesquels aucune alliance ne paraissait possible (1). La crainte d'effrayer les électeurs portait aussi à écarter les plus compromis des serviteurs de Louis-Philippe, et en particulier les derniers ministres de la monarchie de Juillet. Les candidatures de M. de Salvandy et de M. Hébert, d'abord mises en avant, furent retirées. Dans cet ordre d'idées, un nom surtout éveillait une extrême perplexité, c'était celui de M. Guizot. L'exclure était difficile; l'accepter pouvait être dangereux. L'illustre homme d'État vivait en Angleterre depuis la révolution de Février : toujours fidèle à ses habitudes laborieuses, il venait de publier, sous le titre de la *Démocratie en France,* un livre où il avait démasqué, avec une éloquence pleine d'autorité, les théories nouvelles : il se disposait à revenir dans son pays. Le

(1) *Lettres inédites de Berryer et de M. de Barthélemy au Comité de Metz.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

porterait-on dans le Calvados, où il avait, depuis 1830, fixé son domicile électoral? On n'ignorait pas qu'au ministère de l'intérieur M. Léon Faucher désapprouvait ce choix comme inopportun (1). Quant à M. Guizot, il avait très noblement déclaré qu'il demeurait à la disposition de ses compatriotes, également prêt à vivre dans la retraite ou à rentrer dans la vie publique. Dans la réunion de la *rue de Poitiers*, beaucoup se refusaient à proscrire un tel personnage; d'autres, impressionnés par de récents souvenirs, objectaient que jamais, après 1830, on n'aurait songé à faire entrer dans le Parlement les derniers ministres de Charles X. On se tira d'embarras en laissant aux comités locaux le soin de décider. En fin de compte, la candidature de M. Guizot fut écartée.

Toute propagande électorale est coûteuse : pour faire face aux dépenses nécessaires, le comité de la rue de Poitiers imagina d'ouvrir une souscription qui, le 20 avril, s'élevait à plus de 200,000 francs. Il importait, de plus, d'avoir des correspondants, des agents actifs et sûrs. M. de Montalembert mit à la disposition de ses alliés les cadres des anciens *comités de défense religieuse*, et nul ne s'effraya de tels auxiliaires, tant la peur avait dissipé les préjugés, même chez les plus endurcis! Enfin, pour combattre les doctrines socialistes, on estima que la presse était l'arme la plus efficace : dans cette pensée, on fit un chaleureux appel aux publicistes et on les invita à condenser dans des traités courts et clairs les vrais principes outragés ou méconnus. Cet appel fut entendu, et une foule de brochures se succédèrent en quelques jours. Les hommes les plus autorisés, M. Adolphe Baudon, M. Veuillot, M. Wallon, le maréchal Bugeaud lui-même, prirent part à cette croisade de la vérité contre le sophisme. Ces brochures, qui toutes avaient un but commun, la défense de la propriété, de l'ordre et de la famille, furent répandues à profusion dans les campagnes et dans les ateliers; on en distribua cinq cent cinquante mille exemplaires : et cette action, sans être aussi efficace qu'on aurait pu l'espérer, ne demeura point tout à fait sans fruit.

(1) Lettre de M. Faucher au préfet du Calvados. — (*Moniteur* de 1849, p. 2012.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

En face du parti conservateur, le parti socialiste employait les mêmes moyens au service d'une cause contraire. Lui aussi, il avait ses comités; lui aussi, il distribuait en abondance ses brochures ou ses journaux dans les casernes, dans les usines, dans les chaumières; lui aussi, il prenait des peines infinies pour combiner ses listes. Il s'attachait surtout à mêler à des noms relativement modérés d'autres noms choisis avec art pour capter la faveur populaire : ces candidats nouveaux étaient tantôt des ouvriers, tantôt des sous-officiers, plus souvent aussi des instituteurs; et ceux-ci méritaient bien cette préférence, car ils étaient alors les agents les plus actifs de la politique radicale. A cette propagande ardente, mais licite, s'ajoutaient des manœuvres moins loyales. Un jour on annonçait que le président de la République et ses ministres avaient été mis en accusation; un autre jour on affirmait que, sous les murs de Rome, une partie des troupes françaises avait passé à l'ennemi ; ailleurs on répandait le bruit que le général Changarnier avait été fusillé. Dans les Pyrénées-Orientales, dans les Hautes-Pyrénées, dans le Haut-Rhin, les préfets signalaient, non sans inquiétude, ces rumeurs répandues avec persistance au sein des populations ignorantes (1).

Entre les deux factions rivales, le gouvernement se dissimulait ou affectait la neutralité. Le 26 avril, M. Léon Faucher adressait une circulaire aux préfets pour les éclairer sur la conduite à tenir. — Le gouvernement, leur disait-il, est *non indifférent, mais impartial.* Vous serez sûrement consultés, ajoutait-il; le seul conseil qu'il convienne de donner, c'est d'exhorter tous les partis modérés à s'unir en une liste commune. Mais vous ne devez, d'ailleurs, exercer aucune action directe ou indirecte. — Fidèle à ces principes, le ministre de l'intérieur n'hésitait pas à désavouer ceux de ses subordonnés qui convoquaient les maires pour leur donner des instructions, qui s'employaient à propager des listes, qui expédiaient, par la filière de leurs bureaux, les circulaires émanées de la rue de Poitiers (2). La probité de M. Léon Faucher aurait suffi à expliquer cette

(1) *Moniteur* de 1849, p. 2002.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

réserve. Mais elle trouvait encore son explication dans un autre motif. Le président de la République, ne pouvant assurer à ses amis personnels la place prépondérante qu'il aurait souhaitée, se souciait peu de se compromettre au profit des parlementaires ou des monarchistes ; et, tout en se préparant à profiter de leur succès, il prenait grand soin de ne pas solidariser tout à fait sa cause avec la leur.

IV

On atteignit ainsi l'époque des élections. On eût cherché en vain ces espérances enthousiastes, cette confiance un peu naïve qui s'étaient manifestées un an auparavant, quand l'Assemblée constituante avait été nommée. C'est que, depuis un an, l'esprit public avait parcouru tout le cercle des illusions. Ces déceptions avaient produit dans les âmes deux résultats contraires, les uns se rejetant en arrière, les autres s'exaspérant dans la poursuite de leurs convoitises. Tout conspirait, d'ailleurs, pour assombrir ces jours de lutte : les nouvelles venues du dehors ; — une épidémie s'abattant sur la capitale ; — enfin, les divisions et les scandales croissant dans l'Assemblée.

Les dépêches apportées à Toulon venaient d'annoncer l'échec d'Oudinot. L'événement avait été publié avec de grands élans d'indignation par les Montagnards. Il avait été ressenti vivement par tous les cœurs patriotes. Les esprits les plus avisés eux-mêmes n'avaient pas appris sans anxiété cet insuccès de nos armes : ils se demandaient quelles surprises nous réservait encore cette malheureuse question italienne : ils se demandaient surtout si notre politique pourrait échapper à toutes ces complications successives sans que de l'une d'elles surgît la guerre générale.

Vers le même temps, le choléra, cet hôte terrible, qui, en 1832, avait exercé de si épouvantables ravages, reparaissait à

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Paris. L'année précédente, il avait déjà visité plusieurs pays de l'Europe, et, depuis le mois d'octobre, sévissait dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Au commencement de mars, les premiers cas furent signalés dans notre capitale. Le fléau, d'abord, ne parut pas bien redoutable; il porta ses premiers coups sur l'hospice de la Salpêtrière; comme cet hospice était peuplé de vieillards infirmes ou incurables, chacun, se sentant plein de force, se rassura pour soi-même. Vers le milieu d'avril, l'épidémie gagna les hôpitaux militaires, puis se répandit en ville. Peu après, une légère amélioration ayant été constatée, les journaux s'empressèrent de la proclamer. Bientôt le mal s'étendit et se mit à frapper, quoique inégalement, dans tous les quartiers de la cité, et parmi les hommes de tout rang et de tout âge. Le sentiment général ne fut pas, comme en 1832, celui de l'épouvante : on se flattait de connaître la maladie et l'on s'appliqua à la combattre; mais si le sang-froid était plus grand, le deuil n'était guère moindre; car le fléau allait toujours croissant. Durant la seconde quinzaine de mai, le nombre des décès s'éleva à deux cents par jour, et tout faisait prévoir que l'épidémie n'avait pas atteint sa plus grande intensité.

Les divisions de l'Assemblée ajoutaient à toutes ces tristesses. Souvent, au début des séances, on apprenait la mort de quelqu'un des représentants, emporté par l'épidémie régnante; car la maladie trouvait une proie facile dans ces hommes enfiévrés par la lutte ou dévorés par l'ambition. Au moment où le président annonçait la lugubre nouvelle en y ajoutant l'éloge accoutumé, un mouvement de sympathie douloureuse se produisait et peut-être aussi d'inquiétude, ne fût-ce que par un retour de chacun sur sa propre destinée. Mais bientôt la passion, dominant tout le reste, imposait silence à la crainte et faisait oublier les morts. C'est que l'Assemblée était d'autant moins maîtresse d'elle-même qu'elle approchait davantage du terme. Tout devenait matière à des débats irritants. C'était Ledru-Rollin qui, s'étant rendu à Moulins pour y provoquer une manifestation radicale et y ayant rencontré une démonstration contraire, dénonçait les violences exercées sur

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sa personne : c'étaient des représentants qui, ayant été arrêtés sur les boulevards au milieu des rassemblements, revendiquaient avec amertume le privilège de leur inviolabilité : c'étaient des réclamations à propos de prétendues entraves apportées aux réunions électorales. La question romaine enfin fournissait aux interpellations une mine inépuisable. Ajoutez à cela les voies de fait entre députés, les duels, les injures devenues chose commune, et l'on aura une idée de la turbulence de cette Assemblée et du discrédit où elle était tombée. — Comme si l'esprit de violence eût été contagieux, le gouvernement lui-même ne résistait pas toujours à la tentation des représailles. Un incident révéla surtout l'ardeur des mutuels dissentiments. C'était deux jours avant les élections. L'Assemblée venait de repousser une demande de mise en accusation introduite contre le président et ses ministres à propos des affaires d'Italie. M. Léon Faucher ne se contenta pas d'envoyer une dépêche aux préfets pour leur faire connaître la victoire ministérielle; à cette dépêche il ajouta le commentaire suivant : « Les agitateurs n'attendaient qu'un vote hostile pour courir aux barricades et renouveler les affaires de Juin. » Il fit plus, et, oubliant la stricte réserve qu'il avait observée jusque-là, il désigna nominativement à chaque préfet ceux des députés de son département qui avaient voté pour ou contre l'ordre du jour ou qui s'étaient abstenus. Cette fois, la droite elle-même trouva que c'était trop; et M. Faucher, atteint par un blâme presque unanime, désavoué au surplus par ses collègues eux-mêmes, donna sa démission le 14 mai.

V

La veille de la retraite du ministre, les élections avaient eu lieu. Il fut bientôt permis de démêler les conséquences politiques du vote.

Un premier fait apparut, clair, indéniable, c'était l'écrase-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ment des hommes de Février. Lamartine, qui avait été, l'année précédente, élu par dix départements et qui avait recueilli à Paris 259,000 suffrages, était exclu de l'Assemblée législative. Il en était de même de Marrast, Marie, Garnier-Pagès, Flocon, Dupont de l'Eure. Si l'on ajoute que Louis Blanc était en exil et Albert en prison, on voit que, sur les onze membres du gouvernement provisoire, trois seulement, Arago, Crémieux, Ledru-Rollin, surnageaient dans le commun naufrage. Bastide, Carnot, Goudchaux, Buchez, Trélat, Martin de Strasbourg, Jules Favre, Sénard étaient, eux aussi, parmi les vaincus du scrutin. Tous ces personnages, qui se flattaient naguère d'une si robuste popularité, n'avaient obtenu qu'un nombre de voix insignifiant : ils venaient, parmi les non élus, à un rang infime, après les plus compromis des conservateurs, après les plus obscurs des socialistes. Le parti de la République modérée essuyait dans la personne de Lamartine et de ses amis la plus mortelle des défaites : il ne devait guère compter dans la nouvelle Chambre plus de 70 ou 75 représentants.

Un second enseignement ressortait du scrutin La République, considérée comme symbole purement politique, ne rencontrait que l'indifférence : en revanche, la République socialiste et radicale triomphait, sinon par le nombre de ses élus, au moins par l'éclat de quelques-unes de ses victoires. Ledru-Rollin était élu le second dans le département de la Seine avec 129,000 voix et était honoré de quatre autres élections : Félix Pyat était élu trois fois : M. Théodore Bac, le sous-officier Commissaire, M. Michel de Bourges, M. Mathieu de la Drôme étaient élus deux fois. Le socialisme, battu dans le Nord, dans l'Ouest, dans le Sud-Ouest, avait conquis plusieurs départements dans le Centre : c'étaient la Corrèze, l'Allier, le Cher, la Nièvre, la Creuse, la Dordogne, la Haute-Vienne. En Alsace, il avait fait passer presque tous ses candidats. Enfin il était presque maître de la vallée de la Saône et du Rhône : à part les départements du Vaucluse, du Gard, des Hautes-Alpes, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, toute cette région lui appartenait. C'est dans ces provinces du Centre et du Sud-Est que nous verrons se produire les mouvements qui éclateront plus tard.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Cependant les sièges acquis ou conservés par les socialistes ne dépassaient pas cent quatre-vingts : les républicains modérés avaient fait passer environ soixante-dix de leurs candidats. L'Assemblée se composant de plus de sept cents membres, il résultait de ce calcul que les conservateurs comptaient près de cinq cents représentants et disposaient par suite d'une importante majorité. Ce succès éclatant des hommes d'ordre était, à tout prendre, le caractère dominant des élections. Parmi ces cinq cents députés conservateurs, près de deux cents appartenaient au parti légitimiste. Le reste se composait d'anciens amis de la monarchie de Juillet, tels que MM. de Broglie, Vitet, Lacave-Laplagne, du petit groupe de catholiques rassemblés autour de M. de Montalembert, enfin d'un grand nombre d'hommes sans antécédents politiques, à la nuance un peu indécise, cherchant encore leur voie. MM. de Persigny, Lucien Murat, Ney de la Moskowa et quelques autres formaient le noyau bonapartiste du Parlement : autour d'eux devaient peu à peu se rallier les hommes nouveaux, les hésitants, les ambitieux; et tous ensemble étaient appelés à composer le parti qu'on appela plus tard le *parti de l'Élysée*.

Telle apparaissait, d'une façon générale, la composition future de la nouvelle Assemblée.

A la suite des élections, tout le monde d'ordinaire affecte d'être satisfait, les vainqueurs dans le dessein de grossir leur triomphe, les vaincus dans l'espoir de pallier leur défaite. Le scrutin du 13 mai amena une première impression toute contraire et eut pour premier résultat de ne satisfaire personne.

Les conservateurs, enhardis par l'élection du 10 décembre, se flattaient d'une victoire plus décisive encore. L'éclatant succès de Ledru-Rollin à Paris, celui de la liste ultra-démocratique à Lyon, provoquèrent un véritable mouvement d'effroi : la Bourse refléta ces appréhensions : en deux jours, la rente 5 pour 100 baissa de près de cinq francs. « La déconvenue des partis est grande, écrivait Berryer à ses amis de province... Nous allons nous trouver face à face avec le socialisme et le

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

communisme. Que Dieu soit avec nous (1). » Quelques jours s'écoulèrent avant que le résultat complet fût connu : alors seulement, on comprit que les hommes d'ordre avaient lieu de se féliciter, non de se plaindre.

A l'Élysée, la première impression fut aussi la mauvaise humeur presque autant que la joie. Dans cette Chambre nouvelle, il y avait trop de légitimistes, trop de parlementaires, trop d'orléanistes. A la vérité, M. de Persigny avait eu le privilège d'une double élection, et M. Lucien Murat, par un assez singulier caprice de la fortune, avait été élu le premier à Paris. Nonobstant ces avantages, les amis étaient trop clairsemés, et le président, qui, avec l'Assemblée constituante, redoutait de verser dans la République, se prit aussitôt à craindre de verser dans la monarchie.

Si, dans le parti de l'ordre et à l'Élysée, on trouvait matière à regret, quel ne devait pas être l'abattement des hommes de Février, proscrits en masse par le suffrage universel ! Les socialistes eux-mêmes, un instant étourdis par quelques bruyantes victoires, ne tardèrent pas à comprendre l'inanité de leurs succès partiels. La vérité, c'est que la majorité était désormais à droite. Les divisions probables de cette majorité étaient pour la République la seule chance de salut.

L'Assemblée constituante, sur le point d'expirer, recueillit ces inquiétudes des amis de la République et les exhala avec amertume. La crainte d'une réaction violente indignait les Montagnards : l'humiliation de la défaite exaspérait les hommes de Février. Sous l'empire de ce sentiment, les uns et les autres, s'unissant dans une coalition suprême, remplirent de bruit et de scandales les derniers jours de leur vie politique. On vit cette malheureuse Assemblée se cramponner au pouvoir, mettre une sorte d'acharnement puéril à jouir des restes de son autorité, s'irriter de la moindre allusion à sa fin prochaine, se compromettre par des excès de langage inouïs. Avec une ardeur qui ressemblait à un caprice de malade, elle décida qu'elle siégerait jusqu'à l'installation de l'Assemblée nouvelle :

(1) *Lettre inédite de M. Berryer*, 20 mai 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

elle refusa même aux questeurs les trois jours de répit nécessaires pour les travaux d'appropriation du palais. Les bruits de coup d'État surtout la hantaient, et elle les accueillait avec toute la crédulité de la passion : en quoi elle s'abusait sur sa propre importance; car on n'immole pas ceux qui vont périr.

Les quatre dernières séances, du 23 au 26 mai, ne furent que l'agonie convulsive d'un grand corps non résigné à mourir. Le journal de M. Considérant, la *Démocratie pacifique*, avait signalé les prétendus complots de l'Élysée contre le pouvoir législatif; M. Crémieux, le 23 mai, porta ces accusations à la tribune. Concentration de troupes à Paris, formation d'un ministère Bugeaud, Falloux, Faucher, conciliabules dans l'entourage du prince, rien ne manquait à la dénonciation. M. Considérant ayant affirmé l'exactitude des nouvelles publiées dans son journal : « Vous en avez menti ! » lui crie M. Pierre Bonaparte. Certains républicains eux-mêmes s'attristaient de ces débats sans dignité. « Peut-on entretenir l'Assemblée de tels bavardages? » s'écriait M. Marrast. Cependant Ledru-Rollin prit la parole. Plus habile que ses collègues de la Montagne, il s'attacha à dénoncer le général Changarnier et à solliciter une enquête sur sa conduite; par là, il était sûr de conquérir l'attention de l'auditoire; car les procédés du général avaient souvent blessé le Parlement. La discussion se poursuivit le lendemain. Il était difficile d'attribuer au chef du cabinet, M. Odilon Barrot, scrupuleux observateur de la légalité, des projets de coup d'État. Ledru-Rollin le sentit; aussi, s'adressant au président du conseil : « Je ne vous fais pas l'injure de « croire que vous voulez confisquer les libertés publiques. Vous « nous dites : « Nous veillons. » Soit, mais vous n'y voyez pas. « (*Rires et rumeurs.*)... Un homme, quel qu'il soit, ajoutait « Ledru-Rollin avec un redoublement d'ironie, ne refait pas « sa nature. Est-ce la première fois que vous avez été trompé? « Ç'a été votre rôle dans l'ancienne Chambre pendant dix-huit « ans... Je ne dis pas que vous êtes un conspirateur; je dis que « vous êtes un aveugle. » La Montagne affectait d'établir une distinction entre M. Barrot, dont on proclamait la probité, et quelques-uns de ses collègues qu'on affectait de ne pas nom-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mer. M. de Falloux était, parmi tous les ministres, l'un de ceux que ce silence désignait le plus. Il se dirigea vers la tribune et, dans un discours hautain jusqu'à la provocation, rendit à ses adversaires blessure pour blessure. Il marqua avec une précision cruelle le sens des élections récentes : « La France, « dit-il, a fait connaître ce qu'elle voulait. La France ne veut « plus des trembleurs, mais elle ne veut pas de ceux qui font « trembler... La France ne veut plus des hommes qui l'ont « étonnée par leur inexpérience et leur incapacité... *La France « ne veut ni des hommes qui ne sont capables de rien, ni des « hommes qui sont capables de tout...* » Sous cette flétrissure brûlante, la gauche bondit. A droite, les applaudissements éclatèrent, et ils se prolongèrent longtemps jusque dans les couloirs où se tenaient les nouveaux représentants, avides de prendre la place de leurs devanciers.

Les deux dernières séances reproduisirent, en y ajoutant encore, les désordres des précédentes. Plus d'ordre du jour, plus de cadre déterminé pour la discussion; rien qu'un puéril échange de récriminations et d'injures. On reproche à M. de Falloux ses discours, ses livres, ses brochures; d'autres rappellent à un représentant de la gauche, M. Joly, ses opinions royalistes en 1830 : les partis se rejettent l'un sur l'autre la responsabilité des ateliers nationaux et celle de l'insurrection de Juin. Chacun semble n'avoir d'autre souci que de régler le compte définitif de ses rancunes et de ses colères. Dans les tribunes, on entendait les exclamations dédaigneuses des représentants nouvellement nommés. « Vous êtes bien pressés ! » s'écrient les députés de la Montagne en se tournant vers eux. — « Terminons, dit M. Victor Lefranc : nous ne pouvons finir comme cela; nous allons mourir sous le ridicule. »

Cette malheureuse Assemblée ne reprit un peu de calme qu'à la fin de la séance du 26 mai, quand son président, M. Marrast, se levant du milieu de ses collègues, prononça, en quelques paroles d'une gravité mélancolique, l'oraison funèbre de ceux qui allaient disparaître. « L'Assemblée natio- « nale, dit-il, a eu cette singulière destinée d'exciter à ses « premiers et à ses derniers jours les défiances et les injustices

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« des partis extrêmes. Regrettée aujourd'hui peut-être par « ceux qui l'attaquèrent à son début, elle est chaque jour atta- « quée par ceux qui l'appelaient alors avec le plus d'ardeur et « d'espoir. C'est le sort de tous les pouvoirs modérateurs..... » M. Marrast rappela alors, non sans dignité, l'œuvre de la Constituante, sa volonté de fonder la République, son zèle pour l'ordre et la liberté, les réformes qu'elle avait accomplies, les réformes plus nombreuses qu'elle avait tentées. Il flétrit, aux applaudissements de la droite, ces théories superbes qui « renferment plus de déceptions qu'elles ne montrent de suffisance ». En entendant ce langage, en voyant pour la dernière fois au fauteuil ce personnage dont les traits fatigués et les cheveux blanchis semblaient révéler les désillusions, en écoutant ce suprême témoignage que les hommes de Février se rendaient à eux-mêmes avant de rentrer dans la retraite, on se souvint des scènes enthousiastes de l'année précédente, et un tel délaissement succédant à une telle faveur impressionna toutes les âmes. L'émotion s'accrut quand M. Marrast, faisant allusion à la guerre civile de Juin, salua d'un dernier hommage les représentants tombés dans la lutte. Elle augmenta encore quand, avec une insistance qui répondait aux pressentiments d'un grand nombre, il ajouta : « Je fais en votre nom les « vœux les plus ardents pour que la loi suprême de la Consti- « tution inspire à tous les partis le respect. Malheur à qui ten- « terait de la violer... Ayons foi les uns et les autres, conti- « nuait le président, dans les nobles destinées de la Répu- « blique... Que la sagesse de nos successeurs vienne réparer « ce qu'il a pu y avoir de fautes, d'erreurs et de doulou- « reuses nécessités dans notre laborieuse carrière. Puissent- « ils se garder eux-mêmes des passions violentes et des funestes « entraînements. » — Le surlendemain 28 mai, M. Marrast, entouré des vice-présidents et des secrétaires, voulut recevoir dans l'une des salles du Palais-Bourbon le bureau provisoire de la nouvelle Assemblée, afin qu'il fût bien établi qu'il ne saurait y avoir d'intermittence dans le pouvoir législatif. Avant de remettre l'autorité a ses successeurs, il renouvela en quelques paroles attristées le vœu qu'il avait déjà formulé l'avant-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

veille : « Plus heureux que nous, dit-il, puissiez-vous éviter les horreurs de la guerre civile ! »

Ainsi finit l'Assemblée constituante. — De cette Assemblée, l'histoire dira qu'elle fut loyale dans ses intentions, désintéressée dans ses vues, courageuse le 15 mai en face de l'anarchie, ferme pendant l'insurrection de Juin. Elle ajoutera cependant que, appelée à voter la Constitution, elle commit la double faute de repousser le système des deux Chambres et de faire du chef de l'État, non l'auxiliaire, mais le concurrent fatal du pouvoir législatif. A cette Assemblée elle reprochera surtout de n'avoir point su finir avec dignité. Il en est des corps politiques comme des individus · on les juge surtout d'après leurs dernières heures, et c'est pourquoi il importe que ces dernières heures soient irréprochables. La Constituante n'eut point cette suprême sagesse. Elle donna, à la fin de sa carrière, un spectacle qui réjouit ses adversaires et découragea ses amis. Une telle conduite serait impardonnable, si elle n'eût été que le dépit du pouvoir perdu. Ajoutons que chez plusieurs elle était inspirée par le regret de laisser la République sous la garde d'un prince dont on pressentait les desseins. C'est la seule excuse des emportements que nous venons de raconter.

L'Assemblée législative succéda sans interruption à sa devancière. Elle témoigna aussitôt de ses dispositions en nommant pour président M. Dupin, ancien conseiller de la monarchie déchue. Le prince, pour rassurer le parti libéral, modifia son ministère. MM. de Tocqueville, Dufaure, Lanjuinais, dont les sentiments étaient anciens et bien connus, reçurent les portefeuilles des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'agriculture, en remplacement de MM. Drouyn de Lhuys, Faucher, Buffet. Malgré cette satisfaction donnée à l'opinion constitutionnelle, il était clair que désormais le gouvernement appartenait à la droite. — Ce changement devait produire deux conséquences opposées. D'un côté, le parti démagogique, n'ayant plus rien à espérer par les voies légales, résolut de recourir aux armes : *de là l'émeute du 13 juin*. D'un autre côté, la majorité parlementaire, n'ayant plus rien à ménager, résolut de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pousser vers un dénouement décisif l'intervention dans les États pontificaux : *de là le siège de Rome.* Ce sont ces deux événements, l'un de l'ordre intérieur, l'autre de l'ordre extérieur, mais étroitement mêlés l'un à l'autre, que nous avons le devoir de retracer.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE QUATORZIÈME

L'ÉMEUTE DU 13 JUIN ET L'EXPÉDITION DE ROME

SOMMAIRE : I. — Ordre de reprendre les hostilités contre Rome. — Armée française; ses forces, position qu'elle occupe, esprit qui l'anime. — Armée romaine; sa force numérique et ses dispositions morales, garde civique, anciens corps pontificaux, troupes d'origine étrangère; plan et description de Rome; ses fortifications; comment elles sont utilisées par les assiégés. — Choix du point d'attaque; le général Vaillant se décide à attaquer par le Janicule : motifs de cette détermination. — Combat du 3 juin : prise de la villa Pamphili, du couvent de Saint-Pancrace, des villas Valentini et Corsini; résultat et pertes de la journée. — Quel fut, en France, le contre-coup de la journée du 3 juin.

II. — Dispositions du parti démagogique depuis les élections du 13 mai : comité des Vingt-Cinq; comité de la Presse; députés de la Montagne; concours espéré parmi les électeurs de Ledru-Rollin, dans la garde nationale, au sein de l'armée. — On apprend l'ouverture des hostilités contre Rome. — Prétexte fourni à l'émeute : langage des clubs, des journaux, conciliabules divers. — Séance du 11 juin : interpellations sur les affaires de Rome; Ledru-Rollin : *la Constitution doit être défendue même par les armes;* émotion de l'Assemblée; ordre du jour pur et simple. — Journée du 12 juin : adresses; journaux; dispositions des représentants de la Montagne; demande de communication de pièces; cette demande est repoussée, ainsi que la mise en accusation du ministère : réunion aux bureaux de la *Démocratie pacifique* et au manège Pellier; appel aux armes rédigé; préparatifs d'émeute pour le lendemain.

III. — Journée du 13 juin : rassemblements près du Château-d'Eau; langage des factieux; M. Lacrosse; à midi, les manifestants se mettent en marche; ordre du cortège : le sergent Terré; indifférence du public. Mesures prises par le général Changarnier : une colonne de troupes est dirigée vers le boulevard, coupe la manifestation à la hauteur de la rue de la Paix et la disperse à droite et à gauche. — Pendant ce temps, les représentants de l'extrême gauche sont réunis rue du Hasard : ils décident de se rendre au Conservatoire des arts et métiers; Guinard et la légion d'artillerie; arrivée au Conservatoire; M. Pouillet; les représentants de la Montagne dans l'ancien amphithéâtre; le Conservatoire mis en état de défense; confusion et irrésolution. Arrivée de la force publique. Fuite des représentants et de leurs défenseurs : attitude de Guinard; perquisition au Conservatoire; l'ordre est partout rétabli. — Sentiments de la popu-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lation et de l'Assemblée : discours mémorable de Cavaignac; dévastations dans les bureaux de quelques journaux radicaux.

IV. — Contre-coup dans les départements : Strasbourg, Toulouse, Perpignan; étrange agitation dans l'Allier. — A Lyon, une véritable insurrection éclate : dispositions des esprits dans cette ville depuis 1848; journée du 14 juin; le 15, barricades à la Croix-Rousse; combat sanglant; répression complète de l'émeute.

V. — L'opinion publique se prononce avec énergie contre les artisans de troubles : mesures prises par l'Assemblée et par le gouvernement; élections complémentaires favorables à la cause de l'ordre. — La loi sur la presse : M. Thiers; M. de Montalembert; vote de la loi; ses principales dispositions. — Bruits de coup d'État : comment ils sont démentis par le discours du président de la République à Ham et par le discours de M. Dufaure. — Prorogation de l'Assemblée : le pays parait plus calme, au moins à la surface.

VI. — Suite des opérations contre Rome : ouverture de la tranchée; construction des premières batteries de brèche; reconnaissances dans la campagne romaine. — Arrivée de M. de Corcelles; son esprit; son langage. — Dernière sommation aux assiégés (13 juin); dommages causés par notre artillerie; prise (21 juin) des bastions n° 6 et n° 7. — Malgré ce succès, quelques craintes se révèlent : difficultés pour mener à bonne fin les opérations du siège; causes diverses de préoccupations; les rapports venus de Rome montrent la situation critique de nos adversaires et font renaître l'espoir d'une très prompte solution. — Combat d'artillerie (27 et 28 juin). — Prise du bastion n° 8 (30 juin). — Impossibilité pour les assiégés de continuer la résistance; séance de l'Assemblée constituante romaine; les délégués de la municipalité romaine au camp français; premières négociations entre eux et le général Oudinot; intervention de M. de Corcelles : on ne parvient pas à s'entendre sur les termes d'une capitulation; il est tacitement convenu qu'on laissera les Français pénétrer dans la ville. — Entrée à Rome du général Oudinot (3 juillet). — La nouvelle de la fin du siège est annoncée à Paris : impressions dans le parti démagogique, dans le parti de l'ordre, au sein du gouvernement. — Quelles causes ont retardé le dénouement : erreur générale qui, d'un bout à l'autre, a pesé sur l'expédition.

VII. — Les Français à Rome : mesures de police et de sûreté; clubs, presse; décisions à l'égard des troupes romaines et des légions étrangères; organisation municipale. — Commission nommée pour évaluer les dégâts causés aux monuments par le siège : comment le rapport de cette commission répond victorieusement aux calomnies accréditées par les consuls étrangers ou par la presse radicale. — Admirable discipline des troupes françaises : leur modération dans la victoire.

VIII. — De la restauration du pouvoir pontifical; le colonel Niel à Gaëte; langage réservé du gouvernement français. — C'est seulement le 14 juillet que le général Oudinot annonce le rétablissement du Saint-Père; fête du 15 juillet : heureuses dispositions de la majorité de la population romaine; comment une seule chose manquait à cette fête, c'était la présence du Pape. — Nomination par le Pape d'une commission de trois cardinaux pour administrer en son absence : arrivée des cardinaux à Rome; leurs proclamations; leurs décrets intempestifs et maladroits : effet fâcheux produit sur la population romaine, sur l'armée française, sur le gouvernement français; le général Oudinot remplacé par le général Rostolan. — La diplomatie française à Gaëte; les trois évolutions de la cour de Gaëte; comment, à la fin de juin, le Pape semble disposé à n'accorder à ses sujets que des institutions consultatives; M. de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Corcelles, M. de Rayneval, leurs entretiens avec le Souverain Pontife : leurs efforts pour sauver quelques épaves libérales du naufrage de 1848; note du 19 août.

IX. — Sentiments personnels du président de la République dans la question romaine : son entretien, au commencement de juin 1849, avec M. de Corcelles partant pour Rome ; son irritation croissante contre le gouvernement pontifical ; mot à M. Molé. — La *Lettre à Edgar Ney :* comment elle est communiquée au conseil des ministres; M. de Tocqueville et M. de Falloux; publicité qui est donnée à cette lettre contre l'attente du cabinet. — Texte de la lettre; son caractère. — Effet produit en France, dans les pays étrangers, à la cour de Gaëte. — Cruel embarras des plénipotentiaires français accrédités auprès du Saint-Père : M. de Corcelles, secondé par M. de Rayneval, rend un mémorable service à la cause de la paix religieuse. — Ses efforts 1° à Rome, pour empêcher la publication officielle de la lettre à Edgar Ney; 2° à Paris, pour calmer les susceptibilités du gouvernement français; 3° auprès du Pape, pour hâter la publication de l'édit des réformes. — Apparition du *Motu proprio*.

X. — Le *Motu proprio :* son caractère; franchises communales et provinciales; institutions consultatives. Décret d'amnistie qui accompagne le *Motu proprio :* déplorable rédaction et apparente dureté de ce dernier décret. — Les actes pontificaux appréciés en France et à l'étranger : colère ou dédain des démagogues; désappointement de certains conservateurs. — Nos plénipotentiaires auprès du Pape; leurs efforts pour élargir les concessions du *Motu proprio* et pour amender l'amnistie. En ce qui concerne l'amnistie, leur succès est complet. — La réflexion amène une appréciation plus bienveillante des actes du Saint-Père.

XI. — Réunion de l'Assemblée législative : demande de crédits pour l'expédition romaine; occasion fournie aux représentants de porter un jugement solennel sur la politique du gouvernement français en Italie. — Commission nommée : M. Thiers désigné comme rapporteur. — Son rapport : approbation presque complète du *Motu proprio;* la lettre à M. Edgar Ney passée sous silence. — Discussion publique; nouvelle lettre du président de la République; incident évité; discours de M. Barrot : comment il essaye de concilier la lettre à Edgar Ney et le *Motu proprio*. — Crédit voté.

XII. — État de l'Italie à la fin de 1849. — Naples, Florence, les duchés, Milan, Venise. — Rome : elle reprend, à peu de chose près, sa physionomie d'autrefois; le gouvernement de Pie IX. — Le calme en Italie est plus apparent que réel : aspirations persistantes vers un état nouveau. — Le Piémont s'apprête à profiter de cette disposition des esprits; funérailles de Charles-Albert; d'Azeglio; Camille de Cavour. La France et l'Italie : comment les enseignements de 1848 et 1849 furent perdus pour nous.

I

Le 29 mai, le gouvernement français avait envoyé au général Oudinot l'ordre de commencer les hostilités. Le 1er juin, le

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

général en chef, par une proclamation adressée à ses troupes, leur fit connaître l'expiration de la trêve. M. de Lesseps désavoué venait de partir pour la France. Après tant de retards, après tant de négociations infructueuses, l'heure de l'action allait enfin sonner!

Quelles étaient, à ce moment décisif, les forces et la situation respective des deux armées?

Le corps expéditionnaire français comprenait vingt et un bataillons d'infanterie et deux régiments de cavalerie, formant un total numérique d'un peu plus de vingt mille hommes et répartis en trois divisions placées sous les ordres des généraux Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Rostolan et Gueswiller. Il fallait ajouter à cet effectif trois compagnies du génie, cinq batteries d'artillerie de campagne, une compagnie du train des parcs. Plus tard cinq batteries à pied, trois compagnies de sapeurs, une compagnie de pontonniers, une demi-compagnie d'ouvriers furent, en outre, envoyées de Toulon et débarquèrent à Civita-Vecchia (1). Le général de division du génie Vaillant et le général de brigade d'artillerie Thiry furent chargés du commandement de ces troupes spéciales. Le grand parc d'artillerie avait été établi à Santa Passera, à deux mille cinq cents mètres de la place : c'est là que fut réuni, dès la fin de mai, le premier équipage de siège, équipage d'ailleurs bien insuffisant : car en France, on ne s'habitua que peu à peu à la perspective d'une attaque de vive force, et l'on ne se décida que tard à envoyer, par portions et comme à regret, les renforts nécessaires.

L'armée française avait gardé à peu près les positions qu'elle avait prises lorsque, le 30 avril, elle était arrivée pour la première fois sous les murs de Rome. Elle était échelonnée à l'ouest de la ville, sur la rive droite du Tibre, à deux ou trois mille mètres de l'enceinte. Les divisions Regnaud de Saint-Jean d'Angely et Rostolan s'étendaient du sud au nord depuis Santa Passara jusqu'à Santucci et jusqu'aux abords de la villa Pamphili. La division Gueswiller était établie plus au nord, partie à

(1) Vaillant, *Siège de Rome*, p. 15 à 18, p. 175.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la *Casa Maffei*, partie au *Monte Mario*, qui avait été occupé dans la nuit du 30 au 31 mai. Cette ligne était un peu trop développée, eu égard au nombre de nos soldats : mais cet inconvénient n'était guère sensible ; car on était assuré que les Romains ne seraient pas assez téméraires pour prendre l'offensive. Sur la rive gauche, nous n'occupions qu'un seul point, c'était l'église et le couvent de *San Paolo*, au sud-ouest de la ville et à deux kilomètres de la porte de ce nom.

Ces troupes ainsi distribuées étaient depuis longtemps inactives et supportaient impatiemment leur immobilité. Si la cause qu'on allait défendre ne rencontrait pas dans tous les rangs d'égales sympathies, un sentiment dominait tous les autres, c'était le désir de venger par quelque éclatant succès l'échec du 30 avril. L'approche de la saison des fièvres faisait craindre, au surplus, que l'inaction ne fût plus meurtrière que le combat. Sous l'empire de ces impressions, on était unanime à souhaiter un prompt dénouement.

Tels étaient, à cette date du 1er juin, la force numérique, l'emplacement et les dispositions morales du corps expéditionnaire français.

Quant aux défenseurs de Rome, leur nombre s'était beaucoup accru depuis quelque temps ; mais, suivant les corps, l'esprit était très différent. — Il y avait d'abord la garde civique qui ne comptait pas moins de douze mille hommes, mais qui, recrutée surtout parmi les boutiquiers et dans la petite bourgeoisie, nourrissait de secrètes sympathies pour le pouvoir déchu : elle avait naguère acclamé les plus chimériques réformes ; bientôt la rareté du numéraire, l'arrêt subit des transactions, l'éloignement des touristes, le despotisme révolutionnaire si peu semblable à la paternelle domination des papes, toutes ces circonstances avaient provoqué dans les âmes des regrets que la crainte seule empêchait de formuler tout haut : cette milice urbaine avait même exprimé le vœu de n'être employée qu'à la police intérieure de la ville, et l'on n'en mobilisa en effet qu'une très faible partie. — A côté de la garde civique, il y avait les anciens corps pontificaux et les régiments romains de nouvelle formation qui atteignaient un effectif total de dix

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à douze mille hommes : là s'étaient manifestées au début des dispositions assez peu belliqueuses : mais, la lutte une fois engagée, l'amour-propre s'était exalté : on avait pris à cœur de tenir tête aux Français; de là un revirement qui faisait présager une assez vive résistance. — A ces troupes d'origine romaine il fallait enfin ajouter huit à dix mille soldats étrangers : c'étaient les chasseurs lombards de *Manara;* c'était la *légion de Bologne;* c'était la division *Arcioni,* principalement composée de Piémontais; c'était la légion polonaise; c'étaient surtout la légion et les lanciers de Garibaldi; c'étaient enfin quelques Français égarés que la passion révolutionnaire exaltée jusqu'au fanatisme poussait contre leurs compatriotes. Ces aventuriers, italiens ou cosmopolites, composaient la véritable force de la défense. Retirés à Rome comme en une dernière place de refuge, n'ayant rien à perdre et indifférents aux destructions qu'un siège pourrait entraîner, jouant la dernière partie de la révolution contre l'ordre, ils n'avaient d'autre souci que de prolonger la lutte et de s'illustrer par quelque suprême folie.

Les longues négociations des derniers mois avaient permis aux Romains et surtout à leurs compromettants alliés d'étudier à loisir et de fortifier leur champ de bataille.

Rome est assise sur les rives du Tibre qui la traverse du nord au sud et la divise en deux parties inégales. — Sur la rive gauche a été construite la *ville moderne* qui est coupée par le Corso et qui se développe, soit dans la plaine, soit sur les flancs du Pincio et du Quirinal, depuis la porte du Peuple jusqu'au Capitole. Sur la même rive, mais plus au sud, s'étend aussi l'*ancienne Rome des Césars,* immense espace coupé de vallons et de collines, peu habité, si ce n'est par les religieux de quelques couvents, et parsemé de gigantesques débris qui apparaissent à travers les jardins et les vignes. — Quant à la rive droite, elle renferme la *ville pontificale* proprement dite, beaucoup moins considérable en étendue : celle-ci se divise elle-même en deux quartiers bien distincts : la cité léonine, qui décrit au nord-ouest une saillie profonde à travers la campagne et qui abrite dans son enceinte la basilique de Saint-Pierre et le Vatican; le quartier du Transtevère, qui s'étage sur les pentes et au pied du

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Janicule, quartier populaire renommé pour la pureté de ses types, l'originalité de ses mœurs et surtout son attachement aux souverains pontifes.

Cette vaste superficie de la ville de Rome n'était pas sans défense. Elle était protégée par une enceinte fortifiée construite au troisième siècle par l'empereur Aurélien, muraille qui entourait tous les quartiers de la rive gauche du Tibre et enveloppait en outre sur la rive droite une portion du Janicule. De plus, une enceinte moderne avec bastions et courtines avait été édifiée au dix-septième siècle par le pape Urbain VIII pour couvrir la cité léonine et le Janicule tout entier, c'est-à-dire les quartiers moins anciens que l'enceinte aurélienne laissait en dehors de son tracé. Comme on peut l'imaginer, ces fortifications remontant, les unes à quinze siècles, les autres à une époque déjà éloignée, étaient dans un état de délabrement extrême. Durant la longue période de paix dont les Romains avaient joui sous le règne de leurs derniers pontifes, aucun travail d'entretien n'avait été effectué. L'enceinte aurélienne sur certains points ne différait guère des ruines qu'elle était appelée à protéger. Quant à l'enceinte d'Urbain VIII, des jardins avaient été établis sur les bastions, des maisons même y avaient été construites, en sorte que ces murailles, vues de loin, semblaient plus pittoresques d'aspect qu'efficaces au point de vue militaire.

Les Romains et surtout les étrangers qui s'étaient emparés de la ville sous prétexte de la sauver ne désespérèrent pas de ces moyens de défense. Arbres, jardins, maisons, tout fut impitoyablement rasé, même dans les rentrants les plus prononcés. Tout ce qui pouvait gêner les feux de la place ou fournir des refuges à l'assiégeant fut détruit sans hésitation. Les murs furent crénelés, les brèches réparées. Après examen, il fut reconnu par les hommes compétents que l'enceinte d'Urbain VIII pouvait fournir un solide abri : l'enceinte aurélienne elle-même, malgré les outrages du temps, fut jugée suffisante, sinon pour résister à une attaque sérieuse, au moins pour protéger contre un coup de main. Les Romains disposaient de plus de cent bouches à feu, en sorte que les remparts purent

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

être garnis d'une nombreuse artillerie. En dehors de ces défenses extérieures, des barricades furent construites à l'intérieur de la ville sous la surveillance de commissaires qui encourageaient les travailleurs et imprimaient aux travaux eux-mêmes la régularité nécessaire.

Le siège une fois résolu, sur quel point l'armée française porterait-elle l'attaque?

L'enceinte d'Aurélien qui protégeait les quartiers de la rive gauche du Tibre n'était, comme on l'a vu, qu'une simple muraille, fort détériorée en certains endroits et flanquée de tours de distance en distance. Au contraire, l'enceinte d'Urbain VIII, qui englobait, sur la rive droite, le quartier du Transtevère et la cité léonine, était une véritable fortification construite au dix-septième siècle d'après les règles de l'art. Il semblait donc, au premier abord, que l'on dût attaquer l'enceinte aurélienne, point vulnérable de la place, et non l'enceinte d'Urbain VIII, plus facile à défendre. Tel ne fut point l'avis du général Vaillant, chef de l'état-major du génie. Dès le 17 mai, peu après son arrivée au camp français, il avait fait connaître au ministre de la guerre que, si l'on ne pouvait éviter le siège, son intention était de porter tous ses efforts vers le front le plus avancé du Janicule. Dans un conseil de guerre tenu le 30 mai, ce plan fut approuvé et, le 2 juin, fut adopté définitivement (1). Trois motifs principaux paraissent avoir déterminé cette résolution. — L'attaque ne pouvait être dirigée contre l'enceinte de la rive gauche sans que l'armée française, campée sur la rive droite, n'établît plusieurs ponts sur le Tibre, ne s'éloignât de sa base d'opération et ne développât outre mesure ses lignes, déjà si étendues : or, la faiblesse numérique du corps expéditionnaire pouvait rendre dangereux cet éparpillement de forces. — D'un autre côté, s'il était relativement facile de pratiquer une brèche dans l'enceinte aurélienne, on pouvait craindre que, cette enceinte une fois forcée, on ne se trouvât en face d'une série de barricades s'étendant jusqu'au cœur même de la cité : de là une guerre de rues, meurtrière,

(1) Rapports du général Vaillant au ministre de la guerre, 19 mai et 2 juin 1849. (*Siège de Rome*, p. 182 et 183.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pleine de surprises, féconde surtout en destructions. Au contraire, l'enceinte d'Urbain VIII se dressait sur la crête du Janicule, c'est-à-dire sur le point le plus élevé de Rome : le succès serait difficile et peut-être chèrement acheté : mais, l'enceinte une fois forcée, on dominerait la ville de si haut et de si près que toute résistance ultérienre deviendrait impossible. — Une dernière considération primait toutes les autres. Le quartier du Janicule était moins riche que les autres quartiers de Rome en monuments et en objets d'art : les opérations du siège et, en cas de suprême nécessité, le bombardement devaient donc, en se dirigeant sur ce point, entraîner moins de ruines : or, le principal souci du gouvernement français était d'épargner à la capitale du monde chrétien la perte de ses trésors artistiques ou la dégradation de ses édifices. Noble préoccupation qui n'importait guère aux démagogues installés à Rome : quant à eux, ils ne parlaient que de tout saccager, sous prétexte de défense; et cette seule différence aurait suffi à montrer aux Romains où étaient leurs véritables amis.

On résolut donc de diriger l'attaque contre l'enceinte du Janicule entre la porte Portese et la porte Saint-Pancrace. Mais, de ce côté, l'ennemi occupait encore aux abords de la place la villa Pamphili, le couvent de San Pancrazio et aussi plusieurs autres édifices tels que les villas Corsini et Valentini. Avant de commencer les opérations régulières du siège, il fallait le déloger de ces positions. Un premier effort de notre armée nous rendit maîtres de ces points avancés.

Le 3 juin, à deux heures et demie du matin, deux colonnes conduites, l'une par le général Mollière, l'autre par le général Levaillant, furent dirigées vers la villa Pamphili, vaste domaine entouré de murs, gardé par de nombreux détachements ennemis et coupé à l'intérieur par de solides barricades. Le général Mollière devait attaquer l'enceinte du sud, le général Levaillant celle de l'ouest. Une reconnaissance faite l'avant-veille par un officier du génie avait permis de s'assurer que le mur de clôture, malgré son élévation et son épaisseur, pouvait, sur certains points, être aisément ébréché à l'aide de la mine : on avait constaté, en outre, l'existence d'ouvertures

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

servant à la sortie des eaux, ouvertures dont les grilles seraient facilement brisées et donneraient passage à nos soldats. Dès quatre heures, une compagnie de sapeurs de la brigade Mollière parvint à pratiquer une brèche qu'on élargit à coups de pioche. Presque en même temps, une grille fut forcée sur la droite. Quant à la brigade Levaillant, elle fut plus heureuse encore : après avoir longé au pas de course le mur occidental du jardin, elle avait trouvé une porte ouverte et était entrée sans coup férir. Les deux colonnes firent leur jonction près du pavillon principal. L'ennemi avait été tellement surpris par la promptitude de l'action que sa résistance fut presque nulle. On fit deux cents prisonniers, on s'empara en outre d'un caisson de munitions et de trois drapeaux.

Les conquêtes qui suivirent furent plus disputées. La villa Pamphili étant prise, nos soldats se portèrent vers le couvent de Saint-Pancrace. Les Romains, revenus de leur première stupeur, opposèrent à nos efforts une opiniâtre résistance. Ce fut seulement après deux heures de lutte meurtrière que cette position resta entre nos mains. Se rapprochant de plus en plus de la ville, nos troupes se dirigèrent alors sur le château Corsini et sur la villa Valentini. Là aussi, le combat dura longtemps avec des alternatives diverses. Ces deux édifices, avant-postes des assiégés, furent pris et repris successivement par les bataillons français et la légion de Garibaldi. Ils restèrent enfin en notre pouvoir, mais criblés de boulets et presque incendiés. On se battit toute la journée; on eut même à signaler pendant la nuit qui suivit et le lendemain quelques retours offensifs de l'ennemi.

Les légions romaines ou étrangères, qui, sous la conduite de Garibaldi, avaient vaillamment soutenu notre choc, laissèrent sur le lieu même du combat un nombre considérable de morts. Nos pertes furent sensibles : elles furent de 14 hommes tués et 229 blessés (1). Mais le résultat que nous poursuivions était

(1) VAILLANT, *Siège de Rome*, p. 33 — Le général Oudinot, dans son rapport au ministre de la guerre, ne parle que de cent soixante-cinq blessés; mais ce rapport rédigé le 4 juin au matin, lorsque l'action venait de se terminer, n'aura sans doute donné que des chiffres incomplets. Nous avons cru devoir reproduire

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

atteint. Tout le terrain sur lequel devait être établie la tranchée était en notre possession : nos adversaires étaient délogés de presque tous les postes avancés qu'ils détenaient en dehors de l'enceinte. Ce n'est pas tout. Pendant que les brigades Levaillant et Mollière soutenaient la lutte que nous venons de raconter, l'une des brigades de la division Gueswiller, campée au nord-ouest de la ville, s'était emparée du *Ponte Molle*, situé sur le haut Tibre, à deux kilomètres de l'endroit où le fleuve pénètre dans la cité. Nos troupes occupaient donc, autour de Rome, un vaste demi-cercle qui, au sud, touchait à Saint-Paul hors les Murs par le pont de Santa Passera, et qui, au nord, par le Ponte Molle, menaçait presque la porte du Peuple. — A ces avantages matériels obtenus par nos armes, se joignait un avantage moral non moins appréciable. Jusque-là les Romains, illusionnés par de longs pourparlers, avaient pu croire que l'heure des hostilités ne sonnerait jamais. Le combat du 3 juin venait de leur enlever cet espoir.

Cependant quelques-uns des chefs de la République romaine se flattaient encore qu'une révolution démagogique, éclatant en France, arrêterait les opérations militaires au moment même du décisif succès. Ils ne se trompaient pas tout à fait dans leur attente. Ils avaient chez nous des alliés ou plutôt des complices, et c'est dans les rues de Paris qu'allait se jouer le sort de Rome.

II

Le parti démagogique, malgré quelques succès partiels, avait été battu aux élections générales du 13 mai. Désespérant dès lors de triompher par les voies légales, il était revenu aussitôt à ses pratiques traditionnelles. Fomenter une insurrection, épurer l'Assemblée législative, décréter d'accusation le prési-

les chiffres fournis par le général Vaillant, dont le récit, publié longtemps après les événements, emprunte à la situation de l'auteur un caractère presque officiel.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dent de la République, transformer la Montagne en Convention, tel fut le but que désormais il poursuivit.

Ce parti était assez puissant pour qu'une telle entreprise ne parût point impossible. L'ancien comité *démocratique socialiste*, formé en vue des élections, s'était perpétué sous le nom de comité des *vingt-cinq*, et, sous la direction d'un sieur Servient, mettait une extrême ardeur à recruter des adhérents. Les journaux démagogiques étaient nombreux : c'étaient la *Vraie République* de Thoré, la *Révolution démocratique et sociale* de Delescluze, la *Réforme* de Ribeyrolles, le *Peuple* de Langlois et Damiron, la *Démocratie pacifique* de Considérant, le *Travail affranchi* de Toussenel. Ces journaux n'hésitaient pas à nier les droits de l'Assemblée. « Que les 450 *blancs* qui viennent d'entrer dans l'Assemblée législative se le tiennent pour dit, écrivait dès le 20 mai le journal *le Peuple :* ce ne sera pas la majorité parlementaire qui gouvernera, ce sera la minorité, seule représentation possible de la majorité républicaine et socialiste. » Pour agir avec plus d'ensemble, les délégués de la presse démocratique se réunissaient fréquemment, tantôt rue Coq-Héron, tantôt rue de Beaune au bureau de la *Démocratie pacifique*. Enfin, les députés de la Montagne, réduits à l'état de minorité, mais étroitement liés les uns les autres, souriaient aux projets d'émeute sans oser les approuver ouvertement : en dehors des réunions parlementaires, ils tenaient, le soir, de fréquents conciliabules, 6, rue du Hasard, dans un appartement loué par l'un des leurs, le représentant Gambon.

Si l'état-major insurrectionnel était prêt, on comptait que les combattants ne manqueraient pas. Ledru-Rollin ayant été élu à Paris par 120,000 suffrages, on calculait que ce chiffre représentait à peu près le nombre des républicains démocrates systématiquement hostiles à l'Assemblée. On savait, en outre, que, dans la garde nationale, la 5e et la 6e légion, ainsi que la légion d'artillerie, renfermaient bien des éléments douteux. On supputait de plus les votes de l'armée; on songeait aux deux sous-officiers Boichot et Rattier récemment élus dans la capitale ; on rappelait l'active propagande faite dans les casernes ; et l'on se disait que, selon toute vraisemblance, de nombreuses

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

défections ne manqueraient pas de se produire dans les régiments.

L'émeute ainsi préparée, il ne manquait plus qu'un prétexte qui pût la colorer.

On en était là quand on connut la reprise des hostilités contre Rome et le combat du 3 juin. Aussitôt le parti démagogique se répandit en plaintes indignées. Le 9 juin, au club de la salle Roysin, un vote unanime condamna l'*assassinat de la République romaine*. Le lendemain, dans un banquet des démocrates socialistes du Haut-Rhin, Louis Bonaparte et ses ministres furent flétris comme traîtres à la nation. Le même jour, deux cent cinquante gardes nationaux de la 5e légion se présentèrent en députation chez leur lieutenant-colonel aux cris de : *Vive la République romaine!* La *Vraie République* n'hésitait pas à déclarer la *patrie en danger*. La *Société des droits de l'homme* se constituait en permanence. Le *Comité des vingt-cinq* publiait une adresse à l'Assemblée législative et dénonçait l'expédition romaine comme contraire à l'article 5 de la Constitution. Pour attirer plus sûrement les masses, on mettait en doute la sincérité des dépêches officielles. L'armée française, sous les murs de Rome, avait, disait-on, non remporté un succès, mais essuyé un échec. Pour accréditer ces rumeurs, on répandait à profusion de prétendues correspondances venues de Marseille ou extraites de journaux italiens. La République romaine, comme la Pologne l'année précédente, allait être exploitée au profit de la démagogie. Le prétexte était assez habilement choisi; car la bourgeoisie parisienne, tout imbue de préjugés antireligieux, voyait d'un mauvais œil notre tentative de restauration pontificale. Seulement les meneurs ne calculaient pas que cette même bourgeoisie, assez indifférente au sort du Pape, l'était moins à la sécurité de ses boutiques : bien que, avec son inconséquence ordinaire, elle eût fait entrer Ledru-Rollin à l'Assemblée, elle avait trop expérimenté depuis une année les révolutions pour n'en pas éprouver la fatigue et le dégoût.

C'était aux représentants de la Montagne qu'il appartenait de donner le signal de l'action. Le 11 juin, Ledru-Rollin monta à la tribune pour interpeller le cabinet sur les affaires

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

romaines. — Il y a, dit-il, des moments suprêmes où les phrases sont inutiles. Nous sommes dans un de ces moments-là. Le 3 juin, Rome a été attaquée : des flots de sang romain et français ont coulé. Si l'on en croit les correspondances privées, nos troupes auraient été repoussées... Deux mots suffisent pour caractériser cette situation... Il est certain que, sous la Constituante, nous avions promis à Rome de respecter son indépendance. Il est certain que, par la Constitution, nous avons déclaré que jamais nous ne porterions atteinte à la nationalité d'aucun peuple. Il est certain que, par le vote du 7 mai, l'Assemblée constituante a déclaré que l'expédition d'Italie ne pourrait pas être détournée plus longtemps du but qui lui avait été assigné... Or, le gouvernement a méconnu tout à la fois la déclaration de l'Assemblée constituante, le texte de la Constitution, l'ordre du jour du 7 mai. — Ledru-Rollin termina en déposant sur le bureau un acte d'accusation contre le ministère.

Une si vive et si solennelle attaque appelait une réponse du président du conseil. M. Barrot se dirigea vers la tribune. Après avoir protesté contre les prétendus échecs qu'on imputait à nos armes, il rappela, non sans quelque ironie, qu'il était pour la troisième fois l'objet d'une demande d'accusation de la part de M. Ledru-Rollin. Puis il refit de nouveau l'historique de la question romaine. Nous avons voulu, dit-il, empêcher l'action de l'Autriche : si nous n'étions pas intervenus, Rome, comme les Deux-Siciles, comme la Lombardie, eût été en proie aux réactions violentes. Les hostilités n'ont été ouvertes que quand la voie des négociations a été épuisée. Aujourd'hui nous défendons mieux les intérêts des Romains que les révolutionnaires qui les compromettent ou les oppriment.

Jusque-là, la séance avait été tumultueuse, mais exempte de violences. Ledru-Rollin se chargea de prononcer le mot que ses amis attendaient. M. Barrot avait insinué que la demande d'accusation était dirigée contre la majorité de l'Assemblée, et que l'extrême gauche songeait à cumuler la lutte légale avec la sédition : « Je vous trouve bien téméraire, reprend Ledru-Rollin, je vous trouve bien téméraire, vous qui avez violé la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Constitution, de nous parler de la sorte. » Puis, avec un redoublement intentionné de provocation : « Notre réponse est bien simple, poursuit-il; la Constitution a été violée ; nous la défendrons par tous les moyens possibles, même *par les armes*. »

Le mot fatal était prononcé. La droite bondit d'indignation. Les Montagnards tinrent à souligner par leurs menaces les paroles factieuses de leur chef. On les voyait debout sur leurs bancs, montrant le poing à leurs adversaires et s'écriant : « Oui, nous repousserons par les armes les complots des royalistes! » Quand le tumulte fut un peu calmé, le général Bedeau et M. de Ségur-d'Aguesseau protestèrent, le premier avec gravité, le second avec véhémence, contre cette audace inouïe. Il était réservé à M. Thiers de prononcer le dernier mot de ce lamentable débat. « Je demande la clôture, dit-il, parce que le mot : *Aux armes!* a été prononcé, et qu'il n'est plus de la dignité de l'Assemblée de discuter après un tel cri. » L'ordre du jour pur et simple sur les interpellations fut voté par 361 voix contre 203. La demande d'accusation fut renvoyée dans les bureaux. La Montagne était vaincue dans l'Assemblée ; mais ce n'était plus à l'Assemblée qu'elle s'adressait.

Le 12 au matin, une série de proclamations parurent dans les journaux démagogiques comme autant de commentaires des paroles de Ledru-Rollin : c'était une proclamation de la Montagne au peuple, à l'armée, à la garde nationale ; c'étaient une proclamation du comité de la presse, une proclamation du comité des écoles, une proclamation du comité électoral des ouvriers typographes. Les articles des journaux ajoutaient à ces provocations. La *Démocratie pacifique*, singulièrement infidèle à son nom, se distinguait surtout par ses menaces. « La Constitution, disait-elle, est violée, violée en plein soleil. La majorité de l'Assemblée a commencé hier à s'associer à cette violation. Si elle persévère aujourd'hui dans sa complicité en repoussant l'urgence pour l'acte d'accusation, l'autorité se sera retirée d'elle. Ce sera au peuple d'aviser. »

Cependant, à l'ouverture de la séance parlementaire, on put remarquer sur les bancs de la Montagne certaines hésita-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tions qui contrastaient avec les fureurs de la veille. Était-ce remords? crainte du péril? indécision assez naturelle chez des hommes plus habitués à provoquer à l'insurrection qu'à s'y mêler de leur personne? N'était-ce pas aussi quelque sentiment de pitié pour ce peuple déjà frappé par l'épidémie et qu'on poussait à la guerre civile? Rarement Paris eut un aspect plus triste qu'en ces journées à la fois mornes et enfiévrées. Au milieu de toutes les agitations qui énervaient les corps comme les âmes, le choléra ne cessait de s'étendre. Quelles que fussent les clameurs de la place publique, elles n'étaient point assez tapageuses pour étouffer la plainte contenue, mais poignante, qui s'élevait du sein des familles désolées. L'épidémie, en ces temps-là, fit, à certains jours, près de sept cents victimes. La mort fauchait parmi les plus illustres comme parmi les plus humbles. La veille, on avait appris que le maréchal Bugeaud avait succombé à la contagion; et, malgré la joie perverse de quelques clubs dégradés, le pays, comme l'Assemblée, s'était ému d'une si grande perte. Il semblait que les âmes, courbées sous le fléau de Dieu, dussent s'incliner à la réconciliation, et si jamais révolte fut impie, c'était celle qui choisissait un pareil moment. — Cette impression ébranla-t-elle la résolution des Montagnards? Ils ont gardé à cet égard le secret de leur pensée. Ce qui est certain, c'est que, quand l'ordre du jour amena le débat sur la demande d'accusation, on les vit solliciter, non une discussion immédiate, mais la communication des pièces, comme s'ils eussent voulu gagner du temps et amortir les colères. « Comment! s'écria M. Thiers, hier vous étiez assez édifiés pour pousser un appel aux armes, et aujourd'hui vous demandez des papiers? » La demande d'accusation fut repoussée. La Montagne, battue encore une fois par le scrutin, n'avait d'autre ressource que de s'avouer vaincue ou de persister dans ses desseins factieux. C'est à ce dernier parti qu'elle s'arrêta, peut-être à contre-cœur, peut-être même désirant en secret que le signal qu'elle donnerait ne fût pas suivi.

Le soir, un dernier conciliabule se tint aux bureaux de la *Démocratie pacifique*. Là se trouvaient réunis les membres de la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Commission des vingt-cinq, les membres du *Comité de la presse*, un certain nombre de députés de la Montagne. Quelques-uns des anciens *délégués du Luxembourg*, flairant des troubles prochains, survinrent aussi. On vit arriver enfin un délégué de la *Société des amis de la Constitution*, société composée d'anciens constituants non réélus. Ledru-Rollin, Félix Pyat, Considérant rédigèrent un projet de proclamation au peuple français. Ce projet, qu'on trouva d'abord trop peu accentué, ne fut adopté qu'après quelques retouches. Dans cette proclamation, les Montagnards rappelaient que le président de la République et les ministres, en faisant la guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale et en portant atteinte à la liberté du peuple romain, avaient doublement violé la Constitution; que la demande de mise en accusation du pouvoir exécutif avait été repoussée par la majorité de la représentation nationale : « Dans cette conjoncture, que doit faire la minorité? Après avoir protesté à la tribune, elle n'a plus qu'à rappeler au peuple, à la garde nationale, à l'armée, que l'article 110 confie le dépôt de la Constitution à la garde et au patriotisme de tous les Français... » Il fut convenu qu'on apposerait au bas de cette adresse les noms de cent vingt et un députés de la Montagne connus pour l'exaltation de leurs opinions et qui, l'avant-veille, avaient signé un certain appel à la démocratie allemande. Puis les journalistes emportèrent la proclamation pour la faire imprimer. — Pendant cette même soirée du 12 juin, un capitaine de la légion d'artillerie, du nom de Schmitz, réunissait au manège Pellier, faubourg Saint-Martin, sous prétexte d'un scrutin préparatoire pour l'élection d'un colonel, de nombreux gardes nationaux : il se concertait avec eux, en vue d'une manifestation pour le lendemain : poussant plus loin l'audace, il rédigeait un avis par lequel il convoquait toutes les légions de la Seine à se réunir à onze heures du matin, en tenue et sans armes, au Château-d'Eau, pour se transporter de là à l'Assemblée législative et y protester en faveur de la Constitution violée. — Comme on le voit, la Montagne conviait à l'émeute. Des prétendus délégués de la garde nationale assignaient un rendez-vous aux émeutiers.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Tout annonçait que nos fastes révolutionnaires s'enrichiraient le 13 juin d'une journée nouvelle

III

Le 13, dès la pointe du jour, on remarqua une agitation inaccoutumée aux alentours du Château-d'Eau et sur le boulevard du Temple. Des agents de troubles, préparant la manifestation, parcouraient le quartier en poussant des cris séditieux. On les voyait se répandant chez les marchands de vin, à l'heure où les ouvriers se rendent à leur travail : « Ce soir, disaient-ils, nous dépouillerons le président : il sera avec ses ministres à Vincennes; demain, ce sera le tour de Changarnier et de Cavaignac; après-demain, nous dépouillerons les *aristos* (1). » Vers neuf heures et demie, des groupes, d'abord peu nombreux, puis plus compacts, se dirigèrent vers le rendez-vous fixé. A dix heures et demie, un rassemblement assez considérable stationnait autour du Château-d'Eau et de la mairie du Ve arrondissement. M. Lacrosse, ministre des travaux publics, s'étant aventuré à cheval sur les boulevards pour reconnaître les forces de l'émeute naissante, fut signalé, menacé, assailli par la foule : l'intervention de M. Gent, ancien représentant, aidé d'un officier de la garde nationale, parvint seule à le protéger. Deux officiers d'état-major, dépêchés par le ministre de l'intérieur, n'eurent pas un meilleur succès. A onze heures et demie, M. Étienne Arago, chef de bataillon de la 3e légion, arriva en uniforme et se joignit aux manifestants. Peu après survinrent le lieutenant-colonel Périer, le capitaine Schmitz, d'autres encore. A midi, le cortège, fort de six mille personnes environ, se mit en marche par la ligne des boulevards. Aux premiers rangs étaient Étienne Arago, les officiers de la garde nationale, les délégués de la 5e légion. Derrière eux on

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin, dépos. Revel. (*Gaz. des Tribunaux*, 18 octobre 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

remarquait plusieurs anciens constituants, M. Gent, M. Bastide, M. Raynal. Les délégués du comité des Écoles étaient au dixième rang. Quelques individus portaient des blouses sous leurs habits, et s'étaient ainsi travestis pour agir plus sûrement sur les masses. Des clubistes, des ouvriers, des gamins de quatorze ou quinze ans marchaient en arrière du rassemblement. Plusieurs invalides s'étaient même mêlés à la colonne; et c'était pitié de voir ces vieux soldats à moitié ivres, poussant des cris incohérents. Lorsqu'on arriva en face du poste du boulevard Bonne-Nouvelle, on somma le sous-officier qui le commandait de rendre ses armes. Ce sous-officier était le sergent Terré, du 18e léger. « Mes armes sont aussi bien dans mes mains que dans les vôtres », répondit énergiquement le brave soldat. On passa outre. Du sein du cortège partaient les cris : *Vive la Constitution! Vive la Montagne! Vive la République romaine!* Malgré ces appels, la population restait calme, froide, hostile plutôt que sympathique. A la vérité, de la terrasse du cercle des *Amis de la Constitution*, situé sur le boulevard Montmartre, quelques acclamations s'élevèrent : mais ces acclamations, demeurées sans écho, ne faisaient que mieux ressortir l'attitude silencieuse de la foule. C'est ainsi qu'on s'acheminait vers le palais de l'Assemblée. Il ne devait pas y avoir de séance ce jour-là, et les meneurs de la manifestation ne l'ignoraient pas : mais peu importait à la routine révolutionnaire, plus soucieuse de mettre en mouvement la multitude que de savoir où elle la conduirait(1)!

Cependant le gouvernement veillait. C'était au général Changarnier qu'il appartenait d'assurer l'ordre public, et l'on pouvait compter sur lui. Dès la veille, en prévision de troubles, il avait appelé à Paris, par télégraphe ou par estafette, les garnisons de la banlieue. Parmi ces régiments, les uns avaient été casernés dans la capitale, les autres avaient été arrêtés à Villejuif ou à Bondy. Le 13 dès le matin, des troupes nombreuses, prêtes à tout événement, furent massées dans la cour du Carrousel et dans le jardin des Tuileries. Il était midi et demi

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin; acte d'accusation et dépositions de Guillaume, Terré, Gent, etc. (*Gazette des Tribunaux*, 14, 18, 19 octobre 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lorsque le général en chef apprit que les factieux étaient partis du boulevard du Temple, et que la tête de la manifestation ne tarderait pas à atteindre la rue de la Paix. Il quitta aussitôt son quartier général des Tuileries, plein de confiance dans le prochain écrasement de la sédition. Comme le préfet de la Seine venait de lui envoyer un projet de proclamation au peuple de Paris en lui demandant son avis : « Faites placarder si vous le voulez, répondit-il en riant, mais l'émeute sera battue avant (1). » Une colonne fut formée, composée des 2e et 3e dragons, d'un bataillon de gendarmerie mobile et des 6e, 7e et 10e bataillons de chasseurs à pied. Cette colonne fut dirigée vers la rue Castiglione et la place Vendôme. Le général en prit lui-même le commandement. Avec sa précision et son sang-froid ordinaires, il avait compté que ses régiments déboucheraient de la rue de la Paix au moment même où les factieux défileraient sur le boulevard des Capucines; que, de la sorte, leur cortège serait facilement coupé en deux tronçons et dispersé sans coup férir. L'événement justifia ce calcul. Changarnier, arrivant à la tête de ses soldats, trouva le boulevard encombré par la foule. Les sommations furent promptement faites. Puis les troupes, pénétrant dans les rangs épais des manifestants, les chargèrent d'un côté vers la Madeleine, de l'autre vers la Bastille. Les dragons occupaient le milieu de la chaussée, tandis que les gendarmes mobiles et les chasseurs à pied refoulaient dans les rues adjacentes ceux des émeutiers qui cherchaient un refuge dans les contre-allées.

Du côté de la Madeleine, le boulevard fut, en un clin d'œil, dégagé jusqu'à la rue Royale. — Du côté opposé, quelques essais de résistance se produisirent. On vit des habitués d'émeutes se jeter au-devant des soldats et, imitant les poses mélodramatiques de l'Ambigu, leur crier avec de grandes démonstrations : « *Tirerez-vous sur vos frères?* » Au coin de la rue Laffitte, au coin de la rue Grange-Batelière, sur les boulevards Montmartre et Poissonnière, quelques barricades furent ébauchées, tantôt avec les chaises des cafés ou les boîtes des

(1) *Souvenirs de l'Hôtel de ville*, par M. Merruau, secrétaire général de la préfecture de la Seine, p. 188.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

décrotteurs, tantôt avec des voitures de place renversées. Des pierres furent lancées sur les troupes; quelques coups de feu furent tirés; on essaya même de piller, rue du Helder, le magasin de l'armurier Dewismes. Mais l'élan des soldats poussant devant eux les manifestants ne permit aux factieux de se rallier nulle part. Le général Changarnier arrêta sa colonne près de la porte Saint-Martin. Pour prévenir tout retour offensif, il fit occuper les maisons d'angle des principales rues : il fit occuper également le cercle des *Amis de la Constitution*. A deux heures, le boulevard était complètement libre, et les émeutiers, débordés de toutes parts, n'avaient d'autre ressource que de se jeter dans les rues voisines en poussant leur appel aux armes, appel rarement écouté par la population indifférente ou étonnée (1).

Cette journée vit se produire un second essai de sédition, plus grave à certains égards et plus criminel que le premier.

Les représentants de la Montagne s'étaient réunis de bonne heure en assez grand nombre au lieu habituel de leurs conciliabules, 6, rue du Hasard. Là affluèrent, dès neuf heures du matin, les donneurs d'avis de toute sorte, gardes nationaux, journalistes, membres du comité des Vingt-Cinq. Une grande incertitude régnait; car Ledru-Rollin, que la démagogie reconnaissait de plus en plus pour son chef, était aussi mou dans l'action que fougueux dans le langage. On apprit successivement la formation du cortège au Château-d'Eau et sa marche sur le boulevard. Si folle que fût l'entreprise, il ne parut pas possible d'abandonner ce peuple qu'on avait poussé à la révolte. Il fut résolu qu'on se rendrait au Conservatoire des arts et métiers : là on serait dans le quartier classique des anciennes émeutes, à portée des cinquième et sixième mairies dont les légions étaient favorables à la cause démocratique : d'ailleurs, les Arts et métiers avaient été depuis longtemps désignés comme point de ralliement en cas d'insurrection. Entre une

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin; acte d'accusation et dépositions Robin, Tisserand, de Saint-Aubin, de Goyon, Guy, etc. (*Gaz. des Trib.*, 14, 18 et 19 octobre 1849.) Rapport du général Changarnier sur les événements de juin. (*Moniteur* de 1849, p. 2103.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

heure et deux heures, les Montagnards, Ledru-Rollin en tête, quittèrent donc le lieu de leur réunion et, par le passage Hulot, gagnèrent tout d'abord le Palais-Royal. Leur tentative eût été dérisoire s'ils n'eussent eu une force armée pour les escorter. Cette force armée, ils la trouvèrent dans le jardin du Palais où était campé Guinard avec la légion d'artillerie.

Guinard, colonel de l'artillerie de la garde nationale, avait donné en d'autres temps des gages à la cause de l'ordre. En juin 1848, il avait combattu avec un extrême courage et avait même été blessé. Bien qu'il fût fort irrité contre la nouvelle politique et qu'il crût la Constitution violée, ses amis ne le jugeaient point capable de souffler la sédition. Par malheur, tout concourut ce jour-là à le transformer en factieux. La légion qu'il commandait était animée du plus mauvais esprit, et le langage qu'il entendait autour de lui était plus propre à l'exciter qu'à le retenir. Le matin même, un poste de confiance que ses hommes avaient jusque-là occupé aux Tuileries leur avait été retiré, et cette mesure avait accru le mécontentement général. Entre midi et une heure, un ordre arriva de l'état-major pour faire rentrer les batteries dans leurs quartiers respectifs. Les bruits de répression violente et de coup d'État circulaient. Guinard, esprit crédule et un peu faible, accueillit ces rumeurs et, au lieu de renvoyer sa troupe, la garda réunie autour de lui dans le jardin du Palais-Royal. Peu après, on vit affluer les manifestants du boulevard qui criaient : *Aux armes !* et racontaient, non sans de grands élans d'indignation, la dispersion de leur cortège (1). Sur ces entrefaites survinrent Ledru-Rollin et ses collègues. La présence et le langage des représentants achevèrent de faire perdre au malheureux colonel le sentiment de la discipline et du devoir. Il groupa ses artilleurs, leur annonça que la Constitution était violée, les exhorta à accompagner les députés au Conservatoire : il ajouta cependant, par un reste de réserve, que chacun était libre de s'associer au mouvement ou de le répudier. En parlant de la sorte, Guinard avait, dit-on, l'air embarrassé : il a affirmé plus tard devant

(1) Lettre du colonel Guinard au *National*. (Le *National* du 23 juin 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ses juges qu'il voulait faciliter une protestation de la Montagne, non aider à une insurrection. Quelques artilleurs se retirèrent : on les insulta; on les traita de *blancs*. Ledru-Rollin harangua ceux qui restaient. Son discours fut accueilli par les cris : *Vive la Montagne!* poussés sans beaucoup d'élan : puis le cortège, composé de vingt ou vingt-cinq représentants revêtus pour la plupart de leur écharpe, de cent cinquante artilleurs, de quelques ouvriers, s'achemina vers le Conservatoire (1).

Pour arriver aux Arts et métiers, on s'engagea dans les rues du Bouloi, Coq-Héron, Jussienne; puis, après avoir traversé les rues Montmartre, Montorgueil, Saint-Denis, on se dirigea par la rue Grenéta et la rue Saint-Martin vers le lieu du rendez-vous assigné. Même dans ces quartiers turbulents, les signes de sympathie furent rares. En vain les hommes en blouse qui accompagnaient la colonne criaient-ils : *Vive Ledru-Rollin! Vive la Montagne! Aux armes!* Ces cris restaient sans écho. Bien au contraire, les boutiques se fermaient. L'attitude des instigateurs du mouvement était elle-même peu propre à encourager les adhésions. Guinard semblait abattu et comme consterné de sa récente résolution. Quant aux représentants de la Montagne, on eût dit que déjà ils pliaient sous leur rôle. Que feraient-ils au Conservatoire? Rédigeraient-ils un appel aux armes? S'érigeraient-ils en Convention? Se contenteraient-ils au contraire de protester? Nul n'était animé de cet esprit de décision aussi nécessaire pour ourdir les complots que pour les réprimer.

Il était deux heures et demie lorsqu'on arriva en face de l'entrée du Conservatoire qui donne sur la rue Saint-Martin. « Ouvrez, au nom de la Constitution! » crièrent les manifestants. La grille qui était poussée, non fermée, s'ouvrit aussitôt et livra passage au cortège qui pénétra dans la première cour. L'édifice était gardé par sept ou huit gardes nationaux de la 6e légion et par quinze voltigeurs du 18e léger, force suffisante pour un service de police, non pour une résistance efficace. Les gardes nationaux entrèrent à la mairie. Quant aux volti-

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin, *passim*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

geurs, les représentants Boichot et Rattier, tous deux sous-officiers d'infanterie, allèrent vers eux et les sommèrent de déposer leurs armes et de remettre leurs cartouches. Le poste était commandé par le sergent Tronche, qui refusa sans hésitation. « Nous ne voulons pas vous faire de mal, dit Boichot, nous voulons défendre la République et la Constitution. — Nous aussi », repartit Tronche. Les représentants essayèrent de nouveau d'ébranler la fidélité des soldats, mais ne furent pas écoutés, et le sergent Tronche, attendant des ordres, se replia avec ses hommes dans une des cours intérieures (1).

Le Conservatoire des arts et métiers avait alors pour directeur M. Pouillet, savant illustre, voué tout entier aux études paisibles et plus jaloux de l'intégrité de ses collections que versé dans la politique. Sa surprise fut grande lorsqu'il apprit l'invasion de son établissement. Elle se transforma en une véritable stupeur, lorsque, étant descendu dans la seconde cour, il vit en face de lui les représentants de la Montagne revêtus de leurs écharpes, les artilleurs de la garde nationale reconnaissables à leurs panaches rouges et, derrière eux, des groupes d'hommes en blouse qui remplissaient l'édifice de tumulte et de bruit. Il s'adressa à Ledru-Rollin : « Que demandez-vous? lui dit-il. — Un asile. — Portez ailleurs votre drapeau. — Nous sommes traqués et sabrés sur les boulevards et dans les rues. — Le Conservatoire ne vous sauvera pas (2). » En parlant de la sorte, M. Pouillet donnait aux Montagnards le plus sensé des avis. Il n'était guère de position plus malaisée à défendre que les Arts et métiers. La muraille de clôture n'avait, du côté de la rue Saint-Martin, aucune solidité : sur d'autres points, elle donnait sur des terrains en construction ou était coupée par des ouvertures. Le jardin n'était protégé que par une grille facile à forcer. Enfin les fenêtres des maisons de la rue Saint-Martin et de la rue du Vert-Bois dominaient les cours et formaient autant de meurtrières d'où l'on pouvait faire pleuvoir les balles sur l'éta-

(1) Haute Cour de Versailles : déposition Tronche. (*Gaz. des Trib.* 21 octobre 1849.)

(2) *Le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin*, par M. Pouillet, p. 6.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

blissement. Le soulèvement de tout le quartier aurait seul pu rendre la position tenable, et rien n'annonçait pareille fortune. Quelle que fût la sagesse de ces conseils, les Montagnards n'avaient plus le choix de leur place de refuge : ils insistèrent donc pour qu'on les accueillît. M. Pouillet, après leur avoir démontré de nouveau l'inutilité de leur tentative, se résigna à leur ouvrir l'ancien amphithéâtre : il s'y résigna d'autant plus facilement que, privé de toute force défensive, il ne pouvait s'opposer davantage aux hôtes imprévus que le hasard des révolutions lui envoyait.

Rassemblés au nombre de vingt à vingt-cinq dans l'ancien amphithéâtre, les représentants de la Montagne essayèrent aussitôt d'ouvrir une délibération régulière. Pendant ce temps, les artilleurs de la garde nationale et les manifestants qui les avaient suivis s'efforçaient de se mettre en état de défense. Des factionnaires furent placés à toutes les portes et à tous les passages. Des pierres, des pièces de bois, des barres de fer, des tonneaux furent rassemblés, soit pour fortifier les murs de clôture ébréchés en certains endroits, soit pour pratiquer des barricades intérieures. Quelques membres de la *Société des droits de l'homme* et du Comité des *Vingt-cinq* qui étaient arrivés sur ces entrefaites parcouraient l'édifice, cherchant à en reconnaître les ressources, les dispositions, les issues : c'étaient Napoléon Lebon, Chipron, Cantagrel, Villain, noms bien connus dans les troubles civils. Au dehors, des rassemblements très peu nombreux, mais assez ardents, composés en partie des débris de la manifestation du boulevard, commençaient à se former. « La Convention est aux Arts et métiers, disait-on, il faut aller la défendre (1). » Les grilles du Conservatoire s'ouvraient parfois pour livrer passage à des hommes armés. Enfin, quelques barricades, d'ailleurs peu redoutables, se construisaient dans les rues voisines et surtout rue Saint-Martin.

Malgré cet appareil de résistance, la confusion et l'embarras étaient grands. En dépit de quelque agitation partielle, le quartier ne se soulevait pas. L'arrivée des troupes était imminente.

(1) *Le Conservatoire pendant la journée du 13 juin*, par M. Pouillet.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

M. Pouillet, après avoir conduit les Montagnards jusqu'à l'ancien amphithéâtre, était redescendu dans les cours et ne ménageait pas les remontrances. Rencontrant Guinard qu'il n'avait pas vu depuis 1830, il insistait vivement sur l'impossibilité de couvrir par des barricades l'entrée du Conservatoire. S'adressant à Considérant, il lui reprochait, non sans vivacité, de s'être compromis, lui homme de science, dans cette mêlée des factieux. Il s'efforçait de convaincre les artilleurs eux-mêmes et surprenait chez plusieurs d'entre eux des signes d'incertitude (1). — C'était surtout parmi les députés de la Montagne que l'irrésolution régnait. Ils avaient quitté l'ancien amphithéâtre pour se réfugier dans la salle de dessin dite *salle des filatures*. Chaque minute accroissait l'inquiétude. Fallait-il demeurer aux Arts et métiers? Fallait-il au contraire descendre dans la rue, haranguer la foule, appeler ouvertement aux armes? Des avis venus du dehors invitaient les représentants à se montrer au peuple revêtus de leurs insignes. Considérant voulait qu'on allât au-devant des manifestants du boulevard et qu'on se rendît à la mairie voisine, pour y soulever la garde nationale (2) : mais la manifestation du boulevard était depuis longtemps dispersée, et la garde nationale demeurait paisible. On attendait avec impatience le colonel Forestier, qui commandait la 6e légion, et dont on escomptait d'avance le concours : mais le colonel Forestier, à cette heure-là même, parcourait son arrondissement, recommandant le calme et souriant à l'émeute, engageant à détruire les barricades et se laissant acclamer par les factieux, indécis, lui aussi, et attendant l'événement. A la fin, quelques représentants, ne prenant conseil que d'eux-mêmes et ne voulant pas se laisser cerner aux Arts et métiers, se répandirent de divers côtés pour y tenter la fortune. Le représentant Beyer, suivi d'un élève d'Alfort et d'une trentaine d'hommes, se dirigea vers la rue Saint-Denis et le poste des Bains-Saint-Sauveur. Le représentant Jeannot, en compagnie du lieutenant-colonel Périer, partit pour Belleville. Le représentant Suchet se rendit à la mairie du sixième arrondissement. Aucune de ces tentatives ne réussit.

(1) *Le Conservatoire pendant la journée du 13 juin*, par M. Pouillet, *passim*.
(2) Considérant, *Le 13 juin*. (Extrait du *Débat social* de Bruxelles.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Beyer fut arrêté, puis relâché. Jeannot ne put obtenir du maire de Belleville qu'il fît battre le rappel. Suchet, moins heureux encore, fut accueilli par des cris hostiles et conduit prisonnier à l'Assemblée nationale. Quant aux députés restés au Conservatoire, ils se bornaient à écrire à leurs amis de province quelques lettres qui furent saisies plus tard : ils rédigeaient aussi un appel aux armes qui fut imprimé rue Coq-Héron et placardé vers la fin de l'après-midi rue Chapon et rue de la Jussienne (1).

Cette misérable tentative eut bientôt l'issue fatale à laquelle elle était réservée. La force publique survint. Ce fut d'abord une compagnie de la 6e légion qui, débouchant par la rue du Ponceau et le passage du Cheval-Rouge, attaqua la barricade de la rue Saint-Martin et, atteignant le Conservatoire sans toutefois y entrer, échangea quelques coups de feu, soit avec les artilleurs massés à l'entrée de l'édifice, soit avec un groupe insurgé posté dans la rue Greneta; ce furent ensuite quatre compagnies du 62e de ligne qui arrivaient du boulevard des Italiens et qui, attirées par la fusillade de la 6e légion, franchirent la barricade et se dirigèrent en toute hâte vers les Arts et métiers. L'une de ces compagnies pénétra dans l'intérieur, malgré les efforts des artilleurs qui voulaient fermer la grille. Sept représentants, qui étaient dans la rue ou à l'entrée des cours, furent aussitôt appréhendés : c'étaient Maigne, Daniel Lamazière, Fargin-Fayolle, Pilhes, Boch, Deville, Vauthier : puis, les grenadiers se divisèrent en deux sections pour parcourir les préaux et les salles et ramener vers la porte d'entrée les prisonniers qu'ils arrêteraient. Cependant l'alarme avait été donnée. « Voilà la ligne ! » criait-on de tous côtés. Artilleurs, membres de la *Société des droits de l'homme*, émeutiers de toute sorte ne songèrent plus qu'à la fuite. La plupart s'échappèrent par la porte qui donne sur la rue Vaucanson au coin de la rue du Vert-Bois, porte que M. Pouillet leur fit ouvrir, sur la promesse qu'ils ne rentreraient plus. Les représentants ne furent guère moins empressés à se dérober. Brisant les carreaux, ils

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin, *passim*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sautèrent par les fenêtres de la salle des filatures et s'élancèrent dans le jardin : de là, les uns escaladèrent les murailles à l'aide d'une échelle et gagnèrent la rue de Breteuil, les autres s'évadèrent par une grille située à l'extrémité sud de la rue Vaucanson. Une fois hors du Conservatoire, ils n'eurent plus d'autre souci que de chercher un asile, en attendant l'heure propice pour franchir la frontière. Parmi ces artisans d'émeute si attentifs à leur salut, se trouvait Ledru-Rollin, Ledru-Rollin qui, dans cette journée, la dernière de sa vie publique, donna la mesure de sa faiblesse et de son incapacité (1).

Seul, Guinard se refusa à cette fuite vulgaire : il voulut demeurer au poste où sa mauvaise fortune l'avait conduit. M. Pouillet l'ayant rencontré et l'ayant invité à chercher un refuge dans son propre appartement, il refusa tout d'abord, de crainte de le compromettre : sur de nouvelles instances, il accepta enfin; une demi-heure après, il partit en voiture pour l'état-major. Il partit sans être inquiété : car, au moment même où les représentants fuyaient, les soldats du 62e avaient reçu l'ordre de se rendre rue Transnonain où l'on signalait des barricades, en sorte que le Conservatoire, évacué par les émeutiers comme par la troupe, était redevenu tout à coup désert. C'est seulement une heure plus tard qu'un détachement du 24e de ligne, pénétrant aux Arts et métiers, y fit une perquisition complète : on y trouva quelques fusils, un pistolet, quelques cartouches, quelques lettres laissées inachevées et un képi de sous-officier qu'on reconnut, au numéro du régiment, pour celui du représentant Rattier.

La reprise du Conservatoire n'avait pas entièrement pacifié le quartier. Rue Aumaire, rue Jean-Robert, rue Chapon, des barricades s'élevaient encore : elles furent détruites dans la soirée, non, hélas! sans quelques pertes : deux soldats furent blessés, sept insurgés furent tués (2). Quant au reste de la ville,

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin, *passim*. — M. Pouillet, *Le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin*, p. 17-19

(2) Rapport du général Changarnier. (*Moniteur*, p. 2103.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

il était demeuré calme : on n'avait eu à signaler qu'une courte tentative de mutinerie, place Saint-Sulpice (1).

Ainsi se termina, avant la fin de la journée, cette émeute qui aurait pu être si grave et qui avorta si misérablement. L'échec ne fut pas dû seulement à la prévoyante activité du général Changarnier, qui, en dispersant la manifestation du Château-d'Eau, déconcerta, dès le début, les perturbateurs : il fut dû aussi à l'esprit de la population parisienne, qui ne prêta pas aux gens de désordre l'appui complaisant qu'elle leur avait accordé jadis. Même dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, les factieux ne rencontrèrent que des sympathies isolées. Le président de la République étant sorti dans l'après-midi fut salué par des acclamations chaleureuses, si chaleureuses que cette popularité l'enivra, dit-on, un instant (2).

L'Assemblée ne se montra pas moins favorable à la politique de résistance. Il ne devait pas y avoir de séance le 13 juin : mais, à raison des événements, des convocations furent adressées aux représentants à domicile. A deux heures et demie, la séance ayant été ouverte, M. Odilon Barrot demanda la permanence : peu après, comme un billet de M. Dufaure venait de lui annoncer l'occupation du Conservatoire par Ledru-Rollin et ses amis, il réclama l'état de siège. Le Parlement n'hésita pas à voter cette mesure de salut public. Non seulement les conservateurs s'y associèrent, mais aussi les républicains modérés et, en particulier, Cavaignac, qui, dans cette occasion, rompit ouvertement avec l'extrême gauche. M. Pierre Leroux avait insinué que l'état de siège établi en 1848 avait précipité la chute de ceux-là mêmes qui l'avaient sollicité : « Non, répondit Cavai-« gnac, nous ne sommes pas tombés du pouvoir, nous en « sommes descendus. » Puis, se tournant vers les bancs de la Montagne, ce jour-là presque déserts, — car la plupart de ceux qui les garnissaient d'ordinaire étaient de cœur ou de fait avec

(1) Rapport du général Changarnier. (*Moniteur*, p. 2103.)

(2) « Oui, général, disait le soir, moitié sérieusement et moitié en riant, le « président de la République au général Changarnier, oui, la journée a été « bonne; mais vous m'avez fait passer bien rapidement devant les Tuileries. » (Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 303.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'émeute, — il prononça ces paroles mémorables : « Si vous n'êtes « pas parvenus à m'inspirer un sentiment de terreur, vous « m'avez inspiré un sentiment de douleur, oui, un sentiment « de profonde douleur. Voulez-vous que je vous dise un mot « enfin? Vous êtes républicains de la veille, et si je le disais de « moi-même, peut-être me contesteriez-vous ce titre. Cela est « vrai, je n'ai pas travaillé pour la République avant sa fonda- « tion, je n'ai pas souffert pour elle, je le regrette, je m'en « ferais aujourd'hui un honneur. Mais quand la République « est venue, je l'ai saluée de mon respect et de mon dévoue- « ment, je l'ai servie, je ne servirai pas autre chose, entendez- « vous ? » (*Bravos et applaudissements unanimes et prolongés.*)

(L'orateur, indiquant du doigt le sténographe du *Moniteur :*) « Écrivez ce que je viens de dire ; écrivez-le mot à mot ; que « cela reste gravé dans les annales de nos délibérations. Je ne « servirai pas autre chose. (*Nouveaux applaudissements una- « nimes.*)

« J'ai fait plus que servir la République, je l'ai gouvernée ; « c'est un dépôt d'honneur que j'ai conservé, non pas comme « un titre, mais comme une obligation, comme un devoir, et « que je livrerai pur et sans faiblesse au jugement de la postè- « rité. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Mais ce que je dis là, c'est un droit que je me donne à « votre égard ; oui, un droit, et c'est pour cela que je vous le « dis ; vous m'inspirez une douleur profonde.

« Entre vous et nous, c'est à qui sert le mieux la République, « n'est-ce pas ? Eh bien, ma douleur, c'est que vous la servez « bien mal. J'espère bien, pour le bonheur du pays, qu'elle « n'est pas destinée à périr. (*De toutes parts : Non ! non !*) Mais « si nous étions condamnés à une pareille douleur, rappelez- « vous bien que nous en accuserions vos exagérations et vos « fureurs. » (*Applaudissements unanimes et redoublés.*)

Les acclamations qui saluèrent ce discours étaient un éclatant témoignage des dispositions de l'auditoire. Ce n'est pas tout. Des poursuites furent votées, séance tenante, contre le représentant Suchet, arrêté à la mairie du 6e arrondissement, ainsi que contre les sept autres représentants arrêtés au Conservatoire.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Au sein de la population parisienne, cette énergique réprobation du désordre s'accentua dans la soirée au point de se traduire par des actes de représailles. Un décret venait de suspendre six journaux, entre autres la *Vraie République*, le *Peuple*, la *Démocratie pacifique*. Les gardes nationaux se portèrent aux bureaux de ces journaux et, non contents de les fermer, les dévastèrent en partie. Cette petite vengeance (condamnable comme toutes les vengeances, mais assez inoffensive si l'on songe au mal que ces feuilles avaient déchaîné), cette petite vengeance montrait mieux que tout le reste combien impopulaires étaient devenus les projets des factieux.

IV

L'émeute comprimée à Paris, toute inquiétude n'était pas dissipée; car on pouvait craindre que ce mouvement ne se reliât à d'autres mouvements semblables préparés dans toute la France. Comme le prouvèrent les dépêches arrivées les jours suivants, ces appréhensions n'étaient pas tout à fait vaines. — A Strasbourg, le 14 juin, des placards annoncèrent la violation de la Constitution et appelèrent aux armes (1). — A Toulouse, le 11 et le 12 juin, des rassemblements se formèrent sur la place du Capitole. On dit même que, dans les comités démocratiques de cette dernière ville, on se distribuait déjà les places comme si la République radicale fût à la veille de triompher (2). — A Perpignan, la plus vive agitation régnait; on se passait de main en main les lettres des députés de la Montagne; on ne se lassait pas de colporter les nouvelles d'échecs devant Rome. Le 13 juin au soir, quand l'autorité fit afficher la première dépêche annonçant les démonstrations de boulevard, une extrême émotion se

(1) Haute Cour de Versailles : Procès des accusés du 13 juin; acte d'accusation.

(2) Cour d'assises de la Haute-Garonne : Troubles de Toulouse; acte d'accusation. (*Gaz. des Trib.*, 15 décembre 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

manifesta : des délégués, s'introduisant à la Préfecture, demandèrent que les dépêches leur fussent communiquées et que les postes de la ligne fussent relevés par la garde nationale : il fallut l'intervention d'un bataillon d'infanterie pour dissiper les groupes hostiles (1). — Dans l'Allier enfin, l'insurrection revêtit un caractère inaccoutumé. Dans la nuit du 14 au 15 juin, le tocsin sonna dans plusieurs villages du canton d'Uriel, à Nocq, à Courçais, à Chapelande. Les habitants se levèrent aux cris : *A bas les blancs ! Vivent les rouges !* On désignait sous le nom de *blancs*, comme le dit plus tard un témoin oculaire, ceux qui ne souscrivaient pas aux banquets démocratiques et voulaient vivre en travaillant. Les *blancs*, saisis de terreur, se réfugièrent dans la forêt voisine : des bandes se formèrent qui semblaient obéir à un certain Fargin-Fayolle, dit Sommerat, et à un nommé Vincent de Boussac : elles se grossirent en route au point d'atteindre le chiffre de huit cents hommes, la plupart armés de faux et de fusils de chasse : vers le matin, ces recrues de la sédition se réunirent en un lieu désert qu'on appelait la Brande-des-Mothes. Là, on mangea, on se reposa, on attendit le courrier de Paris; puis, les nouvelles défavorables transpirant, le rassemblement se dispersa de lui-même, et le calme le plus absolu succéda à cette étrange prise d'armes (2).

Toutes ces agitations locales s'apaisèrent sans effusion de sang : une ville seule vit s'allumer dans son sein le feu de la guerre civile, ce fut Lyon.

Lyon, si troublé en 1848, Lyon était toujours cette tumultueuse cité manufacturière, si propice à l'émeute. Au commencement de 1849, on y comptait 132 clubs (3) : quatre grandes associations politiques y régnaient, celle des *Carbonari*, celle des *Droits de l'homme*, celle des *Mutuellistes*, celle des *Voraces* :

(1) Cour d'assises de l'Aveyron : troubles de Perpignan. (*Gaz. des Tribunaux*, 1er décembre 1849.)

(2) Ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de connaître dans ses détails cette tentative de *jacquerie agricole*, prélude des tentatives plus graves de 1851, consulteront avec fruit le compte rendu du procès des insurgés de l'Allier. — Cour d'assises du Puy-de-Dôme, audience du 17 novembre 1849 et audiences suivantes. (Voir *Gazette des Tribunaux*, n° du 21 novembre 1849 et numéros suivants.)

(3) Déclaration de M. Faucher, 5 février 1849. (*Moniteur* de 1849, p. 386.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ces associations avaient toutes pour programme la République démocratique et sociale (1). La présence du maréchal Bugeaud, ses conseils, son énergie avaient un instant rendu courage aux hommes d'ordre. Par malheur, l'amélioration avait été passagère. Les événements de Rome, les élections législatives, les discours de la Montagne, tout excitait les esprits. En dépit des saisies, des arrestations préventives, des rigueurs de toute sorte, la presse ne cessait de prêcher la sédition. Une propagande perfide s'exerçait dans l'armée; l'un des régiments, le 2e léger, était même, disait-on, d'une fidélité douteuse, tellement douteuse que l'autorité militaire songeait à l'éloigner. L'attente d'un prochain soulèvement à Paris ajoutait à tant de causes d'inquiétude un nouveau sujet d'alarmes.

Le 14 juin, l'agitation fut plus grande encore que de coutume. L'état de l'atmosphère n'avait pas permis, assurait-on, de recevoir les dépêches télégraphiques de la capitale, et cette incertitude entretenait les plus factieuses espérances. Pendant toute la journée, la réunion des *Voraces* se tint en permanence à la Croix-Rousse, tandis que des groupes tumultueux sillonnaient les rues. Vers le soir, le bruit s'étant répandu que des dépêches officielles venaient d'arriver, une députation de journalistes fut désignée pour en demander communication. Elle arriva à la préfecture, conduite par un sieur Juif. Le préfet du Rhône était alors M. Tourangin, l'un de ces préfets énergiques que la prévoyante sagesse de M. Léon Faucher avait maintenus à leur poste malgré les clameurs de la Montagne. « Je ne dois compte à personne des dépêches que je reçois, dit-il aux délégués; je puis, suivant mon appréciation, les publier ou les retenir : cependant, mon droit une fois établi, je ne fais pas difficulté de vous déclarer que je n'ai reçu aucune nouvelle. » Comme les délégués insistaient : « Je vous répète que je n'ai entre les mains aucune dépêche », leur répéta M. Tourangin; et en même temps il les congédia. « Nous savons maintenant ce qui nous reste à faire », dit Juif en se reti-

(1) Conseil de guerre de Lyon : insurrection du 15 juin 1849; déposition Galerne, commissaire central. (*Gaz. des Tribunaux*, 2 décembre 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rant (1). Une heure après, le journal *le Républicain* se distribuait sur la voie publique, portant en tête de ses colonnes la dépêche suivante :

« Paris, 11 juin.

« La Montagne s'est constituée en Convention nationale.
« Le peuple de Paris répond à l'appel des représentants.
« L'arrestation du président et de ses ministres est décidée. »

A cette annonce, une joie insensée éclata. On s'arrache le journal qu'on lit à la lueur des réverbères, — car pendant toutes ces agitations, la nuit était venue : — des groupes se forment place des Terreaux : des bandes s'organisent; les unes se jettent sur l'Hôtel de ville et essayent de s'en emparer; les autres se dirigent vers l'École vétérinaire, se font ouvrir les portes et emmènent à la Croix-Rousse quelques jeunes gens qu'elles entraînent à leur suite. Ainsi s'acheva la journée : elle faisait prévoir pour le lendemain une véritable insurrection.

Le 15 juin, dès cinq heures du matin, le rappel battit à la Croix-Rousse. Le 2e léger, sur qui la démagogie comptait, avait reçu la veille l'ordre de départ : on calculait qu'il devait faire halte à quatre kilomètres de la ville, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe : une bande de deux à trois cents hommes se dirigea sur ce point dans l'espoir de détourner les soldats de leur devoir et conquérir ainsi à la cause du désordre de précieuses recrues. Heureusement le régiment avait continué sa marche et était déjà loin. Déçus dans cette attente, les factieux se portèrent alors, comme la veille, sur l'École vétérinaire. Cent cinquante hommes du 17e léger la défendaient. La troupe, au lieu de tenir ses adversaires à distance, se laissa serrer de trop près et fut désarmée. Parmi les soldats, les uns gagnèrent les forts de la rive droite de la Saône et rejoignirent leurs camarades, les autres, mêlés aux émeutiers et à quelques élèves de l'École, se laissèrent emmener aux cris de : *Vive la ligne !* De retour à la Croix-Rousse, les bandes s'y emparèrent tour à tour de la maison d'arrêt et de la mairie. En même temps, tout le plateau

(1) Procès des insurgés de Lyon; déposition écrite de M. Tourangin, préfet du Rhône. (*Gaz. des Tribunaux*, 3 décembre 1849.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

où s'élève cette turbulente commune se couvrait de barricades : les délégués, réunis en conciliabule, créaient une sorte de commission de gouvernement : déjà maîtres des hauteurs, ils s'apprêtaient à descendre sur Lyon.

Il était temps d'agir. Tous les corps de la garnison reçurent l'ordre d'occuper les positions qui leur avaient été assignées d'avance en cas de combat. Tandis que le général Gémeau, qui commandait la division militaire, se portait sur l'hôtel de la Préfecture, un instant cerné, et maintenait par des mesures énergiques la tranquillité de la ville, une colonne d'attaque, formée, pour la plus grande partie, de onze compagnies du 17e léger et placée sous le commandement supérieur du général Magnan, fut dirigée sur la Croix-Rousse, foyer de l'insurrection. Le général Magnan passa devant le front des soldats et leur rappela qu'ils avaient à venger l'honneur de leur drapeau compromis le matin. Ces braves troupes gravirent résolument le chemin en lacet qui conduit de la Saône jusqu'au sommet du plateau. Aussitôt arrivées, elles abordèrent avec une extrême vigueur les maisons à droite et à gauche de la grande place : l'artillerie, de son côté, se mit en batterie à découvert, à cent vingt mètres des deux principales barricades, et commença son feu. Presque dans le même temps, un bataillon du 6e léger, conduit par le colonel O'Keeffe, prenait le faubourg à revers. Malgré cette double attaque, le combat fut long et dura jusqu'à cinq heures ; car les barricades étaient nombreuses, et plusieurs furent énergiquement défendues. Enfin les insurgés, pris entre deux feux, durent cesser la résistance. On fit sur place plus de sept cents prisonniers (1).

Le lendemain, le calme était rétabli à Lyon. Dans les localités voisines, à Vienne, à Rive-de-Gier, ailleurs encore, les perturbateurs, qui avaient assisté frémissants à la lutte, furent intimidés par l'énergie de la répression. A Paris, le ministère apprit par la même dépêche le commencement et la fin de l'émeute. Hélas! l'insurrection, plus opiniâtre que dans la capitale, n'avait pu être vaincue qu'au prix de douloureux sacrifices.

(1) Rapport du général Magnan sur les événements de Lyon. (*Moniteur* de 1849, p. 2095.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

On évalua à 150 le nombre des insurgés mis hors de combat. Il fut procédé pendant l'action ou après le rétablissement de la paix à 1,487 arrestations (1). De son côté, la troupe n'eut pas moins de 80 hommes tués ou blessés. Le 17e léger surtout paya largement sa dette à la cause de l'ordre et répara ainsi sa passagère défaillance. Le capitaine Mortel, qui commandait le détachement de l'École vétérinaire et qui avait si malheureusement laissé désarmer ses hommes, fut du nombre des victimes. Il combattit en homme qui cherche la mort, et la trouva à l'attaque d'une des barricades. « Je devais mourir aujourd'hui, dit-il, je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas succombé huit heures plus tôt (2). »

V

Toute émeute qui échoue amène un retour en arrière. Il en avait été ainsi en 1848 après l'insurrection de Juin. Il en fut de même après la tentative insensée de Ledru-Rollin et de ses amis. Interprète de la population honnête, la presse modérée fut unanime à condamner l'attentat. « Ne faut-il pas, disait-elle, « que les perturbateurs fassent leur métier d'ambition et de « cupidité? Ne faut-il pas qu'ils se rachètent du mépris par la « terreur? Qui voudrait d'eux pour avocats, pour médecins, « pour clients, pour patrons? Ils ne sont bons qu'à être nos « maîtres (3). » A cette indignation se mêlait la douleur de l'épidémie qui désolait la cité : à l'éloge de Changarnier victorieux se joignait le regret de Bugeaud frappé par la mort : à l'égoïsme féroce des révolutionnaires on opposait volontiers l'exemple du président de la République qui, à cette heure-là même, visitait les hôpitaux et remplissait avec un courage plein

(1) Procès des insurgés de Lyon. (*Gazette des Tribunaux* du 30 nov. 1849.)
(2) Rapport du général Gémeau, commandant la 6e division militaire, sur l'insurrection de Lyon. (*Moniteur* de 1849, p. 2095.)
(3) *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1849. Chronique.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de simplicité ses devoirs de chef d'État. La raillerie se donnait aussi libre carrière. Les représentants dont on avait apposé les noms sur les adresses et appels aux armes des 12 et 13 juin, étaient venus en grand nombre protester humblement à la tribune contre cet abus de leur signature. Une telle humilité succédant à une telle jactance excita l'opinion, loin de la désarmer, et l'on n'eut pas assez de moqueries pour les désaveux tardifs de ces *pénitents rouges*. La malignité publique se plut à remarquer que beaucoup de ces fiers démocrates avaient déjà coupé leur barbe, comme pour assurer par ce déguisement la sécurité de leur fuite. On n'était pas loin d'envelopper dans la même flétrissure les Montagnards factieux du Conservatoire et les Montagnards plus timides qui s'étaient enfermés chez eux, attendant que l'émeute eût réussi pour l'acclamer.

Une telle disposition de l'esprit public dictait à l'Assemblée et au gouvernement leur conduite.

L'Assemblée ne se contenta pas de décerner des remerciements à l'armée, à la garde nationale, au général en chef. Elle vota d'urgence une loi qui concédait pour une année au pouvoir la faculté d'interdire les clubs dangereux. Elle suspendit l'application de l'article 67 de la loi de 1831 qui proscrivait la réunion sur la même tête du commandement des troupes et de la garde nationale : par là elle consacra et rendit légal le pouvoir exorbitant du général Changarnier. Elle autorisa le cabinet à ajourner jusqu'au 1er janvier 1850 la réorganisation des 8e, 9 et 12e légions dissoutes depuis le mois de juin 1848. Quant à la légion d'artillerie, elle fut, elle aussi, dissoute, et l'une des compagnies de la 5e légion fut licenciée. Les représentants enfin autorisèrent successivement les poursuites contre tous ceux de leurs collègues qui avaient pris part à la réunion des Arts et métiers. Ledru-Rollin, Considérant, Boichot, Rattier, Félix Pyat, d'autres encore furent ainsi déférés à la justice. Hâtons-nous d'ajouter que presque tous avaient quitté la France et s'étaient dérobés à la responsabilité de leur œuvre. Ceux qu'on avait arrêtés au Conservatoire furent presque les seuls qu'on put saisir. Ledru-Rollin, parole sonore, âme pusillanime, ne fut pas l'un des derniers à gagner la terre étrangère.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

L'attitude du gouvernement lui-même n'était pas moins résolue que celle de l'Assemblée. Parmi les agents secondaires de l'émeute, des arrestations nombreuses furent opérées. L'école d'Alfort qui avait prêté quelques-uns de ses élèves à la sédition fut licenciée. En dépit de sa haute notoriété scientifique, M. Pouillet, directeur du Conservatoire, fut révoqué : ce n'était pas qu'on le taxât de complaisance pour l'émeute : mais on l'accusait, peut-être à tort, d'avoir manqué d'énergie et de n'avoir adressé à l'autorité que de tardifs rapports. Par une circulaire du 22 juin, le garde des sceaux, M. Barrot, invita les procureurs généraux à poursuivre comme séditieux les cris *Vive la République sociale!* ainsi que l'exhibition du drapeau rouge : il les engagea en outre à redoubler de surveillance, soit vis-à-vis des meneurs socialistes, soit vis-à-vis des colporteurs qui inondaient de brochures les campagnes (1). De son côté, le ministre de l'intérieur insistait auprès des préfets pour que la récente loi sur les clubs fût appliquée sans faiblesse (2).

Comme on le pense bien, ces mesures, ces décrets, ces circulaires n'étaient pas sans exciter les clameurs des Montagnards. Fort abattus au lendemain du 13 juin, ils reprirent au bout de quelques jours leur attitude habituelle. L'absence de Ledru-Rollin les avait privés de leur principal organe. Mais, pour se dédommager de cette perte, ils multipliaient leurs interruptions : c'était leur manière d'être orateurs. Telle était leur violence qu'un règlement devint nécessaire pour punir les intempérances de langage et les voies de fait entre représentants. En dépit de ces colères, le ministère tenait bon. « Je n'aime aucun despotisme, pas même le vôtre », disait un jour M. Dufaure en se tournant vers l'extrême gauche (3). L'opinion publique semblait, alors au moins, marcher d'accord avec le cabinet. Des élections complémentaires ayant eu lieu, le résultat fut favorable au gouvernement : non seulement les socialistes, mais même les républicains modérés échouèrent, sauf toutefois

(1) *Moniteur* de 1849, p. 2135
(2) *Ibid.*, p. 2143.
(3) *Moniteur* du 28 juin 1849, p. 2176

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Lamartine et Jules Favre qui, non réélus le 13 mai, rentrèrent dans l'Assemblée.

Une loi sur la presse devait marquer mieux que tout le reste cette politique de réaction. Le chef de l'État avait été audacieusement attaqué, l'insurrection cyniquement glorifiée : cent cinquante journaux avaient, à la veille du 13 juin, annoncé en termes presque identiques la prochaine prise d'armes : des tentatives d'embauchage avaient été pratiquées sur les militaires. Un mal plus grave s'ajoutait à tous les autres. Une foule d'almanachs, de brochures, de petites feuilles prêchant le socialisme se répandaient dans les campagnes, en sorte qu'on pouvait craindre que les populations rurales, moins endurcies contre le sophisme, ne fussent bientôt plus perverties que les villes. Un projet fut présenté à l'Assemblée et aussitôt décrété d'urgence pour réprimer ces attaques et prévenir cette propagande.

Lorsque la loi vint à l'ordre du jour, deux discours surtout remplirent les débats, l'un de M. Thiers, l'autre de M. de Montalembert.

M. Thiers, avec une logique impitoyable, montra que le projet apporté à l'Assemblée par le cabinet n'était, dans plusieurs de ses parties, que le complément de la loi du 11 août 1848, œuvre de M. Marie. Il désarmait ainsi d'avance l'opposition des républicains modérés.

Quant à M. de Montalembert, il fit avec le plus curieux mélange d'élévation émue, d'humilité et de malice sa confession et celle de ses amis.

« .....J'ai commencé, dit-il, il y a quatorze ans, ma carrière « politique, en venant voter et parler contre les lois de sep- « tembre. Je viens aujourd'hui voter et parler pour une loi qui, « selon nos adversaires, est pire que les lois de septembre. Je « ne suis pas le seul dans cette enceinte qui doive en agir ainsi « (*rires ironiques à gauche*) ; d'autres et de plus illustres que « moi sont dans la même position. Or, je veux expliquer cette « différence de conduite.

« Il y a quinze ans, nous avons cru la France robuste, « capable de résister au régime de liberté absolue qui existait

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« alors... Aujourd'hui, nous la trouvons profondément malade. « Il faut la sauver, et, avec elle, sauver la liberté. » (*Sourires à gauche.*)

Montalembert énumérait alors avec une éloquence pathétique les victimes des excès de la presse; ces victimes, ce sont les ouvriers qu'on trompe, ce sont les paysans dont on surexcite les convoitises, ce sont surtout les soldats, ces enfants du peuple, qui payent avec leur sang la rançon de toutes les déclamations socialistes.

« Les socialistes sont-ils les seuls coupables? ajoutait Mon- « talembert avec un redoublement de sincérité éloquente. « N'ont-ils pas leur part de responsabilité, ces gens qui, le len- « demain d'une victoire de l'ordre, ont l'air de demander par- « don au désordre de l'avoir vaincu? Le parti qui s'appelle con- « servateur n'a-t-il rien à se reprocher?... Qui donc lit les « mauvais journaux et les achète? Qui a le goût dépravé de « l'opposition permanente et perpétuelle? Ne sommes-nous pas « tous habitués à une indulgence infatigable pour tout ce qui « attaque le pouvoir, à une implacable sévérité contre tous les « actes de ce même pouvoir, quel qu'il soit?... Qui faut-il accu- « ser de cette étrange inconséquence? N'est-ce pas les conser- « vateurs, les propriétaires, les modérés?... Le comble de « l'impartialité chez eux, c'est de se tenir à l'écart et de juger « les coups comme s'ils ne portaient pas sur nous et contre « nous. » (*Marques d'approbation à droite.*)

Légitimistes, républicains, anciens membres de l'opposition dynastique, catholiques eux-mêmes, tous étaient enveloppés par l'orateur dans le même reproche... « Après avoir fait le « procès à tout le monde, poursuivait M. de Montalembert, « permettez-moi, en deux mots, de faire le mien. J'ai été dans « l'opposition : ma voix, je dois le dire, a été trop souvent « grossir cette clameur téméraire et insensée qui s'élevait de « tous les points de l'Europe à la fois et qui a fini par cette « explosion où l'on a essayé de renverser tous les trônes. Je « ne me pardonnerais pas si je me croyais assez important « pour avoir contribué aux catastrophes qui sont survenues. « Tous nous avons été, à différents degrés, coupables envers

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« cette grande loi du respect sans laquelle vous ne pouvez « concevoir aucune des grandes choses que nous faisons pro- « fession de défendre, ni la religion : car qu'est-ce que la « religion sans le respect? ni la propriété : car qu'est-ce que la « propriété sans le respect? ni la famille : car qu'est-ce que la « famille sans le respect? C'est le respect qui nous rend bon; « le mépris et l'injure rendent mauvais. En oubliant cette « grande loi du respect, nous avons oublié les conditions « mêmes de la liberté; nous avons oublié que c'était une plante « délicate en même temps que durable, mais qui avait besoin « de temps pour se fortifier. Nous l'avons traitée comme ces « pauvres peupliers qu'on lui donne quelquefois pour symbole, « qu'on arrache par leur racine et qu'on plante avec des « rubans au milieu de quelques pavés; ils y dépérissent et « finissent dans le mépris et dans l'oubli. (*Rires approbatifs à « droite.*) La liberté n'est pas cela. La liberté, c'est un chêne « aux profondes racines qui croît lentement, qui grandit len- « tement, mais qui, quand il est une fois enraciné, étend au « loin ses branches et sert d'abri, de consolation, d'honneur « à de nombreuses générations... La liberté peut sortir d'une « révolution; mais alors elle ne peut vivre qu'à la condition de « tuer sa mère. » (*Approbation à droite.*)

Montalembert était à la fois pathétique et amer, ému et provocant : ces deux notes si distinctes qui se mêlaient continuellement sur ses lèvres faisaient à la fois le charme et le péril de son éloquence. Il n'eût pas été lui-même si, à ces magnifiques paroles, éternel honneur de la tribune, il n'eût ajouté quelques-uns de ces sarcasmes qui lui valaient une place à part dans les haines de la Montagne.

« On nous reproche, dit-il en terminant, l'abus que nous, « majorité, nous faisons de notre pouvoir... Vous, vous n'êtes « que minorité et, l'autre jour, vous nous mettiez hors la loi... « Jugez par là de ce que vous feriez si vous étiez majorité. » (*Vive approbation à droite.*)

« On a parlé des représailles... Eh bien! je les accepte.

« Oui, si jamais nos journaux prêchent la guerre civile; si » jamais ils disent comme les vôtres : *Aujourd'hui la plume,*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« *et demain le fusil!* nous consentons d'avance à ce que ces « journaux soient supprimés; si nous venons à cette tribune « proclamer l'appel aux armes; si, après cela, nous descen- « dons dans la rue; si nous protestons contre le mandat de « nos collègues; si cela m'arrivait, à moi, et si, après avoir « commis tous ces crimes, j'en étais quitte pour quelques « mois de détention préventive et pour quelques années de « prison; si j'en étais quitte à si bon marché, je m'y résigne- « rais, je m'en consolerais et je vous le pardonne d'avance. « (*Rires.*)

« Mais ce que je ne me pardonnerais pas, ce serait de ne pas « profiter du temps où nous sommes majorité pour faire de « bonnes lois et consolider l'autorité. »

Ainsi parla Montalembert. La discussion, commencée le 21 juillet, se termina le 27. Le projet fut adopté par 400 voix contre 146. Cette loi, promulguée aussitôt, étendait aux attaques contre le président de la République les articles 1er et 2 du décret du 11 août 1848. Elle frappait de peines sévères les tentatives d'embauchage contre les militaires, l'apologie des faits qualifiés crimes par la loi pénale, l'ouverture de souscriptions publiques pour couvrir les frais des condamnations judiciaires. Enfin, les colporteurs de brochures ou de lithographies ne pouvaient exercer leur profession que moyennant une autorisation préfectorale.

Avant et pendant la discussion de la loi, certains journaux réactionnaires renchérirent encore sur le langage des orateurs de l'Assemblée. Ils allaient jusqu'à reprocher à M. Dufaure ses prétendues complaisances pour les créatures du général Cavaignac. Ils se défiaient du ministre des finances, M. Passy, parce qu'il était, disait-on, économiste : on avait tant souffert de la mauvaise économie politique qu'on se mettait à soupçonner même la bonne. On n'avait pas assez de dédain pour les hommes de 1848; ils n'ont rien fait de bien, répétait-on, que ce qu'ils ont emprunté au passé monarchique, avec la violence en plus et l'habileté en moins. Ces dispositions étaient si peu dissimulées que des bruits de coups d'État circulèrent.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Hâtons-nous de le dire, ces bruits furent promptement démentis. Le président de la République profitait alors de la belle saison pour visiter quelques-unes des villes les plus voisines de la capitale : les inaugurations de chemins de fer, les distributions de drapeaux aux gardes nationales fournissaient à ces excursions un prétexte naturel. Or, les discours du prince marquaient alors une modération et une noblesse de vues dignes de l'approbation générale. A Chartres, il rappelait avec à-propos que saint Bernard avait prêché dans cette ville la deuxième croisade, que Henri IV y avait été sacré, et, s'inspirant de ces deux grands noms, il portait un toast à la religion et à la concorde. A Amiens, il invoquait le souvenir du traité de 1802 (traité, hélas! sitôt rompu), et célébrait les bienfaits de la paix. A quelques jours de là, obéissant à une de ces fantaisies assez familières aux anciens proscrits, il porta ses pas vers la ville de Ham ; là, avec une sincérité que nul alors n'était en droit de suspecter, il répudia par un grand et solennel désaveu les téméraires entreprises de sa jeunesse. « Je suis venu à Ham, « dit-il, non par orgueil, mais par reconnaissance. J'avais à « cœur de remercier les habitants de cette ville et des environs « de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé de me « donner pendant mes malheurs. Aujourd'hui que, élu par la « France entière, je suis devenu le chef légitime de cette « grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui « avait pour cause l'attaque d'un gouvernement régulier. Quand « on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de « maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu « assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. « Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par une captivité « de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et « c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souf- « fert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui « sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les « institutions de leur pays. »

On ne pouvait mieux dire, ni rendre un plus digne hommage à la majesté des lois. Six jours plus tard, du haut de la tribune, le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, acheva de démentir les

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

bruits de coups d'État ; et, de vrai, sa présence dans le cabinet était à elle seule une sécurité.

L'Assemblée se prorogea le 11 août jusqu'au 1er octobre. Elle laissa Paris plus calme qu'il n'avait été depuis longtemps. Le choléra était en pleine décroissance; il devait disparaître avec les approches de l'automne, non sans avoir accumulé les deuils sur la cité. On a calculé que le nombre des victimes de l'épidémie, à Paris, fut de 19,264 sur 1,083,000 habitants (1). Les passions politiques sommeillaient : quelques-uns même se flattaient bien à tort qu'elles étaient pour longtemps maîtrisées. Les travaux de la moisson ou de la vendange, les paisibles délibérations des conseils généraux allaient reposer des irritants débats de la politique. Une question cependant subsistait, c'était la *question romaine*. C'est à Rome que nous devons revenir pour reprendre le récit interrompu de nos opérations militaires et de nos négociations.

VI

Le combat du 3 juin avait, comme on l'a vu (2), refoulé les défenseurs de Rome jusque sous les murs de la ville et les avait délogés de presque toutes leurs positions avancées. Ces avantages obtenus, le général Oudinot se disposa à ouvrir la tranchée sur le terrain même qu'il avait conquis, c'est-à-dire entre l'église *San Pancrazio* et les escarpements qui descendent à la via Portuense, vis-à-vis du Testaccio. Cette portion de la ville était, ainsi qu'on l'a dit, défendue par l'enceinte d'Ur-

(1) *Rapport sur les épidémies de choléra-morbus de 1817 à 1850*, par M. Briquet. (*Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XXVIII, p. 211.) — Les quartiers les plus frappés furent le quartier Saint-Marceau, celui des Invalides et l'île Saint-Louis. L'hospice de la Salpêtrière, sur une population de 4,000 personnes âgées ou infirmes, compta 952 victimes. (*Mémoires sur la mortalité comparée des quartiers de Paris pendant l'épidémie de 1849*, par M. Bouvier. — *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XVII, p. 337.)

(2) Voir *supra*, paragr. premier.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

bain VIII et, plus en arrière, par l'enceinte Aurélienne. La première de ces deux enceintes était, en cet endroit, pourvue de quatre bastions qui, en allant du sud au nord, furent désignés sous les noms des bastions nos 6, 7, 8, 9. C'est sur ce point que se porta tout l'effort des assiégeants.

Le 4 juin, à la chute du jour, douze cents travailleurs, protégés par deux bataillons d'infanterie, furent réunis sur la route du *Monte Verde* et conduits sur les lieux où les terrassements devaient s'effectuer. Quelque confusion dans les ordres retarda d'abord la marche des colonnes. Cependant les opérations commencèrent sur la droite vers onze heures, et sur la gauche un peu après. Malgré les difficultés du terrain, elles furent poussées avec activité. La première parallèle fut établie à trois cents mètres des saillants les plus avancés de l'enceinte (1). A la pointe du jour, la tranchée avait presque partout un mètre de profondeur et un mètre de largeur. — Les nuits suivantes, les travaux furent continués, et les pluies qui survinrent les contrarièrent sans les interrompre. A la vérité, le tir de l'ennemi était singulièrement incommode : car l'artillerie romaine, nombreuse et bien servie, faisait feu depuis les fronts du Vatican jusqu'au Testaccio. Néanmoins, les travailleurs étant généralement à couvert, le mal fut moindre qu'on aurait pu le craindre. Un peu plus tard, des tireurs de choix, pris parmi les chasseurs de Vincennes, furent mis à la disposition des officiers de tranchée pour protéger les opérations.

Tandis que le génie poursuivait son œuvre, l'artillerie construisait les batteries de siège, qui étaient malheureusement moins nombreuses et moins bien armés qu'on ne l'eût souhaité. En même temps, quelques corps de troupes tentaient des reconnaissances aux environs de la ville. Le 10 juin, un détachement, composé de plusieurs compagnies du 13e léger et de sapeurs du génie, fut envoyé vers l'Anio afin de couper les ponts de *Salaro, Nomentano, Mammolo*. Le lendemain, le général Morris avec quelques cavaliers se porta jusqu'à Frascati. Ces expéditions avaient pour résultat d'inquiéter l'ennemi,

(1) VAILLANT, *Siège de Rome*, p. 42.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'arrêter les convois de vivres, d'isoler de plus en plus la ville. A la suite de chacune d'elles, quelques prisonniers étaient ramenés. Nos soldats étaient généralement bien accueillis par les habitants des villages. Quant aux assiégés eux-mêmes, leurs illusions, entretenues par notre longue inaction, subsistaient encore : cependant l'ouverture de la tranchée et l'armement de nos batteries commençaient à éclairer les plus sages. S'ils se sentaient capables de résistance derrière leurs murailles, il était clair que toute offensive leur était interdite. C'est en vain qu'ils essayèrent, le 11 juin, d'incendier le pont de *Santa Passera* occupé par nos troupes. Le lendemain, une sortie tentée par eux fut repoussée, non sans pertes sérieuses de leur côté. Le 15 juin enfin, une attaque contre le *Ponte Molle*, conquis le 3 juin par les Français, aboutit à un sanglant échec (1).

En résumé, le siège était commencé, siège méthodique, conforme aux règles de l'art militaire, destiné peut-être à dérouter par ses longueurs les impatiences des plus ardents, mais devant aboutir, par la force même des choses, à la chute de la place assiégée.

Le choix du diplomate appelé à remplacer M. de Lesseps ne révélait pas moins que les opérations militaires elles-mêmes la volonté d'en finir avec la démagogie romaine. Ce diplomate était M. de Corcelles. Ami personnel de Cavaignac, M. de Corcelles, on s'en souvient, avait, bien avant l'assassinat de Rossi, conseillé au chef du pouvoir exécutif une intervention immédiate en Italie. Envoyé à Gaëte à la fin de 1848, il avait gagné par sa loyauté non moins que par ses convictions chrétiennes la confiance de Pie IX, et, de retour en France, il n'avait cessé de combattre le système d'atermoiement si longtemps en faveur. Or, c'est à ce personnage que le cabinet confia, le 5 juin, la mission de se rendre au camp français. Des pouvoirs extraordinaires lui furent même conférés afin qu'il pût, en cas de besoin, prendre la direction des affaires. « Je suis l'*anti-Lesseps* », dit aussitôt M. de Corcelles, et il ne tarda pas à le prouver. Avant de quitter Marseille, il provoqua l'embarque-

(1) Vaillant, *Siège de Rome*, p. 63, 68, 70, 71 et 81. — Rapport du général Oudinot, 11, 12, 13, 17 juin. (*Moniteur* de 1847, p. 2112 et 2143.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ment immédiat de cinq mille hommes de renfort échelonnés jusque-là sur les côtes de Provence. Une fois arrivé au quartier général, il apprit que Mazzini dénonçait l'attaque de Rome comme contraire au droit des gens, le traité Lesseps n'ayant pas été, suivant les triumvirs romains, repoussé officiellement par le cabinet de Paris. Aussitôt l'envoyé français, dans une lettre au chancelier de l'ambassade, M. de Gérando, qui était resté à Rome, protesta contre une telle prétention, et affirma hautement que les pouvoirs de son prédécesseur avaient été révoqués dès le 29 mai. Oudinot subissait encore, quoiqu'il s'en défendît, les idées que M. de Lesseps, avec son habileté persuasive, avait répandues autour de lui. Tout en poursuivant les opérations militaires, il entretenait quelques pourparlers avec les défenseurs de Rome. C'est ainsi qu'il recevait un Français, nommé Lombard, qui était correspondant du *National* et qui, renfermé dans la ville, avait pris parti pour les assiégés. M. de Corcelles ne perdit pas un instant pour combattre ces dernières influences d'une politique désormais condamnée. Nous n'avons, disait-il, aucun profit à retirer de pareilles négociations. L'audace de nos adversaires croîtra dans la proportion même de nos hésitations. En tout cas, les derniers négociateurs qu'il convienne d'accueillir, ce sont les Français qui font cause commune avec nos adversaires; dût-on repousser leurs propositions, c'est encore trop de les recevoir (1). Non content de parler de la sorte, le diplomate français ne négligeait aucune occasion de proclamer le but de l'entreprise, qui était « d'assurer la liberté du chef de l'Église, la liberté des États pontificaux et la paix du monde (2) ». Oudinot écoutait, non sans sympathie, ces fermes déclarations qui répondaient à ses sentiments intimes. A la sympathie se mêlait toutefois quelque surprise : tant de netteté succédant à tant d'ambiguïtés le confondait : son esprit s'était si bien habitué aux solutions compliquées qu'il comprenait avec peine les solutions simples; et, s'il répudiait le négociateur d'hier qui avait si longtemps enchaîné son armée, il hésitait à s'abandonner au

(1) *Relations et documents inédits.*
(2) *Lettre à M. de Gérando*, 13 *juin.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

nouveau diplomate qui lui tenait un langage si inaccoutumé jusque-là.

Cependant les opérations du siège se poursuivaient avec lenteur, mais régularité. Le génie continuait le travail des tranchées. Quant à nos batteries, elles n'avaient, jusqu'au 13 juin, répondu qu'à de rares intervalles au tir de l'ennemi; car un chimérique espoir de reddition volontaire subsistait, et l'on voulait ménager cette chance suprême. Le 13 juin, une dernière sommation ayant été repoussée par les assiégés, on se décida à pousser plus vivement l'attaque. Le matériel d'artillerie était encore peu considérable : même en utilisant tous les engins récemment débarqués, on ne disposait que de 21 bouches à feu. Malgré cette insuffisance de ressources, nos pièces, tirant toutes à la fois, ne tardèrent pas à causer le plus grand préjudice à l'ennemi. Au bout de quelques heures, le tir de la place se ralentit. Avant la tombée de la nuit, l'escarpe des bastions 6 et 7 était en partie écrêtée. De notre côté, une seule batterie fut sérieusement endommagée. Les jours suivants, la lutte continua. Comme, des points où nous avaient conduits nos cheminements, on découvrait bien le pied des revêtements dont on n'était éloigné que de soixante mètres, on établit trois batteries de brèche. Dès ce moment, nos progrès furent plus rapides. Le 21 juin, trois brèches existaient : la première à la face droite du bastion n° 6; la seconde à la face gauche du bastion n° 7; la troisième à la courtine intermédiaire. Ces trois brèches ayant été reconnues praticables, l'assaut fut résolu pour la nuit suivante. Seulement, afin de ne rien laisser au hasard, on décida que, les bastions une fois pris, on ne chercherait pas à forcer tout de suite la seconde enceinte, dite enceinte *Aurélienne*, qui se dressait derrière l'enceinte bastionnée. Dans la pensée des chefs militaires, on devrait se borner à s'installer solidement dans les positions conquises. Plus tard, on inclinerait vers la gauche; on s'emparerait du bastion n° 8; puis on gagnerait la porte Saint-Pancrace, point culminant d'où l'on dominerait en maître tout le pays environnant et d'où l'on pourrait descendre jusqu'au cœur de la cité.

Vers neuf heures et demie du soir, trois colonnes furent for-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mées, composées chacune de deux compagnies d'élite et d'une escouade de sapeurs. A onze heures, sur le signal du colonel Niel, les trois colonnes s'ébranlèrent. Pour tromper la vigilance de l'ennemi, des diversions étaient, à cette heure-là même, tentées sur la rive gauche du Tibre : le lieutenant-colonel Espinasse feignait une attaque du côté de la basilique Saint-Paul; le général Gueswiller prenait position non loin de la villa Borghèse. Au moment où nos soldats allaient livrer l'assaut, des feux de Bengale allumés par les Romains sur leur seconde ligne de défense projetèrent tout à coup de vives clartés sur tout le terrain environnant, et l'on put craindre un instant que ces intempestives lueurs ne contrariassent les opérations commencées. Mais bientôt, les lumières s'éteignant, tout rentra dans l'obscurité, et nos troupes se portèrent en avant. Au bastion n° 7, la brèche fut escaladée sans difficultés : les défenseurs de la place se dispersèrent après une seule décharge, et l'on fit une cinquantaine de prisonniers, entre autres un lieutenant-colonel qui, à ce moment-là même, faisait une ronde sur les remparts. La colonne d'attaque du centre franchit, elle aussi, sans obstacle la brèche de la courtine. Seule, la colonne de droite, chargée d'opérer contre le bastion n° 6, fut accueillie par une vive fusillade et subit des pertes assez sensibles : elle triompha néanmoins de ces résistances. Au point du jour, les soldats français étaient installés dans les bastions et s'y étaient fortifiés : ils s'y maintinrent, mais non sans peine ; car dès trois heures du matin, l'artillerie ennemie ouvrit le feu de deux batteries, l'une établie près de la porte Saint-Pancrace, l'autre en avant de Saint-Pierre in Montorio, et couvrit nos travaux d'obus et de boulets (1).

L'importante opération militaire tentée dans la nuit du 21 juin avait pleinement réussi. Déjà nous étions maîtres d'un point de l'enceinte, en sorte que la reddition de la place était non seulement assurée, mais prochaine. Cependant, au lendemain même de ce succès, un réel mécompte fit naître une passagère inquiétude. On avait calculé que, les bastions n° 6 et 7

(1) VAILLANT, *Siège de Rome*, p. 99 et suiv — Rapport du général Oudinot, 22 juin. (*Moniteur* de 1849, p. 2185.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

une fois en notre pouvoir, un mouvement de conversion à gauche nous porterait assez promptement jusqu'au bastion n° 8 et de là vers la porte Saint-Pancrace. Nul ne doutait que la conquête de cette dernière position (position dominant toute la cité) ne marquât la fin de la résistance. Or, lorsqu'on eut pris pied dans l'enceinte, on se trouva arrêté par la nature même du sol qui, par sa déclivité rapide vers la ville, rendait presque impossible tout développement de tranchées sur la gauche. Cet obstacle était d'autant plus sérieux que l'artillerie des assiégés couvrait de ses projectiles nos logements dans les bastions. Le 24 juin surtout, ces efforts redoublèrent : ils furent tels que l'une de nos batteries fut gravement endommagée et fut réduite au silence. Si nous essayions de déboucher, les pièces ennemies concentreraient leur feu sur les contre-pentes où il nous faudrait cheminer. Quelle que fût l'importance des positions conquises, nous y étions comme enfermés et nous ne pouvions marcher en avant sans nous exposer à des pertes très considérables.

Cette situation, apparaissant aux yeux des chefs militaires, ne laissa pas de causer quelque émoi. Des considérations diverses aggravaient ces soucis. On savait qu'en France l'opinion publique, désireuse d'un prompt dénouement, se plaignait déjà des lenteurs du siège. Sentant la nécessité d'une prompte solution, M. de Corcelles ne cessait d'insister auprès du général en chef pour qu'on renonçât à d'inutiles ménagements. « Le meilleur moyen de ne pas trop bombarder, disait-il, c'est de bombarder assez... Il est à craindre, ajoutait-il, que la longueur du siège ne fasse croire au caractère national de la résistance... Si j'allais en ce moment à Gaëte, on me dirait que les Autrichiens auraient déjà pris Rome. » Le général Oudinot n'était pas insensible à ce langage; mais rendu prudent par l'échec du 30 avril, il redoutait par-dessus tout de compromettre, par une hâte intempestive, le succès final. Sur ces entrefaites, arriva au camp français une protestation signée d'un certain nombre de consuls restés à Rome et s'élevant au nom de l'intérêt des arts et de la civilisation contre le bombardement; cette protestation, arrachée aux uns par la crainte,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dictée aux autres par un sentiment de malveillance contre nous, ne reposait sur aucune base sérieuse, et une enquête l'établit plus tard; mais dans le moment elle produisit quelque impression. Ainsi les uns se plaignaient que notre action fût trop timide; les autres, qu'elle fût dévastatrice. Ce n'est pas tout. A toutes ces préoccupations s'ajoutait celle du climat. L'état sanitaire était demeuré bon jusque-là; mais, depuis quelques jours, le siroco soufflait, et, suivant les habitants du pays, il était l'indice presque certain que la saison des fièvres approchait.

Hâtons-nous de le dire, cette douloureuse perplexité dura peu. On comprit bientôt que, si quelque découragement régnait parmi nous, les assiégés avaient de bien plus justes sujets de redouter l'avenir. Toutes leurs tentatives de sorties avaient été repoussées. La fonderie de Porto d'Anzio, d'où ils tiraient la plus grande partie de leurs approvisionnements, avait été détruite par nos troupes. Déjà les habitants du Transtévère, dans la crainte du bombardement, émigraient en masse dans les quartiers de la rive gauche et campaient pêle-mêle dans les palais que leurs propriétaires avaient abandonnés. Les défenseurs de la ville avaient compté, non sur un siège méthodique, mais sur une guerre de rues où ils auraient excellé; ils dissimulaient mal leur dépit sous les railleries. « Les Français avancent comme des *taupes à couvert* », disaient-ils dédaigneusement en faisant allusion aux patients travaux du génie. L'échec de l'émeute parisienne du 13 juin était connu : et cette nouvelle, d'abord cachée, avait troublé même les plus résolus. Suivant les derniers rapports, la discorde commençait à régner entre les chefs italiens Roselli, Garibaldi, Mazzini. Enfin, dans la population couraient des bruits de défection. « C'était à la trahison qu'il fallait attribuer, disait-on, la prise des bastions 6 et 7. » On commençait à observer dans la ville cette confusion, ces accusations réciproques, cette succession d'ordres et de contre-ordres, signes avant-coureurs de presque toutes les capitulations.

Sous ces impressions plus favorables pour notre cause, on reprit les opérations militaires. Sans doute la nature du terrain

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rendait presque impossible le travail de cheminement régulier qu'on avait projeté ; mais l'artillerie pouvait surmonter les obstacles qu'il n'était pas possible de vaincre autrement : c'était à elle qu'il appartenait de réduire au silence les bouches à feu de l'ennemi et de permettre l'assaut du bastion n° 8. On se prépara donc à un combat d'artillerie ; on s'y prépara avec d'autant plus de confiance qu'on s'était enfin décidé à envoyer de France un matériel plus considérable. Le nombre des pièces de canon, mortiers et obusiers était de quarante-quatre, en sorte que de nouvelles batteries avaient pu être construites.

Le 27, à six heures du matin, commença cette lutte à coups de canon qui devait nous ouvrir les portes de Rome. L'ennemi répondit d'abord par un feu très vif et parfaitement dirigé. Les pièces romaines, établies sur le haut de l'enceinte Aurélienne et sur le contrefort de Saint-Pierre in Montorio, causaient à nos propres pièces de graves avaries. La bataille dura toute la journée avec des chances à peu près égales : on remarqua seulement que, vers le soir, le tir des assiégés se ralentissait. Le 28, dès l'aube, le combat recommença ; mais, cette fois, les ripostes de la place étaient décidément moins vives que la veille. Vers onze heures, les Romains ne faisaient plus feu que de quelques pièces légères qu'ils changeaient fréquemment d'emplacement. Une heure après, leur feu avait cessé. Dans le même temps, l'une de nos batteries battait en brèche le flanc gauche du bastion n° 8 ; à quatre heures et demie du soir, la muraille s'éboula ; à huit heures, la brèche, bien qu'un peu embarrassée par de gros blocs de maçonnerie, était à peu près praticable.

L'assaut, d'abord décidé pour la nuit suivante, fut, par suite d'un contre-ordre, retardé de vingt-quatre heures. Le lendemain, 29 juin, était le jour de la Saint-Pierre. Les triumvirs, par une concession assez étrange aux vieux usages de Rome, avaient voulu que la basilique du Vatican fût illuminée comme de coutume en l'honneur de la fête. Nos soldats émerveillés ne se lassaient pas de contempler le magique spectacle de ces guirlandes de lumière qui éclairaient la ville et projetaient leurs lueurs jusque sur nos cantonnements. A deux heures et demie

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

du matin, au moment où les derniers feux du dôme s'éteignaient, on se prépara dans le camp français à l'action décisive. L'ennemi avait concentré autour du bastion n° 8 ses meilleurs moyens de résistance : cette position, comme il le comprenait à merveille, était désormais la seule qui pût nous arrêter. Quatre pièces d'artillerie, en batterie derrière l'enceinte Aurélienne et dont on apercevait très distinctement les embrasures, se préparaient à tirer sur la brèche : de plus, un peu en arrière, d'importants travaux de tranchées avaient été pratiqués : enfin les maisons voisines et, en particulier, la villa Spada étaient formidablement gardées. — Ces dispositions de la défense inspirèrent les dispositions de l'attaque. Un peu avant le signal de l'assaut, une colonne massée dans le bastion n° 7 et composée de trois compagnies d'élite, sous les ordres du commandant Laforêt, déboucha au pas de course hors de ses positions et se divisa aussitôt en deux sections. La section de droite aborda, au milieu d'une grêle de balles, les tranchées de l'ennemi et en tua les défenseurs; elle arriva jusqu'à la villa Spada qu'elle attaqua sans y entrer; puis, tournant à gauche, elle s'élança sur la batterie de quatre pièces du mur Aurélien. La fraction de gauche de son côté se porta sur la gorge du bastion n° 8 et rejoignit près de la batterie Aurélienne le détachement de droite. — Tandis que s'accomplissait cette importante opération, la colonne d'assaut, composée, elle aussi, de trois compagnies et commandée par le chef de bataillon Lefèvre, gravissait, malgré une vive fusillade, la brèche du bastion n° 8, en chassait les troupes ennemies et arrivait sur la batterie romaine au moment où les soldats du commandant Laforét venaient de s'en emparer. — Presque aussitôt, une colonne de travailleurs franchit à son tour la brèche et s'installa dans le bastion pour en assurer la possession. — Dans la matinée, une fusillade, un instant très vive, fut dirigée contre nous du haut des maisons qui avaient vue sur les bastions. Mais, vers midi, le feu de la place cessa définitivement. Bientôt un parlementaire vint même demander un armistice pour enlever les morts et les blessés. De part et d'autre on se livra à ce pieux devoir. De notre côté, nous comptions dix-neuf hommes tués et quatre-vingt-dix-sept

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

blessés (1). Les pertes des assiégés étaient considérables : elles s'élevaient à près de quatre cents hommes tués (2) : parmi les victimes de ces dernières journées se trouvait Laviron, un Français qui, au 15 mai 1848, avait envahi l'Assemblée nationale et que le fanatisme révolutionnaire avait égaré dans les rangs ennemis. Presque tous les canonniers qui défendaient la batterie Aurélienne avaient été tués sur leurs pièces. Le sol même où l'on avait lutté était jonché des lances aux flammes rouges des gardes de la légion garibaldienne, vaillants soldats qui avaient combattu avec un courage digne d'un meilleur destin et surtout d'une meilleure cause.

Quelles que fussent nos pertes, le résultat n'était pas acheté trop cher; car ce résultat, c'était la fin de la guerre. Maîtresse du bastion n° 8 et du point où l'enceinte Aurélienne se soude à l'enceinte bastionnée, l'armée française était désormais installée au sommet du Janicule. De là elle dominait toutes les pentes du *Transtévère*, la *Lungara*, le *Ponte Sisto* sur le Tibre et, au delà du Tibre, tous les quartiers de la rive gauche avec l'incomparable ensemble de leurs ruines et de leurs monuments. Toute résistance ultérieure n'eût été qu'une criminelle et sanglante folie.

Les défenseurs de la ville le comprirent eux-mêmes. La vigueur de nos soldats, la persistance de nos attaques, l'abondance du sang versé, tout cela avait effrayé les vrais Romains : la crainte d'exposer à un bombardement prolongé leur merveilleuse cité acheva de les disposer à la paix. Quant aux démagogues étrangers, les plus sensés ne songeaient plus qu'à pourvoir à leur sécurité personnelle et à attendre une occasion plus propice pour relever leur drapeau. C'est sous cette impression que s'ouvrit au Capitole, le 30 juin dans la soirée, la séance de l'Assemblée constituante. Mazzini ayant prêché la résistance à outrance, cette opinion ne trouva point d'écho. Garibaldi

(1) Vaillant, *Siège de Rome*, p. 142. — Le général Oudinot, dans son rapport du 30 juin (*Moniteur* de 1849, p. 2297), parle de neuf tués et de cent dix blessés. Ce rapport, rédigé lorsque l'action venait à peine de se terminer, n'a pu donner que des chiffres approximatifs et par suite incomplets.

(2) *Rapport du général Oudinot du 30 juin.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

exposa avec beaucoup de franchise les chances de salut qui restaient : pour continuer la défense, il fallait abandonner la rive droite, sauf le château Saint-Ange, faire sauter les ponts du Tibre, se barricader dans les quartiers de la rive gauche : même en se résignant à ces extrémités, même en sacrifiant les édifices, on ne retarderait sans doute que de peu de jours l'inévitable dénouement. Tandis que Garibaldi parlait, la morne attitude des visages et le silence qui régnait révélaient assez la lassitude de la lutte. Le général Bartolucci s'étant fait l'interprète de ce sentiment qu'on n'osait avouer encore, mais qui était au fond de toutes les âmes, la cessation de la résistance fut votée presque à l'unanimité. Le triumvirat ayant donné sa démission, un nouveau pouvoir exécutif composé de Salicetti, Mariani, Calandrelli, fut aussitôt nommé par les députés. Cependant ce nouveau pouvoir n'était pas encore installé. Une seule autorité subsistait, c'était la municipalité. Il fut décidé que, le lendemain, le sénateur de Rome, accompagné des délégués du corps municipal, se rendrait au camp français pour y discuter les clauses de la capitulation.

Oudinot était naturellement généreux et courtois. Il avait plus d'une fois, au cours du siège, apprécié la valeur de ses adversaires. En outre, il était resté, malgré lui, sous l'empire de ses premières instructions, et, même lorsqu'il combattait les Romains avec le plus de vigueur, il hésitait à voir en eux des ennemis. Dans cette disposition, il accueillit avec une bienveillance plus chevaleresque que politique ceux qu'il venait de vaincre. L'excès de la courtoisie est parfois dangereux, surtout avec les Italiens, qui en abusent volontiers. La municipalité proposa une convention qui était moins une capitulation qu'un traité. Ce projet de traité débutait par un hommage rendu à la vaillance de l'armée assiégée. Il était stipulé que le service d'ordre et de sûreté dans la ville de Rome serait fait concurremment par les troupes romaines et françaises. Ceux de nos régiments qui demeureraient hors des murs se rendraient dans des cantonnements désignés par les autorités romaines. Enfin la France devait demeurer étrangère à l'administration intérieure du pays. Le général Oudinot, trop oublieux des privilèges

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de sa propre victoire, songeait déjà à discuter ces clauses lorsque M. de Corcelles survint. S'autorisant de ses pouvoirs extraordinaires, il repoussa aussitôt de telles propositions et leur substiua un projet plus laconique qui se bornait à placer la ville sous la protection de la République française. A leur tour, les délégués se récrièrent fort. Comme on ne pouvait s'entendre sur les termes d'une capitulation, et que d'ailleurs la résistance était impossible, les représentants du corps municipal déclarèrent qu'ils cédaient à la force. Il fut tacitement convenu que quelques-unes des portes seraient occupées par les Français, et qu'on les laisserait pénétrer sans résistance dans la ville.

Le 2 juillet au soir, nos troupes prirent donc possession de la porte Saint-Pancrace, de la terrasse de Saint-Pierre in Montorio, de la porte Portèse. La nuit fut employée à déblayer les abords de ces portes des barricades qui les obstruaient. La porte Saint-Paul fut occupée le 3 juillet avant l'aube; la porte du Peuple, vers midi seulement. Enfin, à cinq heures du soir, le général en chef, accompagné de son état-major et suivi d'une des divisions de son corps d'armée, entra dans Rome par la porte Portese. On devait d'abord traverser le quartier du Transtévère qui avait plus que tous les autres souffert des rigueurs du siège : là cependant l'accueil fut bienveillant plutôt qu'irrité : on entendit même des cris assez nombreux : *Vive Pie IX! Vivent les Français!* Lorsqu'on eut franchi le Tibre, le spectacle changea. Presque partout les magasins étaient fermés. Des groupes hostiles entouraient nos colonnes et, comme s'ils eussent obéi à un mot d'ordre, poussaient par intervalles les cris : *Vive la République romaine! Mort à Pie IX!* A mesure qu'on approchait du Corso, les clameurs redoublaient. Ces démonstrations étaient l'œuvre non du peuple romain lui-même, mais d'une minorité exaltée, non encore résignée à sa défaite. En face du café des Beaux-Arts, Cernuschi, le président de la Commission des barricades, excitait lui-même ses amis. Quelques-uns des cavaliers de l'entourage du général se détachèrent du cortège, fendirent les rangs de la foule et dispersèrent à coups de cravache les plus ardents des manifestants. Oudinot

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

arriva sans autre incident au palais Colonna, siège de l'ambassade de France. Les troupes occupèrent les principaux points de la ville et, le lendemain, prirent possession du château Saint-Ange.

Tandis que le général Oudinot pénétrait dans Rome, le télégraphe portait à Paris l'heureux événement. Le 3 juillet, à l'heure même où les premiers corps français franchissaient la porte Portese, la séance de l'Assemblée législative fut interrompue, et M. Odilon Barrot, président du Conseil, montant à la tribune, annonça la fin des hostilités. — Les démagogues furent plus attristés que surpris de ce dénouement depuis longtemps attendu. — Quant au parti de l'ordre, sa satisfaction fut d'autant plus vive que ses craintes et ses impatiences avaient été plus grandes. Depuis un mois, toutes sortes de fausses nouvelles avaient répandu chez nous l'inquiétude. Tantôt on affirmait que nos troupes avaient subi un sanglant échec ou étaient décimées par les fièvres; tantôt on prétendait qu'une bataille terrible était engagée dans les rues du Transtévère. L'armée française, disaient dédaigneusement certains journaux étrangers, est arrêtée depuis vingt jours devant un simple mur d'octroi : la plupart des touristes, n'ayant visité Rome que superficiellement et ignorant même qu'elle fût fortifiée, accueillaient ces malveillantes rumeurs et les accréditaient à leur tour dans le public. L'attaque victorieuse du 30 juin fut une réponse décisive aux bruits alarmants semés avec persistance par la presse démagogique et propagés avec une crédulité peu excusable par la presse modérée elle-même. — C'est surtout dans les régions officielles que la joie fut grande. Les ministres ne s'étaient décidés qu'avec peine à l'intervention armée : ils y avaient été entraînés plus qu'ils ne l'avaient voulue. Les hostilités se prolongeant, le sentiment de leur responsabilité leur pesait. Le ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville, très nerveux et très impressionnable, envisageait avec plus d'appréhensions encore que ses collègues les suites de l'entreprise. « Nous sommes placés, écrivait-il le 1er juillet, alors qu'il ignorait encore la prise de Rome (1), nous sommes placés entre

(1) *Correspondance inédite.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

une honte et un malheur : la honte, ce serait d'échouer devant Rome; le malheur, ce serait de la saccager pour la conquérir. » Dans cet état d'esprit, les membres du gouvernement accusaient volontiers Oudinot. Ses rapports trop brefs, surtout au début, laissaient place à toutes sortes d'incertitudes, et, le champ restant ouvert aux conjectures, les hypothèses les plus défavorables trouvaient créance. La confiance dans le général en chef s'était affaiblie à tel point qu'on avait songé à lui donner un successeur : Changarnier était jugé trop nécessaire à Paris pour qu'on l'éloignât : Lamoricière fut sondé, mais déclina les ouvertures qu'on lui fit : Bedeau partit, muni de pleins pouvoirs. Sur ces entrefaites, on apprit la fin des opérations. Bedeau revint n'ayant pas dépassé Marseille. Les alarmes se dissipèrent; et le gouvernement, délivré d'un grand poids, ne songea plus qu'à féliciter le chef militaire dont il avait naguère gourmandé les lenteurs.

A tout prendre, ces félicitations étaient justes : elles étaient méritées par les chefs, méritées surtout par l'armée. Sans doute au gré du public français, nerveux et impatient, la campagne avait paru longue. On s'attendait à un coup de main heureux, non à un siège de vingt-six jours. Cependant, dès qu'un siège régulier devenait nécessaire, on ne pouvait guère compter qu'il durât moins. Quatre causes bien distinctes expliquent, d'ailleurs, et justifient les retards du dénoûement. — La première, c'est la force de résistance de l'armée assiégée : les corps garibaldiens, les corps lombards, certains corps romains eux-mêmes déployèrent une valeur d'autant plus remarquée qu'elle était moins attendue. Ces troupes, en rase campagne, n'eussent point soutenu le choc de nos régiments; mais, abritées derrière leurs murailles, elles mirent à déjouer nos attaques une énergie peu commune. — En second lieu, les défenseurs de la ville, pendant les longues périodes des négociations, avaient eu le temps d'accumuler les retranchements et les barricades, de restaurer leurs ouvrages, de se pourvoir de munitions : ils avaient surtout la plus précieuse des ressources, c'est-à-dire une artillerie nombreuse. Ils disposaient de cent bouches à feu; ils avaient construit un grand nombre d'embrasures et,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

avec une extrême dextérité, ils transportaient leurs pièces de place en place, en sorte que nulle portion de leur matériel ne demeurait inutilisée. — Tandis que nos adversaires étaient ainsi abondamment pourvus, notre situation était tout autre. Au début, nous ne pouvions mettre en ligne que vingt et une bouches à feu; même à la fin du siége, nous n'en avions que quarante-quatre (1): de là une troisième cause d'infériorité. — Une dernière cause (celle-là tout à l'honneur du nom français) ralentissait encore notre action : nous voulions rendre au pape Rome, non saccagée, mais intacte : nous voulions que notre victoire ne fût achetée au prix d'aucun dommage pour les monuments de la civilisation et des arts : de là notre attaque, non par la rive gauche du Tibre moins fortement défendue, mais par les quartiers de la rive droite qui étaient d'un accès plus difficile : de là nos ménagements pour la ville : de là notre sollicitude à limiter les ravages du bombardement.

De ces quatre causes qui retardèrent le succès, une seule était imputable à notre gouvernement, c'était l'insuffisance de nos ressources militaires et de notre matériel d'artillerie. Cette insuffisance tenait elle-même à une erreur d'un ordre plus général. On n'avait pas cru d'abord à la résistance des Romains. Le général Oudinot, au mois d'avril, était parti de Toulon dans un appareil qui n'était ni celui de la paix ni celui de la guerre. Aux premiers signes d'hostilité, on pensa qu'il s'agissait de quelques vaines démonstrations belliqueuses, sans consistance et surtout sans durée. Quand l'expérience eut éclairé les pouvoirs publics, ils se décidèrent à expédier des renforts, mais en détail, timidement et surtout tardivement. Or, soit qu'il s'agisse de guerre déclarée, soit qu'il s'agisse de négociations pouvant conduire à la guerre, le meilleur moyen de ne pas envoyer trop d'hommes et de matériel, c'est d'envoyer tout de suite tout ce qu'il faut. Le cabinet méconnut ce principe de prévoyance : peut-être aussi les ombrageuses défiances de l'Assemblée constituante lui interdisaient-elles une telle hardiesse. Ce fut là la véritable

(1) VAILLANT, *Siége de Rome*, p. 156 et 196.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

faute (faute moitié militaire, moitié politique) qui, d'un bout à l'autre, pesa sur l'expédition.

VII

Les Français étaient à Rome, et non sans avoir acheté leur conquête par de durs sacrifices; depuis leur débarquement à Civita-Vecchia, ils avaient perdu plus de mille hommes, tués ou blessés (1). Si rudes qu'eussent été leurs travaux, ils n'avaient encore accompli qu'une partie de leur œuvre. Il leur restait une double tâche à remplir; la première était de rétablir l'ordre; la seconde était de restaurer le gouvernement pontifical, sans toutefois permettre que ce retour fût le signal de trop vives réactions. De ces deux tâches, la première était difficile, la seconde presque inextricable, et la suite de ce récit ne le montrera que trop bien.

Pour rétablir l'ordre, il importait d'abord de faire disparaître les derniers vestiges du gouvernement insurrectionnel. Les anciens triumvirs avaient donné leur démission : les nouveaux n'étaient pas entrés en fonction. La salle des séances de l'Assemblée constituante fut fermée. On procéda à l'élargissement des prisonniers politiques qui avaient été arrêtés, les uns pour sympathies envers la France, les autres pour refus de concourir à la construction des barricades (2). Le général Rostolan fut nommé gouverneur de Rome. La presse fut soumise au régime de l'autorisation préalable. Les clubs et les cercles suspects furent fermés. Enfin, quelques assassinats ayant été commis sur des soldats isolés, les habitants reçurent l'ordre de consigner entre les mains de l'autorité française toutes les armes qui se trouveraient en leur possession

La présence dans la ville des différents corps de l'armée assiégée pouvait compromettre gravement la paix publique. La

(1) Voir VAILLANT, *Siège de Rome*, p. 159.
(2) Dépêche de M. de Corcelles, 4 juillet. (*Moniteur*, p. 2623.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

garde civique fut dissoute. Les anciennes troupes régulières de l'État pontifical furent au contraire conservées et furent bientôt admises à faire le service d'ordre de concert avec nos soldats. Restait à purger la cité des nombreux contingents étrangers qui avaient opprimé Rome autant qu'ils l'avaient défendue. Garibaldi n'avait pas attendu notre arrivée. Le 3 juillet, à la pointe du jour, il avait réuni ses plus fidèles partisans sur la place de Latran, les avait entraînés à sa suite hors de la porte Saint-Jean, s'était jeté avec eux dans la campagne romaine et de là dans la montagne : notre cavalerie s'était mise à la poursuite des fuyards, mais sans les atteindre. Quant aux volontaires polonais, allemands, lombards, piémontais qui n'avaient pas suivi Garibaldi, ils furent licenciés et quittèrent pour la plupart les États pontificaux. Presque tous les chefs militaires ou les fonctionnaires de la République romaine obtinrent des passeports et purent s'embarquer sans être inquiétés. Nul acte de rigueur ne fut exercé : bien plus, la crainte de paraître céder aux représailles porta à une indulgence presque excessive. Cette indulgence fut poussée si loin qu'elle provoqua à l'étranger quelques réclamations. « Pourquoi n'a-t-on procédé à aucune arrestation? demandaient, à l'une des séances de la conférence de Gaëte, les plénipotentiaires de l'Autriche et de Naples. Les *réfugiés* vont se répandre partout et partout semer le trouble. » Ces craintes n'étaient pas tout à fait sans fondement. C'est ainsi que cent cinquante Polonais embarqués pour Constantinople se jetèrent bientôt après sur la Hongrie (1).

La ville ainsi débarrassée de ces hôtes incommodes, on songea à rétablir au plus tôt un pouvoir municipal régulier. Ici la difficulté fut extrême. « Rome prise, écrivait dès le 12 juin M. de Corcelles à M. de Tocqueville, il faudra mettre en avant les *modérés... si l'on en trouve.* » Ces doutes sur l'énergie du parti modéré n'étaient que trop fondés. M. de Rayneval étant venu à Rome et ayant fait aux anciens libéraux quelques ouvertures, ne rencontra partout que crainte et hésitation : nul n'osait entrer aux affaires de peur d'attirer sur sa tête d'impla-

(1) *Procès-verbaux des conférences de Gaëte*, séance du 24 juillet 1849. — *Mémoires et papiers inédits.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cables vengeances. « Il y a trois mois que nous ne sortons pas de chez nous, répondait-on au représentant de la France. — Voulez-vous venir avec moi? répliquait M. de Rayneval. — Dieu nous en garde! nous serions assassinés. » Les moins timides ajoutaient toutefois : « Faites-nous amener par des gendarmes afin que nous ayons l'air d'être forcés (1). » Dans cette cité conquise par nos armes, ce n'étaient pas les vainqueurs, mais les vaincus qu'on craignait. On ne parvint qu'avec beaucoup de peine à rassurer les esprits effarés et surtout à réorganiser une administration régulière.

A toutes ces mesures de police et de sûreté, à tous ces soins de l'ordre militaire ou administratif se joignait pour l'autorité française une autre préoccupation qui, celle-là, touchait à notre honneur.

On se souvient que, le 24 juin, comme notre artillerie tonnait contre les remparts, une protestation contre les prétendus désastres du bombardement avait été signée par un certain nombre de consuls résidant à Rome. L'inspirateur de cette manifestation était M. Freeborn, consul anglais, très hostile au Saint-Père, non moins hostile à la France; et il fallait que cette hostilité fût bien vive, car elle alla, dit-on, jusqu'à embarrasser lord Palmerston lui-même. La plupart des signataires, comme ils l'avouèrent plus tard, étaient restés chez eux et n'avaient point constaté *de visu* les dégâts dont ils se plaignaient. Ainsi qu'on devait s'y attendre, l'accusation avait fait son chemin; elle avait été accueillie par quelques organes considérables de la presse européenne, et il importait de la démentir.

Un secrétaire de la légation française de Naples, M. Baudin, fut chargé de rechercher sommairement les dommages. A quelques jours de là, afin que la lumière fût plus complète, une commission, composée d'artistes ou d'archéologues italiens et français, reçut le mandat de visiter chaque monument et de vérifier les pertes. Le rapport de cette commission, rédigé après les plus patientes investigations, confondit toutes les rumeurs accréditées par nos ennemis.

(1) Dépêche de M. Rayneval au ministre des affaires étrangères, 5 juillet 1849. (*Moniteur*, p. 2609.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Sur la rive gauche du Tibre, les dégâts se bornaient à quelques dommages tout à fait insignifiants au palais Farnèse, à Saint-Jean des Florentins, au palais Madama. Le Panthéon, qui, d'après les journaux romains, était grandement endommagé, n'avait pas reçu la moindre atteinte. Au palais Rospigliosi, la célèbre *Aurore* du Guide n'avait point été touchée par les projectiles, malgré le dire contraire des assiégés. Une perte irréparable s'était, disait-on, produite au temple de la *Fortune virile :* constatation faite, le dégât se réduisait à une colonne construite en 1830. Au Capitole, une seule statue avait été détruite. — Sur la rive droite plus exposée au feu des assiégés, les traces du siège étaient plus visibles. Les villas Savorelli, Spada, Barberini, l'église Saint-Pierre in Montorio avaient subi d'assez graves détériorations. Mais pas plus sur la rive droite que sur la rive gauche, on n'avait eu à déplorer de pertes sérieuses au point de vue de l'art. A Saint-Pierre in Montorio, ni le petit temple de Bramante, ni la fameuse fresque de Sébastien del Piombo n'avaient été atteints. Au Vatican, le dommage causé aux tapisseries de Raphaël, dommage irréparable, affirmait-on, se réduisait à une lésion sans importance (1).

Si les assiégeants avaient respecté avec ce soin scrupuleux la Ville éternelle, on ne pouvait rendre aux assiégés le même témoignage. Sur la rive droite, de nombreuses villas avaient été presque démolies. Hors de la porte Cavallagieri et de la Porta Angelica, deux églises avaient été détruites. Les travaux de la défense, à la vérité, excusaient dans une certaine mesure ces dégâts. Mais que dire de ces villas, telles que les villas Borghèse ou Patrizzi, placées si loin du théâtre des opérations et cependant dévastées? Que dire des mutilations commises, soit dans les jardins du Vatican, soit à la sacristie de la basilique de Saint-Pierre? Que dire des violations de tombeaux, à Saint-Pancrace et ailleurs? Que dire surtout des ostensoirs, calices, encensoirs, objets d'art de toute sorte enlevés à Sainte-Croix de Jérusalem, à Saint-Jean de Latran, à Saint-Jacques in

(1) *Rapport de la commission mixte instituée à Rome pour constater les dégâts occasionnés par le siège. — Passim*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Augusta (1)? Une commission nommée plus tard fit opérer 2,815 restitutions d'objets volés, soit dans les églises ou les couvents, soit dans les musées ou dans les collections privées(2).

La générosité que l'armée française avait montrée pendant le siège, elle la déploya encore après la victoire. Dans cette ville qu'aucune capitulation ne protégeait, les personnes et les propriétés furent partout respectées. Jamais nos soldats ne furent plus admirables par leur esprit de dévouement et par leur discipline. Ils supportèrent sans se plaindre les fièvres, les maladies, les incommodités d'un climat fort insalubre en été et auquel ils n'étaient point accoutumés. Le respect de la population civile étant poussé presque à l'excès, on les vit bivouaquer dans les cours des palais tandis que de spacieuses habitations restaient vides. Ils déployèrent un courage plus méritoire encore, celui de résister à de malveillantes provocations. En effet, beaucoup de Romains, surtout parmi ceux qui avaient eu le plus peur pendant le siège, se plaisaient, le péril étant passé, à vanter l'énergie de leur résistance; et plus notre longanimité était grande, plus leur jactance croissait : ajoutez à cela les railleries, les tromperies dans les marchés, les attaques dans les rues écartées. Un tel état de choses eût amené, sous une occupation autrichienne, des répressions violentes, et, sous une occupation espagnole, des luttes quotidiennes à coups de couteau. L'armée française s'appliqua à désarmer les hostilités par sa patiente modération, et elle y parvint peu à peu. Déjà les habitants du Transtévère venaient volontiers à nous : ils avaient été chargés à prix d'argent de combler les tranchées et de détruire les barricades qui subsistaient encore : ce travai avait établi quelques relations entre nos troupes et eux; et, comme ils souffraient d'une extrême misère, nos soldats, toujours compatissants, partageaient souvent leur pain avec eux. Plus tard, le reste de la population romaine apprit, elle aussi,

(1) *Rapport de la commission mixte instituée à Rome pour constater les dégâts du siège. — Passim.*

(2) M. DE GORCELLES, *Du gouvernement pontifical.* (*Correspondant*, 1856, p. 724.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à estimer ces hôtes aussi généreux que vaillants; et ce ne fut pas le moindre succès de l'expédition.

VIII

Le rétablissement de la paix publique, le désarmement des troupes étrangères, les soins de la police urbaine, la réorganisation d'une administration municipale, les enquêtes sur les dégâts du siège, tels étaient les soucis de l'autorité française. Une question plus délicate restait à résoudre, c'était celle de la restauration pontificale.

Il semblait qu'on pressentît combien grandes seraient les difficultés, tant on mettait de répugnance à les aborder. A la vérité, dès le 1er juillet, le colonel Niel avait été envoyé à Gaëte pour porter au Saint-Père une des clefs de la ville et avait reçu du Pontife cet accueil d'une séduction empressée auquel on ne résistait guère. Le Pape n'avait pas marchandé l'expression de sa gratitude envers ses libérateurs : « La France ne m'a rien promis, avait-il dit, et elle m'a tout donné. » A ces paroles pleines d'effusion, Pie IX avait ajouté les témoignages les plus précieux de sa bienveillance pour le général et pour son envoyé. Mais, à part cette démarche, rien n'annonçait le rétablissement de l'autorité pontificale. Ni les lettres de félicitations du président de la République et du ministre de la guerre au général Oudinot, ni les remerciements votés par l'Assemblée aux troupes françaises ne faisaient d'allusion positive à la restauration de Pie IX. Si les insignes de la République romaine avaient disparu, l'écusson du Pape n'était nulle part rétabli. On eût dit que l'équivoque qui avait présidé au début de l'expédition survécût à l'expédition elle-même.

C'est seulement après dix jours d'occupation qu'on proclama le rétablissement du Saint-Père. Le 14 juillet, une adresse du général Oudinot aux Romains annonça officiellement cette résolution et fit connaître que, le lendemain, un *Te Deum* serait

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

chanté en actions de grâces, à la basilique de Saint-Pierre. Quoique la ville renfermât encore bien des artisans de troubles, le vrai peuple romain retrouva ce jour-là quelque chose de ses anciens sentiments pour le pontife qu'il avait tant aimé. Dès le matin, les rues qui avoisinent Saint-Pierre se pavoisèrent. Les troupes françaises, qui faisaient la haie ou étaient massées sur la place jusqu'à la colonnade de Bernin, furent accueillies par des bouquets et par des *vivat*. Les troupes romaines avaient été rangées autour de l'église. Lorsque le général Oudinot, accompagné de M. de Corcelles et de M. de Rayneval, et escorté de son état-major, se rendit à la basilique, il fut salué par des acclamations presque unanimes. Les mécontents se dissimulaient, impuissants à troubler l'allégresse qui semblait générale. Le canon retentit. A ce moment, le drapeau pontifical fut hissé au sommet du fort Saint-Ange : c'était le signe visible et matériel de la restauration de Pie IX. M. de Corcelles eût même voulu que le drapeau papal parût entouré de tous les drapeaux des nations européennes : c'eût été à ses yeux une façon de marquer que l'œuvre accomplie par la France consacrait le triomphe, non d'un parti, mais de la civilisation chrétienne elle-même. Après le *Te Deum*, le cardinal Tosti harangua le général. Aux éloges un peu emphatiques qu'on lui décernait, Oudinot répondit avec une gratitude modeste. Il reporta sur la France entière l'honneur de l'entreprise : il rendit à la discipline et aux vertus militaires de nos troupes un hommage bien mérité : avec beaucoup d'à-propos il insista sur les pétitions nombreuses qui demandaient la prochaine rentrée du Saint-Père dans sa capitale. — A vrai dire, à cette fête un seul personnage manquait, c'était le Pape lui-même. Que fût-il advenu si, revenant à l'improviste de Gaëte, Pie IX se fût montré tout à coup et, suivant l'antique coutume, eût donné sa bénédiction à ce peuple depuis si longtemps privé de son pontife? Les dispositions favorables, qui, depuis le matin, ne cessaient de s'accentuer, ne se fussent-elles pas transformées en un véritable enthousiasme? Sous l'impression de ce retour inattendu, toutes les rancunes, toutes les haines, tous les mauvais souvenirs ne se fussent-ils pas fondus dans une immense acclamation?

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Les indécis eux-mêmes ou les malveillants n'eussent-ils pas été entraînés dans le courant général, et Pie IX, récompensé de son héroïque confiance, n'eût-il pas reconquis, peut-être pour toujours, le cœur de ses sujets? Cette initiative hardie, le Souverain Pontife ne la prit pas. Sa nature l'y eût volontiers poussé. Au début de son règne, quand le souffle de la popularité le portait, il avait montré cet heureux à-propos, cet abandon spontané, une des plus précieuses qualités des princes. Mais le malheur lui avait inspiré la défiance de soi-même, et, cédant aux influences de ses conseillers, il revenait volontiers à ces traditions de prudence et de réserve qui sont le propre des Italiens et plus encore de la curie romaine.

Une commission du gouvernement fut envoyée à Rome : elle était composée de trois cardinaux, les cardinaux della Genga, Altieri, Vannicelli ; le cardinal della Genga, neveu de Léon XII, fut considéré comme l'homme important de ce triumvirat. C'étaient de doctes personnages, intègres, désireux de faire le bien. Avant leur départ de Gaëte, M. de Rayneval insista pour qu'ils se gardassent de toute réaction intempestive : Soyez tranquille, répondit le cardinal della Genga, j'ai l'intention de regarder de très près au présent, mais de jeter un voile sur le passé. Ainsi qu'on va le voir, la réalité ne répondit pas tout à fait à ces rassurantes paroles.

Les cardinaux arrivèrent le 31 juillet. Dès le lendemain, une proclamation adressée aux Romains amena un assez vif froissement entre eux et l'autorité française. Cette proclamation, en attribuant la restauration du Pape « *au bras invaincu et glorieux des armées catholiques* », semblait mettre la France qui avait mené à bonne fin le siège de Rome sur le même pied que Naples, l'Espagne ou l'Autriche. Une si grande parcimonie dans l'expression de la reconnaissance surprit à juste titre et irrita nos soldats. Désireux de prévenir les conflits qui déjà s'annonçaient, Oudinot partit pour Gaëte. Le Pape lui prodigua les marques de sa faveur, le conquit par sa bonne grâce et plus encore par sa bonté, n'osa fixer l'époque de son retour dans sa capitale, laissa entendre néanmoins qu'il viendrait prochainement à Castel-Gandolfo, que de là il pourrait passer en revue

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les troupes françaises, les bénir et les remercier. Oudinot quitta Gaëte, charmé non moins que rassuré. Par malheur, pendant son absence, les cardinaux s'étaient plus appliqués à éveiller les susceptibilités qu'à les apaiser. L'inquisition et la juridiction du cardinal-vicaire avaient été rétablies : l'institution n'avait plus rien de bien effrayant : mais le nom inquiétait. Dans un autre ordre d'idées, un décret décida que les bons émis par la République romaine ne seraient repris qu'avec une perte de 35 pour 100 ; cette perte correspondait à la dépréciation réelle de ces bons; une telle décision était d'ailleurs justifiée par de nombreux précédents, soit en Italie, soit dans les pays étrangers: néanmoins les commerçants qui avaient espéré une solution plus favorable à leurs intérêts furent vivement déçus. Ce n'est pas tout. Tous les employés en fonction avant le 16 novembre avaient été remis en place. A ces mesures d'une opportunité contestable se joignit bientôt une autre mesure d'un caractère plus rigoureux : le 14 août, un *conseil de censure* fut institué pour rechercher la conduite de tous les fonctionnaires durant les derniers troubles politiques et pour désigner ceux qu'il conviendrait de châtier.

Ces résolutions, intempestives et maladroites plus encore que violentes, furent interprétées avec une extrême malveillance par la presse italienne ou étrangère. Elles eurent une conséquence plus fâcheuse encore, ce fut de provoquer un mécontentement assez vif, parmi les Romains, au sein même de notre armée, et surtout dans les conseils du gouvernement français.

Les Romains aimaient Pie IX et avaient au contraire peu de sympathie pour son entourage : or, il se trouvait que Pie IX qu'ils affectionnaient ne leur était point rendu : en revanche, on leur envoyait des cardinaux en surabondance pour les gouverner. Les plus malveillants ne se gênèrent pas pour railler sans pitié leurs nouveaux *triumvirs*. Les plus modérés ressentirent eux-mêmes quelque humeur et, après avoir souffert des excès de l'anarchie, craignirent de tomber dans l'excès contraire.

Dans l'armée française régnait cette disposition attristée et amère, assez ordinaire aux bienfaiteurs qui se croient méconnus. S'autorisant de leur sang versé pour la papauté, certains chefs

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

militaires s'attribuaient sur toutes choses un droit de conseil, et souvent ils exerçaient ce droit avec plus de témérité que de compétence. C'est avec une extrême liberté de langage qu'ils appréciaient les actes de la commission pontificale : ils mettaient une sorte d'affectation à rassurer ceux que cette commission menaçait : surtout, ils ne se lassaient pas de répéter qu'ils étaient venus à Rome pour rétablir l'ordre, non l'arbitraire. De leur côté, les cardinaux marchandaient d'autant plus les marques de gratitude qu'on semblait les exiger. Ils défendaient d'autant plus leurs prérogatives qu'ils redoutaient que leurs concessions ne fussent attribuées à la crainte. Invoquant les nécessités d'une répression légitime, ils se plaignaient que les plus compromis des fonctionnaires de la République romaine demeurassent en liberté. Pendant ce temps, l'autorité française, s'affermissant dans son attitude, se refusait à prêter son concours aux arrestations politiques. Ainsi se développaient entre les deux pouvoirs les germes de mésintelligence. Seul Pie IX, en prenant les rênes du gouvernement, aurait pu prévenir ou apaiser les conflits. Mais Pie IX persistait à ajourner son retour. Il faut bien le dire d'ailleurs, Dieu, qui avait prodigué au Pontife tous les dons du cœur, lui avait départi à un moindre degré cette fermeté politique qui domine et réduit au silence les prétentions rivales : peut-être était-ce à la conscience de sa propre faiblesse non moins qu'à l'influence de son entourage qu'il fallait attribuer la prolongation de son volontaire exil.

C'est à Paris surtout que la nouvelle de ces dissentiments émut et troubla. Jugeant la situation d'après les lettres particulières et d'après les correspondances des journaux empreintes d'ordinaire d'exagération, M. de Tocqueville se montrait plus impressionnable qu'il ne convient à un homme d'État. Son irritation lui inspira même des paroles presque comminatoires : « Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté », écrivait-il, dès le 4 août, au général Oudinot. A l'Élysée on n'était pas éloigné d'attribuer à la faiblesse ou à la connivence de nos agents diplomatiques ou militaires l'attitude du gouvernement pontifical ou de la commission des cardinaux. On voulait une victime : Oudinot fut sacrifié : il le fut un peu au

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

hasard : car, somme toute, il s'était montré jusque-là plus favorable qu'hostile aux libéraux romains. Le général fut rappelé sous le prétexte honorable que, le corps d'occupation devant être diminué, il n'était point de sa dignité de conserver ses fonctions. Vers la fin d'août, il rentra en France, comblé des témoignages de la muncipalité romaine et du gouvernement pontifical. Il laissa le commandement au général Rostolan, brave et loyal comme lui, et doué en outre d'une intelligence plus politique et plus ferme.

Tandis que les chefs militaires français luttaient à Rome contre les tendances du parti rétrograde, nos plénipotentiaires, MM. de Corcelles et de Rayneval, n'avaient pas à Gaëte une tâche moins rude ni plus facile. Là, il s'agissait de déterminer quels principes de gouvernement le Pape adopterait, et de sauver quelques-unes des institutions libérales qui avaient autrefois rendu si populaire le nom de Pie IX.

A cet égard, il était aisé pour tout observateur attentif de suivre le travail qui s'était opéré à la cour de Gaëte. Il semblait que les idées du Saint-Père ou de ses conseillers eussent subi, depuis leur départ de Rome, trois évolutions successives.

Jusqu'à la bataille de Novare, on avait songé à maintenir le *statut* de 1848. Il paraissait à Pie IX qu'il avait pris un engagement vis-à-vis de son peuple, et qu'il était de sa loyauté de le tenir scrupuleusement.

A partir du jour où la téméraire entreprise de Novare eut rendu à l'Autriche son influence compromise ou perdue, le retrait du *statut* trouva de nombreux partisans. Pour vaincre les hésitations du Souverain Pontife, on faisait observer, non sans raison, que le peuple romain, ayant accepté la République, avait lui-même brisé le contrat passé entre lui et le Saint-Père; que par suite, les lois politiques antérieures se trouvaient virtuellement abolies. Cependant, tout en renonçant à la monarchie constitutionnelle proprement dite, on ne contestait guère que la *Consulte d'État* des finances ne dût avoir, en matière d'impôt, voix délibérative. Le 20 mai, à la conférence de Gaëte, le cardinal Antonelli, sans s'expliquer sur le régime à venir, convenait que le retour aux institutions antérieures à

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

1846 était impossible. De son côté, M. de Rayneval, dans ses dépêches au ministre des affaires étrangères, laissait entendre que les conseils qui seraient institués auraient, en matière législative, un droit de consultation et, en matière d'impôt, un droit de délibération et de vote. C'est l'impression qu'il avait rapportée, disait-il, de ses entretiens avec le secrétaire d'État du Saint-Père (1).

Vers la fin de juin, une nouvelle évolution se produisit dans les conseils du Souverain Pontife. On commença à déclarer que les institutions constitutionnelles, même mitigées et tempérées par toutes sortes de garanties, étaient incompatibles avec la nature du gouvernement pontifical : en revanche et pour voiler cette politique de recul, on se rabattit sur les libertés municipales et provinciales qui seraient, disait-on, plus étendues que dans la plupart des pays de l'Europe. Aux instances de nos envoyés qui cherchaient à maintenir le Saint-Père dans ses anciennes voies, le Pape et ses conseillers répondaient en termes évasifs : le plus souvent ils alléguaient, pour ajourner leur décision, l'état extraordinaire où ils se trouvaient : « Comment voulez-vous, disait le Pape à M. de Corcelles, que j'oublie assez la nature purement morale de mon pouvoir pour « m'engager d'une manière positive, lorsque je ne suis pas fixé « sur les questions de détail et surtout lorsque je suis appelé à « parler vis-à-vis d'une armée de trente mille hommes et d'une « puissance de premier ordre dont les intentions ne sont un « mystère pour personne? Dois-je me condamner à paraître « subir la pression de la force? Si je fais quelque chose de bon, « ne faut-il pas que mes actes soient spontanés et aient l'apparence de l'être? Ne connaissez-vous pas mes intentions? Ne « sont-elles pas rassurantes? Les réformes dont vous me parlez, « n'en ai-je pas pris l'initiative (2)? » Quelques jours plus tard, le Saint-Père tenait le même langage à M. de Rayneval : « Il « faut, répétait-il, que mes actes soient spontanés et le parais-

(1) Dépêches de M. de Rayneval au ministre des affaires étrangères, 18 mai et 14 juin 1849. (*Moniteur*, p. 3252.)

(2) Dépêche de M. de Corcelles au ministre des affaires étrangères, 20 juillet 1849. (*Moniteur*, p 2624.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« sent. Je ne veux pas de constitution, mais, par compensation, « des institutions municipales et provinciales. J'aurai des con- « seils : auront-ils voix délibérative en matière de finances? « J'examinerai (1). » Les entretiens se multipliant, le Pape se défendait avec cette bonhomie pleine de charme qui lui conciliait tous les cœurs : « Vous autres, Français, disait-il à nos « envoyés, vous allez trop vite; nous autres, Romains, nous « prenons du temps. Parfois, ajoutait-il en souriant, nous en « prenons beaucoup, mais il ne faut pas que cela vous effraye. « ayez patience. » Et en même temps, comme pour donner un aliment à l'ardeur de nos diplomates, il laissait espérer que le Code Napoléon, légèrement modifié, pourrait être appliqué à Rome (2).

Le 11 août, la conférence de Gaëte ayant tenu séance, le cardinal Antonelli laissa enfin entrevoir quel serait le programme du gouvernement pontifical. Comme toujours, il insista sur les franchises municipales et provinciales qui seraient, répéta-t-il, très larges. De plus, ajoutait-il, une consulte d'État en matière de finances serait établie. Comme le secrétaire d'État du Saint-Père se taisait sur la nature des attributions de cette consulte, M. de Rayneval l'invita à s'expliquer sur ce point. Le cardinal Antonelli ne déguisa pas alors que la pensée de la cour romaine, quoique non encore bien arrêtée, était de ne pas attribuer à ce corps voix délibérative. — Le mot même de *consulte*, dit-il en substance, indique suffisamment qu'il ne s'agit pas de créer une assemblée délibérante. Par les finances, on arriverait sans grand détour à toutes les questions gouvernementales et l'on reviendrait ainsi au régime constitutionnel qu'on veut écarter. Il serait à craindre que, les divers domaines étant confondus, on arrivât à refuser les fonds soit pour une mission, soit pour une œuvre religieuse. Notre impérieux devoir, poursuivait le cardinal Antonelli, est de ne pas ramener les circonstances pénibles qui ont rendu l'intervention néces-

(1) *Dépêche de M. de Rayneval au ministre des affaires étrangères, 24 juillet 1849.*

(2) Dépêche de M. de Rayneval au ministre des affaires étrangères, 31 juillet 1849. (*Moniteur*, p. 3253.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

saire. — M. de Rayneval protesta, et fit observer que ses entretiens, soit avec le Saint-Père, soit avec le secrétaire d'État, lui avaient fait concevoir de meilleures espérances. Mais il trouva peu d'appui au sein de la conférence. — Le vote de l'impôt, abandonné à une chambre unique, pourrait entraîner, disait le représentant de l'Autriche, M Esterhazy, de graves inconvénients. — Le plénipotentiaire d'Espagne, M. Martinez de la Rosa, craignait que la Consulte, investie d'attributions délibératives en matière de finances, ne devînt une assemblée politique : c'est ainsi qu'en France, en 1789, l'assemblée des notables a conduit aux états généraux (1). — Quant à M. Ludolf, représentant de Naples, il aurait été infidèle à la politique absolutiste de son maître s'il eût été plus exigeant que les plénipotentiaires de l'Espagne et de l'Autriche : on peut conjecturer sans témérité qu'une assemblée, fût-elle consultative, lui paraissait elle-même un luxe superflu.

Cependant nos représentants ne se décourageaient pas. Le 19 août, une note rédigée par M. de Rayneval (M. de Corcelles étant alors malade) fut remise au cardinal Antonelli. Dans cette note, on réclamait des garanties en faveur de la liberté individuelle et de la propriété privée, une meilleure organisation judiciaire, une administration plus ouverte aux séculiers et, par-dessus tout, le vote de l'impôt par la consulte. En même temps, de Paris même, M. de Falloux, à qui ses sentiments catholiques donnaient une particulière autorité, adressait au Saint-Père une lettre qui lui fut remise par M. de Rayneval et où il faisait valoir, en termes pleins de déférence, la nécessité des réformes. Nos plénipotentiaires et nos hommes d'État insistaient surtout sur la crainte qu'une politique trop rétrograde ne nuisît à la cause de la religion, si populaire dans notre pays depuis le 24 février; au contraire, disaient-ils, une politique conciliante ralliera d'enthousiasme la France libérale et chrétienne. Cette considération, invoquée avec une respectueuse insistance, était bien propre à toucher l'âme si élevée de Pie IX.

(1) *Procès-verbaux des conférences de Gaëte*, séance du 11 août 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

IX

Telle était la situation vers le milieu du mois d'août, situation compliquée, mais non insoluble. L'intervention personnelle du président de la République vint tout à coup dérouter les efforts des plénipotentiaires français et compromit le fruit de leurs patientes négociations. Cet incident est assez curieux pour qu'on le rapporte ici en détail.

Soit prudence, soit fidélité aux opinions de sa jeunesse, le président de la République avait toujours évité, dans la question romaine, de confondre son attitude avec celle de la droite parlementaire. Il laissait volontiers entendre qu'il professait sur cette question une politique à part, politique sur laquelle il ne s'expliquait guère et que lui-même eût été peut-être embarrassé de définir. L'idée d'une confédération italienne, dont un pape libéral serait le chef, hantait déjà son esprit, facilement accessible aux conceptions grandioses et un peu chimériques. Lorsque M. de Corcelles, avant de partir pour sa seconde mission, était venu prendre congé de lui, un propos caractéristique avait, au cours de l'entretien, marqué les véritables sentiments du prince : « Vous ferez bien, avait-il dit à l'envoyé français, de vous mettre en rapport avec quelques-uns des hommes que j'ai connus autrefois en Italie. » Puis, se ravisant tout à coup, et avec ce doux et indéfinissable sourire qui éclairait parfois sa physionomie : « Au fait, avait-il ajouté, mes amis, je les ai depuis longtemps perdus de vue, et ils figurent sans doute parmi les assiégés. » Ce mot, dans sa spirituelle sincérité, en disait plus que tout le reste sur la situation de Louis Bonaparte, ancien carbonaro, devenu, par la bizarrerie des choses, chef d'une croisade en faveur du Souverain Pontife. Cette disposition un peu équivoque s'était changée en une franche mauvaise humeur lorsque les proclamations et les décrets des trois cardinaux avaient révélé la force du parti rétro-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

grade qui essayait de se substituer à Pie IX ou de l'attirer à lui. Les familiers de l'Élysée, interprètes des pensées du maître, n'avaient pas tari en railleries sur les *triumvirs rouges,* ainsi qu'on appelait la commission romaine, et le président lui-même, quoique tenu à plus de réserve, n'avait pas dissimulé son déplaisir. Les lettres venues d'Italie et qui, toutes, attestaient le mécontentement du corps expéditionnaire, avaient encore ajouté à l'irritation du prince. Le siège de Rome lui avait plu comme un moyen de se populariser dans l'armée par quelque entreprise militaire. Si cet avantage s'évanouissait, que restait-il? Toujours attentif à pousser en avant sa fortune, Bonaparte se demandait si la faveur des catholiques, acquise à un si haut prix, n'était pas achetée trop cher. Au sein du conseil, cette appréciation malveillante et attristée était partagée par le chef du cabinet, M. Barrot, et aussi, assure-t-on, par M. Dufaure. Tous deux pensaient qu'on s'était trop pressé de rétablir le Saint-Père, et qu'il aurait fallu, avant de proclamer sa restauration, lui demander des garanties. Louis-Napoléon rejetait volontiers sur les chefs de la majorité la responsabilité de tous ses embarras. Rencontrant vers ce temps-là M. Molé : « Ah! monsieur Molé, lui disait-il, dans quelle galère m'avez-vous mis! » Bientôt ce sentiment du président ne fut plus un mystère pour personne. Il fut si connu que, dans une portion du parti républicain, on semble même avoir songé à l'exploiter. On ne peut guère interpréter autrement le langage de M. Jules Favre rappelant avec affectation, dans la séance parlementaire du 7 août, le rôle de Louis Bonaparte en 1831, l'opposant avec une perfide habileté à l'attitude de la droite et cherchant ainsi à transformer en une rupture ce qui n'était encore qu'un refroidissement passager.

On en était là lorsque, un jour, à une séance du conseil, le président montra à ses ministres, et spécialement à M. de Tocqueville, une lettre qu'il venait d'écrire sur les affaires romaines à l'un de ses aides de camp envoyé en mission à Rome, le lieutenant-colonel Edgar Ney. M. de Tocqueville fut frappé de la gravité de cette lettre qui formulait de très vives critiques contre le gouvernement pontifical, et demanda au président

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la permission de la communiquer à M. de Falloux, qui n'assistait pas à la réunion. Le dévouement de M. de Falloux au Saint-Père n'était pas suspect, et il venait d'en donner une preuve éclatante lorsque, à la séance du 7 août, à l'occasion des interpellations sur les affaires d'Italie, il avait défendu avec une admirable éloquence la cause de l'expédition. Toutefois, avec son sens exquis des nécessités politiques, il était d'avis de ménager beaucoup les susceptibilités de Louis Bonaparte. S'il n'approuva pas expressément la lettre, il ne crut pas qu'il convînt de la désavouer. Nul n'imaginait, d'ailleurs, que cet écrit fût destiné à la publicité des journaux : on se contenterait, croyait-on, de le faire circuler en quelques mains : dans ces conditions, il ne faisait que répéter, sous une forme trop vive, ce que disaient nos représentants à Rome et à Gaëte, ce que pensait au fond le ministre des affaires étrangères lui-même ; et il pouvait y avoir quelque mauvaise grâce à répondre par un éclat à une communication officieuse et amicale. En présence de l'opinion de M. de Falloux, M. de Tocqueville se sentit rassuré. Pourtant, par un dernier scrupule, il voulut que la lettre fût lue de nouveau au conseil : de nouveau M. de Falloux jugea plus prudent de ne point protester. La lettre partit (1).

L'incident passa, dans le moment, presque inaperçu. On croyait si peu à la publicité de ce document par la voie des journaux que M. de Tocqueville fit prier l'un des colonels du corps expéditionnaire de tâcher de se procurer une des copies qui circuleraient et de la lui envoyer; il désirait dans un but de curiosité conserver un exemplaire de cet écrit dans ses archives personnelles. Quelle ne fut pas la surprise quand on apprit, une dizaine de jours plus tard, que la lettre était répandue à profusion dans la ville de Rome; que tout le monde la connaissait et la commentait; que les principaux organes de la

(1) Les *Mémoires* de M. de Falloux, publiés postérieurement à la première édition de cet ouvrage, rapportent cet incident d'une façon un peu différente. Je n'ai pas cru devoir modifier mon récit que j'emprunte à une lettre particulière écrite à l'issue même de la séance du conseil par M. de Tocqueville à M. de Corcelles. *(Note de la seconde édition.)*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

presse italienne s'étaient empressés de la publier; que la ferme volonté du général Rostolan empêchait seule qu'elle ne parût dans le *Journal officiel* de Rome! L'éclat une fois produit, les ministres ne crurent pas qu'il fût possible de s'opposer à la publication à Paris : le 7 septembre, la *Lettre à Edgar Ney*, devenue tout à coup fameuse, fut insérée dans la partie non officielle du *Moniteur*. La *Patrie*, dont les attaches avec l'Élysée n'étaient un mystère pour personne, la *Patrie* alla plus loin et crut pouvoir annoncer que tous les ministres, y compris M. de Falloux, avaient donné leur approbation à l'acte de Louis Bonaparte. M. de Falloux, qui était alors aux eaux, accourut aussitôt, protesta avec beaucoup de vivacité et obtint l'insertion d'une note rectificative au *Moniteur*. Cette protestation était certes légitime; car M. de Falloux et M. de Tocqueville, qui avaient renoncé à arrêter ou à blâmer une communication privée, eussent sans doute été moins accommodants s'ils avaient su à quelle publicité tapageuse était réservée l'épître présidentielle.

Voici ce document, qui appartient à un double titre à l'histoire, d'abord à raison de l'influence qu'il eut sur les affaires italiennes; en second lieu, parce qu'il fut la première révélation de cette politique capricieuse et pleine de surprises que Louis-Napoléon devait pratiquer plus tard à l'insu de ses ministres et souvent même contre eux :

« Élysée national, le 18 août 1849.

« MON CHER NEY,

« La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement temporel du Pape. *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.*

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849, une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être ; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

A ne considérer que les convenances, ce document était le plus étrange qu'on pût imaginer. Ce n'était ni au général Rostolan, ni aux diplomates accrédités, mais à un simple officier d'ordonnance que Louis Bonaparte faisait connaître son sentiment. Le président entrait en communication avec l'opinion publique, non par l'intermédiaire de ses ministres comme cela se pratique dans les pays libres, mais par l'intermédiaire du colonel Edgar Ney. Et, pour ajouter à toutes ces bizarreries, il se trouvait que M. Edgar Ney devait signifier au général Rostolan, son chef, qu'il eût à faire insérer dans le *Journal de Rome*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la lettre dont il était, lui Ney, le destinataire. — A envisager le fond des choses, cet *ultimatum* en quatre points, adressé au Pape sous le couvert d'un aide de camp, ne prêtait pas moins à la critique. Il y avait quelque inconséquence à recommander une amnistie plénière lorsque soi-même on détenait encore bon nombre des insurgés de Juin. Réclamer dans un langage presque comminatoire l'introduction du Code Napoléon dans les États romains, c'était oublier que chaque pays est le meilleur juge des institutions qui lui conviennent, et que les étrangers n'ont à cet égard qu'un droit de conseil. La sécularisation des ministères était au nombre des demandes depuis longtemps adressées à la curie romaine; il ne fallait pas perdre de vue cependant que le Pape, souverain ecclésiastique, devait, par la force même des choses, s'entourer de dignitaires ecclésiastiques, comme le roi de Prusse ou l'empereur de Russie, souverains militaires, s'entourent d'un cortège de généraux. Quant au gouvernement *libéral* dont on voulait le prompt établissement, le mot même était trop vague et trop peu défini pour qu'on y vît autre chose qu'une simple formule.

Quel que fût le caractère de la lettre, l'effet produit fut considérable.

En France, il faut le dire, l'approbation fut plus vive ou au moins plus bruyante que le blâme. La presse démagogique se réjouit, au point d'oublier les récentes répressions. Les républicains de toute nuance caressèrent de nouveau l'espoir de séparer le président de la majorité de l'Assemblée. Quant aux masses, elles furent séduites par le tour imprévu et cavalier de l'épître présidentielle. Cette affectation de sollicitude pour le bien-être de l'armée, ces allusions aux guerres révolutionnaires qui avaient détruit les vestiges du régime féodal et jeté partout les germes de l'indépendance, ces protestations contre toute entreprise rétrograde accomplie à l'ombre du drapeau tricolore, tout cela donnait l'idée d'un Bonaparte démocrate, égalitaire, patriote, nullement inféodé au parti prêtre, ainsi qu'on commençait à l'insinuer. Peu correct au point de vue international, le langage du prince était habilement calculé pour capter la faveur publique. Seuls, les catholiques s'affligèrent, et avec

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

eux les gens sensés qui s'effrayaient de cette politique à violents soubresauts et de cette diplomatie éperonnée.

A l'étranger, la surprise fut partout extrême. Quant aux appréciations, elles différèrent suivant les sentiments et les vues. — En Italie, la presse libérale de Turin et de Florence, très excitée contre la cour de Gaëte et très malveillante contre la France, applaudit à l'initiative du président et retrouva même dans ses jugements vis-à-vis de nous une passagère équité. — En Prusse, où dominaient les préjugés protestants, le Roi parut approuver l'attitude de Louis-Napoléon. — En Angleterre, l'opinion et le gouvernement semblèrent partagés entre deux impressions contraires. Le cabinet de Londres entretenait alors à Rome deux agents : l'un, M. Scarlett, tory et catholique; l'autre, M. Freeborn, protestant et presque radical : malgré la diversité d'opinions et de croyances, tous deux s'accordaient à réprouver les tendances de la curie romaine. Jugeant la situation sur de tels rapports, le ministère ne pouvait qu'applaudir à la lettre comminatoire partie de Paris. D'un autre côté, cette lettre avait un caractère si inconstitutionnel que, dans ce pays classique des formes parlementaires, l'éloge fut tempéré par quelque blâme. — Quant aux cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, ils n'hésitèrent pas à marquer, sous une forme très nette, quoique très courtoise, leur désapprobation. Le prince Félix de Schwarzenberg, qui gouvernait alors l'Autriche, était loin d'encourager le parti rétrograde qui s'efforçait de dominer dans l'entourage du Pape : ses vues étaient même si modérées qu'il semblait y avoir une certaine opposition entre son propre langage et celui du représentant de l'Empire à Gaëte. Quoique non hostile aux réformes libérales, il jugea aussitôt avec sévérité la lettre à Edgar Ney : « C'est une indiscrétion compromettante, dit-il à notre ambassadeur, M. de la Cour. L'œuvre de persuasion à tenter auprès du Saint-Père deviendra, ajouta-t-il, plus difficile que jamais (1). » Tandis que M. de Schwarzenberg s'exprimait de la sorte, le chancelier de l'Empire russe, M. de

(1) *Dépêche de M. de la Cour à M. de Tocqueville*, 18 septembre 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Nesselrode, tenait un langage à peu près semblable : « C'est un *ultimatum* », disait-il à notre envoyé, le général Lamoricière; et il s'étonnait d'autant plus de cette étrange publication que les dernières dépêches de M. de Kisselef, ambassadeur de Russie à Paris, ne laissaient en rien pressentir un pareil éclat. Allant au fond des choses, M. de Nesselrode critiquait sans amertume, mais non sans justesse, la lettre présidentielle. « L'amnistie générale sans exception est, disait-il, impossible. L'application du Code Napoléon est difficile dans un pays qui a ses traditions propres. Quant à la sécularisation, on la demande sous une forme trop absolue; si l'on élimine l'élément ecclésiastique, il faudra recourir aux nobles italiens; or, les princes romains, corrects dans un salon, sont d'une effroyable nullité dans les affaires. Reste, ajoutait le chancelier, le vote délibératif de la Consulte en matière de finances; mais, sur ce point capital, l'acte du président ne fait que rendre l'entente plus difficile. » A ces critiques formulées sur le ton le plus amical, Lamoricière répondait (ce qui était vrai) que la lettre n'avait pas un caractère diplomatique : « Nous avons été froissés, et la lettre a été l'expression un peu vive de ce froissement (1). »

Si telle était l'impression produite dans les cours de l'Europe, quel ne dut pas être l'embarras de nos plénipotentiaires à Gaëte! Le Pape avait naguère laissé entendre au général Oudinot qu'il songeait à se rapprocher de Rome et à s'installer à Castel-Gandolfo : de là, il eût été aisé de le décider à rentrer dans sa capitale. A la nouvelle de la lettre à Edgar Ney, le Saint-Père n'eut plus d'autre souci que de se dérober à une protection dont les exigences effaçaient presque les services : il s'enfuit jusqu'à Portici, à l'ombre même du palais du roi de Naples. De leur côté, les trois cardinaux menaçaient de quitter Rome si la lettre de Louis-Napoléon y recevait une publication officielle. Toutes les négociations poursuivies depuis deux mois étaient interrompues. Les solutions extrêmes étaient plus que jamais à l'ordre du jour.

(1) *Dépêche du général Lamoricière à M. de Tocqueville*, 25 septembre 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Dans ces délicates conjonctures, nos plénipotentiaires auraient pu céder à deux tentations également dangereuses. La première eût été de modeler leur attitude sur celle du président : en quoi ils eussent sûrement échoué; car, si les remontrances, même respectueuses, ne sont pas toujours accueillies à Rome, les sommations y réussissent moins encore. La seconde tentation eût été de renoncer à de nouveaux pourparlers et de ne point poursuivre des négociations que la capricieuse volonté du président pouvait, au moment le plus imprévu, rompre ou rendre vaines. M. de Corcelles, puissamment aidé par M. de Rayneval, sut, à cet instant décisif, éviter l'une et l'autre faute. Courageusement, il s'efforça de réparer le regrettable éclat qu'on n'avait pu éviter : malgré bien des mécomptes, il s'efforça de sauver du naufrage de 1848 les quelques épaves libérales qui pouvaient surnager encore; il sut être insistant, sans cesser d'être respectueux ; il s'obstina à chercher les termes d'une transaction, et cela sans autre perspective que de déplaire au chef de l'État et de n'être en France qu'à demi soutenu par l'opinion. En agissant de la sorte, il rendit à la cause de la paix religieuse, peut-être même à celle de la paix générale, un signalé service.

L'action de nos représentants, pour être efficace, devait s'exercer sur trois points différents, à Rome, à Paris, à Portici.

A Rome, le premier souci de M. de Corcelles fut d'empêcher la publication officielle de la lettre à Edgar Ney. Usant des pleins pouvoirs qui lui avaient été conférés à son départ de France, il écrivit de Naples au général Rostolan de s'opposer à l'insertion dans le *Journal officiel de Rome*. Il redoutait toutefois que des avis venus de Paris n'eussent devancé son message; et, à cet égard, ses inquiétudes étaient justifiées. Heureusement, le général Rostolan était ferme, obstiné même, disaient quelques-uns. Il résista à toutes les suggestions, et la lettre ne reçut pas, dans la capitale des États romains, la consécration de la publicité officielle.

M. de Corcelles, tandis qu'il exerçait ainsi son influence à Rome, s'efforçait par ses dépêches d'éclairer son gouverne-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ment, de calmer l'irritation qui régnait à l'Élysée et d'incliner les esprits vers les résolutions modérées. A ces dépêches, il joignait de longues lettres confidentielles destinées au ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville, à qui le liait une étroite amitié. Cette correspondance tout intime et qui n'a pas été publiée jusqu'ici, révèle mieux que tout le reste combien s'était accrue la défiance réciproque entre ces deux puissances dont l'une venait de sauver et de restaurer l'autre. « Vous menacez la Papauté, disait M. de Corcelles, d'un appel au monde et à l'Italie : cela blesse : c'est une vaine intimidation, si vous êtes décidé à vous arrêter en chemin : ce sont d'effroyables complications en perspective, si vous voulez aller jusqu'au bout... L'Église, ajoutait notre envoyé, ne peut pourtant pas faire une *nuit du 4 août* pour satisfaire les lecteurs de feuilletons. » Deux jours plus tard, le langage de l'ambassadeur français était encore plus net : « Le Pape ne peut opter qu'entre la France et l'Autriche : en présence de nos *escapades* et de nos velléités de contrainte, comment ne préférerait-il pas l'Autriche respectueuse à la France menaçante? » Les difficultés apparaissaient si grandes que M. de Corcelles n'hésitait pas à suggérer l'idée d'un congrès : « car si l'Autriche intervient, la guerre sortira peut-être de cette malheureuse question italienne... » « Nous sommes sur les limites de la rupture des relations officielles », écrivait un peu plus tard le vigilant diplomate. En même temps il montrait combien seraient grands les embarras de l'autorité française si les cardinaux quittaient Rome. « Vous serez privés des rétrogrades, privés des amis du Pape, privés des *peureux modérés* : vous n'aurez pour vous que les révolutionnaires qui se transformeront en flatteurs très perfides : de là des conflits et, en fin de compte, une guerre ou une grande humiliation. » — A ce langage d'une si nette franchise, M. de Tocqueville répondait en termes découragés : « Le président, disait-il, est *ingouvernable* : les membres du cabinet font cause commune avec lui : depuis que Falloux est parti, je prêche seul la modération. » Il ne la prêchait pas tellement qu'il ne participât un peu à la mauvaise humeur générale. Les lenteurs de la cour romaine lui causaient un

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

extrême déplaisir, et il y voyait volontiers un signe de duplicité : « Nous ne pouvons, écrivait-il dès le 2 septembre, être joués, battus et contents. » Cependant les avis multipliés de notre envoyé n'étaient point sans fruit. M. de Corcelles ayant avancé l'idée d'un congrès, M. de Tocqueville invitait M. de Lamoricière, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à sonder sur ce point M. de Nesselrode. A l'Élysée, dans le conseil, au ministère des affaires étrangères, l'irritation subsistait : mais on patientait, et aucun éclat nouveau ne s'ajoutait à celui qui s'était produit. — Si M. de Tocqueville avait pu méconnaître la voix affectueuse et attristée de l'ami de sa jeunesse, la joie de nos plus implacables ennemis l'eût éclairé sur les dangers de notre nouvelle attitude. A l'heure même où le ministre des affaires étrangères lisait les lettres qu'on vient de citer, il pouvait lire dans les journaux une autre lettre bien différente qui lui était adressée, à lui et à M. de Falloux, par Mazzini. Dans cette lettre, Mazzini s'emparait du message à Edgar Ney pour en triompher. Il se montrait le véritable bénéficiaire de notre nouvelle politique. Il triomphait, d'ailleurs, avec une insolence dédaigneuse, jugeait que ce retour n'amnistiait aucune des violences passées et se contentait de signaler avec hauteur « *la discorde entre le protecteur et le protégé* (1) ».

Ce n'était pas seulement à Rome et à Paris, c'était surtout à Portici que l'action de M. de Corcelles devait se faire sentir. Autant notre envoyé mettait de soin à recommander à Paris la déférence vis-à-vis du Pape, autant, en présence du Pape lui-même, il se montrait attentif à faire valoir le dévouement traditionnel de la France, les reconnaissants égards que lui méritait la récente effusion de son sang, les avantages d'une prompte transaction, le préjudice qu'une rupture ouverte pouvait causer à la foi catholique. A Portici, du 4 au 13 septembre, il fut reçu quatre fois par le Pape. Pie IX accueillit avec une extrême bonne grâce notre envoyé, qui avait su gagner toute sa confiance. Il ne marchanda pas l'expression de sa gratitude et de sa sympathie envers la France. Seulement, il était visible que

(1) *Lettre de Mazzini à MM. de Falloux et de Tocqueville*, septembre 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la lettre du président l'avait blessé comme une atteinte à son indépendance : « La lettre ! la fameuse lettre, la *nota lettera* », répétait-il souvent avec un mélange d'inquiétude, de tristesse et peut-être aussi d'ironie. M. de Corcelles faisant valoir la nécessité des concessions, le Saint-Père insista, comme il l'avait fait si souvent, sur les larges franchises municipales et provinciales qu'il avait le désir d'accorder à ses sujets : mais, pour tout ce qui ressemblait au gouvernement constitutionnel, sa répugnance semblait presque invincible. Notre ambassadeur tenta pourtant un dernier effort en faveur du vote délibératif à attribuer à la Consulte en matière de finances. Afin de prévenir les objections du Souverain Pontife, il suggéra même l'idée de refuser à ce conseil le droit d'amendement et de ne lui conférer d'autre faculté que celle d'adopter ou de rejeter le budget en bloc. Les dépenses ecclésiastiques échappaient, comme il était juste, à tout examen des corps délibérants. Le Saint-Père goûta peu cet expédient. Il aimait mieux, disait-il, des attributions consultatives, mais sérieuses, qu'un droit de contrôle qui, à force d'être restreint, deviendrait tout à fait fictif. M. de Corcelles demanda du moins que l'édit des réformes fût promptement publié : car l'incertitude où l'on était autorisait dans la presse les plus malveillants commentaires et entretenait les mésintelligences. A cet égard, l'ambassadeur de France proposait avec tous les ménagements désirables une sorte de compromis : « La lettre à Edgar Ney, disait-il, n'a point reçu et ne recevra point à Rome de publication officielle ; mais en retour, que l'édit des réformes, que le *Motu proprio*, depuis si longtemps sollicité par l'Europe, soit enfin promulgué. » Ces instances ne demeurèrent point vaines, et l'on crut enfin qu'on touchait au terme de ces laborieuses négociations : « Je viens d'obtenir pour lundi ou mardi, écrivait le 14 septembre M. de Corcelles à M. de Tocqueville, la publication du *Motu proprio* (1). » En effet, le décret si impatiemment attendu parut le 19 septembre dans le *Journal de Rome*, et fut affiché le lendemain.

(1) *Correspondance inédite.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

X

C'était le sort de cette malheureuse question romaine de soulever de nouvelles complications au moment même où l'on croyait toucher à une entente. La lettre à Edgar Ney avait attristé les âmes religieuses et inquiété tous les esprits réfléchis. Il se trouva que le *Motu proprio* fut pour beaucoup de libéraux sincères une véritable déception.

L'édit du Saint-Père organisait les conseils municipaux et provinciaux : ces conseils devaient se recruter par l'élection et étaient investis d'attributions étendues. Si, dans les assemblées locales, une large place était faite à l'esprit de liberté, cette place était plus parcimonieusement mesurée pour les assemblées appelées à connaître des affaires de l'État. Au siège du gouvernement central étaient créés deux conseils : un conseil d'État nommé par le Pape et destiné à préparer les lois; une Consulte spécialement préposée aux finances et nommée par le Saint-Père sur des listes de présentation dressées par les assemblées provinciales. Cette Consulte était chargée d'examiner les projets de budget et de donner des avis, mais n'avait pas, comme l'aurait désiré le cabinet français, voix délibérative. En résumé, la monarchie pontificale n'était ni une monarchie absolue, ni une monarchie constitutionnelle, mais une monarchie *consultative*. L'édit promettait en outre de prochaines réformes en ce qui concernait la justice civile et criminelle.

Le *Motu proprio* était accompagné d'un décret d'amnistie. Ici, il faut en convenir, les amis les plus zélés du Pontife devaient renoncer à une justification impossible. La clémence disparaissait sous le luxe des exceptions établies. Non seulement ces exceptions étaient trop nombreuses, mais il semblait que, par une insigne maladresse, les auteurs du décret eussent pris à tâche moins de les voiler que de les mettre en relief. On proclamait en principe le pardon ; puis on créait à plaisir des caté-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gories comme pour préparer et faciliter les représailles. Étaient exceptés de l'amnistie les membres du gouvernement provisoire formé après le 16 novembre; les membres de l'Assemblée constituante qui avaient pris part à ses délibérations; les membres du Triumvirat et du gouvernement de la République; les chefs des corps militaires; les amnistiés de 1846 qui, contrairement à leurs engagements, avaient participé aux derniers troubles; enfin tous ceux qui, outre les délits politiques, s'étaient rendus coupables de délits de droit commun. Notre gouvernement avait demandé une amnistie générale, sauf des exclusions nominatives, et il arrivait que, dans un édit de clémence, on insérait de véritables listes de proscription. Les exceptions mêmes étaient si mal précisées qu'elles laissaient place à un effrayant arbitraire. Dieu sait pourtant qu'aucune âme ne répugnait plus que celle de Pie IX aux rigueurs et aux vengeances. L'inintelligence de quelques serviteurs, ingénieux à déployer des menaces que nul ne songeait à exécuter, avait seule surpris au doux et saint pontife ce déplorable décret.

En France, la presse antireligieuse signala avec une ironie dédaigneuse les prétendues concessions de Pie IX. La presse modérée se tut ou défendit, non sans quelque embarras, les décrets pontificaux. Dans les régions officielles, le déplaisir fut très vif, surtout dans le premier moment. On était surpris que le Pape, en ce qui concernait la réforme judiciaire, se fût contenté d'une vague promesse : on s'étonnait qu'il eût gardé le silence sur la sécularisation des emplois publics et sur l'introduction du Code Napoléon dans les États romains : ce dernier point qui n'était pas le plus important tenait surtout à cœur. Le président voyait dans le *Motu proprio* et dans l'amnistie la justification de sa lettre récente; et les membres du cabinet, cette fois, n'étaient pas éloignés de penser comme lui. De tous les ministres, le plus attristé était assurément M. de Tocqueville. Depuis son entrée aux affaires, il s'efforçait de retenir Louis Bonaparte, qui voulait aller trop vite, et de pousser en avant la cour de Rome, qui allait trop lentement. Afin d'amener le Pape aux concessions, il s'était ingénié à lui plaire : c'est ainsi qu'à l'une des dernières séances du conseil, il avait demandé que le

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

port des croix et médailles conférées par Pie IX fût autorisé dans l'armée. A la fin d'août, il était entré en pourparlers avec le chargé d'affaires d'Autriche, M. de Hübner, et avait discuté avec lui les termes d'un programme de réformes qui pourrait être soumis au Saint-Père et appuyé tout à la fois par les cabinets de Paris et de Vienne. Lorsqu'il vit à quel mince résultat aboutissaient de si loyaux efforts, il eut peine à contenir son dépit : « Le *Motu proprio* est dérisoire, s'écria-t-il, et l'amnistie est cruelle. » Dans sa première irritation, il reprocha même à M. de Corcelles d'avoir hâté la publication de l'édit pontifical, reproche mal fondé et dont lui-même il reconnut plus tard l'injustice (1)!

A l'étranger, les puissances favorables au Pape et au principe d'autorité ne formulèrent qu'une approbation réservée. Les autres exprimèrent leur déplaisir ou affectèrent l'indifférence. M. de Schwarzenberg à Vienne, M. de Nesselrode à Saint-Pétersbourg, jugèrent que les concessions du Pape auraient pu être plus larges, ajoutant, toutefois, que les réformes accordées deviendraient peut-être le point de départ de réformes nouvelles. En Italie, la presse redoubla de violences contre le Saint-Père et reprit contre nous le cours de ses invectives, un instant interrompu par la lettre à Edgar Ney. En Angleterre, l'opinion et le ministère se montrèrent dédaigneux pour le Pape et légèrement railleurs vis-à-vis de nous. « Si les Romains se contentent de ce degré de liberté, disait le *Times*, les Français n'ont pas qualité pour en demander davantage. » Quant à lord Palmerston, il avait une façon aussi injuste que pittoresque de caractériser le *Motu proprio* et l'amnistie : « Le Pape, disait-il, peut condenser ses décrets en trois lignes : Je nomme un conseil d'État dont je suivrai les avis s'ils me plaisent, je promets des réformes et je pardonne à tous les innocents (2). »

Les hommes qui, à l'exemple de M. de Corcelles, de M. de Rayneval, du général Rostolan, s'étaient employés depuis plusieurs mois, avec le zèle le plus patriotique et le plus désinté-

(1) *Papiers et documents inédits.*

(2) *Dépêches de M. Drouyn de Lhuys à M. de Tocqueville*, 28 et 30 septembre 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ressé, à dissiper les préjugés et à amener une loyale entente, durent éprouver une réelle tristesse en écoutant ce concert de plaintes qui leur arrivaient de France et de l'étranger. Eux-mêmes étaient trop éclairés pour ne pas comprendre à quelles critiques prêtaient les décrets du Saint-Père. Le général Rostolan alla jusqu'à solliciter son rappel.

Cependant, le premier découragement passé, nos plénipotentiaires sentirent que leur tâche n'était point finie. L'*édit d'amnistie,* si rigoureux et si maladroit, pouvait, par une interprétation libérale de ses clauses restrictives, s'adoucir et se transformer. Quant au *Motu proprio,* tout dépendait de l'application qui en serait faite. S'il était appliqué sans bonne volonté et sans confiance, l'expérience resterait vaine, et après quelques apparentes satisfactions données à l'opinion publique européenne, on retomberait bientôt dans l'ornière des vieux abus. Si, au contraire, il était appliqué avec loyauté et surtout avec suite, il pouvait devenir fécond en résultats, car en dépit de ses lacunes, il contenait trois choses importantes : des libertés locales très réelles, des institutions consultatives sérieuses, enfin des promesses de réformes en matière d'organisation judiciaire. Corriger les sévérités de l'amnistie, développer les germes bienfaisants renfermés dans le *Motu proprio,* tel devait être le double travail de nos diplomates. Malgré les mécomptes passés, ils n'hésitèrent pas à se consacrer à cette œuvre qui, pour être menée à bonne fin, exigeait des égards respectueux, de l'esprit de suite et surtout de la patience. — A la dernière réunion de la conférence de Gaëte, M. de Rayneval insista vivement sur la nécessité de compléter, par de nouvelles concessions, le dernier édit du Saint-Père : il demanda surtout que ces réformes fussent accomplies avec promptitude (1). M. de Corcelles, de son côté, s'appliqua à amender les duretés de l'amnistie : à cet égard, la réalité dépassa ses meilleures espérances : car la bonté de Pie IX conspirait avec ses propres désirs. Les exceptions si malheureusement introduites dans le décret furent peu à peu restreintes et limitées. Un assez grand nombre

(1) *Procès-verbaux des conférences de Gaëte,* séance du 22 septembre 1849.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de constituants furent l'objet de mesures spéciales de clémence. On n'engloba dans la dénomination de *membres du gouvernement provisoire* que les plus hauts fonctionnaires de ce gouvernement. Les chefs de corps se réduisirent à huit ou neuf officiers généraux ou supérieurs. Les seize cents amnistiés de 1846, qui, au nombre de plus de six cents, avaient participé aux derniers troubles, ne furent point inquiétés : la plupart d'entre eux avaient reçu des laissez-passer de l'autorité française et avaient quitté librement le territoire romain. Le décret ainsi interprété, deux ou trois cents poursuites au plus auraient pu être intentées. Trente-huit seulement furent commencées. Encore ces trente-huit individus, particulièrement compromis, reçurent-ils *tous* des passeports, soit pour la France, soit pour le Piémont : pour quatorze d'entre eux ces passeports furent même accompagnés de secours de route (1). Chose étrange! cette amnistie si malheureusement rigoureuse dans sa rédaction devint dans la pratique l'une des plus larges qu'on eût jamais accordées; et il se trouva que Pie IX, qui avait été, après son avènement, le plus libéral des princes, fut, après sa restauration, le plus clément des souverains.

En France et en Europe, on ne connut que plus tard les mesures généreuses du Saint-Père; on ne les connut même jamais qu'imparfaitement. Il est juste de dire que, si on ne les connut point aussitôt, on les pressentit. A la déception qu'avaient causée, même chez les esprits les plus modérés, le *Motu proprio* et l'*amnistie*, succéda bientôt un sentiment plus réfléchi, et, par suite, moins malveillant. On se dit que les institutions représentatives, possibles avant la Révolution, ne l'étaient plus après; que la bonne volonté de Pie IX et la sagesse de ses sujets pourraient, avec le temps, développer les concessions du *Motu proprio*. On désavoua donc implicitement et d'un accord commun les violences des premiers jours. Les dépêches officielles se ressentirent de cette appréciation plus modérée et exprimèrent à l'égard de l'édit du Saint-Père un mélange de confiance et de regrets. A ce moment, d'ail-

(1) De Corcelles, *Du gouvernement pontifical*. (*Correspondant*, 1856, p. 666.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

leurs, les plus avisés réservaient leur jugement : car l'Assemblée législative, prorogée depuis le 11 août, venait de se réunir de nouveau. C'est à elle qu'il appartenait de dire le dernier mot sur notre politique en Italie. Il dépendrait d'elle, suivant l'attitude qu'elle adopterait, d'apaiser ou de raviver les divisions.

XI

Le 1er octobre, le cabinet déposa sur le bureau de l'Assemblée une demande de crédits pour couvrir les dépenses de l'expédition romaine. Cette demande fournissait l'occasion d'un débat solennel. Ce débat lui-même, bien qu'attendu et désiré, offrait un double écueil. Si l'on approuvait la lettre à Edgar Ney, on s'exposait à mécontenter la cour pontificale au point de rendre toute conciliation impossible; si, au contraire, on la désavouait, on poussait à bout le président et on le provoquait peut-être à quelque irréparable éclat. Pour sortir d'embarras, on imagina de considérer la *lettre* comme un acte non politique, mais privé, et de la passer sous silence. Quant au *Motu proprio*, on résolut de l'approuver, sinon en lui-même, au moins comme le point de départ d'une ère de réformes. Tel fut l'avis de la *commission des crédits*.

Les choses ainsi réglées, la commission dut confier à l'un de ses membres le soin de porter la parole en son nom. Pour une question si grave, il fallait un rapporteur considérable par le talent et l'autorité. M. Thiers fut choisi. Le 15 octobre, il vint lire son rapport.

Dans ce travail qui avait toute la portée d'un document historique, M. Thiers n'hésitait pas à approuver l'expédition de Rome au double point de vue de l'intérêt catholique et de l'intérêt français. Cette expédition, ajoutait-il, n'avait pas été moins profitable à la cause de la vraie liberté : car, à défaut de la France, l'Autriche seule serait intervenue et aurait sans

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

doute rétabli toutes les anciennes institutions. — Quant au *Motu proprio*, le langage de M. Thiers était très net. L'adhésion réservée que la commission avait donnée à l'édit pontifical se transformait dans sa bouche en approbation presque complète. Le *Motu proprio*, disait en substance le rapporteur, concède des franchises municipales et provinciales étendues : il crée des institutions consultatives : le Saint-Père n'a pas pensé qu'il fût opportun de s'avancer davantage : il est, après tout, le meilleur juge de ce qui convient à ses sujets; et, malgré nos services, nous n'avons d'autre droit qu'un droit de conseil respectueux.

Ainsi parla M. Thiers : et son rapport, quoique simple lecture, fut interrompu plusieurs fois par les furieux murmures de la Montagne. A vrai dire, ce rapport était plus remarquable encore par ses omissions que par ses affirmations. Vainement on y eût cherché la moindre allusion à la lettre à Edgar Ney, à cette lettre qui était dans toutes les mémoires et que, par un commun accord, on feignait d'ignorer.

La discussion publique s'étant ouverte le 18 octobre, la majorité tout entière resta fidèle à cette attitude prudente et réservée. Elle eut pour principal interprète M. de Montalembert, qui refit avec son ampleur habituelle l'histoire de l'expédition et qui excita surtout les acclamations de l'Assemblée en parlant de la faiblesse de l'Église, faiblesse qui fait sa force, aux yeux de toutes les âmes généreuses.

Il semblait donc que tout concourût à un dénouement pacifique. Néanmoins, avant qu'on arrivât au terme des débats, une nouvelle complication faillit anéantir tous les projets d'entente et ramener brusquement à la politique d'aventures.

Autant le parti conservateur était désireux de jeter sur la lettre à Edgar Ney le voile de l'oubli, autant la Montagne avait intérêt à la remettre en lumière. Elle y trouvait le triple avantage d'attirer à elle le président, de le brouiller avec la majorité, d'empêcher l'entente entre la France et le gouvernement du Saint-Père. La gauche mit à rappeler la *lettre* autant de soin que la droite à la faire oublier. Le discours de M. Mathieu de la Drôme, celui de Victor Hugo, qui venait de se séparer de la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

majorité, n'eurent pas d'autre objet. Ce qui rendait cette tactique dangereuse, c'est que le président, cette fois, n'était pas insensible à ces avances intéressées. Le silence de M. Thiers lui avait paru plus insultant que la plus amère des critiques : il était exaspéré : ses ministres observaient en lui, écrivait M. de Tocqueville, « une de ces colères intérieures auxquelles il était sujet et qui, après avoir couvé quelque temps, éclataient tout à coup ». Les ministres eux-mêmes n'étaient pas sans quelque humeur contre la droite : ils estimaient que, dans le jugement sur le *Motu proprio*, elle poussait trop loin l'approbation : d'un autre côté, la protection de M. Thiers, déplaisante pour le président, ne l'était guère moins pour eux-mêmes, et ils éprouvaient un certain dépit à voir les chefs de la majorité se substituer à eux.

C'est au cours de la discussion parlementaire que l'orage éclata. A l'une des séances du conseil, le président de la République remit à M. Barrot une lettre qu'il lui adressait et l'invita à la lire à l'Assemblée. Cette lettre, beaucoup plus modérée dans la forme que celle à Edgar Ney, contenait une dernière phrase menaçante pour la majorité. « Vous n'avez pas oublié, Monsieur le ministre, disait le président, avec quelle persévérance j'ai secondé l'expédition romaine, alors qu'un premier échec sous les murs de Rome et une opposition formidable à l'intérieur semblaient compromettre notre honneur militaire : je mettrai la même constance à soutenir, contre des résistances d'une *autre nature*, ce que je considère comme l'honneur politique de l'expédition. » En présence des dispositions du prince, les membres du cabinet auraient pu céder à une dangereuse tentation. Ils n'ignoraient pas que les chefs parlementaires les protégeaient avec dédain ou même les faisaient attaquer, non à la tribune, mais dans les conversations ou dans les articles de journaux. Ils auraient pu, à leur tour, se venger de ces procédés en creusant un abîme entre la majorité et Louis Bonaparte. Ils n'obéirent point à de si mesquines rancunes. Ils considérèrent que le président avait besoin de la majorité, et la majorité du président. M. Barrot refusa, comme il le dit lui-même, de se faire « le *héraut* des défis de Louis Bonaparte à l'endroit du

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Parlement (1) ». Cependant, comme il fallait donner une satisfaction au chef de l'État, il fut convenu que le président du conseil prendrait la parole avant la fin de la discussion, et, par la netteté de son langage, effacerait ce que le silence affecté de M. Thiers avait eu de blessant pour le prince. Ce programme fut fidèlement suivi. A la séance du 20 octobre, M. Barrot monta à la tribune. Il rendit hommage aux intentions du président de la République. Il fit observer (ce qui était vrai) que la lettre à Edgar Ney n'était, sous une forme un peu trop vive, que la traduction fidèle de nos propres dépêches. Il s'attacha surtout à combattre les affirmations de la Montagne qui s'était plu à établir un véritable antagonisme entre la lettre à Edgar Ney et le *Motu proprio*. C'est avec une réelle habileté et un rare bonheur d'expressions qu'il s'efforça de concilier ces deux documents qu'on avait jusque-là opposés l'un à l'autre : « On nous dit : Voilà deux politiques qui sont contraires : la *lettre* et le *Motu proprio;* faites votre choix. Notre réponse est facile. Nous prenons le *Motu proprio* et la *lettre* à la fois (*mouvement*) : la *lettre* comme expression du but que nous voulons atteindre ; le *Motu proprio* comme une concession déjà acquise, comme un premier pas vers ce but. » Tel fut le langage de M. Barrot. Les catholiques et les chefs de la majorité étaient trop clairvoyants pour ne pas pressentir les périls de la désunion. La plupart connaissaient, bien qu'on ne l'eût ni lue ni publiée, la nouvelle lettre comminatoire de Louis Bonaparte. Ils renoncèrent à faire ressortir les dissidences partielles entre leur opinion et celle du président du conseil. « Tout finit par un embrassement général », écrivait le 21 octobre M. de Tocqueville à M. de Corcelles. On alla aux voix, et les crédits furent adoptés par 470 voix contre 165. C'était le jugement de l'Assemblée sur la question romaine.

A Portici, on avait suivi avec une curiosité anxieuse les débats de l'Assemblée française. On avait accueilli avec reconnaissance le rapport de M. Thiers : on avait lu avec admiration le discours de Montalembert : le discours même de M. Barrot

(1) Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 446.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

était plein des témoignages les plus respectueux pour le Saint-Père, et, quoiqu'il appelât bien des réserves, il tendait à adoucir plutôt qu'à raviver le souvenir toujours pénible de la lettre à Edgar Ney. Vers la fin d'octobre, Pie IX fit connaître à M. de Corcelles son projet de revenir à Rome, et notre ambassadeur put un instant espérer qu'il couronnerait sa mission en ramenant le Pape dans ses États. Cette satisfaction qui eût été la légitime récompense de ses services ne lui fut point donnée. A quelque temps de là, de nouvelles hésitations s'étant produites dans la politique du président, le retour du Souverain Pontife fut de nouveau ajourné. C'est seulement le 12 avril 1850 que Pie IX rentra dans sa capitale.

XII

A partir de ce moment, l'Italie, qui, depuis deux années, avait tant agité l'Europe et s'était tant agitée elle-même, rentra dans cette sorte d'immobilité où elle avait si longtemps vécu. Les révolutionnaires, réduits à l'impuissance, cédèrent aux événements : les libéraux, attristés ou détrompés, ajournèrent leurs desseins ou cherchèrent dans une résignation passive l'oubli passager de leurs espérances : les masses cédèrent à cette lassitude qui suit presque toujours un long effort : de là un apaisement apparent, accalmie plutôt que repos. Naples était depuis longtemps retombée sous le despotisme capricieux et inintelligent de ses princes, despotisme plus dur pour les classes éclairées que pour le reste de la nation. A Bologne, à Ferrare, dans les duchés, à Florence même avait reparu l'uniforme blanc des soldats autrichiens, protecteurs des princes restaurés. Milan, après le soulèvement de 1848, avait repris ses anciennes chaînes, douce et noble cité qui se résignait mollement à son sort en attendant qu'elle s'insurgeât de nouveau. Le quadrilatère était plus que jamais hérissé de défenses. Plus rudement atteinte que ses sœurs de la Péninsule, Venise, après

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

un siège mémorable, avait vu effacer une seconde fois les emblèmes de sa glorieuse république : les bombes autrichiennes avaient enfoncé les voûtes de ses églises et dégradé les frises de ses palais : le choléra avait décimé sa population : Manin, le dictateur Manin, venait enfin de partir pour l'exil, et avec lui avait disparu le seul homme de trempe vraiment héroïque que la Révolution italienne eût fait surgir.

De toutes les cités de l'Italie, Rome fut la moins malheureuse. La réaction s'accomplit sans violence et même avec profit pour elle. Depuis longtemps les traces du siège avaient disparu. Garibaldiens en chemise rouge, étrangers aux uniformes bigarrés, démagogues de toute provenance et de toute profession, tous s'étaient éloignés ou se dissimulaient. Ainsi débarrassée de ces hôtes incommodes, Rome redevint la cité chère aux artistes, aimée des rêveurs, propice aux cœurs souffrants, sorte de musée en plein air conservé pour l'instruction et l'édification du monde. Les étrangers reprirent le chemin de ses murs, apportant avec eux l'abondance. On revit les splendeurs des fêtes religieuses, les pompes des bénédictions pontificales, les pittoresques cortèges des princes et des cardinaux. Le peuple de Rome se reprit à cette existence douce, exempte de soucis, un peu monotone, sorte de bonheur tempéré dont les nations, comme les hommes, se fatiguent parfois. A voir ce calme profond, on n'eût soupçonné ni les agitations des années précédentes, ni les révolutions successives, ni le siège récent. La ville avait retrouvé sa physionomie d'autrefois. Seulement, par intervalles, on entendait dans les rues le pas régulier de nos patrouilles : parfois aussi les sonneries éclatantes des chasseurs de Vincennes troublaient le silence des ruines; et ces bruits inaccoutumés rappelaient la présence des soldats français, protecteurs du repos de la cité.

Cette protection était, hélas! nécessaire, et la France, en ce temps-là, eut l'honneur de ne la point marchander. Cependant, si jamais prince mérita de n'avoir pour sauvegarde que l'amour de ses sujets, ce prince fut assurément Pie IX. Sans doute le Pie IX de 1850 n'était plus celui de 1846, prompt à l'espérance, confiant dans l'avenir, prodigue de ses promesses. Mais si les

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dures expériences de la disgrâce et de l'exil avaient impressionné son esprit et jeté peut-être quelque incertitude dans sa conscience, elles n'avaient pas changé son cœur. Les jours du triomphe étaient passés : mais le Pontife, qui ne devait plus être à la joie, voulut du moins être au devoir : c'est avec une parfaite bonne foi, sinon avec une efficacité entière, qu'il s'appliqua à réaliser les promesses que contenait le *Motu proprio*. Dès la fin d'octobre 1849, il avait annoncé à M. de Corcelles la nomination de la commission appelée à préparer les réformes. Le conseil des ministres fut organisé. C'est surtout en matière de finances que le gouvernement pontifical s'efforça d'alléger les charges de ses peuples. A cet égard la tâche était lourde. L'occupation autrichienne était onéreuse et, avant les réductions d'effectif, coûtait annuellement plus de cinq millions. L'occupation française, beaucoup moins exigeante, coûtait quatre cent mille francs environ. Les révolutions qui s'étaient accomplies avaient, d'ailleurs, jeté un trouble profond dans le crédit public. Malgré cet héritage du passé, l'équilibre du budget fut rétabli au bout de quelques années. Sur toutes les questions budgétaires, la Consulte d'État fut appelée à donner son avis, avis consciencieux, motivé, toujours pris en sérieuse considération. Le contrôle existait, plus sincère de fait qu'en bien des pays de l'Europe. En même temps, l'administration des communes, celle des provinces furent régies d'après les règles les plus larges (1). Le peuple romain, après de si terribles secousses, était-il fondé à demander davantage? Sans doute, les libertés politiques proprement dites faisaient défaut : mais ni les libéraux ni les révolutionnaires n'avaient le droit de s'indigner qu'on les leur refusât, car ces libertés, si largement accordées autrefois, avaient été étouffées dans le sang de Rossi!

Tel était, après deux ans d'agitation, l'état de la Péninsule. L'apaisement y régnait, apaisement apparent, ai-je dit, plutôt que réel. A ne juger que la surface, on était revenu, sauf quelques différences, à l'ancien ordre de choses. Pour tout observateur attentif, un travail profond s'opérait dans les

(1) De Corcelles, *Du gouvernement pontifical*. (*Correspondant*, 1856, p. 727 et suivantes.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

esprits, travail qui pouvait se dissimuler dans l'ombre, subir des temps d'arrêt, mais qu'aucune puissance au monde n'était désormais capable d'anéantir ou d'enrayer. C'était chez les uns le désir d'un État fédératif, chez les autres l'aspiration vers l'unité nationale, chez presque tous le goût des réformes, chez tous le vœu d'échapper aux peuples étrangers qui avaient fait des provinces italiennes autant de champs clos pour leurs combats, autant de gages pour les négociations de leurs traités. On ne s'accordait guère sur le programme à adopter : les temps, d'ailleurs, ne permettaient point qu'on le discutât librement : mais, en dehors de toute action de la parole ou de la presse, un courant d'opinion se formait qui devait tout d'abord agir lentement, miner peu à peu le régime ancien, puis éclater tout à coup avec violence. En gens habitués à céder à la fortune, les Italiens avaient accueilli sans trop d'irritation leurs princes ; mais, le premier moment de tristesse ou de surprise passé, ils se reprirent à caresser secrètement les théories qui les avaient séduits. Chose singulière ! ceux que les derniers troubles avaient le plus rudement atteints n'échappaient pas toujours à l'influence commune, et, abrités sous la paisible domination de l'Autriche, ils se sentaient parfois gagnés eux-mêmes par l'esprit de nouveautés.

Il était dans la Péninsule un État qui avait pénétré cette disposition des âmes et s'apprêtait à en profiter ; cet État, c'était le Piémont. Le Piémont, après Novare, avait cédé pendant quelques jours au découragement de la défaite : « Tout est « fini, écrivait, le 3 avril 1849, d'Azeglio ;... après de tels « coups, on ne garde plus que les apparences de la vie : l'âme « et le corps sont morts. Je ne verrai plus ma patrie délivrée « du joug. Que la volonté de Dieu soit faite ! Il ne nous reste « que notre honneur (1). » Un sentiment plus réfléchi avait bientôt adouci l'amertume de cette première impression ; et, sans qu'on osât encore l'avouer, l'idée de l'hégémonie italienne apparut de nouveau comme l'espoir de l'avenir. Au mois d'octobre 1849, à l'heure même où Pie IX publiait son *Motu proprio*,

(1) D'Azeglio, *Correspondance*, p. 59.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

le peuple de Turin, silencieux et recueilli, gravissait les pentes de la Superga et accompagnait jusqu'à sa royale sépulture la dépouille de Charles-Albert, qui venait de s'éteindre en Portugal, brisé moins par la maladie que par la défaite. Dans les honneurs extraordinaires rendus alors à ce prince mort loin de sa patrie, ne fallait-il voir rien autre chose que le naturel hommage d'une nation à son souverain? Ce triomphe posthume ne cachait-il pas au contraire un sentiment, calculé chez les hommes de gouvernement, instinctif au sein des masses? Lorsqu'on exaltait les vertus du monarque, sa bravoure, ses défis à la fortune; lorsque les libéraux qui l'avaient si souvent dédaigné l'appelaient dans le parlement le *magnanime* Charles-Albert; lorsqu'on lui décernait des honneurs dont l'ombre même du prince eût été inquiète et troublée, ne songeait-on pas à donner à la cause de l'indépendance italienne une sorte de précurseur légendaire à l'image chevaleresque et touchante? A la différence des autres souverains, le roi Victor-Emmanuel maintint le *statut* : seul il le pouvait faire sans péril, à raison du caractère national de sa dynastie et du tempérament de son peuple. Il se mit à pratiquer une politique, non d'inaction, mais de recueillement, attentif à saisir les moindres symptômes de l'opinion publique, dissimulant ses vues ambitieuses pour les mieux poursuivre, s'apprêtant à enrôler dans les cadres de sa monarchie toutes les forces libérales de l'Italie. A ce prince, bien jeune encore et peu au niveau d'un tel rôle, la Providence avait envoyé un conseiller d'une haute intelligence et d'une haute droiture, M. Massimo d'Azeglio. M. d'Azeglio, ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne et président du conseil, ne contribua pas peu à relever dans l'estime de l'Europe son pays vaincu. Puis il vint un jour où, pour les desseins du Piémont, la droiture ne fut plus suffisante et put même devenir un obstacle. Dans cette nouvelle conjoncture, la fortune n'abandonna pas Victor-Emmanuel. Parmi les collègues de M. d'Azeglio était un personnage d'une perspicacité extraordinaire, doué d'une infatigable activité, capable de tout entreprendre, trop habile pour commettre une malhonnêteté inutile, mais léger de scrupules et surtout sensible au profit : on

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'appelait Camille de Cavour. Avec une désinvolture tout italienne, M. de Cavour, après s'être effacé devant son chef, l'évinça. La conquête de la présidence du conseil fut sa première annexion. Une fois au pouvoir, il entreprit de persuader aux chancelleries que le bon ordre politique de l'Europe ne pouvait se consolider que par la grandeur du Piémont. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de l'audace du ministre sarde qui tint ce langage, ou de la naïveté des chancelleries qui l'écoutèrent. C'est à M. de Cavour qu'il devait être réservé d'utiliser le mouvement libéral italien, de lui assigner son but et de l'absorber en le contenant.

Pendant les années 1850 et 1851, la France, à part l'occupation de Rome, resta étrangère au sort de cette Italie, matériellement si tranquille, moralement si agitée. Notre politique intérieure absorbait alors toute notre activité. Ce n'est que plus tard que Louis-Napoléon, ayant transformé le titre de son pouvoir, tourna de nouveau son attention sur la Péninsule. S'il nous était permis d'anticiper sur les événements, nous dirions que les souvenirs de 1848 et 1849 furent alors perdus pour le prince et pour la France. Des négociations pénibles et souvent infructueuses que nous avions tentées, deux leçons ressortaient visibles et indéniables. La première, c'est qu'il ne faut intervenir qu'avec réserve dans les affaires des nations voisines, même lorsqu'on veut les éclairer et les sauver : Lamartine, Cavaignac, Bastide, plus tard M. de Lesseps n'avaient recueilli pour prix de leurs bons offices que la défiance ou les injures. La seconde leçon, c'est que cette réserve, sage toujours, l'est surtout vis-à-vis des Italiens, de tous les peuples le plus séduisant, le plus fin et aussi le moins accessible à la reconnaissance. Nos peines, nos mécomptes, nos embarras de toute sorte n'auraient pas été payés trop cher si nous avions pu nous pénétrer de ce double enseignement. Cette expérience, comme bien d'autres, resta sans profit pour nous.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE QUINZIÈME

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

SOMMAIRE : I. — Sentiments du président de la République après le vote des crédits de l'expédition romaine : défiance et irritation vis-à-vis de ses ministres. — Message du 31 octobre : impression produite : le nouveau cabinet. — Satisfait d'avoir montré sa force, Louis-Napoléon ne se sépare point de la majorité : l'union existe, mais précaire, non cordiale. Deux partis commencent à apparaître, le *parti de l'Élysée* et le *parti de l'Assemblée*. — On se prépare à aborder la loi d'enseignement.

II. — Établissements d'instruction publique sous l'ancien régime : époque révolutionnaire : désastreuse influence de la Révolution. — Le premier consul crée l'*Université de France* : caractère de cette institution : monopole qui lui est attribué. — Restauration : maintien du monopole universitaire. — Révolution de 1830.

III. — Mouvement de renaissance chrétienne : nouveaux membres du clergé : le Père de Ravignan, l'abbé Lacordaire, l'abbé Dupanloup. — Le journal *l'Avenir* : comment il échoue : dangers et avantages de cette tentative. — Le retour aux idées religieuses est surtout très marqué dans une portion de la jeunesse : fondation de la société de Saint-Vincent de Paul. — Prédications à Notre-Dame. — Conversions ; restauration d'Ordres religieux ; œuvres de charité.

IV. — C'est dans ce groupe catholique que la liberté d'enseignement trouve ses champions. — Montalembert ; son caractère : procès de l'*école libre*. — C'est seulement vers 1840 que se pose la *question de la liberté d'enseignement* : incertitude et divergences ; efforts de Montalembert pour réunir les catholiques dans une action commune : son mot d'ordre est l'abolition du monopole et la conquête du droit commun. — Attitude du gouvernement : les quatre projets successifs dus à l'initiative ministérielle : comment ils n'aboutissent pas : causes générales de ces échecs.

V. — Révolution de Février : mot de M. Cousin à M. de Rémusat : les idées religieuses, seule barrière contre les idées socialistes. — M. de Falloux, ministre de l'instruction publique : nomination de deux commissions pour préparer un projet sur l'instruction primaire et un projet sur l'instruction secondaire : composition de ces commissions. — Question de l'enseignement primaire. M. Thiers : étrange évolution qui s'est opérée dans son esprit : il veut confier au clergé la direction de l'enseignement primaire. — Questions d'enseignement secondaire : débat très vif : M. Thiers et l'abbé Dupanloup. — Ré-

Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

daction du projet : ensemble de ses dispositions : il est déposé le 18 juin 1849 sur le bureau de l'Assemblée législative.

VI. — Double opposition que soulève le projet : objections des universitaires ; objections de certains catholiques. — Commission parlementaire : embarras et perplexités des membres de cette commission : M. de Montalembert : son découragement passager. — La commission termine son travail : M. Beugnot nommé rapporteur

VII. — Nouveaux retards : le gouvernement un peu moins favorable aux catholiques : ministère du 31 octobre. — Proposition de renvoi du projet au conseil d'État : renvoi voté. — Abolition du certificat d'études ; loi sur les instituteurs. — On aborde enfin la discussion publique de la loi d'enseignement.

VIII. — La loi rencontre trois sortes d'adversaires : les Montagnards, les universitaires, certains catholiques : Victor Hugo, M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Wallon, M. Parisis, l'abbé Cazalès. — Nécessité de l'union au sein de la majorité : déclarations de M. de Parieu : mémorables discours de M. de Montalembert et de M. Thiers. — Seconde délibération : amendements divers : amendement relatif aux congrégations religieuses : nouvelle intervention de M. Thiers. — Troisième délibération : vote définitif.

IX. — Avantages de la loi au point de vue religieux : comment les catholiques savent se servir de la liberté d'enseignement. Fondations nombreuses d'établissements. — Esprit de large équité qui règne dans le conseil supérieur et dans les conseils académiques. — Le comité de l'enseignement libre. — La loi du 15 mars 1850 est un véritable *édit de pacification*. — Justice imparfaite rendue par les catholiques aux auteurs de la loi. — Mot attristé de M. de Montalembert : comment cette parcimonie dans la reconnaissance peut être un sujet de regrets, non une occasion de récriminations ou de scandale

I

On s'entretenait encore des débats sur la question romaine lorsqu'une évolution brusque, se produisant à l'Élysée, fournit à la curiosité publique un nouvel aliment.

Le vote récent des crédits relatifs à l'expédition de Rome avait marqué la communauté de vues entre le ministère et la majorité. Il ne restait plus trace des légers dissentiments qui naguère s'étaient élevés. Mais, aux yeux du plus grand nombre, c'était l'auteur de la lettre à Edgar Ney qui avait payé les frais de cet accord ; et Louis-Napoléon était moins disposé que jamais à accepter pour sa politique personnelle une telle humiliation. Le silence de M. Thiers l'avait profondément blessé : le langage de M. Barrot ne lui avait paru qu'une insuffisante réparation.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Dans cet état d'esprit, il repassait volontiers tous les incidents qui, depuis une année, avaient blessé son amour-propre. Ses ministres paraissaient le protéger plus que le servir : le plus souvent, ils arrivaient au conseil avec des opinions arrêtées d'avance : il avait peine à obtenir, lui chef d'État, que ses lettres fussent lues et publiées. Que lui restait-il, sinon la pompe extérieure du pouvoir, les voyages princiers, les solennelles inaugurations de chemins de fer, les réceptions, peu suivies encore, de l'Élysée ? La mauvaise humeur du président était si réelle qu'elle se reflétait jusque sur son visage d'ordinaire impassible. Impatient d'échapper à la tutelle du cabinet ou de l'Assemblée, il revenait à toutes les idées de sa jeunesse. A l'intérieur, retour à la politique révolutionnaire et rupture complète avec la droite ; à l'extérieur, alliance avec la Prusse contre les puissances rétrogrades et abandon de la papauté, tels étaient les projets dangereux ou chimériques qu'il accueillait ou rejetait, suivant que le dépit ou la sagesse l'emportait dans son âme. « Je crains quelque folle entreprise, écrivait le 26 octobre M. de Tocqueville, et je ne puis dire quelles mauvaises nuits nous avons passées (1). » Les agents de notre politique à Rome étaient surtout l'objet de la réprobation de Louis-Napoléon. Le général Rostolan est trop attaché au parti prêtre, ne cessait-il de répéter. Il avait d'abord songé à lui donner pour successeur le général Randon, qui était protestant (2); puis, sur le refus de celui-ci, il désigna pour le remplacer le général d'Hautpoul et, quelques jours plus tard, le général Baraguey d'Hilliers. Quant à M. de Corcelles, le président proposa, le 29 octobre, de le désavouer publiquement : le cabinet ayant refusé de s'associer à une telle mesure, le prince céda, mais de si mauvaise grâce qu'on craignit qu'une note de désaveu ne fût publiée malgré le ministère et à son insu : cette appréhension était si vive que le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, recommanda au directeur du *Moniteur* de ne consentir à aucune insertion sans lui en avoir référé, cette demande d'insertion vînt-elle de l'Élysée (3). Les ministres

(1) *Correspondance inédite.*
(2) Randon, *Mémoires*, t. Ier, p. 36.
(3) *Papiers et documents inédits.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ne se faisaient guère illusion sur leur chute prochaine. Quoiqu'ils ne fussent pas encore remplacés, plusieurs d'entre eux avaient déjà abandonné la direction des affaires. M. Odilon Barrot, malade et découragé, s'était retiré à Bougival. M. de Falloux, démissionnaire de fait depuis plus d'un mois, était parti pour le Midi où l'appelait le soin de sa santé ébranlée. M. Dufaure et M. de Tocqueville étaient restés à Paris, inquiets, vigilants, cherchant à contenir le prince sans le pousser à bout, et se demandant à quelle résolution nouvelle sa mauvaise humeur le porterait.

L'orage éclata le 31 octobre. Il éclata, non, comme le craignit un instant M. de Tocqueville, sous la forme d'un coup d'État, mais sous la forme beaucoup plus bénigne d'un *manifeste*. Le matin, le président réunit ses ministres, leur exposa les dissentiments qui rendaient une séparation nécessaire, et leur demanda leur démission. Il les combla d'ailleurs de ses témoignages d'estime, et il le fit avec cette aménité qui lui était familière et qui désarmait souvent les plus légitimes griefs : même il avait envoyé à M. Odilon Barrot, retenu encore à Bougival, le grand cordon de la Légion d'honneur que celui-ci avait refusé. — A la fin de la séance parlementaire, un aide de camp venu de l'Élysée arriva au Palais-Bourbon, et, s'approchant du fauteuil du président, lui remit un message de Louis-Napoléon. On achevait alors la discussion d'un projet insignifiant. A la vue de l'envoyé du prince, on comprit qu'on allait connaître le dénouement de la crise annoncée depuis quelques jours. Un grand silence s'établit aussitôt, et il fut donné lecture de la déclaration suivante :

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère, et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents, et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance.

« Pour raffermir la République menacée de tous côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, *qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole.*

« Depuis bientôt un an j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. *Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces.* Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale, dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. (*Bruit à gauche.*)

« Tout un système a triomphé au 10 décembre... Car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle que les affaires

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une constitution a sans doute une grande influence sur les destinées d'un pays; mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore...

« Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté. Calmons les craintes en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux sans rien abandonner des conquêtes de la Révolution, et nous sauverons le pays malgré les partis, les ambitions, et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le lendemain, on publia les noms des nouveaux ministres. Le général d'Hautpoul était appelé à la guerre. M. de Rayneval, ministre de France à Naples, recevait le portefeuille des affaires étrangères, qui, sur son refus, fut confié plus tard au général de la Hitte. M. Rouher, avocat à Riom, peu connu encore, mais déjà signalé au prince pour ses habitudes laborieuses et sa parole facile, devenait garde des sceaux. Un autre avocat de l'Auvergne, M. de Parieu, succédait à M. de Falloux comme ministre de l'instruction publique. Un banquier fort répandu dans le monde des affaires, M. Fould, était nommé aux finances. Les portefeuilles de la marine, des travaux publics et du commerce échurent à MM. Romain-Desfossés, Bineau, Dumas. Quant au ministère de l'intérieur, il fut attribué à M. Ferdinand Barrot, secrétaire général de la présidence, personnage assez inconnu, très inégal à de si difficiles fonctions, désigné, d'ailleurs, moins que personne pour entrer dans le cabinet : car il était le propre frère de l'ancien président du conseil; et ses liens de famille s'ajoutant à sa propre médiocrité semblaient former un double obstacle à son élévation.

Ce n'était pas un coup d'État, mais c'était beaucoup plus qu'une crise ministérielle. L'impression fut très vive. Le sentiment qui domina chez un grand nombre fut celui de l'étonnement. Pourquoi ce changement soudain? Pourquoi ce programme nouveau? Pourquoi cette subite disgrâce d'un cabinet

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

qui avait dans l'Assemblée trois cents voix de majorité? Ainsi s'exprimaient avec beaucoup d'animation les parlementaires naïfs qui croyaient que les Chambres seules peuvent provoquer des crises ministérielles. La révolution de Février ayant été faite, pensaient-ils, contre le pouvoir personnel du Roi, ils ne revenaient pas de leur surprise en voyant renaître, à moins de deux ans d'intervalle, ce même pouvoir qu'on avait voulu abattre. Les monarchistes et surtout les anciens familiers de la maison d'Orléans essayaient cependant de les éclairer : ils faisaient observer, non sans malice, que sans doute la situation était étrange, mais qu'un président responsable, surtout quand ce président s'appelait Bonaparte, devait avoir plus de liberté d'action qu'un simple roi constitutionnel. A l'étonnement se mêlait le dédain. On répétait avec affectation les noms publiés par le *Moniteur :* on se demandait en commentant les paroles du message si c'étaient bien là les *hommes d'action* dont la venue était annoncée : il sera bien nécessaire, ajoutait-on, de publier au plus tôt la biographie des nouveaux conseillers du prince; ce sera le seul moyen de leur acquérir quelque notoriété. En même temps, à travers la surprise des uns, à travers l'ironie des autres, l'inquiétude se révélait. On comprenaît que Louis-Napoléon se considérait comme revêtu non d'un simple titre, mais d'un emploi réel. Aucun des membres du cabinet n'était investi des fonctions de président du conseil, ce qui indiquait chez Louis Bonaparte la volonté de gouverner lui-même. En vain s'égayait-on aux dépens des ministres : dans ces hommes au nom modeste, les plus avisés voyaient le noyau d'un parti qui allait grossir. Cette obscurité était même pour quelques-uns un motif de s'alarmer davantage. Louis-Napoléon voulait des ministres qu'il pourrait dominer : or, sa propre taille étant petite, il fallait qu'il les prît eux-mêmes fort petits, se réservant sans doute de grandir plus tard avec eux.

Il n'était pas dans la nature du président d'aller d'un seul bond au bout de ses desseins. C'était le propre de ce personnage à la fois brusque et contenu d'aimer à surprendre l'opinion par ses résolutions imprévues, puis de s'arrêter comme pour endormir la vigilance de ses adversaires, quitte à reprendre tout

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à coup l'offensive lorsque déjà l'on se rassurait. Par le message du 31 octobre, il avait affirmé sa politique personnelle : par le choix de ses conseillers, il avait rompu avec la tradition parlementaire. A ceux qui avaient voulu l'humilier, il avait fait une éclatante réponse. Il ne poussa pas plus loin l'audace. Tout au contraire, il s'ingénia à adoucir la blessure que sa main venait de porter.

Le 2 novembre, le général d'Hautpoul vint lire à la tribune sa profession de foi et celle de ses collègues. On aurait cherché en vain dans cette déclaration un reflet même affaibli du message. Les membres du cabinet rendaient humblement hommage à leurs devanciers. Ils protestaient de leur communauté de vues avec la majorité. Ils promettaient, suivant la formule ordinaire, de veiller aux intérêts du pays. Dans ce programme écourté et banal, rien ne rappelait cette politique d'initiative naguère vantée par Louis-Napoléon. La conduite des nouveaux ministres répondit à leurs paroles. Nul ne fut plus attentif qu'eux à se garder de toute nouveauté. Toutes les mesures d'ordre prises par l'administration précédente furent confirmées. Le général Changarnier fut maintenu dans son double commandement. Les gardes nationales factieuses demeurèrent dissoutes. Sur un point même, le nouveau cabinet se montra plus empressé que l'ancien à plaire à la majorité. L'épuration des fonctionnaires administratifs et judiciaires était toujours restée incomplète, grâce aux scrupules libéraux de M. Odilon Barrot et de M. Dufaure : M. Rouher et M. Ferdinand Barrot, étrangers à de pareils scrupules, se hâtèrent d'éliminer des emplois publics les derniers partisans de la république de Février. Tandis que ses conseillers agissaient de la sorte, le président, comme s'il eût oublié son propre message, s'appliquait à rassurer les esprits. Comme des bruits de coup d'État circulaient, il profitait de la cérémonie d'installation de la magistrature pour exhorter au « respect de la loi, ce premier devoir des peuples libres (1) ». A quelques jours de là, le 10 novembre, une note du *Moniteur* démentait formellement « les rumeurs

(1) *Moniteur* de 1849, p. 3493

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

qui troublaient la sécurité publique (1) ». Un peu plus tard, dans un banquet à l'Hôtel de ville, Louis-Napoléon portait un toast à l'union des pouvoirs. — Vis-à-vis du parti catholique, le prince retrouva bientôt sa bienveillance ordinaire, bienveillance que les derniers incidents de la question romaine avaient un peu altérée. A la vérité, un des premiers actes du nouveau ministère avait été de révoquer M. de Corcelles. Mais lorsque ce diplomate, revenu de Rome, se présenta à l'Élysée pour y rendre compte de sa mission, Louis Bonaparte le reçut avec une extrême courtoisie et lui manifesta les plus vifs regrets d'un désaccord passager. Le soir du même jour, le président, dans une entrevue avec M. de Montalembert, exprima en termes très chaleureux les mêmes sentiments (2). En présence de ces témoignages si multipliés, l'Assemblée sentit ses inquiétudes s'apaiser. Les chefs parlementaires conseillèrent la patience. Peu à peu l'entente se rétablit.

Elle se rétablit, disons-nous, mais pas au point d'effacer les traces d'une si chaude alarme. L'harmonie désormais fut précaire, non cordiale. Si l'on demeura uni, ce n'était pas que l'envie de se brouiller manquât : seulement on trouvait à se brouiller plus de péril que de bénéfice, et cette considération prévint les conflits. A partir du 31 octobre, il y eut deux partis qui cheminèrent parallèlement, partis non encore opposés, mais déjà distincts, le *parti de l'Élysée* et le *parti de l'Assemblée*.

A l'Élysée commencèrent à se grouper autour du prince bon nombre de représentants. C'étaient les hommes que leur passé ne rattachait à aucun parti : c'étaient les indécis qui, dans l'embarras de faire un choix, se ralliaient d'instinct au pouvoir exécutif : c'étaient surtout les ambitieux. Ceux-ci, en voyant arriver aux affaires des personnages tout nouveaux, avaient compris qu'aucun espoir ne serait désormais déplacé : la perspective de supplanter les chefs parlementaires, qui offusquaient parfois par leur talent ou leur hauteur, surexcitait encore leur bonne volonté : dans cette disposition, ils s'apprêtaient à offrir à Louis-Napoléon un dévouement discret d'abord,

(1) *Moniteur* de 1849, p. 3589.
(2) *Papiers et documents inédits.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mais qui deviendrait plus bruyant avec les progrès de sa fortune. Vers cette époque, on vit paraître, dans les mouvements diplomatiques, les premiers noms bonapartistes, les Murat, les Walewski, les Bassano. M. Rouher venait d'entrer au ministère. M. de Morny ne devait se donner qu'un peu plus tard. L'Élysée avait un précieux agent de propagande dans M. de Persigny, personnage actif et surtout dévoué. Vers la fin de 1849, il fut chargé d'une mission à Berlin : il revint plus tard à Paris. Là on le voyait souvent au Palais-Bourbon, entretenant un à un ses collègues, réveillant à mots couverts les souvenirs de l'Empire, s'adressant de préférence aux besogneux et aux mécontents, et leur tenant le langage le plus propre à satisfaire leur avidité ou leurs rancunes. Dans ce parti nouveau, on se gardait bien d'attaquer encore l'Assemblée. Seulement on laissait volontiers entendre que les chefs parlementaires personnifiaient les vieilles doctrines et le président la souveraineté nationale. On s'appliquait à faire retomber sur les représentants légitimistes ou orléanistes la responsabilité des mesures répressives et à se donner à soi-même le bénéfice des mesures populaires. Si quelque enfant perdu hasardait quelque agression directe, on ne manquait pas de le désavouer : mais on ne le désavouait que tardivement et quand le coup avait porté. Tel était à la fin de 1849, tel fut surtout plus tard le *parti de l'Élysée*.

En face du parti de l'Élysée se dressait, bien nombreuse encore, la majorité de l'Assemblée. Elle se composait de légitimistes, d'amis de la monarchie d'Orléans, d'hommes préoccupés avant tout des questions religieuses, de parlementaires à idées flottantes, hésitant entre la monarchie et la République, prêts à accepter de l'une ou de l'autre la paix et la liberté. A la tête de cette majorité étaient M. Thiers et M. Berryer, tous deux peu favorables à Louis-Napoléon ; M. Molé et le duc de Broglie, plus pénétrés de la nécessité de l'union, plus confiants dans la loyauté du président ; M. de Montalembert, préoccupé avant tout des intérêts catholiques et, dans cet état d'esprit, enclin à ménager le prince, à le ménager même jusqu'à se compromettre auprès de ses propres amis. Dans cette majorité les ministres tombés le 31 octobre avaient repris leur rang.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

M. de Tocqueville y avait rapporté sa disposition habituelle, disposition un peu triste et découragée : M. Dufaure était défiant : M. Barrot était inquiet; il avait beaucoup vu le président et, malgré son optimisme ordinaire, soupçonnait quelques-unes de ses ambitions : quant à M. de Falloux, il était malade et absent, et ses amis, privés de son concours, regrettaient son tact politique si fin et si exercé. Ce vaste parti, comme on le voit, n'était rien moins qu'homogène : mais, quelles que fussent les divergences partielles, deux sentiments dominaient déjà à l'égard de Louis-Napoléon et se retrouvaient, à des degrés divers, chez les plus hostiles comme chez les moins malveillants. On le dédaignait et on le redoutait tout à la fois. Le dépit surtout était grand. Ce n'est jamais sans déplaisir qu'on voit croître un rival : mais lorsqu'on a soi-même créé ce rival, le déplaisir est double. Il semblait aux chefs de la majorité que Louis Bonaparte, en acceptant jadis leur patronage, se fût engagé à ne jamais grandir; et ses efforts pour se mettre hors de page étaient à leurs yeux une sorte de félonie. Ainsi apparaissait le *parti de l'Assemblée*.

Tant de causes de froissements laissaient entrevoir une rupture plus ou moins éloignée. On marchait encore de concert, mais à la manière de certaines armées alliées qui se jalousent en combattant ensemble et qui se haïssent presque autant qu'elles haïssent l'ennemi commun. Pourtant la double voix du patriotisme et de l'intérêt devait retarder l'heure inévitable de la séparation définitive. Pendant six mois encore, c'est-à-dire pendant tout l'hiver de 1849 à 1850, la majorité de l'Assemblée eut une influence prépondérante sur la politique. Elle profita de ces derniers mois de paix pour faire une loi fameuse qui restera comme son titre le plus solide à la reconnaissance de l'avenir. Je veux parler de la *loi sur la liberté d'enseignement*. Cette loi est assez importante pour qu'on l'étudie jusque dans ses origines et pour qu'on décrive le mouvement d'opinion qui l'a rendue possible et nécessaire.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

II

Sous l'ancien régime, de nombreux établissements pourvoyaient en France à l'éducation de la jeunesse. C'étaient les Universités : c'étaient les collèges des Oratoriens, des Bénédictins, et, jusqu'en 1762, des Jésuites : c'étaient, dans une sphère plus modeste, les écoles des abbayes ou les maîtrises des cathédrales. La sollicitude des princes ou le zèle des Ordres religieux avait créé ces foyers de vie intellectuelle : de généreuses libéralités les avaient accrus et développés : les lettres divines et humaines y étaient enseignées avec un éclat qui ne fut guère surpassé.

La Révolution survint. Accomplie au nom des lumières, elle eut pour premier résultat de les éteindre toutes. Universités, Ordres religieux, établissements de toute sorte furent emportés dans la tempête. Les écoles les plus humbles disparurent elles-mêmes. L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention, le Directoire firent de vains efforts pour remplacer ce qu'on avait détruit. Les écoles officielles végétèrent : la jeunesse fut livrée à des spéculateurs avides, le plus souvent sans moralité et sans instruction. A la fin du siècle, le régime révolutionnaire avait accumulé presque autant de ruines dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre matériel. Ce régime ne pourvut que les camps, l'exil et l'échafaud.

Le premier consul parut, apportant avec lui le pouvoir absolu, le seul qu'après tant de crimes notre pays méritât. Après avoir réorganisé les finances, l'administration, la justice, Bonaparte tourna sa sollicitude vers l'instruction de la jeunesse. La conception qu'il imagina porte bien la marque de son génie, amoureux de régularité, avide surtout de domination.

Un corps enseignant fut créé auquel on donna, par un souvenir du passé, le nom d'*Université de France*. A la tête de l'Université se trouvait un *grand maître* qui était appelé à la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gouverner avec l'assistance d'un conseil. Le pays était divisé, au point de vue de l'instruction publique, en un certain nombre de ressorts désignés sous le nom d'*Académies*. Chaque académie était administrée par un *recteur*, aidé, comme le grand maître, d'un conseil. Les établissements d'éducation étaient appelés *lycées* ou *collèges* suivant qu'ils étaient entretenus par l'État ou laissés à la charge des communes. Un système d'inspections périodiques compléta cette organisation. Les membres de l'Université formaient une sorte de corporation, qui se distinguait toutefois des corporations anciennes par son caractère essentiellement laïque et par son esprit de centralisation. Des examens ouvraient l'entrée de la carrière. Une hiérarchie était établie, aussi savamment calculée que celle de l'armée. Les programmes étaient déterminés avec un soin scrupuleux, de façon à prévenir toute initiative téméraire ou seulement hardie. De peur qu'on ne fût tenté de l'oublier, on rappelait que toutes les écoles de l'Université devaient prendre « pour base de leur « enseignement : 1° les préceptes de la religion catholique; « 2° la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale, déposi- « taire du bonheur des peuples, et à la dynastie napoléonienne, « conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées « libérales proclamées par les constitutions (1) ». La discipline était presque aussi rigoureuse que dans un cloître. Les membres du corps enseignant devaient promettre obéissance au grand maître. Une fois agrégés à l'institution, ils ne pouvaient la quitter sans l'agrément de leur chef. On leur imposait même la révélation de tout ce qu'ils pourraient apprendre de contraire à la discipline et aux principes du corps (2). L'obligation du célibat était étendue aux proviseurs, censeurs, principaux et maîtres d'étude (3). En revanche, cette étroite dépendance était compensée par de nombreux privilèges. Des distinctions honorifiques étaient créées. Des récompenses stimulaient le travail ou le dévouement au prince. Enfin les membres de l'Université étaient exempts du service militaire; et cette immunité n'était

(1) Décret du 17 mars, art. 38.
(2) *Ibid.*, art. 46.
(3) *Ibid.*, art, 101.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pas la moins appréciée, en un temps où l'impôt du sang pesait d'un poids si lourd sur les familles.

Ce grand corps, avec sa discipline moitié militaire, moitié monacale, imposait aux autres le joug qu'il subissait lui-même. Il ne pouvait parler sans la permission de l'Empereur, mais nul ne pouvait parler sans sa propre permission. « Aucune « école, aucun établissement d'instruction publique ne peut « être formé hors de l'Université impériale et sans son agré- « ment. » Ainsi s'exprimait l'article 2 du décret du 17 mars 1808. Seule l'Université faisait passer des examens; seule elle décernait des diplômes; seule elle avait le droit d'ouvrir des écoles primaires, secondaires ou supérieures : nul n'était admis à enseigner à côté d'elle sans son estampille, en sorte qu'elle n'avait d'autre concurrent que ceux qu'il lui plaisait d'accepter. Comme on le voit, le *monopole* était établi, et sans qu'on prît la peine de l'adoucir ou de le dissimuler.

Telle fut l'organisation ébauchée par le décret du 11 floréal an X, développée et complétée plus tard par les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811 : œuvre étrange qui, par une sorte de mainmise sur la jeunesse, semblait assurer au despote la perpétuité du despotisme. Si extraordinaire qu'elle fût, cette œuvre s'explique par le temps même où elle surgit. La Révolution avait emporté les établissements scientifiques que le travail des siècles avait élevés. La France étant devenue une table rase, il fallait construire au plus vite et de toutes pièces un abri pour les générations nouvelles. Napoléon construisit cet abri; comme il n'était gêné par aucun précédent, il donna libre carrière aux instincts qui le poussaient à la centralisation et au pouvoir absolu.

Lorsque la Restauration remplaça l'Empire, on put croire qu'elle allait, sinon supprimer l'Université (ce qui eût été imprudent et excessif), au moins la dépouiller de son monopole. Deux raisons paraissaient l'y convier. — La première, c'est que le monopole était surtout défavorable à l'Église. De temps immémorial, le clergé, tant séculier que régulier, avait revendiqué comme une de ses attributions essentielles le droit de concourir à l'éducation de la jeunesse : or, d'après la légis-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lation existante, il ne pouvait enseigner que sous le bon plaisir de l'Université. L'Université elle-même, malgré ses statuts, était loin d'offrir, au point de vue religieux, les garanties que les consciences scrupuleuses ou même simplement délicates réclamaient. Cette situation devait faire naître dans les familles chrétiennes et dans les rangs du sacerdoce ou de l'épiscopat un concert de plaintes qu'un gouvernement comme celui de la Restauration ne manquerait pas d'accueillir. — Indépendamment de cette considération, un second motif tiré de l'ordre politique poussait à restreindre l'œuvre de Napoléon Ier. L'éducation universitaire, qui accaparait l'enfant au nom de l'État et jetait dans le même moule toutes les générations, convenait à merveille à un État absolu, non à un État libre. Au moment où la maison de Bourbon introduisait dans notre pays les institutions de l'Angleterre, il était malaisé de comprendre qu'elle gardât, en matière d'enseignement, un système qui semblait emprunté aux mœurs de Lacédémone et qui tendait à briser les volontés sous un joug uniforme, non à les fortifier peu à peu par une discipline éclairée.

Nonobstant ces apparences contraires, la Restauration recueillit et conserva dans son intégrité le legs de l'Empire. A la vérité, en février 1815, une ordonnance annonça la présentation prochaine d'une loi sur l'instruction publique. Mais les *Cent-jours* survenant, le projet fut différé et plus tard oublié. Le gouvernement des Bourbons, en assurant toutes les libertés constitutionnelles, omit la *liberté d'enseignement*, la seule peut-être qui fût pour lui sans danger. Il se contenta de grandir l'Église par des faveurs et par des privilèges, il négligea de l'affranchir de ses servitudes. Les évêques purent développer à l'aise leurs petits séminaires. L'ouverture d'assez nombreux établissements ecclésiastiques fut autorisée. On protégea même les Jésuites,... au moins jusqu'au jour où on les dispersa. Beaucoup de membres du clergé pénétrèrent dans l'enseignement officiel, sans en modifier sensiblement l'esprit général. Un prélat, M. Frayssinous, fut placé, sous le ministère Villèle, à la tête de l'instruction publique. L'Église, liée au pouvoir par des chaînes d'or, devint impopulaire comme l'était le pou-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

voir lui-même. Quant à l'Université, sa situation était étrange : on la tenait en défiance, et on lui conservait sa toute-puissance : elle était à la fois suspecte et dominatrice, tyran et victime tout ensemble : on lui marquait assez de défaveur pour la rendre hostile, et, en même temps, on la laissait souffler son hostilité aux générations nouvelles que le monopole mettait à sa merci.

On atteignit ainsi 1830. On sait le débordement de passions antireligieuses qui suivit : les croix abattues ; le costume ecclésiastique insulté dans les rues ; certains évêques comme le cardinal de Rohan n'osant rentrer dans leur diocèse ; l'archevêché de Paris saccagé ; le gouvernement obligé d'affecter l'indifférence. Bien que, par une distraction législative, la liberté d'enseignement eût été écrite dans la Constitution nouvelle, on ne doutait guère que cette liberté, profitable surtout à l'Église, ne fût indéfiniment ajournée.

III

Dieu n'est jamais si près de nous que lorsqu'il semble nous abandonner. Ce qu'un gouvernement ami de la religion n'avait su faire, les catholiques l'accomplirent par la propre vertu de leurs efforts. A l'heure même où l'impiété éclatait dans les rues, un mouvement inattendu de renaissance chrétienne s'accomplissait dans les âmes.

Ce mouvement avait été préparé de longue main par la Providence. Presque à la même époque, de 1821 à 1824, entraient au séminaire d'Issy trois jeunes hommes dont le nom restera lié à l'histoire de l'Église de France. — Le premier appartenait à une noble famille, venait de quitter la magistrature pour le sacerdoce, et, jaloux d'un sacrifice plus complet, songeait déjà à devenir Jésuite : il avait gardé de son éducation la simplicité aisée du gentilhomme ; il devait à ses fonctions judiciaires une gravité précoce ; l'auréole de la sainteté brillait déjà sur son

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

front : on l'appela plus tard le Père de Ravignan. — Le second, quoique bien jeune encore, avait, lui aussi, passé par le monde avant d'entrer dans l'Église : il était de famille bourgeoise, d'opinions libérales, presque démocratiques : en se consacrant à Dieu, il n'avait pas cru qu'il fût nécessaire d'abdiquer les convictions généreuses qui avaient conquis son intelligence : le plus souvent il les contenait ; de loin en loin elles débordaient de son âme trop pleine, et ses supérieurs l'écoutaient, charmés de sa juvénile franchise, éblouis de sa chaude éloquence, un peu effrayés pourtant par des témérités si nouvelles dans la sage et savante société de Saint-Sulpice. Ce jeune homme était Lacordaire. — Le troisième de ces privilégiés de la vertu et de la gloire était un obscur enfant de la Savoie que sa mère avait amené de bonne heure à Paris et qui, avant d'entrer à Issy, avait suivi les cours du séminaire de Saint-Nicolas : encore adolescent, il avait étonné ses maîtres par ses aptitudes non moins que par sa piété : dès cette époque, on remarquait en lui les qualités qu'il déploya plus tard, la puissance dans l'application, la ténacité dans les desseins, l'activité réglée quoique fougueuse, avec cela un esprit souple, délié, toujours vaillant, capable à la fois de tourner les obstacles ou de les aborder de front. Le monde devait bientôt le connaître sous le nom de l'abbé Dupanloup. — En 1830, le Père de Ravignan, l'abbé Lacordaire, l'abbé Dupanloup arrivaient à la vie publique comme si Dieu eût ménagé à son Église ces vaillants auxiliaires pour le jour où le pouvoir lui retirerait son appui. Tous trois étaient très différents de caractère ou d'aptitudes, et par cela même se complétaient. Ils avaient le talent, ils avaient la vertu ; en outre, ils possédaient un don plus précieux que tous les autres, celui de parler au siècle le seul langage que le siècle pût alors entendre et goûter.

Le clergé qui recueillait de telles recrues recevait lui-même à son insu, et comme en s'en défendant, l'impression des temps nouveaux. Au lendemain de la révolution de Juillet, Lamennais avait fondé le journal *l'Avenir*, dont le programme consistait dans l'alliance étroite de l'idée religieuse et de l'idée libérale. L'œuvre échoua et devait échouer. Cette alliance, préco-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

nisée sous une forme absolue, ne laissait pas que d'avoir ses dangers. Le ton amer du journal, ses attaques présomptueuses, la fausse situation de M. de Lamennais, naguère champion du trône et de l'autel, puis contempteur des royautés, tout faisait présager un insuccès. Cependant, du mal même naquit quelque bien. Une opinion, jusque-là peu répandue, commença à se faire jour dans le clergé de France. Cette opinion, c'est que l'Église devait désormais compter, non sur les faveurs du pouvoir, mais sur elle-même, réclamer non des privilèges, mais le droit commun, et, le droit commun une fois conquis, s'en servir comme d'une arme pour le bien et le salut des âmes.

Tandis que l'ancien clergé de France se retrempait par l'infusion d'un sang plus généreux et se pénétrait presque malgré lui des aspirations modernes, le retour vers les idées religieuses se marquait dans le monde laïque. Quelques jeunes hommes surgissaient, se distinguant de leurs contemporains, non pas seulement par la ferveur de leurs croyances, mais surtout par une manière toute nouvelle de pratiquer et de propager leur foi. Ils avaient toute l'inexpérience de leur âge, ils en avaient aussi toute l'ardeur. Les questions sociales ou d'économie charitable, les problèmes les plus ardus de la politique les captivaient; et ils les discutaient avec une hardiesse qui eût déplu si leur sincérité n'eût fait oublier leur présomption. Embrassant d'un coup d'œil tout l'avenir, ils rêvaient volontiers une Église ouvrant les bras à la société issue de la Révolution et l'absorbant dans son sein. Ces idées, un peu confuses, fort étranges pour l'époque, périlleuses même par certains côtés, étaient l'objet de leurs méditations passionnées, et aucune distraction mondaine ne les en pouvait détacher. Souvent, pour prix de leurs efforts, ils avaient le privilège de ne plaire à personne : les croyants leur reprochaient leurs témérités, et les non-croyants leur foi. Eux pourtant ne se lassaient pas de caresser la vision qui les avait charmés. On les voyait assistant aux cours de la Sorbonne ou du Collège de France et attentifs à saisir l'erreur pour la réfuter. Ils se réunissaient dans de fréquentes conférences, s'exerçant à la parole publique en vue

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

des prochains combats qu'ils livreraient pour Dieu (1). Les œuvres de charité surtout les attiraient, et ils s'y adonnaient avec l'ardeur de leurs *vingt ans*. Un d'eux, M. Ozanam, conçut la pensée de fonder une association pour secourir et visiter les indigents. Ils se réunirent à huit dans une chambre d'hôtel du quartier latin, et on adopta quelques familles. Il y avait alors au faubourg Saint-Marceau une pieuse fille de la charité, Sœur Rosalie, qui passait sa vie à aider et à évangéliser les pauvres, et qui avait acquis par l'ascendant de ses vertus une incroyable popularité. On lui demanda ses conseils, on lui prit quelques bons de pain. L'œuvre naissante fut placée sous le patronage de saint Vincent de Paul. Telle fut l'origine de cette société fameuse, aujourd'hui répandue dans le monde entier (2).

Il appartenait à la prédication de seconder ce mouvement généreux. Mais les prédicateurs le plus en vogue, fidèles aux anciennes habitudes de la chaire, par suite un peu compassés et méthodiques à l'excès, étaient plus propres à affermir la foi chez les croyants qu'à l'éveiller chez les incrédules ou chez les hésitants. Le siècle blasé et sceptique avait besoin d'être attiré par la curiosité : c'était le seul moyen de s'emparer de lui. Une pétition, signée par Ozanam et par plusieurs de ses amis(3), demanda l'établissement de conférences à Notre-Dame, conférences destinées à démontrer la vérité du christianisme et à en faire ressortir les bienfaits. L'archevêque de Paris était alors M. de Quélen. Nul n'était plus attaché que lui aux traditions sacerdotales de l'ancien régime : pourtant son esprit était trop éclairé, son âme trop sincère pour qu'il méconnût l'évolution qui s'accomplissait sous ses yeux : il se sentit à la fois effrayé et charmé ; tantôt son cœur allait aux jeunes catholiques, tantôt sa prudence épiscopale le ramenait en arrière ; de là des accès de défiance un peu hautaine suivis de la plus bienveillante cordialité. Après bien des hésitations, le prélat,

(1) Voir *Correspondance de Frédéric Ozanam, passim*. — Voir aussi *Lettres de M. Léon Cornudet à M. de Montalembert*. (*Correspondant*, 10 juin 1884.) — Les lettres de M. Cornudet sont un peu antérieures à 1830, mais peignent à merveille, à son origine, le mouvement que nous décrivons.

(2) *Vie de M. Ozanam*, par Mgr Ozanam, p. 132 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 206.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

en 1835, appela Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame. Au jour annoncé, un étrange auditoire se pressa dans la vieille basilique. Ce n'était plus la foule respectueuse qui d'ordinaire entoure la chaire chrétienne. Aux croyants se mêlaient en grand nombre les curieux, les sceptiques, les malveillants. On arrivait de bonne heure pour être placé non loin de l'orateur; on se disputait les places; on lisait les journaux; on s'appelait de distance en distance, comme au théâtre; quelques-uns achevaient dans le sanctuaire le repas commencé au dehors. Un tel spectacle n'était pas de nature à dissiper les appréhensions des timides. Heureusement, dès que l'abbé Lacordaire parut, il s'empara de ses auditeurs, les fascina par la nouveauté presque téméraire de son langage, conquit tour à tour le silence, l'attention, le respect, la sympathie, l'admiration. Le Père de Ravignan continua l'œuvre de Lacordaire : leurs deux talents si divers se complétaient. Lacordaire, par l'éclat de sa parole, attirait les auditeurs jusqu'au pied de l'autel : le Père de Ravignan, par l'onction communicative de son âme, les y retenait.

Le mouvement une fois commencé ne s'arrêta plus. Le monde étonné fut ému par des conversions soudaines ou des renoncements inattendus. Déjà l'on avait vu entrer dans l'Église des magistrats comme M. de Bonnechose, des jeunes gens de haute naissance comme M. de la Bouillerie, des professeurs déjà presque illustres comme M. Bautain, des hommes de science comme M. Gratry. Dans le même temps, l'abbé Lacordaire partait pour Rome afin d'y préparer le rétablissement de l'Ordre des Frères Prêcheurs : les Jésuites ne se dissimulaient plus; l'Ordre des Bénédictins se relevait à Solesmes. Autour de la jeune Société de Saint-Vincent de Paul ou en dehors d'elle, des œuvres nombreuses se créaient, destinées aux *apprentis*, aux *enfants abandonnés*, aux *pauvres honteux*, aux *pauvres malades* (1). Il n'était pas jusqu'aux tendances artistiques qui ne vinssent favoriser la renaissance chrétienne : car la mode se détachait de la froide imitation de l'antique pour

(1) « On rêvait alors des associations laïques de foi et de charité, unissant l'enseignement à l'assistance et formant une sorte de *Chevalerie de Malte du dix-neuvième siècle.* » (*Mémoires inédits* de M. Armand DE MELUN.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

revenir aux édifices de l'architecture ogivale élevés dans les âges de foi. — Au bout de quelques années, il ne fut plus possible aux observateurs même les plus superficiels d'ignorer ou de méconnaître ce retour de l'opinion : des symptômes visibles et non équivoques l'attestaient. M. de Quélen étant mort, on vit une foule innombrable vénérer le cercueil de celui dont on avait jadis menacé la personne et saccagé la demeure. Le Père de Ravignan ayant inauguré la communion pascale des hommes, d'abord à Saint-Eustache, puis à Notre-Dame, des milliers de fidèles remplirent le sanctuaire et s'approchèrent de la table sainte. Un peu plus tard, Lacordaire, qui avait restauré l'Ordre des Dominicains, revint à Paris et s'y montra librement dans les rues, revêtu de sa robe blanche. « L'homme ne se précipite « plus loin de Dieu », écrivait dès 1838 M. Guizot; « il s'est « retourné vers l'Orient, il y cherche la lumière... Ce n'est pas « encore l'adoration, mais la crainte de Dieu, ce commence- « ment de la sagesse (1). »

IV

C'est dans ce groupe catholique que nous venons de décrire que la *liberté d'enseignement* trouva ses défenseurs.

Du milieu de ce groupe, un homme se détacha qui fit de cette cause sa propre cause, qui en fut non seulement le champion, mais l'apôtre, ce fut M. de Montalembert.

Le comte Charles de Montalembert avait vingt ans lorsque éclata la révolution de 1830. De longs voyages, des résidences diverses, avec cela une extrême curiosité intellectuelle, avaient imprimé à son esprit un développement précoce. Par sa famille paternelle, il appartenait à l'ancienne noblesse française : sa mère était Anglaise. Il semble que sa nature se soit ressentie de cette double origine : car en lui devaient se retrouver tout

(1) *Revue française*, octobre 1838, p. 12.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ensemble cette ardeur chevaleresque propre aux vieilles races de notre pays et ce goût de la liberté réglée si vivace dans le peuple anglo-saxon. La Providence épargna à sa jeunesse ces longs stages, ces épreuves pénibles où certaines âmes se fortifient, mais où d'autres se découragent et s'aigrissent : son père qui siégeait à la haute Chambre étant mort au commencement de 1831, il fut l'un des derniers à bénéficier de l'hérédité de la pairie, comme si le principe d'hérédité, déjà frappé de déchéance, eût voulu incarner en lui sa dernière protestation. Dès cette époque, le jeune homme se révélait sous les traits principaux qui le distinguèrent plus tard : il était, disent ses contemporains, laborieux, avide de savoir, modeste et fier, sincère jusqu'à la candeur, porté par générosité vers les vaincus comme d'autres par calcul vers les victorieux, plein d'indignations magnanimes contre tout ce qui était intrigue, égoïsme ou bassesse, terrible dans l'ironie, trop terrible peut-être, car sous l'empire des déceptions et de la souffrance, cette disposition devait plus tard se transformer parfois en amertume.

A l'âge de vingt et un ans, en 1831, Montalembert imagina, pour revendiquer la liberté d'enseignement, un procédé d'une originale hardiesse. De concert avec Lacordaire et se fondant sur la promesse écrite dans la Charte, il ouvrit une école libre. Un procès-verbal fut rédigé : des poursuites furent intentées. C'est ce qu'attendait Montalembert. Les poursuites lui fournirent l'occasion de plaider sa cause, et, comme il venait d'entrer à la haute Chambre, de la plaider, par privilège de juridiction, devant la Cour des pairs. Il fut condamné à une amende, dénouement fort bénin et, d'ailleurs, bien prévu. Mais il avait affirmé avec éclat le droit nié ou différé. Toute proportions gardées, on eût dit une lointaine imitation d'O'Connell, d'O'Connell que Montalembert avait vu et dont le rôle l'avait ébloui.

Toutefois, le procès de l'*École libre* n'eut qu'un retentissement tout à fait passager. Quelques-uns, même parmi les mieux intentionnés, jugèrent un peu excentrique la revendication du jeune pair. Ce ne fut qu'une de ces escarmouches d'avant-garde qui précèdent de beaucoup la vraie bataille.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

C'est seulement dix ans plus tard que la question de la liberté d'enseignement commença à préoccuper l'opinion publique. Encore les catholiques n'étaient-ils point, même alors, entièrement fixés sur le choix du terrain où ils se placeraient. Les évêques songeaient surtout à prévenir toute ingérence du pouvoir civil dans la direction de leurs petits séminaires. Beaucoup de membres du clergé, parmi les plus vertueux et les plus éclairés, hésitaient à mettre au service d'une religion de paix les armes redoutables de la parole et de la presse : il leur semblait plus sage de négocier une entente avec le gouvernement et d'obtenir de sa bonne volonté de larges tolérances pour les établissements religieux. Les plus ardents enfin étaient moins empressés à réclamer la liberté pour eux-mêmes qu'à attaquer l'Université : souvent, dans ces attaques, ils dépassaient toute mesure, dénonçant les personnes, articulant des faits inexacts, ajoutant à des griefs trop réels de chimériques ou puériles accusations : en cela, ils compromettaient leur propre cause et fournissaient à leurs adversaires de faciles occasions de représailles.

Il fallait discipliner cette armée si peu homogène, lui imposer un plan général d'action, faire accepter par tous un même mot d'ordre, c'est-à-dire l'*abolition du monopole et la liberté d'enseignement*. Ici apparut de nouveau Montalembert. Ce n'était plus le jeune pair de 1831 dont on aimait sans doute la sincérité, mais dont la fougueuse ardeur excitait les sourires. Dix ans avaient passé sur sa tête. Son esprit s'était mûri. Il avait secoué l'influence de M. de Lamennais trop longtemps dominante en son âme. A la Chambre haute, ses collègues, vieillis dans les affaires, l'avaient écouté d'abord avec une indulgence un peu ironique; peu à peu l'ironie avait cessé, et l'on s'était aperçu bientôt que l'indulgence était inutile. Il avait conquis l'attention de tous, la sympathie d'un grand nombre, l'adhésion dévouée de quelques-uns. Les pairs, un peu jaloux de la Chambre des députés, se faisaient volontiers les propagateurs de sa renommée naissante. Dans cette lutte pour la liberté d'enseignement, son activité fut prodigieuse et son habileté presque aussi grande. Il avait les plus incommodes

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

des alliés, c'est-à-dire les évêques, vénérables personnages qu'il fallait parfois diriger en feignant toujours de les suivre. On le vit encourageant les timides, retenant les plus fougueux, s'efforçant de vaincre les scrupules des prélats qui, comme l'archevêque de Paris, répugnaient à l'action publique, multipliant les discours et les brochures, ne se lassant pas de répéter le mot de saint Paul : *Civis Romanus sum ego*, et pressant les catholiques de le répéter avec lui, recrutant de précieux adhérents, M. Dupanloup, le Père de Ravignan, M. Beugnot, M. de Vatimesnil, Mgr Parisis, fondant le *Comité de défense religieuse*, cherchant, aux élections de 1846, à introduire dans le programme des députés conservateurs la liberté d'enseignement. Il trouva parfois dans son cœur quelques-uns de ces mots heureux qui valaient à eux seuls un programme et qui faisaient passer dans les âmes des catholiques un frémissement de légitime orgueil : « Nous sommes les fils des croisés, dit-il un « jour du haut de la tribune, et nous ne reculerons pas devant « les fils de Voltaire. » Nul, en France, n'avait pratiqué comme lui l'agitation légale : il la pratiquait à la grande surprise de ses adversaires qui, dans leur étonnement, oubliaient parfois de le railler, à la surprise presque aussi grande de ses amis qui hésitaient à le suivre, qui le suivaient pourtant, à la fois émus, ravis et un peu effrayés.

Comment cette campagne si vigoureuse resta-t-elle sans résultat immédiat? Comment le régime de Juillet recula-t-il devant la concession d'une liberté érigée en principe dans la Charte et si peu dangereuse pour l'ordre public?

A vrai dire, les projets ne manquèrent point. Durant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, quatre propositions de loi furent déposées par les ministres de l'instruction publique pour régler cette importante question. La première fut présentée par M. Guizot en 1836; la seconde et la troisième en 1841 et en 1844 par M. Villemain; la quatrième en 1847 par M. de Salvandy. Pour des motifs divers, chacune de ces tentatives échoua. — Le projet de M. Guizot, conçu dans l'esprit le plus équitable, vint se heurter contre les préjugés de la Chambre des députés qui, adoptant un amendement de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

M. Vatout, refusa aux congrégations religieuses non autorisées le droit d'enseigner. — Le projet de 1841, beaucoup moins libéral, fut retiré avant même d'avoir été l'objet d'un rapport. — Le projet de 1844 fut voté par la Chambre des pairs, arriva au Palais-Bourbon, puis, sur un rapport hostile de M. Thiers, rentra dans la poussière des archives. — Quant au projet de 1847, il était précédé d'un exposé de motifs pompeux où les protestations libérales étaient prodiguées et où se retrouvait l'éloquence un peu théâtrale de M. de Salvandy; en réalité, la proposition, pleine de restrictions et de réserves, ne répondait guère à ces solennelles promesses; le rapport de la commission, confié à M. Liadières, était moins favorable encore. On touchait alors à l'année 1848.

En dehors de toutes les surprises et de toutes les évolutions parlementaires, une cause générale expliquait ces avortements successifs. Cette cause, c'était l'esprit même du gouvernement et des Chambres. — Le gouvernement de Juillet n'avait contre le clergé ou les catholiques aucune hostilité de parti pris; bien au contraire, il inclinait volontiers à la bienveillance toutes les fois qu'il le pouvait faire sans préjudice pour sa politique et sa popularité. Mais, chez le Roi comme chez la plupart de ses conseillers, le sens des choses religieuses manquait : presque seul, M. Guizot faisait exception : encore les soucis des affaires générales l'absorbaient-ils trop souvent. — Quant aux Chambres, elles étaient plus disposées à retenir la royauté qu'à la pousser en avant. Au Palais-Bourbon, plus encore qu'aux Tuileries, les principes de liberté et d'équité s'effaçaient devant la crainte des Jésuites et les doléances de l'Université. Certaines attaques excessives contre l'enseignement officiel affermirent encore cette disposition. Aux yeux prévenus du plus grand nombre, il s'agissait, non de supprimer le monopole au nom de la liberté, mais de décider entre l'Université qui représentait, disait-on, le progrès moderne et les congrégations qui défendaient les idées rétrogrades. Les esprits les plus éminents, M. Dupin, M. Cousin, M. Thiers, n'échappaient pas à l'erreur commune, et, loin de la dissiper, l'autorisaient de leur nom. Pour ramener à une appréciation

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

plus équitable, il fallait une nouvelle leçon des événements. — La leçon arriva (trop rigoureuse, hélas!) le 24 février!

V

On raconte que, quelques jours après la Révolution, M. Cousin, rencontrant M. de Rémusat sur le quai Voltaire, lui dit en levant les bras au ciel et d'un ton épouvanté : « Courons nous jeter dans les bras des évêques; eux seuls « peuvent nous sauver aujourd'hui (1). » Ce mot peint bien quel trouble profond saisit les plus illustres parlementaires à la proclamation de la République. La royauté constitutionnelle, les Chambres, le régime censitaire, toutes les institutions fondées par eux étaient subitement emportées. Dans leur effarement, ils se retournèrent vers la seule autorité morale qui restât debout. On eut si peur des socialistes qu'on oublia de redouter les Jésuites.

Néanmoins, la liberté d'enseignement ne bénéficia pas tout de suite de ces favorables dispositions. Le ministre de l'instruction publique, M. Carnot, en annonçant aux recteurs par voie de circulaire le régime nouveau, leur fit observer, au contraire, qu'une des « conséquences de la révolution, c'était « de mettre un terme à toutes les craintes qui, depuis trois « années, avaient inquiété l'Université (2) ». Le projet de constitution, dans son article 9, proclama, à la vérité, que l'enseignement était libre; mais, le jour de la discussion publique, l'Assemblée écarta les amendements qui tendaient à restreindre ou à préciser le droit de surveillance de l'État : elle écouta même avec quelque défaveur M. de Montalembert qui aurait voulu que le droit d'enseigner fût rangé, comme le droit de s'assembler ou de pétitionner, parmi les droits fonda-

(1) Maxime du Camp, *Souvenirs de* 1848, p. 113.
(2) Circulaire du 25 février 1848. (*Moniteur* de 1848, p. 504.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mentaux (1). Cavaignac enfin refusa toujours de prendre aucun engagement sur cette grave question.

Soit esprit d'équité, soit désir de distancer son rival, Louis Bonaparte fut plus empressé à obtempérer aux vœux des catholiques. Avant son élection, il renouvela à plusieurs reprises à M. de Montalembert et à ses amis les assurances les plus satisfaisantes (2). Une fois élu, il donna de sa bonne volonté une preuve plus manifeste en confiant à M. de Falloux le portefeuille de l'instruction publique. Ce jour-là, la cause de la liberté d'enseignement fit un pas décisif : le nouveau ministre était à la fois assez dévoué pour entreprendre l'œuvre et assez habile pour la mener à bien.

Le 4 janvier 1849, M. de Falloux institua au ministère de l'instruction publique deux commissions chargées de préparer un projet sur l'enseignement primaire et un projet sur l'enseignement secondaire. Un esprit d'intelligente équité avait présidé aux choix du ministre. L'Université était représentée par ses membres les plus éminents, M. Saint-Marc-Girardin, M. Cousin, M. Dubois; le clergé, par l'abbé Dupanloup et l'abbé Sibour; le parti catholique proprement dit, par M. de Montalembert, M. Augustin Cochin, M. Laurentie, M. de Riancey, M. Armand de Melun. Des hommes de nuance moins tranchée, mais tous recommandables par le talent et la bonne foi, formaient une sorte de groupe intermédiaire : c'étaient M. Janvier, ancien conseiller d'État; M. Freslon, ancien ministre de l'instruction publique sous le général Cavaignac; le pasteur Cuvier; M. de Corcelles, qui revenait alors de sa première ambassade à Gaëte et devait repartir, quelques mois plus tard, pour une seconde mission. L'élément ouvrier lui-même n'était pas oublié et avait son organe en la personne du représentant Peupin. Le ministre enfin n'avait pas manqué de faire appel au concours de M. Thiers, et, de tous les choix, celui-là était le plus important et aussi le plus politique.

(1) *Moniteur* des 19, 21, 22 septembre 1848.

(2) M. de Falloux, *Les républicains et les monarchistes depuis la révolution de Février*. (*Revue des Deux Mondes*, février 1851.) — M. de Falloux, *le Parti catholique*. — *Mémoires inédits* de M. Armand de Melun.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Dès la première séance, les deux commissions se fondirent en une seule. M. de Falloux en était de droit président; M. Thiers fut nommé vice-président. Le ministre s'effaça, alléguant les devoirs de sa charge, les travaux de l'Assemblée. En réalité, il jugeait habile de laisser à M. Thiers la direction des débats : il espérait que cet homme d'État, une fois engagé, se ferait auprès de ses amis l'avocat de la liberté d'enseignement.

Cette déférence était justifiée et ce calcul fondé. Nul plus que M. Thiers n'avait subi l'impression des derniers événements. Le 2 mai 1848, dans une lettre rendue publique, il s'exprimait en ces termes : « Quant à la liberté d'enseigne-« ment, je suis changé! Je le suis, non par une révolution « dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état « social. Quand l'Université représentait la bonne et sage « bourgeoisie, enseignait nos enfants selon la méthode de « Rollin, je voulais lui sacrifier la liberté d'enseignement... « Mais l'Université est tombée aux mains des phalanstériens... « Je porte ma haine et ma chaleur de résistance là où est au-« jourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie, et je « ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-« à-dire l'établissement catholique (1). » Au mois de septembre, en publiant son livre *De la propriété*, M. Thiers n'hésitait pas à proclamer la religion comme le fondement de la société (2). Enfin, au commencement de décembre, il avait promis à M. de Falloux de le soutenir dans ses projets, et c'est même sur cette assurance que celui-ci avait accepté le portefeuille de l'instruction publique (3).

On commença par étudier les questions d'instruction primaire. La discussion générale fournit aussitôt à M. Thiers l'occasion d'exprimer ses convictions nouvelles. Avec une véhémence extraordinaire, il s'éleva contre l'esprit des instituteurs, « véritables *anticurés* dans les communes ». Les

(1) Lettre de M. Thiers à M. M... de M..., ancien député, 2 mai 1848 (Voir l'*Ami de la religion*, n° du 18 juin 1848.)

(2) M. Thiers, *De la propriété*, liv. IV, chap. VII.

(3) *L'Évêque d'Orléans*, par M. de Falloux, p. 19

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

écoles normales lui apparaissaient comme de véritables *clubs silencieux*, foyers des plus mauvaises passions. Avec une hardiesse que les plus compromis des rétrogrades n'eussent pas osé se permettre, il alla jusqu'à soutenir que l'instruction ne doit pas être à la portée de tous, qu'elle est un *commencement d'aisance*, et que l'aisance n'est pas réservée à tous. Résumant sa pensée sous une forme familière, presque triviale : « Je ne « veux pas, dit-il, mettre du feu sous une marmite sans eau. » M. Thiers parla longtemps de la sorte avec cette éloquence abondante, facile, persuasive, qui lui était propre. La conclusion fut plus imprévue que tout le reste : il demanda que l'instruction primaire fût confiée entièrement et sans réserve au clergé (1).

Les membres de la commission écoutaient avec stupeur cet étrange langage. Ils croyaient bien à une évolution, mais ne pouvaient se figurer qu'elle fût si soudaine ni si complète. La plupart se turent; quelques-uns, cependant, jugeant ces timidités excessives, suspectant peut-être la sincérité de ce retour, se récrièrent : « Mais, monsieur Thiers, dit l'un des commis- « saires, à vous entendre, il faudrait posséder dix mille livres « de rente pour avoir le droit d'apprendre à lire (2). » Quant aux membres du clergé, ils étaient plus surpris encore que charmés, et ils s'émerveillaient des transformations que la crainte avait opérées dans les âmes. « Depuis quarante ans, « disaient-ils, on a toujours demandé au prêtre de rester dans « la sacristie; voici qu'on le convie à en sortir. » Ils déclinaient, d'ailleurs, le présent inattendu qu'on voulait leur faire, alléguant le défaut de loisir, la pénurie du personnel. « Nous « sommes disposés, disaient-ils, à surveiller l'école; nous ne « pouvons faire plus (3). » — M. Thiers n'était pas persuadé. « La surveillance ne suffit pas; les instituteurs sont gan- « grenés. » Il insistait avec une extrême vivacité. Il invoquait l'exemple de certains pays de montagnes, comme les Basses-

(1) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, réunis par M. DE LACOMBE, p. 34-40.
(2) *Mémoires inédits* de M. Armand DE MELUN.
(3) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, p. 85 et 86

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Alpes, où, affirmait-il, un grand nombre de desservants faisaient l'école (1). Plusieurs membres du corps enseignant ayant été appelés à déposer devant la commission, il demandait à l'un d'eux, l'abbé Daniel, ancien recteur de l'Académie de Caen, si vraiment le clergé ne pourrait pas se charger de l'instruction primaire (2). C'est à grand'peine qu'il renonça à cette idée que la peur du socialisme avait fait naître et avait affermie dans son esprit.

Une sous-commission fut nommée pour rédiger un projet sur l'enseignement primaire, et l'on passa aux questions d'enseignement secondaire.

Là se retrouvèrent, visibles et puissantes encore, les traces des anciennes luttes et des anciennes méfiances. Aux yeux de M. Thiers et de ses amis, la religion était un frein salutaire plus encore qu'une consolation suprême ou une clarté divine : en la propageant au sein des masses, ils se flattaient de s'assurer contre l'avidité socialiste; de là, leur tendance à confier l'enseignement primaire au clergé. Ils estimaient, au contraire, que la bourgeoisie, à la différence du peuple, est suffisamment protégée par son éducation et ses lumières contre les passions mauvaises; aussi, en matière d'enseignement secondaire, étaient-ils disposés à marchander aux autorités religieuses leur place légitime. En cela ils se trompaient grandement, car les désordres matériels qui éclatent en bas ont toujours pour origine première l'anarchie intellectuelle qui règne en haut.

Les débats trahirent bien vite cette différence de vues. M. Thiers parlait beaucoup : il parlait tellement que les séances n'étaient souvent qu'un monologue dont il faisait les frais. Dans un long discours, il s'appliqua à mettre en lumière les droits de l'État. Tout en reconnaissant le principe de la liberté, il proclama des maximes qui tendaient à la restreindre. L'État avait, disait-il, l'obligation de « *frapper la jeunesse à son effigie* (3) » . Les collèges et lycées n'étaient pas, selon lui,

(1) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, p. 85
(2) *Ibid.*, p. 60.
(3) *Ibid.*, p. 197.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

atteints du même mal que les écoles primaires. Le certificat d'études, ajoutait-il, devrait être maintenu (1). Il ne s'expliquait pas sur l'aptitude des Ordres religieux à enseigner. Mais l'amertume de son langage quand il parlait des collèges étrangers de Brugelette et de Fribourg laissait deviner chez lui d'anciennes et vivaces répugnances (2).

Ce discours fit naître parmi les catholiques de la commission des inquiétudes très vives. A côté de M. Thiers était, d'ailleurs, M. Cousin, qui s'efforçait de le retenir sur la pente des concessions. Il fallait répondre à l'illustre président de la commission, et lui répondre sans le blesser. Qui assumerait cette charge? Montalembert s'effaçait : il craignait que son intervention ne ravivât le souvenir des anciennes dissidences; en outre, il se défiait de sa parole, toujours éloquente, pas toujours maîtresse d'elle-même. A cette heure qui pouvait être décisive pour le sort de la loi, on songea à l'abbé Dupanloup.

L'humble séminariste, que nous avons vu entrant à Issy en 1824, avait dépassé les meilleures espérances de ses supérieurs et de ses amis. En 1849, on le citait parmi les membres les plus éminents du clergé français. De toutes les questions, celles relatives à la liberté d'enseignement lui étaient surtout familières : il les avait traitées dans de nombreuses brochures, toujours nettes dans le fond, toujours courtoises dans la forme. Il avait en outre en ces matières l'autorité de l'expérience : longtemps supérieur du séminaire Saint-Nicolas, il avait élevé cet établissement à un degré de prospérité jusque-là inconnu. Dans la commission, il s'était déjà fait remarquer par la justesse de ses aperçus; et, bien qu'il se fût assis modestement à l'un des bouts de la table en fer à cheval où étaient groupés ses collègues, tous les yeux se tournaient volontiers vers lui pour l'interroger. Au moment où le langage de M. Thiers excitait les alarmes des catholiques, il était plus disposé au recueil-

(1) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, p. 198. — Le *certificat d'études* avait été institué par l'article 18 du décret du 16 février 1810. Pour être admis aux examens du baccalauréat, il fallait rapporter la preuve qu'on avait fait sa rhétorique et sa philosophie dans un lycée ou dans une école autorisée à ce double enseignement.

(2) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, p. 199.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lement qu'à la lutte : un grand deuil l'accablait : il venait de perdre sa mère. Le soir même de cette séance mémorable, M. de Montalembert, M. de Riancey, M. Cochin vinrent le trouver et, faisant appel à son dévouement, le conjurèrent de ne point manquer à l'Église en de si graves conjonctures. En face de ce devoir, l'abbé Dupanloup secoua sa douleur, et le lendemain, à l'heure de la réunion, s'achemina vers le ministère de l'instruction publique.

Tous les membres de la commission ont conservé un ineffaçable souvenir de la modération du prêtre et de l'autorité de sa parole. Le principe de la liberté d'enseignement était admis par tous; mais on pouvait le rendre inefficace ou illusoire suivant l'application qu'on en ferait. En homme qui cherche non l'impossible satisfaction d'un triomphe absolu, mais les termes d'une transaction honorable, l'abbé Dupanloup fit avec netteté les sacrifices nécessaires. Il reconnaissait la faculté pour l'État d'entretenir des établissements officiels. Il s'inclinait, quoique à regret, devant le droit de surveillance et d'inspection exercé par l'Université. Il abandonnait même à ce corps le privilège exclusif de la collation des grades. Il acceptait enfin une sorte de grand conseil centralisateur préposé au gouvernement général de l'instruction publique. Mais, ces concessions faites, il énumérait avec beaucoup d'autorité quatre conditions sans lesquelles la liberté promise ne serait qu'un leurre. Il fallait d'abord que les certificats d'études fussent supprimés. Il était essentiel, en second lieu, que les congrégations reconnues par l'Église ne fussent exclues sous aucun prétexte du droit d'enseigner. Il importait, en troisième lieu, que les petits séminaires, sauf un droit de surveillance générale de l'État, restassent sous la direction exclusive des évêques. La quatrième condition était relative aux grades universitaires à exiger des chefs d'établissements libres : il était évident qu'une trop grande rigueur sur ce point rendrait impossible la création de ces établissements (1).

De ces quatre points, les deux derniers furent acceptés una-

(1) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, p. 220-226.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

nimement. L'abolition des certificats d'études fut concédée par M. Thiers et par M. Cousin, non sans doléances toutefois : ce certificat, disaient-ils, était le seul obstacle à ces préparations hâtives qui peuvent conduire au baccalauréat, mais qui n'attestent en réalité ni science acquise, ni sérieux travail. Restait la question des congrégations religieuses. Ici s'engagea la vraie bataille.

Au fond les Jésuites étaient seuls en jeu. Seraient-ils ou non exclus de la liberté commune? M. Thiers, si changé qu'il fût sur tout le reste, était encore l'homme qui, en 1845, avait combattu de toutes ses forces cet Ordre fameux. Il le montra bien. Pour vaincre ses adversaires, il eut recours à tous les artifices de son éloquence persuasive. Il affecta de dédaigner les Jésuites, mais se démentit lui-même par le soin qu'il mit à les écarter. Contre eux, il invoqua Bossuet, les arrêts du Parlement, les répugnances de l'esprit public. S'il s'agissait de quelque Ordre vraiment français, des Oratoriens par exemple, notre langage, disait-il, serait bien différent : mais il s'agit d'un Ordre réprouvé. Volontiers M. Thiers eût affirmé qu'en proscrivant cette corporation, il servait les intérêts religieux. « Gardons, répétait-il, cette belle et grande Église de France « qui a su se préserver de tous les écueils, qui n'a versé ni « comme l'Allemagne dans la séparation, ni comme l'Espagne « dans l'inquisition. Qu'elle reste elle-même avec sa person- « nalité, sa physionomie propre, et qu'elle ne s'appuie pas sur « un Ordre qui a ses racines à l'étranger (1). »

C'est à M. Dupanloup qu'il appartenait de répondre. Il ne se livra point à une apologie des Jésuites. Il se contenta de rappeler avec une brièveté modeste leur dévouement et leurs services. Puis, se plaçant au point de vue du droit commun, il demanda qu'on se gardât de faire des catégories parmi les bénéficiaires de la liberté. Ce que nous voulons, dit-il, c'est que le droit d'enseigner soit concédé à *tout Français,* sous les conditions déterminées de capacité et de moralité. Voilà le principe qu'il serait inique de limiter. Il n'est pas question des

(1) *Procès-verbaux de la commission de* 1849, p. 238 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Jésuites, dit-il avec un redoublement d'autorité ; il est question de justice, d'équité, de liberté (1).

Sur ces mots, la discussion fut renvoyée au lendemain. Généralement M. Thiers s'intéressait peu aux discours des autres. Mais dès les premiers mots de l'abbé Dupanloup, son attention avait été conquise. On l'avait vu se lever du siège qu'il occupait comme président au haut bout de la table, faire le tour du fer à cheval, s'approcher de son contradicteur comme pour mieux recueillir ses paroles, donner parfois des signes d'approbation (2). Il résistait encore, mais déjà il se sentait atteint. Le soir, comme il regagnait à pied, avec deux membres de la commission, son hôtel de la place Saint-Georges, on l'entendait répéter les dernières paroles de l'abbé Dupanloup : « La justice! l'équité! la vérité! » disait-il, comme en se parlant à lui-même (3).

A la séance suivante, la discussion continua entre M. Thiers, M. Cousin, M. Dupanloup. Mais déjà l'attaque contre les Jésuites était plus molle. M. Dupanloup parla le dernier, et cette fois victorieusement. Par un habile mélange de courtoisie, de modération et de fermeté, il avait désarmé les préjugés. Nul ne lui répondit. « L'abbé a raison », disait à M. Cousin M. Thiers surpris et presque aussi charmé que surpris (4). Cependant, le souvenir des anciennes luttes lui revenant en mémoire, il ajoutait d'un ton moitié sérieux, moitié badin : « Je « ne m'oppose plus à l'article, seulement je demande que le « jour où il sera discuté dans l'Assemblée, vous me laissiez me « cacher sous mon banc : car comment voulez-vous que je dé- « fende ces Jésuites dont j'ai naguère demandé l'expulsion (5)? »

La discussion générale une fois close, la rédaction des articles fut confiée à une sous-commission. Le 18 juin, le ministre de l'instruction publique déposa le projet de loi sur le bureau de l'Assemblée.

Ce projet se référait à quatre ordres de matières : l'instruc-

(1) *Mémoires inédits* de M. Armand DE MELUN.
(2) *L'Évêque d'Orléans*, par M. DE FALLOUX, p. 44.
(3) *Mémoires inédits* de M. DE MELUN.
(4) *Les Débats de la commission d'enseignement*, par M. DE LACOMBE, p. 299. — *L'Évêque d'Orléans*, par M. DE FALLOUX, p. 58.
(5) *Mémoires et papiers inédits* de M. Armand DE MELUN

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tion primaire; — l'instruction secondaire; — l'organisation de l'Université; — la création des conseils chargés du gouvernement de l'instruction publique.

En ce qui concerne l'instruction primaire, le projet prenait pour point de départ la loi de 1833, qui avait déjà consacré le régime de la liberté, et se contentait d'en modifier certaines dispositions. — En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la suppression du monopole résultait de l'article 56 du projet : « Tout Français, âgé de vingt-cinq ans au moins, pourra former un établissement d'instruction secondaire. » Les seules conditions exigées étaient des conditions de capacité et de moralité. Il résultait donc implicitement de ce texte que les congrégations religieuses, quelles qu'elles fussent, bénéficieraient du droit commun. — Quant à l'Université, le projet, loin de l'amoindrir ou de la mutiler, la fortifiait en la réorganisant. Elle conservait ses lycées et collèges, et l'on s'engageait même à en augmenter le nombre : la collation des grades lui était, comme par le passé, réservée : c'est parmi ses membres que devaient être recrutés, au moins en fait, les fonctionnaires chargés de l'inspection des établissements publics ou libres : elle gardait, en un mot, *sauf le monopole*, tous les privilèges de sa situation officielle. — Toutefois, si elle avait encore une part prépondérante dans le gouvernement de l'instruction publique, elle n'exerçait plus seule cet important ministère. Dans le conseil supérieur de l'instruction publique entreraient désormais, avec les membres de l'enseignement officiel, des représentants de l'épiscopat, du clergé, des cultes dissidents, de la magistrature, du conseil d'État, de l'Institut, de l'enseignement libre. Dans les conseils académiques établis au chef-lieu de chaque département, les délégués des cours d'appel, du clergé, des conseils généraux seraient appelés, eux aussi, à siéger à côté du recteur et de l'inspecteur d'académie. Cette création des conseils était la partie la plus originale du projet de M. de Falloux et celle où apparaissait le mieux sa vraie pensée. En résumé, toutes les grandes influences sociales devaient être représentées dans les assemblées où se débattraient les questions relatives à l'éducation de la jeunesse. Quant à cette éducation elle-même, les

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

familles avaient le choix entre les établissements universitaires qui conservaient l'estampille officielle et les établissements privés, ecclésiastiques ou laïques : ceux-ci pourraient se fonder en toute liberté, moyennant certaines conditions générales et sous le contrôle de l'inspection de l'État.

VI

Le projet était une transaction ou, si l'on aime mieux, une sorte de *concordat* entre deux puissances rivales. Les transactions ont souvent la mauvaise fortune d'ameuter contre elles tous les partis extrêmes. L'œuvre de M. de Falloux n'échappa point à la règle commune. A peine fut-elle publiée qu'elle eut à subir le feu croisé des universitaires et de certains catholiques.

Les universitaires ne perdirent pas un jour pour annoncer la restauration des Jésuites, la domination du parti prêtre. N'osant se plaindre ouvertement de la suppression du monopole, ils signalaient avec une véhémence affectée les périls de l'avenir. On ne supprimait pas encore l'Université, disaient-ils, mais bientôt on la mutilerait. Le parti révolutionnaire tout entier s'associait à ces plaintes en les exagérant.

Pour les catholiques, ils espéraient, après tant de luttes, recueillir un meilleur résultat de leurs efforts. La nomination de M. de Falloux comme ministre de l'instruction publique leur avait paru le gage d'une décisive victoire. Lorsqu'ils lurent le projet ministériel, leur premier sentiment fut celui de la déception. — Le projet, dirent-ils, consacre l'enseignement officiel bien plus qu'il ne proclame la liberté. Qu'est-ce que ces grands conseils établis au sommet de l'État ou au chef-lieu de chaque département? Qu'est-ce que ce droit d'inspection et de surveillance s'étendant partout? Qu'est-ce que ces privilèges conservés au profit de l'Université? Est-ce bien là l'indépendance que nous avons réclamée comme la prérogative essentielle de l'Église? — Le journal *l'Univers*, qui tendait dès cette époque

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à devenir l'interprète ordinaire des catholiques, se fit l'écho de ces plaintes. Il avait, depuis quelques années, pour rédacteur en chef un écrivain au talent admirable, à l'incontestable droiture, rude à ses ennemis, redoutable parfois à ses alliés, M. Louis Veuillot. M. Louis Veuillot n'hésita pas à combattre la loi, insuffisante suivant lui et par là même plus dangereuse qu'utile. Il le fit d'ailleurs avec gravité et sans aucune agression malséante contre ses amis (1). A sa suite, d'autres journaux entrèrent dans la voie des critiques, et avec plus d'acrimonie : l'un d'eux, le *Mémorial catholique,* publia même un article ainsi intitulé : « Du projet présenté par M. de Falloux *contre* la liberté d'enseignement. » On n'ignorait pas qu'un assez grand nombre d'évêques déploraient comme excessives les concessions du ministre de l'instruction publique (2). Tout ou rien, tel fut le mot d'ordre de certains catholiques, plus ardents pour la défense de leur cause qu'éclairés sur les nécessités de la politique A leurs yeux, tous ceux qui avaient collaboré à l'œuvre ministérielle étaient suspects, presque traîtres. Il n'était pas jusqu'au très saint et très illustre Père de Ravignan qui n'excitât les défiances. Comme une liaison étroite l'unissait à M. Dupanloup et à M. de Montalembert, on le dénonça à Rome au général de son Ordre, et il fallut que l'éminent religieux défendît contre ces aveugles attaques la pureté de ses doctrines et la droiture de ses intentions (3).

Cependant le projet de M. de Falloux avait été renvoyé à une commission parlementaire composée des principaux membres de la commission ministérielle, MM. Thiers, Montalembert, Fresneau, Armand de Melun, et, en outre, de quelques autres représentants, Mgr Parisis, M. Baze, M. Beugnot. On comprend la douloureuse impression que produisirent parmi les commissaires ces attaques qui partaient de points si opposés et tendaient à détruire ou à désavouer l'œuvre commune. Les hommes qui,

(1) Articles du 29 juin, 1er et 29 juillet, 1er, 2 et 3 août 1849. (Voir *Mélanges* de Louis Veuillot, t. V, p. 394 et suiv.)

(2) Plusieurs évêques autorisèrent publiquement notre opposition, dit M. Louis Veuillot. (*Histoire du parti catholique,* t. Ier des *Mélanges*, p. 474.)

(3) *Vie du Père de Ravignan,* par le Père de Pontlevoy, t. II, p. 164.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

comme M. Thiers, étaient pour les catholiques des alliés récents et inattendus, ne cachaient point leur irritation. Leurs anciens amis leur reprochaient leur défection : le parti religieux repoussait leurs avances. Quel bénéfice avaient-ils retiré de leurs concessions, sinon une double impopularité? M. Thiers surtout se montrait fort sensible à ce déplaisir, et, prenant pour confident l'abbé Dupanloup, dont il avait apprécié la haute sagesse, se plaignait que sa patience fût mise à une trop rude épreuve (1). Quant aux membres catholiques de la commission, ils se montraient non irrités, mais découragés. Ils étaient entourés, circonvenus : des prêtres, des évêques cherchaient à ébranler leur conscience. Seul l'abbé Dupanloup les soutenait. « Courage, ne cessait-il de leur dire, ne vous arrêtez pas à des objections exagérées : vous faites une œuvre qui sauvera la jeunesse et la France (2). » M. de Montalembert était, plus que tous les autres, assailli de réclamations, et au point d'en être ébranlé. Un jour, il réunit ceux des membres de la commission qui étaient connus pour leur attachement aux idées religieuses, et leur montrant une foule de lettres épiscopales : « En présence d'autorités si importantes, leur dit-il, ne convient-il pas d'abandonner la tâche commune? » En parlant de la sorte, Montabert, dit un témoin oculaire, avait le cœur navré et les larmes aux yeux : c'était l'œuvre capitale de sa vie qui allait sombrer, sombrer peut-être pour toujours : ses amis n'étaient guère moins émus que lui. L'opinion générale fut cependant que renoncer au projet serait coupable et funeste. A l'envi les uns des autres, les commissaires relevèrent le courage de leur illustre collègue. « Que la loi soit imparfaite, dirent-ils, nous « le savons mieux que personne : si imparfaite qu'elle soit, « elle donne la somme de liberté qu'on peut attendre de l'As- « semblée. Plus tard les évêques vous remercieront de ne pas « les avoir écoutés (3). » Ils ne se trompaient pas.

C'est au bruit de toutes ces attaques du dehors que se pour-

(1) Voir lettre de M. Thiers à M. Dupanloup, 10 août 1849. (*Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange, t. Ier, p. 501.)

(2) *Mémoires et papiers inédits* de M. Armand de Melun.

(3) *Mémoires inédits* de M. Armand de Melun.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

suivait au Palais-Bourbon l'étude du projet ministériel. Ce projet, modifié sur quelques points, fut adopté par la commission parlementaire. M. Beugnot fut nommé rapporteur. Le 6 octobre, il vint lire son rapport à l'Assemblée.

VII

On pouvait espérer qu'après tant de traverses, le jour de la discussion publique allait enfin arriver. Comme si aucune déception ne dût être épargnée, un nouvel obstacle survint.

Pendant que la loi d'enseignement était élaborée ou remaniée dans la commission, de graves événements s'étaient produits dans la politique générale. Louis-Napoléon avait écrit la lettre à Edgar Ney. La discussion des crédits de l'expédition romaine avait éloigné l'un de l'autre le pouvoir exécutif et l'Assemblée. La bonne volonté du prince vis-à-vis du clergé s'était un peu refroidie. En outre, M. de Falloux, malade, avait abandonné ses fonctions et avait quitté Paris. Le 31 octobre enfin, une crise ministérielle éclatait. Quelles seraient les dispositions du nouveau cabinet? Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. de Parieu, ne songerait-il pas à reprendre l'œuvre de son prédécesseur et à la refondre suivant ses vues personnelles? Le président, moins zélé pour les catholiques, ne se prêterait-il point à quelque mesure dilatoire qui équivaudrait à un retrait de la loi? Telles étaient les questions que se posaient, non sans trouble, les amis de la liberté d'enseignement.

Ces inquiétudes ne tardèrent pas à se justifier. Le 7 novembre, un député de la gauche, M. Pascal Duprat, montant à la tribune, rappela que la loi d'enseignement était émanée de l'initiative gouvernementale, et que par conséquent, aux termes de l'article 75 de la Constitution, elle devait, avant d'arriver à l'Assemblée, être renvoyée au conseil d'État : il ajouta que, le 3 juillet précédent, un représentant, M. Lherbette, avait de-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mandé ce renvoi : il fit connaître, en outre, que le conseil d'État, par l'organe de M. Boulay de la Meurthe, avait, dans une lettre au président de l'Assemblée, protesté contre l'oubli de sa prérogative. — Le rapporteur de la commission, M. Beugnot, mit à repousser cette insidieuse attaque une ardeur qui révélait l'étendue de ses craintes. La loi d'enseignement, dit-il, est une loi organique : comme telle, elle échappe à l'article 75 de la Constitution. Cette loi a été préparée par les hommes les plus compétents, en sorte qu'un examen nouveau n'apporterait aucune lumière. Que renverrait-on au surplus au conseil d'État? Le projet primitif? mais il s'est absorbé dans l'œuvre de la commission. Le travail de la commission? Mais ce serait subordonner la commission parlementaire au conseil d'État. « La « proposition, ajoutait en terminant M. Beugnot, n'a d'autre « but que de faire échouer le projet sans discussion. J'avertis « mes amis ; je leur dis : C'est un piège ; n'y tombez pas. On « vous propose deux choses : la première, c'est d'étouffer une « loi qui inquiète les adversaires de la liberté d'enseignement ; « la seconde, c'est de préparer, dans des vues très diverses, « contre la majorité le reproche d'impuissance. » — Entre les deux opinions, le cabinet affecta la neutralité. Le gouvernement, dit le ministre de l'instruction publique, M. de Parieu, est ici tout à fait désintéressé : car il s'agit d'une question de procédure parlementaire. Si le renvoi au conseil d'État est repoussé, nous solliciterons un court délai afin de nous préparer à la discussion du projet. Si le renvoi est voté, nous détacherons du projet lui-même les dispositions qui ne peuvent pas souffrir de retard, c'est-à-dire celles relatives aux instituteurs primaires et aux certificats d'études, et nous vous demanderons de les voter d'urgence.

Ce débat préliminaire avait passionné l'Assemblée. A droite, on sentait qu'un nouveau retard serait presque aussi fâcheux qu'un échec définitif. On redoutait l'esprit du conseil d'État émané de l'Assemblée constituante. On était d'autant plus inquiet que les partisans de l'ajournement semblaient soutenus en secret par l'Élysée : M. Boulay de la Meurthe, qui avait réclamé en faveur des prérogatives du conseil, était, en effet,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

un des familiers du prince. Enfin, M. de Parieu, en évitant de prendre parti et en annonçant des mesures provisoires qui pourvoiraient au plus pressé, paraissait offrir un moyen terme aux indécis et aux timides. C'est sous cette impression qu'on alla au scrutin. Le cabinet s'abstint : beaucoup des amis du président se séparèrent de la majorité : 307 voix contre 303 votèrent le renvoi. Les révolutionnaires de toute nuance applaudirent. Quelques catholiques s'associèrent à cette joie, et exprimèrent même le vœu que la loi envoyée au conseil d'État n'en revînt point.

Ce souhait imprudent ne fut pas exaucé. Au mois de décembre, le conseil d'État avait terminé son examen. M. Beugnot se hâta de déposer son rapport supplémentaire. Les derniers incidents, loin de décourager les chefs de la majorité, avaient piqué au vif leur amour-propre. « Nous soutiendrons le « projet jusqu'à extinction, disait M. Thiers (1). » — Quant au gouvernement, il s'était empressé de préparer les mesures provisoires qu'il avait annoncées. Le 16 novembre, il avait, par décret, aboli le certificat d'études. Le 2 janvier 1850, le ministre de l'instruction publique demanda l'urgence pour la loi sur les instituteurs. A ce moment, entre le ministère et la droite de l'Assemblée, la situation fut assez étrange. Le projet de M. de Falloux était revenu du conseil d'État, et sur le point d'être mis à l'ordre du jour : or, c'est cet instant que le cabinet choisissait pour précipiter le vote d'une loi partielle qui devait presque aussitôt s'absorber dans une loi plus générale. A quoi bon cette loi secondaire si l'on voulait sincèrement la loi organique ? et si l'on ne voulait point la loi organique, que deviendrait l'harmonie entre l'Élysée et l'Assemblée ? On toucha à un conflit : heureusement il n'éclata pas. Après une première épreuve douteuse, la déclaration d'urgence réunit 329 voix contre 300. Les membres de la droite avaient compris qu'il ne fallait pas rompre l'union, à l'heure même où l'union allait devenir plus que jamais nécessaire (2). La loi qui subordonnait provisoire-

(1) Lettre de Mgr Dupanloup à M. de Montalembert. (*Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, t. Ier, p. 511.)

(2) Dans une lettre à M. de Falloux, M. Armand de Melun expliquait ainsi

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ment les instituteurs à l'autorité préfectorale fut votée le 11 janvier après quatre séances. On l'appela un peu dédaigneusement la *petite loi*, par opposition à la grande qu'on attendait. De fait, cette discussion fut pour les solennels débats qui allaient s'ouvrir une utile préface : elle montra l'anarchie qui régnait, depuis la révolution de Février, dans l'instruction primaire et combien était grand de ce côté le péril social. Trois jours plus tard, le 14 janvier, on aborda enfin la loi d'enseignement.

VIII

Dans le Parlement comme dans le pays, la loi rencontra trois sortes d'adversaires, les Montagnards, les universitaires, et enfin certains catholiques.

La Montagne, surtout depuis la fuite de Ledru-Rollin, était plus propre aux interruptions qu'aux discours. Dans cette pénurie, toute recrue nouvelle lui était précieuse. Elle eut cette fois la bonne fortune de trouver un interprète dans Victor Hugo, récemment passé dans le camp révolutionnaire et jaloux de se mettre à l'unisson de ses alliés. « La loi sur l'enseigne-« ment, dit M. Victor Hugo, est l'œuvre du parti clérical. Or, « je dis à ce parti : Je me méfie de vous : instruire, c'est con-« struire : je me méfie de ce que vous construisez... Vous con-« fier l'avenir de la France, c'est vous le livrer... Je ne veux, « hommes du parti clérical, ni de votre main, ni de votre souffle « sur les générations nouvelles. Je ne veux pas que ce qui a « été fait par nos pères soit défait par vous. Après cette gloire, « je ne veux pas de cette honte... Votre loi est une loi qui a un « masque. Elle dit une chose et elle en fait une autre. C'est une « pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté ·

son vote en faveur de l'urgence : « Tout en murmurant contre nos ministres, « nous avons pensé qu'une loi qui avait besoin de la bonne volonté de tous ne « devait pas se faire précéder par un soufflet donné au gouvernement et à quel-ques-uns de nos amis. » (*Correspondance inédite.*)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« c'est une confiscation intitulée donation. Du reste, c'est votre « habitude. Toutes les fois que vous faites une proscription, « vous dites : Voilà une amnistie. » A ce cliquetis de mots, la Montagne affecta de se pâmer d'aise. Le reste de la harangue fut digne de l'exorde. Campanella, Galilée, l'Inquisition, Torquemada, les Jésuites, aucun lieu commun ne fut oublié. L'orateur termina, comme il avait commencé, par une suite de métaphores retentissantes. « Vous ne voulez pas du progrès, « s'écria-t-il en finissant ; vous aurez la révolution. Aux hommes « assez insensés pour dire : L'humanité ne marchera plus, Dieu « répond par la terre qui tremble. » L'extrême gauche, comme il convenait, applaudit à outrance : à droite, les uns s'égayèrent d'un tel accent théâtral, les autres s'attristèrent de l'éclipse d'un tel génie.

Les objections des universitaires trouvèrent deux organes, M. Barthélemy-Saint-Hilaire et M. Wallon. Tous deux se plaignirent, non sans quelque vivacité, que l'enseignement officiel ne fût pas dignement représenté, soit dans le conseil supérieur, soit dans les conseils académiques. L'inspection, ajoutaient-ils, était insuffisante ou incomplète. Les fonctions de l'instruction publique deviendraient trop facilement accessibles aux hommes étrangers à l'Université. Réunis par ces vues communes, M. Barthélemy-Saint-Hilaire et M. Wallon différaient en un point. Le premier, indifférent ou hostile aux idées religieuses, laissait percer toutes ses préventions contre les influences cléricales ou jésuitiques, et, sans oser se l'avouer à lui-même, réduisait la liberté d'enseignement au point de la supprimer. Le second, chrétien très sincère, se prononçait avec netteté pour l'abolition du monopole : seulement, la loi nouvelle lui apparaissait moins comme une œuvre de paix que « *comme une machine de guerre* ». Les arrière-pensées des catholiques l'inquiétaient. Il s'effrayait non du présent, mais de l'avenir. « M. de Montalembert et ses amis, disait-il, gardent les écoles « publiques, mais ils les gardent sous bénéfice d'inventaire, « avec la pensée de les supprimer un jour. »

Quant aux répugnances des catholiques, elles se traduisirent non par une hostilité déclarée, mais par des réserves. Dans un

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

langage très élevé, Mgr Parisis, évêque de Langres, tint pour ainsi dire la balance égale entre la critique et l'apologie. La loi nouvelle, selon lui, était une transaction plus favorable à l'Université qu'à l'Église. Il y avait lieu de regretter que l'enseignement religieux, au lieu de jouir d'une liberté complète, fût subordonné au contrôle de l'État. Quel serait, dans le conseil supérieur et dans les conseils académiques, le rôle des évêques réduits à l'état de minorité, impuissants pour le bien, désarmés contre le mal? Nonobstant ces appréhensions, Mgr Parisis ne condamnait point le projet : il estimait même qu'il en pouvait résulter de grands avantages pour le bien des âmes. Si on nous présente la loi comme une faveur, disait-il, nous la repoussons : mais nous sommes disposés à l'accepter comme une occasion de dévouement. Cette parole exprimait sous une forme ingénieuse le véritable sentiment du clergé, du clergé incertain entre l'adhésion et l'hostilité, défiant des transactions parlementaires, craignant surtout des pièges, en garde contre la gratitude au point de tomber dans l'excès contraire, disposé cependant, la loi une fois votée, à s'en servir avec zèle et vaillance. — A la suite de Mgr Parisis, un autre représentant très estimé de ses collègues, M. l'abbé de Cazalès, entreprit, lui aussi, la critique du projet au point de vue spécial des intérêts catholiques. Tandis que l'évêque de Langres montrait, somme toute, plus de confiance que d'appréhensions, l'abbé de Cazalès inclinait à la désapprobation. La présence des évêques dans le conseil supérieur lui paraissait surtout compromettante et inacceptable. Le respectable prêtre fut interrompu plusieurs fois par les chaleureuses adhésions de la gauche; et cet assentiment suspect aurait suffi à l'éclairer sur l'opportunité de son langage.

A tout prendre, ces objections, venues de points divers, ne mettaient point en péril le sort définitif de la loi. La Montagne, même grossie des républicains modérés, était peu redoutable. Les universitaires ne formaient qu'un bien petit groupe. Quant aux très rares catholiques dissidents, leur hostilité, à supposer qu'elle ne fléchît pas au moment du vote, ne se traduirait, pensait-on, que par une abstention. Ce qui était essentiel,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

c'était de prévenir toute défection dans la majorité, c'était de rallier dans une pensée commune les amis de l'Élysée peu empressés pour le projet, les conservateurs encore imbus de préjugés antireligieux, les indifférents qui s'intéressaient peu à cette querelle de l'Université et des Jésuites. L'union seule pouvait assurer le succès, et les sentiments étaient si divers que l'accord semblait précaire, incertain, fragile. A cette cause de l'union, le ministre de l'instruction publique, M. de Parieu, rendit un mémorable service en apportant à la tribune une déclaration très nette et très loyale en faveur de la loi. Mais ce fut à M. de Montalembert et à M. Thiers qu'il appartint de maintenir jusqu'au bout l'harmonie. Ils furent bien les vrais champions de la liberté d'enseignement.

Avec un admirable courage, Montalembert décrivit le mal qui minait la société française. « Le monopole de l'instruction pu-« blique, dit-il, a fait sous la Restauration ce qu'on appelait « dans ce temps-là des libéraux et des révolutionnaires : sous « le régime de Juillet, il a fait des républicains : sous la Répu-« blique, il fait des socialistes.. L'éducation publique, telle « qu'on la donne en France, développe des besoins factices « qu'il est impossible de satisfaire : elle fomente une foule « innombrable de vanités et de cupidités dont la pression écrase « la société... Il suit de là que chaque gouvernement élève des « générations qui le renversent lorsqu'elles arrivent à la matu-« rité. » Ce langage, qu'on eût trouvé excessif quelques années auparavant, ne semblait que juste, tant les derniers événements avaient porté de lumière dans les âmes. — C'est pour remédier à ce mal, continuait l'orateur, que nous avons imaginé le projet actuel qui se propose deux buts : le premier, c'est d'améliorer l'enseignement officiel; le second, c'est de permettre à l'enseignement libre de se créer et de se développer. Ce projet a été attaqué à gauche et à droite. A gauche, on nous a traités d'*ultramontains* et de *Jésuites :* à droite, on nous a dénoncés à Rome pour avoir trahi les intérêts de la religion. En réalité, qu'avons-nous fait? *Nous avons substitué l'alliance à la lutte.* — Ici Montalembert faisait un retour vers le passé : lui, l'homme des rivalités ardentes, âpres, quelquefois amères, il se faisait avec

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

une éloquence qu'on n'a pas surpassée l'apôtre de la conciliation.

« Messieurs, j'ai fait la guerre et je l'ai aimée, je l'ai faite « plus longtemps, aussi bien et peut-être mieux que la plupart « de ceux qui me reprochent aujourd'hui de la cesser.

« Mais je n'ai pas cru que la guerre fût le premier besoin, la « première nécessité du pays. Au contraire, j'ai pensé qu'en « présence du danger commun, des circonstances si graves et « si menaçantes où nous sommes, et en présence aussi (pour- « quoi ne le dirais-je pas?) des dispositions que je rencontrais « chez des hommes que nous avions été habitués à regarder « comme adversaires, le premier de nos devoirs était de ré- « pondre à ces dispositions nouvelles. Et c'est a cette pensée « honorable que j'ai consacré, depuis un an, toute l'activité « et tout le dévouement de mon âme. (*Approbation à « droite.*)

« ... Oui, nous avons rencontré des adversaires pour qui les « leçons des événements n'avaient pas été stériles, pas plus « qu'elles ne l'ont été pour nous, car tout le monde avait à « apprendre, et tout le monde à profiter. (*Très bien!*) Nous « avons rencontré des hommes, nos adversaires de la veille, « qui nous ont tendu la main au lendemain de ce que nous « regardions tous comme une catastrophe imprévue. Devions- « nous repousser cette main? Non; ce serait le plus grand « reproche que je me ferais de ma vie si je l'avais repoussée.

« Certes, ces hommes ne croient pas tout ce que nous croyons; « certes, ces hommes ne veulent pas tout ce que nous voulons. « Mais ils croient aujourd'hui au péril qu'ils niaient jadis et « que nous signalions d'avance; ils veulent, comme nous, un « remède à ce péril : ils veulent le salut de la société, et ils « nous ont invités à y travailler avec eux.

« Eh bien, nous avons accepté l'invitation avec le juste em- « pressement d'un cœur dévoué à la patrie et à la société. « (*Très bien! très bien!*)

« Messieurs, ajoutait Montalembert avec un redoublement « d'émotion et au milieu de l'Assemblée suspendue à ses « lèvres, on fait la paix le lendemain d'une victoire, on fait

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« la paix le lendemain d'une défaite, mais on la fait, surtout, « selon moi, le lendemain d'un naufrage. (*Sensation.*)

« Eh bien, que l'honorable monsieur Thiers me permette de le « dire, nous avons fait naufrage, lui et moi, en février (*mou-« vements divers*), quand nous naviguions ensemble, quand « nous voguions ensemble sur ce beau navire qu'on appelait la « monarchie constitutionnelle... (*Rires ironiques à gauche. — « Approbation à droite.*)

« ... Nous nous sommes trouvés au lendemain du naufrage « sur une frêle planche qui nous sépare à peine de l'abîme. « Fallait-il, sans nécessité impérieuse, recommencer la lutte « de la veille? Fallait-il repousser la main que, tout naturelle-« ment, nous étions portés à nous offrir l'un à l'autre? Fallait-il « ressusciter toutes les récriminations, tous les ressentiments, « même les plus légitimes? Non. Je ne l'ai pas pensé, je ne l'ai « pas voulu, je ne l'ai pas fait, je ne m'en repens pas. » (*Très bien! très bien!*)

Voix à droite. Cela vous honore!

M. DE MONTALEMBERT. — « Voilà pourquoi, Messieurs, j'ose « dire que l'œuvre que nous vous apportons, malgré ses imper-« fections, est dès à présent une œuvre sacrée, sacrée par « l'esprit qui l'a dictée, par l'esprit d'union, de paix et de « conciliation, en même temps que de patriotisme qui l'a « inspirée. (*A droite : Très bien! très bien!*) Il y a un an que « nous y travaillons, nous et nos anciens adversaires, il y a un « an que nous y travaillons : nous sommes entrés dans ce « labeur avec le souvenir de nos anciennes luttes; mais nous « n'avons gardé ce souvenir que pour nous encourager à tra-« verser les ennuis, à surmonter les difficultés et les contradic-« tions, et les amertumes inséparables d'une œuvre de cette « nature. Nous n'y avons sacrifié aucune conviction. Nous « n'avons sacrifié ni la vérité ni la justice; nous n'avons sa-« crifié que l'esprit de contention, l'esprit d'amertume et « d'exagération, qui sont malheureusement inséparables des « luttes même les plus légitimes, lorsqu'elles sont prolongées. « (*Très bien! très bien!*)

« C'est pourquoi je ne crains pas de maintenir à cette tribune

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« et d'appliquer à cette loi l'expression de *concordat* que j'ai « risquée dans la discussion des bureaux... Il y a, poursuivait « l'orateur, deux mots que l'Église ne dit jamais : c'est *Tout ou « rien* et *Il est trop tard*. Elle ne dit jamais : *Tout ou rien*, car « c'est le mot de l'orgueil, de la passion humaine qui veut jouir « et vaincre aujourd'hui parce qu'elle doit mourir demain. « (*Très bien!*) L'Église, comme on l'a tant dit, est patiente « parce qu'elle est éternelle, et voilà pourquoi elle ne dit ja- « mais : *Tout ou rien*. Elle ne dit pas non plus : *Il est trop tard*, « ce mot coupable et impitoyable, parce que, s'il n'est jamais « trop tard pour sauver une âme, il n'est jamais trop tard non « plus pour sauver une société qui consent à être sauvée. » (*Très bien! très bien!*)

M. Thiers fut le digne émule de Montalembert. Très différent de lui par le caractère, la nature, les tendances, il fut son rival par le talent et son rival par la sagesse. Il commença par un de ces merveilleux exposés auxquels il excellait et dont la lucidité faisait oublier la longueur. Il décrivit l'organisation du corps universitaire, rendit hommage à ses qualités, adoucit ses défauts sans toutefois les dissimuler tout à fait. Puis, arrivant au projet actuel : « Qui s'en plaindrait? Serait-ce l'Université? « de notre loi elle sort consolidée et agrandie : elle conserve « son budget, son droit de surveillance, et, avec cela, la col- « lation exclusive des grades. » Attentif à prévoir les objections de ses amis et jaloux de les rallier à ses convictions nouvelles, M. Thiers mit un soin extrême à écarter toute idée de privilège au profit de l'Église. Le projet, dit-il, se borne à consacrer le système de la liberté d'enseignement. L'Église, objecte-t-on, jouira de cette liberté. Eh! sans doute. Mais comment pourrait-on, sans injustice flagrante, l'exclure du droit commun? A l'exemple de M. de Montalembert, M. Thiers considérait la loi nouvelle comme une transaction après la lutte. « Déjà, dit- « il en terminant, la guerre a cessé. Qu'est-ce qui a fait cesser « la guerre? Le voici : d'un côté, les grands intérêts qui doi- « vent réunir tous les honnêtes gens, en présence des dangers « qui nous menacent, et, de l'autre, la certitude, en lisant « votre Constitution, que ce qu'ils désirent ne peut leur être

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« refusé. Savez-vous ce qu'il faudrait pour faire renaître la « guerre? Il faudrait refuser la loi; je ne dis pas tous ses détails, « mais le principe de la loi. »

Après ces discours, l'Assemblée, par 455 voix contre 187, décida qu'elle passerait à une seconde délibération. A la seconde délibération qui commença le 4 février, se produisirent de nombreux amendements proposés, les uns par la gauche, les autres par les universitaires, quelques-uns par le gouvernement. MM. Quinet et Chauffour demandèrent qu'on attribuât à l'Assemblée la nomination des membres du conseil supérieur. Le droit d'inspection, son caractère, son étendue furent longuement discutés. A propos de l'instruction primaire, les députés de la Montagne essayèrent d'introduire dans la loi le principe de l'obligation. — Mais de tous les amendements le plus débattu fut celui qui refusait aux congrégations religieuses non reconnues par l'État le droit d'ouvrir ou de tenir des écoles. Quand M. Thiers, dans la commission extraparlementaire, s'était résigné, sur les instances de M. Dupanloup, à laisser aux Jésuites la jouissance de la liberté commune, il avait ajouté, on s'en souvient : « Le jour de la discussion, je me cacherai sous mon « banc. » Il ne se cacha pas : loin de là, il monta à la tribune, et, quoique souffrant, défendit avec une rare énergie l'Institut fameux dont, cinq années auparavant, il avait demandé la dispersion. « Il faut, dit-il, qu'il n'y ait ici aucun doute, aucune « obscurité. Un individu laïque ou ecclésiastique se présente : « les deux preuves de moralité et de capacité par lui faites, il « n'y a plus rien à lui demander. S'il porte la robe du prêtre, « on ne peut lui demander s'il appartient à telle ou telle con- « grégation. Cela ne se peut pas. » M. Thiers ajouta, d'ailleurs, que la question des Jésuites serait discutée plus utilement quand on s'occuperait des associations. L'Assemblée repoussa l'amendement par 450 voix contre 148.

La troisième délibération suivit de près la seconde. Le 15 mars, on mit aux voix l'ensemble du projet. Tous les membres de la gauche, depuis les Montagnards les plus exaltés jusqu'à Lamartine et Cavaignac, s'unirent dans un vote hostile. Ils trouvèrent des alliés dans M. Wallon et dans l'abbé Cazalès.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Parmi les ministres, MM. Rouher, Ferdinand Barrot, Bineau s'abstinrent. Il en fut de même de Mgr Parisis. Cette dernière abstention ayant été commentée avec amertume (1), le prélat déclara dans une lettre publique qu'il était personnellement favorable au projet, mais qu'il avait craint que son suffrage, s'il l'exprimait, ne parût un blâme à ceux de ses collègues de l'épiscopat qui ne partageaient pas son sentiment. Quant aux membres de la droite, ils n'hésitèrent pas à manifester leur adhésion : 399 voix contre 237 se prononcèrent pour la liberté d'enseignement.

IX

Ainsi fut votée cette loi fameuse qui avait soulevé tant de débats, excité tant de colères, traversé tant d'épreuves. On pouvait craindre que les catholiques, au lieu de profiter de la liberté nouvelle, ne continuassent entre eux des controverses qui n'avaient que trop duré. Il n'en fut point ainsi. Le 15 mai, une lettre du nonce aux évêques donna à la loi une sorte d'approbation, approbation pleine de réserves, précieuse néanmoins et bien propre à ramener la paix (2). A la suite de cette circulaire, l'*Univers* cessa l'ardente polémique qu'il avait soutenue. « Plus notre opposition a été vive, dit-il, plus il im« porte qu'aucun nuage ne puisse s'élever sur la sincérité et « l'intégrité de notre soumission aux directions du Vicaire de « Jésus-Christ (3). » Un bref de la secrétairerie pontificale félicita M. Molé, M. de Montalembert, M. de Falloux, des services rendus par eux à l'Église. Le Père de Ravignan, agissant sans

(1) « Cette abstention souleva quelque colère : ce n'était pas la peine, murmu« raient certains conservateurs, d'avoir fait une si grande concession aux catho« liques pour que le seul évêque membre de l'Assemblée ne donnât pas même « à cette loi l'adhésion de son vote. » (*Mémoires inédits* de M. Armand DE MELUN.)

(2) Voir le texte de cette lettre dans l'*Univers* du 18 mai 1850

(3) L'*Univers*, 24 mai 1850.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

doute au nom de son Ordre, remercia M. Thiers de sa loyale intervention (1). Enfin Mgr Parisis, qui n'avait pas osé ratifier par son vote l'œuvre de ses amis, publia bientôt un commentaire de la loi, commentaire pratique et lumineux qui en montrait manifestement les bienfaits.

Ce retour était légitime, et l'on ne pouvait regretter qu'une chose, c'est qu'il eût été si tardif. Malgré ses lacunes, la loi nouvelle, aux yeux de tout observateur attentif, offrait à l'Église d'inappréciables facilités pour le bien. — Le premier de ces avantages, c'était l'abolition du monopole : désormais tout Français, fût-il prêtre, fût-il Jésuite, pouvait ouvrir un établissement d'instruction (2) : aucune entrave directe ou indirecte : le certificat d'études, déjà supprimé par le décret du 16 novembre 1849, était définitivement aboli (3) : aucune condition excessive de grade n'était exigée. — Partout apparaissaient en outre le respect du clergé et le souci de son influence morale. Le curé était l'une des autorités préposées à la surveillance de l'enseignement primaire (4). C'est de concert avec lui que le maire devait dresser la liste des enfants admis à la gratuité (5). Tout ministre du culte non interdit avait le droit de tenir une école primaire, sans rapporter aucun brevet de capacité et sans justifier d'aucun stage (6). Les supérieurs des associations religieuses jouissaient de la faculté de présenter directement les candidats aux postes d'instituteurs communaux (7). La lettre d'obédience remplaçait le brevet de capacité pour les institutrices appartenant à des congrégations religieuses reconnues par l'État (8). — En ce qui concerne les petits séminaires, les fameuses ordonnances de 1828 étaient abolies : ainsi plus d'obligation pour les jeunes gens de porter le costume ecclésiastique ; plus de limitation du nombre des élèves ; plus de défense de recevoir

(1) Lettre du Père de Ravignan à Mgr Dupanloup. (*Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange, t. Ier, p. 516.)
(2) Art. 25 et 60.
(3) Art. 63.
(4) Art. 44.
(5) Art. 45.
(6) Art. 25.
(7) Art. 31.
(8) Art 49.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

des externes (1). — A la vérité, l'État conservait le gouvernement de l'instruction publique ; mais il convenait d'observer deux choses : la première, c'est que le conseil supérieur et les conseils académiques, au lieu d'être entièrement à la dévotion de l'Université, formaient une sorte de haute magistrature où toutes les forces sociales étaient représentées (2); la seconde, c'est que l'inspection, si elle s'étendait à tous les établissements sans exception, était restreinte dans des limites soigneusement déterminées (3). — Comme on le voit, non seulement les catholiques participaient au droit commun, mais encore certaines dispositions de la loi trahissaient envers les ministres du culte et les congrégations enseignantes une équité bienveillante qui s'est rarement retrouvée depuis.

Les résultats dépassèrent même les plus favorables prévisions. Sous l'aiguillon de la concurrence, les établissements universitaires devinrent meilleurs. Quant aux établissements religieux, ils se multiplièrent. Les difficultés étaient grandes : difficultés avec les entrepreneurs, difficultés pour les avances de fonds, difficultés pour recruter un personnel enseignant. Ces obstacles furent surmontés. Avant même que la loi du 15 mars 1850 fût promulguée, certaines villes comme Ancenis et Saint-Dizier demandèrent que leurs collèges fussent remis au clergé (4). Au bout de quelques mois, Arles, Guingamp, Tarascon, Draguignan, Château-Gontier, Brignoles, Orthez, Saint-Chamond virent s'élever des maisons ecclésiastiques (5). Un grand nombre de municipalités étaient disposées à offrir aux prêtres leurs collèges communaux; elles espéraient une direction meilleure et étaient assurées, dans tous les cas, d'une sérieuse économie (6). De 1850 à 1852, 257 établissements libres furent créés (7).

(1) Art. 70. Les écoles secondaires ecclésiastiques sont maintenues sous la *seule* condition de rester soumises à la surveillance de l'État.

(2) Art. 1er à 16.

(3) Art. 21

(4) *Rapport au comité de l'enseignement sur la loi du 15 mars* 1850, par M. le comte Beugnot, p. 63.

(5) *Rapport de M. le comte Beugnot*, p 63 et 64.

(6) Comité de l'enseignement libre : séance du 1er février 1852. (*Rapport*, p. 8.)

(7) *Rapport de M. le comte Beugnot*, p. 66.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Bientôt on ne craignit plus qu'une chose, c'est que ces maisons ne fussent trop nombreuses et ne se fissent tort par leur nombre même. — Les congrégations ne furent pas moins empressées à profiter de la liberté commune. Le Père de Ravignan avait même dû modérer l'ardeur des religieux de sa Compagnie qui voulaient ouvrir des écoles sans attendre le vote de la loi (1). A Sainte-Affrique, à Mende, ailleurs encore, s'ouvrirent, dès 1850, des établissements tenus par les Jésuites. La restauration de cet institut jadis si impopulaire ne souleva pas les répugnances qu'on aurait pu craindre. Bien plus : un incident se produisit qui marqua les progrès de l'esprit de tolérance. Un Jésuite, le Père Valentin, en traitant avec la municipalité de Mende pour la cession du collège de cette ville, avait figuré au contrat, non en son nom personnel, mais au nom de la Société de Jésus. La convention, qui contenait d'ailleurs d'autres irrégularités, fut soumise à l'approbation du conseil supérieur. L'occasion était belle pour raviver les anciennes querelles. Nul n'y songea. Le traité fut accepté sous la seule condition que le Père Valentin y figurerait comme particulier, non comme mandataire de son Ordre (2).

Les institutions créées par la loi du 15 mars 1850 pour le gouvernement de l'instruction publique ne justifièrent pas les alarmes que les catholiques avaient conçues. Dans le conseil supérieur, les évêques furent accueillis avec déférence et leurs avis le plus souvent écoutés. Les prélats désignés pour y siéger furent Mgr Morlot, archevêque de Tours, Mgr Gousset, archevêque de Reims, Mgr Parisis, évêque de Langres, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans : on ne pouvait choisir des personnages plus recommandables ni plus éclairés. Dans les conseils académiques, le même esprit d'équité régna. L'inspection des établissements libres ne souleva elle-même que peu de difficultés. Les circulaires des ministres veillèrent à ce que ces inspections fussent non tracassières, mais réservées, surtout dans les petits séminaires où la surveillance épiscopale était une suffisante

(1) *Vie du Père de Ravignan*, par le Père de Pontlevoy, t. II, p. 171.
(2) *Rapport de M. le comte Beugnot*, p. 31-33. — *Recueil des lois et actes de l'instruction publique*, année 1851, p. 68.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

garantie d'ordre et de moralité (1). De toutes les dispositions de la loi, une seule souleva dans le corps universitaire de vives doléances : l'abolition du certificat d'études permit à beaucoup de jeunes gens de se présenter au baccalauréat sans avoir terminé leurs classes, et les doyens des Facultés, dans leurs rapports au ministre, signalèrent avec une inquiétude peut-être un peu affectée cet état de choses qui leur semblait le prélude ou l'indice d'une décadence dans l'enseignement (2). Le mal n'était pas si grand qu'on ne le proclamait : car il suffit pour le conjurer d'éliminer des épreuves les candidats incapables ou mal préparés.

Un *comité de l'enseignement libre* avait été formé. Dans ce comité avaient pris place M. Molé, M. de Montalembert, M. Beugnot, M. Augustin Cochin, M. de Corcelles, tous anciens membres des commissions ministérielles ou parlementaires. C'est avec bonheur que ces hommes éclairés, soucieux à la fois des intérêts de l'Église et de ceux de leur pays, voyaient leur œuvre se développer et fleurir; et ils se disaient que cette conquête achetée par tant d'efforts n'avait pas été payée trop cher. Ils n'étaient pas seuls à se féliciter. Dans son message du 4 novembre 1851, le président de la République n'hésita pas à reconnaître les heureux résultats de la liberté d'enseignement. C'est que cette loi était bien un *édit de pacification*. Plus tard, à la vérité, elle fut atteinte en plusieurs de ses parties : elle ne subsista pas moins dans son ensemble, tant elle était vivace, tant elle avait pénétré dans les mœurs publiques!... Malgré les iniquités de l'heure présente, elle n'est pas encore tout à fait détruite, et, au milieu de toutes les institutions qui passent et disparaissent, elle permet d'inculquer aux générations qui s'élèvent le goût et le respect des choses sacrées.

Une ombre attriste toutefois ce consolant tableau. Si la loi du 15 mars 1850 fut féconde en résultats, les catholiques ne

(1) Voir *Instruction du 10 mai 1851* de M. DE CROUSEILHES, ministre de l'instruction publique. (*Recueil des lois et actes de l'instruction publique*, année 1851, p. 288.)

(2) Voir Rapports des doyens des Facultés des lettres de Poitiers, Strasbourg, Dijon, Besançon, Lyon, Aix, Bordeaux (1852), cités par M. le comte Beugnot dans son *Rapport* au comité de l'enseignement libre, p. 81 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rendirent qu'une demi-justice à ceux qui leur avait assuré ce bienfait. Du haut de la tribune, Montalembert, faisant allusion aux reproches de quelques-uns de ses anciens alliés, avait laissé échapper de ses lèvres cette phrase mélancolique : « J'offre « à l'Église mon impopularité comme un dernier hommage (1). » Ni lui ni ses nobles auxiliaires ne retrouvèrent au sein de leur parti la faveur qui les avait soutenus jadis. Leur œuvre réussit : mais, leur œuvre achevée, ils n'eurent plus qu'à descendre, jeunes encore et déjà un peu usés, frappés au seuil de la maturité d'une sorte d'impuissance relative, voués aux haines implacables de leurs adversaires qui ne leur pardonnaient pas leurs services à l'Église, mollement soutenus par leurs amis qui jugeaient ces services incomplets ou les croyaient viciés par des calculs humains. Chose étrange ! ils eurent plus de peine à se faire amnistier de leur triomphe que d'autres à se relever d'une défaite ; et le même vote qui consacra leur victoire commença le déclin de leur influence. Cette parcimonie dans la gratitude a de quoi attrister les âmes généreuses. Ne nous affligeons pourtant pas trop. Entre les plus nobles âmes et dans les meilleures causes, il y a parfois des dissentiments que le temps efface et qui sont le témoignage de notre humaine faiblesse. Rappelons-nous aussi que la reconnaissance et l'affection ne remontent guère, et que ceux qui recueillent la moisson se souviennent rarement de ceux qui ont semé. N'oublions pas enfin que Dieu, comme pour montrer que tout bien procède de lui, se plaît parfois à diminuer les instruments qui lui ont servi. Lui seul peut permettre sans injustice cette apparente iniquité, parce que seul il peut, dans un monde meilleur, couronner les dévouements qui n'ont été récompensés ici-bas qu'à demi.

(1) Séance parlementaire du 17 janvier 1850. (*Moniteur* de 1850, p. 200.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE SEIZIÈME

LA LOI DU 31 MAI

SOMMAIRE : I. — Le parti conservateur et le parti socialiste en présence. — Le parti conservateur : épurations; instructions ministérielles. — Enlèvement des arbres de la liberté : langage agressif du général d'Hautpoul : cette attitude résolue est approuvée par la majorité parlementaire. Le parti socialiste : propagande dans les campagnes; les transportés de Juin; rixes au quartier Saint-Martin; anniversaire du 24 février.

II. — Procès des accusés du 13 juin : comment, à la suite de ce procès, des élections complémentaires sont indispensables : ces élections sont fixées au 10 mars; importance que l'opinion publique y attache. — Candidats du parti de l'ordre : M. Foy, le général de la Hitte, M. Bonjean. — Candidats du parti socialiste : Vidal, de Flotte, Carnot : signification de chacun de ces noms. — Ardeur des deux partis : circulaire de M. Carlier; réunions publiques. — Les candidats socialistes sont élus. — Émoi et colère des conservateurs; audace croissante du parti démagogique.

III. — Comment les électeurs de la Seine sont de nouveau convoqués pour le 28 avril. — Comité démocratique socialiste : étrange conciliabule : Eugène Sue proclamé candidat du parti démagogique. Parti de l'ordre : épisode du 23 juin 1848 : candidature de Leclerc. Polémique entre les deux partis : terrible catastrophe du pont d'Angers : de quelle façon le parti révolutionnaire songe à exploiter cet accident. — Eugène Sue est élu.

IV. — Stupeur du parti conservateur : sa colère est plus grande encore que son affolement. — Diverses mesures de réaction sont proposées; le vœu des hommes d'ordre se précise : il faut, dit-on, réglementer le suffrage universel — Note du *Moniteur* (2 mai) : création d'une commission de dix-sept membres, chargée de préparer la réforme de la loi électorale; composition de cette commission. — Projet de loi déposé à l'Assemblée : économie du projet : il vise à diminuer et à épurer le corps électoral : 1° par l'extension des cas d'indignité; 2° par des exigences extraordinaires en matière de domicile. — Commission parlementaire : elle ne fait subir au projet ministériel que peu de modifications. M. Léon Faucher nommé rapporteur. Attitude du parti socialiste et des républicains modérés : sentiments qui règnent dans le parti conservateur.

V. — La discussion publique s'ouvre le 21 mai. — Les adversaires du projet : Cavaignac, Victor Hugo, M. Grévy. — Discours de Montalembert. — Intervention de Lamartine : étrangeté de cette intervention : paroles de concilia-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tion peu écoutées. — Déclarations ministérielles. — M. Thiers; son discours interrompu par les clameurs furieuses de la gauche; la *vile multitude*. — Discussion des articles : rejet de tous les amendements, sauf ceux qui étendent les cas d'indignité. Vote de la loi (31 mai).

VI. — Comment la succession des événements explique la loi du 31 mai. — Jugement sur cette loi : intentions loyales de ses auteurs : légalité équivoque et efficacité douteuse. — Comment le parti démagogique accueille le résultat du scrutin : il se réserve pour 1852. Comment, dans la majorité parlementaire, quelques représentants semblent regretter leur victoire.

I

Tandis que l'Assemblée discutait la loi d'enseignement, les passions politiques ne chômaient pas. Bien au contraire, elles s'accentuaient. De plus en plus, le parti conservateur poussait à la réaction; de plus en plus, le parti républicain versait dans la démagogie.

Par leur origine, les membres du cabinet du 31 octobre plaisaient peu à l'Assemblée : on leur reprochait de représenter trop exclusivement la politique personnelle du prince. Un moyen s'offrait à eux de reconquérir les bonnes grâces de la majorité parlementaire, c'était de faire une guerre impitoyable aux socialistes, voire même aux républicains. Ils n'eurent garde d'y manquer.

On a vu comment les ministres de l'intérieur et de la justice avaient accompli dans l'administration et la magistrature les épurations que M. Barrot et M. Dufaure avaient ajournées ou refusées. Parmi les employés secondaires, instituteurs, agents voyers, facteurs ruraux, agents des contributions, le socialisme avait fait de nombreuses recrues. Chaque ministre envoya à ses subordonnés des instructions sévères. Le garde des sceaux, dans une circulaire aux procureurs généraux, non seulement leur prescrivit de surveiller les magistrats de leur ressort, mais encore les convia à « le renseigner sur les fonctionnaires étrangers à leur administration », et dont ils avaient été appelés « à

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

constater le défaut d'instruction et les mauvaises tendances (1) ». Le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, alla plus loin encore. Le 12 novembre 1849, dans une circulaire aux colonels de gendarmerie, il les invita à provoquer des officiers et sous-officiers placés sous leurs ordres « des rapports non périodiques, absolument confidentiels, et à observer partout les actes et les tendances des agents du pouvoir ». Ces instructions étaient, par leur nature, secrètes; mais il ne déplaisait pas trop qu'on les connût. Le 11 décembre, un représentant de l'extrême gauche, M Baune, ayant dénoncé la circulaire du général d'Hautpoul à la gendarmerie, le général jugea que le meilleur moyen d'avoir raison de ses adversaires, c'était, non de se défendre, mais de les attaquer. Se tournant vers la Montagne, et avec une assurance voisine de la bravade : « Vous n'êtes qu'une minorité infime, s'écria-t-il, vous avez de l'audace... mais nous vous démasquerons, nous vous empêcherons d'agir. Voilà ce que nous ferons avec l'appui de la majorité, non pas avec vous, nous ne voulons pas de vous (2). » — Ces tendances s'affirmant, on prit à tâche d'effacer les dernières traces de l'administration républicaine. L'impôt sur les boissons, supprimé par la Constituante, fut rétabli au grand avantage du Trésor qui avait besoin de toutes ses ressources. On voyait encore, à l'angle des carrefours et sur les places, les arbres de la liberté plantés en février, sorte de peupliers sacrés, aussi languissants que le régime dont ils avaient été le symbole. Le préfet de police était M. Carlier, homme énergique, décidé, volontiers provocant. Sous prétexte que ces arbres gênaient la circulation, il en fit abattre un grand nombre, et il le fit avec un étalage de zèle qui semblait un défi. Les rapports de la province signalant quelque agitation, un décret du 12 février créa, dans les départements de l'Est, de l'Ouest et du Midi, trois grands commandements militaires. Comme cette mesure faisait l'objet d'une interpellation de M. Pascal Duprat, le général d'Hautpoul répondit avec cette hardiesse agressive qui devenait le ton ordinaire des

(1) Cette circulaire fut lue quelques mois plus tard par le garde des sceaux dans la séance du 27 mars 1850. (*Moniteur* de 1850, p. 1029.)

(2) *Moniteur* de 1849, p. 3981.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

communications officielles : « Le gouvernement et la majorité de cette Assemblée, dit-il, veulent la même chose, ils veulent le maintien de la loi, le maintien de la constitution, l'ordre public et la sécurité pour tous. Voilà ce que nous voulons... Nous veillerons continuellement, nous serons toujours sur la brèche, quelques clameurs que nous entendions... Nous serons prêts à toute heure, vous pouvez commencer demain si vous le voulez (1) ... » — A ces paroles qui flattaient ses passions, la majorité applaudissait. Elle pardonnait presque au ministère de couvrir le président, tant elle trouvait ce ministère vigilant pour la cause de l'ordre ! Les orateurs de la droite se mettaient eux-mêmes à l'unisson de ce langage et exprimaient les mêmes idées avec plus d'éloquence et presque autant d'audace. Montalembert, dans son discours sur la loi d'enseignement, dépeignait la République sous l'image d'un *frêle radeau* toujours prêt à sombrer. M. Thiers, du haut de la tribune, n'hésitait pas à qualifier de *funestes* les journées de Février. Toutefois, chez les familiers de l'Élysée et chez les chefs de la majorité, l'esprit de réaction ne revêtait pas tout à fait la même forme. Les premiers, vrais parlementaires, tout en dénonçant le péril social, invoquaient avant tout le secours des lois; les seconds, autoritaires purs, tendaient déjà à grandir, au détriment de tout le reste, l'armée et la police, ces deux instruments de règne : les premiers avaient plus de surface, d'autorité et aussi de scrupules; les seconds, plus confiants dans la force matérielle, devaient acquérir plus de puissance réelle. Cette différence apparaissait déjà, et elle laissait deviner lequel des deux pouvoirs, en cas de conflit, distancerait et vaincrait l'autre.

De son côté, le parti socialiste était plus exaspéré qu'intimidé par ces répressions et par ces menaces. Vaincu en juin 1848 par Cavaignac, déconcerté en janvier 1849 par le général Changarnier, désavoué quatre mois plus tard par le suffrage universel, battu de nouveau le 13 juin par Changarnier, il ne se dispersait que pour se reformer bientôt. Il avait fini par absorber en lui le parti républicain modéré qui, tout en pro-

(1) *Moniteur* du 17 février 1850, p. 577.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

testant un peu, lui obéissait. La propagande était surtout active dans les campagnes. A la fin de 1849, une foule d'almanachs et de brochures y furent répandus. Souvent les facteurs se chargeaient eux-mêmes de distribuer ces petites feuilles, bien qu'elles n'eussent point passé par le bureau de poste (1). Dans le Midi, les cercles démocratiques se multipliaient. Quelques désordres éclatèrent sur certains points, notamment dans l'Hérault. A Paris, l'appareil de la force retenait les passions prêtes à éclater. Pourtant les transportés de Juin, graciés en grand nombre par le président, revenaient en citoyens factieux plutôt que repentants. A l'occasion de l'enlèvement des arbres de la liberté, on les vit se réunir au quartier Saint-Martin, former des groupes nombreux, entrer en lutte avec les agents de police, menacer le général Lamoricière que le hasard avait amené dans ces rues tumultueuses, assaillir le procureur de la République, M. Victor Foucher, que les devoirs de sa charge conduisaient sur le théâtre même des rixes. A peu de temps de là, le second anniversaire des journées de Février fournit un nouveau prétexte aux manifestations. Des rassemblements, au milieu desquels étaient quelques soldats, se dirigèrent vers la place de la Bastille : là, des couronnes furent déposées au pied de la colonne en mémoire des morts de 1830 et de 1848 qui reposaient sous les dalles du monument. On fit des discours ; on glorifia la révolution : on s'excita à la résistance contre la réaction, agitation peu grave en elle-même, mais inquiétante comme symptôme de l'état des esprits.

II

Sur ces entrefaites, des élections complémentaires fournirent aux partis l'occasion de se compter et offrirent aux animosités réciproques un aliment de plus.

(1) Voir au *Moniteur* de 1849, p. 4049, une circulaire du directeur général des postes destinée à réprimer cet abus.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Le 10 octobre 1849, la Haute Cour s'était réunie à Versaille pour juger les auteurs ou complices de l'attentat du 13 juin. Après de longs débats qui avaient laissé le public indifférent, la Cour avait rendu son arrêt. Les accusés étaient au nombre de soixante-sept, dont trente-six contumaces. Les contumaces, parmi lesquels Ledru-Rollin, Félix Pyat, Considérant, Martin Bernard, avaient tous été condamnés à la déportation. Parmi les accusés présents, dix-sept furent frappés de la même peine, notamment Guinard; trois furent condamnés à cinq ans de détention; onze furent acquittés, entre autres Forestier. Cette décision de justice avait eu pour résultat d'écarter du Parlement trente représentants. Un décret convoqua pour le 10 mars les collèges électoraux, afin de pourvoir aux vacances. Seize départements avaient des élections à faire. Le département de la Seine avait à remplacer les sous-officiers Boichot et Rattier, ainsi que Considérant : il avait par conséquent à nommer trois députés.

L'agitation électorale surexcite même les plus sages. Les allures provocantes du ministère, le zèle des socialistes à venger leurs échecs, l'importance d'un scrutin qui permettrait aux partis de constater leurs progrès ou leurs pertes, tout imprima à la lutte un caractère particulier d'âpreté. En province aussi bien qu'à Paris, les passions se donnèrent libre carrière : mais c'est surtout à Paris qu'il est aisé de les étudier.

Le comité de l'*Union électorale,* qui avait déjà fonctionné aux élections précédentes, centralisa les efforts des conservateurs. Après un scrutin préparatoire auquel prirent part 61,000 électeurs, une liste de trois candidats fut adoptée : ce furent M. Fernand Foy, fils de l'illustre orateur de la Restauration; le général de la Hitte, ministre des affaires étrangères; et enfin M. Bonjean, avocat distingué, qu'une mort glorieuse autant que terrible rendit plus tard célèbre. De ces trois noms, le premier était destiné à rallier les orléanistes et les libéraux; les deux autres étaient surtout agréables à l'Élysée.

Dans le parti démocratique, un comité formé des délégués des divers arrondissements entreprit de classer, d'interroger et de désigner les candidats. Ces délégués étaient au nombre

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de deux cent vingt-trois, tous luttant d'obscurité; cinq ou six seulement étaient moins ignorés que les autres ou devaient arriver plus tard à la notoriété : c'étaient Naquet, Toussenel, Hippolyte Castille, Henri Martin. C'est devant ce tribunal désigné sous le nom de *Conclave*, que les candidats se présentèrent. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de l'audace de ces inconnus qui se faisaient d'avance les arbitres de l'élection, ou de l'humilité des solliciteurs qui briguaient une telle investiture. Quarante-huit candidats furent inscrits : parmi eux étaient des socialistes ou des communistes comme Vidal et Cabet; des militaires comme le sergent Pujo et le soldat Daniel; un transporté de Juin, dernièrement gracié, Paul de Flotte; un professeur de l'Université, tout récemment dépossédé de ses fonctions, M. Deschanel; un ancien pair de France, M. d'Alton-Shée; le publiciste Émile de Girardin; enfin, plusieurs anciens membres ou ministres du gouvernement provisoire, Dupont de l'Eure, Carnot, Goudchaux. Les listes préparatoires une fois arrêtées, on procéda à l'interrogatoire des postulants. Seul l'interrogatoire de M. de Girardin présenta quelque intérêt. Il se déclara ennemi de l'arbitraire sous tous les régimes, partisan de l'impôt sur le capital, hostile à l'institution de la présidence. Avec son ordinaire souplesse d'esprit, il justifia l'appui par lui prêté à la candidature présidentielle de Louis Bonaparte. Il exposa complaisamment ce qu'il ferait s'il *devenait ministre*. Aux éclaircissements qu'on lui demandait, il ajouta des explications qu'on ne lui demandait pas, insistant sur ses débuts dans le journalisme, sur l'affaire des mines de Saint-Bérain, en un mot sur tous les points obscurs ou calomniés de sa vie. Ces épreuves terminées, les délégués discutèrent les titres divers; puis on alla aux voix. De Flotte, le transporté, obtint 204 suffrages; le socialiste Vidal, disciple de Louis Blanc, en recueillit 182; Carnot enfin, l'ancien ministre de l'instruction publique sous le gouvernement provisoire, réunit, à un second tour de scrutin, 135 adhésions. Tous trois furent proclamés candidats (1). Le sens de pareils choix était clair :

(1) Compte rendu de la séance du 22-23 février du Comité démocratique socialiste. (*La Voix du peuple*, n° du 24-25 février, supplément.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de Flotte symbolisait la réhabilitation de l'émeute de Juin ; Vidal représentait les doctrines sociales ; le nom de Carnot enfin était à lui seul une protestation contre la loi des instituteurs et la loi d'enseignement. A ces candidatures toutes les fractions du parti républicain se rallièrent. L'association des *Amis de la Constitution*, composée d'anciens constituants, avait, dès le 22 février, proclamé la nécessité de l'union et exprimé « le vœu qu'une liste unique fût adoptée (1) ». Les auteurs du décret de transportation mirent leur main dans les mains des transportés. Jamais le pays ne fut mieux partagé en deux camps irréconciliables : d'un côté, les monarchistes de toute nuance ; de l'autre, les républicains de toute catégorie, depuis Goudchaux jusqu'à de Flotte. Ainsi fut inaugurée la lutte.

Des deux parts, l'ardeur fut égale. Dès le début de la période électorale, M. Carlier, dans une circulaire aux commissaires de police de la ville de Paris, les avait engagés non seulement à surveiller les réunions publiques, mais encore à rectifier les « idées fausses, à rétablir la vérité des faits, à avertir les bons « citoyens », à les mettre surtout en garde contre le socialisme : « car le socialisme, disait le préfet de police, n'est rien autre « chose que la barbarie (2) ». A la netteté de ce langage, on reconnaissait que le pouvoir, loin de fuir le combat, affectait de s'y compromettre. Le parti de l'ordre n'avait, d'ailleurs, pas besoin qu'on l'excitât. La presse conservatrice ne se lassait pas de dénoncer les prochains périls, de signaler les manœuvres de la faction adverse. Les tentatives d'embauchage exercées sur l'armée l'indignaient surtout, et elle invitait les militaires à voter « pour ceux qui les défendent, non pour ceux qui les mitraillent ». — Quant aux socialistes, tantôt ils affectaient la modération, tantôt ils se livraient à leur naturelle violence. Volontiers, pour capter quelques suffrages bourgeois, ils représentaient la candidature de Paul de Flotte, non comme l'apologie de l'émeute, mais comme un gage de paix entre les vain-

(1) Lettre lue à la séance du Comité démocratique socialiste. (*La Voix du peuple*, n° du 24-25 février, supplément.)

(2) Circulaire de M. Carlier, 10 février 1850. (*Moniteur* de 1850, p. 499 et 500.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

queurs et les vaincus. De Flotte lui-même se prêtait à cette attitude, et, dans une lettre au *National*, il affirmait que son nom était moins un symbole de vengeance et de haine qu'une simple protestation contre la déportation sans jugement (1). Mais dans les réunions publiques on dédaignait ces feintes. Dans ces réunions figurèrent à tour de rôle les représentants de la Montagne. A Montmartre et à la Villette, Michel de Bourges et Bancel tinrent même un langage si factieux qu'une autorisation de poursuites fut demandée contre eux à l'Assemblée et ne fut repoussée que sur leurs explications et leurs désaveux (2). Pendant ce temps, les républicains modérés se taisaient, inquiets sans doute, mécontents peut-être, mais plus disciplinés encore qu'ils n'étaient mécontents ou inquiets.

L'élection eut lieu le 10 mars. Carnot réunit 132,797 voix, Vidal 128,439, de Flotte 126,982 : tous trois furent nommés. Dans les départements, dix des élus appartenaient au parti de l'ordre, tous les autres au parti socialiste.

Parmi les conservateurs, l'émoi fut grand. A considérer froidement les choses, le résultat n'avait rien qui dût décourager. Les trente députés qu'il s'était agi de remplacer appartenaient tous à la Montagne : dix conservateurs ayant été élus, l'extrême gauche perdait, tout compte fait, dix sièges. Mais, dans l'émotion de la première heure, on ne vit que l'élection de Paris. La nomination de Flotte frappait surtout de stupeur : car on y voyait la revanche de l'émeute de Juin. On calculait qu'au mois de juillet précédent, Goudchaux n'avait obtenu que 103,000 voix, Vidal 86,000, et l'on s'effrayait du terrain perdu. « La bourgeoisie, disait le *Journal des Débats*, a « cédé de nouveau à la tentation de donner une leçon au pou- « voir, c'est la société qui l'a reçue (3). » La Bourse baissa. Les chefs du Parlement, sous l'impression du péril, se rapprochèrent de Louis-Napoléon, dont ils s'étaient un peu éloignés depuis le 31 octobre. Les donneurs d'avis affluèrent : il fallait fortifier le pouvoir, créer un grand ministère, réprimer surtout

(1) *Le National*, n° du 24 février 1850.
(2) Séance parlementaire du 5 mars 1850. (*Moniteur* de 1850, p. 773.)
(3) *Journal des Débats* du 13 mars 1850.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les abus du suffrage universel. En attendant, M. Baroche, personnage agréable à la majorité, très ferme, disait-on, et rompu aux affaires, remplaça le ministre de l'intérieur, M. Ferdinand Barrot, taxé de faiblesse ou d'insuffisance. Le 21 mars, deux projets de loi relatifs, l'un aux clubs, l'autre à la presse, furent déposés sur le bureau de l'Assemblée. Dans les feuilles réactionnaires, dans le langage officiel, il y eut un redoublement de colère contre la démagogie. Un journal, l'*Assemblée nationale*, oubliant toute retenue, alla jusqu'à dénoncer certains négociants des quartiers riches qui avaient, affirmait-on, voté pour les socialistes (1). Quant aux vainqueurs, leur succès avait accru leur audace. Il arriva même que le président de la République, s'étant rendu à Vincennes pour une revue d'artillerie, fut, au retour, assailli par les huées et poursuivi jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle par les clameurs malveillantes de la foule.

III

Les conservateurs n'étaient pas au bout de leurs mécomptes. Vidal, ayant été élu à la fois dans la Seine et le Haut-Rhin, opta pour ce dernier département : de là, la perspective d'un nouveau scrutin à Paris. On ne sortait des agitations que pour y rentrer. Les électeurs furent convoqués de nouveau pour le 28 avril.

Plus l'élection avait d'importance, plus le choix du candidat était difficile. Dans le parti démagogique l'incertitude dura longtemps. C'est seulement le 13 avril que le comité *démocratique socialiste*, qui avait déjà fonctionné aux élections précédentes, se réunit pour prendre une résolution. A onze heures du soir, ce comité, sorte de *conclave rouge*, ainsi qu'on l'appelait, se rassembla rue de Charonne. Deux cent trente délégués étaient

(1) *L'Assemblée nationale*, n° du 16 mars 1850

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

présents. Sur trente candidatures proposées, seize furent prises en considération. Ces seize favoris de la démagogie étaient Cabet, Dupont de l'Eure, Audry de Puyraveau, d'Alton-Shée, Eugène Sue, Émile de Girardin, Villegardelle, avec cela, trois officiers et six sous-officiers ou soldats. Cette première opération terminée, on discuta quel serait, parmi ces seize privilégiés, l'héritier du siège vacant. Les candidatures des militaires furent chaudement soutenues, et aucun de leurs titres ne fut négligé. L'un, nommé Pujo, méritait toutes les sympathies : car il avait été condamné pour cause politique et non pour abus de confiance, comme on avait osé l'affirmer. Un autre, le maréchal des logis Heurtault, ne semblait pas non plus à dédaigner : car il avait été envoyé en Afrique, en punition de ses opinions. Un troisième, le citoyen Coullomb, paraissait, aux yeux d'un grand nombre, le plus propre à cimenter « l'alliance des pro- « létaires de l'atelier avec les prolétaires de la caserne (1) ». Mais de tous les militaires, le plus vanté fut le soldat Daniel. Daniel, malgré les injonctions de son colonel, avait refusé de se désister de sa candidature. Il était originaire du Finistère, il avait vingt-cinq ans, n'avait jamais connu ses parents, avait été berger dans son adolescence, puis plus tard cordonnier : tout cela le préparait à merveille à représenter à l'Assemblée législative la ville de Paris. A tous ces mérites, Daniel ajoutait celui d'être un simple soldat : il n'était pas même sous-officier, ce qui semblait déjà aux plus austères un commencement d'aristocratie. Il est bon, disait-on, de voir l'épaulette de laine à côté de l'épaulette à gros grains. D'autres objectèrent cependant d'un ton sentencieux « que l'idée doit primer l'épée (2) ». Le chapitre des militaires terminé, on passa donc aux hommes d'idée, je veux dire aux hommes qui ne portaient pas d'épée. M. d'Alton-Shée fut discuté le premier : comme toutes les défections ne profitent pas, il fut accueilli avec peu de faveur : il faut, dirent les plus rigoristes, qu'il fasse un noviciat dans la

(1) Séance du Comité démocratique socialiste, 13-14 avril. (*La Voix du peuple*, n° du 15 avril 1850.)

(2) Séance du Comité démocratique socialiste du 13-14 avril 1850. (*La Voix du peuple*, 15 avril 1850.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

démocratie : d'autres, plus indulgents, firent observer, à la vérité, que l'ancien pair de France avait abandonné pour servir la cause populaire une situation enviée : mais cette parole demeura sans écho. Audry de Puyraveau fut présenté; il était vieux et oublié. Cependant les heures s'écoulaient. Depuis longtemps le jour avait paru. M. Crémieux, qui s'était fourvoyé dans la réunion et qui n'aimait guère les longs discours, hormis les siens, avait déjà demandé qu'on abrégeât. Sur ces entrefaites, on arriva à la discussion des titres d'Eugène Sue. Quelques-uns attaquèrent la moralité de ses œuvres : d'autres hésitaient à voir en lui un représentant autorisé du socialisme : plusieurs répugnaient à un choix plus littéraire que politique. Malgré ces critiques, il fut aussitôt visible que le romancier rallierait la majorité des adhésions. Eugène Sue, dirent les plus avisés, n'est pas le plus méritant des serviteurs de la démocratie, mais son nom est le plus propre à assurer la victoire. Les objections furent peu écoutées et se perdirent dans les applaudissements. Les candidatures de Dupont de l'Eure et d'Émile de Girardin furent retirées. On procéda au scrutin. Eugène Sue obtint 143 suffrages : seul, le soldat Daniel essaya de balancer la popularité de l'écrivain; mais il ne réunit que 80 voix : Villegardelle et Audry de Puyraveau eurent chacun 2 voix : les autres n'en eurent aucune. Eugène Sue fut proclamé candidat. A deux heures de l'après-midi, après quinze heures de séance, le conclave se sépara.

Dans les démocraties, le choix le moins raisonnable n'est pas toujours le moins habile. Le contraire serait plutôt vrai. On le vit bien en cette occurrence. Nul moins qu'Eugène Sue ne semblait appelé à devenir le champion de la République sociale. Jeune encore, il s'était fait par son talent de conteur un nom dans les lettres. Ses premiers livres exhalaient un parfum très prononcé de royalisme; même il aurait pu, la préface de la *Vigie de Koatven* à la main, se présenter dans un cénacle légitimiste où l'on eût trouvé son zèle tout à fait louable, un peu excessif toutefois. Sa renommée littéraire lui avait valu d'assez nombreuses relations, et il les avait choisies dans le monde le plus aristocratique ou au moins le plus fastueux. Ce

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

n'est que plus tard que, changeant ses sujets, son cadre et ses doctrines, il avait publié le *Juif errant* et les *Mystères de Paris;* bruyantes apologies de toutes les passions au détriment de tous les devoirs. En s'engageant dans cette voie nouvelle, il avait conservé son goût pour les jouissances raffinées. Ses romans, détaillés en feuilletons et exploités comme une œuvre industrielle autant qu'artistique, lui avaient même permis d'accroître le train de son luxe et de ses élégances. Il n'avait eu garde d'y manquer, car, de toutes les vertus démocratiques, l'austérité était celle qu'il prisait le moins. Malgré tout, quand on choisissait Eugène Sue pour le représentant de la démagogie, on ne se trompait qu'à demi. Sans doute, il ignorait ou dédaignait le socialisme théorique, celui qui étudie dans la pauvreté et dans la souffrance, qui se nourrit d'illusions, qui se trompe soi-même avant de tromper les autres, qui s'illumine et s'ennoblit parfois par quelque ressouvenir chrétien. Mais le socialisme pratique qui veut jouir à tout prix par l'orgueil ou les sens; qui, gêné par les lois morales, les nie; qui, sachant que la vie est courte, n'en veut pas perdre une seule journée pour l'ambition et le plaisir; ce socialisme-là, beaucoup mieux compris et beaucoup plus apprécié que l'autre, ne pouvait trouver un plus digne ni plus fidèle organe. En outre, il n'était guère de bourgeois ou d'employé, d'artisan ou de concierge qui n'eût lu, dans le *Constitutionnel* et dans le *Journal des Débats,* le *Juif errant* ou les *Mystères de Paris.* Aucun nom n'avait été plus vulgarisé par la presse que celui d'Eugène Sue. Sa candidature était bien une candidature socialiste, mais déguisée sous un masque littéraire et présentée sous un aspect adouci. Là résidait toute sa force; là étaient ses chances de réussite.

Les conservateurs sentirent le coup. Quant à eux, ils n'avaient pas encore de vues bien arrêtées. On avait d'abord choisi M. Fernand Foy, le premier des non élus du 10 mars; mais ce nom rappelait un récent échec et, en outre, ne plaisait guère à la fraction légitimiste. Le comité de l'*Union électorale* qui soutenait M. Foy ressemblait à ces généraux qui, ayant déjà été vaincus, ne sont plus guère écoutés. Mis au défi par la candi-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dature d'Eugène Sue, le parti de l'ordre se piqua de rendre à ses adversaires habileté pour habileté : l'imprévu dominant de plus en plus, voici quel personnage il suscita.

Le 23 juin 1848, combattait à la porte Saint-Denis, au milieu des rangs de la garde nationale, un négociant qu'on appelait Leclerc. A ses côtés était son fils aîné qui tomba percé de balles. Aidé d'un officier, Leclerc releva le blessé et le transporta chez lui expirant; puis il revint et, amenant son second fils, le présenta au commandant de sa compagnie : « Capitaine, « dit-il, voici mon second fils qui vient venger son frère et « défendre avec moi la cause de la vraie liberté. » Comme ses camarades, émus d'une si grande épreuve, l'engageaient à regagner sa demeure : « Nous devons rester au milieu de vous, « répondit-il, c'est la place que notre devoir nous assigne. »

Tel fut le trait héroïque qui, rappelé à propos, ramena l'attention sur ce simple soldat de l'ordre, vaillant dans le combat, rentré dans l'obscurité après la victoire. Le 15 avril, dans une réunion de députés, de délégués de la garde nationale, de représentants de la presse, on proposa la candidature de Leclerc. Cette candidature fut aussitôt acclamée. Dans le désarroi où l'on était, on n'hésita pas à la qualifier de *providentielle*. Les chefs du parti de l'ordre s'y rallièrent. Le comité de l'Union électorale fut obligé de l'accepter. M. Fernand Foy se désista.

Entre les conservateurs et les socialistes, ce fut désormais une lutte à outrance pour capter le suffrage universel. Dans le parti de l'ordre, on rappelait le passé d'Eugène Sue : on reproduisait avec ironie ses pages légitimistes et d'un goût presque féodal; on ne tarissait pas en railleries sur la discipline du parti républicain. Quoi! disait-on, le *National*, la *Presse*, le *Siècle* passent avec une égale humilité sous les Fourches Caudines du *Conclave rouge*. Pendant ce temps, le ministre de l'intérieur, M. Baroche, ne ménageait point les sévérités administratives : les saisies de journaux se succédaient; Proudhon, détenu jusque-là à la Conciergerie, était transféré à Doullens; les colporteurs étaient étroitement surveillés; les réunions électorales factieuses étaient fermées. Les républicains, de leur

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

côté, s'indignaient du choix de Leclerc, choix propre, disaient-ils, à rappeler la guerre civile. Tantôt ils affectaient de révoquer en doute le trait d'héroïsme de leur nouvel adversaire; tantôt ils contestaient sa réputation commerciale. A ces attaques, les conservateurs répondaient par des témoignages de gardes nationaux qui avaient vu Leclerc au feu ou par des certificats de négociants qui attestaient sa probité. Ils ne négligeaient rien pour rendre populaire leur candidat; ils lui brodaient une biographie; ils lui prêtaient même des reparties ou des mots heureux : « Je défendrai à la Chambre, avait-il dit, la cause « que j'ai défendue en face des barricades. » Toutes sortes de détails, les uns vrais, les autres inexacts, étaient répandus par les journaux. Leclerc était, affirmait-on, décoré de Juillet; il avait fait partie du conseil municipal de Passy; il avait combattu sous l'Empire; il avait été blessé à Waterloo. On entourait son nom naguère si obscur d'une véritable auréole, d'une auréole telle que Leclerc lui-même en était embarrassé. Il repoussait cet excès d'éloges; en cela, il faisait preuve de bon sens; car la louange sans mesure engendre le ridicule, et le ridicule entame tout, même l'héroïsme.

Ces disputes ardentes avaient le résultat qu'elles entraînent toujours, elles faisaient perdre aux partis tout sentiment d'équité. Un événement qui survint alors ne le montra que trop. — Comme on était en proie à cette fièvre électorale, on apprit la nouvelle d'un grand malheur public. Le 16 avril, un bataillon du 11e léger, venant de Rennes par la route d'étapes et se rendant en Afrique, était sur le point d'arriver à Angers. Pour atteindre cette ville, il ne lui restait plus qu'à traverser le pont de la Basse-Chaîne, pont suspendu jeté sur la Maine. Un vent violent, mêlé de pluie, soufflait et agitait le tablier du pont comme aussi les eaux de la rivière. Le peloton d'avant-garde, les tambours, les premières files des musiciens atteignirent sans accident la rive gauche du fleuve, et déjà pénétraient dans la ville : les premières compagnies du bataillon étaient encore engagées sur le pont, luttant péniblement contre la tempête. Que se passa-t-il en ce moment? Le pont était-il en mauvais état? Les soldats, impatients d'arriver au gîte, pres-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sèrent-ils le pas sans observer les distances? On entendit tout à coup un craquement; les chaînes se rompirent, le tablier fléchit, et la malheureuse troupe tomba dans les flots. Le sauvetage était difficile à cause de l'ouragan. Ces hommes, serrés les uns contre les autres, se paralysaient mutuellement et se blessaient de leurs baïonnettes. Les secours arrivèrent, empressés et pourtant tardifs. On retira de la rivière plus de deux cents cadavres. — Il semble qu'au premier bruit de ce funeste accident, tous les cœurs aient dû se fondre dans une même pitié. Il n'en fut point ainsi. L'Assemblée vota un crédit de 150,000 francs; des souscriptions privées s'ouvrirent; Louis-Napoléon partit pour Angers afin de porter lui-même ses secours et ses consolations. A Rome, le Pape pria pour nos soldats et envoya 10,000 francs pour les familles des victimes. Mais pendant qu'éclataient ces témoignages de la douleur publique, une portion du parti démagogique songeait, non à déplorer ou à adoucir la catastrophe, mais à l'exploiter au profit de l'élection prochaine. « Le 11e léger, disait-on, était « imbu des idées nouvelles et, par suite, suspect; c'était pour « le punir de ses opinions qu'on l'envoyait en Algérie; le « pont de la Basse-Chaîne n'était pas la route ordinaire des « troupes. » On proclamait l'imprudence, on insinuait la préméditation criminelle. Le gouvernement confondit sans peine ces calomnies plus ineptes encore qu'infâmes. Hélas! une telle polémique, éclatant sur la tombe même de ces pauvres soldats, montrait mieux que tout le reste l'égarement de certaines âmes.

C'est sous ces impressions qu'on alla au scrutin. D'un côté, était un romancier inconsistant, jouisseur, qui avait battu monnaie avec les passions populaires; de l'autre, un ancien soldat des grandes guerres, enfant du peuple, naguère héroïque, avec cela inoffensif, n'étant l'ennemi de personne, pas même de la République. Le vieux soldat fut délaissé; Eugène Sue fut élu. Un symptôme significatif révéla l'intensité de la propagande socialiste. L'armée de Paris, le 10 mars, avait donné la majorité à de Flotte : cette fois encore, elle la donna à Eugène Sue.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

IV

Le scrutin du 10 mars avait effrayé les conservateurs; celui du 28 avril les affola. Beaucoup auraient pu se frapper la poitrine en signe de repentir; car l'élection d'Eugène Sue avait un complice dans chacun des lecteurs du *Juif errant* ou des *Mystères de Paris*. Les valeurs de Bourse, déjà fort éprouvées, subirent une nouvelle dépréciation : le 5 pour 100, en une seule séance, baissa de plus de 2 francs. Beaucoup d'étrangers partirent, craignant des troubles. Les transactions commerciales se ralentirent. On commentait le vote des militaires et l'on se demandait où serait le salut si l'armée elle-même versait dans le socialisme. On se perdait en conjectures sur les causes de ces persistants échecs. Quelques-uns les attribuaient à la défection d'une partie de la bourgeoisie mécontente des lois d'enseignement. D'autres, surtout parmi les familiers de l'Élysée, ne se faisaient pas faute de répéter que l'Assemblée s'était montrée jusque-là trop indifférente aux questions sociales, et qu'elle recueillait le prix de sa tiédeur. Au milieu de toutes ces interprétations diverses, un sentiment dominait, celui de la colère. L'esprit public, d'abord indécis sur le remède, demanda, sous une forme vague et presque au hasard, toutes sortes de mesures répressives. Il fallait reviser la Constitution, déporter les ennemis irréconciliables de la société, réprimer les excès de la tribune et de la presse. Bientôt ces récriminations prirent un corps et se précisèrent. Ce qui avait fait, répétait-on, le succès des socialistes, c'était l'appoint des ouvriers nomades, des vagabonds, des mendiants, des repris de justice. On se mit à attaquer le mode de votation, c'est-à-dire le suffrage universel lui-même, cette idole du 24 février. On l'attaqua en affectant, d'ailleurs, de le respecter dans son principe et de demander seulement qu'il fût réglementé. On s'autorisait de l'opinion exprimée par Lamartine dans une

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

publication récente. « La société républicaine, avait-il dit, a « d'autant plus de droits à réclamer des garanties morales au « suffrage universel qu'elle a sagement renoncé à toutes les « garanties matérielles de fortune ou de cens (1). » Ces doctrines s'étaient déjà fait jour à la suite du scrutin du 10 mars. Après l'élection d'Eugène Sue, elles firent explosion.

Le gouvernement recueillit ce vœu de l'opinion et se l'appropria : on pourrait presque dire qu'il le devança, tant fut prompte sa décision!

Dès le 1er mai, le *Moniteur* annonça que le ministre de l'intérieur venait de créer une commission chargée de préparer la réforme de la loi électorale. Le choix même des commissaires, au nombre de dix-sept, indiquait assez l'importance de l'œuvre qu'on méditait. Dans cette commission étaient appelés à siéger les chefs de la majorité, MM. Berryer, de Broglie, Thiers, Molé, Montalembert; d'anciens ministres, tels que M. de Vatimesnil, M. Léon Faucher et M. Buffet; des hommes considérables par le talent, la naissance ou les services, tels que MM. Benoist-d'Azy, Beugnot, Chasseloup, Daru, J. de Lasteyrie, Montebello, Desèze, Piscatory, de Saint-Priest. Rien qu'à lire cette liste, on sentait que le pouvoir, dans de si graves conjonctures, avait voulu partager la responsabilité avec le Parlement, peut-être même se ménager la ressource de la rejeter tout entière un jour sur lui.

Le travail d'élaboration ne fut pas long, soit que d'avance on se fût mis d'accord, soit que l'urgence d'une solution abrégeât les débats.

Le 8 mai, comme on discutait le budget des travaux publics, M. Baroche, ministre de l'intérieur, monta à la tribune et, au milieu du silence recueilli de la gauche comme de la droite, lut l'exposé des motifs et le texte du projet. La proposition avait pour but évident et avoué de moraliser les élections en écartant du scrutin les hommes tarés ou suspects. Pour atteindre ce résultat, deux moyens étaient imaginés : l'un tout à fait normal et échappant à toute critique; l'autre

(1) LAMARTINE, *le Conseiller du peuple*, p. 199

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

hardi jusqu'à la témérité. — Le premier moyen consistait à étendre les cas d'indignité spécifiés par la loi du 15 mars 1849, à priver notamment du droit de vote tous les condamnés pour vol, abus de confiance ou escroquerie, quelle que fût la durée de l'emprisonnement prononcé, les condamnés pour vagabondage, mendicité, outrages ou rébellion, enfin les officiers ministériels destitués par décisions judiciaires. — Le deuxième moyen, qui avait une tout autre portée et qui imprimait à la proposition son caractère essentiel, consistait à subordonner l'exercice du droit électoral, non à un domicile de six mois comme l'avait prescrit le législateur de 1849, mais à un *domicile continu de trois années dans la même commune*. Ainsi le voulait l'article 2 du projet. L'article 3 aggravait encore cette exigence si nouvelle. Pour établir le domicile triennal, toutes les preuves du droit commun n'étaient point admises, mais seulement certaines preuves étroitement déterminées. Le principal mode de constatation était l'inscription au rôle de la taxe personnelle. Les fils majeurs demeurant avec leurs parents, les serviteurs habitant chez leur maître pouvaient, en outre, établir la durée de leur domicile par la déclaration de leur père et mère ou de leur patron. Le domicile pouvait enfin être constaté, soit par l'exercice des fonctions publiques dans un lieu déterminé, soit par la présence sous les drapeaux. Nulle preuve n'était recevable hormis celles-là. — En résumé, si la proposition était acceptée, il faudrait désormais pour être électeur trois conditions : la première, c'est de n'être point compris dans les cas d'indignité; la deuxième, c'est d'habiter depuis trois ans la même commune; la troisième, c'est d'établir cette habitation par des modes de preuve qui excluraient le plus grand nombre des indigents. Telle était l'économie du projet de loi. — M. Baroche se défendait, d'ailleurs, avec beaucoup de vivacité de violer la Constitution. La Constitution, dans ses articles 24 et 25, se contentait de fixer à vingt et un ans l'âge de l'électorat, de proscrire le cens, de prohiber le suffrage à deux degrés; or, on ne touchait pas aux conditions d'âge, on ne restaurait pas le cens, on n'inaugurait pas le suffrage à deux degrés : donc la Constitution était respectée.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Ainsi parlaient avec beaucoup de logique, sinon avec une entière vérité, M. Baroche et ses amis. Le ministre terminait en demandant l'urgence : « Car il y a, disait-il, des questions « qui, une fois posées, ne peuvent rester longtemps indé- « cises. »

La gauche avait écouté en silence; lorsque le ministre descendit de la tribune, sa colère éclata. Elle réclama la question préalable. La question préalable écartée, elle combattit l'urgence : « Au frontispice de la loi, s'écria Michel de Bourges, « je lis : Mensonge! hypocrisie! Au bout, j'entrevois la guerre « civile. » — L'urgence fut prise en considération.

La majorité et le gouvernement s'accordaient pour précipiter la solution. On ajourna le projet de loi sur les clubs et le projet de loi sur la presse, récemment déposés, pour ne plus songer qu'à la loi électorale. L'Assemblée se réunit dans les bureaux : la commission parlementaire fut nommée. Elle apporta à la proposition primitive quelques modifications, mais n'en altéra pas sensiblement l'esprit. — L'obligation du domicile triennal fut conservée; seulement, on n'exigea plus la résidence dans la même commune, on se contenta de la résidence dans le même canton : en outre, les fonctionnaires, pourvu qu'ils fussent depuis trois ans au service de l'État, furent déclarés électeurs, quelle que fût la durée de leur résidence au lieu de leurs fonctions. Les modes de constatation du domicile demeurèrent les mêmes que dans le projet gouvernemental : toutefois, on admit que l'inscription au rôle des prestations en nature pourrait suppléer l'inscription au rôle de la taxe personnelle : de plus, la déclaration des parents ou des patrons, en ce qui concernait le domicile des enfants ou ouvriers majeurs, put être remplacée par une attestation du juge de paix. — Quant aux cas d'indignité, la commission les étendit, loin de les restreindre; c'est ainsi qu'elle raya de la liste électorale les militaires envoyés dans les compagnies de discipline, les condamnés pour outrage public à la pudeur, pour outrage à la morale religieuse et aux bonnes mœurs, pour attentat contre le principe de la propriété et de la famille. — Ce travail de revision accompli, M. Léon

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Faucher fut nommé rapporteur. Le 18 mai, il vint lire son travail à l'Assemblée.

Une telle hâte déconcertait les adversaires du pouvoir et étonnait ses amis eux-mêmes. Cependant la démagogie, un instant intimidée par tant d'audace, revint bientôt de sa stupeur : « Pétitionnons! pétitionnons! écrivait dès le 11 mai « la *Voix du peuple*. Le temps presse : un jour, une heure, un « moment perdus sont un crime. Debout, tout ce qui a du feu « dans la poitrine, de la force dans l'âme! Debout, tout ce qui « veut la Constitution, tout ce qui est peuple! Debout, Paris « et les départements! Debout, la France entière! Que chaque « nom soit un pavé; chaque signature, un fusil; chaque péti- « tion, une barricade, et nous verrons quelle arme pourra « vaincre cette révolution du pétitionnement! » Cet ardent appel fut entendu. Les pétitions affluèrent revêtues de nombreuses signatures, les unes sincères, les autres surprises ou simulées. Chaque jour, au début de la séance, les représentants de la Montagne se dirigeaient vers le bureau et, affectant une allure provocatrice, déposaient ces protestations entre les mains du président. Les républicains modérés, de plus en plus liés aux socialistes, participaient au mouvement. Une pétition fut rédigée dans le cabinet de M. Goudchaux et signée par MM. Vaulabelle, Marrast, Bastide, Dupont de l'Eure, c'est-à-dire par les plus notables des anciens constituants. En même temps, la presse radicale s'efforçait de soulever la population parisienne contre le projet de loi. La commission ministérielle (la commission des *dix-sept*, ainsi qu'on la nommait) avait surtout le privilège d'exciter les colères : on l'appelait par dérision la commission des *Burgraves :* on vouait chacun de ses membres à la vengeance populaire. On dit même que, dans les faubourgs, on les pendit en effigie.

Quant aux conservateurs, leur approbation n'était pas sans quelque mélange de crainte. M. Odilon Barrot, dans la réunion de la rue des Pyramides, exprima ses appréhensions, au grand scandale de ses amis (1). Certains députés royalistes voyaient

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 26

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

avec défaveur cette mutilation du suffrage universel. Si l'on en croyait enfin les familiers de l'Élysée, le prince était indécis, réservé dans ses appréciations, et suivait l'impulsion plutôt qu'il ne la donnait. Mais l'esprit de discipline étouffa sans peine ces divergences ou du moins les réduisit au silence. Bien plus, les membres les plus fougueux de la majorité tinrent à affirmer, en termes provocants, leur union avec le cabinet. A la séance du 15 mai, M. Pascal Duprat ayant attaqué le ministre de l'intérieur et ayant signalé une sorte de croisade contre les institutions républicaines, M. Piscatory se leva et, faisant allusion au projet de loi nouveau, prononça ces paroles d'une énergie presque téméraire : « Il y a un acte que l'on dit « illégal; devant le pays, nous disons, nous, qu'il est légal. Il « y a un acte qu'on blâme, nous l'approuvons... J'inscris mon « nom en grosses lettres à côté du pouvoir pour être engagé « avec lui, compromis avec lui dans la défense de l'intérêt du « pays (1). ».

V

Le 21 mai, la discussion publique s'ouvrit. On vit tour à tour se succéder à la tribune, pour attaquer la loi, les membres les plus notables de la minorité. Ce fut d'abord le général Cavaignac, qui, avec sa gravité ordinaire, reprocha au projet de créer une sorte de capacité domiciliaire à défaut de la capacité censitaire qu'on n'osait rétablir. Ce fut Jules Favre, l'homme au langage élégant et aux personnalités amères. Ce fut Victor Hugo, qui, dans une série d'antithèses, flétrit l'esprit de réaction, impuissant, dit-il, « à mordre dans le granit du « suffrage universel ». Ce fut M. Grévy, orateur solide plutôt que brillant, qui avait déjà à cette époque une sérieuse autorité : avec une réelle puissance de dialectique, et au milieu

(1) *Moniteur* de 1850, p. 1700

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

du silence attentif de la droite, il montra combien était exorbitante cette exigence d'un domicile triennal, alors que pour l'acte le plus important de la vie civile comme le mariage, un simple délai de six mois était suffisant. L'inscription au rôle de la taxe personnelle, considérée comme la preuve principale du domicile, dévoilait, suivant M. Grévy, la pensée du projet de loi : cette inscription ne prouve pas spécialement le domicile, elle prouve surtout le cens; c'est donc le cens qu'on rétablit indirectement et au mépris de la Constitution.

La majorité eut pour défenseur M. J. de Lasteyrie, M. Béchard; elle eut surtout pour organe M. de Montalembert.

On attendait dans ce grand débat sa parole brûlante, tour à tour ironique et émue, dédaigneuse des subterfuges, sincère jusqu'à l'imprudence, agressive le plus souvent, mais parfois presque suppliante quand elle plaidait la cause de la société menacée. Le grand orateur était alors dans tout l'éclat de sa renommée qui devait bientôt décroître un peu. Dès que le président eut prononcé son nom, tous les bancs se garnirent, et l'on attendit avec impatience, la Montagne se préparant déjà à protester, la droite escomptant par avance la confusion de ses adversaires.

La curiosité ne fut pas trompée. Montalembert commença par affirmer son respect pour la Constitution. « Non, dit-il « avec cette franchise communicative qui lui était familière, « nous n'avons pas voulu porter la moindre atteinte à la Con- « stitution... Si nous l'avions voulu, nous sommes gens à vous « le dire, nous vous l'aurions dit. » Cette réserve faite, il se hâta de porter la guerre dans le camp ennemi, car sa nature le disposait à l'attaque bien mieux qu'à la défense : « Savez- « vous quels sont les ennemis de la Constitution?... Ce sont « ceux qui permettent au socialisme de la prendre pour « enseigne... Ce sont ceux qui la représentent comme toujours « violée et prête à l'être, qui en font une sorte de *vestale pour* « *rire* dont la pudeur dérisoire serait la fable des carrefours « et la risée des nations... Voulez-vous aller à Rome venger « l'honneur de la nation française et suivre les traditions de « la fille aînée de l'Église? la Constitution s'y oppose. Voulez-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« vous réglementer le droit de réunion, mettre un terme aux « scandales des clubs? la Constitution s'y oppose. Voulez-vous « empêcher les excès de la presse? la Constitution s'y oppose. « Voulez-vous rendre la liberté, la vérité au suffrage uni- « versel? la Constitution s'y oppose. Il suit de là que, chaque « fois que ce malheureux pays cherche à se débattre sous « l'étreinte du socialisme, chaque fois que cette société aux « abois crie au secours, entre elle et le salut, entre elle et « l'honneur, entre elle et le bien, on place toujours la Con- « stitution comme une barrière ou comme un abîme. »

L'orateur continuait, redoublant de verve et d'ironie, accablant de ses traits la Montagne et n'épargnant même pas les modérés de la gauche. Victor Hugo avait disparu après son discours de la veille. « C'est chez lui une vieille habitude, dit « dédaigneusement Montalembert, de se dérober au service « des vaincus comme aussi aux représailles qu'on aurait le « droit d'exercer sur lui. » Faisant allusion aux hommes du 24 février, très empressés à la défense du suffrage universel : « Quelle est cette idolâtrie de la Constitution chez ces hommes « qui ont passé leur vie à combattre les lois et qui n'ont com- « pris les conditions vitales de la société que le jour où ils « sont devenus ministres, préfets ou ambassadeurs? » S'adressant au général Cavaignac lui-même, Montalembert mêlait aux témoignages de sa déférence la plus vive des critiques : « Où sont ceux qu'il a vaincus, qu'il a châtiés, qu'il a trans- « portés? A ses côtés. Il va voter avec eux contre nous. »

« Nous, au contraire, poursuivait l'orateur, que voulons- « nous? Nous voulons défendre la société par tous les moyens « que la Constitution permet et que la justice ne réprouve pas. « Nous voulons la guerre légale au socialisme afin d'éviter la « guerre civile... Nous voulons commencer contre l'anarchie « une *expédition de Rome à l'intérieur*. On croit nous enfermer « dans la Constitution comme dans une espèce de circonval- « lation; nous avons trouvé une issue, l'*issue du domicile*, nous « avons le droit et le devoir d'en profiter. »

En terminant, Montalembert se retournait vers ses amis, et avec une hardiesse croissante : « Il ne faut pas rester sur la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« défensive : il faut prendre énergiquement l'offensive. (*Applau-*
« *dissements à droite.*) Nous avons pour nous la loi et la force.
« Je ne veux pas douter un instant que nous ayons le courage...
« (*Interruptions à gauche.*) On a dit dans un journal démocra-
« tique, le plus répandu de tous, et qui n'a été désavoué par
« aucun de ses confrères, que nous, vos dix-sept collègues
« chargés de préparer la loi, nous avions dévoué nos têtes aux
« dieux infernaux de la Révolution. (*Exclamations à gauche;*
« *vive approbation à droite.*) On sait ce que cela veut dire.
« L'histoire des hauts faits de vos ancêtres est là pour nous
« apprendre ce que cela veut dire : ce que c'est que les dieux
« infernaux de la Révolution, c'est le choix entre l'échafaud
« de la terreur ou le poignard démocratique qui a tué Rossi.
« (*Approbation à droite.*) Eh bien, ce sort, je l'accepte et je le
« préfère, je le préfère mille fois à l'infamie et au mépris écra-
« sant dont la postérité accablera ceux que la France aurait
« chargés de la sauver et qui, en proie à une pusillanimité
« sans exemple et sans excuse, auraient livré la patrie désho-
« norée, la société trahie, la France éperdue, à la servitude, à
« la honte et à la barbarie que vous lui préparez. » (*Applaudisse-*
ments prolongés.)

La discussion générale, fermée une première fois, se rouvrit à propos de l'article premier. On entendit alors Lamartine. Après le discours incisif et belliqueux de Montalembert, ce fut un curieux spectacle que celui de Lamartine développant à la tribune ses calmes et harmonieuses périodes d'une magnificence et d'un éclat presque oriental. Ce contraste seul eût vivement frappé si les ardeurs de la lutte n'eussent absorbé toutes les âmes. Ce qui dominait chez Lamartine, c'était le dédain des personnalités, l'inhabileté à saisir ou à manier le sarcasme, l'impuissance à haïr, la facilité à amnistier toutes les fautes, y compris les siennes, la sérénité au milieu des orages, même au milieu de ceux qu'il avait provoqués, avec cela une pensée un peu vague d'ordinaire, puis tout à coup déchirant ses voiles et s'élevant à une lucidité prophétique. Ces qualités et ces défauts se retrouvèrent dans son discours, l'un des derniers de sa vie politique ; et sa parole dépopularisée et vieillie éveilla

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

encore une fois l'attention. Dans le *Conseiller du peuple,* il avait flétri avec une énergie qui ne lui était pas habituelle les abus du suffrage universel et surtout du scrutin de liste (1). A la tribune, il distingua trois sortes de socialismes : un socialisme niveleur qui était odieux; un socialisme chimérique qui était impuissant; un socialisme pratique qui n'était qu'une aspiration vers le progrès et un reflet du christianisme. Avec une insistance un peu naïve et, hélas! bien inefficace, il entreprit de donner des avis à tout le monde. A la majorité il demanda d'adoucir le projet par tous les amendements compatibles avec les exigences de l'ordre public. En termes d'une dignité émue, il convia le chef de l'État « à regarder, non vers les Tuileries, « mais vers cette modeste demeure de Washington, ce *Mount-* « *Vernon,* où se réfugia le premier président de la République « américaine, refusant toute prolongation de pouvoir ». Il supplia enfin le peuple de ne répondre à la loi nouvelle ni par le refus de l'impôt, ni surtout par l'insurrection.

Cependant le ministère s'était tu jusque-là, et l'on attendait avec impatience ses déclarations, car le bruit courait que le président de la République cédait aux chefs parlementaires, mais n'adhérait qu'à demi à la loi nouvelle. La parole de M. Baroche ne laissa place à aucune équivoque. Il protesta contre toute divergence entre le pouvoir et la majorité. « Je « viens vous demander, dit-il, de faire peser sur le gouverne- « ment la principale responsabilité de la présentation du pro- « jet. » Le ministre descendit de la tribune, salué par les applaudissements de la droite. On ne douta plus que Louis-Napoléon ne liât son sort à celui de la majorité.

Il restait à entendre M. Thiers, et il s'était réservé pour la fin des débats. Il fut moins agressif, tout aussi net que M. de Montalembert. De son discours un passage est resté dans la mémoire de tous les contemporains. C'est celui où, après avoir exposé que l'homme n'a toute sa valeur morale qu'au lieu de son domicile, au milieu de ses concitoyens, il précisait le sens de la loi : « Ces hommes que nous avons exclus, sont-ce les

(1) Voir le *Conseiller du peuple*, p. 226 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« pauvres? Non. Ce n'est pas le pauvre : c'est le vagabond...
« Ce sont ces hommes qui forment, non pas le fond, mais la
« partie dangereuse des grandes populations agglomérées; ce
« sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de
« l'histoire, entendez-vous? le titre de *multitude*. Oui, je com-
« prends que certains hommes y regardent beaucoup avant de
« se priver de cet instrument; mais les amis de la vraie liberté,
« je dirai les vrais républicains, redoutent la multitude, la vile
« multitude qui a perdu toutes les républiques. Je comprends
« que les tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent,
« la châtient et la méprisent. (*Vive approbation et bravos à*
« *droite.*) Mais des républicains, chérir la multitude et la dé-
« fendre, ce sont de faux républicains, de mauvais répu-
« blicains! (*Même mouvement.*) Ce sont des républicains qui
« peuvent connaître toutes les profondeurs du socialisme, mais
« qui ne connaissent pas l'histoire. Voyez-la à ses premières
« pages, elle vous dira que cette misérable multitude a livré à
« tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette
« multitude qui a livré à César la liberté de Rome pour du
« pain et les spectacles du cirque. (*Très bien! très bien!*) C'est
« cette multitude qui, après avoir accepté en échange de la
« liberté romaine du pain et les spectacles du cirque, égorgeait
« les empereurs... C'est cette vile multitude qui a livré aux
« Médicis la liberté de Florence; qui a, en Hollande, dans la
« sage Hollande, égorgé les de Witt, qui étaient, comme vous
« savez, les vrais amis de la liberté; c'est cette vile multitude
« qui a égorgé Bailly; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi
« au supplice des girondins; qui a applaudi ensuite au supplice
« mérité de Robespierre; qui applaudirait au vôtre, au nôtre;
« qui a accepté le despotisme de Napoléon, qui la connaissait
« et savait la soumettre; qui a ensuite applaudi à sa chute, et
« qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tom-
« ber dans la boue. »

A ce langage, la droite éclata en applaudissements. Quant aux Montagnards, depuis que M. Thiers était monté à la tribune, ils ne cessaient de couvrir sa parole, tantôt par le murmure des conversations ou par des injures, tantôt en sortant de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la salle et en y rentrant bruyamment. A cette dernière attaque, ils firent explosion avec une violence inouïe. La séance fut suspendue, et c'est à grand'peine que l'orateur put achever.

Le 25 mai, on passa enfin à l'examen des articles.

Malgré le désir d'aller vite, on s'était un peu attardé à la discussion générale. Quand on aborda le texte de la loi, la majorité résolut de précipiter le vote. Deux raisons la poussaient à agir de la sorte : la première, c'est qu'il ne fallait pas laisser aux critiques qui déjà se formulaient en secret le temps ou l'occasion de se produire; la seconde, c'est que certaines dispositions du projet n'auraient guère résisté à l'épreuve d'un débat sérieux.

En dépit de plusieurs amendements dont l'un émanait du général Cavaignac et de M. Corne, le domicile triennal fut maintenu. Lorsqu'on arriva aux modes de constatation de ce domicile, on repoussa toutes les modifications proposées, entre autres un projet de M. Monet, qui voulait que toutes les preuves du droit commun fussent admises. On alla plus loin. Un assez grand nombre de représentants de l'Ouest ne voyaient pas sans douleur cette limitation du droit de suffrage. Il était dans leurs villages de vieux journaliers, de vieux domestiques, d'anciens fermiers qui avaient cédé leur exploitation à leurs enfants : aucun d'eux n'était inscrit sur les rôles des contributions : pourtant, ils n'étaient point indignes du droit de vote : plusieurs même avaient donné, en des temps difficiles, les plus nobles exemples de fidélité à leurs convictions. M. de Tinguy, député de la Vendée, demanda que le domicile pût être prouvé, non seulement par l'inscription au rôle de la taxe personnelle, mais aussi par le tableau des exemptions prononcées pour cause d'indigence. Pour soutenir une telle cause, il trouva des paroles d'une émotion sincère : « Il y a, Messieurs, une démocratie « que je respecte, la démocratie rurale, sédentaire; ce sont « nos paysans domiciliés, payant ou ne payant pas, peu importe. « Ces hommes parmi lesquels je vis, qui m'ont vu naître, qui « m'ont vu enfant, que je connais tous, je ne crois pas que, « par une dureté excessive, l'Assemblée veuille les écarter du « vote, et si j'accepte la loi, ce ne sera qu'après avoir demandé

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« en grâce à la commission de ne pas la surcharger de rigueurs « inutiles ». Cette réclamation si équitable n'était écoutée qu'avec impatience. M. de Tinguy, qui était discipliné, abandonna son amendement. M. de La Rochejaquelein, que la discipline ne préoccupait guère, le reprit aussitôt et plaida avec une verve chaude et pittoresque la cause des paysans du Poitou. Ce fut peine perdue, le projet de la commission fut voté.

Le rejet d'une proposition si favorable présageait le sort de toutes celles qui suivraient. Tous les amendements furent repoussés presque sans débats. L'extrême gauche déposa quelques motions ironiques : l'une d'elles portait que les individus indignes de voter seraient déchus du droit de servir dans l'armee et dispensés de payer les impôts de consommation. La question préalable fit justice de ces boutades. Les seules modifications acceptées furent celles qui étendaient le cercle des indignités. Les faillis non réhabilités furent privés du droit de vote. Il en fut de même des individus condamnés, soit pour certains délits ruraux, soit pour contravention aux règlements sur les maisons de jeu, prêts sur gages ou loteries. Enfin, sur la proposition de M. Nettement, l'adultère ou la complicité d'adultère devint aussi une cause d'exclusion. Ce luxe d'incapacités finit par effrayer M. Léon Faucher lui-même. Comme d'autres motions conçues dans le même esprit étaient encore proposées : « Arrêtons-nous, s'écria le rapporteur, autrement « nous ferions passser tout le Code pénal dans la loi. »

Le 31 mai, on alla aux voix sur l'ensemble du projet. Les Montagnards et les membres de la gauche s'unirent dans un vote hostile : quelques-uns s'abstinrent afin de mieux rester étrangers à une œuvre qu'ils réprouvaient. Plusieurs légitimistes grossirent la minorité : c'étaient MM. Bouhier de l'Écluse, Nettement, La Rochejaquelein, La Rochette. A part ces défections, la majorité resta jusqu'au bout fidèle à ses chefs. La loi fut votée par 433 voix contre 241.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

VI

Telle fut cette loi considérable qu'on appela la *loi du* 31 *mai*. Elle trouve dans les événements mêmes son explication. Le 24 février, le suffrage universel s'était échappé presque inconsciemment des mains téméraires des nouveaux gouvernants. Plus tard, il avait été consacré dans la Constitution. Cependant, au sein de l'Assemblée législative, on se méfiait de cet équivoque bienfait. Après les élections du 10 mars et du 28 avril, cette méfiance se changea en hostilité. L'avis unanime dans le parti de l'ordre était qu'il fallait faire quelque chose. Mais que faire? Ici commençait l'embarras. On était décidé à respecter le pacte fondamental : on ne pouvait par conséquent ni reculer l'âge de l'électorat, ni organiser le suffrage à deux degrés, ni rétablir le cens. Dans cette perplexité, on trouva, suivant l'aveu un peu ingénu de Montalembert, l'*issue du domicile* : on s'y précipita : cette issue étant un peu étroite, on l'élargit autant que l'on put, et, tout en l'élargissant, on se persuada, de la meilleure foi du monde, que la Constitution était sauvegardée. On imposa des conditions de domicile exorbitantes, et l'on aggrava ces exigences par les modes mêmes de preuve de ce domicile. Voilà en deux mots l'origine historique et le caractère de la loi.

Maintenant, comment faut-il apprécier cette loi en elle-même?

Certes, il serait de toute injustice de répéter les calomnies que la presse démocratique prodigua alors aux chefs de la majorité. Leurs intentions étaient droites. Loin de vouloir, comme on les en accusait, diminuer ou confisquer les libertés publiques, ils avaient bien plutôt le souci de les affermir et de les sauvegarder. Leur expérience leur montrait clairement que le suffrage universel, sans règle, sans limitation, n'est autre chose que l'aveugle loi du nombre, c'est-à-dire l'instrument le plus

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

propice au despotisme. A ce titre, leur dessein était patriotique et honorable : il l'était d'autant plus qu'ils y risquaient leur popularité.

Cet hommage rendu à la loyauté des intentions, on ne peut se dissimuler que l'entreprise était tout à la fois d'une légalité équivoque et d'une efficacité douteuse. — Elle était d'une légalité équivoque. Sans doute, on respectait la lettre de la Constitution, mais on ne peut guère soutenir qu'on en respectât l'esprit. Le domicile triennal et les conditions de preuve de ce domicile avaient pour effet d'éloigner des urnes électorales une foule de gens que la Constitution avait mis en possession du droit de vote. — En outre, ai-je dit, l'efficacité de la loi était douteuse Elle excluait les vagabonds, mais aussi bon nombre d'indigents honnêtes; elle procédait un peu à l'aveugle, écartant du même coup l'ouvrier nomade des garnis de Paris et le paysan pauvre des campagnes. M. Guizot, qui habitait alors la Normandie et qui suivait avec une attention recueillie le mouvement de la politique, constatait que, dans les villes de sa province, les électeurs rayés étaient pour la plupart des *rouges*, mais que, dans les villages, beaucoup d'hommes d'une moralité irréprochable se trouvaient écartés du scrutin (1). On eût pu généraliser cette observation et l'appliquer à la France entière.

Les auteurs de la loi étaient trop éclairés pour ne pas comprendre cette imperfection de leur œuvre. Placés entre la Constitution, qu'ils avaient l'honnête scrupule de vouloir respecter, et le suffrage universel, qui leur inspirait de légitimes appréhensions, ils cheminaient dans une voie resserrée, un peu tortueuse, où ils se sentaient mal à l'aise. De là leur irritabilité : de là leur soin à faire dévier le débat, à l'élever, à le généraliser, à le transformer en un duel suprême entre l'ordre et le socialisme : de là surtout leur précipitation à faire voter le projet, à le faire voter sans amendement, comme s'ils avaient senti que la plus faible atteinte renverserait le fragile et artificiel édifice créé par leur impuissante sagesse.

La loi une fois votée, le parti démocratique tout entier flétrit

(1) Lettre de M. Guizot à M. Piscatory, 8 juillet 1850. (*Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 280.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

avec un redoublement de colère cette mutilation du suffrage universel. Cependant il ne fit pas appel à l'insurrection, comme on l'avait annoncé, et se réserva, dit-il, pour 1852. En cela, il fit preuve de prudence : car le pouvoir était prêt. Il fit aussi preuve de bon sens; car il savait bien que la nation n'était pas avec lui : et, dans la discussion même, l'un des nouveaux élus, de Flotte, de Flotte le transporté, en avait fait naïvement l'aveu : « Le pouvoir, avait-il dit, qu'en ferions-nous?... Qu'en « ferions-nous en face du pays qui ne partage pas encore nos « convictions (1)? » Cette modération relative ne fut pas du goût des Montagnards de Londres. Le *Nouveau Monde*, journal de Louis Blanc, gourmanda ces résolutions timides : « On a « encouragé la réaction à tout oser, en lui disant : Nous n'ose- « rons rien. On a peur d'engager la bataille, comme si l'on « craignait de la trop gagner (2). »

Quant à la majorité, à part quelques légitimistes, elle avait, comme on l'a vu, respecté jusqu'au bout le mot d'ordre de ses conducteurs. Toutefois, la loi était à peine insérée au *Moniteur* que, la discipline n'enchaînant plus les appréciations, les langues se délièrent : on fit après le scrutin toutes les réflexions qu'on s'était gardé de faire avant. Quelques-uns, non parmi les moins avisés, se prirent à regretter leur victoire : ils se mirent à déprécier l'œuvre commune, comme s'ils n'y avaient point participé, et se demandèrent si elle ne se retournerait pas un jour contre eux. Leur prévoyance ne se trompait pas. Cette loi votée, non dans le recueillement, mais dans la colère, eut le sort de ces constructions trop hâtives qui n'inspirent pas confiance même à leurs architectes, qui s'écroulent avant qu'on les ait inaugurées, et qui, pour comble de fatalité, écrasent dans leur chute leurs propres ouvriers.

(1) *Moniteur* de 1850, p. 1813.
(2) Louis Blanc, *Nouveau Monde*, p. 538.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LE CONFLIT

SOMMAIRE : I. — Depuis le 31 octobre, des dissentiments assez nombreux avaient surgi entre Louis-Napoléon et l'Assemblée. Le *Napoléon ;* le projet de loi sur les sous-officiers; la transportation en Algérie; la nomination des maires. — Comment la loi du 31 mai, présentée et soutenue en commun, semble propre à rétablir et à resserrer l'alliance; comment le résultat contraire se produit. — Les différentes évolutions de la politique du président de la République. — On touche à la *période des conflits* entre les deux pouvoirs.

II — La dotation du président : projet de loi qui augmente les frais de représentation du chef de l'État; objections; débat plein d'acrimonie; intervention de Changarnier en faveur de la proposition gouvernementale; vote du projet à une faible majorité. — Lois de défense sociale; loi sur les clubs; loi sur la déportation; loi sur la presse; la signature obligatoire. — Rivalité de plus en plus marquée entre Louis-Napoléon et l'Assemblée : affaire du journal *le Pouvoir*, nomination de la commission de prorogation et choix peu favorables à l'Élysée. Articles du *Moniteur du soir*. — L'Assemblée se proroge jusqu'au 11 novembre : les partis dynastiques et le président de la République lui-même songent à utiliser pour leur propre cause le temps de la prorogation.

III. — Le comte de Chambord : attitude peu active du parti légitimiste pendant les dernières années du régime de Juillet; les représentants royalistes sont nombreux à l'Assemblée constituante et plus nombreux à l'Assemblée législative. — Le roi Louis-Philippe à Claremont : épreuves de la famille royale pendant les premiers temps de son exil. — La *fusion :* en quoi elle consiste. M. de Salvandy, M. Guizot. Sentiments du roi Louis-Philippe et de sa famille sentiments du comte de Chambord. — Le comte de Chambord à Wiesbaden en 1850 : réceptions; condamnation de la doctrine de l'appel au peuple; mort de Louis-Philippe; touchant hommage rendu par l'opinion publique aux hautes qualités de ce monarque. — Les chances de la *fusion :* circonstances diverses qui semblent y aider : sur ces entrefaites, lettre de M. de Barthélemy et malencontreuse publicité qui lui est donnée; efforts pour tempérer l'effet de cette lettre. M. de Saint-Priest. Note de M. Guizot; discours de Berryer; lettre du comte de Chambord à M. Berryer. Comment l'ajournement de la proposition Creton fait renaître les mésintelligences : les projets de *fusion* ne sont ni réalisés ni abandonnés.

IV. — Louis-Napoléon : comment il emploie le temps de la prorogation. — Son

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

voyage dans l'Est : accueil en Bourgogne, séjour à Lyon et discours à l'Hôtel de ville; incidents de Besançon; Strasbourg; retour à Paris. — Voyage du président de la République en Normandie : discours de Caen; discours de Cherbourg. — Résultat des voyages de Louis-Napoléon; habileté calculée de son langage : comment il tend à grandir son rôle et comment les populations l'y encouragent.

V. — Louis-Napoléon de retour à Paris : comment, après avoir essayé de capter les masses, il cherche à conquérir l'armée; son affectation de sollicitude pour les choses militaires; revue de Saint-Maur, incidents; revue de Satory, incidents plus graves : cris poussés sous les armes, largesses faites aux troupes. La commission de permanence s'émeut : demande d'explications; langage du général d'Hautpoul; intervention de Changarnier. Après la revue de Satory, les appréhensions redoublent : résolutions diverses proposées; modération de la commission. — Les agissements du parti bonapartiste : la société du *Dix-Décembre*, l'*Ère des Césars;* langage des journaux de l'Élysée. — Changarnier : sa situation exceptionnelle; son attitude; comment il fixe tous les regards et, dans le conflit qui s'accentue, devient le *général du Parlement*. — Projet du général d'Hautpoul; comment il n'est pas accueilli. Le général Schramm, ministre de la guerre. Disgrâce du général Neumayer; motif de cette disgrâce, et comment le général Changarnier est atteint par cette mesure. — Réunion de la commission de permanence; ses inquiétudes. Ordre du jour de Changarnier. L'agent de police Allais; ses rapports au commissaire de police Yon. Prétendu complot de la rue des Saussayes; étrange mystification. Avec quelle habileté l'affaire Allais-Yon est exploitée par la presse bonapartiste contre la commission de permanence.

VI. — Le message du 12 novembre; son caractère conciliant. Trêve entre le président et l'Assemblée; témoignages réciproques de bonne entente. — Coup d'œil sur l'œuvre économique de l'Assemblée législative. La commission d'assistance; ses travaux; heureuse influence de M. Armand de Melun. Rapport de M. Thiers. Lois et projets divers : logements insalubres; caisses de retraite; jeunes détenus; mariage des indigents; assistance judiciaire; contrats d'apprentissage. — De quelques modifications apportées au Code civil. Objets divers : cours des billets de banque; télégraphie privée; chemins de fer. — Comment, malgré quelques traces des anciennes querelles, on peut espérer un accord durable.

VII. — La guerre renaît au moment où l'on espérait la paix. Le journal *la Patrie* et les prétendues instructions du général Changarnier. Le prince Napoléon à l'Assemblée. Victorieuse réponse de Changarnier. — Démission du ministère; surprise; bruits divers; quelle nouvelle domine toutes les autres. — Entrevues de Louis-Napoléon avec les chefs de la majorité; son dessein arrêté de se débarrasser de Changarnier; disgrâce du général. Formation d'un nouveau cabinet composé avec les débris de l'ancien.

VIII. — Impression produite par ces mesures; extrême irritation dans la majorité parlementaire. Motion de M. de Rémusat, en quoi elle consiste. — Quel est l'embarras des commissaires nommés; résolutions prises par la commission. — Débat public : M. Berryer, M. Thiers; *l'empire est fait*. Comment toutes les colères et toutes les menaces de la majorité se réduisent à un ordre du jour de défiance contre le cabinet. — Quels sont les véritables vainqueurs et les véritables vaincus. — Création d'un ministère extraparlementaire.

IX. — Période de trouble et d'anarchie parlementaires. A quels périls de toute sorte l'Assemblée est exposée. — Continuation de la lutte entre Louis-Napoléon

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

et la représentation nationale. Rejet d'une nouvelle demande de supplément de dotation. Incidents divers : morcellement des partis; compétitions de plus en plus ardentes

I

Il arrive parfois dans les relations humaines que le moment de l'union la plus étroite est aussi celui où se préparent les désaccords et les méfiances. Il en fut ainsi entre l'Assemblée et le président. La loi du 31 mai, qui était leur œuvre commune, paraissait les rattacher pour toujours l'un à l'autre. Également compromis aux yeux de la démagogie, il ne leur restait, semblait-il, d'autre ressource que la ligue pour la défense sociale. Cette prévision fut trompée, et l'apparente intimité des deux pouvoirs ne rendit que plus éclatante la séparation qui suivit.

A vrai dire, depuis le message du 31 octobre, on avait pu reconnaître à de nombreux symptômes l'existence de deux politiques distinctes, l'une pratiquée dans le Parlement, l'autre favorisée ouvertement ou en secret par le prince. — Au mois de janvier 1850 avait été fondé le *Napoléon*, journal officieux de la présidence, qui raillait volontiers les vieilles routines constitutionnelles et se plaignait de la mobilité du régime comme pour convier les âmes à un état plus stable. De son côté, l'Assemblée n'épargnait pas les sarcasmes au cabinet du 31 octobre qui devait, suivant les promesses du message, inaugurer la *politique d'action*. — Les incidents de la vie parlementaire avaient plus d'une fois mis en lumière l'esprit d'envahissement du pouvoir et les susceptibilités de la représentation nationale. Le ministre de la guerre ayant présenté un projet de loi qui élevait de vingt centimes par jour la solde des sous-officiers, l'Assemblée avait vu dans cette motion le désir de capter la faveur de l'armée : aussi la commission nommée par elle s'était-elle empressée d'absorber le projet ministériel dans un contre-projet qui étendait le bénéfice de l'augmentation de paye non

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

seulement aux sous-officiers, mais aussi aux caporaux et soldats rengagés. — La présentation d'une proposition de loi qui assignait l'Algérie comme séjour aux transportés de Juin avait aussi montré l'esprit de contention réciproque. Au moment même où il présentait cette proposition, le président venait, par des grâces individuelles, de réduire à cinq cents le nombre des transportés : il était évident que le prince voulait rejeter sur le Parlement la responsabilité des rigueurs et se donner le facile mérite de l'indulgence. Les représentants tinrent à prouver qu'ils voyaient le piège. Un amendement du général Lamoricière demanda que les mesures de clémence, en ce qui concernait les insurgés de Juin, fussent soumises à la ratification de l'Assemblée. L'un des députés, M. de Kerdrel, s'approcha même du banc ministériel, et s'adressant au ministre de l'intérieur : « J'espère bien, dit-il, qu'après le vote, le pré« sident, par des grâces accordées, ne voudra pas faire de la « popularité au détriment de l'Assemblée (1). » — Vers le même temps, Louis-Napoléon avait songé à centraliser plus étroitement l'administration entre ses mains : de là un projet de loi sur les maires. Depuis 1848, les maires des communes de moins de six mille âmes étaient élus par les conseils municipaux : les autres seuls étaient nommés par le pouvoir. La proposition nouvelle avait pour but de faire revivre la loi de 1831 et de conférer au gouvernement le choix de tous les magistrats municipaux sans distinction. L'Assemblée ne se prêta point à cet accroissement d'attributions, et, à quelque temps de là, refusa de mettre à l'ordre du jour le projet ministériel.

Malgré cet échange de procédés peu amicaux, il y avait relâchement dans l'alliance, non hostilité. Comment la loi du 31 mai qui semblait marquer l'oubli des dissentiments passés et qui paraissait pour l'avenir un gage d'étroite union devint-elle, au contraire, le point de départ de la rupture?... Ce qui est certain, c'est que, désormais et nonobstant de passagères ententes, la séparation sera complète. Dans les rapports de l'Élysée et du Palais-Bourbon, on avait pu jusqu'ici distinguer deux périodes.

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 18. — *Moniteur* de 1850, p. 252

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Dans la première période, qui avait duré jusqu'à la chute du ministère Odilon Barrot, le prince avait gouverné avec l'aide d'un ministère parlementaire et s'était subordonné au Parlement. Dans la seconde période, qui durait depuis le 31 octobre, Louis-Napoléon avait choisi un ministère *personnel;* mais tout en distinguant sa cause de celle de l'Assemblée, il avait maintenu l'accord avec elle, au moins dans les grandes lignes de sa politique. Une troisième période s'ouvre maintenant, c'est la *période des conflits*. Nous allons voir le président développer ses vrais desseins : d'abord, par des voyages d'apparat ou des revues tapageuses, il se fera connaître au peuple et à l'armée ; puis il désarmera le Parlement en lui enlevant le général de son choix. Ce premier résultat atteint, il s'appliquera à diviser par d'artificieuses propositions le faisceau de la majorité : pour mieux assurer son œuvre, il discréditera la représentation nationale en évoquant contre elle cette même loi du 31 mai qu'il vient de promulguer : l'Assemblée elle-même, pour tout dire, ne se prêtera que trop bien par ses fautes à son propre asservissement. Enfin, toutes choses étant préparées, il ne restera plus au prince qu'à abattre par un coup de force le pouvoir rival, et il le fera aux yeux du peuple trompé ou stupéfait, approbateur ou indifférent. C'est cette triste période de récriminations et de luttes qu'il nous reste maintenant à retracer.

II

C'est sur une mesquine querelle d'argent que la bataille s'engagea.

La Constitution avait fixé à six cent mille francs la dotation annuelle du président de la République. Un décret du 12 mars 1849 lui avait en outre alloué une somme égale pour frais de représentation. Dans un pays accoutumé aux mœurs républicaines, ce traitement total de douze cent mille francs eût dû paraître suffisant : il l'était d'autant plus que le budget avait

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

généreusement pourvu à l'appropriation du palais de l'Élysée et à l'organisation des services civils et militaires de la présidence : il l'était surtout si l'on songe que le ministre de l'intérieur acquittait sans difficultés les bons délivrés par Louis Bonaparte pour certaines œuvres de bienfaisance et avait, depuis un an, dépensé de ce chef cent cinquante mille francs. Mais, en adoptant les institutions républicaines, la France avait conservé les traditions monarchiques, et le chef de l'État lui apparaissait toujours comme le dispensateur de tous les dons. Louis-Napoléon était plus enclin à accréditer ces habitudes qu'à les décourager. Sa générosité naturelle le portait volontiers aux libéralités excessives. Le souci de son nom, son désir de popularité, ses aspirations contenues, mais persistantes, vers le pouvoir suprême, tout le conviait à agir en prince bien plus qu'en magistrat électif et temporaire. Simple et peu exigeant pour lui-même, il était d'ailleurs environné d'un cortège d'amis besogneux, jouisseurs, avides de fortune, amis dont il tolérait, par indulgence ou faiblesse autant que par calcul, les prodigalités et les écarts. Avec de telles dispositions, avec un tel entourage surtout, les allocations inscrites au budget s'épuisèrent bientôt. Dans cet embarras, on résolut de mettre à l'épreuve le bon vouloir de l'Assemblée. Le 4 juin, le ministre des finances, M. Fould, déposa un projet de loi qui augmentait de deux millions quatre cent mille francs les frais de représentation précédemment alloués et portait par suite à trois millions six cent mille francs le chiffre total de la dotation présidentielle.

On s'attendait à des objections. Elles se formulèrent aussitôt avec une vivacité extrême. Les plus méfiants craignaient qu'on ne voulût rétablir une quasi-monarchie, et qu'une demande de prorogation de pouvoir ne suivît de près la demande de crédits. Les plus prévoyants rappelaient combien les débats sur les dotations avaient affaibli le gouvernement du roi Louis-Philippe. Ceux des représentants qui inclinaient à un vote favorable expliquaient leur adhésion par des motifs plus offensants qu'un refus. « Il convenait de venir en aide à la détresse « du prince : il ne fallait pas que les portes de la maison de « Clichy se refermassent sur l'élu du 10 décembre. On nous

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« reproche, ajoutait-on ironiquement, notre indifférence pour « les questions économiques et les misères sociales : cette fois « du moins nous allons faire une *loi d'assistance* (1). » C'est sous cette impression que la commission fut nommée pour l'examen du projet.

Dans la commission, ces appréciations se reproduisirent en s'accentuant. Adhérer à la proposition semblait un excès de condescendance : la rejeter paraissait dangereux. Dans cette perplexité, on s'arrêta au parti le plus impolitique. Il fallait intimider le prince par un refus ou tenter son cœur par une générosité sans réserve. On n'osa ni l'un ni l'autre. Une transaction fut adoptée : elle consistait à accorder, non les 2,400,000 francs demandés, mais 1,600,000 francs seulement, et à les allouer à titre d'indemnité pour les prétendues dépenses d'installation de Louis Bonaparte. C'était signifier au président qu'on consentait à payer ses dettes, mais qu'il ne fallait plus que pareille exigence se renouvelât. Le ministère refusa de souscrire à cet humiliant compromis. M. de Mornay et M. Creton déclinèrent les fonctions de rapporteur. M. Flandin se sacrifia à cette ingrate mission.

Le rapport aggrava encore la maladresse de la résolution elle-même. Il insistait avec une préméditation blessante sur l'étrangeté de la demande de crédits. Il rappelait que le chef de l'État, dans une république, ne doit pas se considérer comme une seconde Providence. Il mentionnait avec affectation les nombreux bons de secours acquittés par le ministère de l'intérieur. Tout contribua à aigrir le débat et à le rapetisser. La gauche assistait avec un plaisir mal dissimulé à ces premières divisions de la majorité et mettait tous ses soins à les aviver. « Il ne faut pas que le prince soit le *grand aumônier* du peuple, « disait M. Mathieu de la Drôme... Voter le crédit, ajoutait-il, « c'est *porter des munitions à l'ennemi.* » Ce langage de la Montagne était écouté sans déplaisir par une portion de la droite, et la plus grande incertitude régnait sur l'issue du débat.

Heureusement pour la dignité commune du président et de

(1) Armand DE MELUN, *Mémoires inédits.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'Assemblée, il surgit entre les deux pouvoirs un arbitre inattendu, c'était le général Changarnier. Comme beaucoup de ses collègues, le général était ému de ces dissentiments, prélude de plus graves discordes. Sous le coup de ces inquiétudes, il s'était rendu chez M. Barrot et, à la suite d'une longue conférence avec lui, avait résolu de s'interposer entre Louis Bonaparte et la représentation nationale (1). Un amendement rédigé par M. Lefèvre-Duruflé proposait d'allouer 2,160,000 francs : en ajoutant à cette somme 240,000 francs déjà votés au chapitre des travaux publics pour réparations à l'Élysée, on retrouvait le chiffre demandé par le cabinet. Le ministère s'était hâté de se rallier à l'amendement. C'est à ce moment que Changarnier monta à la tribune. « Je comprends, « dit-il, les méfiances des partis : mais, quand le gouverne- « ment a tout fait pour les calmer, je ne comprends pas de « simples difficultés de forme. Si la discussion devait se borner « à une chicane de mots, elle lasserait bientôt l'Assemblée et « me causerait un profond dégoût. Si vous voulez donner, ne « marchandez pas. J'adjure l'Assemblée d'abréger ce débat et « de se rallier à l'amendement accepté par le ministère. »

Cette voix, d'autant plus puissante qu'elle se faisait plus rarement entendre, fut écoutée. La proposition ministérielle, modifiée comme on vient de le dire, fut votée : elle ne le fut toutefois que par 354 voix contre 308 : ce qui indiquait l'obstination de certaines méfiances. Dans ce différend, préface du long duel qui commençait, l'Assemblée s'était montrée telle qu'elle sera durant tout le conflit, honnête toujours et presque toujours sincère, mais dédaigneuse et impuissante à la fois, cédant souvent, mais de mauvaise grâce, assez hostile pour irriter son adversaire, pas assez résolue pour le réduire. Le président sortit de cette première escarmouche avec tous les avantages : d'abord il avait l'argent; et, de plus, on le lui donnait avec tant de mauvaise humeur qu'il n'avait même pas l'embarras de la gratitude. Quant à Changarnier, il devait bientôt apprendre qu'il y a quelque chose de plus dan-

(1) Barrot, *Mémoires.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gereux que de combattre les princes, c'est de les protéger.

L'Assemblée reprit son ordre du jour, c'est-à-dire ces mesures de défense et de répression sociale auxquelles elle se consacrait avec une ardeur voisine de la passion. Elle prorogea d'une année la loi de 1849 qui conférait au pouvoir le droit d'interdire les clubs, et étendit cette interdiction aux réunions électorales qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique. — Elle fixa le lieu et les conditions de la déportation. — S'affermissant de plus en plus contre l'esprit révolutionnaire, elle repoussa toute demande de pension pour les combattants de Février : en revanche, elle alloua des secours aux familles des défenseurs de l'ordre morts pendant l'insurrection de Juin. — Elle vota enfin une loi plus importante, ce fut la loi du 16 juillet 1850 sur la presse. Cette loi renfermait trois sortes de dispositions distinctes. En premier lieu, elle rétablissait le cautionnement (1). En outre, elle rétablissait le timbre et l'étendait aux écrits non périodiques sur les matières d'économie politique et sociale qui ne dépassaient pas trois feuilles d'impression : les romans-feuilletons furent eux-mêmes assujettis à un timbre d'un centime. En troisième lieu, l'obligation de la signature était imposée à tous les auteurs d'articles politiques, philosophiques ou religieux : cette dernière prescription, tout à fait nouvelle et non moins grave que nouvelle, avait été introduite dans le projet par un amendement de MM. de Laboulie et de Tinguy; elle avait pour but de démasquer les aventuriers de plume qui diffamaient sous le voile de l'anonyme : mais, de l'aveu de tous les hommes qui avaient l'expérience du journalisme, elle était plus gênante qu'efficace. Cette loi, comme la loi du 31 mai, fut votée d'urgence, tant était grande alors l'ardeur pour la répression!

Ces questions, malgré leur importance, ne faisaient pas oublier le conflit que le débat sur la dotation avait inauguré. L'animosité subsistait. A la vérité, dans les régions officielles, elle se déguisait sous des formes courtoises; de part et d'autre,

(1) Le cautionnement avait déjà été rétabli, mais à titre provisoire, par le décret du 9 août 1848, la loi du 21 avril 1849 et la loi du 27 juillet 1849, article 8.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

on se défendait même de toute malveillance. Mais le langage de la presse bonapartiste donnait à ces apparences un démenti. Les journaux de l'Élysée reprochaient sans cesse à l'Assemblée ses versatilités, ses turbulences, par-dessus tout son indifférence pour les problèmes économiques. Le 15 juillet, l'un de ces journaux, le *Pouvoir*, dépassa toute mesure dans l'attaque. « L'Assemblée, disait-il, compromet l'ordre plutôt qu'elle ne « le défend : elle est aussi étrangère à l'esprit politique qu'à « l'esprit des affaires... On se demande même si la France, « tant qu'elle dépendra des assemblées, n'est pas fatalement « condamnée aux révolutions... Il y a beaucoup plus d'ordre « et de calme dans le pays que dans le sanctuaire législatif. « Quelle est la province, quelle est la ville où l'on s'attaque « comme au Palais-Bourbon? On croyait que la Constituante « avait atteint en tombant la dernière limite du discrédit. « L'Assemblée actuelle semble destinée à franchir cette li- « mite... Tout paraît annoncer sa fin prochaine : car tous ses « actes sont autant de démissions. » A la lecture de ces invectives, on s'émut fort au Palais-Bourbon. M. Baze, l'un des questeurs et, dès cette époque, l'un des plus bouillants adversaires de l'Élysée, monta à la tribune et demanda que le Parlement, usant du droit que lui conférait la loi de 1822, appelât à sa barre le gérant du journal. De son côté, le colonel Charras, qui était, de tous les républicains, l'un des plus clairvoyants, signala avec beaucoup de netteté la lutte sourde engagée entre le chef de l'État et la représentation nationale : il s'étonna surtout que le privilège de la vente sur la voie publique fût maintenu aux propagateurs de telles attaques. Comme on pouvait s'y attendre, les ministres de l'intérieur et de la justice, M. Baroche et M. Rouher, s'empressèrent de désavouer l'article, protestèrent qu'ils en avaient ignoré la publication, affectèrent de s'associer à l'irritation générale. En cela, ils étaient plus sincères qu'on ne pense · car le prince, dès cette époque, avait déjà deux politiques : la politique officielle de ses ministres et la politique officielle de ses amis personnels; souvent même, il en avait une troisième, la sienne propre, qui cheminait tortueusement entre les deux autres et parfois

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les contrecarrait toutes deux. L'Assemblée, très surrexcitée, vota les poursuites. Le 18 juillet, le gérant du *Pouvoir* comparut devant elle, et, malgré une plaidoirie de M. Chaix-d'Est-Ange, fut condamné à 5,000 francs d'amende. Louis-Napoléon paya, assure-t-on (1), l'amende et, de plus, l'avocat.

Cet incident était à peine vidé qu'un nouveau sujet de brouille survint. L'Assemblée, ayant résolu de se proroger du 11 août au 11 novembre, eut à désigner une commission de permanence. Elle saisit cette occasion pour exercer à son tour ses représailles. La commission de permanence, composée de vingt-cinq membres et formée après plusieurs scrutins successifs, ne contint que des partisans de la politique parlementaire, tels que MM. Odilon Barrot, Berryer, Molé, Jules de Lasteyrie, de Saint-Priest, Chambolle, Changarnier : certains personnages très hostiles au président furent élus, entre autres le général Lamoricière et M. de Mornay : en revanche, aucun des amis particuliers du prince ne fut nommé. C'était, non une liste de provocation comme on se plut à le répéter, mais une liste de méfiance et d'appréhension.

L'un des journaux de l'Élysée, le *Moniteur du soir*, ne manqua pas de relever ce qu'il affectait de considérer comme un défi : « Ce choix de montagnards et de légitimistes est une « attaque au président... Qui pourrait le blâmer si, ressentant « l'injure, il faisait un éclat? Ce qui irrite les légitimistes, c'est « la popularité du président. Eux, ils courent après la popu- « larité sans pouvoir l'atteindre... Si vous croyez, ajoutait « insolemment le *Moniteur du soir*, que le pays est avec vous, « vous vous trompez. Que répondraient les électeurs si on leur « disait demain : Entre l'Assemblée et le président, choi- « sissez (2). »

Les animosités s'accentuant de part et d'autre, les représentants tinrent à protester contre ces nouveaux outrages. Un membre de la gauche, M. Dupont de Bussac, dénonça le *Moniteur du soir;* il demanda la comparution du gérant devant l'Assemblée ; il proposa même une enquête parlementaire pour

(1) Granier de Cassagnac, *Souvenirs du second empire*, t. Ier, p. 101.
(2) *Moniteur du soir*, 25 et 26 juillet 1850

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rechercher l'auteur de l'article. A ces attaques de la Montagne, M. Baroche répondit d'abord avec une hauteur un peu dédaigneuse : mais M. Baze à son tour vint sommer le ministère de prendre souci de la dignité du Parlement : le ministre remonta alors à la tribune et, avec une extrême véhémence, protesta contre toute pensée de coup d'État. Sur ces assurances, on passa à l'ordre du jour, mais sans que les méfiances fussent apaisées.

C'est dans ces dispositions que les représentants se séparèrent le 11 août. Il arriva alors ce qui devait fatalement arriver. L'accord n'existant plus, on renonça dans la majorité à cette sorte de trêve des partis qu'on avait observée l'année précédente. Chacun, se croyant libre, alla où l'appelaient ses préférences. Les légitimistes regardèrent vers les bords du Rhin, où était alors leur prince; les orléanistes se retournèrent vers Claremont. Quant à Louis-Napoléon, tout en dissimulant encore ses desseins, il entreprit de se mettre en communication avec l'opinion publique et de franchir une nouvelle étape dans la voie de sa fortune. Ces pourparlers, ces compétitions, ces voyages, ces intrigues remplirent le temps de la prorogation.

III

Par la double abdication de Charles X, son aïeul, et le duc d'Angoulême, son oncle, Henri Dieudonné, duc de Bordeaux, s'était trouvé, dès 1830, le représentant héréditaire du droit monarchique. Il avait alors dix ans à peine. Le jour de son avènement avait été celui de son départ pour l'exil. En voyant passer à travers leurs campagnes l'enfant fugitif, les paysans de la Normandie s'étaient émus d'une si précoce infortune : « Quoi! si jeune, disaient-ils, et déjà voué au malheur (1)! » La famille royale s'embarqua à Cherbourg. Le château d'Holyrood en Écosse reçut d'abord les proscrits : plus tard les

(1) Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 170

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

hasards de leur vie errante les portèrent tour à tour à Prague, à Goritz, où mourut Charles X, puis à Frohsdorf, village des environs de Vienne. C'est là qu'ils formèrent leur établissement définitif, autant du moins que peut être stable la demeure des exilés.

Pendant ces pérégrinations, le duc de Bordeaux avait grandi et était arrivé à l'âge d'homme. Quelques-uns de ses amis, comme si déjà il eût régné, l'appelaient Henri V : quant à lui, il prit bientôt le nom de comte de Chambord, en souvenir du splendide domaine qu'une souscription nationale avait offert à son berceau. Son âme s'était imprégnée des impressions salutaires qui avaient nourri sa jeunesse. Charles X lui avait enseigné la loyauté, le duc d'Angoulême la piété et la modestie; la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, lui avait appris la patience et la soumission aux volontés divines. Sa vie recueillie un peu solitaire, lui laissait de longs loisirs, et il les avait utilement remplis. Avec une application consciencieuse, il avait étudié les lettres, la politique et surtout les questions sociales. Son intelligence était élevée, assouplie par le travail, un peu spéculative, comme il arrive à ceux qui se sont instruits par les livres plus que par les hommes. Ni les précoces tristesses de l'exil, ni les pratiques d'une dévotion presque austère n'avaient éteint en lui les vivacités d'un esprit original, alerte, prompt aux saillies : à certaines gaietés toutes françaises, à certains mots heureux, on reconnaissait la race de Henri IV. Les séjours de Frohsdorf étaient coupés par de longs voyages, ces distractions ordinaires des proscrits. Dans les cours de l'Europe, on remarqua la bonne grâce du prince, sa loyale physionomie éclairée par un beau et lumineux regard, sa contenance pleine de dignité et qu'une légère claudication altérait à peine : on n'était pas moins frappé de la solidité de ses connaissances, de sa maturité d'esprit et surtout de l'aisance modeste et fière avec laquelle il portait le grand nom de Bourbon. En 1843, le comte de Chambord avait voulu entrer en communication plus directe avec la France. Il était venu à Londres et y avait reçu ses fidèles. On se souvient encore des incidents tumultueux qui éclatèrent au sein du Parlement quand la Chambre des

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

députés, par une inspiration malheureuse, crut devoir *flétrir* les pèlerins de *Belgrave-Square*.

Cependant l'apparente solidité du trône de Juillet déconcertait les plus robustes illusions. Les années s'écoulaient sans qu'aucun signe d'espérance apparût aux exilés. En 1846, le comte de Chambord épousa Marie-Thérèse d'Este, princesse de Modène, et, à cette occasion, quelques amis vinrent encore le saluer. Mais, sauf quelques rares manifestations, les royalistes se réfugiaient dans une sorte de résignation un peu hautaine qui était à la fois leur dignité et leur faiblesse. De toutes les habitudes, celle de l'oisiveté est la plus aisée à prendre, et on la prend sans scrupules quand la paresse revêt le masque de la fidélité. A Paris ou dans les champs paternels, les légitimistes s'écartèrent des affaires et de la politique. A la vérité, leur parti avait deux représentants illustres entre tous, Chateaubriand et Berryer. Mais Chateaubriand, vieilli et attristé, était plus propre à abattre les courages qu'à les relever; Berryer, parole brillante et superbe, était une décoration plutôt qu'une force.

Le coup de foudre du 24 février secoua les âmes déjà à demi engourdies. Les royalistes, en France, représentent l'élément social le plus stable, c'est-à-dire la propriété territoriale : de là vient qu'aux heures de péril, l'opinion se retourne vers eux, quitte à les abandonner quand le danger est passé. Les légitimistes furent nombreux à la Constituante, plus nombreux à la Législative. L'espérance revint, et avec elle l'activité. A Ems, en 1849, des Français en assez grand nombre vinrent saluer le prétendant. La République apparaissant comme un régime provisoire, on songea à en faire sortir la royauté.

La même crise qui avait arraché à sa torpeur le parti légitimiste avait jeté le roi Louis-Philippe sur la terre étrangère. C'est au château de Claremont, propriété du roi des Belges, situé non loin de Londres, que le monarque déchu s'était réfugié. Là, toutes les douleurs assaillirent à la fois la famille royale. On s'était flatté que l'exil ne serait pas définitif : cette espérance dura peu : le 26 mai 1848, un décret de l'Assemblée constituante frappa de bannissement les Bourbons d'Orléans. A cette privation de la patrie se joignirent de véritables em-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

barras matériels, les propriétés du Roi ayant été placées sous le séquestre. Pour ajouter à ces épreuves, des maladies survinrent : on craignit même un instant pour l'existence de la reine Marie-Amélie, et, lorsque ces inquiétudes se calmèrent, on connut les premiers symptômes du mal qui devait, deux ans plus tard, emporter la reine des Belges. Avec cela, les jeunes princes, habitués au mouvement de la vie militaire, se consumaient dans une inaction insupportable à leur humeur plus encore qu'à leur âge. Les proscrits n'avaient même pas ces illusions qui adoucissent d'ordinaire les tristesses des bannis. Non seulement Louis-Philippe n'entrevoyait aucun retour de fortune pour lui-même, mais il doutait que les chances de l'avenir fussent jamais propices à ses enfants. A ceux qui cherchaient à relever ses espérances : « Tout est possible en France, répon- « dait-il, le comte de Paris comme le comte de Chambord, le « comte de Chambord comme les Bonaparte : mais rien ne « durera, parce que le respect n'existe plus (1). » Peut-être, en parlant de la sorte, regrettait-il, dans le secret de son âme, de n'avoir pas toujours sauvegardé ce principe d'autorité dont l'affaiblissement était si fatal à son pays. Les seules consolations des exilés, c'étaient les réunions de famille, les progrès des enfants qui grandissaient, les visites des Français qui, en 1849, vinrent offrir leurs hommages au monarque déchu. Vers le milieu de cette même année, la duchesse d'Orléans, qui, depuis le 24 février, vivait retirée à Eisenach, arriva en Angleterre avec ses deux fils, et ce fut une grande joie au milieu de si amères disgrâces.

Le malheur a de féconds enseignements. Une combinaison surgit, inspirée par le patriotisme le plus pur, difficile à réaliser, bien digne d'être tentée. Les hôtes de Frohsdorf et ceux de Claremont, victimes à dix-huit années d'intervalle des mêmes coups du sort, appartenaient à la même race royale. La révolution de Juillet les avait violemment séparés. Mais chez les uns et chez les autres régnait le même amour de la France, le même souci de sa grandeur et de ses légitimes libertés. Le

(1) M Trognon, *Vie de la reine Marie-Amélie*, p. 368.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

comte de Chambord, marié depuis plusieurs années, n'avait pas d'enfants. La communauté des épreuves ne rapprocherait-elle point des princes si dignes de s'unir et de se comprendre? A cette réconciliation, le comte de Chambord gagnerait la seule chose qui lui manquât, des héritiers jeunes et populaires capables de perpétuer sa maison. En rendant hommage au chef de leur race, les princes d'Orléans renoueraient à leur profit la tradition monarchique un instant troublée ou méconnue. Quant à la France, l'union de toute la famille royale lui offrirait une chance inespérée de revenir, si Dieu y aidait, à la monarchie représentative, libérale et nationale. On désigna sous le nom de *fusion* ces essais de rapprochement.

Dès l'automne de 1849, un ancien ministre de la monarchie de Juillet, M. de Salvandy, se fit auprès de Louis-Philippe l'avocat de la *fusion*. Le vieux roi accueillit ces ouvertures avec un double sentiment de bienveillance sincère et d'incrédulité attristée. « Mon rôle est fini en ce monde, répondit-il, la chose « ne peut regarder que mes fils. A mon avis, ils doivent tou- « jours être prêts à la réunion; mais, à mon avis encore, elle « ne s'accomplira jamais, parce que, de l'autre côté, l'on ne fera « rien de ce qui la rendrait possible (1). » Au printemps suivant, M. Guizot, s'étant rendu en Angleterre pour y porter les mêmes vœux, trouva le monarque dans des dispositions à peu près semblables, mais un peu moins découragées. « Il n'y a « pas en France, disait-il, de quoi faire deux monarchies, et « pour en refaire une, ce n'est pas trop des deux partis monar- « chiques réunis en un seul. Mon petit-fils ne peut être roi « légitime que par l'abdication ou la mort du duc de Bor- « deaux. » Il ajoutait en même temps que l'heure de l'action n'était point encore arrivée, que ni le président ni la République n'étaient encore usés, qu'il n'y avait qu'à attendre et à préparer peu à peu l'avenir (2). La reine Marie-Amélie souhaitait vivement la réconciliation, tant par sympathie pour le jeune comte de Chambord que par déférence pour la duchesse

(1) M. Trognon, *Vie de la reine Marie-Amélie*, p. 467.

(2) *Lettres de M. Guizot à madame Auguste de Gasparin* (25 juin 1850), *à M. de Barante* (9 juillet 1850).

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'Angoulême; mais elle n'avait, elle aussi, qu'une médiocre confiance dans l'efficacité de ces honnêtes tentatives. La duchesse d'Orléans se tenait dans une réserve plus hostile que favorable : il lui répugnait de prendre aucun engagement qui pût compromettre les droits et l'avenir de ses enfants. La reine des Belges était contraire à la fusion. Il en était de même de M. Thiers, qui estimait que la branche aînée des Bourbons était frappée d'une irrémédiable impopularité.

A Frohsdorf, la situation était, non pas moins délicate, mais plus simple. En sa qualité de chef de la maison de Bourbon, le comte de Chambord n'avait qu'à attendre les démarches qui seraient faites auprès de lui. Tout ce qui lui était permis, c'était d'exprimer des sentiments propres à hâter ces démarches ou à les faciliter. On ne pouvait douter à cet égard de ses dispositions personnelles. « Si l'on fait un pas vers moi, j'en ferai dix », tel était le propos qu'on lui prêtait. Sans doute, il ne songeait ni à s'effacer, ni surtout à abdiquer. « On abdique des droits, non des devoirs », avait-il répondu en 1849 à M. de la Rochejaquelein, qui faisait allusion à certains bruits qui avaient couru (1). Cette part faite à sa dignité, le prince désirait une réconciliation : il la désirait par patriotisme, par esprit de famille, par esprit chrétien. Il ne parlait de ses parents qu'avec la plus parfaite courtoisie, et, en cela, il imitait son aïeul Charles X, toujours indulgent et bon, même dans sa disgrâce. Par malheur, le parti légitimiste ne se conformait pas toujours à cette équitable et politique réserve.

On atteignit ainsi l'été de 1850. Avant même que l'heure de la prorogation eût sonné, les légitimistes, ainsi qu'on l'a dit, songèrent à se diriger vers l'Allemagne, les orléanistes vers l'Angleterre.

Le comte de Chambord avait quitté Frohsdorf au mois de juillet. Il passa par Vienne, Berlin, Hanovre, Cologne. Le 10 août, il arriva à Wiesbaden, où il se proposait de demeurer trois semaines et où il reçut aussitôt ses amis de France. Ceux-ci arrivèrent assez nombreux : c'étaient des paysans vendéens

(1) M. de la Rochejaquelein, *Trois Questions soumises à la nation*, p. 53.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ou bretons portant le costume traditionnel de leur province, des ouvriers de Paris qui offraient au prétendant les produits de leur industrie, des négociants de Lille et de Roubaix, avec cela des gentilshommes et quelques prêtres. Les représentants étaient au nombre de trente-six : parmi eux étaient MM. Berryer, Benoist-d'Azy, Vatimesnil, la Rochejaquelein : l'un des visiteurs les plus remarqués fut M. Vésin, membre de l'Assemblée législative et attaché à la dynastie d'Orléans. On évalua à un millier environ le nombre des pèlerins de l'exil : c'était peu pour la France, mais c'était assez pour animer la ville de Wiesbaden et surtout pour donner au prince l'illusion de la popularité.

Ces réunions autour des prétendants exilés donnent aux dévouements l'occasion de s'affirmer : il est rare qu'elles soient fécondes en résultats politiques. M. de Salvandy était venu à Wiesbaden : il eut avec le comte de Chambord une longue entrevue où les chances de la *fusion* furent sans doute discutées. Entre le prince et ses amis, la doctrine de l'*appel au peuple* fut le principal objet débattu. L'un des membres de l'Assemblée, M. de la Rochejaquelein, avait naguère émis l'avis qu'il fallait remettre à la nation le soin de prononcer entre la légitimité et la République. Ce système, il l'avait proposé au Parlement (1), l'avait développé dans la presse, et il apportait à le soutenir l'ardeur opiniâtre et indisciplinée qui lui était familière. Le comte de Chambord n'hésita pas à condamner cette politique. Le 31 août, il réunit une dernière fois ses partisans, leur recommanda avec beaucoup de sagesse la fermeté dans les principes, la modération vis-à-vis des personnes : puis il les congédia et regagna Frohsdorf.

Claremont eut aussi ses hôtes, peu nombreux, mais bien fidèles. Le 20 juillet 1850, la première communion du jeune comte de Paris réunit à la chapelle française de Londres quelques-uns des plus dévoués amis de la famille proscrite : c'était la fête de l'enfance, de la religion et de l'exil : à tous ces titres, elle fut particulièrement touchante. Les regards se portaient

(1) Voir *Moniteur* de 1850, p. 1018.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

surtout avec un respect attendri sur le vieux roi, dont le visage altéré et la démarche chancelante annonçaient la fin prochaine. Ces prévisions, hélas! devaient bientôt se réaliser. Depuis plusieurs mois, les forces du monarque déclinaient avec une effrayante rapidité. Le 25 août, le mal empira à tel point qu'on perdit tout espoir de retarder le fatal dénouement; Louis-Philippe, entouré de tous les siens, reçut les derniers sacrements : le lendemain, il expira. — A cette nouvelle, les familiers de la maison d'Orléans, les anciens serviteurs de la monarchie déchue tinrent à honneur de rendre les derniers devoirs au prince qu'ils avaient connu dans les jours de prospérité. Ils firent le pèlerinage de Claremont, mus par l'affection plus encore que par la politique. Le 2 septembre, la dépouille mortelle du Roi reçut la sépulture dans la chapelle de Weybridge.

Au milieu de ces voyages et de ces émotions, une question demeurait pendante, celle de la *fusion*. Il parut tout d'abord que la mort du vieux roi serait une occasion de réconciliation. Lorsque Louis-Philippe mourut, le comte de Chambord était encore à Wiesbaden. La nouvelle parvint dans cette ville d'abord par une lettre d'Angleterre, puis par le *Journal de Francfort*. Aussitôt le chef de la maison de Bourbon ordonna un service pour le monarque : il y convia tous les Français rassemblés auprès de lui et y assista, non avec l'affectation d'une fausse douleur, mais avec un recueillement attristé. Il confia de plus à M. de Salvandy le soin de porter à la Reine ses condoléances. Dans le parti orléaniste, on apprécia comme il convenait une si noble conduite. « Ce pieux empressement, « disait le *Journal des Débats*, servira mieux que tous les plans « la cause de la fusion (1). » Il arriva, en outre, que Louis-Philippe, tant calomnié durant sa vie, trouva après sa mort un commencement de justice. La France daigna enfin se souvenir de ce prince qu'elle n'avait su ni défendre ni conserver. On rappela l'Algérie conquise, Versailles embelli, la paix maintenue, le pays enrichi, les libertés publiques sauvegardées. On

(1) *Journal des Débats*, 6 septembre 1850.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sut que ce monarque, tant accusé d'avarice, avait été aussi généreux qu'aucun souverain quand l'intérêt général l'exigeait. On contempla avec une tristesse voisine du remords cette tombe élevée en terre étrangère, seule récompense de tant de sagesse. On compara aux jours heureux de la monarchie constitutionnelle toutes les anxiétés qui avaient suivi, les rues ensanglantées, les passions ranimées, l'Europe troublée, le présent précaire, l'avenir incertain. Tout ce qu'il y avait en France de sensé et de généreux s'associa à ces regrets. Les légitimistes ne furent pas les derniers à rendre hommage au roi qu'ils avaient tant combattu. On put espérer que ces dispositions plus équitables faciliteraient la paix entre les princes, et que la paix entre les princes serait à son tour le gage de la paix dans le pays.

Un regrettable incident troubla bientôt cet espoir. On a vu que le comte de Chambord à Wiesbaden avait condamné la doctrine de l'*appel au peuple,* préconisée par M. de la Rochejaquelein. Une circulaire, signée par M. de Barthélemy, secrétaire du comité légitimiste de la rue de la Sourdière, fut presque aussitôt adressée aux comités de province pour leur notifier cette désapprobation et pour désigner en même temps cinq mandataires, qui seraient désormais les seuls organes officiels du prétendant. Ces cinq interprètes attitrés étaient : MM. le duc de Lévis, le général de Saint-Priest, Berryer, le marquis de Pastoret, le duc des Cars. Ce document, âpre et absolu dans la forme, insistait sur la nécessité de la discipline, seule capable de relever le principe d'autorité. Il rappelait qu'*aucune individualité*, en dehors du comte de Chambord et de ses cinq représentants, n'avait mission pour personnifier la politique royaliste. — Ce fut souvent le sort du parti légitimiste de compromettre par des maladresses de langage ses meilleures chances de succès. La circulaire de M. de Barthélemy n'eût guère entraîné de conséquences, si elle fût restée confidentielle. Une indiscrétion la livra aux journaux qui, le 20 septembre, la publièrent. Les commentaires de la presse soulignèrent les expressions malheureuses de la lettre et en outrèrent les tendances au point de la dénaturer. On niait le

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

droit national, disait-on : que restait-il, sinon le *droit divin?* La désignation exclusive de cinq personnages, chargés de traduire les instructions royales, semblait, en outre, une marque de défiance pour le reste du parti. M. de la Rochejaquelein, dont les doctrines étaient durement condamnées, se plaignit amèrement, et, si hasardé que fût son système, peut-être les souvenirs attachés à son nom réclamaient-ils un désaveu plus adouci. Cette malheureuse circulaire, regardée (à tort sans doute) comme l'indice d'une politique rétrograde, ajouta un nouvel obstacle à l'œuvre si difficile de la *fusion*.

Les chefs du parti légitimiste furent consternés. Ils croyaient toucher au port, et voici qu'ils étaient rejetés en pleine mer. « C'est notre Waterloo », disait avec quelque exagération de paroles M. de Vatimesnil à M. de Larcy (1). L'essentiel était de réparer au plus vite la déplorable faute. Le 24 septembre, dans une lettre adressée à l'*Union*, le général de Saint-Priest, l'un des mandataires de Frohsdorf, répudia avec beaucoup de netteté les doctrines absolutistes. — Peu de jours après, la reine des Belges étant morte, les légitimistes prièrent pour elle comme naguère pour son père. — Au mois de novembre, le plus illustre des serviteurs de la monarchie de Juillet, M. Guizot, communiqua, par l'intermédiaire du duc de Noailles, au comte de Chambord une note sur la *fusion* (2), et celui-ci n'hésita pas à l'approuver (3). — Comme pour mieux effacer le souvenir de la circulaire Barthélemy, Berryer, deux mois plus tard, proclama, du haut de la tribune, son attachement aux principes de la société moderne. « C'est dans cet esprit et en conformité de « ces principes, dit-il, que nous avons été saluer à Wiesbaden « celui qui ne peut poser le pied sur le sol de cette France que « ses aïeux ont conquise, agrandie, constituée, sans être le « premier des Français, le Roi (4). » Dans une lettre datée de Venise, le comte de Chambord félicita le grand orateur :

(1) *Berryer*, par M. de Lacombe, t. III, p. 56.

(2) Voir le texte de cette note dans les *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 308.

(3) *Lettre du comte de Chambord à M. le duc de Noailles*, 22 décembre 1850.

(4) Séance parlementaire du 16 janvier 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« Que je suis heureux que vous ayez si bien exprimé cette « politique de conciliation qui est la mienne ! La monarchie ne « répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était « en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts... « Je respecte mon pays autant que je l'aime. Les maximes « qu'il a si fortement à cœur, l'égalité devant la loi, la liberté « de conscience, le libre accès de tous aux emplois publics, « tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne « me sont chers et sacrés comme à vous. Fonder un gouver- « nement régulier et stable sur la base de l'hérédité monar- « chique et sous la garde des libertés publiques, tel serait « l'unique objet de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide « de tous les bons citoyens *de tous les membres de ma famille*, « je ne manquerai ni de courage, ni de persévérance pour « accomplir cette œuvre de restauration nationale (1). »

Ainsi s'exprimait, le 23 janvier 1851, le comte de Chambord. Comme si une véritable fatalité eût pesé sur ces patriotiques desseins, une nouvelle cause de séparation survint entre les deux branches de la famille royale. Un représentant, M. Creton, avait déposé une proposition qui rouvrait aux membres de la dynastie de Bourbon les portes de la patrie. Les légitimistes voyaient cette motion avec indifférence, estimant que leur chef ne pouvait rentrer en son pays qu'en souverain. Quant aux princes d'Orléans, ils enduraient impatiemment l'exil. La proposition Creton, ajournée deux fois, vint à l'ordre du jour le 1er mars 1851. Un nouvel ajournement fut demandé et voté avec le concours des amis de Henri V. Les fils de Louis-Philippe ressentirent vivement ce nouveau coup du sort. Les journaux de leur parti accentuèrent leur plainte : la presse légitimiste répondit avec aigreur, et l'abîme qui allait peut-être se combler se creusa de nouveau.

Le malheur des dissentiments de famille, c'est qu'ils survivent presque toujours à ceux qui les ont vus naître et se développer. De part et d'autre, le respect des parents, le désir de voiler leurs torts, la crainte de paraître avouer leurs

(1) *Lettre du comte de Chambord à M. Berryer*, 23 janvier 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

erreurs ou leurs fautes, tout conspire pour accroître les susceptibilités et pour leur imprimer une sorte de caractère sacré. Plus les âmes sont droites et pénétrées du culte des aïeux, plus elles subissent ces sentiments et sont accessibles à ces répugnances. Pendant toute l'année 1851, on devait encore parler de la réconciliation des deux branches royales. Cette réconciliation fut, à Paris, la causerie quotidienne des salons : tantôt on l'annonçait, tantôt on la démentait, puis on l'annonçait de nouveau. La *fusion*, toujours poursuivie, jamais accomplie, un peu raillée par les sceptiques, finit par passer à l'état de ces projets dont on ne cesse de s'entretenir, qu'on ne veut point rompre et qu'on n'ose cependant réaliser.

IV

Ce que les partis monarchiques tentaient pour leur cause, Napoléon le faisait pour lui-même, et avec plus d'efficacité. Dès le lendemain de la prorogation, il quitta Paris, désireux de se rendre dans les provinces et de s'y montrer dans l'appareil d'un chef d'État.

L'itinéraire même de ces excursions décela une sage habileté. Le président de la République aurait pu céder à la tentation de visiter d'abord les départements les plus favorables à la cause de l'ordre et de s'y faire acclamer. Il n'eut garde d'agir de la sorte. Il avait le courage et l'esprit d'à-propos, deux qualités précieuses chez un prétendant : il excellait en outre à saisir l'opinion par une apparente franchise qui allait au-devant des préventions pour les désarmer. Il résolut de partir pour Lyon en traversant la Bourgogne, de remonter de là vers la Franche-Comté, de gagner ensuite l'Alsace et Strasbourg, puis de revenir à Paris. C'étaient bien les provinces les plus hostiles, les plus infectées par les doctrines socialistes. Cette opportune hardiesse ôtait à ce premier voyage ce carac-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tère de banalité commun à presque tous les voyages princiers.

A Melun, Louis-Napoléon fit une première halte et passa en revue les troupes de la garnison. Dans le département de l'Yonne, l'un de ceux qui, en 1848, avaient élu le prince, l'accueil fut favorable. Le président de la République s'entretint avec de vieux soldats de l'Empire, distribua des décorations pour actes de dévouement pendant la dernière épidémie cholérique, reçut d'anciens employés et surtout d'anciens militaires qui avaient à faire valoir de longs services restés sans récompense. A Montbard, les ouvriers embrigadés pour les travaux du chemin de fer poussèrent des cris hostiles. A l'arrivée à Dijon, des bandes de gens en blouses se pressèrent autour de l'escorte, et, se portant d'une extrémité à l'autre du cortège, essayèrent d'organiser une manifestation tumultueuse : le lendemain, toutefois, la réception fut convenable, sympathique même, et digne de cette ville hospitalière, élégante et polie. Le département de Saône-et-Loire, plus encore que le reste de la Bourgogne, était troublé par les passions socialistes, et ces contrées étaient devenues le quartier général de la démagogie. En même temps, par un assez étrange contraste, il se trouvait qu'aucune région en France n'avait conservé plus fidèlement le culte de la légende impériale. Nulle part on ne détestait plus énergiquement l'ancien régime, la Sainte-Alliance, le drapeau blanc. C'est dans ces campagnes que Napoléon Ier, au retour de l'île d'Elbe, avait soulevé les plus frénétiques acclamations. Tous ces instincts se mêlaient un peu confusément dans cette robuste population de mariniers et de flotteurs, d'ouvriers d'usines et de vignerons. De là des impressions contradictoires, quoique faciles à expliquer. A Chalon, à Mâcon, l'hostilité l'emporta : ailleurs les âmes s'émurent au seul souvenir de Bonaparte, et une curiosité respectueuse accueillit l'héritier de ce grand nom. C'est ainsi qu'on arriva à Lyon.

Lyon, ville vouée à l'industrie de luxe, est intéressée plus que toute autre cité à l'éclat du pouvoir et au maintien de la paix. Depuis le 24 février, la voix de la passion avait souvent

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

étouffé la voix de l'intérêt; et Louis-Napoléon put surprendre encore les symptômes des agitations qui avaient régné. Étant monté à la Croix-Rousse, il fut entouré d'une foule tumultueuse qui le poursuivit de ses clameurs : en outre, le conseil municipal de la Guillotière avait refusé d'aller au-devant du premier magistrat de la République. Malgré de tels indices de malveillance, il fut bientôt visible que ces actes d'hostilité n'étaient que les derniers restes d'ardeurs qui s'éteignaient. Non seulement au sein de la bourgeoisie, mais dans la meilleure partie de la population ouvrière, l'accueil fut bon, somptueux même, comme il convenait à une si riche cité. Réceptions, bals, illuminations, festins, fêtes nautiques, rien ne manqua. Un banquet lui ayant été offert à l'Hôtel de ville, Louis-Napoléon profita de cette occasion pour prononcer un de ces discours d'apparat auxquels il excellait : « Je ne suis pas venu, disait « modestement le prince, dans ces contrées où l'Empereur, « mon oncle, a laissé de si profondes traces, afin de recueillir « seulement des ovations et de passer des revues; le but de « mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de « ramener les esprits égarés, de juger par moi-même des sen- « timents et des besoins du pays. » Jaloux de bien marquer la différence entre les monarchistes et lui, le président ne manquait pas de rendre hommage à la souveraineté nationale : « Je suis, non le représentant d'un parti, mais le représentant « des deux grandes manifestations nationales qui, en 1804 « comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands « principes de la Révolution française. Fier de mon origine et « de mon drapeau, je leur resterai fidèle ; je serai tout entier « au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation* ou « *persévérance*. » Le prince affirmait en termes très explicites son respect pour la légalité : « Des bruits de coup d'État sont « peut-être venus jusqu'à vous; vous n'y avez pas ajouté foi; « je vous en remercie : les surprises et les usurpations peuvent « être le rêve des partis sans appui dans la nation. Mais l'élu « de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple « et ne les trahit pas. »

De Lyon, le président se dirigea vers Strasbourg par la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Franche-Comté. Dans cette dernière province comme en Bourgogne, les témoignages de sympathie ne manquèrent point, quoique mêlés à quelques manifestations bien différentes. Les démagogues criaient : *Vive la République sociale!* les démocrates modérés : *Vive la République!* les fonctionnaires et les gardes nationaux : *Vive le président!* les paysans : *Vive Napoléon!* les vieux soldats : *Vive l'Empereur!* A Besançon, les incidents tumultueux de la Croix-Rousse se reproduisirent. Deux bals avaient été préparés : l'un à la Halle, dont l'entrée était libre; l'autre au théâtre, où l'on ne pouvait pénétrer qu'avec une carte d'invitation. Louis-Napoléon s'étant rendu d'abord au bal de la Halle, fut entouré, assailli, et les officiers de son entourage eurent quelque peine à le dégager. Au théâtre, au contraire, les acclamations furent d'autant plus chaleureuses que les assistants voulurent protester contre une si grossière agression.

L'Alsace, cette robuste terre de laboureurs et de soldats, avait participé à l'agitation socialiste très vive en ce temps-là sur les deux rives du Rhin. Aux dernières élections, la liste démagogique avait rallié la majorité des suffrages. A la nouvelle de la venue du président, le conseil municipal de Strasbourg avait refusé tout crédit pour les frais de sa réception. Plusieurs des conseillers du prince l'engagèrent à renoncer à cette partie de son voyage, craignant que sa personne ne reçût quelque offense ou que sa dignité ne fût compromise. Louis-Napoléon n'était pas homme à suivre des avis si timides. S'arrêter, c'était reconnaître d'avance son impopularité. Les dispositions générales qu'il avait rencontrées jusque-là étaient, somme toute, bienveillantes plutôt qu'hostiles et l'encourageaient à l'audace. Peut-être aussi éprouvait-il quelque plaisir à revoir cette vieille cité, témoin des folles témérités de sa jeunesse. Le 21 août, il arriva à Strasbourg. L'événement justifia sa hardiesse. Dans cette ville gangrenée, disait-on, par le socialisme, les acclamations furent aussi nombreuses que partout ailleurs. Un banquet fut offert au chef du pouvoir exécutif par les délégués du commerce et de l'industrie locale. Le président porta un toast à l'Alsace et à Strasbourg : il pro-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

testa de son respect pour la souveraineté populaire : il ajouta « que le titre qu'il ambitionnait le plus était celui d'honnête « homme ». Louis-Napoléon, quittant Strasbourg, traversa rapidement la Lorraine et la Champagne. Le 28 août, il était à Paris.

Il en repartit le 9 septembre. Cette fois, il se dirigea vers la Normandie. Dans ces belles provinces de l'Ouest, on avait trop de lumières pour ne pas comprendre que la paix est la meilleure garantie des richesses, et l'on avait trop de richesses pour ne pas souhaiter la paix. Le rôle du prince était donc facile. Il profita de ces dispositions plus favorables pour dévoiler une partie de ses desseins. Il le fit dans deux discours très étudiés, très habiles, et qui marquent bien la marche ascendante de sa fortune. — Le premier de ces discours fut prononcé à Caen : « Ce qu'on acclame en moi, disait le pré- « sident, c'est le représentant de l'ordre et d'un meilleur « avenir.

« Quand je traverse vos populations, entouré d'hommes qui « méritent votre estime et votre confiance, je suis heureux « d'entendre dire : Les mauvais jours sont passés; nous en « attendons de meilleurs.

« Aussi, lorsque partout la prospérité semble renaître, il « serait bien coupable, celui qui tenterait d'en arrêter l'essor « par le changement de ce qui existe aujourd'hui, quelque « imparfait que ce puisse être.

« De même, si des jours orageux devaient reparaître et que « le peuple voulût *imposer un nouveau fardeau au chef du « gouvernement, ce chef, à son tour, serait bien coupable de « déserter cette haute mission.* »

Louis-Napoléon indiquait nettement par ces paroles qu'il se prêterait à une augmentation ou à un renouvellement de ses pouvoirs. — Deux jours plus tard, à Cherbourg, il fut encore plus explicite : « Plus je parcours la France, et plus je « m'aperçois qu'on attend beaucoup du gouvernement. Je ne « traverse pas un département, une ville, un hameau, sans « que les maires, les conseillers généraux et même les repré- « sentants ne me demandent, ici, des voies de communi-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« cation, telles que canaux, chemins de fer; là, l'achèvement « de travaux entrepris; partout, enfin, des mesures qui « puissent remédier aux souffrances de l'agriculture, donner « la vie à l'industrie et au commerce.

« Rien de plus naturel que la manifestation de ces vœux : « elle ne frappe pas, croyez-le bien, une oreille inattentive : « mais, à mon tour, je dois vous dire : Ces résultats tant « désirés ne s'obtiendront que si vous me donnez le moyen « de les accomplir; et ce moyen est tout entier dans votre « concours *à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers de « l'avenir...* »

Ce langage, si audacieux jusque dans sa réserve, trouvait sa justification dans le sentiment public. A l'heure où le président parlait de la sorte, cinquante-deux conseils généraux venaient de formuler un vœu pour la revision de la Constitution; et, dans l'esprit du plus grand nombre, cette revision avait surtout pour but de permettre la rééligibilité du chef de l'État, interdite par l'article 45 du pacte fondamental. Trois conseils avaient même pris la peine de préciser à cet égard leur volonté. Les discours de Caen et de Cherbourg étaient comme une réponse aux délibérations des assemblées départementales.

Le 12 septembre, Louis-Napoléon rentra dans la capitale. Il pouvait se rendre cette justice que ses voyages n'avaient point été infructueux. Sachant bien que les peuples aiment toujours à voir de près le représentant du pouvoir, il était entré en rapport direct avec la nation. Il avait bravé courageusement les passions, et, en les bravant, il les avait à demi désarmées. Par ses discours, il avait à la fois flatté et rassuré le pays : il l'avait flatté par l'habile invocation des souvenirs révolutionnaires et de la souveraineté nationale; il l'avait rassuré par la promesse réitérée de l'ordre et de la paix. Vers cette époque, il s'opéra dans les habitudes mêmes du langage un changement qui indiquait à lui seul les tendances nouvelles de l'opinion. Pendant les premiers temps qui avaient suivi son élection, le président de la République s'était appelé modestement *M. Louis Bonaparte;* puis on l'appela *Louis-*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Napoléon : peu à peu l'on s'accoutuma à le désigner sous le nom de *prince*. Dans le double voyage qu'il venait de faire à l'Est et à l'Ouest, les préfets et les administrateurs avaient parfois, dans leurs entretiens privés avec lui, substitué aux appellations démocratiques celle de *monseigneur*. Les populations s'étaient portées sur son passage comme on se porte sur le passage d'un souverain. Souverain ! il ne l'était pas encore, et il lui restait pour le devenir bien des obstacles à briser; mais, quoi que pût dire la Constitution, il n'était déjà plus un simple magistrat électif et temporaire. Cette transformation s'opérait par degrés dans les mœurs avant qu'elle se consommât par la force. Quant à la République, elle durait encore ; mais l'acclamer semblait déjà factieux !

V

En se rendant à l'étranger pour y conférer avec leurs princes, les amis de la légitimité et de l'orléanisme avaient en vue une restauration plus ou moins éloignée. En voyageant à travers les provinces, le président de la République songeait à populariser sa personne et à faciliter le renouvellement de son mandat. Ces démarches étaient correctes, et la Constitution, par cela seul qu'elle était revisable, les autorisait. De retour à Paris, Louis-Napoléon voulut aller plus loin. Le peuple et l'armée étaient les deux forces sur lesquelles il lui plaisait de s'appuyer. Par ses pérégrinations, ses discours, ses promesses, il s'était efforcé d'attirer les masses. Il lui restait à conquérir l'armée.

De vrai, il s'y appliquait depuis longtemps. Bien que magistrat civil, il affectait parfois de porter l'uniforme. Ses amis avaient coutume de vanter ses connaissances militaires. On savait qu'il avait écrit dans sa jeunesse un *Manuel d'artillerie*. A l'époque de l'expédition de Rome, il n'avait pas hésité à prendre parti pour le général Oudinot que l'Assemblée con-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

damnait. Le projet du général d'Hautpoul qui augmentait la solde des sous-officiers témoignait d'une sollicitude que personne ne jugea désintéressée. Au mois de juillet, des banquets avaient eu lieu à l'Élysée, où les officiers et sous-officiers avaient été mêlés et confondus à la table même du président. Cela ne suffisant pas, le prince voulut, par une série de revues, se mettre en communication directe avec le soldat.

La saison d'automne favorable aux réunions de troupes, l'utilité des manœuvres d'ensemble, la satisfaction de déployer en face des Parisiens et des étrangers l'imposant appareil de notre armée, tout justifiait ces fêtes militaires. Ce qui se justifia moins bien, c'est le caractère insolite qu'on leur imprima.

Il y eut quatre grandes revues successives. Les deux premières ne paraissent pas avoir préoccupé l'opinion. Il en fut autrement des deux autres. — Le 4 octobre, quatre brigades ayant été réunies à Saint-Maur, les troupes, au moment du défilé poussèrent les cris : *Vive Napoléon! Vive le président!* Le défilé, terminé, une distribution de viande fut faite aux hommes sur les deniers du prince : une double ration de vin leur fut allouée. Quant aux officiers et à la plupart des sous-officiers, une collation, accompagnée de vin de Champagne, leur fut offerte sur le terrain. Ces incidents, quoique très vivement commentés, n'avaient jusque-là rien de bien alarmant. Les plus indulgents jugèrent même qu'il y avait quelque puérilité à transformer en tentative d'embauchage un empressement assez légitime vis-à-vis de soldats fatigués d'une journée pénible. — Par malheur, cette appréciation, d'une équité bienveillante, ne put se soutenir longtemps. Une dernière revue ayant eu lieu le 10 octobre à Satory, les mêmes pratiques se renouvelèrent, et en s'aggravant. A dix heures du matin, les troupes se rassemblèrent sur le champ de manœuvre. L'infanterie formait une division de neuf bataillons, commandée par le général Neumayer. Quant à la cavalerie, elle était exceptionnellement nombreuse, car les garnisons de Melun, de Meaux, de Fontainebleau et même de villes plus éloignées avaient été convoquées : quarante-huit escadrons se trouvaient réunis. Les tri-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

bunes étaient encombrées de curieux, attirés moins par la beauté du spectacle que par l'attente des incidents qui surviendraient. Au dehors, la foule était immense. A dix heures et demie, le général Changarnier arriva, et, peu après, le président. Les évolutions commencèrent et, malgré le mauvais état du terrain défoncé par les dernières pluies, furent précises et brillantes. On attendait le défilé. L'infanterie défila la première dans un ordre parfait et dans un silence profond. La cavalerie suivit, et aussitôt la scène changea. Les deux régiments de carabiniers et un régiment de cuirassiers poussèrent, sur le signal de leurs officiers, les cris : *Vive Napoléon! Vive le président!* Un autre régiment de cuirassiers passa et, n'ayant pas reçu d'impulsion, s'abstint de toute manifestation. Avec les dragons, les lanciers, les hussards, les acclamations reprirent, les troupes suivant l'exemple de leurs chefs. On remarqua qu'un chef d'escadrons, se retournant vers ses cavaliers, et brandissant son sabre, poussa le cri de : *Vive l'Empereur!* que ses hommes répétèrent aussitôt après lui. Après le défilé, il fut procédé, comme à la précédente revue, à des distributions exceptionnelles de vivres et de vin. Puis la foule s'écoula, s'entretenant avec animation des incidents de la journée.

S'alarmer plus tôt eût peut-être été prématuré. Après la dernière revue de Satory, les craintes étaient justifiées. La Commission de permanence qui représentait l'Assemblée absente n'avait pas attendu jusque-là pour s'émouvoir. Dès le 7 octobre, trois jours après la revue de Saint-Maur, elle avait appelé le général d'Hautpoul, ministre de la guerre. — Pourquoi ces distributions supplémentaires? Pourquoi cette confusion des officiers et sous-officiers participant aux mêmes largesses? Pourquoi ces cris sous les armes? Les acclamations ont-elles été ordonnées? Si elles ne l'ont pas été, a-t-on puni ceux qui les ont poussées? Faisant allusion à certains bruits répandus, les membres de la Commission portèrent plus avant leurs investigations. Était-il vrai que le 62e de ligne, qui avait déjà reçu l'ordre de quitter Paris, eût été maintenu dans cette résidence à cause de son zèle bruyant pour la personne du prince? Était-il vrai que Louis-Napoléon eût distribué de l'argent dans

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les casernes? — Devant ces interrogations multipliées, le général d'Hautpoul ne s'était pas déconcerté. Les allocations de vin, avait-il répondu, sont réglementaires les jours de fête, de prise d'armes ou de manœuvres. Les distributions faites aux frais du président sont une simple gracieuseté pour l'armée, non un moyen de la séduire : l'appât, d'ailleurs, serait trop grossier. Des cris avaient été poussés, il est vrai, mais rares, isolés, non provoqués. Louis-Napoléon avait parfois distribué dans les casernes de petites sommes qui n'excédaient pas cinquante centimes par homme, mais l'usage des officiers généraux autorisait cette générosité. Quant au 62e de ligne, il était exact qu'un ordre avait été donné, puis contremandé; mais si ce régiment était conservé à Paris, c'était moins pour son dévouement au chef de l'État qu'en récompense de ses services en juin 1849. — La Commission avait écouté avec une bienveillance un peu incrédule ces explications. Au cours même de la séance, une altercation entre le ministre et le général Changarnier révéla combien était grande la tension des esprits. Le ministre ayant affirmé qu'il était impossible d'empêcher les cris sous les armes, et ayant pris à témoin de son dire le commandant en chef de l'armée de Paris : « On empê-« chera les cris quand on voudra, répondit celui-ci avec « beaucoup d'autorité. Les acclamations ont été non seulement « encouragées, mais provoquées; elles l'ont été malgré mon « avis. Si je n'ai pas pris de mesures de répression, c'est que « j'étais couvert par le ministre de la guerre et par le président « de la République. » Ce n'est pas sans émotion qu'on entendit ces hautaines paroles de Changarnier. Le général d'Hautpoul se refusa à rédiger un ordre du jour pour recommander le silence aux troupes. La Commission leva la séance en exprimant l'espoir que, dans la prochaine revue annoncée pour le 10, les manifestations précédentes ne se renouvelleraient pas (1).

On sait comment cet espoir fut trompé. Le lendemain de la revue de Satory, les membres de la Commission de permanence accoururent de bonne heure au Palais-Bourbon. Sept

(1) *Procès-verbaux des séances de la Commission de permanence; séance du 7 octobre* 1850.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'entre eux avaient assisté au défilé et firent un récit détaillé de ce qui s'était passé. Le ministre de la guerre qui était à cheval à côté du président avait tout vu, tout toléré. On n'avait, disait-on, ni interdit ni prescrit les acclamations; on s'était borné à faire connaître aux chefs de corps que Louis-Napoléon serait sensible aux témoignages de sympathie de l'armée . de là le silence de quelques-uns et le zèle intéressé du plus grand nombre. Que de tels faits fussent graves, contraires à la discipline, menaçants surtout pour l'avenir, nul parmi les représentants ne songeait à le contester. Quand on arriva aux mesures à prendre, l'embarras commença. Le péril ne paraissait pas assez imminent pour qu'on convoquât l'Assemblée; mais, cette extrémité écartée, que convenait-il de résoudre? Les uns voulaient une déclaration, les autres un ordre du jour motivé : les plus animés allèrent jusqu'à demander la mise en jugement des officiers qui avaient poussé les cris séditieux. Un des membres de la Commission, et non le moins avisé, s'attacha à tempérer cette ardeur. « La situation, dit-il, nous « alarme plus qu'elle n'alarme le pays lui-même : soyons pré- « voyants, mais attendons : sous prétexte de nous opposer aux « coups d'État, ne commençons pas par en faire un. Malheur « à qui engagera le conflit! » La Commission de permanence, dont la presse bonapartiste ne cessait de dénoncer la malveillance, écouta ces conseils modérés. Elle contint son irritation. Elle se borna à insérer dans le procès-verbal de la séance le témoignage de son improbation : encore ce procès-verbal n'était-il point destiné à la publicité. On ne pouvait faire moins sans abdiquer tout à fait (1).

Cette réserve était d'autant plus méritoire que l'activité du parti bonapartiste se révélait, à cette heure-là même, par les signes les plus visibles.

Une société s'était formée quelque temps auparavant sous le nom de *Société du Dix-Décembre*. Dans les régions officielles, on laissait volontiers entendre qu'il ne s'agissait que d'une société de bienfaisance et de secours mutuels. Mais tout démentait cette

(1) *Procès-verbaux des séances de la Commission de permanence; séances des 12 et 13 octobre 1850.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

assertion. L'association, par son nom même, indiquait son esprit. Son président était le général Piat, l'un des amis du prince. Aux termes mêmes de ses statuts, elle avait pour objet la *concentration du grand parti napoléonien*. Elle comptait, dans le département de la Seine, huit ou dix mille adhérents. Elle se recrutait surtout parmi les boutiquiers, les petits rentiers, les ouvriers, à qui l'on ne cessait de répéter que l'Assemblée était l'obstacle au bien, qu'il fallait faire trêve aux *bavardages parlementaires*, que, Napoléon une fois maître, la France redeviendrait prospère, riche, glorieuse. De la masse de ces pauvres gens paisibles, honnêtes et abusés se détachait un petit groupe d'hommes ambitieux, intrigants, tarés, animés d'un zèle insolent et tapageur. Le préfet de police, qui les connaissait bien, craignait ces dangereux auxiliaires, et, loin de les soutenir, les dénonçait ; mais ils trouvaient ailleurs aide et protection. — Au retour du voyage du président dans l'Est, ces compromettants alliés, toujours en quête de manifestations, s'étaient rendus en groupes à la gare de Strasbourg, avaient organisé en l'honneur du prince une sorte d'ovation et avaient maltraité ceux qui ne voulaient pas s'y joindre. Les désordres avaient été niés ou contestés. Mais lorsque Louis-Napoléon était revenu de son excursion à Caen et à Cherbourg, les mêmes scènes s'étaient reproduites, et avec plus de gravité, aux abords de la gare du Havre. Quelques passants inoffensifs furent frappés et assez sérieusement blessés. Le scandale avait été si grave qu'une enquête judiciaire avait été ouverte. La Commission de permanence s'était elle-même émue et avait interrogé le ministre de l'intérieur : celui-ci s'était contenté de répondre que la *Société du Dix-Décembre* n'offrait aucun danger, que rien ne révélait son caractère politique. Ainsi assurés d'une tolérance voisine de la faveur, peu inquiets d'une instruction judiciaire qui sans doute ne découvrirait rien (1), les sociétaires s'enhardissaient dans leur dessein, et, sous prétexte d'ordre, étalaient dans Paris leur turbulente audace.

Aux aventuriers de la rue se mêlaient les aventuriers du

(1) L'instruction fut close, en effet, par une *ordonnance de non-lieu*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

journalisme. Un ancien préfet, M. Romieu, fort connu, mais non comme écrivain, venait de publier l'*Ère des Césars*, brutale apologie de la dictature militaire. Les journaux de l'Élysée croissaient en force et en crédit : on en tolérait, disait-on, l'introduction dans les casernes (1). Ces feuilles variaient habilement leur langage. Tantôt elles s'attachaient à raviver dans le cœur du soldat le souvenir de la défaite et du désarmement du 24 février; tantôt, faisant allusion aux périls de l'avenir, elles exploitaient le sentiment de la peur, ce sentiment si puissant dans l'âme de la bourgeoisie : d'autres fois, elles affectaient une profondeur mystique et développaient avec gravité je ne sais quelle théorie du despotisme : le plus souvent, elles se bornaient à railler sans pitié le régime parlementaire, et en cela elles étaient sûres d'être écoutées : car chez nous on se fatigue de la parole non moins vite que du silence. Chose triste à dire! en médisant de l'Assemblée, on avait la double chance de plaire à la plupart des conservateurs et de ne pas déplaire à la plupart des démocrates. Le *Moniteur*, le grave *Moniteur* lui-même, cédait de loin en loin à cette tentation facile et s'oubliait jusqu'à reproduire dans ses colonnes des articles du *Constitutionnel*, pleins d'aigreur contre le Parlement.

Dans ce conflit grandissant, un personnage était surtout en jeu et commençait à fixer tous les regards, c'était le général Changarnier.

Comme Bedeau, Cavaignac ou Lamoricière, Changarnier était passé sans transition des champs de bataille de l'Algérie dans l'arène de la politique. Dans l'histoire de nos troubles civils, son nom apparut pour la première fois le 16 avril 1848, jour où ses sages dispositions assurèrent le triomphe de l'ordre. Après son élection à la présidence, Louis Bonaparte lui avait conféré le double commandement des gardes nationales de la Seine et des troupes de la première division militaire. Cet immense pouvoir faisait de lui le chef réel de la force armée, et, en cas de lutte entre le Palais-Bourbon et l'Élysée, il était assuré de porter la victoire dans le camp où il se placerait. Ce

(1) *Procès-verbaux de la Commission de permanence; séance du 12 octobre 1850.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rôle d'arbitre plut à sa nature un peu présomptueuse. Il mit un soin extrême à remplir les devoirs de sa charge, attentif à garantir la paix de la rue et à déconcerter les projets anarchiques. Ses mesures préventives étaient tellement vigilantes et hardies qu'on eût dit parfois de la provocation. Le 29 janvier 1849, il devança l'émeute; le 13 juin, il la dispersa sans combat. En dehors de ses fonctions, il affectait la réserve, observait le silence au Parlement, évitait de donner des gages à aucun parti. On remarqua seulement sa froideur dédaigneuse vis-à-vis de l'Assemblée constituante et sa déférence vis-à-vis de l'Assemblée législative. Certains journaux, en parlant du général, l'appelaient le *Sphinx*, tant il gardait bien le secret de ses prédilections! — Cependant cette attitude d'impartialité hautaine ne pouvait se prolonger. En présence des ambitions croissantes du président, il fallait que le chef de l'armée de Paris se donnât comme un complice ou s'affirmât comme un rival. Dans une lettre datée de l'exil, Changarnier a plus tard raconté que Louis-Napoléon, pour l'enchaîner à sa fortune, avait maintes fois fait briller à ses yeux la dignité de maréchal, peut-être même une récompense plus haute encore (1). Même en faisant la part des illusions de cette âme vaniteuse, il demeure certain que le prince dut mettre à un haut prix l'acquisition d'un tel allié. Mais le général faisait peu de cas de Louis-Napoléon : au contraire, il n'était pas insensible aux avances des chefs de la majorité : il se jugeait, d'ailleurs, trop haut placé pour servir aucune ambition, hormis peut-être la sienne. Il feignit de ne pas comprendre et essaya de persister dans une neutralité désormais impossible. Entre l'Élysée et le quartier général des Tuileries, les relations se refroidirent. Lors des débats sur la dotation, Changarnier se fit, on s'en souvient, l'avocat de la présidence. Cette intervention déplut, loin de satisfaire. Le général était apprécié comme auxiliaire : comme complice, il eût été comblé de grâces : on le supportait malaisément comme protecteur. Sur ces entrefaites, Louis-Philippe étant mort, le commandant en chef de

(1) Lettre du général Changarnier, du 10 mai 1852. (*Indépendance belge*, n° du 14 mai 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'armée de Paris fit dire à la chapelle des Tuileries une messe pour le monarque défunt et y assista avec son état-major. L'époque des revues arriva. Changarnier désapprouva les acclamations. On a vu comment, au sein de la Commission de permanence, il s'était fait le contradicteur hautain du ministre de la guerre. Par ces actes successifs, par cette attitude, il devenait le *général du Parlement*. Tant qu'il garderait son commandement, aucun coup de force n'était possible : lui parti, aucune crainte n'était chimérique. La situation de Changarnier était l'enjeu du conflit soulevé. Serait-il maintenu à la tête des troupes? Serait-il au contraire remplacé? On sentait que sa destitution ou son maintien marquerait la victoire ou le recul de l'Élysée.

Cette appréciation était fondée. Elle l'était si bien qu'à l'un des conseils des ministres, le général d'Hautpoul proposa de partager en quatre divisions la première division militaire : de la sorte, Changarnier ne serait pas destitué, mais on briserait son commandement en le morcelant et on le contraindrait à la retraite. A la vérité, cette combinaison, présentée à l'improviste, souleva dans le cabinet des objections si vives qu'il fallut y renoncer : bien mieux, le général d'Hautpoul, l'auteur du projet, donna sa démission et fut nommé gouverneur général de l'Algérie : le général Schramm, ancien soldat des guerres impériales, le remplaça et, le 26 octobre, dans un ordre du jour très rassurant, protesta de « son respect pour nos insti- « tutions non moins que de son dévouement pour le chef de « l'État (1) ». Cependant, à défaut de la victoire complète qu'il espérait, l'Élysée voulut avoir une demi-satisfaction. On n'osa encore frapper Changarnier, mais on le menaça indirectement en éloignant de lui le général Neumayer, son principal lieutenant, qui commandait sous ses ordres directs la première division militaire.

A considérer les choses en elles-mêmes, un tel acte n'avait rien qui dût émouvoir. Le ministre de la guerre usait de son droit strict. De plus, le général Neumayer obtenait un ample

(1) *Moniteur* de 1850, p. 3155

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dédommagement et ne quittait Paris que pour prendre le commandement supérieur des circonscriptions militaires de Nantes et de Rennes. Mais, dans la situation emmêlée où l'on se trouvait, rien n'était indifférent. Les commentaires ne tardèrent pas à se répandre. « On privait le général en chef de « son plus important auxiliaire : demain sans doute on le « frapperait lui-même. » Le vrai motif de la mesure, si le public l'avait connu, n'eût point été de nature à dissiper les inquiétudes. A la veille de la revue de Satory, le général Neumayer, interrogé par le colonel du 15e de ligne sur l'attitude à prendre, avait jugé que les troupes sous les armes devaient s'abstenir d'acclamations : telle était l'origine de sa disgrâce déguisée sous une faveur; et cette disgrâce n'avait pu être conjurée par les démarches du général en chef, soit auprès des membres du cabinet, soit auprès du président de la République.

La décision ministérielle fut connue le 29 octobre. Le soir même, quelques membres du Comité de permanence se rencontrèrent au Palais-Bourbon, et, après avoir échangé leurs impressions, demandèrent que la Commission se réunît le lendemain. La séance s'ouvrit sous l'empire d'une anxiété assez vive. Il était visible que le président voulait miner peu à peu l'autorité de Changarnier, et, celui-ci renversé, atteindre la représentation nationale elle-même. On s'accordait à penser que, si un décret révoquait le général en chef, il faudrait que la Commission le maintînt dans son commandement et convoquât d'urgence l'Assemblée. Sur ces entrefaites, un rapport du commissaire de police attaché au Palais-Bourbon vint augmenter les craintes. Si l'on ajoutait foi à ce rapport, la *Société du Dix-Décembre* avait fait prévenir la veille ses chefs de section d'être sur leurs gardes : le comité de cette société était en permanence rue Geoffroy-Marie, 9 : une autre association, analogue à celle du Dix-Décembre, se tenait chez un nommé Picot, rue du Faubourg-Montmartre. Dans tous ces conciliabules, on se répandait, disait-on, en propos injurieux contre les représentants et l'on se préparait à l'action. Quoique ces rumeurs fussent rapportées avec une dangereuse affectation de zèle, la Commission n'osa pas les rejeter sans examen et,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rapprochant tous ces motifs d'alarme, appela dans son sein les ministres de l'intérieur et de la guerre. M. Baroche vint seul. C'était le garant habituel de la loyauté du président. Il ne négligea aucun effort pour être persuasif. Il taxa d'exagération (et en cela il ne se trompait point) les récents rapports de police. Il laissa entendre que la *Société du Dix-Décembre* serait dissoute si l'instruction ouverte à la suite des troubles de la gare du Havre démontrait le caractère politique de cette association. Il assura que la maison Picot serait surveillée. Sur les motifs de la destitution du général Neumayer, il refusa de s'expliquer : en revanche, il affirma solennellement que la légalité serait respectée, et il le fit avec cette véhémence de protestation qui lui était habituelle. De nouveau la Commission se laissa persuader, renonça à convoquer le Parlement, et se contenta d'une déclaration insérée dans un procès-verbal non destiné à la publicité. *Telum imbelle sine ictu !*

Le général Changarnier, lui, se montra moins accommodant et ne se contenta pas de ces traits qui ne frappaient personne. Tout d'abord, il avait affecté de dédaigner les mauvais procédés de l'Élysée : il avait affirmé, non sans quelque complaisance pour lui-même, que son autorité n'était en rien affaiblie : il avait ajouté que de pareilles tracasseries ne changeraient en rien ses sentiments, qu'il demeurerait le soldat de la loi, de la loi seule. Cette indifférence était feinte plus que sincère. Trois jours plus tard, le 2 novembre, le général en chef prit sa revanche. Dans un ordre du jour aux troupes, il leur rappela que, sous les armes, les règlements militaires défendaient les acclamations. C'était sa réponse à la disgrâce du général Neumayer. Changarnier, d'ailleurs, avec sa confiante nature, était moins effrayé qu'on ne pense des complications qui se préparaient. Il ne lui déplaisait pas de voir tous les yeux fixés sur lui. Vers ce temps-là, s'entretenant avec M. Odilon Barrot, que les bruits d'une crise imminente avaient fait arriver de sa retraite de Mortefontaine : « Entre Louis-Napoléon et moi, « disait-il, c'est à qui commencera la lutte. » Cette lutte, il était trop loyal et surtout trop prévoyant pour la provoquer. Mais si elle devait éclater un jour, il ne la redoutait pas : il se

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

reposait sur le bon esprit de l'armée : il se croyait sûr du préfet de police, M. Carlier : dans son optimisme, il comptait même sur l'énergie de M. Dupin (1). C'est dans ces dispositions qu'il attendait et veillait, recevant les hommages des partis sans se donner encore tout à fait à aucun, et se laissant porter par la fortune qui, jusque-là, l'avait si bien servi.

Dans ce duel entre les deux pouvoirs, la Commission de permanence avait soutenu jusqu'à ce moment, sinon avec beaucoup d'efficacité, du moins avec une modération très digne, les droits du Parlement. Un étrange incident survint, qui jeta sur elle un discrédit immérité et fut exploité bruyamment par la presse bonapartiste. Cet incident ne mériterait guère d'être tiré de l'oubli s'il n'avait fourni aux passions déjà si excitées un aliment de plus.

Il y avait alors à Paris un de ces hommes ennemis du travail, déclassés et besogneux, qui demandent leur subsistance à de basses intrigues. On l'appelait Allais. Allais avait vécu assez longtemps à Rouen, y avait été compromis dans l'émeute du mois d'avril 1848, avait été tour à tour arrêté et relâché, puis, changeant subitement d'opinion, avait offert au parti de l'ordre son douteux concours. Enrôlé dans la police rouennaise et bientôt congédié à la suite de nombreux mensonges, il était venu dans la capitale. Là, seul et sans ressource, il avait connu toutes les extrémités de la misère. Il était entré à la préfecture de police, mais pour en sortir presque aussitôt. Cependant, sur une recommandation trop bienveillante, M. Yon, commissaire chargé spécialement de la garde de l'Assemblée, avait consenti, vers la fin de 1849, à le prendre au nombre de ses agents secrets.

M. Yon avait plus d'ardeur que de mesure. Il partageait en les exagérant toutes les défiances du Parlement. Il se piquait d'avoir des informations particulières, de ne relever que du bureau de l'Assemblée, d'être indépendant de la préfecture de police et du ministère de l'intérieur. Les voyages du président, les acclamations de Satory, les agissements de la *Société du*

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 60 et 61.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Dix-Décembre, les propos répandus dans le public avaient fait naître en lui des inquiétudes, et il les manifestait avec une extrême vivacité, soit qu'il fût en cela sincère, soit qu'il voulût se donner de l'importance. Pour surveiller les menées bonapartistes, il choisit Allais. Il est vraisemblable qu'il lui recommanda le zèle : cette recommandation était dangereuse, beaucoup d'agents confondant le zèle avec l'amplification et le mensonge. A l'aide d'une médaille de reconnaissance, Allais s'introduisit dans les conciliabules de la *Société du Quinze-Août*, sorte de dérivation de la *Société du Dix-Décembre*. M. Yon ne se doutait guère que son subordonné, jaloux d'un supplément de ressources, adressait, en ce temps-là même, à Louis-Napoléon les suppliques les plus exaltées et recevait en échange quelques secours de l'Élysée.

Le 30 octobre, Allais communiqua à son chef le plus étrange et le plus inattendu des rapports. La veille au soir, disait-il, une réunion de vingt-six personnes, appartenant aux sociétés bonapartistes, et au sein de laquelle il était parvenu à pénétrer, s'était tenue chez un sieur Pichon, épicier, 2, rue des Saussayes. Là, on s'était entretenu des événements politiques : on s'était accordé à penser que Dupin et Changarnier étaient les principaux obstacles à la dictature de Louis-Napoléon, et que, s'ils disparaissaient, le succès serait assuré. Les esprits s'animant, on avait proposé de tirer au sort à qui débarrasserait le pays de *ces deux coquins*. La proposition avait été adoptée. Le sort avait désigné un nommé Picot pour assassiner Changarnier, et l'avait désigné, lui, Allais, pour tuer Dupin.

Le récit était trop extraordinaire pour ne pas éveiller les défiances. Le commissaire de police du quartier des Tuileries, ayant reçu l'avis de l'attentat contre Changarnier, pressentit tout de suite une mystification et se contenta de faire surveiller Picot. M. Yon fut plus crédule, rédigea un procès-verbal, le communiqua à M. Dupin, qui, sans y ajouter grande foi, l'accueillit. Le 7 novembre, plusieurs membres du Comité de permanence firent part à leurs collègues de la dénonciation. Si bizarre que fût un tel complot, il était rapporté avec une telle précision de détails qu'il sembla téméraire de passer outre.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Trois membres de la Commission furent délégués auprès du ministre de l'intérieur, à l'effet de provoquer des éclaircissements (1).

Une enquête administrative, faite avec intelligence et célérité, eût contrôlé ces révélations, et si, comme il était probable, on se trouvait en face d'un imposteur, cette malencontreuse affaire eût été étouffée. Par malheur, le *Journal des Débats* dut à une indiscrétion la connaissance des faits qui avaient ému le Comité de permanence, et, dans son numéro du 8 novembre, reproduisit en substance les parties principales du rapport d'Allais. On devine aisément ce qui suivit. La netteté des révélations, le haut rang des personnages menacés, la gravité habituelle du journal qui rapportait ces bruits, tout cela ne permettait point l'indifférence. Mais bientôt des protestations surgirent de toutes parts. Le ministre de l'intérieur accueillit les membres de la Commission de permanence avec une surprise ironique qui ne laissa pas de les froisser. Ni le procureur de la République, ni le préfet de police n'avaient reçu d'avis (2). Le président de la *Société du Dix-Décembre*, le général Piat, démentit avec énergie les projets coupables qu'on prêtait aux membres de cette association (3). L'étrangeté de la mise en scène, l'absurdité même du crime saisirent tous les esprits. Qu'on tînt à se débarrasser du général Changarnier, on pouvait à toute rigueur le comprendre : mais M. Dupin était-il donc un personnage tellement stoïque qu'on ne pût en avoir raison qu'en l'assassinant ? M. Yon ayant enfin, le 9 novembre, déposé son procès-verbal au parquet, une instruction judiciaire fut ouverte. Aussitôt les impossibilités, les invraisemblances s'accumulèrent. Allais avait nommé plusieurs personnes qui avaient assisté au conciliabule de la rue des Saussayes : ces personnes donnèrent un démenti au dénonciateur, et plusieurs établirent un alibi. L'épicier Pichon nia la réunion. Le concierge de la

(1) *Procès-verbaux de la Commission de permanence, séance du 7 novembre* 1850.

(2) Lettre de M. Carlier, préfet de police. (*Le Pouvoir*, n° du 9 novembre 1850.)

(3) Lettre du général Piat. (*Le Pouvoir*, n° du 10 novembre 1850.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

maison n'avait rien entendu. Le magasin, même en y joignant l'arrière-boutique, ne pouvait contenir vingt personnes. On rechercha Allais : il était caché dans une sorte de réduit au palais de l'Assemblée : il fut transporté malade à l'hospice de la Charité : là, il fit appeler le juge d'instruction et rétracta ses prétendues révélations. C'était, disait-il, M. Yon qui l'avait engagé à faire un rapport *serré* contre les bonapartistes : de là, la conspiration fantastique qu'il avait imaginée.

A quoi bon plus de détails? La chambre du conseil du tribunal de la Seine rendit une ordonnance de non-lieu du chef de complot : en revanche, Allais fut poursuivi pour dénonciation calomnieuse. Devant la juridiction correctionnelle, il rétracta ses propres rétractations, et, sauf quelques détails, soutint de nouveau la véracité de son rapport. Il fut condamné à un an de prison (1).

Ainsi se termina cette affaire étrange et, aujourd'hui encore, un peu obscure. La plupart crurent à une mystification pure et simple. Plusieurs estimèrent que les révélations, calomnieuses dans leur ensemble, étaient sincères sur quelques points. Certaines circonstances les frappaient. M. Yon s'était refusé jusqu'au bout à croire à une imposture, et l'amour-propre ne suffisait pas à expliquer une telle persistance. Si l'on ajoutait foi à deux témoignages à la vérité peu concordants (2), un passeport pour l'étranger aurait été offert à Allais par l'intermédiaire des gens de service de la présidence, comme si l'on eût intérêt, non pas à le confondre, mais à l'éloigner. Pendant l'instruction, Allais n'avait pas été en prison préventive, et pourtant, à l'hospice de la Charité, il avait été tenu au secret, à tel point qu'un représentant du peuple qui le connaissait n'avait pu lui parler. — La vérité, autant qu'on peut la conjecturer dans ce dédale de contradictions, c'est que, dans les sociétés bonapartistes, s'agitaient alors quelques hommes violents, sans mœurs et sans scrupules : de là, dans certains con-

(1) Tribunal correctionnel de la Seine, affaire Allais, audiences des 24 et 26 décembre 1850. (*Gazette des Tribunaux*, 25-27 décembre 1850.) — *Plaidoyers de M. Chaix-d'Est-Ange*, t. Ier, p. 456.

(2) Dépos. de la Ire Raymond et Lebrugeal. (*Aff. Allais.*)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ciliabules de ces associations, des propos inconsidérés, peut-être même des menaces de mort échappées dans l'ivresse ou la colère (1). M. Yon avait recommandé à son agent d'être zélé. Allais, vaniteux et menteur, renchérit sur les recommandations de son chef. Il recueillit quelques imprudentes ou criminelles paroles, les transforma en un dessein prémédité et les encadra enfin dans une sorte de mise en scène que lui fournit son imagination perverse ou égarée.

Cette misérable intrigue n'était digne que du mépris public. Le parti bonapartiste s'en empara pour l'exploiter, et c'est par là qu'elle se rattache à l'histoire. La presse de l'Élysée ne tarit pas en railleries sur la crédulité de M. Yon, et, à travers l'homme de confiance de l'Assemblée, elle atteignit la Commission de permanence et la représentation elle-même. Il fallait, disait-on, que l'esprit de malveillance fût bien vif au Palais-Bourbon pour qu'il gagnât jusqu'aux serviteurs les plus obscurs du Parlement. Heureusement, ajoutait-on avec ironie, cette hostilité est si maladroite qu'il est aisé de la confondre. Après les revues de Satory, la propagande de la *Société du Dix-Décembre*, la destitution du général Neumayer, il était difficile de nier les vues ambitieuses du président. Le prétendu complot de la rue des Saussayes permit de donner le change à l'opinion et de transformer le prince et ses amis en victimes de la calomnie. On fit de cette opportune conspiration l'événement principal de la prorogation. Tel fut le résultat de l'*affaire Yon-Allais*, ainsi qu'on appela, dans le langage du temps, l'incident que nous venons de raconter.

VI

Dans les unions les plus troublées, il y a parfois des moments d'accalmie : dans ces heures d'apaisement, on regrette le passé,

(1) Voir déposition Hardoin. (*Aff. Allais.*)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

on s'efforce d'améliorer le présent, on se propose de mieux employer l'avenir. Il y a souvent dans ces retours plus de sincérité qu'on ne pense. Puis la différence des tempéraments et des vues ramène la discorde : peu à peu les rivalités deviennent plus aiguës, les rapprochements plus courts et surtout plus rares, tant qu'enfin la crise définitive éclate et emporte avec elle les dernières espérances d'harmonie.

La vie publique est à cet égard la fidèle image de la vie privée. Dans ce long conflit entre Louis-Napoléon et l'Assemblée, on parut parfois se repentir d'une lutte qui coûtait si cher au pays. Il arriva que, de part et d'autre, on déposa les armes, et peut-être avec la ferme résolution de ne pas les reprendre. Ce ne fut qu'après bien des trêves, de plus en plus précaires, hélas! que la suprême séparation se consomma.

On le vit bien à l'époque où nous sommes parvenus. A l'heure même où l'incident Allais soulevait dans la presse les plus aigres débats, les membres de l'Assemblée reprenaient leur place au Palais-Bourbon. Or, à cette Assemblée, Louis-Napoléon offrit aussitôt, dans son *messsage du* 12 *novembre*, la solennelle assurance de son attachement à la loi.

A l'une des dernières séances de la Commission de permanence, M. Baroche avait annoncé qu'à la rentrée du Parlement les déclarations du prince dissiperaient toutes les inquiétudes. On ne croyait plus qu'à demi M. Baroche. Cette fois, l'événement le justifia.

Après un exposé général de l'état du pays, le prince s'exprimait en ces termes :

« ... La France veut avant tout le repos. Encore émue des « dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux « querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence « des grands intérêts qui sont en jeu.

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'ex- « primer publiquement ma pensée, que je considérais comme « de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, « compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Con- « stitution. C'est ma conviction profonde. Elle n'a jamais été « ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma « position.

« Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé « de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, « les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et « je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur « témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le con- « cours qu'ils me prêtent; et surtout si mon nom, comme mes « efforts, a concouru à raffermir l'esprit de l'armée, *de laquelle « je dispose seul*, d'après les termes de la Constitution, c'est un « service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car « j'ai toujours fait tourner au profit de l'ordre mon influence « personnelle.

« La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes « les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

« Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, « de vouloir hâter la revision de la Constitution. Ce vœu ne « s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, « ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses vo- « lontés légalement exprimées.

« L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des « appréhensions, en réveillant bien des espérances : sachons « tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne « nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, « vous votez la revision de la Constitution, une Constituante « viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du « pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, « manifestera solennellement sa volonté nouvelle. Mais quelles « que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, « afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la vio- « lence qui décident du sort d'une grande nation. Inspirons « au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans « nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit, en ne « nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, « le progrès des mœurs politiques compensera le danger « d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incer- « titudes.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce « n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852; c'est « d'employer le temps dont je dispose, de manière que la « transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans « trouble.

« Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée « n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels « expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux « moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes « d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes « et l'instabilité des lois.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous répondrez « à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions « par votre concours, et Dieu fera le reste. »

Nous avons tenu à reproduire, sans en rien retrancher, ces mémorables paroles qui semblaient annoncer une ère de paix. Dieu seul sonde les reins et les cœurs; mais ce langage avait toutes les apparences de la loyauté. La presse, même la plus hostile à l'Élysée, applaudit au message. Une seule phrase évoquait le souvenir des récentes querelles, c'était celle où Louis-Napoléon parlait de l'armée *dont il disposait seul;* mais les plus malveillants osaient à peine faire ressortir cette légère dissonance, tant l'ensemble de la déclaration officielle était patriotique, cordial et conciliant!

Il y eut alors entre les deux pouvoirs une sorte d'émulation généreuse à oublier et à ensevelir tout ce qui rappelait les anciennes disputes. Le ministre de l'intérieur avait, depuis cinq jours déjà, dissous la société du *Dix-Décembre*. De plus, comme l'extrême gauche, à propos d'une élection partielle, attaquait la loi du 31 mai, M. Baroche se leva pour défendre l'œuvre commune du cabinet et du Parlement (1). — De son côté, l'Assemblée, malgré la demande de M. Anthony-Thouret, se refusa à publier les procès-verbaux de la Commission de permanence et à réveiller les incidents de la prorogation. — Le désir de reformer la majorité, de prévenir en son sein toute

(1) *Moniteur* de 1850, p. 3286.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

scission nouvelle, d'écarter tout débat tumultueux, fit ajourner de nouveau la proposition Creton relative à l'abrogation des lois d'exil. — Sur ces entrefaites, un grave incident, né de la politique extérieure, mit en lumière la prévoyance de la représentation nationale. Les rapports diplomatiques entre la Prusse et l'Autriche étaient alors tellement tendus qu'on pouvait craindre une guerre prochaine. Dans ce conflit peut-être imminent, l'intention du cabinet français était d'observer la neutralité. Pourtant il jugea bon un appel de quarante mille hommes sur la classe de 1849, et il présenta au Parlement une demande de crédit pour couvrir la dépense de cette levée. La commission nommée se montra favorable au crédit, mais à deux conditions : la première, c'est que la diplomatie française ne négligerait aucun conseil pour maintenir la paix; la deuxième, c'est que, si la lutte éclatait, nous consacrerions tous nos efforts à la limiter, à empêcher surtout que d'une question purement allemande sortît une guerre générale. M de Rémusat, nommé rapporteur, se fit l'interprète de ces vues patriotiques et sensées. Au même moment où le crédit fut adopté, on apprit que les ministres de Prusse et d'Autriche conféraient à Olmütz, et que leur entrevue rétablirait sans doute entre les deux pays l'harmonie compromise.

L'Assemblée ne se contentait pas de donner à la nation ces preuves de sa sagesse. On la vit se porter avec plus d'ardeur vers l'étude des questions économiques et charitables, vers la recherche patiente et consciencieuse des intérêts matériels et moraux du pays. Cette sollicitude, du reste, n'était pas nouvelle : à la vérité, sous la bienfaisante influence du message du 12 novembre, elle devint plus active; mais elle n'avait pas attendu cette impulsion pour s'éveiller, et, quand les journaux de l'Élysée reprochaient naguère au Parlement son indifférence pour le bien-être populaire, ils étaient injustes jusqu'à la calomnie. Profitons de cette courte trêve des partis, de cette sorte de halte entre les combats qui viennent de se livrer et ceux qui suivront bientôt, profitons, dis-je, de cette passagère accalmie pour dire brièvement ce que cette Assemblée, dans les intervalles des orages, sut accomplir pour le bien des pauvres,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pour le perfectionnement de nos institutions civiles et pour l'accroissement de la richesse nationale.

Parmi les représentants que le suffrage universel, en mai 1849, avait appelés au Palais-Bourbon, il en était un assez grand nombre qui, plus jaloux de leurs obligations que de leurs prérogatives, avaient le noble désir que leur passage aux affaires profitât surtout aux déshérités de ce monde. Ils avaient vu le peuple, après le 24 février, trompé par les doctrines socialistes; ils l'avaient vu, en juin 1848, impitoyablement châtié. Ils se plaisaient à la pensée de substituer aux illusions qui pervertissent les vérités qui améliorent, et d'adoucir les répressions nécessaires par les témoignages multipliés d'une ingénieuse bienfaisance. La Constitution de 1848 avait, dans son article 13, tracé, avec une ampleur un peu fastueuse, les devoirs de la République envers les enfants, les nécessiteux, les malades, les vieillards. Les hommes de bien dont nous rappelons ici le souvenir n'avaient point désiré cette Constitution : la plupart ne l'avaient point votée. Mais, guidés par leur patriotique sollicitude, éclairés par la lumière plus haute de leur conscience chrétienne, ils se jugeaient tenus d'acquitter la dette que d'autres avaient souscrite.

Au nombre de ces amis désintéressés du peuple, un homme se distinguait qui, dès sa jeunesse, avait consacré à Dieu et aux pauvres une intelligence qui était élevée et une âme qui valait mieux encore : on l'appelait M. Armand de Melun. Il avait été naguère dans le quartier Saint-Marceau l'auxiliaire dévoué de la Sœur Rosalie. L'œuvre des *Amis de l'enfance*, les *œuvres de patronage* surtout n'avaient pas eu de plus zélé promoteur. Il avait créé à la fin de 1846 une société dite *Société d'économie charitable*. Élu à l'Assemblée législative, il ne vit dans ce mandat qu'une nouvelle occasion de servir plus efficacement les intérêts qui lui étaient chers : « Je voudrais être « à la Chambre, écrivait-il le lendemain de son élection, le « représentant des humbles et des petits. »

Il tint parole. Dès son entrée au Parlement, il demanda la nomination d'une commission de trente membres chargée de préparer les lois relatives à l'assistance publique. Une propo-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sition analogue fut déposée, le 6 juillet 1849, au nom du gouvernement par le ministre de l'intérieur. L'Assemblée fit à ces projets un accueil favorable. La commission nommée fut digne de la grave mission qui lui incombait. Elle contenait dans son sein trois des chefs les plus éminents de la majorité, M. Thiers, M. Berryer, M. de Montalembert; des hommes familiarisés depuis longtemps avec les questions d'économie politique et charitable, MM. Béchard, Corne, Raudot, Charles Dupin, Gustave de Beaumont; un évêque, Mgr Parisis; un pasteur protestant, M. Coquerel. M. Armand de Melun, ainsi que son frère M. de Melun (du Nord), était l'un des trente commissaires, et, si sa modestie et sa répugnance pour la parole publique l'éloignaient des rôles brillants, sa compétence et son dévouement rendaient indispensable son concours.

A vrai dire, ces personnages, presque tous recommandables à des titres divers, n'échappèrent point à une première impression qui aurait pu frapper leur œuvre d'impuissance. L'étendue de leur tâche les effraya quelque peu, et il semble que les motions qui leur furent soumises rencontrèrent tout d'abord plus de défiance que de sympathie. M. Thiers voyait partout la trace des influences socialistes et dépensait toute sa verve en objections. M. Berryer, non par indifférence de cœur, mais par ignorance, était porté à contester l'urgence ou l'efficacité des mesures à prendre, et, comme M. Thiers, se montrait plus empressé à accueillir les critiques que zélé à chercher des solutions. Certains économistes, comme M. Raudot et M. Béchard, pleins des idées de décentralisation, craignaient avant tout les envahissements de l'État, et, mus par ces appréhensions, inclinaient à une réserve voisine de l'inertie. Parmi les commissaires se trouvaient enfin quelques membres de la gauche : ceux-ci, soit par entraînement naturel, soit à dessein, reproduisaient volontiers, dans leur langage, quelques-unes des formules qui avaient naguère effrayé, et leurs paroles imprudentes, qui semblaient justifier les alarmes des ultra-conservateurs, affaiblissaient encore l'esprit d'initiative (1).

(1) « Quand un projet arrive devant la commission, les ultra-économistes com-
« mencent l'attaque : MM. Raudot, Desèze, Béchard, Camus sont bondés de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Ce n'est que peu à peu que cette timidité diminua, et il en demeura toujours des traces. Cependant l'examen des questions d'assistance fut entrepris, sinon avec beaucoup de confiance et d'ardeur, au moins avec un soin consciencieux. Le comité se divisa en trois sous-commissions. — La première étudia les institutions propres à l'enfance abandonnée, malheureuse ou coupable : établissement des tours, œuvres de charité maternelle, création de crèches et de salles d'asile, réglementation du travail industriel et des contrats d'apprentissage, organisation de colonies pénitentiaires pour les jeunes détenus. — La deuxième se préoccupa de l'aide qui, dans certains cas exceptionnels, est due même aux travailleurs adultes et valides; à cette seconde commission se rattachèrent les questions relatives aux associations ouvrières, aux logements insalubres, aux sociétés de secours mutuels. — La troisième sous-commission enfin rechercha les moyens de prévenir ou de tempérer pour l'ouvrier pauvre les misères et les souffrances qui sont la suite ordinaire de la vieillesse : de là des études sur les caisses d'épargne, les caisses de retraite, les hôpitaux et hospices. C'est ainsi que se déroula aux yeux des commissaires toute la longue et triste chaîne des douleurs humaines.

Il fallait condenser dans un résumé général l'ensemble de ces vues. Un tel travail, par sa grandeur même, exigeait une puissance synthétique peu commune. On songea d'abord à désigner pour rapporteur M. Berryer, qui ne se souciait guère de cette lourde charge, à cause de son ignorance des questions sociales, et aussi, ajoutait-il, à cause de son inaptitude à écrire. Cette tâche qui effrayait M. Berryer, M. Thiers n'était pas homme à la décliner; bien au contraire, il la souhaitait :

« décentralisation : l'excellent évêque de Langres dit un mot des droits de la « charité privée et du désir que les fabriques soient substituées aux hôpitaux; et « nos pauvres projets ont peine à sauver quelques lambeaux mutilés. Quelquefois « Thiers vient à notre aide; plus souvent il nous combat. Quand Thiers nous a « attaqués comme socialistes, philanthropes, utopistes, Emmanuel Arago nous « défend, et, en nous défendant, il nous achève; car la commission, effrayée de « nos agresseurs et de nos auxiliaires, lève la séance, tout ébahie du mal qu'elle « allait faire en faisant quelque chose. » — (*Lettre de M. de Melun à M. de Falloux*, 4 décembre 1849, *Correspondance inédite*.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mais plusieurs de ses collègues hésitaient à le choisir : ils redoutaient son hostilité contre toute innovation et sa tendance à confondre tous les projets dans la même accusation de socialisme. L'illustre homme d'État pénétrait ces répugnances et ne laissait pas que d'en éprouver un certain dépit qu'il déguisait sous une vanité naïve : « On ne veut pas, « disait-il, que je fasse le rapport, je ne m'en soucie pas, mais « il sera mal fait et ne fera pas d'honneur à la commission (1). » Malgré ces hésitations, M. Thiers fut élu.

Le 26 janvier 1850, il donna à l'Assemblée lecture de son travail. On y retrouvait les qualités ordinaires de ce merveilleux esprit : la double aptitude à tout saisir et à tout faire comprendre aux autres, une méthode sûre malgré l'abondance des détails, avec cela un langage clair, toujours approprié au sujet, simple et ému tout ensemble. Cette part faite à l'éloge, on ne pouvait nier que le rapport ne portât les traces de défiances excessives. M. Thiers semblait plus préoccupé de terrasser une dernière fois le socialisme que de fonder des institutions de bienfaisance. C'était le propre de cette haute intelligence d'être parfois très audacieuse et parfois très timide. Ici, la timidité dominait. Les hommes les plus habitués à la pratique de la charité en jugèrent ainsi : « Je crains « bien, écrivait M. de Melun, que les pauvres ne se trou- « vent guère assistés par la lecture de ce volumineux chef- « d'œuvre. »

Heureusement, si le rapport de M. Thiers fut par lui-même plus brillant qu'utile, le bien ne s'accomplit pas moins. Il s'accomplit sous la forme modeste de projets partiels débattus par la commission, puis soumis successivement à l'Assemblée. On n'eut point, comme plusieurs l'eussent souhaité, de *Code général de l'assistance publique,* œuvre ambitieuse, peut-être inefficace, et que l'instabilité des temps n'eût point permis d'achever. En revanche, on eut bon nombre de lois, limitées sans doute dans leur objet, mais pratiques et utiles : ces lois furent élaborées et votées sans bruit, comme se préparent et

(1) *Mémoires inédits* de M. Armand DE MELUN.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

s'accomplissent le plus souvent les choses vraiment durables et fécondes.

Dans les premiers mois de 1850 fut discutée une loi sur les *logements insalubres*. La première pensée de cette proposition appartenait à un représentant du Nord qui avait été frappé de l'entassement de la population ouvrière dans les caves de la ville de Lille. Aux termes du projet, une commission nommée par le conseil municipal devait visiter les lieux considérés comme insalubres, faire opérer les travaux d'assainissement, et, si l'assainissement était impossible, interdire la location. Le recours à l'autorité supérieure garantissait contre l'arbitraire des conseils municipaux ou des commissions. La loi fut promulguée le 13 avril (1). — A quelque temps de là, la loi du 18 juin 1850 créa, sous la garantie de l'État, une *caisse de retraite ou de rentes viagères pour la vieillesse* (2). — Un mois plus tard, le 15 juillet, un acte législatif régla l'organisation des *sociétés de secours mutuels* (3). — Vers la fin de la même session, le problème de l'*éducation et du patronage des jeunes détenus* appela la sollicitude du Parlement. Les mineurs acquittés, mais renvoyés, par décision des tribunaux, dans une maison de correction, étaient le plus souvent renfermés dans les prisons d'arrondissement ou dans les maisons centrales, et, loin de s'y amender, achevaient de s'y corrompre : quelques établissements pénitentiaires avaient été créés par l'initiative privée, notamment à Mettray : mais ces tentatives ne s'étaient pas généralisées. Un projet émané de la commission d'assistance eut pour but de combler cette lacune. Des colonies pénitentiaires devaient être établies, soit par l'État, soit par les particuliers, avec l'autorisation et sous le contrôle de l'État : ces colonies, situées à la campagne, étaient appelées à donner asile aux malheureux enfants qui avaient cédé au vice avant l'âge du plein discernement. Là, ils seraient employés aux travaux agricoles, soumis à une discipline salutaire, initiés aux préceptes de la morale et de la religion. Il était réservé à un règlement d'ad-

(1) *Bulletin des lois*, 1850, 1er semestre, n° 2868, p. 413.
(2) *Ibid.*, n° 2227, p. 703.
(3) *Ibid.*, 2e semestre, n° 2297, p. 99.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ministration publique de déterminer le mode de patronage des détenus libérés. La loi fut votée le 5 août et promulguée le 13 (1).

On atteignit ainsi la prorogation. Au retour de l'Assemblée, le message du 12 novembre, en produisant un calme momentané, favorisa ces paisibles travaux. — Il arrivait fréquemment, surtout dans la population industrielle des villes, que des ouvriers, vivant depuis longtemps en concubinage, étaient animés du double désir de régulariser leur état par le mariage et d'assurer à leurs enfants le bénéfice de la légitimation. Mais souvent ils étaient arrêtés par la difficulté de réunir les pièces exigées par l'officier de l'état civil, et aussi par le coût même de ces expéditions. L'inertie aidant, ils retardaient de jour en jour leur dessein, et souvent jusqu'à ce que la mort les surprît. Une loi votée le 10 décembre 1850 remédia à cet état de choses : elle décida que désormais toutes les pièces relatives au *mariage des indigents* seraient délivrées gratuitement et par le soin des mairies : toutes les rectifications jugées nécessaires seraient poursuivies d'office à la requête du parquet (2). — Dans cette voie des réformes utiles, l'Assemblée, guidée par quelques hommes laborieux et bienfaisants, s'avançait d'un pas lent, mais sûr. L'élévation des frais de justice empêchait souvent les pauvres d'exercer devant les tribunaux les revendications même les plus légitimes. Les *bureaux d'assistance judiciaire* furent créés : ces bureaux, après constatation de l'indigence et un examen sommaire du litige, devaient accorder ou refuser l'assistance. S'ils l'accordaient, toutes les productions de pièces, tous les actes de procédure, le ministère même des officiers publics ou des avocats, tout devait être gratuit (3). — Les fraudes dans la *vente des substances alimentaires* étaient nombreuses et préjudiciaient surtout aux familles nécessiteuses. Une loi fut rendue dans le but de réprimer plus efficacement ces abus (4). — Au milieu de ces soins multipliés, l'Assemblée

(1) *Bulletin des lois*, 1850, 2e semestre, n° 2342, p. 249.
(2) *Ibid.*, n° 2592, p. 738.
(3) *Ibid.*, 1851, 1er semestre, n° 2680, p. 93.
(4) *Ibid.*, n° 2842, p. 431.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

revenait toujours avec une préférence marquée vers les mesures protectrices de l'enfance et de l'adolescence. C'est dans cet esprit qu'elle s'attacha à régler les conditions des *contrats d'apprentissage* (1). — Enfin, avant d'être dissous, le Parlement devait voter encore des lois sur les *caisses d'épargne*, les *monts-de-piété*, les *hospices et hôpitaux* (2). D'autres projets que les nécessités de l'ordre du jour ou le défaut d'entente ne permirent pas de mener à bonne fin furent débattus dans les commissions ou devinrent l'objet de rapports : telles furent les questions relatives au repos du dimanche (3), aux enfants trouvés et au rétablissement des tours, aux secours à domicile, à l'organisation du service médical dans les campagnes, à l'admission et à l'envoi des indigents dans les eaux thermales. — Ainsi se révélait la sollicitude de l'Assemblée, sollicitude ingénieuse à soulager toutes les faiblesses et toutes les misères. Cet esprit de bienfaisance n'oubliait aucun des déshérités de la vie : il n'oubliait aucun détail, il s'étendait même avec une bonté compatissante aux êtres privés de raison. On devine que nous faisons allusion à la *loi Grammont* sur les mauvais traitements envers les animaux, loi votée pendant cette session de 1850. On aurait tort de sourire de ces préoccupations ou de les trouver déplacées : car la charité, cette noble fille du ciel, élève tout ce qu'elle touche, et même dans ses manifestations les plus humbles, elle mérite encore d'être encouragée, appréciée et aimée.

L'activité laborieuse de l'Assemblée ne se révélait point seulement dans les questions de législation charitable, mais elle s'appliquait aussi avec un zèle louable à combler les lacunes de la législation civile. Parmi les représentants se trouvaient des magistrats, des professeurs, des avocats, presque tous renommés pour l'étendue de leur savoir ou leur expérience : le plus éminent d'entre eux était M. Valette, professeur à l'École de droit de Paris et l'un des meilleurs jurisconsultes de son temps. Sous les auspices de ces doctes personnages, un

(1) *Bulletin des lois*, 1851, 1er semestre, n° 2765, p. 271.
(2) *Ibid.*, n° 3028, p. 759. — 2e semestre, n° 3089, p. 105; n° 3129, p. 215.
(3) Voir rapport de M. de Montalembert, *Moniteur* de 1850, p. 3530.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

grand nombre de projets furent conçus. — Le plus important de tous, qui arriva jusqu'à la troisième délibération, mais ne put être mené à bonne fin (1), fut la revision de notre régime hypothécaire. D'autres propositions moins étendues furent votées par l'Assemblée : elles supprimaient de fâcheux abus ou réalisaient d'importantes améliorations. — Une loi du 10 juillet 1850 sur la *publicité des contrats de mariage* eut pour but de porter à la connaissance des tiers les conventions matrimoniales adoptées par les époux et de prévenir les fraudes que le régime dotal favorisait (2). — Une loi du 6 décembre 1850, comblant une des lacunes du Code civil, autorisa, en cas de séparation de corps, l'action en désaveu de paternité pour l'enfant né plus de neuf mois après la séparation (3). — Enfin la qualité de Français, sauf la faculté d'option dans l'année de la majorité, fut reconnue à tout individu né en France d'étrangers qui eux-mêmes étaient nés sur notre sol (4). Sans doute ces projets ne se référaient qu'à des matières tout à fait restreintes : tels quels, ils témoignaient d'un zèle intelligent.

Les intérêts purement matériels avaient aussi leur large part dans les soucis de l'Assemblée. L'augmentation des revenus indirects, le facile recouvrement de l'impôt foncier, le chiffre croissant des dépôts des caisses d'épargne étaient autant de signes d'un état meilleur. Le commerce et l'industrie, si rudement atteints par la crise subite du 24 février, revenaient par degrés à une situation sinon très prospère, au moins à peu près normale. Quelques jours avant la prorogation, une loi votée presque sans débat avait supprimé le cours forcé des billets de la Banque de France. L'Assemblée et le pouvoir exécutif pouvaient revendiquer l'un et l'autre l'honneur de ces résultats satisfaisants. Dans cet ordre d'idées, deux inventions, déjà anciennes et d'une portée immense, appelaient toute l'attention des pouvoirs publics : c'étaient celle de la télégraphie électrique et celle des chemins de fer. — Une loi du 29 novembre 1850

(1) La discussion fut interrompue le 1er juillet 1851.
(2) *Bulletin des lois*, 1850, 2e semestre, n° 2288, p. 76.
(3) *Ibid.*, 2e semestre, n° 2583, p. 723.
(4) *Ibid.*, 1851, 1er semestre, n° 2738, p. 165.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ouvrit aux dépêches privées le service télégraphique ; malheureusement les lignes étaient encore peu nombreuses et les tarifs très onéreux (1). — Quant aux chemins de fer, la période de tâtonnements avait été longue, si longue que nous nous étions laissé devancer par la plupart des pays de l'Europe : en outre, cette grande industrie avait été frappée plus que toutes les autres par la catastrophe de 1848. Les grandes lignes qui devaient former l'ensemble de notre réseau étaient commencées, mais aucune n'était achevée ou même sur le point de l'être ; on procédait par tronçons : on ouvrait ici une section, là une autre ; on ajournait les parcours qui exigeaient les plus grands travaux d'art. Ni le Parlement ni le pouvoir exécutif n'étaient indifférents à cet état de choses : toutefois ce fut au gouvernement qui suivit qu'il appartint d'imprimer à ces gigantesques travaux une décisive impulsion.

Telle fut, en raccourci, l'œuvre de l'Assemblée au triple point de vue des institutions charitables, du droit civil, de la législation économique. Ces mesures furent préparées, discutées ou votées à des époques diverses, mais c'est surtout dans la courte période de paix qui suivit le message du 12 novembre que se déploya cette sage activité. C'est pourquoi nous avons cru devoir grouper et réunir ici l'ensemble de ces décrets et de ces décisions.

Sans doute le calme n'était pas si grand que les susceptibilités, naguère si promptes, ne se réveillassent parfois. Le procès Yon-Allais, qui venait de se dérouler devant les tribunaux, eut son épilogue : le cabinet voulut la révocation de M. Yon ; le bureau de l'Assemblée s'opposa à cette révocation : M. Yon se démit de son emploi ; et cette triste affaire ne se termina pas sans soulever quelques récriminations pénibles. Vers la fin de décembre, un autre incident surgit. Un représentant, M. Mauguin, ayant été incarcéré pour dettes, l'Assemblée se prévalut de l'inviolabilité législative et, malgré les efforts du garde des sceaux qui invoquait le silence de la Constitution et les prescriptions du droit commun, ordonna l'élargissement du repré-

(1) *Bulletin des lois*, 1850, 2e semestre, n° 2567, p. 685.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sentant arrêté. L'un des questeurs, M. Baze, se rendit lui-même à la maison de Clichy pour faire exécuter la décision parlementaire. La justice venait de condamner Allais et de flétrir sévèrement M. Yon, l'homme de confiance du Palais-Bourbon; l'Assemblée à son tour semblait se venger de la magistrature en brisant une ordonnance judiciaire. Cette rancune parut mesquine, et cette affectation d'omnipotence rencontra peu d'approbateurs. A ces regrettables démêlés, il fallait ajouter les querelles des journaux, querelles qui renaissaient parfois avec une aigreur de mauvais augure.

Cependant, malgré ces signes moins favorables, l'heureux accord fondé sur le message du 12 novembre ne paraissait pas sérieusement altéré. On persistait à espérer que l'harmonie se maintiendrait. Nulle prévision, hélas! ne fut plus vaine. Avec Louis-Napoléon, c'était presque toujours l'imprévu qui arrivait. On avait eu la paix le 12 novembre quand on osait a peine y compter. On eut la guerre deux mois plus tard quand on commençait à s'habituer à la paix.

VII

Le 2 janvier 1851, le journal *la Patrie,* l'un des organes ordinaires du président, publia, sans en donner la date, de prétendues instructions du général en chef de l'armée de Paris à ses officiers. Aux termes de ces instructions, tout ordre non émané du général en chef ou de ses agents réguliers devait être considéré comme nul. Les représentants ne devaient point être écoutés. Enfin toute demande, sommation ou réquisition d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique devait être rigoureusement repoussée.

On jugea aussitôt que la *Patrie* n'avait publié un aussi grave document que sous l'inspiration ou du moins avec l'agrément de l'Élysée. Si l'origine de cette nouvelle à sensation avait pu être incertaine, les derniers doutes se dissipèrent lorsque, le

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

lendemain, on vit le prince Jérôme Napoléon monter à la tribune et interroger le ministre de la guerre sur l'ordre du jour rédigé, disait-on, par le général Changarnier. Il était difficile de se dissimuler le piège que cette interpellation cachait. Si Changarnier avouait les instructions, il s'éloignait de l'Assemblée; si au contraire il les désavouait, il apparaissait de nouveau comme le général du Parlement et fournissait un prétexte pour qu'on le frappât. A se faire l'agent de cette manœuvre, le prince Napoléon trouvait un double profit. En attaquant le commandant de l'armée de Paris, il remplissait son rôle de bon Montagnard; en servant l'Élysée, il faisait œuvre de bon cousin.

Le ministre de la guerre, l'honnête général Schramm, demanda un délai pour rechercher l'ordre du jour en question. L'Assemblée impatiente décida la discussion immédiate. Le prince Napoléon lut l'article de la *Patrie*, le commenta avec plus de perfidie que d'adresse, s'efforça de diviser la majorité. Une désapprobation presque universelle accueillit ses paroles : l'orateur était pour la droite un adversaire, et pour la gauche un allié suspect : en outre, on pressentait une comédie de famille. Le général Schramm renouvela sa demande d'ajournement. Cependant le général Changarnier, directement visé, n'était pas homme à s'abriter derrière son chef. Il se dirigea vers la tribune : « Mon honorable ami, M. le général Schramm, « dit-il, veut bien me permettre de donner un renseignement « qu'avec le temps il ne pourrait pas trouver, attendu que le « document signalé par le journal *la Patrie* n'existe pas. » Changarnier ajouta qu'à la vérité, peu de temps après l'émeute de Juin, il avait donné à la garde nationale une instruction pour assurer l'unité de commandement pendant le combat : mais il affirma que, ni dans cette instruction, ni dans aucune autre, il n'avait nié le droit constitutionnel de l'Assemblée. A ces paroles, les applaudissements éclatèrent et se prolongèrent assez longtemps pour se transformer en ovation. Le prince Napoléon essaya en vain de répondre : les clameurs étouffèrent sa voix, et l'ordre du jour pur et simple fut voté presque à l'unanimité.

Cette attaque subreptice avait eu le seul dénouement qu'elle

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

méritât. Mais on va voir la crise dont elle fut l'origine, le prétexte ou le point de départ.

Le lendemain, les représentants, en arrivant au Palais-Bourbon, apprirent la retraite du cabinet. La surprise fut extrême. Le refus opposé la veille à l'ajournement sollicité par le général Schramm ne suffisait pas à expliquer une crise. On voulait douter de la nouvelle : les ministres eux-mêmes annoncèrent leur démission. Dans l'incertitude où l'on était, les faiseurs de suppositions se donnèrent libre carrière. Pendant la journée du 5 janvier qui était un dimanche, toutes sortes de rumeurs coururent. On parla d'un ministère Faucher, d'un ministère Billault, du maintien de M. Fould et de M. Baroche : M. Dupin, M. Barrot avaient été, disait-on, appelés à l'Élysée. Le 6 janvier, la séance parlementaire s'ouvrit au milieu des préoccupations les plus vives. L'ordre du jour appelait la discussion de la loi sur le régime hypothécaire : mais nul n'écoutait. Toute la vie se concentrait dans les couloirs. On arrêtait au passage et l'on interrogeait avec empressement ceux des membres de la majorité qui, comme M. Barrot, M. Faucher, M. de Malleville, semblaient les médiateurs naturels entre l'Assemblée et l'Élysée.

Au milieu de toute cette confusion, un bruit dominait tous les autres, c'était celui de la destitution de Changarnier.

Ce bruit était fondé, et la crise n'avait pas d'autre origine. Déjà, au mois d'octobre précédent, Louis-Napoléon avait songé à se débarrasser du commandant de l'armée de Paris, et s'il avait ajourné son dessein, il n'y avait pas renoncé. L'ovation faite au général dans la séance du 3 janvier avait précipité le dénouement. Changarnier s'était substitué au ministre de la guerre : il avait affirmé les droits du Parlement, s'était constitué le protecteur de l'Assemblée. L'Assemblée, à son tour, lui avait témoigné, par ses acclamations, qu'elle l'adoptait pour le gardien et le champion de ses prérogatives. Décidément, Changarnier jouait le rôle de *Guise*, mais le président ne voulait pas être *Henri III*. Il résolut de briser, sans plus de retard, ce serviteur hautain, plus incommode qu'un ennemi.

Ce dessein une fois arrêté, un souci restait au prince, celui de tempérer aux yeux des représentants l'effet d'une si grave

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mesure. En ôtant au Parlement son général, il lui aurait plu de ménager le Parlement lui-même. Avec sa nature à la fois audacieuse et timide, il aimait à ne frapper que des coups successifs : il pansait même volontiers les blessures qu'il faisait et attendait, avant d'en porter d'autres, que les premières fussent presque cicatrisées.

Dans ces jours de crise, il entretint isolément plusieurs des membres influents de l'Assemblée, M. Molé, M. Daru. Il alla même jusqu'à proposer à M. Barrot de composer un ministère qui signerait le décret de révocation de Changarnier. M. Barrot déclina cette offre : ce n'était pas que le pouvoir du commandant en chef ne lui apparût comme exorbitant, mais il jugeait inopportune l'heure de cette destitution. « Si la situation de « Changarnier a grandi, faisait-il observer, c'est qu'en l'absence « d'un cabinet parlementaire, l'Assemblée cherche dans le « général l'appui qu'elle ne trouve point ailleurs. » Le vaniteux homme d'État se flattait volontiers de l'espoir que, si l'on revenait aux traditions constitutionnelles, il serait le chef désigné du ministère futur, et il se réservait plutôt qu'il ne se refusait. Non content de ces entrevues intimes, le président convoqua le 8 janvier à l'Élysée les principaux membres de la majorité : ils étaient au nombre de huit. C'étaient MM. Dupin, Molé, Thiers, Barrot, Berryer, de Broglie, Daru, Montalembert. Louis-Napoléon, en réunissant ces graves personnages, ne voulait ni leur proposer de former un cabinet, ni les consulter sur un projet qui était irrévocable : c'était à une espèce de conférence qu'il les conviait.

Après les avoir remerciés de leur empressement, il leur exposa que le commandement de l'armée de Paris, créé dans des circonstances exceptionnelles, n'avait plus de raison d'être, puisque la paix publique était depuis longtemps rétablie. « Ce « commandement, ajouta-t-il, est anormal, exorbitant, et forme « dans l'État un troisième pouvoir qui gêne l'action des deux « autres. Mettre fin à cet état de choses est mon droit : je suis « résolu à en user : seulement, je vous demande d'être auprès « de l'Assemblée les garants de la légalité de la mesure et de « la loyauté de mes intentions. »

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

La surprise fut grande et se traduisit par un silence embarrassé. Sous cette courtoisie pleine d'aménité qui était habituelle au prince, se cachait une prétention voisine de l'impertinence. Louis-Napoléon allait rendre un décret qui, sous une forme indirecte, atteignait le Parlement, et il voulait que les chefs du Parlement non seulement ne fussent point les adversaires de la mesure, mais en devinssent les promoteurs, les hérauts et les soutiens!

M. Dupin était le président de l'Assemblée, et, à ce titre, il prit le premier la parole. « Quoi, dit-il, c'est à la suite d'un « incident parlementaire où le général a protesté de son res- « pect pour la représentation nationale que vous allez le dé- « pouiller de ses fonctions! » — M. Barrot parla de même. — Quant au duc de Broglie, il concédait de grand cœur la légalité de l'acte présidentiel : « Mais, ajoutait-il avec son ordinaire « gravité, la sagesse d'un gouvernement consiste moins à user « de tout son droit qu'à en user à propos et avec modération. » — Deux des interlocuteurs du prince lui étaient particulièrement favorables : c'était M. Molé, qui avait servi le premier Empire et s'en souvenait; c'était M. Daru, qui, lui aussi, se rattachait par sa famille aux traditions impériales. L'un et l'autre s'unirent pourtant à leurs collègues, et, sous une forme plus adoucie et affectueuse, exprimèrent les mêmes répugnances. « On ne peut choisir un plus mauvais moment pour « destituer le général... », dit M. Molé. — « C'en est fait de « l'accord entre les deux pouvoirs », ajouta M. Daru...

Plus hautain et plus défiant, Berryer se montra étonné, presque blessé du rôle étrange que Louis-Napoléon voulait confier aux chefs de la majorité : « Nous ne pouvons accepter « cette mission; nous ne serions pas écoutés si nous entrepre- « nions d'enlever à l'acte qu'on prépare le caractère et la « gravité que le bon sens lui attribue. » — Le plus vif de tous fut M. Thiers : « Nous avions cru que nous étions appelés « ici pour donner notre avis : vous dites que votre décision « est prise; soit : ce n'est pas moins un devoir pour nous « d'exprimer notre sentiment. Tous les partis ont leurs exagé- « rés, le vôtre comme les autres, monsieur le président. Que

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« fera l'Assemblée? je n'en sais rien : ce que je sais, c'est « qu'elle se sentira atteinte. » S'animant de ses propres paroles, M. Thiers rappela ce que la majorité avait fait pour le président : « A l'époque de la loi sur la dotation, j'ai été de banc en banc « pour recruter des adhérents au projet. A l'occasion, nous « soutiendrions encore le ministère avec la même énergie. On « dit que Changarnier conspire; si l'on peut lui reprocher quel- « que chose, c'est de ne se donner à personne. » A ces mots, Louis-Napoléon interrompit avec une vivacité qui ne lui était point habituelle : « Pourtant le général a dit qu'il se chargeait « de me conduire à Vincennes. — Ah! monsieur le président, « si nous nous mettions à recueillir tous les propos de couloirs, « que ne dirions-nous pas? »

Le prince écoutait les avis avec une patience qui n'avait d'égale que son obstination à ne pas les suivre. Cependant l'entretien, d'abord cordial, avait pris un ton presque amer. Les députés se levèrent. Au moment de se retirer, debout, groupés autour du président, ils tentèrent un dernier effort, mais ce fut sans succès. Louis-Napoléon, quoique troublé et ému, était inébranlable. Quant aux chefs de la majorité, ils quittèrent le palais de l'Élysée, à la fois irrités et affligés : irrités de l'offense faite à l'Assemblée et affligés de la rupture qui suivrait (1).

Le lendemain, la disgrâce de Changarnier fut consommée. On ne le destitua pas, mais on partagea son commandement : le général Baraguey d'Hilliers devint commandant de la première division militaire; le général Perrot, commandant de la garde nationale. En même temps le *Moniteur* annonçait la formation du nouveau ministère. MM. Drouyn de Lhuys, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Ducos, Magne, Bonjean remplaçaient aux affaires étrangères, à la guerre, à la marine, aux travaux publics, à l'agriculture MM. de la Hitte, Schramm, Romain-Desfossés, Bineau, Dumas. Les portefeuilles de la justice, de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique, demeuraient aux mains de MM. Rouher, Baroche, Fould, de Parieu.

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 232-341. Appendice.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Chose singulière! les membres les plus importants du dernier cabinet figuraient dans la nouvelle combinaison. Ils n'avaient déposé le pouvoir que pour le reprendre aussitôt. Il y aurait eu là de quoi étonner, si tant d'étrangetés accumulées n'avaient émoussé la curiosité et lassé la surprise elle-même.

VIII

Par le message du 31 octobre 1849, le président avait rompu avec les traditions parlementaires : par la destitution de Changarnier, il rompait avec le Parlement lui-même.

Les impressions furent diverses. — Dans la petite bourgeoisie où les journaux de l'Élysée étaient très répandus, l'approbation fut plus vive que le blâme. Il en fut de même dans le monde des affaires : la Bourse monta : comme pour bien marquer, au milieu de toutes ces fluctuations, la stabilité du crédit public, le ministre des finances choisit ce moment pour baisser d'un 1/2 pour 100 l'intérêt des bons du Trésor. — Dans les classes élevées, au contraire, on s'effraya et l'on s'irrita. L'Assemblée surtout s'émut. La disgrâce de Changarnier lui apparut comme une menace pour sa sécurité, presque comme une atteinte à son honneur.

Les colères firent explosion. Le 10 janvier, M. de Rémusat monta à la tribune : « Messieurs, après les actes graves et « extraordinaires que le *Moniteur* d'aujourd'hui a annoncés à « la France, je m'attendais que les ministres, cédant, encore « cette fois, aux usages de tous les gouvernements représenta- « tifs, viendraient expliquer à cette tribune pourquoi ils étaient « sur ces bancs.

« Je m'attendais qu'ils expliqueraient pourquoi, après une « démission que je ne m'explique pas, ils venaient de reformer « une administration que je ne m'explique pas davantage. « (*Écoutez! écoutez!*)

« A défaut de ces explications, il faut que l'Assemblée parle

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« (*approbation*), il faut qu'elle rompe un généreux silence qui « n'a duré que trop longtemps. »

M. Baroche se leva pour répondre. Il se borna à dire que la politique du cabinet serait celle du message du 12 novembre, que des hommes sérieux et recommandables avaient été remplacés sur les bancs ministériels par d'autres hommes non moins sérieux et non moins recommandables. A ces déclarations banales, il ajouta ses protestations ordinaires de droiture et de loyauté. Par malheur, le ministre de l'intérieur avait plusieurs fois déjà répété le même discours, en sorte que son autorité, jadis très grande, s'était un peu affaiblie. La droite tout entière et une portion de la gauche écoutèrent avec impatience cet orateur devenu suspect; à l'extrême gauche régnait un silence glacial ; au centre quelques approbations soulignèrent seules le langage ministériel. Berryer, avec son éloquence ordinaire, M. Dufaure, avec sa netteté incisive, revendiquèrent les droits du Parlement. Le général Bedeau fut plus véhément encore : « Des clameurs séditieuses ont été poussées à Satory. « Qui a-t-on frappé? ceux qui avaient crié? Non, mais le « général Neumayer, qui avait rappelé les règlements. Le « général Changarnier rend hommage à l'Assemblée. Qu'arrive-« t-il? le lendemain on le destitue. » En vain M. Baroche reprit-il la parole; en vain M. Rouher lui vint-il en aide : leurs protestations irritaient, loin d'apaiser. M. de Rémusat déposa la proposition qu'il avait annoncée au début de la séance. Elle consistait dans la *nomination d'un comité chargé de préparer les mesures que les circonstances commanderaient*. Malgré l'opposition des députés du centre et malgré l'abstention d'une partie de la Montagne, la proposition fut votée par 330 voix contre 273.

L'ardeur des discours, l'animation des visages, l'intensité des craintes ou des colères, par-dessus tout le caractère vague et menaçant de la résolution votée, tout annonçait une de ces grandes batailles où peut-être l'un des deux pouvoirs sombrerait. « La commission, disait-on, allait se transformer en « comité de salut public. Le vent était à la mise en accusation. » Ainsi parlaient les représentants dispersés dans les couloirs et enivrés de leur propre éloquence ou de celle de leurs amis

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Ceux qui tenaient ce langage s'abusaient sur leur puissance. Ce fut le propre de l'Assemblée législative de menacer toujours et de ne point frapper. Jamais ce mélange d'irritabilité et de faiblesse n'apparut mieux que dans les événements que nous rapportons.

Dès que les représentants se réunirent dans leurs bureaux pour désigner les membres de la commission, la divergence des vues éclata. Quatre partis se dessinèrent nettement. Il y avait le parti de l'Élysée qui affirmait le droit constitutionnel du prince et était d'avis de ne rien faire du tout. A l'extrémité opposée, il y avait le parti des alarmistes qui demandaient confusément une politique d'énergie et qui réclamaient, soit une enquête ou une adresse au pays, soit une nouvelle et solennelle affirmation du droit de réquisition directe. Entre ces deux partis, il y avait enfin deux groupes intermédiaires, celui des modérés de la gauche et celui des modérés de la droite. Ces deux groupes eux-mêmes avaient des volontés opposées. Les modérés de la gauche, comme M. Bixio, souscrivaient à un acte d'hostilité contre le pouvoir, mais se refusaient à tout témoignage de gratitude pour Changarnier; les modérés de la droite, comme Montalembert, jugeaient au contraire opportune une manifestation en faveur de Changarnier, mais répugnaient à frapper d'un blâme le président ou même le cabinet.

Le choix des commissaires se ressentit de ces incertitudes. La commission compta dans son sein des hommes de tous les partis. Elle commença par demander la publication des procès-verbaux de la Commission de permanence. Cette publication fut votée avec l'assentiment même du ministère. Quand on arriva aux *mesures à prendre*, l'embarras fut grand. En fin de compte, deux résolutions furent proposées : premièrement, un ordre du jour de défiance contre le ministère; secondement, un témoignage de gratitude pour Changarnier. C'était assez pour exprimer les sentiments de l'Assemblée : mais on était loin de ce *comité de salut public*, de ces bruits d'accusation, de ces décisions énergiques qu'on avait annoncées à la première heure; et, pour arriver à une conclusion si modeste, il eût mieux valu ne pas déployer d'abord une si fastueuse hostilité.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Cette résolution, outre qu'elle était bien modeste, n'était pas tout à fait sincère. Si une responsabilité était en jeu, c'était celle du président : or c'était le cabinet seul qu'on frappait, comme si la fiction de l'irresponsabilité royale n'eût pas été depuis longtemps brisée. Sans doute on ne pouvait faire remonter le blâme plus haut sans provoquer un terible éclat; et, à ce titre, cette réserve ne laissait pas que d'être patriotique. Mais alors, encore une fois, à quoi bon ce zèle de la première heure? Le plus sûr moyen d'enhardir ses adversaires, c'est d'afficher des desseins belliqueux et de les laisser ensuite fléchir et se dégrader.

Cette revanche de l'Assemblée se réduisit encore à de plus humbles proportions. Les débats publics s'ouvrirent. On entendit de merveilleux discours. On prodigua au prince et à ses conseillers les vérités les plus désobligeantes, et ces traits, tour à tour ingénieux ou méprisants, sanglants ou ironiques, furent soulignés par les applaudissements de la droite et de la gauche. On dévoila les périls, les humiliations de l'avenir, et la perspicacité à les prévoir n'eut d'égale que l'impuissance à les conjurer. — M. Jules de Lasteyrie retraça avec une verve qui ne ménageait rien les incidents de la prorogation. — Berryer, s'élevant plus haut, célébra avec magnificence les grandeurs de la royauté; puis, avec une clairvoyance prophétique : « Si cette majorité est brisée, si elle est scindée, je « déplore l'avenir qui est réservé à mon pays : je ne sais quels « seront vos successeurs; je ne sais pas si vous aurez des suc- « cesseurs : ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront « habités par des législateurs muets. » — M. Thiers ne fut ni moins précis, ni moins sombre dans ses prévisions : « Il y a « aujourd'hui deux pouvoirs, le pouvoir exécutif et le pouvoir « législatif... Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en aura « plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée. Dès à « présent, on pourra dire : L'EMPIRE EST FAIT! » — Changarnier assistait à ces débats dont sa disgrâce avait été l'origine, mais qui, à force de se généraliser, s'éloignaient un peu de lui. Lui aussi, il voulut prendre la parole. Il est toujours malaisé de parler dans sa propre cause. Changarnier s'acquitta de sa

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tâche avec honneur : il se montra simple, bref, attristé sans amertume, ému, un peu solennel comme toujours, mais d'une solennité que la gravité des conjonctures justifiait. « Je n'ai « voulu que l'exécution des lois ; je n'ai favorisé aucune faction : « c'est pourquoi les démagogues et les partisans de la dictature « impériale m'ont voué des haines irréconciliables qui, pour « mon honneur, survivent à ma chute. Messieurs, mon épée « est condamnée à un repos au moins momentané, mais elle « n'est pas brisée ; et si, un jour, le pays en a besoin, il la « trouvera bien dévouée et n'obéissant qu'aux inspirations « d'un cœur patriotique et d'un esprit ferme, très dédaigneux « des oripeaux d'une vaine grandeur. » — Ainsi se déroulait cette discussion, tour à tour orageuse ou calme, et s'élevant à des hauteurs qu'on n'a point dépassées. C'était le sort de cette Assemblée d'offrir au pays des modèles oratoires à suivre plutôt que des exemples politiques à imiter. Quand ces flots d'éloquence eurent cessé de couler, il fallut bien arriver à une conclusion. Le parti de l'Élysée se refusant à tout vote de blâme, la droite ne pouvait former une majorité si elle ne s'alliait à la gauche. La gauche, de son côté, était disposée à désavouer le ministère, non à glorifier Changarnier. Des deux résolutions adoptées par la commission, on sacrifia la seconde, c'est-à-dire le témoignage en faveur de l'ancien commandant en chef de l'armée de Paris. Un ordre du jour fut proposé par le représentant Sainte-Beuve qui se résumait en une simple désapprobation contre le cabinet. Républicains et royalistes s'étant unis dans un vote commun, l'ordre du jour Sainte-Beuve fut adopté par 415 voix contre 286. On humiliait assez le prince pour le rendre irréconciliable, on ne l'atteignait pas assez pour l'amoindrir.

Non seulement Louis-Napoléon ne sortait pas amoindri du débat, il en sortait fortifié. Il y avait, en réalité, deux vainqueurs : c'était d'abord les Montagnards qui assistaient avec une joie perfide aux divisions de leurs adversaires ; c'était ensuite le président qui était débarrassé de Changarnier. Le vrai vaincu, c'était l'ancienne majorité dont les fragments coupés en tronçons allaient chercher en vain à se rejoindre.

Pour ceux qui n'avaient point encore perdu le souvenir des

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

traditions constitutionnelles, il y avait bien un autre vaincu, c'était le ministère, le ministère qui, après huit jours d'existence, s'effondrait : mais nul ne s'en souciait, et Louis-Napoléon moins que personne. *Uno avulso, non deficit alter!* Il ne fallait au président que des commis dociles et laborieux, et il n'en manqua pas. Après quelques tentatives infructueuses, il composa un cabinet extraparlementaire, et, dans la formation de ce cabinet, il eut d'ailleurs, comme on dit, la main heureuse, car ses choix tombèrent sur des hommes distingués et honorables. Quelques noms apparurent alors qui devaient, sous le second Empire, arriver à la notoriété : c'était M. de Royer, qui était appelé au ministère de la justice; M. Schneider, qui devenait ministre de l'agriculture et du commerce; M. Magne, qui, déjà membre du cabinet précédent, conservait le ministère des travaux publics. Les portefeuilles de la guerre, de la marine, de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique, des affaires étrangères furent attribués au général Randon, au contre-amiral Vaillant, à MM. Vaïsse, de Germiny, Giraud, Brenier. Dans un message, le prince fit connaître qu'il gouvernerait avec cette nouvelle administration jusqu'à ce que la majorité se reconstituât. Quelques-uns parmi les plus ardents s'indignèrent que le ministère fût choisi en dehors du Parlement, et virent dans cette exclusion une nouvelle menace pour l'avenir. La plupart, découragés, un peu sceptiques, fatigués de leurs colères mêmes, renoncèrent à s'indigner ou à s'étonner, et accueillirent avec une indifférence dédaigneuse les nouveaux ministres que le hasard leur envoyait.

IX

Une longue période s'ouvrit, pleine de confusion, d'incertitude, d'anarchie non matérielle, mais morale. Cette malheureuse Assemblée sentait le terrain s'effondrer sous elle. Déjà elle était divisée en trois tronçons, la droite royaliste, le parti

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de l'Élysée, la Montagne. Elle avait perdu le général dont l'épée était sa sauvegarde. En outre, l'opinion s'éloignait de plus en plus d'elle. Il se formait en ce temps-là, dans le peuple et dans une portion de la bourgeoisie, un courant impétueux qui poussait vers l'absolutisme. Le goût de l'unité si cher au tempérament français, le prestige du nom de Napoléon, la fatigue des troubles, tout précipitait cette tendance. On voulait avant tout le repos : on était affamé de silence et d'immobilité, comme on était naguère avide de parole et de mouvement.

Les représentants de l'ancienne majorité étaient trop avisés pour ne pas mesurer le danger. En vain la loi les couvrait : ils comprenaient que le courant de l'opinion, les minant depuis longtemps, finirait par emporter toutes les fictions légales. Ces périls presque insurmontables, nettement entrevus par leur clairvoyance, engendraient en eux une disposition amère, attristée et hautaine. Ils ressentaient ces transports d'irritabilité nerveuse qui dénotent, non la force, mais la faiblesse; et les accès où ils se consumaient accroissaient leur impuissance même. Tout devenait matière à interprétations malveillantes. Le plus souvent, les tentatives de rapprochements, mal comprises, travesties par la défiance ou la mauvaise foi, ne faisaient qu'élargir l'abîme entre les deux pouvoirs. Dans ce duel, Louis-Napoléon avait le double avantage du sang-froid sur le tumulte, du silence sur la parole : et le pays, jugeant sur les apparences, comparant l'agitation du Palais-Bourbon avec le recueillement de l'Élysée, s'habituait de plus en plus à voir dans la représentation nationale le foyer de toutes les intrigues, dans le prince, au contraire, le souverain garant de la paix.

Un mois après la révocation de Changarnier, un incident fournit aux rivalités parfois assoupies, jamais endormies, une bruyante occasion d'éclater. Le 3 février 1851, le cabinet demanda un nouveau crédit de 1,800,000 francs pour frais de représentation du président de la République. La détresse était-elle si grande à l'Élysée que, pour s'assurer de nouvelles ressources, on bravât les chances d'un refus dédaigneux? Se flattait-on d'obtenir de la condescendance du Parlement un dernier sacrifice? Ne songeait-on pas plutôt, en cas de refus, à tirer

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de l'humiliation même un avantage et à se poser en victime en face de l'opinion publique? Quelle que fût la pensée du prince, les sentiments de l'Assemblée se révélèrent aussitôt. La commission nommée fut hostile au crédit : elle désigna pour rapporteur M. Piscatory. Si l'on voulait dire la vérité avec une franchise nette, hardie, presque brutale, on ne pouvait mieux choisir. M. Piscatory s'appliqua à déchirer tous les voiles, et il y excellait. A la vérité, la cause de Louis-Napoléon trouva un éloquent champion, c'était Montalembert. Montalembert déplorait plus que personne l'émiettement du parti de l'ordre : il avait peu de foi dans la monarchie et n'en avait aucune dans la République : il se préoccupait avant tout des destinées religieuses de son pays, et il croyait que le prince, bien conseillé, était aussi apte que personne à les assurer. Il se fit l'avocat de l'Élysée, avocat dédaigneux, presque persifleur, protecteur plus qu'ami. Telle était l'irritation de l'auditoire que lui, l'orateur naguère acclamé, ne recueillit que des murmures à peine compensés par quelques applaudissements des centres. Aucune voix puissante ne s'éleva pour répondre à Montalembert. On alla au scrutin, et, la droite s'unissant à la gauche, le crédit fut rejeté. Le Parlement était victorieux, mais au prix d'une nouvelle scission parmi les conservateurs. La presse bonapartiste annonça une souscription au profit du prince. Par une note brève insérée au *Moniteur* (1), Louis-Napoléon la refusa. On vendit à l'Élysée des chevaux et des voitures, on congédia des serviteurs, affectation de pauvreté qui fit quelques dupes.

L'Assemblée s'étourdissait de ses propres luttes. « Nous n'accorderons à Louis Bonaparte ni une heure de prolongation « de pouvoir, ni un écu. » Tel était le mot qu'on entendait sur les bancs de la Montagne et parfois aussi sur quelques bancs royalistes. A droite comme à gauche, il semblait qu'on rivalisât de motions insensées. C'est vers ce temps-là que Berryer demanda le remboursement des 45 centimes et Lagrange celui du milliard des émigrés. Les surprises des derniers scrutins avaient désorienté toutes les combinaisons. La confusion régnait

(1) *Moniteur* du 11 février 1851, p. 434.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

partout. Les Montagnards, les yeux fixés sur l'échéance attendue de 1852, se réservaient pour cette époque redoutable : en attendant, ils accueillaient, tantôt avec une défiance dédaigneuse, tantôt avec un empressement perfide, les avances de royalistes qui, après les avoir combattus à outrance, unissaient parfois leurs votes aux leurs. Les royalistes eux-mêmes étaient divisés : orléanistes et légitimistes s'attaquaient dans leurs journaux. Sur ces entrefaites, le nouvel ajournement de la proposition Creton vint accroître les dissidences entre les deux fractions monarchiques. Les anciens chefs parlementaires différaient d'attitude : les uns, comme M. Berryer et M. Thiers, s'abandonnaient à leur hostilité contre le président ; les autres, comme M. de Broglie et M. Molé, contemplaient d'un regard attristé cette mêlée des partis. Parmi les feuilles de l'Élysée, quelques-unes, jalouses de se distinguer par leurs violences, attaquaient la loi du 31 mai, traînaient dans la boue le régime constitutionnel, appelaient de leurs vœux une sorte de coup de force, et leurs témérités effrayaient les députés du centre, favorables sans doute au prince, mais se refusant à de telles audaces. Pendant ce temps, Louis-Napoléon s'autorisait de ce désarroi pour garder son ministère extraparlementaire, et ce cabinet lui-même, inhabile à la politique, sans autorité, sans racines, était incapable d'apaiser aucun dissentiment ou de rallier aucunes forces autour de lui. Pour compléter ce tableau, on voyait quelques représentants, comme M. Daru et M. Léon Faucher, allant de banc en banc et s'employant avec plus d'ardeur que de succès à reformer les liens rompus de la majorité. — Ainsi se consumaient en des compétitions stériles la force et l'activité de l'Assemblée. Cependant, au milieu de ces disputes, une question s'élevait qui, de jour en jour, préoccupait davantage le pays, c'était celle de la *revision de la Constitution*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE DIX-HUITIÈME

LA REVISION DE LA CONSTITUTION

Sommaire : I. — Vices de la Constitution du 4 novembre 1848 : renouvellement simultané du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif; confusion entre les pouvoirs anciens et les pouvoirs nouveaux; la non-rééligibilité du président; la loi du 31 mai. — La *crise* de 1852; comment le désir d'éviter cette crise fait naître la pensée de *reviser la Constitution;* conditions légales qui rendent cette revision presque impossible.

II. — Louis-Napoléon et la revision; comment il souhaite la revision en vue de se perpétuer au pouvoir; nécessité pour lui de se rapprocher un peu de l'Assemblée; pourparlers avec M. Odilon Barrot et échec de ces négociations. — Formation du ministère Léon Faucher; comment ce nouveau cabinet a pour programme la revision de la Constitution et la prorogation des pouvoirs présidentiels.

III. — L'opinion publique, comme le prince, souhaite la revision; elle la souhaite surtout pour permettre la réélection de Louis-Napoléon. — Vœux des conseils généraux. — Pétitions. — On atteint la dernière année de la législature, c'est-à-dire l'époque où la question de la revision pourra être posée devant l'Assemblée.

IV. — Dispositions de l'Assemblée. — Les représentants de la gauche et de l'extrême gauche sont généralement hostiles à la revision; il en est de même des orléanistes purs. — Parti favorable à la revision : les amis de Louis-Napoléon; les légitimistes; les fusionnistes; le groupe de la rue des Pyramides. — Tous les calculs démontrent que la majorité constitutionnelle des trois quarts ne sera pas atteinte; les plus optimistes fondent encore un faible espoir sur les influences de la dernière heure et sur la pression de l'opinion publique.

V. — Incident inattendu. — Le prince Louis-Napoléon à Dijon (1er juin); son discours offensant pour l'Assemblée; vive émotion parmi les représentants. Paroles hautaines du général Changarnier.

VI. — Les pétitions revisionnistes affluent à l'Assemblée; l'Assemblée décide qu'elles seront renvoyées à une commission unique. — Discussion dans les bureaux. — Nomination de la commission; elle est en majorité favorable à la revision. M. de Tocqueville nommé rapporteur; ses dispositions; son rapport, chef-d'œuvre de précision, est à la fois clairvoyant et attristé.

VII. — Discussion publique : M. de Falloux. Le général Cavaignac et le droit divin de la République. M. Michel de Bourges. Admirable discours de Berryer.

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Victor Hugo, M. Dufaure, M. Odilon Barrot. — Vote. Rejet de la demande de revision. — L'Assemblée et le président reprennent leurs querelles un instant interrompues. Témoignages réciproques de malveillance. — L'Assemblée se proroge jusqu'au 4 novembre. Sentiments divers au moment de la prorogation.

I

L'utilité des constitutions écrites est d'assurer la paisible transmission des pouvoirs. La Constitution du 4 novembre 1848 paraissait rédigée dans un but contraire. Nos législateurs, comme s'ils eussent craint une tranquillité trop profonde, semblaient s'être appliqués à préparer des troubles; et ils avaient dépensé, dans cette partie de leur œuvre, toute l'habileté ingénieuse qu'ils avaient économisée pour le reste.

Aux termes de l'article 31 du pacte fondamental, les élections pour la nouvelle Assemblée législative devaient, si aucune loi n'intervenait, avoir lieu de plein droit le 29 avril 1852 : cette nouvelle Assemblée devait être installée le 28 mai. D'un autre côté, les articles 46 et 116 de la Constitution, combinés avec la loi du 28 octobre 1848, fixaient au deuxième dimanche du mois de mai de la même année l'élection du président de la République. Les deux pouvoirs se renouvelant à des époques presque simultanées, il était facile de deviner les agitations que cet immense *branle-bas électoral* entrainerait.

Ce qui aggravait le péril, c'était que cette période troublée, où le soin de la sécurité publique exigerait tant de vigilance, serait aussi celle où l'autorité flotterait indécise entre divers pouvoirs, les uns déjà nés, mais non encore légalement institués, les autres encore en fonction, mais déjà frappés de déchéance morale. La nouvelle Assemblée serait élue le 29 avril 1852, mais l'ancienne continuerait à siéger jusqu'au 28 mai. Quel serait le crédit de cette Assemblée encore vivante aux yeux de la loi, déjà morte aux yeux de l'opinion, délibérant en face de successeurs avides d'exercer à leur tour leur mandat? Quant au

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pouvoir exécutif, il serait encore plus fragile que le pouvoir législatif. Le deuxième dimanche de mai, les fonctions du président expireraient. Jusqu'à ce que l'élection de son successeur fût validée, où trouverait-on une véritable autorité capable de contenir les factions? On se heurterait à des pouvoirs multiples, les uns déjà jaloux de s'affirmer, les autres non encore résignés à disparaître, une nouvelle représentation nationale forte de son investiture récente et encore non instituée, un ancien président à peine sorti de l'Élysée, un nouveau président prêt à y entrer. Cette anarchie était annoncée, que dis-je? voulue par la loi, et les factieux étaient prévenus d'avance afin qu'ils pussent s'y préparer et en tirer profit.

Tout était combiné pour amonceler les obscurités sur cette période critique. L'article 45 de la Constitution déclarait non rééligible le président sortant de charge. Mais qui pourrait empêcher les masses ignorantes ou illettrées de voter de nouveau pour Louis-Napoléon, le seul nom qu'elles connussent et qui les attirât? Si le prince, encore un pied à l'Élysée, apprenait tout à coup cette nouvelle investiture, pousserait-il le scrupule jusqu'à en décliner le bénéfice? S'il acceptait ce nouveau mandat, la Constitution, violée en un point, ne s'écroulerait-elle pas tout entière? Si, par un désintéressement peu vraisemblable, il rentrait dans la vie privée, le président qu'on nommerait à sa place ne serait il point absorbé dans l'ombre même de sa popularité? et la fiction légale qui aurait donné à ce nouveau chef le pouvoir serait-elle assez forte pour le lui conserver?

La loi du 31 mai compliquait encore la crise. On savait que l'exécution de cette loi avait retranché des listes plus de deux millions huit cent mille électeurs, et ce résultat avait surpris même les partisans les plus décidés de cette réforme fameuse. Au jour de l'élection présidentielle, quelle force écarterait des urnes les masses exclues du droit de suffrage? Le vote universel ne serait-il pas une arme aux mains des factieux? La révolution, contenue jusque-là, ne se servirait-elle pas de cette arme pour faire irruption de nouveau?

Dès 1850, on commença à s'entretenir de cette redoutable

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

éventualité; avec l'année 1851, les préoccupations devinrent plus vives : bientôt la crise prochaine, la *crise de* 1852, ainsi qu'on disait alors, impressionna les esprits au point de compromettre la renaissance des affaires ou du crédit public. De là, la pensée de reviser l'œuvre de la Constituante. — Mais ici apparaissait l'embarras d'une solution légale. Les hommes de 1848 avaient traité leur création si imparfaite comme on eût fait d'une chose intangible et sacrée. Tout vœu en faveur de la revision ne pouvait être transformé en résolution définitive qu'à trois conditions : la première, c'est qu'il serait présenté dans la dernière année de la législature; la deuxième, c'est qu'il subirait l'épreuve de trois délibérations consécutives à un mois d'intervalle; la troisième, c'est qu'il rallierait les trois quarts au moins des suffrages exprimés. Alors, mais alors seulement, il devrait être procédé à la nomination d'une Assemblée de revision. Ainsi le voulait l'article 111 de la constitution du 4 novembre. — Certes, il y avait là de quoi décourager les bonnes volontés les plus robustes. Si étroite que fût cette issue, c'en était cependant une, et la seule qui s'offrît.

II

Cette revision, Louis-Napoléon la désirait. Si la Constitution subsistait, il était emprisonné dans l'article 45 qui interdisait sa réélection, et il lui fallait par suite quitter le pouvoir à l'époque marquée ou courir les chances d'un coup d'État. Quitter le pouvoir, il n'y songeait pas! Essayer un coup d'État ne déplaisait point à sa nature aventureuse. Mais s'il lui était possible d'obtenir que l'article 45 fût rapporté, de demeurer à l'Élysée sans sortir des voies régulières, cette solution qui conciliait toutes choses avait toutes ses préférences. Tout compte fait, il jugeait plus sûr de se perpétuer dans une sorte de *consulat* que de poursuivre par un acte d'audace la conquête d'un titre plus élevé. Tous les sentiments honnêtes et modérés

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

du prince le confirmaient dans ces vues. A cette combinaison, il voyait l'avantage de ne point rompre avec le Parlement, de ne point rejeter dans une opposition violente plusieurs de ses meilleurs amis. Il se disait enfin que si un coup d'État devenait nécessaire, il le tenterait avec plus de chance de succès s'il avait au préalable prouvé, par une tentative de revision régulière, la loyauté de ses intentions. C'est dans cet esprit que l'idée de la *prorogation des pouvoirs présidentiels* fut soutenue dans l'entourage du prince et dans les journaux de l'Élysée : elle le fut surtout par le *Constitutionnel*, qui, dès le mois d'avril 1850, avait proposé la suppression de l'article 45 et demandé la réélection de Louis-Napoléon (1).

Pour que ce dessein fût praticable, il fallait que le président se rapprochât de l'Assemblée, et rompît avec la politique provocante pratiquée depuis quelque temps. Il fallait surtout qu'il choisît des conseillers dont les sentiments constitutionnels fussent une sûreté pour le Parlement. A ce prix seul, il pouvait espérer que les représentants plieraient la Constitution à ses vues personnelles et lui ôteraient ainsi tout intérêt à la violer. Cette chance était bien faible, à cause du chiffre exorbitant des suffrages exigés. Telle quelle, il convenait de la tenter.

Le président songea d'abord à faire de M. Odilon Barrot son répondant auprès de l'Assemblée. Le choix était heureux, M. Barrot, par son honnêteté incontestée, était le plus respectable des garants, et, en flattant sa vanité qui était fort susceptible, on pouvait le conquérir tout à fait à la cause de la prorogation. Déjà au mois de janvier, le prince avait fait appel à son concours, avait songé à lui confier la formation d'un ministère, avait même proposé de lui adjoindre M. Billault, puis, sur son refus d'accepter la collaboration de celui-ci, avait projeté de lui donner pour collègue M. Léon Faucher. Pendant le mois de mars, quelques pourparlers avaient été repris dans le même but. Un soir, vers le commencement d'avril, M. Barrot reçut une nouvelle invitation à se rendre à l'Élysée. Quoique un peu découragé par l'échec des dernières tentatives, il n'hé

(1) Voir le *Constitutionnel*, nos des 15, 17, 21, 23 avril, 2 et 10 mai 1850.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sita pas à répondre à la convocation. Dans une entrevue précédente, il avait interrogé avec beaucoup de franchise Louis-Napoléon sur la limite de ses ambitions. « Une prorogation de « vos pouvoirs vous suffit-elle? » lui avait-il demandé. Le prince avait réfléchi un instant. « Oui, avait-il répondu, cela me « suffit; mes désirs ne vont point au delà. » Cette question préliminaire ayant déjà été tranchée, on put aborder sans retard les questions de personnes. Les négociations furent poussées fort loin. Dans le cabinet dont M. Barrot serait le chef, M. de Tocqueville fut désigné pour les affaires étrangères. M. Abbatucci qui assistait à l'entrevue devait, ainsi que M. Quentin-Bauchart, entrer dans le ministère. Il restait à disposer du portefeuille de l'intérieur, le plus important de tous. M. Barrot avait songé d'abord à M. Dufaure : mais ses derniers votes hostiles le rendaient désagréable au président de la République, et celui-ci ne cacha pas ses répugnances. A défaut de M. Dufaure, on proposa M. de Malleville, que Louis-Napoléon agréa. La combinaison paraissait en si bonne voie que le président insistait pour la rédaction immédiate des décrets et leur envoi au *Moniteur*. Le lendemain, les choses changèrent. M. de Malleville, sur l'avis de M. Thiers, de M. de Rémusat, de Duvergier de Hauranne, refusa son adhésion. Faute de ministre de l'intérieur, la tentative échoua (1).

M. Léon Faucher fut alors appelé. Les grands rôles ne l'effrayaient pas. Il en avait le courage et s'en attribuait volontiers les aptitudes. « Le cri général me désigne comme le seul « homme capable de conduire la résistance, disait-il dès le mois « de mars 1850... L'Assemblée, écrivait-il le 29 janvier 1851, « me connaissait comme orateur; elle semble maintenant « m'apprécier comme *leader* (2). » Dans cette disposition d'esprit, il accepta les ouvertures de Louis-Napoléon. Ce choix avait tout ensemble un avantage et un inconvénient : un avantage, car la loyauté de M. Léon Faucher était propre à rassurer l'Assemblée contre toute tentative illégale; un inconvénient,

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 106-112.
(2) Lettre à M. Henry Reeve. (Léon Faucher, *Correspondance*, t. II, p. 263 et 281.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

car ce personnage, par son caractère acerbe, s'était créé, même au sein de la droite, de nombreux ennemis. Le 10 avril, dans la soirée, un supplément du *Moniteur* annonça au public la nomination des ministres. M. Baroche était appelé aux affaires étrangères, M. Rouher à la justice, M. Chasseloup-Laubat à la marine, M. Buffet à l'agriculture et au commerce, M. de Crouseilhes à l'instruction publique. Le général Randon et M. Magne conservaient, le premier le portefeuille de la guerre, le second celui des travaux publics. Quant à M. Faucher, véritable président du conseil, il se réserva le portefeuille de l'intérieur. — Comme on le voit, c'étaient toujours à peu près les mêmes hommes qui arrivaient aux affaires, s'éloignaient un instant, puis reprenaient le pouvoir. Dès le lendemain, le représentant Sainte-Beuve proposa à l'Assemblée un ordre du jour de défiance contre le nouveau ministère qui lui paraissait une réédition presque impertinente du cabinet récemment renversé. M. Léon Faucher repoussa cette attaque avec beaucoup de vigueur. Il protesta surtout avec solennité contre toute idée de coup d'État : « S'il pouvait entrer dans notre pensée de porter la moindre « atteinte à la puissance parlementaire dont nous sommes une « humble émanation, cette tribune s'écroulerait plutôt pour « nous ensevelir sous ses ruines. » L'ordre du jour pur et simple fut voté.

Si le cabinet n'était pas nouveau par les personnages qui le composaient, il l'était par le dessein qu'il se proposait de remplir. Il devait être le *ministère de la revision*, ou, dans un sens plus étroit, le ministère de la *prorogation des pouvoirs présidentiels*.

III

La revision que le prince souhaitait pour se perpétuer au pouvoir, le pays la désirait comme lui et de la même façon que lui. Il ne songeait guère à remonter jusqu'à la monarchie,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

grande entreprise dont il ne se sentait pas la force, et que la persistance des préjugés non moins que l'échec de la *fusion* rendait presque impraticable. Ce qu'il voulait, c'était conjurer la *crise de* 1852, c'était mettre en sûreté les biens qui lui étaient chers, l'ordre, la propriété, les libertés civiles; et, pour les mettre en sûreté, il n'imaginait rien de mieux que de les confier à Louis-Napoléon, de le réélire, de lui conférer, par une série de mandats renouvelés, un consulat prolongé, peut-être viager. La prévoyance générale n'allait pas au delà.

Au mois d'avril 1850, les assemblées départementales s'étaient rendues les interprètes de la pensée publique. Sur quatre-vingt-cinq conseils généraux, cinquante-deux avaient formulé un vœu en faveur de la revision, et quatre d'entre eux avaient même spécifié qu'ils réclamaient spécialement la rééligibilité du président. Deux départements, le Vaucluse et le Var, s'étaient seuls prononcés avec netteté pour le maintien de la Constitution.

A mesure qu'on s'était approché de la dernière année de la législature, le mouvement avait grandi. En mars 1851, on avait commencé à parler de pétitions qui pèseraient sur les volontés de l'Assemblée. Un comité composé, non d'hommes politiques, mais surtout de gens d'affaires, se forma à Paris dans le but de provoquer les pétitions, de les centraliser, de les porter jusqu'au Parlement : ce comité était présidé par M. Pépin-Lehalleur, ancien président du tribunal de commerce. Le cabinet du 10 avril n'eut donc qu'à favoriser un courant déjà établi. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, apporta à cette œuvre l'ardeur qu'il mettait à toutes choses.

Dès le mois d'avril, les pétitions se répandirent dans les villes et se propagèrent jusque dans les campagnes les plus éloignées. Les unes avaient été rédigées par la presse ou les comités locaux, les autres avaient été envoyées directement de Paris. Sauf une seule exception, elles furent toutes conçues en termes respectueux pour le Parlement. Elles ne formulaient le plus souvent que le vœu d'une revision légale. Toutefois on en signala plusieurs, en particulier dans le département de la Marne, qui demandaient que l'Assemblée prorogeât elle-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

même les pouvoirs du président : d'autres émettaient l'avis que la revision fût prononcée à la majorité simple : enfin, sur quelques exemplaires, le mot *légalement* fut rayé et remplacé par le mot *immédiatement*.

Les feuilles ne tardèrent pas à se couvrir de signatures. Bourgeois, ouvriers, paysans donnèrent leur adhésion. Comme il était inévitable, il arriva assez souvent qu'un zèle mal entendu altéra le caractère de ces manifestations tout à fait spontanées à l'origine. Parfois les pétitions furent transmises par la voie administrative. Certains maires, en les renvoyant à leurs chefs hiérarchiques, louèrent le zèle de leurs administrés ou, ce qui est plus grave, signalèrent les noms des récalcitrants ; d'autres, comme s'il se fût agi d'un devoir de leur charge, s'excusaient de n'avoir pas mieux réussi et s'évertuaient à assurer que ce n'était pas de leur faute. On vit quelques juges de paix dénoncer les maires; on en vit même qui offraient de se rendre dans les campagnes pour réchauffer les tièdes ou ramener les douteux. Ailleurs, aux feuilles de pétitions étaient ajoutées toutes sortes d'apostilles : c'étaient des demandes de secours pour les églises, de subventions pour les écoles, voire même des demandes de croix d'honneur. Dans quelques villages, l'instituteur et le garde champêtre allèrent de maison en maison recueillir les signatures; dans quelques autres, les habitants furent convoqués à la mairie pour signer. L'administration supérieure fut plus réservée, mais non inactive : il y eut même à Avignon et à Tulle des réunions de préfets qui n'avaient d'autre but que d'aviser aux moyens de propager le pétitionnement (1).

Ces abus partiels n'ôtaient pas à l'ensemble des manifestations leur portée et leur sincérité. Ces manifestations, le ministère les désirait, les favorisait, mais il ne les commandait pas. Le mouvement était né avant lui, et il se fût développé sans lui. — C'est dans les départements de la Meuse, de la Charente, de la Charente-Inférieure, que les adhésions furent le plus nombreuses. C'est dans les départements du Morbihan,

(1) Rapport de M. de Melun (du Nord). (*Séance parlementaire du 8 juillet* 1851.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

du Finistère, de la Vendée, que la propagande eut le moins de succès (1). Cependant on n'était encore qu'au mois de mai, et l'agitation continuait : non seulement elle continuait, mais elle gagnait en activité. Six semaines plus tard, le 1er juillet, le chiffre des signatures dépassait onze cent vingt-trois mille (2).

IV

Dès les premiers jours de mai, on vit, à l'ouverture de chaque séance, les députés de la droite et surtout du centre se diriger vers le bureau et y déposer les pétitions revisionnistes que leurs commettants leur envoyaient. Dès ce moment aussi, les représentants durent arrêter leurs résolutions.

Dans l'Assemblée, deux partis étaient nettement opposés à toute revision : c'était d'un côté le groupe nombreux des républicains de toute nuance; c'était de l'autre le petit groupe des orléanistes purs.

Les républicains n'étaient pas éloignés de croire au droit divin de la République. La République, ils ne la gouvernaient pas, mais ils la possédaient au moins de nom. En essayant de l'améliorer, ils étaient assurés de ne pas la gouverner davantage et couraient de plus la chance de la perdre tout à fait. La revision servirait, selon toute vraisemblance, les ambitions de Louis-Napoléon : peut-être aussi, malgré les apparences contraires, favoriserait-elle les monarchistes; or, dans l'une et l'autre hypothèse, les dernières traces du régime de Février disparaîtraient. Était-il possible d'ailleurs d'élire une Assemblée de revision sous l'empire de la loi du 31 mai, et ne fallait-il pas tout d'abord que le suffrage universel fût rétabli? — Ainsi pensaient les républicains de la gauche modérée et aussi ceux de l'extrême gauche. A la vérité, en parlant de la

(1) Tableau annexé au rapport de M de Melun. (*Moniteur* de 1851, p. 2097.)
(2) *Rapport de M. de Melun.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sorte, ils s'attiraient les anathèmes de Ledru-Rollin, de Delescluze et des autres Montagnards exilés à Londres. Ceux-ci voulaient, à leur manière, reviser la Constitution qu'ils jugeaient antidémocratique. Ils voulaient la suppression de la présidence; ils voulaient la transformation des représentants en de simples délégués chargés de préparer les lois que la nation entière voterait : ils appelaient cela le *gouvernement du peuple par le peuple* (1). Mais qu'importaient, aux yeux des politiques de la gauche qui se piquaient de sagesse ou de prévoyance, ces vaines spéculations, fruit des rêveries ou de l'oisiveté de l'exil?

Les orléanistes purs (on entendait par là les orléanistes fidèles au programme de 1830 et hostiles à la fusion), les orléanistes purs répugnaient à perpétuer au pouvoir Louis-Napoléon, qu'ils n'étaient pas éloignés de considérer comme leur pire ennemi. Si d'aventure la revision profitait à la monarchie, ce serait à la monarchie légitime qui leur inspirait peu de goût, surtout peu de confiance. Dans cet état d'esprit, ils préféraient, eux aussi, maintenir le *statu quo*, qui laissait, du moins, quelque chance ouverte à leur fortune. Ces chances dont ils se gardaient de parler, mais qu'ils calculaient dans le secret de leur âme, c'était l'élection possible de quelqu'un des leurs à la présidence, par exemple de M. Thiers, ou mieux encore, celle du général Changarnier, très agréable en ce temps-là aux royalistes des deux branches. L'un des fils de Louis-Philippe ne pourrait-il pas même être appelé à la première magistrature de la République, et cette élection, si elle se réalisait, ne serait-elle pas, pour la famille d'Orléans, un signe éclatant de la faveur publique, peut-être un acheminement vers le trône?

Dans le reste de l'Assemblée, l'intérêt ou le patriotisme portait à désirer la revision.

Le parti de l'Élysée, comme on l'a vu, la souhaitait vivement. Il semble même que, dans le dessein de conquérir des adhésions, les amis du prince aient fait de sérieuses avances à ceux des membres de la majorité les plus hostiles à Louis-

(1) Ledru-Rollin, *Plus de président, plus de représentants.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Napoléon. On ne peut guère interpréter autrement une démarche que M. de Persigny fit en ce temps-là auprès du général Changarnier et qui, rapportée presque aussitôt par les journaux, excita vivement la curiosité publique. Le général, depuis sa disgrâce, occupait un fort modeste appartement à l'entrée du faubourg Saint-Honoré. « Quelle tristesse, dit en « entrant M. de Persigny, quelle tristesse de voir dans un si « petit réduit un homme qui tient une si grande place dans le « pays! — Oh! c'est que j'ai besoin d'un petit cadre pour « paraître grand », reprit avec à-propos Changarnier. Arrivant alors à l'objet de sa visite : « Le triomphe de Louis-Napoléon, « dit M. de Persigny, est certain : il pourrait, à la rigueur, se « passer du concours de l'Assemblée; mais il aime mieux agir « par les voies légales. On serait donc reconnaissant à Chan- « garnier si, dans le débat sur la revision, il consentait à « monter à la tribune et à engager ses amis à voter pour le « président. » M. de Persigny ne négligea pas d'insinuer que de hautes récompenses seraient le prix de cet utile concours. Cependant le général, d'abord surpris, resta sourd à ces ouvertures ou n'y répondit que par des banalités polies. Le visiteur, un peu décontenancé, se retira. Cette entrevue eut-elle lieu à l'insu de Louis-Napoléon? M. de Persigny l'affirma (1), et l'on n'a aucune raison de douter de sa parole. De quelque façon que l'on apprécie cette démarche, elle demeure comme un curieux témoignage des sentiments qui régnaient alors dans l'entourage du président.

Les légitimistes avaient coutume, en ce temps-là, de se réunir rue de Rivoli pour y concerter leurs résolutions. Quelques membres de la réunion, tels que M. de Laboulie et M. Vesin, étaient peu favorables à la revision. « L'Assemblée de revision, disaient-ils, élue sous la double pression des fonctionnaires de Louis-Napoléon et des émissaires socialistes, ne donnera que des bonapartistes ou des rouges. » Cette opinion, quoique assez plausible, fut presque unanimement rejetée. « Les

(1) Lettre de M. de Persigny au journal *la Patrie*. (*La Patrie*, 2 mai 1851.) — Voir, en outre, l'*Indépendance belge*, 29 avril 1851; l'*Ordre*, 27 et 30 avril 1851, et l'*Opinion publique*, 29 avril 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

royalistes, répondait-on, ont assez attendu : il faut qu'ils tentent la fortune et mettent leur principe en pleine lumière : une plus longue patience ressemblerait à une abdication : ce qu'il faut, c'est, non la revision partielle qui ne serait qu'un expédient, mais la revision totale qui ouvrira la porte à la monarchie. » Ainsi parla M. Berryer; ainsi parla surtout M. de Falloux, qui revenait de Venise, où il s'était entretenu avec le comte de Chambord, et qui semblait le dépositaire des plus récentes instructions de ce prince.

Le petit groupe des députés fusionnistes, qui se rassemblaient rue de l'Université et qui obéissaient volontiers à l'influence de M. Molé, inclinait aussi à la revision et était disposé à la voter.

Entre les familiers de Louis-Napoléon et les royalistes, à distance presque égale des uns et des autres, était enfin un groupe nombreux qu'on appelait, à cause du lieu de ses réunions, le *groupe de la rue des Pyramides*. Cette importante fraction de la majorité se composait d'hommes venus de points très divers : gens ambitieux qui se ménageaient pour l'avenir, et âmes patriotes qui songeaient surtout au pays; légitimistes fidèles encore, mais trop peu confiants pour accepter la discipline de leur parti; orléanistes respectueux pour leurs princes, mais ennemis des solutions extrêmes; ministres ou anciens ministres du président, prêts sans doute à le suivre, mais non jusqu'à un coup d'État. Là, on souhaitait la revision, on la souhaitait avec ardeur, non par espoir d'un retour monarchique, non par attachement pour Louis-Napoléon, mais parce qu'on croyait que, de tous les provisoires, celui que l'on avait était le moins mauvais. Le personnage le plus éminent de ce groupe était le duc de Broglie. Avec la haute autorité qui s'attachait à son nom et à ses services, il s'était prononcé pour la revision. A la même époque, son fils, le prince Albert de Broglie, très jeune encore, mais d'une maturité précoce, publiait dans la *Revue des Deux Mondes* un remarquable travail où il démontrait l'urgence de modifier et de refondre l'œuvre si imparfaite de 1848 (1).

(1) 1852 *et la revision de la Constitution*, par le prince Albert DE BROGLIE. (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1851.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Telle était la distribution des partis. Ces dispositions laissaient-elles quelque chance de rallier le chiffre exorbitant des trois quarts des voix? A juger l'avenir d'après le passé, on ne pouvait guère y prétendre. Même aux jours de la plus étroite union, l'ancienne majorité n'avait jamais atteint une telle proportion. Elle avait été, pour les crédits de l'expédition romaine, de 470 voix; pour la loi d'enseignement, de 399 voix; pour la loi du 31 mai, de 433 voix. En dépit de ces pronostics, on ne pouvait déterminer avec une absolue certitude quelles seraient les influences de la dernière heure. Peut-être les orléanistes dissidents fléchiraient-ils; peut-être un assez grand nombre de républicains se détacheraient-ils du gros de leurs amis. En tout cas, si l'on approchait sans y atteindre du chiffre des trois quarts, il se formerait un courant d'opinion tel, que la revision, vaincue une première fois, triompherait plus tard à une seconde épreuve. Sans doute on n'espérait guère, mais on ne voulait point encore désespérer tout à fait.

V

Avec Louis-Napoléon, tout était plein de surprises. Au moment même où la perspective de la revision conviait les deux pouvoirs à l'union, un nouvel éclat du président déconcerta les laborieux efforts de ses ministres et produisit sur tous les esprits modérés une impression aussi pénible qu'inattendue.

Le 1er juin était le jour fixé pour l'ouverture de la section du chemin de fer de Tonnerre à Dijon. Louis-Napoléon aimait ces sortes de solennités. Dans la capitale, en face de l'Assemblée, il était presque relégué au second rang. Dans les provinces, le prestige de son nom lui permettait les allures d'un souverain. Le 31 mai, il quitta Paris, alla coucher à Sens et arriva le lendemain à Dijon. Plusieurs importants personnages l'avaient accompagné dans cette excursion : c'étaient le vice-président de la République, M. Boulay de la Meurthe, le pré-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sident et les vice-présidents de l'Assemblée, le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher. Le général Castellane, qui commandait à Lyon, était venu de cette ville pour saluer le prince. Le soir, un banquet avait été préparé dans l'ancienne *salle des États*. A l'issue du festin, le président prit la parole. Rien ne laissait présager un éclat. Bien au contraire, la présence du bureau de l'Assemblée, l'approche des débats sur la revision, tout invitait à la réserve. Quel ne fut pas l'étonnement quand on entendit Louis-Napoléon se répandre en paroles amères contre la représentation nationale! L'Assemblée, dit-il en substance, l'avait soutenu dans toutes les mesures de compression : il n'en avait pas été de même dans toutes ses tentatives pour améliorer le sort des classes populaires. Le président ajoutait qu'il était dédommagé de cette mauvaise volonté par les sympathies des populations; qu'il saurait résister aux vieux partis; que la France ne périrait pas entre ses mains. — On rapporte que, dans la salle même du banquet, l'un des membres du bureau de l'Assemblée protesta du geste ou même par une interruption contre ce langage inconvenant et surtout injuste. Cette étrange allocution, commentée avec une extrême vivacité, fut l'objet de tous les entretiens de la soirée. Le plus affligé de tous fut le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher. Il fallait à tout prix prévenir ou tempérer l'effet de cette incartade. Le discours fut aussitôt remanié, adouci dans ses parties les plus imprudentes. A minuit, M. Léon Faucher repartit pour Paris par un train spécial, et, de peur de surprise, porta lui-même au *Moniteur* la harangue présidentielle revue et expurgée par ses soins (1).

Malgré cet empressement, on connut le vrai texte du discours de Dijon, et, les commentaires allant leur train, on ajouta même aux paroles du prince. L'Assemblée chercha

(1) Plus tard, dans la publication des *Œuvres de Napoléon III*, on rétablit le texte à peu près exact du discours de Dijon. Voici le principal passage que M. Léon Faucher avait cru devoir supprimer : « Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé lorsqu'il s'est agi de combattre le désordre « par des mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, fonder le « Crédit foncier, prendre des mesures pour améliorer le sort des populations, je « n'ai rencontré que l'inertie... » (*Œuvres de Napoléon III*, t. III, p. 211.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

une occasion de revanche : elle ne tarda pas à la trouver.

On se souvient des héroïques soldats du 14e de ligne qui, le 24 février 1848, avaient défendu le poste du Château-d'Eau. Au mois de janvier 1851, sept des survivants de cette valeureuse troupe avaient été décorés : deux d'entre eux avaient déjà quitté l'armée et, par suite, n'avaient pas droit à l'indemnité que la loi accorde aux croix militaires. Un projet ayant été déposé pour allouer le traitement de légionnaire à tous les gardes républicains décorés pour leur conduite pendant l'émeute de Juin, quelle que fût d'ailleurs la date de leur promotion, le général Gourgaud proposa d'étendre la même faveur aux deux soldats du 14e de ligne nommés chevaliers de la Légion d'honneur depuis leur rentrée dans leurs foyers. Cet amendement rappelant d'irritants souvenirs, la discussion s'égara. On vint à parler de l'obéissance passive due par les troupes, et de leur attitude probable en cas de coup d'État. Aux proportions que prit tout de suite le débat, on sentit que les menaces du discours de Dijon pesaient sur toutes les âmes. C'est ce moment que choisit le général Changarnier pour porter à la tribune la protestation du Parlement. « ... A en « croire certains hommes, dit-il, l'armée serait prête, dans un « moment d'enthousiasme, à porter la main sur les lois du « pays et à changer la forme de son gouvernement.

« Pour vous rassurer, il me suffirait peut-être de vous « demander où est le prétexte à l'enthousiasme. (*Rires et « approbations. Bravo!*)

« J'ajouterai que l'armée, profondément pénétrée du sen- « timent de ses devoirs, du sentiment de sa propre dignité, ne « désire pas plus que vous de voir les hontes et les misères des « gouvernements des Césars, alternativement proclamés ou « changés par des prétoriens en débauche.

« Le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais « personne n'obligera les soldats à marcher contre le droit, à « marcher contre cette Assemblée. Dans cette voie fatale, on « n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une « escouade, et l'on trouverait devant soi les chefs que la « France est accoutumée à suivre dans la voie du devoir et

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« de l'honneur. *Mandataires de la France, délibérez en paix.* »

A cette leçon indirecte, mais fort transparente, s'ajouta, avant la fin de la séance, une interpellation présentée par M. Desmousseaux de Givré. Placé dans la délicate alternative de désavouer le chef de l'État ou de briser avec le Parlement, M. Léon Faucher se tira d'embarras par une réponse concise qui ne laissait place à aucune insistance. « Le discours de M. le « président, dit-il, a été inséré au *Moniteur*. Ce texte est officiel : « le gouvernement n'en reconnaît pas d'autre. » Sur cette déclaration, l'ordre du jour pur et simple fut voté.

VI

Cependant on venait d'atteindre la date du 28 mai. Ce jour-là, commençait la dernière année de la législature. C'est à partir de ce moment que la question de revision pouvait être légalement posée devant l'Assemblée.

Aux pétitions qui affluaient de tous les points de la France, se joignaient les projets émanés de l'initiative des députés. Il y avait la proposition Larabit, qui limitait la revision à la rééligibilité du président et qui déférait la solution de cette question non à une nouvelle Assemblée constituante, mais au peuple. — Il y avait la proposition Peyer, qui, tout en concluant à la revision, stipulait que le principe du gouvernement républicain demeurerait hors de toute atteinte. — Il y eut un peu plus tard la proposition Bouhier de l'Écluse, qui tendait à la revision totale, c'est-à-dire à la nomination d'une Assemblée qui déciderait du gouvernement de la France. — Il y eut aussi la proposition Creton, qui était conçue dans les mêmes termes que la proposition Bouhier de l'Écluse, mais voulait, en outre, que les institutions républicaines, si on les maintenait, fussent améliorées et refondues. — Enfin, il y avait une proposition de M. de Broglie et de ses amis, qui demandait en termes très brefs et sans commentaires que l'Assemblée émît un vœu en

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

faveur de la revision. Cette proposition était signée des 233 membres de la réunion des Pyramides : ces 233 représentants formaient le véritable noyau du parti revisionniste.

L'Assemblée, pour éviter la multiplicité des débats, résolut de renvoyer à une commission unique toutes les pétitions ou tous les projets, et elle se retira dans les bureaux pour nommer cette commission.

La discussion s'étant ouverte dans les bureaux, l'abondance même des vues montra l'étendue des divergences. Les républicains invoquèrent pour le maintien du *statu quo* toutes les raisons qu'ils avaient déjà fait valoir, l'intérêt supérieur de la République, les entraves de la loi du 31 mai, les ambitions de Bonaparte. Les orléanistes exclusifs, comme M. Piscatory et M. de Mornay, jugèrent peu sérieuse et surtout peu sincère l'œuvre qu'on méditait. « Ce qu'on veut, c'est écarter le danger « de 1852 et faire un peu de monarchie sans chercher querelle « à la République ; mais cela, c'est le consulat à vie sans la « gloire, sans les services, sans le génie nécessaire pour porter « une accablante responsabilité. » — Quant aux amis de la revision, ils étaient nombreux, mais combien différents étaient leurs desseins! Les plus ardents parmi les royalistes voulaient que la question se posât entre la République et la monarchie. Les familiers de l'Élysée ne songeaient qu'à la réélection du président, seule chose, disaient-ils, dont le pays se souciât. Les politiques, comme le duc de Broglie, se prêtaient sans beaucoup d'entrain à la prorogation des pouvoirs présidentiels, ne croyaient guère à la monarchie, songeaient à entourer la République d'institutions parlementaires, à la garantir contre l'anarchie, à la rendre, en un mot, raisonnable, puisque, décidément, on n'en pouvait sortir. — Dans ces conférences à huis clos apparaissaient mieux que dans les débats publics les sentiments intimes. Il y avait les découragés, comme M. de Rémusat et M. de Tocqueville, qui voyaient presque autant de dangers à reviser qu'à ne pas reviser. Il y avait les systématiques, comme M. de la Rochejaquelein, qui ne manquaient pas l'occasion de prôner la doctrine de l'appel au peuple. Il y avait les amis de la légalité, comme M. Berryer et M de Cor-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

celles, qui estimaient que si la revision n'était pas votée, il faudrait observer fidèlement la constitution : d'autres, au contraire, laissaient clairement entendre que si la majorité simple était obtenue, il serait cruel d'emprisonner le pays dans les liens d'une loi impraticable. — Au milieu de toutes ces impressions, un sentiment très général dominait, c'était le dédain ou même une sorte d'irritation vis-à-vis du prince. On se souvenait du récent discours de Dijon, et M. de Falloux s'en plaignit, dit-on, très amèrement à M. Léon Faucher. Même parmi les partisans de la prorogation, beaucoup se défendaient de toute sympathie pour Louis-Napoléon et tenaient à établir qu'ils ne le soutenaient que faute de mieux. On prêta à M. de Broglie le propos suivant : « Je ne connais pas le président, je « ne le connais que pour avoir contribué à l'envoyer à Ham ; « mais si on ne le nomme pas, on choisira quelque démagogue « en blouse, et tout ira de mal en pis. » — Ce mélange de bons offices et de persiflage était plus hautain que politique. Quand, loin de pouvoir détruire ses adversaires, on est contraint de les consolider, il faut se garder de les rendre implacables en les humiliant. En agissant ainsi qu'on le faisait, on déliait d'avance Louis-Napoléon des liens de la reconnaissance ; on le rejetait violemment vers cet entourage intime de l'Élysée qui, dès cette époque, le circonvenait et le sollicitait à un coup de main ; on lui inspirait enfin une tentation fort naturelle, sinon légitime, celle de confondre à son tour ces dédaigneux protecteurs qui le froissaient plus encore qu'ils ne le servaient.

La commission fut nommée : tous les partis y étaient représentés : elle contenait des républicains, MM. Charras, Cavaignac, Favre, Charamaule ; des orléanistes, M. Baze et M. de Mornay ; des légitimistes, M. Berryer et M. de Melun (du Nord). MM. de Tocqueville, de Corcelles, de Broglie, Moulin, Dufour, Barrot incarnaient en eux les nuances intermédiaires du parti conservateur. M. de Montalembert enfin était membre de la commission, et quant à lui, on ne savait, en ce temps-là, à quel groupe le rattacher : suspect aux monarchistes, exécré des républicains, champion du président dans l'affaire de la dotation, mais sans attaches avec l'Élysée et trop dédaigneux

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

au fond pour en contracter, soucieux avant tout des questions religieuses et voyant parfois les catholiques s'éloigner de lui, tel était alors cet éminent personnage; nature indépendante autant que droite, trop hautaine pour poursuivre la popularité, trop courageuse pour redouter les inimitiés; sorte de tirailleur d'avant-garde un peu dépaysé dans le terre à terre des intrigues parlementaires; orateur incomparable, à qui convenait la tribune, non la politique.

Par neuf voix contre six, la commission se prononça pour la revision pure et simple. On procéda à la nomination du rapporteur. Plusieurs des commissaires auraient souhaité M. de Broglie. La voix amie de M. de Corcelles fit pencher la balance en faveur de M. de Tocqueville (1), qui fut élu par huit voix contre sept.

Le choix de M. de Tocqueville n'était pas très heureux. Cette question de la revision était abordée avec plus de résignation que d'entrain. Il aurait fallu, au début de cette campagne, ranimer les courages, voiler la défaite probable, grossir les faibles chances de succès. Or, M. de Tocqueville, esprit éminent entre tous, était, de tous les hommes, le moins propre à réconforter les autres. Il était trop clairvoyant pour n'être pas triste et trop sincère pour dissimuler ses tristesses. « Les « gouvernants sont des aveugles qui conduisent au milieu des « fondrières une société qui n'y voit goutte. » Ainsi parlait-il dès la fin de 1849 (2). Sa mauvaise santé qui assombrissait encore son humeur l'avait forcé à passer en Italie l'hiver de 1850 à 1851, et, de là, il avait envoyé à ses amis les plus désolants pronostics : « Je suis bien noir pour l'avenir... Je « crois que nous luttons en vain, et que la nation nous entraine « hors de la liberté (3). » « J'aurais vu sans peine, écrivait-il « un peu plus tard, Louis-Napoléon devenir notre chef per- « manent : mais il est aussi impénétrable aux idées constitu- « tionnelles que le roi Charles X. Il a sa légitimité à sa « manière, et il croit aux constitutions de l'Empire comme

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 137.
(2) Lettre du 22 décembre 1849. (*Nouvelle Correspondance*, p. 251.)
(3) Lettre du 31 janvier 1851. (*Nouvelle Correspondance*, p. 267.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« l'autre au droit divin (1). » Ses travaux de publiciste et d'historien l'avaient accoutumé à observer avec une sorte d'impartialité sereine les sociétés modernes, disposition excellente pour la critique, insuffisante et parfois dangereuse pour la vie active. Ces dispositions, il les porta dans son rapport. Il étudia la société française comme il avait étudié la société américaine : c'était dans l'une et l'autre peinture la même fidélité de description, la même précision de langage, la même rigueur de procédés, la même habileté à montrer le mal et, hélas! aussi la même impuissance à le conjurer. A cette heure de crise, la France malade croyait peu à sa guérison par les voies légales : le médecin qu'on lui envoyait semblait y croire moins encore.

Le 8 juillet, M. de Tocqueville monta à la tribune pour lire son travail. L'Assemblée écouta cet attristant chef-d'œuvre avec le recueillement attentif que méritaient à la fois le renom de l'auteur et la gravité du sujet. M. de Tocqueville traçait d'abord un tableau frappant des vices de la Constitution :

« Une Chambre chargée seule de faire la loi, un homme « chargé seul de présider à l'application de toutes les lois et à « la direction de toutes les affaires, tous deux élus de même « directement par l'universalité des citoyens; l'Assemblée « toute-puissante dans le cercle de la Constitution; le pré- « sident obligé de lui obéir dans la même limite, mais tenant « de son élection une force morale qui permet d'imaginer la « résistance et qui rend la soumission malaisée; pourvu d'ail- « leurs de toutes les prérogatives que possède le chef du pou- « voir exécutif dans un pays où l'administration publique, « partout répandue et mêlée à tout, a été faite par la monar- « chie et pour elle : ces deux grands pouvoirs égaux par « l'origine, inégaux par le droit, condamnés par la loi à la « gêne, conviés en quelque sorte par elle aux soupçons, aux « jalousies, à la lutte; obligés pourtant de vivre, resserrés l'un « contre l'autre, dans un tête-à-tête éternel, sans rencontrer « un intermédiaire ou un arbitre qui puisse les concilier ou

(1) *Nouvelle Correspondance*, p. 271

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« les contenir, ce ne sont pas là les conditions d'un gouver-
« nement régulier et fort. »

Le rapporteur invoquait le vœu de l'opinion : « On a tort « sans doute de céder trop aisément au courant de l'opinion « publique; mais il n'est pas toujours sage ni patriotique de « lui résister. Les règles de la conduite des hommes d'État en « cette matière varient suivant l'esprit des temps et la forme « des institutions. Dans les pays libres, et surtout dans les « pays de démocratie, où le bien comme le mal ne peuvent « s'accomplir qu'à l'aide des masses, il faut avant tout con- « server leur affection et leur confiance. Lorsqu'elles sont « inquiètes, troublées, souffrantes, et qu'elles réclament un « remède, leur refuser ce remède parce qu'on le juge moins « efficace qu'elles ne l'imaginent, c'est les désespérer, c'est « les pousser à prendre, avec d'autres conducteurs, une autre « conduite et d'autres maximes politiques. »

Il faut à tout prix, continuait M. de Tocqueville, éviter la crise de 1852. « Par l'effet accidentel de la loi du 28 octobre « 1848, loi rappelée par l'article 116 de la Constitution, le « président a été élu le 10 décembre 1848, et sera néanmoins « arrivé au terme de sa magistrature dans le courant de mai « prochain. Ainsi, dans le même mois et à quelques jours de « distance, le pouvoir exécutif et la puissance législative chan- « geront de mains. Assurément jamais un grand peuple encore « mal préparé à l'usage de la liberté républicaine n'aura été « jeté tout à coup par la loi même dans un tel hasard, jamais « constitution naissante n'aura été soumise à une si rude « épreuve. Et dans quelle contrée de la terre, messieurs, cette « éclipse prévue et totale du pouvoir doit-elle se faire remar- « quer? Chez le peuple du monde qui, bien qu'il ait renversé « plus souvent qu'un autre son gouvernement, a le plus « l'habitude et sent plus qu'aucun autre peut-être le besoin « d'être gouverné. » Le seul moyen d'empêcher cette crise, c'est de remettre momentanément tous les pouvoirs « entre « les mains d'une Assemblée constituante qui aura pour elle « l'autorité de la nation même et la force de la jeunesse ».

La crainte d'une élection inconstitutionnelle n'impression-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

nait pas moins le rapporteur. « Si par suite de cette anxiété « publique, dans l'absence de tout autre candidat connu, peut-« être par suite de l'action illégitime des partis ou du pouvoir « lui-même, une élection inconstitutionnelle avait lieu, qu'ar-« riverait-il? Croit-on que l'unique conséquence d'un pareil « fait fût l'abolition d'un article de la Constitution? Est-ce que, « quand un peuple a brisé de ses propres mains une partie de « sa loi fondamentale, il n'a pas virtuellement aboli tout le « reste? Non : la Constitution tout entière serait renversée, « renversée par une impulsion soudaine, par un effort irré-« fléchi, sans qu'il restât debout aucun pouvoir légitime qui eût « le droit de rien édifier à sa place. Et qu'est-ce que la Consti-« tution, messieurs, quelque imparfaite qu'on la suppose? « Avons-nous besoin de le dire? c'est la légalité, c'est le droit. « La Constitution non pas légalement changée, mais violée et « renversée, tout est permis, tout peut être essayé, tout est « possible. Le droit politique n'est plus nulle part; la seule et « dernière image qui nous en restait a disparu. La France est « de nouveau livrée aux caprices de la foule et aux hasards de « la force. »

Le rapporteur conseillait donc la revision. « Le *statu quo* « actuel, disait-il en condensant sa pensée, doit aboutir « presque nécessairement, soit à l'usurpation, soit à l'anar-« chie, en tout cas, à la ruine de la République et peut-être « de la liberté. » Rien ne semblait plus net. Cependant, il eût été imprudent de louer trop vite la netteté de ces conclusions, M. de Tocqueville laissait clairement entendre que son avis ne prévaudrait pas. Pour ce cas trop probable, il recommandait avec insistance l'observation de ce *statu quo* constitutionnel qui conduisait, selon ses propres expressions, « à l'usurpation et à l'anarchie ». Chemin faisant, il effleurait les arguments de la majorité de la commission, et ces arguments, éclairés d'une demi-lumière, laissaient entrevoir les périls mêmes de la revision.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

VII

La délibération publique fut fixée au 14 juillet. Avant de l'ouvrir, M. Dupin engagea ses collègues à la modération. Faisant allusion à l'objet du débat : « Tous les partis, dit-il « finement, ont intérêt à se montrer par leurs qualités et non « par leurs défauts. » Contre la coutume, cet avis fut entendu. L'espoir caressé un instant de conquérir à la revision de nouveaux adhérents s'était presque évanoui : aussi le résultat était-il trop prévu pour qu'on se passionnât beaucoup. La discussion s'éleva d'ailleurs à des hauteurs telles que les arguments avaient peine à se rencontrer et par conséquent à se combattre. On eût dit une série de discours isolés et magnifiques sur les mérites respectifs de la République et de la monarchie. L'Assemblée, silencieuse et recueillie, écoutait ces généralisations superbes qui n'avançaient guère la politique, mais qui enrichissaient l'art de nouveaux chefs-d'œuvre : après tout, ce bénéfice n'était pas lui-même méprisable, et il n'est pas sans intérêt de raconter cette dernière fête de la tribune, bientôt muette et brisée !

M. de Falloux, qui parla dès la première séance, annonça nettement qu'il demandait non une revision partielle, mais la revision totale pour arriver à la monarchie. Il déploya les qualités qui lui étaient ordinaires, la mesure, la précision, une dignité aisée, une sincérité qui n'excluait point l'habileté, la courtoise politesse d'un homme du monde, et, avec cela, la fermeté de vues d'un homme d'État. Dans son discours étaient mêlées les craintes et les espérances. « La France, disait-il, est « assez malade pour avoir besoin d'être sauvée ; elle est assez « forte pour retrouver son énergie. » En terminant, il se tourna vers ses amis : « Hâtez-vous, leur dit-il, et unissez-vous. »

Cavaignac, qui succéda à M. de Falloux, repoussa toute revision. A ses yeux, un gouvernement était perdu le jour où il

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

laissait discuter son principe. Cela n'empêchait pas l'honorable général de rendre hommage à la souveraineté du peuple. Seulement il l'entendait avec une restriction : le peuple était souverain quand il s'agissait d'entrer dans la République, et ne l'était plus quand il voulait en sortir. Telle est la thèse que développa avec sa gravité ordinaire, dans un langage un peu pénible et à grands renforts de subtilités, l'ancien chef du pouvoir exécutif.

Michel de Bourges élargit encore le cadre déjà si agrandi. Depuis la fuite de Ledru-Rollin, il était le principal orateur de la Montagne, et cette occasion lui apparut de consolider sa renommée. Dans un discours long, souvent éloquent, interrompu par les applaudissements enthousiastes de l'extrême gauche, il entreprit le procès de la monarchie et la glorification de la République. L'état du pays prouvait, à ses yeux, l'irrésistible puissance du mouvement républicain. « Vous êtes 500, nous 200 : « vous avez les fonctionnaires, l'armée, toutes les forces maté- « rielles, et pourtant vous ne nous renversez pas! Et pourtant « la République vit! Voilà ce qui atteste notre force et ce qui « fait notre espérance. »

Si brillante qu'eût été cette joute oratoire, il sembla, lorsqu'on entendit Berryer, qu'on n'avait assisté jusque-là qu'à la préface de la discussion.

Ce grand débat presque sans limites plaisait à son éloquence qui aimait à se développer à l'aise comme un fleuve non contenu par des digues. En maintes conjonctures, il avait célébré la royauté qui lui était chère, mais il n'avait pu le faire qu'en brisant le cadre où l'ordre du jour l'emprisonnait. Pour la première fois, il lui était permis de tracer sans contrainte son programme. Tout contribuait à l'élever à des hauteurs qu'il n'avait point encore atteintes. Il succédait à Michel de Bourges, qui venait de glorifier la République, et la contradiction d'un rival, inégal sans doute à lui-même, mais non indigne d'être réfuté, ajoutait à sa généreuse ardeur un stimulant nouveau.

Il commença par rappeler que les royalistes n'avaient point pris l'initiative de la revision. « Mais, cette question une fois « posée, pouvions-nous ne pas adhérer? Que seraient devenus

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« notre honneur, notre loyauté, notre sincérité, si, quand on « demandait d'appeler le pays à reviser la constitution répu- « blicaine, nous nous étions refusés à cet appel? »

A la suite de Michel de Bourges, Berryer raconta les destinées de la République en France. Il le fit tantôt avec une véhémence indignée, tantôt avec une modération plus accablante que la véhémence même. Parlant des hommes de la Révolution : « Ces hommes qu'on appelle superbes, s'écria-t-il, ont « commis en quatorze mois dans cette malheureuse France « plus de crimes que toutes les passions, toutes les ambitions, « toutes les ignorances n'en ont peut-être fait compter pendant « quatorze siècles. » (*Applaudissements prolongés.*) — Michel de Bourges avait osé appeler l'histoire de la Convention l'*Iliade du peuple*. « En parlant de la sorte, avez-vous pensé qu'il y avait « ici des fils, des neveux, des proches des victimes? Avez-vous « songé que c'était à la nation la plus impétueuse sans doute « de la terre, mais aussi, quand elle est dans le calme de sa « vraie nature, la plus humaine, la plus loyale, la plus géné- « reuse... (*vifs applaudissements*), avez-vous songé que c'est à « cette nation que vous avez dit en parlant de ces temps hor- « ribles : « Peuple, voilà ton Iliade! » (*Explosion de bravos et « applaudissements répétés à droite et sur divers bancs du fond « de la salle.*) Vous êtes du peuple, dites-vous; vous êtes le fils « de vos œuvres. Je le suis des miennes; je suis plébéien comme « vous; je suis mêlé au peuple comme vous; je ne le sers pas « moins que vous; je l'approche, je le secours, je le plains « autant que vous! (*Bravos répétés et applaudissements prolongés « sur les bancs de la majorité.*) Je le connais, ce peuple, il ne « cédera pas à ces excitations funestes; il recueillera ses sou- « venirs (il en a de récents!); il interrogera les souvenirs de « ses pères, il comptera ce qu'il a eu de misère, ce qu'il a eu « de souffrance, ce qu'il a eu d'égarement, de honte, quand « vous avez été ses maîtres, quand il a obéi à la voix de ces « enfants du doute qui prétendent être la raison elle-même! » (*Explosion d'applaudissements.*)

Michel de Bourges avait revendiqué pour la République les réformes de 1789. « Ah! quel souvenir avez-vous donc d'une

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« histoire bien récente, et quel orgueil vous anime de venir « confondre dans une même pensée la République et 1789! « Mais la République a égorgé les plus nobles fondateurs de la « liberté de 1789! (*Nouveaux applaudissements à droite et au « fond de la salle.*) Et vos amis, et Thouret, et Bailly, et Cha- « pelier, et tant d'autres que je pourrais citer, qui ont fondé « les institutions de 1789, ils sont tombés sur l'échafaud de la « République. (*Sensation vive et prolongée.*) Cette grande œuvre « de 1789, elle a été provoquée par le plus vertueux des rois; « elle reposait avant tout sur le principe d'hérédité monar- « chique. »

Berryer traça alors des grandeurs de la monarchie un tableau qui est resté gravé en traits inoubliables dans la mémoire de tous les contemporains. Il la montra justicière avec saint Louis, paternelle avec Louis XII, héroïque avec François Ier, pacificatrice avec Henri IV, glorieuse avec Louis XIV, réformatrice avec Louis XVI. Arrivant aux jours heureux de la Restauration, il en parla comme en parlera l'histoire. Il la dépeignit économe des deniers publics, zélée à développer la richesse du pays, jalouse de liquider toutes les charges du passé, soucieuse avant tout de l'honneur national et tombant au bruit même de la conquête qui venait de donner Alger à la France... Pendant que Berryer s'exprimait de la sorte, l'Assemblée offrait un spectacle inouï jusque-là. Le silence régnait, coupé seulement par les battements de mains ou les acclamations de la droite et des centres. La gauche aussi applaudissait parfois, invinciblement attirée par le charme souverain de l'éloquence. Dans les tribunes, l'admiration se contenait à peine. La Montagne elle-même avait cessé d'interrompre, semblable en cela à ces chœurs de théâtre qui, à la fin d'un solo, oublient parfois de reprendre, tant la contagion de l'enthousiasme les a gagnés.

Il n'y avait dans le langage de Berryer rien qui sentît l'artifice littéraire ou la plaidoirie, mais, au contraire, quelque chose de familier, de brusque, d'impréparé. Avec lui, on assistait à l'enfantement même de la pensée. Cette pensée était le plus souvent audacieuse et superbe, puis, à certains moments, elle devenait laborieuse et obscure jusqu'à ce que de nouveau elle

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

perçât ses voiles, comme le soleil se dégage des nues. Ces alternatives prêtaient à cette éloquence un charme incomparable de spontanéité. — Sentant le courant sympathique qui allait de lui à l'auditoire et de l'auditoire à lui : « Messieurs, « dit-il avec un redoublement de sincérité communicative, « voulez-vous que je vous fasse ma confession?..... Dans mon « existence, j'ai traversé quatre grandes formes de gouverne- « ment. Arrivé à l'adolescence sous ce grand établissement de « l'Empire, mon imagination, ma jeune ardeur furent enthou- « siasmées de cette situation qui portait si loin et si haut la « grandeur du nom de la nation au milieu de laquelle j'étais né.

« Ah! cela m'a séduit; j'étais bien impérialiste à dix-huit « ans; j'étais bien impérialiste à vingt ans encore. Oh! la gloire « de l'Empire! Mais je suis sorti du collège au bruit du canon « d'Iéna, et quelle tête n'eût pas été enivrée alors? Mais j'ai « vu; j'étudiais alors... J'ai commencé à comprendre, j'ai senti « le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa « chute; j'ai ici de mes amis d'enfance, ils savent qu'avant la « chute de l'Empire, je leur disais : Vous ne vous rendez pas « compte de notre gouvernement; il est odieux, il est intolé- « rable! La gloire ne couvre pas cela!

« Tu m'es témoin! » A ce moment, Berryer, entraîné par la magique puissance de ses souvenirs, se tournait vers un de ses compagnons de jeunesse, M. de Granville. L'Assemblée tressaillit, comme si la démonstration fût rendue plus vivante encore par cette subite évocation du passé.

« Messieurs, reprend Berryer, je vous demande pardon de « la familiarité de mon langage. (*Non! non! Très bien! Applau- « dissements.*) ..... Eh bien! oui, j'ai senti le despotisme, et il « a gâté la gloire pour moi. (*Sensation.*)

« Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire, j'ai vu l'étranger « amener nos revers jusqu'ici; j'ai vu tout un grand gouverne- « ment, une immense puissance qui reposait sur un seul « homme, disparaître, disparaître en un jour, parce que son « épée était abattue, et qu'un jour il n'était pas triomphant : « plus de gouvernement, plus de lois; tout s'anéantissait, tout « partait avec un seul homme!

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« Oh! alors j'ai compris que malheur aux nations dont l'exis-
« tence repose tour à tour sur la mobilité des passions popu-
« laires ou sur la tête d'un seul homme! Ah! j'ai compris alors
« la nécessité d'un principe. » (*Vive approbation et applaudissements à droite.*)

« Oui, j'ai voué ma vie à cette conviction que j'ai embrassée
« dans ma jeune expérience; oui, j'ai eu foi dans la puissance
« d'un principe pour conserver, maintenir, développer, rendre
« puissante la société humaine, non pas la puissance des rois...

« Ils sont rares, ces grands génies que la succession amène
« sur le trône, ils sont rares, trop rares; il peut y avoir dans
« leur sang, par un bienfait du ciel, une transmission de qua-
« lités bienveillantes et paternelles... (*murmures à gauche*),
« d'amour du pays, de jalousie du pays dans lequel ils sont
« nés; cela est ordinaire, cela est traditionnel; mais enfin les
« grands rois qui se font par eux-mêmes ne sont pas nombreux.
« Un principe, au contraire, qui assure la stabilité du pouvoir,
« qui, par conséquent, assure la liberté et la hardiesse d'un
« grand peuple, sous cet ordre sérieusement et fortement éta-
« bli et non contesté, oh! je comprends sa puissance, non pas
« pour l'intérêt de la personne du Roi, mais pour l'intérêt du
« peuple. C'est ainsi que j'ai compris le principe, que je m'y
« suis attaché, que je m'y suis voué.

« J'ai été royaliste alors, royaliste de principe, royaliste na-
« tional, royaliste (passez-moi le mot, ne riez pas, car vous
« blesseriez par des rires le plus vrai, le plus profond, le plus
« sincère de mes sentiments), royaliste parce que je suis pa-
« triote, très bon patriote. » (*Applaudissements et bravos prolongés à droite.*)

Ainsi parlait Berryer, soutenu et comme soulevé par les acclamations de ses amis, entraîné par la vision de cette *royauté nationale* qu'il ne devait point connaître et que nous attendons encore. — Comme il arrivait à la fin de son discours, son âme, un instant transportée sur les hautes cimes, revint à la triste réalité, et il se trouva que cette harangue fameuse, pleine d'ardeur et débordant d'espérances, eut une conclusion morne et découragée. Berryer, comme M. de Tocque-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ville et tous les chefs du Parlement, voyait de toutes parts les écueils et n'apercevait guère les moyens d'y échapper. Reviser la Constitution était le plus sage, quoique ce parti le plus sage fût lui-même plein de périls : mais déjà il était presque certain que l'on n'obtiendrait pas la majorité des trois quarts. Or, ne pas reviser, c'était courir au-devant de la crise de 1852, s'exposer à une réélection inconstitutionnelle du président... à moins qu'un coup d'État, survenant d'ici là, n'emportât la Constitution, le Parlement et la liberté elle-même. Triste temps où les meilleurs citoyens étaient réduits à un quasi-aveu d'impuissance! — Si, comme il est probable, dit Berryer en finissant, la revision n'obtenait qu'une majorité numérique et non la majorité constitutionnelle, attachons-nous à la loi : avoir une loi, même médiocre, vaut mieux que n'en pas avoir du tout. — Les dernières paroles de l'orateur étaient un prévoyant et patriotique appel à l'union de la majorité : « Mes « amis, messieurs de la majorité, soyons inséparables dans « l'ordre légal, soyons inséparables devant les dangers de la « sédition et de l'ambition : rappelez-vous comment nous « avons traversé les mauvais jours : que ce souvenir doulou- « reux soit une leçon puissante pour nous rendre forts en face « des périls qui s'avancent. »

Le lendemain, la salle retentissait encore des admirables paroles de Berryer, lorsque Victor Hugo monta à la tribune. Avec lui, le débat, si élevé la veille, descendit aux personnalités. Victor Hugo, nouveau venu dans le camp de la Montagne, déployait le zèle ordinaire aux transfuges : comme beaucoup d'hommes de lettres, il se piquait surtout d'aptitudes politiques, et il s'indignait que la majorité de l'Assemblée et Louis-Napoléon ne l'appréciassent pas comme il se jugeait lui-même. Son discours ne mériterait aucune mention si l'on n'y trouvait en raccourci tous les anathèmes que les républicains, après le coup d'État, déversèrent contre Louis-Napoléon. La revision apparaissait à Victor Hugo comme un moyen de ressusciter le consulat, de tenter une sorte de contrefaçon du premier Empire. « Quoi! s'écriait-il, parce qu'il y a eu un homme qui a « gagné la bataille de Marengo et que vous avez gagné la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« bataille de Satory... Quoi! parce qu'il y a eu un homme qui, « après mille ans, a ramassé le glaive et le sceptre de Charle- « magne, vous voudriez à votre tour prendre ce glaive et ce « sceptre dans vos petites mains! Quoi! après Auguste, Augus- « tule! Quoi! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, « nous aurions Napoléon le Petit!... »

Jusque-là, les discours avaient tous mérité un reproche commun. Ils parlaient de la République et de la monarchie comme si déjà la revision eût été autorisée et comme si l'on se fût trouvé devant une Assemblée constituante. Vers la fin des débats, deux orateurs revinrent à l'objet précis de la discussion, ce fut M. Dufaure qui combattit la revision, et ce fut M. Barrot qui la défendit.

La Constitution de 1848, disait M. Dufaure, a écarté toutes les théories dangereuses : le droit au travail, la séparation de l'Église et de l'État, l'impôt progressif. Elle a maintenu toutes les garanties que les amis de l'ordre réclamaient. A quoi bon la détruire aujourd'hui? — On objecte la crise de 1852 et l'élection présidentielle. Au début de la Restauration, on redoutait aussi les élections législatives, et l'on s'y est accoutumé : il en sera de même du renouvellement périodique du pouvoir exécutif. — Dans quel but voudrait-on reviser? Pour refaire la monarchie? Ce serait la guerre civile. Pour proroger le président? Ce serait altérer subrepticement les institutions républicaines. — On craint une réélection inconstitutionnelle. Contre ce danger, il y a une double garantie, la sagesse du peuple qui respectera la légalité, la loyauté du président qui ne tolérera pas sa candidature. « Nos lois civiles, ajoutait « M. Dufaure, avec plus d'honnêteté que de clairvoyance, « ont une admirable pudeur que je veux imiter : elles appellent « impossible non seulement ce qui est matériellement impos- « sible, mais aussi ce qui est contraire aux lois et à la morale. « L'élection inconstitutionnelle faite en 1852 serait contraire « à la loi; je la déclare impossible. »

M. Barrot fut plus prévoyant. Il ne croyait ni à la vertu de la Constitution, ni à la sagesse du peuple, ni à l'abnégation du président. Il signala les vices du pacte fondamental : une

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Chambre unique, deux pouvoirs issus de la même source et pour ainsi dire armés l'un contre l'autre. Il laissa clairement entendre qu'il y avait quelque chose de plus redoutable qu'une prorogation des pouvoirs présidentiels, c'était un coup d'État. Il conjura ses collègues de céder à l'opinion qui voyait dans la revision son salut et qui ne pardonnerait pas à ceux qui méconnaîtraient sa volonté. Avec une sorte de pressentiment de l'avenir, il protesta que, quant à lui, il ne séparerait jamais sa cause de celle du Parlement. Il fut, contre son ordinaire, net, énergique, concis, pressant, et il eût gagné sa cause, si elle eût pu être gagnée.

Le 19 juillet, après six jours de débats, le scrutin s'ouvrit. La gauche et l'extrême gauche se prononcèrent en masse contre la revision. Il en fut de même des orléanistes exclusifs, MM. Thiers, Rémusat, de Mornay, Roger du Nord, Piscatory, Jules de Lasteyrie, Creton, Desmousseaux de Givré. Trois ou quatre légitimistes se séparèrent aussi de leurs amis, ne voulant être à aucun prix les instruments des ambitions bonapartistes. On remarqua enfin que tous les généraux d'Afrique sans distinction d'opinion, Bedeau, Changarnier, Lamoricière, Cavaignac, Leflô, repoussèrent une solution qui eût sans doute perpétué Louis-Napoléon au pouvoir. A part ces défections, l'ancien *parti de l'ordre* se reforma tout entier pour voter la revision. Comme on le prévoyait, on eut la majorité numérique, non la majorité constitutionnelle. La cause de la revision réunit 446 suffrages contre 270. La majorité des trois quarts étant de 543 voix, il manquait 97 voix pour que le chiffre légal fût atteint.

Ce grand débat une fois terminé, l'Assemblée et le président s'empressèrent de reprendre leurs querelles ordinaires comme on reprend un jeu interrompu. L'Assemblée vota un ordre du jour de blâme contre le cabinet, qui avait, disait-on, usé de son influence pour propager les pétitions revisionnistes. Le président, de son côté, se garda bien de congédier son ministère, que le Parlement venait de mettre en échec. Après ces témoignages réciproques de malveillance, les représentants songèrent à prendre un repos que neuf mois de travaux et de luttes con-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tinus rendaient nécessaire. Ils élurent une commission de permanence et se séparèrent le 9 août pour ne plus se réunir que le 4 novembre. C'est sous des impressions bien différentes qu'ils regagnèrent leurs provinces. Les républicains répétaient avec affectation qu'ils n'accorderaient à Louis-Napoléon ni un écu ni une heure de pouvoir, et se réjouissaient comme au lendemain d'un triomphe. Les conservateurs bienveillants et optimistes nourrissaient encore l'espoir qu'à la rentrée du Parlement, un nouveau projet de revision serait déposé et que, la réflexion provoquant de salutaires retours, on atteindrait cette fois le chiffre légal des trois quarts. Quant aux membres les plus clairvoyants de la majorité, ils ne dissimulaient ni leurs inquiétudes ni leur affliction : ils raillaient surtout sans pitié la joie inintelligente et la dangereuse sécurité de leurs collègues de la gauche : « Vous avez raison, leur disaient-ils, la Constitution ne sera pas revisée : mais déjà l'on peut affirmer qu'elle est morte. » Ils ne se trompaient pas.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE DIX-NEUVIÈME

AVANT LE COUP D'ÉTAT

SOMMAIRE : I. — Louis-Napoléon après le rejet de la revision. Retraite prochaine ou coup d'État. — A quelles conditions le coup d'État peut réussir : efforts du prince 1° pour rallier l'armée ; 2° pour s'assurer un état-major civil ; 3° pour conquérir la bourgeoisie en exploitant ses craintes ; 4° pour attirer les masses par la perspective du suffrage universel rétabli.

II. — La nouvelle armée d'Afrique. Siège de Zaatcha (octobre-novembre 1849). Comment Louis-Napoléon cherche en Algérie des auxiliaires pour ses desseins. Motifs divers qui font accueillir ses avances. — Le général Leroy de Saint-Arnaud ; ses antécédents, son caractère ; ses tendances ; ce qui le rapproche de Louis-Napoléon. — Le général Saint-Arnaud est chargé du commandement de l'expédition de la Petite Kabylie (mai-juillet 1851) ; péripéties de cette expédition ; comment elle a un but politique autant que militaire. Le général Saint-Arnaud, nommé général de division, est appelé à Paris ; il est, dès à présent, le ministre de la guerre désigné pour le futur coup d'État. — Le général Magnan est appelé au commandement de l'armée de Paris. — Mouvements de troupes ; mutations et avancements ; propagande dans l'armée.

III. — L'élément civil. Obscurité et petit nombre des amis dévoués à la personne du prince. — M. de Maupas ; ses antécédents ; comment il fixe l'attention du président, qui cherche à l'attirer à ses côtés. — M. de Morny ; sa vie ; son caractère ; comment Louis-Napoléon et M. de Morny sont attirés l'un vers l'autre.

IV. — La bourgeoisie. La crainte des périls de 1852 la rapproche de Louis-Napoléon. — Vœux des conseils généraux en faveur de la revision (août 1851) ; sens réel de ces vœux. — Diverses candidatures à la présidence. L'opinion publique revient, de guerre lasse, à Louis-Napoléon. — La presse de l'Élysée ; ses sombres prévisions. Le *spectre rouge*. — Le langage et les menaces de la Montagne contribuent à accroître les appréhensions. Manifeste de l'extrême gauche ; procès du complot du Sud-Est ; troubles dans l'Ardèche.

V. — Louis-Napoléon songe un instant à exécuter le coup d'État pendant la prorogation ; ses motifs pour agir de la sorte. Plans proposés par M. Carlier. — Considérations qui font ajourner ce dessein.

VI. — Le prince, pour achever ses préparatifs, devait s'assurer le concours ou, au moins, la neutralité des masses. — Il se décide à demander l'abrogation de la loi du 31 mai ; opposition des ministres ; leur retraite. — Vif émoi au sein

Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de la commission de permanence. Langage railleur ou attristé de la presse conservatrice. — Le nouveau cabinet. Le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre; M. de Maupas, préfet de police.

VII. — Réunion de l'Assemblée (4 novembre); ses dispositions. — Le message du président; dépôt d'un projet d'abrogation de la loi du 31 mai; discussion dans les bureaux. La commission est hostile au projet; quel expédient elle imagine pour tempérer cette hostilité. — Rejet de la proposition ministérielle; faible chiffre de la majorité. Bruits de coup d'État imminent. — Louis-Napoléon devenu le champion du suffrage universel.

VIII. — Conciliabules des députés de la majorité. — Du droit de réquisition directe attribué au président et aux questeurs; textes qui règlent la matière. — *La proposition des questeurs;* appréciation de cette proposition; circonstances exceptionnelles qui la justifient. La commission d'initiative parlementaire cherche une transaction. Langage des ministres de l'intérieur et de la guerre. Espérances de conciliation; ces espérances s'évanouissent. — Conférences entre les députés de la droite et ceux de la gauche. — Plan concerté parmi les amis de Louis-Napoléon. — Discussion publique (17 novembre). — Le général Saint-Arnaud, le général Leflô. Imprévoyance de la Montagne. M. Crémieux. M. Michel de Bourges et la *Sentinelle invisible*. M. Charras. Tactique à suivre. Langage imprudent de M. Vitet. — Intervention de M. Thiers; interruptions violentes; intérêt dramatique de la séance. — Le général Bedeau; question qu'il pose; émotion extraordinaire. — La proposition des questeurs est rejetée.

IX. — L'Assemblée au lendemain du vote sur la proposition des questeurs. Confusion et impuissance. Émiettement de la majorité. — Louis-Napoléon. Dernières mesures pour s'assurer le concours de la force publique. Articles des journaux. Les *deux dictatures*. Discours du président aux exposants français de Londres. — A la veille même du coup d'État, l'Assemblée paraît un peu moins effrayée. Derniers conciliabules à l'Élysée. Le coup d'État fixé au 2 décembre.

I

La revision une fois rejetée, le président n'avait d'autre alternative que de rentrer dans la vie privée à l'expiration de son mandat ou de se perpétuer dans sa charge au mépris de la loi. C'est à ce dernier parti que son esprit s'était arrêté. Tout l'intérêt de notre récit se concentre désormais dans les préparatifs de l'audacieux coup de main qui assurerait au pays lassé le douteux bienfait du repos sous le pouvoir absolu.

Un tel dessein ne pouvait réussir, s'il n'était préparé de longue date.

La première condition de succès était le concours de l'armée.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Il fallait qu'à l'heure suprême du conflit, la force publique demeurât sourde aux appels de l'Assemblée. Une défection même partielle eût amené peut-être un irréparable échec.

Cet appui, le plus indispensable de tous, ne suffisait pas. On observe souvent chez les militaires un assez singulier mélange de hardiesse et de timidité. Même lorsqu'ils affectent le dédain de la légalité, ils n'aiment à s'engager à fond que s'ils se sentent couverts par un ordre de l'autorité civile. Que cet ordre soit régulier ou irrégulier, peu leur importe; mais il leur en faut un. De là pour Louis-Napoléon la nécessité de grouper autour de lui une sorte d'état-major civil qui, soit par dévouement, soit par l'appât du profit, consentirait à assumer la première responsabilité de l'aventure.

Ce n'est pas tout. L'Assemblée, quoique désarmée par la disgrâce de Changarnier et discréditée par ses propres disputes, avait encore conservé, aux yeux d'un assez grand nombre, une portion de son prestige. Il était essentiel que, le jour où elle serait frappée, ni la bourgeoisie ni le peuple ne prissent fait et cause pour elle. Ce double danger inspira une double prévoyance. — Vis-à-vis de la bourgeoisie, la tactique était tout indiquée : elle consistait à surexciter chez elle le sentiment de la peur déjà si éveillé, à mettre en lumière les desseins anarchiques de la Montagne, à grossir les périls, hélas! trop réels de 1852, à railler l'impuissance des corps délibérants, à pousser ainsi les âmes vers la dictature comme vers l'unique refuge. — Quant aux masses, un moyen presque sûr s'offrait pour acheter leur neutralité, sinon leur faveur. L'Assemblée, par la loi du 31 mai, avait mutilé le suffrage universel : on proposerait le rappel de cette loi et l'on tournerait de la sorte contre la liberté elle-même les instincts démocratiques froissés. Cette loi, à la vérité, Louis-Napoléon l'avait présentée : mais une contradiction importait peu, si l'on en tirait quelque profit.

En résumé, les efforts du président, avant l'heure de l'action, allaient se porter sur quatre objets bien distincts : — constituer un parti militaire; — former un petit noyau de fonctionnaires civils ayant peu à perdre et disposés à tout oser; —

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

paralyser par la crainte d'une crise prochaine et terrible les aspirations libérales de la bourgeoisie ; — endormir enfin la vigilance du peuple en faisant luire à ses yeux le suffrage universel rétabli.

Cette quadruple tâche accomplie, on aurait enlevé au hasard tout ce que l'habileté ou la ruse pouvait lui ravir. Il ne resterait plus qu'à se confier à la fortune et à frapper le dernier coup, le dernier coup qui, selon l'échec ou le succès, conduirait le prince à Vincennes ou le pousserait jusqu'au château des Tuileries.

II

Jaloux depuis longtemps de se créer des partisans dans l'armée, Louis-Napoléon avait tourné ses regards vers l'Algérie.

L'Algérie était, depuis vingt ans, le champ de bataille des troupes françaises. Là, Bugeaud avait mis le sceau à sa renommée ; là, les princes d'Orléans avaient noblement appris le métier des armes ; là s'étaient illustrés Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac, Duvivier. De ces valeureux soldats, la mort ou l'exil avait pris les uns, la politique avait absorbé les autres. Déjà, à leur place, une nouvelle génération s'élevait, vaillante elle aussi et elle aussi avide de trophées. Les événements avaient favorisé ces nouveaux venus de la gloire. Un fait d'armes surtout avait contribué à les grandir. — A la fin de l'été de 1849, un soulèvement ayant éclaté dans le sud de la province de Constantine, les plus déterminés d'entre les rebelles s'étaient enfermés dans la petite ville de Zaatcha, sous la direction d'un chef qu'on appelait Bou-zian. Le général Herbillon, s'étant dirigé sur ce point avec l'espoir d'un facile succès, avait été contraint, après plusieurs coups de main infructueux, de recourir à un siège régulier. Alors s'était engagée entre les Arabes révoltés et le corps expéditionnaire une lutte modeste par l'humble théâtre où elle se livrait,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

grandiose par l'héroïsme que, de part et d'autre, on y déploya. Protégés par leurs faibles remparts et par des jardins enclos de murs ou coupés de canaux d'irrigation, les assiégés bravèrent pendant plus de six semaines les efforts de leurs ennemis. Nos troupes, de leur côté, supportèrent sans fléchir toutes les extrémités de la misère : les surprises incessantes de leurs adversaires, la privation de vivres, les pluies, le vent du désert, les craintes d'une insurrection générale, pour comble de maux, le choléra. Des renforts survinrent : ce fut d'abord le colonel de Barral, qui arrivait de Sétif, puis le colonel Canrobert, qui arrivait d'Aumale : la petite armée atteignit ainsi le chiffre de six à sept mille hommes ; mais les combats et les maladies diminuaient chaque jour cet effectif. Il fallut détruire les murs des jardins, abattre les palmiers, combler les fossés, pratiquer une brèche dans les remparts, et cela sous le feu d'un ennemi animé du double fanatisme religieux et guerrier. Le 26 novembre, l'assaut fut donné : mais, l'enceinte prise, chaque maison se transforma en forteresse. Enfin, Bou-zian ayant été capturé et mis à mort, la résistance cessa, et nos soldats purent s'établir en maîtres dans la malheureuse bourgade presque consumée (1) — Ce siège, qui coûta à notre armée environ mille hommes tués ou blessés et qui dura plus de quarante jours, mériterait d'être retracé en détails, si les proportions de notre récit ne l'interdisaient. Pour l'objet qui nous occupe, une chose surtout est digne de remarque. Dans cet héroïque et sanglant épisode de notre histoire militaire apparaissent, encore au début de leur carrière, des chefs inconnus jusque-là : c'est le général Herbillon, c'est le colonel Canrobert, qui commande les zouaves, c'est M. de Lourmel, lieutenant-colonel du 8e de ligne, c'est le commandant Bourbaki, chef de bataillon aux tirailleurs d'Afrique. En même temps, sur d'autres points de l'Algérie, d'autres officiers grandissent, se formant à l'administration ou à la guerre. A Oran commandait le général Pélissier : dans la même province

(1) *Rapport du général Herbillon sur le siège de Zaatcha.* (*Moniteur* de 1850, p. 29-31.) — *Le Siège de Zaatcha*, par M. Ch. Bocher. (*Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1851.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

étaient, au 5e de ligne, le lieutenant-colonel Bazaine, et au 12e léger, le lieutenant-colonel Vinoy; dans la province de Constantine, le colonel Marulaz commandait le 20e de ligne. Ne sont-ce pas là les noms que les guerres du second empire vont populariser? N'est-ce pas là la *jeune Afrique*, ainsi qu'on prit coutume de l'appeler par opposition aux *vieux Africains*, les Changarnier, les Lamoricière, les Bedeau, que la vie parlementaire avait absorbés?

C'est, disons-nous, parmi les soldats de cette *jeune Afrique* que Louis-Napoléon, en quête de dévouements nouveaux, chercha ses meilleurs soutiens.

Plusieurs raisons conspiraient pour que ses appels fussent entendus. Le métier des armes serait trop beau si la passion de l'avancement ne le gâtait parfois, comme un vulgaire alliage altère l'or le plus pur. La rapide fortune de Lamoricière, l'élévation subite de Cavaignac, les succès éclatants de Changarnier avaient créé une émulation qui, chez quelques-uns, allait jusqu'à l'envie : de là une tendance à épouser le parti contraire à celui que ces illustres soldats avaient embrassé. — En outre, si les princes d'Orléans, en répandant sur l'armée d'Afrique les faveurs et les témoignages d'affection, s'étaient créé beaucoup de titres à la reconnaissance, ils avaient fait aussi, comme il arrive toujours, quelques mécontents, peut-être quelques ingrats. Ces officiers, laissés injustement à l'écart ou oublieux des bienfaits reçus, étaient tout prêts à se donner à un nouveau chef dont ils pressentaient la fortune et dont ils espéraient les bonnes grâces. — Enfin les expéditions aventureuses de l'Afrique, les habitudes d'arbitraire qu'autorisait un régime encore mal défini avaient altéré dans certaines âmes, loyales pour tout le reste et vaillantes, le sentiment de la légalité, le respect du pouvoir civil et de ses attributions. Dans les entretiens du bivouac, on s'égayait volontiers du bouillant Lamoricière transformé en législateur ou de Cavaignac discutant en casuiste sur la République : on raillait Le Flô, Charras surtout, qui, disait-on, « tournait au fanatisme » ; on ne dissimulait pas quelque dédain pour ces *généraux-avocats* : de là au dédain des institutions elles-mêmes, la distance était facile à franchir.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

On recueillait de loin l'écho des passions socialistes qui, en juin 1848, avaient fait dans l'armée tant de nobles victimes. Le Parlement apparaissait, sinon comme complice du désordre, au moins comme impuissant à le prévenir. Ces sentiments un peu confus, moitié erreur, moitié vérité, hantaient ces âmes de soldats. Plusieurs, si on les avait un peu pressés, auraient avoué qu'un coup de main contre la constitution n'eût été considéré par eux que comme une brillante razzia.

Parmi ces militaires jeunes de grade et de renommée, il en est un qui semble avoir fixé plus que les autres l'attention du président de la République, c'est le général Saint-Arnaud.

Jacques Leroy de Saint-Arnaud était né à Paris le 20 août 1798. En 1815, âgé de dix-sept ans, il entra dans les gardes du corps. Puis sa carrière subit une longue interruption. Ses amis les plus zélés n'ont pas dissimulé que sa jeunesse fut orageuse. De lointains voyages et des fortunes très diverses développèrent en lui l'initiative, l'aplomb, la hardiesse, le savoir-faire : peut-être aussi cette vie d'aventures émoussa-t-elle cette délicatesse de l'âme qui repousse les entreprises équivoques avec autant de fermeté que les mauvaises. Après la révolution de Juillet, Saint-Arnaud reprit du service : à trente-quatre ans, il était encore sous-lieutenant. Ayant été détaché à la citadelle de Blaye en 1833, il y fut l'un des gardiens de la malheureuse duchesse de Berry. Cette mission ingrate fut le point de départ de sa fortune. A Blaye, en effet, il connut le général Bugeaud, qui aussitôt l'apprécia. En 1836, il partit pour l'Algérie. Sur ce nouveau théâtre, son courage prêt à tout, son esprit vif, alerte, résolu, lui firent une place à part, et, le patronage de Bugeaud aidant, il s'éleva en moins de douze ans jusqu'au rang de général de brigade. Il venait d'être promu à ce grade, lorsque éclata la révolution de 1848. Il était alors un brillant officier, encore très alerte malgré ses quarante-neuf ans et dominant par son énergie morale les fréquentes défaillances de sa santé, d'un sang-froid imperturbable, tour à tour gai comme le plus insouciant des troupiers et prévoyant comme le plus sage des capitaines, confiant en lui-même jusqu'à la présomption, mais trop avisé pour le

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

montrer tout à fait, très ambitieux avec une certaine affectation d'indifférence, habile à se pousser, bien vu de ses chefs comme des princes, léger d'argent et peut-être aussi de scrupules, capable des actions héroïques et aussi, ajoutait-on, des douteuses, mais ne devant s'y porter qu'à contre-cœur et seulement en vue d'un grand profit, vaillant soldat, à tout prendre, avec une nuance de *condottiere*.

A partir de 1848, la correspondance de Saint-Arnaud permet de suivre pas à pas les progrès de son ambition. Il n'aimait pas la République, et il avait de bonnes raisons pour cela. Étant en congé à Paris le 24 février, il avait pris le commandement d'une brigade, avait été hué, maltraité par la foule, avec cela légèrement blessé. Avec sa sagacité habituelle, il jugeait à leur vraie valeur les hommes imprévoyants qui détenaient le pouvoir. Aux sérieux motifs d'éloignement se mêlaient de petits griefs : la République avait diminué ou supprimé ses frais de représentation, et il n'était pas insensible à ce léger ennui : car il payait encore à cinquante ans les dernières dettes de sa jeunesse (1). Dès cette époque il appréciait avec une extrême justesse sa propre situation et son avenir. « J'entre dans l'année 1849, écrivait-il, avec quatorze mois de grade de général : je ne suis en position pour rien ; il faut attendre et laisser aux *autres* le temps de s'user. » Les *autres*, c'étaient Cavaignac, Lamoricière, Changarnier. « Le dernier mot de ce drame, ajoutait-il, n'est pas plus dit que le dernier acte n'est joué. Notre tour viendra peut-être d'entrer en scène (2). » La politique l'effraye et l'attire : il répète souvent qu'il l'a en horreur ; mais il y revient toujours, comme à une préoccupation qui le domine. Ce qu'il convoite, c'est le gouvernement général de l'Algérie : mais on sent que souvent sa pensée s'envole ailleurs. A mesure que les événements se déroulent, son aversion pour la démagogie s'accroît. Il déteste les avocats et surtout ceux du Parlement. « C'est un amas de tracassiers, de parleurs, de révolutionnaires quand même (3). »

(1) *Correspondance du maréchal de Saint-Arnaud*, t. II, p. 183 et 295.
(2) Lettre du 26 décembre 1848. (*Correspondance*, t. II, p. 193.)
(3) Lettre du 22 novembre 1849. (*Corresp.*, t. II, p. 227.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« Cette Assemblée, écrit-il dès le mois de janvier 1850, nous mènera bien loin et bien bas (1). » Ses vues, d'abord très vagues, se précisent. « Après nos désordres et nos folies, il nous faut une main de fer pour nous gouverner. Un passage par le régime despotique absolu peut seul nous ramener à un gouvernement constitutionnel sage (2). » L'*Ère des Césars*, de Romieu, qui arrive jusqu'à sa résidence de Constantine, l'émeut et le ravit. La conclusion surtout lui paraît fort à son gré : « Je ne me laisserai jamais dominer par la rue. Plutôt lever la bannière du chef de bande, et de là à devenir César, il n'y a rien d'impossible (3). »

Cet homme si attentif à toutes les occasions de fortune ne connut pas tout de suite Louis-Napoléon. Il avait voté pour lui en décembre 1848, parce que, disait-il, c'était l'inconnu, et que derrière l'inconnu il y a l'espérance (4). Peu à peu la haine des arguties constitutionnelles l'avait porté vers le chef du pouvoir exécutif : les subtilités parlementaires, les misérables débats sur la dotation excitaient surtout sa verve railleuse. Le message du 12 novembre 1850 le frappa : « On dit qu'il est de la main du prince, mais alors c'est un homme,... c'est plein de cœur et d'esprit (5). » C'est ainsi que Saint-Arnaud se rapprochait du président qu'il n'avait point encore vu (car il n'était point venu à Paris depuis 1848), mais que déjà il pressentait. Dès cette époque, Louis-Napoléon, de son côté, avait remarqué ce brillant général, alerte, spirituel, résolu, aimant la guerre plus que la politique, mais ne dédaignant pas la politique, à la condition qu'elle fût aussi mouvementée qu'une bataille. En quête d'hommes nouveaux, il comprit vite le prix d'un tel auxiliaire. Il l'apprécia à cause de ses rares qualités ; il l'apprécia aussi à cause de ses défauts : car ses défauts mêmes ne laissaient guère douter qu'il se donnerait sans scrupules et tout entier.

(1) *Correspondance*, t. II, p. 238.
(2) Lettre du 3 février 1850. (*Corresp.*, t. II, p. 241.)
(3) Lettre du .. novembre 1850. (*Corresp.*, t. II, p. 309.)
(4) Lettre du 15 décembre 1848. (*Corresp.*, t. II, p. 191.)
(5) Lettre du 20 novembre 1850. (*Corresp.*, t. II, p. 310.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Au mois de février 1851, le bruit courut que Saint-Arnaud allait être promu général de division et appelé à Paris. Ce bruit ne se confirma pas. L'heure de la crise n'avait point encore sonné. En outre, Saint-Arnaud, très connu en Algérie, ne l'était pas en France et par suite n'était point encore au niveau d'un grand rôle. Il fallait qu'une expédition considérable consacrât et vieillît sa jeune renommée. Alors, mais alors seulement, il pourrait peser d'un poids décisif dans les destinées de son pays. Louis-Napoléon le comprit et se mit à chercher pour son général favori quelque brillante occasion de gloire. Il ne tarda pas à la trouver. Au printemps de l'année 1851, l'expédition de Kabylie fut décidée.

A une vingtaine de lieues à l'est d'Alger et non loin du littoral commence une région montagneuse qui, de l'Oued-Isser jusqu'à Djijelli, s'appelle la Grande Kabylie ou Kabylie du Djurjura, et qui, de Djijelli jusqu'à Collo, est désignée sous le nom de Petite Kabylie ou Kabylie orientale. Là habite une population très différente de la population arabe, population industrieuse, agricole, sédentaire, ayant sa langue et ses mœurs propres, ayant surtout un goût très vif pour l'indépendance. Les Kabyles n'avaient jamais accepté tout à fait la domination turque, et nos troupes elles-mêmes avaient cerné et enveloppé leur pays plutôt qu'elles n'y avaient pénétré. C'est cette contrée presque inexplorée qu'on entreprit d'occuper et de soumettre.

La guerre une fois résolue, sur quel point précis ferait-on porter les opérations? Le gouverneur général inclinait à les diriger contre la Grande Kabylie : Saint-Arnaud, au contraire, jugeait plus opportune et plus facile une attaque contre la Petite Kabylie ou Kabylie orientale (1). Son avis prévalut, et il fut investi du commandement en chef. Au point de vue militaire, cette expédition avait l'avantage général de consolider et d'étendre notre domination. En outre, elle aurait, disait-on, pour conséquence de débloquer Djijelli, de mettre cette place en relation avec l'intérieur et avec Milah, d'assurer les com-

(1) *Correspondance du maréchal de Saint-Arnaud*, t. II, p. 316.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

munications entre Philippeville et Constantine, de garantir enfin la sécurité des propriétés domaniales situées dans la vallée du Rommel (1). L'entreprise avait un autre but sur lequel on se taisait, mais qui n'était pas le moindre, c'était de mettre en relief les services et la valeur de Saint-Arnaud.

Au commencement de mai, Saint-Arnaud rassembla à Milah, petite ville située au nord-ouest de Constantine, son corps expéditionnaire, composé de douze bataillons d'infanterie, huit pièces de montagne, quatre escadrons de cavalerie, et formant un effectif de 8,000 hommes. Ces troupes étaient divisées en deux brigades commandées par les généraux Luzy et Bosquet. C'étaient des régiments aguerris : le 8e de ligne, qui avait combattu à Zaatcha, le 9e et le 20e, qui étaient depuis longtemps en Afrique : le 10e de ligne seul était nouvellement arrivé de Toulon. Rien ne fut négligé pour rehausser l'expédition et pour grandir le futur vainqueur. L'entreprise fut annoncée avec éclat. Des officiers étrangers, belges, néerlandais, piémontais, furent envoyés pour suivre les opérations. De Paris était arrivé un jeune chef d'escadrons de cavalerie, le commandant Fleury, ami de Louis-Napoléon et ancien subordonné de Saint-Arnaud (2). Le commandant Fleury ne venait pas seulement pour prendre part à la guerre, mais encore et surtout pour nouer des intelligences dans les régiments, pour découvrir les capacités, pour éveiller les dévouements.

Le plan de campagne était tracé. Le général en chef devait, en partant de Milah, percer le massif montagneux qui s'étend entre cette ville et Djijelli, et traverser ainsi du sud au nord la Petite Kabylie : une fois à Djijelli, il devait se porter à l'ouest, au sud, puis à l'est, prendre les tribus à revers, recevoir leur soumission, organiser, s'il était possible, les territoires, gagner Collo, de là Philippeville, et enfin, sa mission terminée, revenir à Constantine, chef-lieu de son commandement.

Le 10 mai, le général quitta Milah et se mit en marche vers Djijelli. Entre ces deux villes, toutes sortes d'obstacles arrê-

(1) *Rapport du ministre de la guerre au président de la République sur l'expédition de Kabylie.*

(2) *Correspondance du maréchal de Saint-Arnaud*, t. II, p. 322 et 330.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tèrent la marche de la colonne, ravins profonds, pentes abruptes, cols presque impraticables. La route n'était le plus souvent qu'un sentier de deux ou trois pieds de large : parfois ce sentier disparaissait, et il fallait se frayer un chemin, la pioche à la main. Agiles, braves, bien pourvus d'armes, croyant à l'inviolabilité de leurs montagnes, les Kabyles n'attendaient pas toujours l'attaque de nos troupes, mais, débouchant de leurs villages, prenaient eux-mêmes l'offensive. Ils le pouvaient aisément : car nos convois, resserrés en d'étroits passages, s'allongeaient à certains endroits sur un espace de près de deux lieues. Pour ranimer leur confiance, les anciens du pays leur rappelaient que c'était dans ces défilés que leurs pères, en 1808, avaient taillé en pièces l'armée du bey Osman. De Milah à Djijelli, le corps expéditionnaire mit cinq jours. Ce furent cinq jours de luttes continuelles. Ces combats furent presque toujours heureux : toutefois, le 13 mai, deux compagnies du 10e de ligne, postées dans une position couverte de bois, furent surprises par les Kabyles et dispersées en désordre. Le 15 mai enfin, la colonne descendit dans la plaine. Quand on fut sorti de ces âpres gorges, quand on aperçut la ligne bleue de la mer, un soupir de soulagement s'échappa de toutes les poitrines, tant ces cinq jours avaient été féconds en épreuves! On attaqua, sans rencontrer beaucoup de résistance, les villages des rives de l'Oued-el-Kébir. Puis on arriva à Djijelli. Les pertes, hélas! étaient nombreuses, 90 tués, 312 blessés (1) : parmi les morts étaient plusieurs officiers d'avenir que l'armée pleura, et parmi eux un chef de bataillon du 20e de ligne, le commandant Valicon.

Ses troupes refaites par un repos bien gagné, Saint-Arnaud s'occupa de prendre à revers les tribus et de dégager le cercle de Djijelli. Il se dirigea d'abord vers le sud et, après deux combats brillants, reçut la soumission des Beni-Ahmed, des Beni-Khetab et d'une portion de quatre autres tribus. A

(1) *Rapport du ministre de la guerre.* — Saint-Arnaud (*Corresp.*, t. II, p. 327) parle de deux cent soixante-dix blessés et de quatre-vingt-dix-sept tués. Nous avons adopté de préférence la version officielle.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Tibaïren, le général Bosquet, avec deux bataillons, se sépara de son chef et alla renforcer le général Camou, qui avait peine à contenir la Grande Kabylie, agitée par un prétendu chérif du nom de Bou-Baghla. Malgré cette diminution d'effectif, Saint-Arnaud continua ses opérations. Revenant sur ses pas, il se porta vers l'ouest contre les Beni-Fougghal et les Beni-Ourzeddin, dont il reçut la soumission, et cette soumission entraîna celle des tribus plus faibles.

L'ouest et le sud de Djijelli étant soumis, Saint-Arnaud rentra dans cette ville pour s'y ravitailler. Puis, fidèle au plan de campagne, il se remit en route le 18 juin et se dirigea vers l'est. Plusieurs combats furent encore livrés : l'un surtout, le 26 juin, nous coûta trente tués et cent cinq blessés; heureusement, cette sanglante affaire ne fut point sans résultat, car plusieurs groupes de villages vinrent à composition. Continuant sa route vers l'est, Saint-Arnaud franchit l'Oued-el-Kébir; après une nouvelle série d'engagements, il atteignit Collo et de là Philippeville. Avant la fin de juillet il était de retour à Constantine avec sa colonne diminuée de près d'un millier d'hommes, mais partout victorieuse.

La campagne était terminée. A Paris, la presse officieuse se hâta de célébrer cette opération, brillante sans doute, mais un peu trop rapide pour avoir des effets durables. On prit un tel soin de mettre en relief Saint-Arnaud, qu'on oublia presque le général Camou, qui, vers la même époque, triomphait de Bou-Baghla et dégageait le cercle de Bougie. L'heureux vainqueur fut élevé au grade de général de division : le prince avait tant de hâte de le nommer que, même avant la fin des opérations, il lui écrivit de sa propre main pour lui annoncer sa promotion (1). Par une singulière coïncidence, le général reçut presque par le même courrier une lettre du duc d'Aumale, qui, toujours attentif aux choses de l'Afrique, s'empressait de féliciter son ancien lieutenant (2).

Le résultat souhaité était atteint : Saint-Arnaud était désormais connu et, un peu de bonne volonté aidant, pouvait être

(1) *Correspondance du maréchal de Saint-Arnaud*, t. II, p. 347.
(2) *Correspondance*, t. II, p. 350.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

comparé aux *vieux Africains*. On l'appela au commandement d'une division à Paris : le 8 août, il s'embarqua pour la France, et, après un court congé, s'installa à l'École militaire. Le général Randon détenait encore le portefeuille de la guerre, mais on le savait peu favorable, sinon à Louis-Napoléon, du moins à un coup d'État : aussi son successeur était-il déjà prêt.

On avait sous la main un ministre de la guerre. En outre, on s'était pourvu d'un commandant pour l'armée de Paris. Le 16 juillet, le général Magnan avait été appelé à ce poste. Magnan n'était pas un inconnu pour le prince, qui, dès 1840, à l'époque de l'échauffourée de Boulogne, avait tenté de l'attirer à sa cause et de corrompre sa fidélité (1). C'était un militaire énergique, impitoyable au désordre, ayant exercé de grands commandements à Lyon et à Strasbourg, par malheur besogneux, et, par suite, dispose à se donner. Il ne se donna néanmoins qu'en prenant ses sûretés, ainsi qu'on le verra plus tard. Pour l'importante fonction qu'on venait de lui confier, on avait d'abord songé au général Castellane, et les journaux avaient même annoncé sa nomination. Mais le général Castellane, le général Baraguey d'Hilliers, d'autres encore se souciaient peu de se compromettre dans une aventure. Ils laissaient entendre qu'ils ne seraient pas les adversaires d'un régime nouveau, mais, soit timidité, soit scrupule, ils tenaient à réserver leur concours jusqu'à ce que le succès fût assuré.

Entre Saint-Arnaud, déjà désigné pour le ministère de la guerre, et Magnan, installé à l'état-major des Tuileries, le commandant Fleury, revenu de Kabylie et promu vers cette époque, lieutenant-colonel, s'insinuait parmi les corps d'officiers, encourageait les indécis, éveillait les convoitises. Le colonel Fleury, le colonel Vaudrey, quelques autres formaient autour du prince une sorte d'état-major intime, beaucoup plus puissant que le ministre lui-même. C'étaient eux qui, le plus souvent, avaient, les premiers, connaissance des nominations et en donnaient avis aux intéressés : ce qui inspirait une haute idée de leur crédit et faisait remonter jusqu'au président les

(1) Procès de Boulogne. Cour des pairs, audience du 30 septembre. Dépos. du général Magnan. (*Gazette des Tribunaux*, 1er octobre 1840.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

témoignages de la gratitude. « J'étais un directeur du personnel *ad latus*, a pu écrire plus tard le colonel Fleury (1). » Le général Randon, très exact observateur de la hiérarchie, ne laissait pas de ressentir quelque dépit de cette atteinte à la discipline (2). — Par d'habiles combinaisons, les chefs les plus brillants de la *nouvelle Afrique* avaient été appelés à Paris. Là étaient Canrobert, le héros de Zaatcha, Marulaz, naguère colonel du 20e de ligne et nommé général après l'expédition de Kabylie, d'Allonville, le brillant officier de cavalerie, Espinasse, lui aussi l'un des combattants de la Petite Kabylie, et tout récemment nommé colonel du 42e de ligne. Tous ces vaillants officiers s'étonnaient eux-mêmes d'être réunis en un aussi grand nombre dans la capitale, et, se retrouvant tous, il leur semblait qu'ils n'eussent pas changé de lieu (3). Ils se voyaient souvent, comme il était naturel, et ne se lassaient pas de rappeler leurs courses et leurs combats d'Afrique. Au cours de l'entretien, quelque ami du prince survenait, leur parlait à mots couverts des conspirations de l'Assemblée, et les excitait surtout contre la démagogie, cet éternel ennemi du soldat. — Le président lui-même se livrait à une étude plus active que jamais des choses militaires. Les revues étaient plus fréquentes, les faveurs plus abondantes; les officiers étaient, à tour de rôle, invités à dîner à l'Élysée (4). L'automne, saison ordinaire des changements de troupes, allait offrir une occasion naturelle pour achever de composer la garnison de Paris et pour l'adapter aux desseins qu'on méditait. Tel était le vigilant travail par lequel on s'assurait du concours de l'armée.

(1) *Souvenirs du général Fleury*, t. Ier, p. 144.

(2) Randon, *Mémoires*, t. Ier, p. 42-44.

(3) « J'ai passé hier la journée à Vincennes chez le colonel Répon avec Canrobert, d'Allonville, Marulaz... Tout Orléansville était là. » (*Lettre de Saint-Arnaud*, 11 septembre 1851. — *Correspondance*, t. II, p. 360.)

(4) Randon, *Mémoires*, t. Ier, p. 38 et 39.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

III

En dehors de l'élément militaire, il importait, avons-nous dit, que le prince trouvât, dans l'ordre civil, quelques hommes disposés à le suivre jusqu'au bout de ses desseins.

Ici l'embarras était assez grand. Les amis de l'exil étaient peu nombreux, humbles de situation comme de fortune, étrangers aux affaires, ignorants de la politique. Louis-Napoléon rencontrait dans sa famille plus d'entraves que d'appui. Ses cousins, à l'Assemblée, votaient avec la Montagne · son oncle, le roi Jérôme, était vieux, peu instruit des choses du temps présent, enclin à défendre les écarts de son fils Dans cette pénurie, le président n'avait d'autre alternative que de se confier à des hommes sans consistance ou de se donner aux chefs parlementaires qui le raillaient en le servant. Il n'est pas téméraire de conjecturer que cet isolement, en attristant son âme plus rêveuse au fond qu'active, n'ait contribué à le pousser hors des voies légales et dans les aventures. Parmi les rares fidèles de la première heure étaient M. Mocquard, secrétaire intime de l'Élysée, M. de Persigny, rachetant ses étrangetés par son dévouement, quelques autres bien obscurs encore.

Louis-Napoléon chercha, soit dans l'administration départementale, soit dans la société parisienne, deux ou trois hommes ayant une fortune à faire et disposés à tout risquer pourvu que cette fortune fût haute et rapide. L'administration lui donna M. de Maupas : les salons de Paris lui donnèrent surtout M. de Morny.

M. de Maupas était sous-préfet à Beaune lorsque éclata la révolution de Février : en janvier 1849, il avait été appelé à la sous-préfecture de Boulogne, et quelques mois plus tard à la préfecture de l'Allier. Une fois préfet, il s'était appliqué à conquérir moins les bonnes grâces des ministres que la faveur

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de Louis-Napoléon. En dehors de ses rapports à son chef hiérarchique, il s'était accoutumé à adresser directement à l'Élysée les informations qu'il recueillait; et ces dépêches, fort espacées dans les premiers temps, devinrent plus tard assez suivies. Il ne pouvait rien faire qui fût plus agréable au prince : celui-ci aimait surtout à avoir sa police à part, à agir en dehors de ses ministres et quelquefois contre eux. Cette correspondance confidentielle avait principalement pour objet les mouvements de l'opinion, l'activité de la propagande démagogique, l'impuissance de l'Assemblée à rassurer les gens d'ordre. Charmé de tant d'à-propos, le président se promit de pousser cet agent avisé qui le devinait si bien. Le 7 mars 1851, il lui écrivit lui-même pour lui annoncer sa nomination à Toulouse. Là, se sentant soutenu par une si haute protection, M. de Maupas n'hésita pas à se découvrir davantage. Il multiplia ses rapports : il poussa jusqu'à la provocation son ardeur contre les démocrates; à l'occasion de mandats d'arrêt qu'il avait sollicités de l'autorité judiciaire et qui lui furent refusés, un conflit très vif s'éleva même entre les magistrats de la cour d'appel et lui (1). Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, approuva d'abord son subordonné, puis, mieux informé, le désavoua. Non seulement il le désavoua, mais il commença à s'inquiéter des hardiesses de ce jeune fonctionnaire, ne lui ménagea pas les remontrances, lui reprocha avec son âpreté ordinaire de ne point se pénétrer des nécessités constitutionnelles. Louis-Napoléon s'empressa de consoler son agent. « Je regrette, lui écrivait-il le 19 juillet, qu'on vous adresse des reproches là où vous ne méritez que des éloges. » Puis, faisant allusion à M. Léon Faucher, qui aimait le chef de l'État, mais plus encore la légalité : « Il faut, ajoutait-il, pardonner les défauts des meilleurs esprits (2). » Il ne tarda pas à laisser pressentir à M. de Maupas qu'il avait ses vues sur lui, et qu'il l'élèverait bientôt à quelque grande fonction. A la fin d'août 1851, le préfet de la Haute-Garonne fixait à la fois l'attention du ministre et celle du prince. Le

(1) Voir Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 169.
(2) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 184.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ministre songeait à le disgracier, parce qu'il le soupçonnait d'être favorable à un coup d'État : le prince, précisément pour ce motif, guettait l'heure où il l'attirerait à ses côtés.

M de Morny, l'autre futur collaborateur du président, n'avait pas, comme M. de Maupas, passé par la filière des fonctions publiques. Il était essentiellement Parisien d'habitudes et de mœurs. Il passait pour le frère utérin de Louis-Napoléon, et loin de cacher cette naissance irrégulière, il en tirait quelque vanité. Sa vie, mêlée de dissipations élégantes et de labeurs intermittents, s'était éparpillée en mille objets divers. Il avait servi en Afrique, non sans distinction, avait été officier d'ordonnance du général Trézel et avait été décoré. De bonne heure, il avait quitté l'armée et s'était lancé dans l'industrie, puis dans les spéculations de Bourse. La politique l'avait aussi attiré, et en 1842, à l'âge de trente ans, il était devenu député.

Vers la fin du régime de Juillet, M. de Morny était un de ces hommes inconnus du grand public, mais très répandus dans le monde, qui grandissent par leurs relations et leur savoir-faire, mieux que d'autres par leur travail et leurs services. Le trait dominant de sa nature, c'était une aptitude remarquable à tout effleurer et une invincible répugnance à rien approfondir. On retrouvait en lui un singulier mélange d'activité et de paresse, de curiosité d'esprit et d'insouciance, de dissipation et de calcul. Il était ami des arts sans être artiste; lettré sans être écrivain; trop peu orateur pour les discussions parlementaires, assez disert cependant pour briller dans les couloirs ou les salons; trop ennemi du travail suivi pour débattre à fond les affaires ou la politique, mais devinant parfois les unes et les autres par une vive et naturelle intuition. Homme de plaisir, il gardait toujours son sang-froid, et sa raison n'abandonnait jamais les rênes même lorsqu'elle les laissait flotter. Conservateur avec une nuance progressiste, il avait d'habiles velléités d'indépendance et laissait douter de son concours juste assez pour qu'on ne dédaignât pas de se l'assurer. A la veille de la révolution de Février, il donna au cabinet de sages avis. Pour éclairer le pouvoir, il recourut aux

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

entretiens privés, il employa la voie des journaux ; dans la discussion de l'adresse, il monta même, contre son habitude, à la tribune. Il y apporta une simplicité un peu étudiée, comme s'il eût voulu, pour masquer son inexpérience oratoire, copier l'abandon familier des Chambres anglaises. Ce n'était pas, d'ailleurs, par ce trait seul que se révélait chez lui l'imitation de l'Angleterre. Il avait emprunté à nos voisins leur politesse un peu froide, leur courtoisie faite d'estime pour soi-même plutôt que de cordialité pour autrui, leur goût pour les chevaux et les courses, goût nouveau alors en France, leur sollicitude pour les intérêts positifs, leur aisance à associer tous les raffinements de la vie mondaine avec toutes les préoccupations de la vie des affaires. Il inaugurait un type nouveau de grand seigneur, assidu à la Bourse ou aux assemblées d'actionnaires autant que dans les boudoirs. Ne pouvant être tout à fait gentilhomme, il s'était fait gentleman, et cette habile contrefaçon, si commune depuis, avait alors un air d'étrangeté exotique qui forçait l'attention, sinon la sympathie.

La révolution de 1848 déconcerta fort M. de Morny. Il était l'homme le moins propre à réussir dans une démocratie républicaine. Il flotta quelque temps indécis, inclinant vers la royauté, songeant même, dit-on, à Henri V (1). Il connaissait peu Louis-Napoléon. Celui-ci ayant été élu, il mit à profit le lien étroit, bien que mystérieux, qui le rattachait au prince. Ces deux personnages sentirent qu'ils avaient besoin l'un de l'autre, et la communauté d'intérêt les unit.

M. de Morny était pour le président, surtout dans une si grande disette d'hommes, un auxiliaire précieux. Il connaissait le pays; il avait l'audace, la décision, cette sorte d'impassibilité hautaine que donne l'habitude des spéculations hasardeuses, beaucoup de relations dans tous les partis, peu de scrupules, mais de la générosité naturelle : on devinait qu'il

(1) « M. de Morny est venu voir Clément; il lui a dit qu'il ne voyait plus « qu'une chance de salut pour la France : il fallait appeler Henri V au trône. Il « veut faire le voyage de Frohsdorf à l'insu des siens. » — (*Journal de la princesse Mélanie*, août 1848, *Mémoires du prince de Metternich*, t. VIII, p. 31.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ne reculerait devant aucune nécessité pour forcer le succès; mais, comme il n'était ni vindicatif ni cruel, on était assuré qu'il s'emploierait ensuite à adoucir la victoire et à ramener ou à séduire ses adversaires. — Si le prince avait intérêt à s'attacher M. de Morny, M. de Morny ne devait pas trouver un moindre avantage à s'attacher au prince. La République répugnait à ses instincts. D'un autre côté, il n'avait ni l'éloquence, ni l'application au travail, ni la haute autorité des mœurs, ces conditions d'élévation dans les gouvernements vraiment libres. Il lui fallait, pour se développer, un état de choses où les grands dons qu'il ne possédait pas deviendraient inutiles et où les capacités de second ordre occuperaient toute la scène, un gouvernement absolu tempéré par des fantaisies libérales, une société polie, élégante, avec une pointe de corruption. M. de Morny pressentit que l'Empire réaliserait tout cela. Il se donna d'avance à ce régime qui semblait fait à sa taille, ni plus haut, ni plus bas.

Un préfet remarqué pour son audace et sa fermeté, un homme du monde à l'esprit délié et résolu, mais peu versé jusque-là dans la grande politique, avec cela quelques compagnons de jeunesse, c'était peu pour fonder un régime nouveau; mais c'était assez pour contresigner les premiers décrets, pour rassurer les consciences militaires, pour endosser les premières responsabilités toujours si lourdes à porter. En cas d'échec, les vaincus ne seraient plus que des rebelles, et alors peu importerait leur nombre. En cas de succès, on comptait que ce petit noyau de fidèles deviendrait une armée.

IV

Les auxiliaires une fois choisis, il était essentiel de prévenir les résistances de la bourgeoisie en exploitant en elle la peur du socialisme.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Sur ce terrain, la tâche était facile. Les assemblées départementales s'étaient réunies pour leur session du mois d'août. Or, quatre-vingts conseils sur quatre-vingt-cinq venaient de formuler un vœu en faveur de la revision, naguère repoussée par le Parlement. Le sens de ce vote n'était pas douteux : il permettait de mesurer à quel point la crise annoncée pour 1852 agitait les âmes. Une préoccupation dominait, celle de concentrer l'autorité, de la fortifier en vue des périls prochains, de lui conférer des attributions exceptionnelles : de là les demandes d'un grand nombre de conseils généraux qui, dès l'année précédente, avaient sollicité l'embrigadement des gardes champêtres, la création de nouvelles brigades de gendarmerie, la nomination directe des maires par le pouvoir. — Qui serait élu président de la République? Quelques hommes politiques avaient prononcé le nom du prince de Joinville, et à Claremont, cette combinaison n'était ni avouée ni démentie. D'autres songeaient à M. Thiers ou au général Changarnier. Les républicains pensaient à voter pour Carnot, peut-être à fixer leur choix sur quelque nom plus radical encore. Aucune de ces candidatures n'inspirait confiance. Celle du prince de Joinville, la plus sérieuse de toutes, ne résistait guère à un examen approfondi. Le prince de Joinville aurait contre lui les légitimistes, les fusionnistes, les bonapartistes, les républicains. Que lui resterait-il? On raillait ce Bourbon à deux fins, premier magistrat dans une république, prince du sang dans une monarchie. Beaucoup jugeaient que, pour le prestige de la maison d'Orléans, un succès serait plus redoutable encore qu'un échec. De guerre lasse, l'opinion publique revenait à Louis-Napoléon, sur qui elle reportait non seulement le bien qu'il avait fait, mais celui que la représentation nationale avait accompli : elle s'irritait de ne pouvoir le réélire; elle s'attachait d'autant plus à cet abri que la loi lui interdisait de le conserver. Dans sa mauvaise humeur, elle rejetait volontiers ses embarras sur la constitution qui avait été imprévoyante, sur l'Assemblée qui avait rejeté la revision.

Cet état d'esprit, les journaux de l'Élysée ne négligeaient rien pour l'entretenir. Ils revenaient avec complaisance sur la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

crise de 1852, montraient la caducité des partis monarchiques, raillaient la fusion, bafouaient le parlementarisme; puis, après avoir établi l'impuissance de toutes les autres solutions, ils ajoutaient, tantôt avec une franchise brutale, tantôt avec une sorte de mysticisme, qu'un sauveur pourrait surgir pour la société menacée. M. Romieu, qui, l'année précédente, avait écrit l'*Ère des Césars*, venait de publier le *Spectre rouge*. Les périls étaient assez réels pour émouvoir la société : on les grossissait au point de l'affoler.

Les Montagnards se faisaient, à leur manière, les auxiliaires de Louis-Napoléon. Ce n'était pas leur premier service, et, comme on le verra, ce ne fut pas le dernier. A la fin de la session, les représentants de l'extrême gauche avaient publié un manifeste où se révélaient leurs détestables espérances, nouveau sujet de crainte pour les âmes déjà troublées. Un comité révolutionnaire de résistance existait à Paris, comité dont la police saisissait avec éclat les bulletins. — Vers le même temps se déroulaient à Lyon devant la juridiction militaire les débats d'un complot qu'on appela le *Complot du Sud-Est*. On apprit par les dépositions de ce procès que, dès 1850, quinze départements de la vallée du Rhône avaient été enrôlés dans une organisation révolutionnaire secrète, que des conciliabules de démagogues et de représentants montagnards s'étaient tenus à Valence et à Mâcon, que des mots d'ordre avaient été transmis, que la saisie de correspondances compromettantes et l'arrestation des principaux meneurs avaient prévenu une explosion peut-être imminente. Ces détails, reproduits par la *Gazette des Tribunaux* (1) et, après elle, par toute la presse, fournissaient aux propagateurs d'alarmes un argument de plus. Si telle était déjà l'audace des démagogues, que serait-ce en 1852? Ce langage trouvait des oreilles complaisantes, et l'on s'encourageait de plus en plus à conserver à n'importe quel prix le pouvoir existant.

Sur ces entrefaites, des troubles assez sérieux éclatèrent dans l'arrondissement de Largentière et spécialement à Laurac.

(1) Voir *Gaz. des Tribunaux*, août 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Les gendarmes étant intervenus, plusieurs d'entre eux furent assaillis, et il fallut d'assez importants renforts pour rétablir l'ordre. Ce n'étaient pas les gens du pays qui étaient les vrais coupables, mais une petite armée de démagogues ambulants qui exploitaient tout le Midi et se portaient tantôt sur un point, tantôt sur un autre pour y fomenter la sédition. Les journaux officieux, loin de dissimuler cette petite émeute, la publièrent. Bien plus, le département de l'Ardèche fut mis en état de siège.

V

Ces manifestes bruyants des démagogues, ces révélations des débats judiciaires, ces soulèvements partiels, tout cela servait à merveille les desseins de Louis-Napoléon.

Au commencement du mois de septembre, les conjonctures parurent même tellement favorables qu'on songea un instant à précipiter la solution.

On était à cette saison de l'année où la politique chôme, où la capitale se vide, où les laborieux se reposent de leurs labeurs et les mondains de leurs plaisirs. La commission de permanence tenait ses séances ordinaires : elles étaient calmes, sans incidents, soit que les soupçons se fussent affaiblis, soit que la fréquence des alertes eût émoussé l'inquiétude elle-même. Une *Exposition universelle* s'étant ouverte à Londres, cette imposante solennité industrielle attirait de l'autre côté du détroit un grand nombre de Français. Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, s'était rendu en Angleterre : on lui avait parlé de coup d'État; mais il s'était ingénié à rassurer tout le monde : ne répondait-il pas de la légalité comme de l'ordre, et pouvait-on suspecter sa parole? Il avait visité l'Exposition avec la curiosité intelligente d'un touriste attentif et d'un économiste éclairé. De retour en France, son activité s'était tournee vers des objets très divers, mais non vers la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

politique; il songeait à organiser des missions scientifiques en Orient, à imprimer une impulsion plus vive aux travaux publics dans les départements, à encourager par des récompenses les œuvres les plus morales de l'art dramatique (1). Les autres ministres jouissaient, eux aussi, de leurs vacances. MM. Fould, Magne, de Crouseilhes étaient en villégiature. Dans les régions officielles régnait l'accalmie. Pouvait-on choisir pour un coup de main un moment plus favorable que celui où personne ne s'y attendait?

Une autre considération impressionnait vivement le prince. En ce temps-là, il vivait retiré dans cette belle résidence de Saint-Cloud que son oncle affectionnait tant. Là, il rêvait beaucoup selon sa coutume; et ses rêveries le ramenaient toujours vers le projet hardi qui devait couronner sa fortune ou l'abattre pour jamais. En homme soucieux de fonder un édifice durable, il pensait non seulement au présent, mais à l'avenir. Consommer le coup d'État pendant que le Parlement était réuni, c'était s'obliger à d'assez nombreuses arrestations préventives : en outre, il était vraisemblable que l'Assemblée résisterait, et qu'il serait nécessaire de la disperser par la force. N'était-il point à craindre que ces regrettables rigueurs n'éloignassent du régime nouveau, non seulement la Montagne dont l'hostilité était prévue, mais une foule d'hommes honnêtes, éclairés, jeunes encore, aptes à servir la chose publique avec dévouement et avec éclat? Si au contraire l'entreprise s'accomplissait pendant la prorogation, ces mesures de coercition pourraient être évitées, et, par suite, les amours-propres n'étant point engagés, l'œuvre de fusion des partis serait moins malaisée. Si l'on ajoute foi à certaines révélations, ce sont ces pensées, inspirées par un patriotisme élevé, qui poussèrent Louis-Napoléon à hâter le dénouement, et, l'ensemble des circonstances paraissant d'ailleurs propice, il se prépara pendant quelques jours à une action immédiate.

Déjà le 11 août, dans un conciliabule tenu à Saint-Cloud, on s'était entretenu, sinon du *coup d'État* (car le plus souvent

(1) Voir *Œuvres de Léon Faucher*, t. II, p. 519, 521, 531.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

on évitait de prononcer ce mot), au moins des réformes *extra-légales* qui deviendraient bientôt urgentes. A cette réunion assistaient M. de Morny, M. de Persigny, le préfet de police Carlier et aussi M. Rouher, qui ignorait l'objet de la convocation, mais était assez dévoué pour qu'on pût sans péril s'ouvrir à lui. On rédigea, dit-on, ce jour-là, quelques-uns des décrets ou des circulaires dont on se servit trois mois après (1).

Un peu plus tard, le 9 septembre, M. Carlier avait proposé à Louis-Napoléon d'adresser une proclamation au peuple, de former un ministère d'action, d'adopter une série de résolutions propres à intimider les gens de désordre. Ces mesures ayant paru plus provocantes qu'efficaces, M. Carlier se ravisa et apporta le lendemain à Saint-Cloud un véritable programme de coup d'État.

Ce plan consistait à prononcer par décret la dissolution de l'Assemblée. Le décret serait affiché en plein jour. Les troupes seraient consignées dans les casernes, prêtes à agir en cas de soulèvement. L'Assemblée n'étant pas réunie, on n'aurait à sévir contre aucun représentant. On se contenterait, deux heures avant l'affichage, de procéder à l'arrestation préventive des chefs des sociétés secrètes. Pour ces arrestations, on pouvait se reposer sur M. Carlier, car nul ne connaissait mieux que lui les ramifications du parti radical, et, s'il inclinait à ménager les monarchistes, il était prêt à frapper sans pitié les meneurs de la démagogie (2).

Les vues de M. Carlier furent adoptées : on fixa même le jour de l'exécution, ce serait le 17 septembre. Cependant, le général Saint-Arnaud, qui était le ministre de la guerre désigné pour l'heure de l'action, refusa son concours. « Il faut, dit-il, « attendre que les représentants soient réunis à Paris : si l'on « fait le coup d'État pendant la prorogation, ils se grouperont « sur quelque point du territoire, appelleront à eux les « généraux, et ce sera la guerre civile. » Cette considération impressionna. Peut-être aussi ne se fiait-on pas tout à fait à

(1) M. de Cassagnac, *Souvenirs du second empire*, Ire série, p. 142. — M. Merruau, *Souvenirs de l'Hôtel de ville*, p. 437.

(2) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 208-215.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

M. Carlier, qui était très avant dans la confiance des royalistes. Le projet fut abandonné ou du moins ajourné. Le secret ne fut pas tellement bien gardé qu'il ne transpirât. Les 18 et 19 septembre, des bruits de coup d'État coururent. Les journaux officieux démentirent la rumeur, et, rien de nouveau ne survenant, le public, un instant tenu en éveil, retomba dans sa quiétude.

VI

Les choses étant en cet état, on reprit cet habile et méthodique programme qui devait livrer pièces à pièces l'Assemblée au pouvoir exécutif. Déjà Louis-Napoléon avait un état-major militaire. Il avait en outre un état-major civil peu nombreux, mais prêt à tout. De plus, il était assuré que la bourgeoisie, obsédée par le fantôme de 1852, verrait avec plus de faveur que de colère l'exécution de ses desseins. Restait le peuple. Pour acheter sa bienveillance ou au moins son inaction, on fit miroiter à ses yeux la loi du 31 mai abolie et le suffrage universel rétabli.

Il y avait à cette évolution quelque hardiesse, peut-être quelque impudence. Cette loi du 31 mai, Louis-Napoléon l'avait présentée. Les ministres qui siégeaient encore dans son conseil, M. Baroche, M. Léon Faucher, en avaient été les avocats et les patrons. Naguère encore, le département des Landes ayant eu un député à élire, le ministre de l'intérieur n'avait pas craint d'écrire dans ses dépêches « qu'elle était « digne de l'adhésion explicite de tous les bons citoyens (1) ». On ne pouvait, comme pour la revision de la Constitution, invoquer le vœu public nettement manifesté : car huit conseils généraux seulement avaient demandé le retour au suffrage universel. A la vérité, le nombre des radiations opérées

(1) Dépêche du 21 avril 1851 au préfet des Landes et séance parlementaire du 23 mai 1851. (*Moniteur* de 1851, p. 1468.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

en vertu de la loi nouvelle avait dépassé toutes les prévisions : le chiffre des électeurs s'était abaissé de 9,618,057 à 6,809,281 (1); en présence de ce résultat, les esprits les plus sages pensaient qu'il serait bon d'abréger la durée du domicile légal et surtout de faciliter les modes de preuve de ce domicile. Mais de là à l'abrogation totale, il y avait loin. Le rappel pur et simple n'était guère réclamé que par les journaux démocratiques, auxquels il fallait joindre le *Constitutionnel*, inspiré ou rédigé par le docteur Véron (2). On se refusait à croire que le docteur Véron fût le porte-voix du président. Rien cependant n'était plus vrai.

Au commencement d'octobre, Louis-Napoléon fit connaître à son conseil son projet de rapporter la loi du 31 mai. Les membres du cabinet combattirent ce dessein, puis, la volonté du prince étant inébranlable, manifestèrent leur résolution de se retirer. C'était, en effet, le seul parti qui sauvegardât leur dignité. Ils avaient voté la loi; ils ne l'avaient pas seulement votée, ils s'étaient compromis à son service. Quant aux deux ministres qui n'appartenaient pas à l'Assemblée, M. Magne et le général Randon, ils n'étaient pas moins que leurs collègues disposés à déposer leur portefeuille. M. Magne répugnait à la politique violente. Le général Randon, de son côté, ne suivait pas sans inquiétude le mouvement de propagande qui s'exerçait dans l'armée. Le plus souvent il se taisait; mais son silence même laissait deviner l'improbation. Un incident venait d'accroître sa mauvaise humeur. Le 6e de ligne ayant été appelé de Metz à Paris, le colonel Garderens de Boisse, qui commandait ce corps, avait adressé à ses soldats un ordre du jour empreint d'un zèle ardent et avait représenté l'appel du régiment dans la capitale comme la marque d'une confiance particulière. Le ministre avait blâmé le colonel. Le président aussitôt avait à son tour blâmé le ministre (3). Ainsi froissé dans son action et ne se sentant plus le véritable chef de

(1) Chiffre fourni par le ministre de l'intérieur à la seizième commission d'initiative parlementaire.

(2) *Le Constitutionnel*, 10, 16, 21, 26 mai 1851, 11 septembre 1851.

(3) Randon, *Mémoires*, t. Ier, p. 39 et suivantes.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'armée, le général devait saisir avec empressement tout prétexte de retraite.

Le 12 octobre, la *Patrie*, journal officieux, annonça la crise. Cette nouvelle fut accueillie avec une vive émotion. Les bruits de coup d'État circulèrent de nouveau. « C'est pour aujourd'hui, répétait-on, ou pour demain. » Les représentants des départements voisins de Paris accoururent en toute hâte. La Commission de permanence se réunit : sur l'assurance que la crise n'avait d'autre cause que le rappel de la loi du 31 mai, elle se décida à ne pas convoquer l'Assemblée. Toutefois elle ne se sentit pas rassurée : car, le 14 octobre, le général Bedeau, vice-président, remplaçant M. Dupin absent, établit des réquisitions *en blanc* à l'effet de nommer un commandant de la force publique chargé de protéger la représentation nationale. On se tenait ainsi prêt à tout événement, et le nom seul du chef militaire restait à remplir (1). Le langage des journaux conservateurs fut très amer. Le président inaugure, disait-on, la politique de fantaisies et d'aventures. La presse étrangère ne fut pas moins sévère dans ses jugements. « Le prince, disait le « *Journal de Francfort*, se jette dans les bras de la démocratie, « mais ne pourra la maîtriser. » Le *Times* dévoilait avec une précision saisissante les perspectives prochaines : « L'avenir « pour le président, c'est, à l'expiration de ses pouvoirs, de « quitter le palais de l'Élysée, comme le lord-maire de Londres « quitte *Mansion-House* pour rentrer dans sa résidence privée « de *Clapham* ou de *Stamford-Hill*. Or, c'est une solution que « ni le passé ni le caractère de Napoléon ne peuvent accepter. « Il vient de montrer son intention de conserver le pouvoir à « travers tous les hasards... A défaut de l'appui de la majorité « de l'Assemblée, il se jette dans les bras des masses popu- « laires (2). » Seule, la Montagne se réjouit franchement de l'évolution présidentielle. « C'est parmi les Montagnards, « disait-on ironiquement, que le prince devrait désormais « prendre ses conseillers. »

(1) Ces réquisitions furent saisies plus tard et publiées par le *Constitutionnel*, n° du 16 décembre 1851.

(2) Le *Times*, 16 octobre 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

C'est au bruit de toutes ces rumeurs que furent entamées les négociations pour former un cabinet. M. Billault, ancien constituant, fut, à deux reprises différentes, appelé à l'Élysée. L'embarras était grand : car la peur combattait l'ambition. « Où veut-on nous mener? » disaient les candidats aux portefeuilles. On voyait nettement comme programme le projet d'abrogation de la loi du 31 mai : mais que réserverait ensuite l'avenir? Ici l'incertitude commençait; et il ne convenait pas à Louis-Napoléon de dévoiler davantage ses desseins.

Après de longs et infructueux pourparlers, le *Moniteur* publia enfin le 27 octobre les noms des nouveaux ministres. M. de Thorigny, ancien avocat général, fut appelé au ministère de l'intérieur; M. de Turgot, ancien pair de France, devint ministre des affaires étrangères; M. Corbin, procureur général à Bourges, reçut les sceaux et fut plus tard, sur son refus, remplacé par M. Daviel, procureur général à Rouen. Un professeur de l'École de droit, M. Giraud, fut nommé ministre de l'instruction publique; un autre professeur, M. Fortoul, entra au ministère de la marine. Les portefeuilles des finances, de la guerre, de l'agriculture et des travaux publics furent attribués à MM. Blondel, Saint-Arnaud, Casabianca, Lacrosse. Trois ministres seuls appartenaient à l'Assemblée : c'étaient MM. Lacrosse, Fortoul, Casabianca. Par une singulière contradiction, tous trois avaient voté la loi du 31 mai!

Cette liste fut accueillie dans les cercles parlementaires avec cette ironie hautaine qui est la consolation des faibles et la revanche des vaincus. « On a le mépris le plus superbe pour « les discoureurs, et l'on veut des hommes pratiques : mais « de ce qu'on ignore la politique, ce n'est pas du tout une « raison pour qu'on connaisse l'administration. » Ainsi se répandaient en railleries les représentants de la droite, déjà revenus en grand nombre à Paris. On s'égayait de M. Fortoul, professeur de belles-lettres, devenu ministre de la marine. Le ministre de l'instruction publique, M. Giraud, semblait seul à sa place, et, de fait, ajoutait-on dédaigneusement, il devient le membre le plus important du cabinet.

Les conjonctures étaient trop graves pour que ce persiflage

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

fût de saison. Dans la combinaison nouvelle deux noms se détachaient, qui imprimaient à l'acte présidentiel sa véritable portée.

Peu avant que la crise ministérielle éclatât, M. de Maupas, préfet de la Haute-Garonne, était arrivé à Paris. M. Léon Faucher l'avait reçu avec froideur; le prince n'avait pas manqué de le dédommager. Il l'avait appelé à Saint-Cloud : là, s'ouvrant à ce confident encore inconnu de tous et qui avait si vite conquis sa faveur : « Je me vois, lui avait-il dit, « au bord d'un fossé plein d'eau : je vois sur l'autre rive le « salut du pays; j'ai besoin de quelques hommes pour m'aider « à franchir ce fossé : voulez-vous être un de ces hommes? » M. de Maupas s'était empressé de saisir cette occasion inespérée d'une haute fortune. Le 27 octobre, il devenait préfet de police et remplaçait M. Carlier, qui suivait dans la retraite les ministres démissionnaires (1).

L'autre personnage qui entrait aux affaires était le général Saint-Arnaud, appelé au ministère de la guerre. Le public ne le connaissait que par l'expédition de Kabylie et ne savait rien de son caractère. Mais, parmi ses camarades d'Afrique, plusieurs avaient pénétré son ambition et son audace. Quelque temps auparavant, un soir, chez le duc de Luynes, on causait des éventualités de l'avenir. Lamoricière était présent. « Le « coup d'État, dit le général, ne se fera que quand le président « aura trouvé l'homme pour cela. Ce ne sera ni Magnan ni « Randon. Le premier est trop timide, le second trop hon- « nête. Son homme est en Algérie : celui-là ne reculera « devant rien. Quand vous verrez Saint-Arnaud ministre de « la guerre, dites : Voilà le coup d'État (2). » Le pronostic de Lamoricière était en train de se réaliser. Les ministres nouveaux n'étaient qu'une troupe de figurants destinés à disparaître bientôt. Saint-Arnaud resterait seul en scène avec M. de Maupas, et il escaladerait la Constitution comme naguère les rochers de la Kabylie.

Le président avait l'art de ne pas se brouiller avec les

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 192.
(2) M. Armand de Melun, *Mémoires inédits*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ministres qu'il congédiait; et il en congédiait si souvent que cet art n'était pas superflu. Il ne négligea rien pour retenir dans son parti les conseillers dont il se séparait : c'était de sa part calcul, et aussi naturelle bonté de cœur. M. Léon Faucher, peu de temps auparavant, avait été fait commandeur de la Légion d'honneur; M. Baroche, quelques jours plus tard, reçut la croix de grand officier. Quant au général Randon, Louis-Napoléon voulut le recevoir encore une fois à Saint-Cloud : à la fin de l'entretien, le prince tendit cordialement la main au général, et, cachant sous un affectueux reproche une dernière avance : « Eh bien! lui dit-il, vous ne voulez donc pas me suivre dans la nouvelle fortune que je vais tenter (1)? »

VII

L'Assemblée se réunit le 4 novembre. L'inquiétude dominait. On s'entretenait d'une récente proclamation adressée par le préfet de police aux habitants de Paris, proclamation très ferme, mais muette sur l'obéissance due aux lois. On était surtout impressionné par le dernier ordre du jour du général Saint-Arnaud. Dans cet ordre du jour destiné à notifier aux troupes son entrée en fonction, le ministre de la guerre, dérogeant aux habitudes de ses prédécesseurs, s'était abstenu d'affirmer son respect pour la légalité et les institutions : en revanche, il avait fait un chaleureux appel à l'esprit de corps et laissé entrevoir le jour où l'armée « *apparaîtrait comme un moyen de salut à la société menacée* ». Une circulaire aux commandants des divisions territoriales avait reproduit les mêmes tendances avec une netteté plus grande encore : « Le « véritable esprit militaire peut assurer le salut de la société; « mais cette confiance que l'armée inspire, elle la doit à sa

(1) Randon, *Mémoires*, t. Ier, p. 48.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« discipline : point de discipline dans une armée ou le dogme « de l'obéissance passive ferait place au droit d'examen. Un « ordre discuté amène l'hésitation, l'hésitation la défaite... « Sous les armes, le règlement militaire est l'unique loi. » Ces principes étaient justes, mais l'affectation à les rappeler à l'exclusion de tout le reste était peu rassurante. Les auteurs du coup d'État commençaient à se découvrir, et, à moins de fermer les yeux à l'évidence, il était impossible de ne pas apercevoir le péril.

Les représentants, réunis en groupes, commentaient encore ces graves incidents lorsque, la séance ayant été ouverte, le ministre de l'intérieur, M. de Thorigny, monta à la tribune pour y lire le message. Le personnage paraissait bien mince pour un si grave emploi, et, à droite, les rires dédaigneux se continrent à peine. L'hilarité fut de courte durée, et les visages reprenant leur expression sérieuse, on écouta l'interprète des nouvelles volontés de l'Élysée.

Deux points ressortaient du message : d'un côté, l'imminence d'un vaste complot démagogique organisé pour 1852 et enrôlant à son service « tout ce que les partis renferment d'insensé, de violent, d'incorrigible » ; d'autre part, la nécessité d'abroger d'urgence la loi du 31 mai et de n'en rien laisser subsister. Le président dénonçait avec une extrême véhémence cette armée du désordre, composée de démagogues ambulants, d'ouvriers nomades, de gens sans ressource et sans foyer, éternels ennemis de la religion, de la morale et de la société; puis il proposait, comme un remède, de réintégrer au plus vite dans leur droit électoral ces mêmes classes dangereuses qu'il venait de flétrir. Il y avait dans ce double langage une singulière inconséquence : mais cette inconséquence même était habile et surtout préméditée. Grossir le péril social, c'était jeter dans les bras d'un sauveur la bourgeoisie affolée; proposer le rétablissement du suffrage universel, c'était semer la confusion dans les masses et les laisser incertaines entre l'adhésion et l'hostilité.

Après la lecture du message, les ministres déposèrent le projet d'abrogation et demandèrent l'urgence. L'urgence

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ayant été rejetée, la proposition suivit les formes ordinaires. L'Assemblée se réunit dans les bureaux pour nommer une commission.

Dans les bureaux, les représentants de l'extrême gauche, devenus subitement les auxiliaires du prince, se firent, comme de raison, les avocats du suffrage universel. Ils invoquèrent l'impopularité de la loi du 31 mai, insistèrent sur le nombre exorbitant de radiations opérées, tentèrent de jeter la division parmi leurs adversaires en objectant que les restrictions au droit de vote étaient peu favorables aux royalistes de l'Ouest. Mais les membres de l'ancienne majorité, poussés à bout cette fois, exhalèrent leurs sentiments avec une extrême vivacité. — Le projet est une audacieuse tentative de pouvoir personnel. L'Assemblée ne peut se déjuger à dix-huit mois d'intervalle. S'il plaît au président de se repentir, qu'il n'espère pas entraîner le Parlement à sa suite. Si la loi a des imperfections, qu'on la corrige, mais qu'on la corrige sans la détruire. Il s'agit ici d'une question, non d'amour-propre, mais de dignité. — Ainsi parlaient non seulement M. Berryer, mais le duc de Broglie, M. de Montalembert, M. Léon Faucher. Le choix des commissaires se ressentit de ces dispositions : deux seulement étaient favorables à l'abrogation, c'étaient M. Grévy, représentant de la gauche, et M. de la Rochejaquelein, esprit indiscipliné, depuis longtemps détaché du gros du parti légitimiste, et ne voyant de salut que dans l'appel au peuple.

La Commission se prononça donc contre le projet gouvernemental. Néanmoins, la première irritation passée, elle tint à adoucir cet acte d'hostilité comme si elle eût encore caressé l'espoir d'un accommodement. Elle élut pour rapporteur M. Daru. Aucun choix ne pouvait être moins désagréable au président. M. Daru était un ami du prince, ami fidèle, quoique attristé, et l'on pouvait être assuré que de ses lèvres ne sortirait aucune parole amère. Le rapport, tout en concluant au rejet, faisait entrevoir une conciliation possible. La discussion s'étant ouverte le 13 novembre, M. de Vatimesnil, l'un des membres les plus honorés de l'Assemblée, se fit l'interprète de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ce plan de transaction que M. Daru avait laissé pressentir. Voici quelle était cette combinaison : une commission avait été depuis longtemps nommée pour préparer une loi municipale et s'était appliquée à déterminer les conditions du domicile électoral communal; ne pourrait-on pas détacher de la loi municipale le titre relatif à l'électorat, le déclarer applicable non seulement aux élections municipales, mais aux élections politiques, et saisir cette occasion pour tempérer dans ses excessives rigueurs la loi du 31 mai? — Nous ne pouvons pas voter l'abrogation pure et simple, disait en substance M. de Vatimesnil, sans compromettre l'intérêt social et sans nous infliger à nous-mêmes un démenti. Nous sommes donc obligés de rejeter le projet ministériel. Mais que la loi municipale, déjà votée en première lecture, soit mise à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances; qu'on aborde le titre relatif à l'électorat; alors, sur ce terrain nouveau, l'entente pourra s'établir : la loi du 31 mai sera de la sorte amendée dans ses parties défectueuses, maintenue dans ses principes salutaires.

Ce langage était loyal, et il était tenu par le plus honnête des hommes. Une sorte de fatalité rendait stériles les meilleurs efforts. Le ministre de l'intérieur persista à demander l'abrogation pure et simple, et trouva pour auxiliaire M. Michel de Bourges. Par trois cent cinquante-cinq voix contre trois cent quarante-huit, l'Assemblée refusa de passer à une seconde délibération. C'était pour le Parlement une victoire, mais bien inquiétante et précaire. Toute la gauche et tout le parti de l'Élysée s'étaient ligués contre la droite. Décidément, l'ancienne majorité n'existait plus, et quelques voix, se portant dans un camp ou dans un autre, devaient désormais décider des scrutins.

Le soir même de ce vote, le bruit se répandit au Palais-Bourbon que le coup d'État s'accomplirait la nuit suivante. Le commissaire de police de l'Assemblée annonçait que le président profiterait de l'effet produit sur la population des faubourgs par le refus de rétablir le suffrage universel. Une quarantaine de représentants, parmi les plus zélés, passèrent la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

soirée chez l'un des questeurs, M. Baze, s'attendant à une alerte. Vers minuit, ils se divisèrent en groupes et poussèrent une reconnaissance jusque dans le quartier de l'Élysée. La tranquillité de la capitale, le profond silence de la nuit les rassurèrent. Le lendemain, cette panique fit le sujet de tous les entretiens. Les journaux de l'Élysée et aussi ceux de la Montagne s'égayèrent fort de ces craintes et raillèrent à l'envi les uns des autres « ces *patrouilles parlementaires* (1) ». Rien n'était cependant plus légitime que ces alarmes. Louis-Napoléon avait autour de lui des fonctionnaires militaires et civils tout prêts à l'action : aux yeux de la bourgeoisie, il était le seul défenseur efficace contre le socialisme ; aux yeux des masses, il devenait le champion du suffrage universel. Entre les classes moyennes affolées et le peuple indécis, l'Assemblée serait livrée sans défense à ses coups.

VIII

Il reste à raconter le dernier effort du Parlement pour échapper à l'inévitable destin.

Toute illusion sur l'avenir étant impossible, plusieurs des membres importants de la majorité s'étaient, dès le retour de l'Assemblée, réunis en conférence et avaient débattu les moyens de pourvoir à la défense commune. Le général Bedeau, se fondant sur certaines confidences de ses anciens camarades d'Afrique, était à demi rassuré. M. Daru et M. de Broglie, persévérant dans leur longanimité, répugnaient à toute provocation contre le pouvoir exécutif. M. Thiers proposait d'augmenter l'effectif de la garnison spéciale du Palais-Bourbon. Le général Leflô, l'un des questeurs, était le plus alarmé de tous : il ne croyait pas, comme Bedeau, que l'armée fût favorable à l'Assemblée : bien au contraire, pour qu'elle se

(1) Voir notamment le *Constitutionnel*, n° du 15 novembre 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tournât vers la représentation nationale, il fallait, pensait-il, qu'un texte formel, précis, net comme l'évidence, rallât à la légalité toutes les consciences indécises ou ébranlées. Ce dernier avis, exprimé avec chaleur, produisit une vive impression (1).

La question une fois posée dans ces termes, on rechercha l'état de la législation existante, c'est-à-dire les textes de loi qui subordonnaient au Parlement la force armée. Il y avait d'abord l'article 32 de la Constitution, qui conférait à l'Assemblée nationale le droit « *de fixer l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté et d'en disposer* ». Ce n'était qu'un principe général qui avait besoin d'être réglementé. Il y avait, en second lieu, le décret du 11 mai 1848 qui attribuait au président le droit de requérir directement les troupes. Si ce dernier décret était encore en vigueur, on ne pouvait rien imaginer de plus explicite. Mais le décret du 11 mai n'avait pas paru au *Bulletin des lois* : il n'était qu'une partie détachée du règlement de l'Assemblée constituante, règlement qui n'avait pas survécu à cette Assemblée. A la vérité, en 1849, à la suite d'une altercation entre M. Marrast et un général de brigade commandant aux Invalides, sa validité avait été reconnue, tellement reconnue qu'il avait été mis à l'ordre du jour des régiments et affiché dans les casernes. Néanmoins des doutes pouvaient subsister, et il importait qu'il n'y en eût aucun. — Pour dissiper toute incertitude, les trois questeurs, le général Leflô, M. Baze, M. de Panat, rédigèrent une proposition qui reconnaissait au président de l'Assemblée dans les termes les plus clairs et les moins équivoques la faculté de requérir directement la force armée et toutes les autorités dont il jugerait le concours nécessaire. De la sorte, le droit parlementaire serait consacré, d'un côté, par l'article 32 de la Constitution, qui formulait un principe général, de l'autre, par une loi spéciale qui réglerait l'application de ce principe. Cette proposition fut déposée le 6 novembre : on l'appela aussitôt d'un nom qui lui est resté : on l'appela la *proposition des questeurs*.

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 187.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Il y avait certes quelque chose d'étrange et d'excessif dans cette prétention de donner directement des ordres aux troupes, en dehors même de l'autorité du ministre de la guerre. Si le projet était adopté, il y aurait le *général du Parlement* et le *général de l'Élysée*, tous deux en face l'un de l'autre et prêts à la lutte. Mais l'attitude du pouvoir exécutif était elle-même si extraordinaire qu'aucune mesure de défense ne pouvait paraître exorbitante. Vers ce temps-là, Louis-Napoléon semblait prendre à tâche de justifier les défiances de ses adversaires. Recevant, le 9 novembre, les officiers des régiments nouvellement arrivés à Paris : « Je me félicite, leur disait-il, « de vous voir animés de cet esprit militaire qui fit notre « gloire et qui est aujourd'hui notre sécurité. Je ne vous par- « lerai ni de vos devoirs, ni de la discipline. Vos devoirs, vous « les avez toujours remplis avec honneur. La discipline, vous « l'avez toujours maintenue intacte à travers les épreuves. « J'espère que ces épreuves ne reviendront pas ; mais si la gra- « vité des circonstances les ramenait et m'obligeait de faire « appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis « sûr, parce que, vous le savez, je ne vous demanderai rien « qui ne soit d'accord avec mon droit reconnu par la Constitu- « tion (1), avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la « patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont « toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que, si « jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme « les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais « pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, « suivez-moi (2) ! » Ce langage était, non d'un chef constitutionnel, mais d'un partisan prêt à livrer bataille.

La proposition des questeurs fut renvoyée, comme le voulait le règlement, à la commission d'initiative parlementaire, appelée à donner son avis pour ou contre la prise en considération. Au sein de la commission, un avis intermédiaire se fit jour : la politique de l'Élysée était trop menaçante pour que

(1) Le *Moniteur parisien*, en rapportant ce discours, omit ces mots : *reconnu par la Constitution*.

(2) *Œuvres de Napoléon III*, t. III, p. 266.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

le projet fût repoussé ; d'un autre côté, le projet lui-même avait une apparence tellement belliqueuse qu'il semblait porter dans ses flancs la guerre civile. On songea à provoquer une déclaration ministérielle qui impliquerait la reconnaissance catégorique du décret du 11 mai 1848 et qui serait portée à la tribune. On avait la confiance que cette déclaration satisferait les plus exigeants et mettrait fin au débat. C'est dans cet esprit que la commission convoqua les ministres de l'intérieur et de la guerre (1).

Ils furent entendus le 10 novembre. Ils déclarèrent, comme on pouvait s'y attendre, que le gouvernement était hostile à la proposition. Le ministre de l'intérieur affecta au surplus le langage le plus conciliant : « Quelle cause peut justifier les « alarmes? Serait-ce la nomination du nouveau cabinet? Atten- « dez ses actes. Serait-ce le projet sur les élections? Mais dans « le message on ne trouverait pas une parole agressive. Ce qu'il « faut en présence de l'anarchie menaçante, ce n'est pas affai- « blir le pouvoir exécutif, c'est le fortifier; or, ce serait l'affai- « blir que de diviser l'armée en deux camps. » Ainsi parla M. de Thorigny. En s'exprimant de la sorte, il était quant à lui sincère, et un avenir prochain devait établir sa parfaite innocence.

Le président, M. Vitet, et les commissaires eux-mêmes ne se jugèrent point suffisamment édifiés par ces banales assurances. M. Vitet rappela la législation existante : puis, arrivant à l'objet même de la conférence : « Le décret du 11 mai « 1848 a-t-il, aux yeux du ministre de la guerre, conservé sa « valeur? » La réponse ne se fit pas attendre : « Les ordres « donnés par le général Rulhière, pendant son ministère, en « mai 1849, n'ont pas cessé d'être exécutés. Le décret est tou- « jours copié sur les registres des régiments qui arrivent à « Paris et affiché dans les casernes. Le renouvellement de ce « décret *qui est encore en vigueur* aurait un caractère de « défiance et produirait un mauvais effet sur les troupes. Que « l'Assemblée, d'ailleurs, ajoutait Saint-Arnaud, s'adresse au « ministre ; il s'empressera d'exécuter ses ordres et de marcher

(1) M. Armand de Melun, *Mémoires inédits*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« à sa défense. » Cette dernière phrase laissait subsister quelque équivoque. « Sans doute, reprit M. Vitet, pour les cas « ordinaires, il suffira que le président de l'Assemblée « s'adresse au ministre ; mais si le ministre est loin, si l'émeute « intercepte les communications... » M. Vitet, n'osant faire allusion à un coup d'État, laissait à dessein flotter sa pensée loin de l'hypothèse qu'il prévoyait. « On peut toujours trouver le ministre », repartit Saint-Arnaud. Voulant pousser les choses à fond, M. Vitet se décida enfin à prononcer le grand mot qui était dans tous les esprits. « Il peut se présenter un « autre cas, dit-il avec toutes sortes de ménagements, c'est « celui d'antagonisme : cette hypothèse, nous l'espérons, ne se « réalisera pas, ne se réalisera jamais, mais les lois sont « défiantes par leur nature ; pour ce cas d'extrême défense, le « droit de réquisition doit être libre et non subordonné. — « Je ne puis répondre à une supposition que je ne saurais « admettre », reprit vivement Saint-Arnaud. Le débat s'égarant un peu : « Il est bien regrettable, dit le président, que, « dans les ordres du jour et circulaires du ministre de la guerre, « le silence ait été gardé sur le respect dû aux lois et aux « institutions. — A l'armée, répliqua le général, on parle de « discipline, non de légalité ; mais il n'a pu entrer dans « ma pensée d'oublier la loi ; je serais le premier à la respecter « et à la faire respecter. » Sur de nouvelles interpellations, les deux ministres affirmèrent à l'envi l'un de l'autre que le décret du 11 mai était encore en pleine vigueur : Saint-Arnaud se contenta de revendiquer pour le ministre le droit de nommer le commandant des troupes du Parlement. C'est dans ces conditions qu'on se sépara (1).

Parmi les commissaires, le sentiment général était celui de la satisfaction. Le décret du 11 mai 1848 était reconnu par le cabinet : dès lors à quoi bon le projet des questeurs ? Il suffirait désormais de prendre acte des déclarations ministérielles, de les faire connaître à l'Assemblée ; et, du même coup, la belliqueuse proposition du général Leflô s'évanouirait. On se

(1) Procès-verbaux de la vingt-quatrième commission d'initiative parlementaire. (*Moniteur* de 1851, p. 2858.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

flattait d'avoir trouvé une transaction qui évitait la bataille. Un procès-verbal de la séance fut dressé, reconnu exact et adopté. Puis, dans la soirée, les commissaires, répandus dans les couloirs du Palais-Bourbon, communiquèrent à leurs collègues la bonne nouvelle de la paix reconquise. Quelques représentants manifestèrent un peu d'incrédulité. « Vous avez bien facilement accepté les assurances de Saint-Arnaud », dit à M. Armand de Melun, secrétaire de la commission, le général Lamoricière. M. de Melun pressentait que la Montagne serait hostile à la proposition. « Si nous avions persisté à soutenir « le projet, reprit-il vivement, nous aurions été certains d'un « échec devant l'Assemblée. » Et, faisant allusion aux accointances de Lamoricière avec la gauche : « Ce qui aurait con- « sommé notre défaite, c'est la défection des gens qui siègent « derrière vous (1). »

Le lendemain, l'événement justifia les défiances de Lamoricière. Le ministre de la guerre et avec lui le ministre de l'intérieur protestèrent par lettre contre le procès-verbal ; on s'était mépris sur le sens de leurs paroles : jamais ils n'avaient reconnu que le décret du 11 mai fût encore en vigueur ; bien au contraire, ce décret avait, à leurs yeux, cessé d'exister. Parmi les membres de la commission, ce démenti inattendu provoqua une véritable colère. Le président était M. Vitet ; le secrétaire, M. Armand de Melun, et nul dans l'Assemblée ne se fût avisé de suspecter leur intelligence ou leur droiture. Évidemment, c'était par ordre de l'Élysée que Saint-Arnaud et son collègue désavouaient leurs propres paroles. Le procès-verbal fut de nouveau relu, de nouveau il fut approuvé à l'unanimité. Après un si pénible désaveu, tout essai de transaction eût été vain. Ne pouvant prévenir la lutte, on se décida à l'accepter, malgré ses périls. Vingt-trois commissaires contre six se prononcèrent pour la prise en considération. M. Vitet fut nommé rapporteur. Le 15 novembre, il lut son rapport à l'Assemblée. On avait hâte d'en finir. La discussion publique fut fixée au 17 novembre.

(1) M. de Melun, *Mémoires inédits*.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

La curiosité était grande et surtout l'anxiété. Il y avait deux partis dont les dispositions n'étaient un mystère pour personne. On n'ignorait pas que les représentants de la droite et les chefs parlementaires, poussés à bout, étaient bien décidés à la résistance. On savait d'autre part que les amis de l'Élysée et les conservateurs qui siégeaient au centre seraient unanimes à rejeter la proposition. Restaient les républicains. Dans cette lamentable scission de la majorité, c'était à eux qu'il appartiendrait de faire pencher la victoire dans le camp où ils se porteraient.

Le 16 novembre et jusque dans la matinée du 17, des conférences eurent lieu entre les membres de la droite et de la gauche. M. Carnot notamment et M. Duvergier de Hauranne discutèrent avec beaucoup de vivacité les conditions d'une entente : « C'est le sort de la République qui se joue, disaient « les députés de la droite. — Soit, répondait-on à gauche; « mais quelles garanties avons-nous que, la victoire une fois « acquise par nos votes, vous ne la tournerez pas contre nous? « — La garantie de votre sécurité, ce sont nos divisions. « D'ailleurs, il s'agit aujourd'hui non de la monarchie, mais « de la République; c'est sous votre drapeau que nous allons « combattre; c'est plutôt à nous qu'il appartiendrait de « demander des gages. » Peu à peu, le souvenir des anciennes luttes se ravivait, et, les esprits s'animant, on s'éloignait, loin de se rapprocher. « Vous n'avez pas foi dans le peuple », répétaient les membres de la Montagne; et, les unes après les autres, les conférences se rompaient (1).

Ces dispositions du parti républicain laissaient présager un échec. Cependant la part de l'imprévu était trop grande pour qu'on pût prédire avec certitude le résultat. Quels incidents compliqueraient le débat? Quelles surprises la discussion ménagerait-elle? Nul ne le savait. Cela est si vrai qu'à l'Élysée, on avait concerté d'avance un plan d'action pour le cas où la proposition des questeurs serait prise en considération. Dès que le dépouillement du scrutin rendrait certain le vote du

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 193.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

projet, des troupes seraient dirigées vers le Palais-Bourbon, l'entoureraient, laisseraient sortir, non rentrer les représentants. A leur retour à leur domicile, les chefs les plus ardents de l'opposition seraient arrêtés : dans la soirée, le décret de dissolution de l'Assemblée et les proclamations du prince seraient affichés. Le général Magnan et M. de Maupas devaient assister seulement à la première partie de la séance, puis quitter la salle pour se tenir prêts à tout événement (1).

C'est sous cette impression que s'ouvrit ce grand débat, non plus tournoi oratoire comme au temps de la revision, mais duel à mort entre deux pouvoirs irrévocablement séparés.

Au début de la séance, deux ordres du jour de conciliation furent présentés : l'un, émané de M. de Lasteyrie, affirmait le décret du 11 mai 1848; l'autre, présenté par MM. Daru, Montalembert, Oudinot et quelques autres, se bornait à proclamer le droit général que l'Assemblée puisait dans l'article 32 de la Constitution. De ces deux ordres du jour, le premier, qui n'était que la reproduction du projet des questeurs, fut retiré par son auteur; le second, qui laissait subsister l'équivoque, se perdit dans le tumulte qui éclata bientôt.

Le général Saint-Arnaud monta à la tribune. Il cachait sous une feinte insouciance l'agitation de son âme : car, ainsi qu'il l'avouait à ses amis (2), il ressentait un grand trouble à l'approche d'une épreuve à laquelle sa vie passée l'avait si peu préparé. Il invoqua la règle de la séparation des pouvoirs; il rappela le principe de l'unité de commandement, principe nécessaire dans tout État régulier; il nia le décret du 11 mai, portion détachée d'un règlement qui n'avait pas survécu à la Constituante. Il reconnut, d'ailleurs, à l'Assemblée le droit de requérir toutes les forces nécessaires à sa défense, mais à la condition que les réquisitions passeraient par la voie hiérarchique. — Cette dernière concession était bien vaine, et le général Leflô, qui succéda à Saint-Arnaud, ne manqua pas de le faire observer. C'est en vue d'un antagonisme possible entre les deux pouvoirs que la proposition est rédigée, dit-il : or, en

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 253.
(2) *Correspondance*, t. II, p. 365.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cas de conflit, le droit de réquisition est dérisoire s'il doit passer par la filière du pouvoir exécutif, du pouvoir exécutif qui serait, en cette occurrence, notre rival et notre ennemi.

C'est à ce moment que la Montagne entra en scène, avec M. Crémieux d'abord et puis avec Michel de Bourges. Tous deux, avec une perfidie bien maladroite, quoique assez naturelle, rappelèrent la longue alliance du président et de la majorité, tant de mesures prises en commun, tant de combats livrés contre la République; ils feignirent de croire que l'irritation des royalistes n'avait d'autre cause que la perspective du suffrage universel rétabli; ils raillèrent les terreurs des parlementaires. Michel de Bourges trouva pour apaiser les craintes un mot emphatique qui est devenu fameux, tant il révélait d'aveuglement! « Il n'y a pas de danger, s'écria-t-il, « et j'ajoute que s'il y avait un danger, il y a ici une *sentinelle* « *invisible* qui nous protège; cette sentinelle invisible, c'est le « peuple. » A ce langage les Montagnards applaudirent. Ils n'étaient pas unanimes toutefois : quelques-uns se refusaient à croire à cette *sentinelle invisible;* tel était notamment le colonel Charras, qui connaissait le général Saint-Arnaud et qui, se détachant du gros de ses amis, appuya la proposition des questeurs.

L'attitude de la Montagne indiquait la tactique à adopter. Il importait de lui remettre sous les yeux le péril qu'elle ne voulait point voir, de tendre la main aux républicains prévoyants, d'opérer au cours même des débats cette fusion que les conférences des représentants n'avaient pu réaliser jusque-là, de former en un mot, entre la droite et la gauche, une de ces coalitions qui, en temps normal, sont condamnables, mais que l'urgence du danger explique parfois.

Cette tactique ne fut pas comprise tout de suite. Déjà le général Leflô, avec plus de vérité que d'à-propos, avait rappelé que si, au 24 février, la Chambre des députés avait eu le droit de réquisition directe, la révolution n'aurait pu se consommer. M. Vitet, qui répondit à Michel de Bourges, aggrava cette imprudence. « M. Michel de Bourges, dit-il avec une « ironie hautaine, a demandé au rapporteur de motiver un

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« seul péril qui justifiât la proposition. M. Michel vient de « nous en révéler un, c'est son intime alliance avec ceux qu'il « protège. » Le mot était d'une précision cruelle, mais impolitique. La Montagne s'indigna d'autant plus du reproche qu'elle en sentait la justesse. « Vous avouez que la proposition est faite contre nous! » s'écria M. Schœlcher. M. Charras, qui avait soutenu le projet, provoqua des explications. Les représentants du centre, voulant que le scrutin s'ouvrît sous l'impression de ces méfiances, réclamèrent avec insistance la clôture. Déjà elle était prononcée quand M. Thiers demanda la parole.

Dès ce moment, la séance prit un intérêt vraiment dramatique et appartient tout entière à l'histoire. M. Thiers avait assisté avec émotion à ces débats. En entendant les téméraires paroles de M. Vitet, il en avait compris la déplorable inopportunité. On le voyait s'agiter sur son banc, puis lever vers le ciel des bras éperdus. Quand il voulut prendre la parole, la Montagne, qui avait tant de fois éprouvé à ses dépens l'habileté d'un tel adversaire, poussa de véritables clameurs. La clôture est prononcée, disait-on. Parmi les plus hostiles se faisait remarquer le prince Napoléon, qui servait à la fois la démagogie et l'Élysée. Sur certains bancs du centre, la confusion n'était guère moindre qu'à l'extrême gauche. M. Thiers monta et redescendit plusieurs fois les degrés de la tribune qui était entourée et comme assiégée. Sa voix, étranglée par l'anxiété, était à peine distincte. Malgré ses efforts, un grand nombre de représentants se refusaient à ce qu'il parlât. A la fin cependant, le président ayant consulté l'Assemblée, la curiosité l'emporta sur la passion, et l'on décida que la séance continuerait.

Au milieu de cette Assemblée houleuse, jamais orateur ne déploya un art plus consommé. « La question n'a-t-elle pas à « vos yeux une gravité assez grande pour que quelques expli- « cations, données à ce moment suprême, vaillent la peine « d'être écoutées? On nous demande si nous votons la propo- « sition contre un parti ou contre un autre. Non. Nous votons « la proposition parce qu'il s'agit pour nous de l'Assemblée...

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« Ce n'est pas une question de parti, c'est une question de « principe. »

Malgré ces précautions de langage, la gauche ne se laissait pas ramener. « Mettez-vous d'accord avec M. Vitet! » criaient les uns; d'autres évoquaient, sous forme d'interruption, les anciens dissentiments entre la droite et la gauche : sur quelques bancs, on persistait à réclamer la clôture. « Est-il vrai, oui ou « non, reprend M. Thiers, que l'Assemblée constituante, dont « apparemment vous ne voulez pas décliner l'autorité, avait « reconnu comme indispensable pour sa sécurité la faculté de « réquisition directe? Cela est-il vrai? Est-il vrai que, dans la « commission, qu'aujourd'hui encore, le ministre ait nié et « nie à l'Assemblée cette faculté?... Cela est-il vrai, oui ou « non? » Poussant à fond le débat, M. Thiers écarte la loi du 31 mai, fait justice de tous les motifs de division, présente le projet comme une mesure de sécurité, rappelle la circulaire récente de Saint-Arnaud : le général Baraguey d'Hilliers, le général Magnan ont, dans leurs ordres du jour, protesté de leur attachement à la loi; pourquoi le nouveau ministre de la guerre a-t-il gardé sur ce point le silence?

Ainsi parle M. Thiers : mais la gauche qu'il a tant de fois confondue reste sourde à ses avances et prend plaisir à se venger. Elle coupe d'interruptions ou d'injures chacune de ses phrases. L'orateur, brisé par la fatigue, ne peut plus se faire entendre aux extrémités de la salle. Ceux qui l'ont vu ce jour-là ont gardé le souvenir de l'émotion extraordinaire qui se peignait sur ses traits et se reflétait dans sa parole heurtée, saccadée, quoique toujours maîtresse d'elle-même. Son agitation nerveuse était telle que ses mains, dit-on, tremblaient, et que des larmes tombaient de ses yeux. Enfin, épuisé de ses propres efforts : « Il est impossible, dit-il d'un ton découragé, « il est impossible, au milieu de ces interruptions, de suivre « un raisonnement. » Et, se tournant vers la gauche : « Dites « à la France que, lorsqu'il s'agissait de l'indépendance de « l'Assemblée, de l'avenir du gouvernement représentatif, « de la dernière Assemblée peut-être qui nous représentera « véritablement, du grand principe de la réquisition directe,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« de l'intérêt supérieur de la loi... vous n'avez pas voulu « m'écouter. »

Pourtant, avant la fin de la séance, un dernier incident survint qui laissa planer sur l'issue finale un reste d'incertitude. Le général Saint-Arnaud venait de répéter qu'il ne contestait pas le droit de l'Assemblée, à la condition que les réquisitions fussent transmises par voie hiérarchique. Jules Favre venait de renouveler contre la proposition les inintelligentes critiques de M. Crémieux et de Michel de Bourges. Soudain le général Bedeau se présenta à la tribune : « Est-il vrai, dit-il, que le « décret du 11 mai, approuvé dans sa signification légale par « M. Barrot, affiché dans les casernes par le général Rulhière, « qui était encore affiché il y a quelques jours, est-il vrai que, « par l'ordre du pouvoir exécutif, ce décret ait été retiré? »

A cette interrogation pressante et inattendue, l'émotion triompha de la lassitude, et un grand silence se fit. Tous les yeux se tournèrent vers le banc ministériel. M. de Saint-Arnaud et M. de Thorigny conférèrent entre eux : puis M. de Thorigny se leva comme pour parler. « Le ministre de la guerre! » cria-t-on de toutes parts. Saint-Arnaud prit la parole. « Le décret, dit-il, n'était plus affiché que dans un « petit nombre de casernes. Lorsque je suis arrivé au minis- « tère, il m'a été demandé si ce décret devait être exécuté... « J'ai dit qu'on l'enlevât partout où il existait encore. »

Saint-Arnaud avait été écouté sans murmures, tant la stupéfaction était grande! Lorsqu'il se fut assis, le tumulte éclata. Les membres de la commission d'initiative rappelaient que, huit jours auparavant, le ministre avait affirmé la légalité du décret du 11 mai, et ils dénonçaient la flagrante imposture. Beaucoup de représentants, debout et groupés autour du banc ministériel, interpellaient avec violence les membres du cabinet. « Pourquoi avoir lacéré le décret du 11 mai, si l'on ne nourrissait pas de factieux desseins? » MM. Baze, Crémieux, Druet-Desvaux se disputaient l'accès de la tribune. Une partie de la Montagne semblait s'associer elle-même aux colères de la droite. « Demandez la mise en accusation, s'écriait Charras, et nous la voterons. » — Au milieu de cette confusion,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

MM. Magnan et de Maupas, qui assistaient à la séance dans l'une des tribunes publiques, se concertèrent du regard avec le ministre de la guerre et quittèrent la salle. M. de Morny était déjà parti. Saint-Arnaud sortit à son tour. On a raconté qu'à cette heure même son calme ne s'était pas démenti : « On fait trop de bruit dans cette maison, aurait-il dit, je vais chercher la garde. » D'autres, au contraire, qui l'ont vu à ce moment, affirment qu'il était pâle, troublé, soucieux. Quelques instants après, les futurs complices du coup d'État étaient réunis, les uns à l'état-major des Tuileries, les autres à l'Élysée. Ils attendaient, prêts à l'action immédiate, si la proposition des questeurs obtenait la majorité.

Ils ne furent pas réduits à cette extrémité. La Montagne, devenue l'auxiliaire de Louis-Napoléon, prit à tâche de la leur épargner. Les aveux provoqués par Bedeau ne suffirent pas à convertir l'Assemblée. Ni Charras ni Cavaignac ne purent rallier le gros de leurs amis. On alla au scrutin. La prise en considération fut repoussée par 408 voix contre 300. Cette majorité nouvelle se composait de trois éléments : d'abord, la gauche tout entière, sauf quelques esprits clairvoyants tels que MM. Dufaure, Charras, Cavaignac, Bixio, Grévy, Corne, et plusieurs autres; en second lieu, tout le parti de l'Élysée; en troisième lieu, le groupe des conservateurs qui, comme Montalembert, M. Buffet, M. Léon Faucher, voulaient malgré tout ménager le président. La droite monarchique seule avait voté en masse pour la proposition.

La bonne nouvelle fut portée à l'Élysée. Elle y fut accueillie avec joie, et non sans raison. Si le projet eût été voté, l'Assemblée eût sans doute nommé aussitôt un général pour sa défense. Il eût fallu exécuter le coup d'État, non la nuit, mais en plein jour; non en face d'une Assemblée surprise à l'improviste, mais en face des représentants exaltés par leur propre succès et peut-être déjà munis de troupes pour leur sûreté. En outre, les chefs militaires, au lieu d'être pleinement confiants dans leur droit, eussent été troublés par le vote récent du Parlement. La proposition des questeurs rejetée, on pouvait choisir à l'aise le moment, l'heure, l'occasion.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Ce ne fut pas seulement dans l'entourage du prince qu'on se réjouit, ce fut aussi dans les rangs de la Montagne. A l'extrême gauche, on avait accueilli le résultat du vote par les cris : *Vive la République!* et beaucoup de représentants démocrates, en quittant le Palais-Bourbon, laissèrent éclater leur imbécile satisfaction. Ils ignoraient quel destin prochain les attendait. La République, créée par un coup de force, allait périr par un autre coup de force : et, pour comble de disgrâce, elle venait de recevoir l'atteinte mortelle de la main même de ceux qui l'avaient fondée.

IX

Ce qui suivit ce vote mémorable n'est plus que la préface immédiate du coup d'État.

L'Assemblée offrait l'image d'une véritable Babel. Elle était grande encore par les individualités qu'elle renfermait : mais, dans l'ensemble, elle ne présentait plus qu'incertitude et confusion. Elle était irrévocablement partagée en trois fractions ennemies : la gauche, la droite, le parti de l'Élysée. Ces partis étaient divisés dans leur propre sein. Que de nuances dans la gauche depuis Dufaure jusqu'à Cavaignac, et depuis Cavaignac jusqu'à Madier de Montjau! Que de fractions dans la droite depuis Berryer jusqu'à Thiers! Dans les centres eux-mêmes, quelle divergence de vues! Ici, Montalembert, uniquement occupé des intérêts sociaux ou religieux, servant parfois le prince, mais sans l'aimer et presque sans le connaître; là, M. Daru et M. Léon Faucher, amis de Louis-Napoléon, plus amis encore de l'ordre légal; plus loin, M. Baroche et M. Rouher, ministres d'hier et de demain; plus loin encore, M. de Morny et M. de Persigny, confidents intimes de l'Élysée, mais eux-mêmes, par un dernier contraste, si différents par l'origine, l'esprit ou les goûts!

Les entretiens de chaque jour, bien mieux que les discus-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

sions de la tribune, révélaient cet émiettement des partis. Le lendemain du vote sur la proposition des questeurs, les plus ardents ne songeaient qu'à réparer leur défaite : un projet de loi sur la responsabilité du président venait d'être renvoyé du conseil d'État; on y entrevoyait déjà l'occasion d'une prochaine revanche : une commission fut nommée pour l'examen du projet, et elle se composa uniquement de monarchistes et de Montagnards. De leur côté, les conservateurs modérés se répandaient en doléances sur la dissolution de la majorité : malgré toutes les apparences contraires, ils voulaient espérer encore. « Le président a besoin de l'Assemblée, répétaient-ils, et l'Assemblée a besoin du président. » D'autres se voilaient les yeux pour ne pas voir le péril : ils se refusaient surtout à croire à l'imminence d'une révolution militaire. « L'Afrique, écrivait vers ce temps-là l'un des représentants « les plus honorables de la droite, l'Afrique n'a pas appris à « l'armée un pareil rôle : elle y porte les mœurs de la France, « elle n'en rapporte pas les mœurs de l'Orient; on ne part pas « de Paris colonel, capitaine, général, pour y revenir janis- « saire (1). » Beaucoup enfin, lassés de leurs propres émotions, n'apercevant nulle part d'issue, renonçaient à diriger les événements : ils se résignaient presque à un coup de force, et ils en discutaient les chances avec une sorte d'impartialité sceptique, comme si leur propre sort leur fût devenu indifférent. Les amis particuliers du prince se répandaient dans les groupes; les uns, plus naïfs ou moins sincères, niaient les projets de l'Élysée; les autres, plus hardis ou mieux informés, avaient parfois l'audace de les dévoiler. « Je parie ma tête « qu'il n'y aura pas de coup d'État, disait familièrement l'un « des ministres, M. de Casabianca, le lendemain du vote sur « la proposition des questeurs. — Et moi, reprit avec vivacité « M. de Persigny, je parie la mienne qu'il y en aura un (2). » M. de Persigny, qui avouait avec une si tranquille audace les intentions du président, se donnait d'ailleurs beaucoup de peine pour recruter des adhérents à la politique de son maître.

(1) M. Fresneau, *la Planche de salut*
(2) M. de Melun, *Mémoires inédits.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Malgré les étrangetés de sa nature, il devait à sa franchise et aussi à l'intégrité de sa réputation financière certaines sympathies. « Laissez-nous faire, messieurs de la droite, disait-il, « et la révolution se fera à votre profit : sinon, il faudra que « nous cherchions ailleurs un appui. Nous nous adresserons à « la multitude et nous le ferons sans scrupule : car, après « tout, disait-il, d'un ton moitié plaisant, moitié sérieux, « nous, nous n'avons pas de châteaux à perdre (1). » Ces avances étaient plus sincères qu'on ne le croyait. Volontiers, même à cette heure, Louis-Napoléon eût gouverné avec le parti monarchique, mais à une condition qui rendait l'accord irréalisable, à la condition de l'asservir à ses desseins et de l'absorber en lui.

Pendant que le Parlement assistait ainsi à sa propre agonie, le président achevait d'organiser ses forces.

Son attention se portait surtout sur l'armée. La garnison de Paris, en y comprenant les forts, Courbevoie, Saint-Denis, Saint-Cloud, Rueil et Vincennes, se composait de vingt régiments d'infanterie, quatre bataillons de chasseurs à pied, deux régiments de lanciers, dix-neuf batteries d'artillerie, sans compter les corps spéciaux à la capitale, tels que la garde républicaine et la gendarmerie mobile (2). Elle était partagée en onze brigades formant trois divisions qui étaient commandées par les généraux Carrelet, Renault et Levasseur, et étaient groupées sous le commandement supérieur du général Magnan. A ces forces, il fallait joindre le 12e dragons, caserné à Saint-Germain, et la division de grosse cavalerie de Versailles placée sous les ordres du général Korte. — Cette armée (car on pouvait lui donner ce nom), redoutable par le chiffre de son effectif, ne l'était pas moins par sa solidité et aussi par les dispositions qui l'animaient. Parmi ces régiments on remarquait le 14e de ligne, qui, le 24 février, avait combattu au Château-d'Eau; le 42e, qui tenait garnison à Boulogne, quand Louis-Napoléon avait tenté sa descente sur cette côte; le 6e, dont le colonel, M. Garderens de Boisse,

(1) M. de Melun, *Mémoires inédits.*
(2) *Annuaire militaire,* années 1851 et 1852.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

avait adressé à ses soldats l'ordre du jour que l'on a vu. L'un des deux régiments de lanciers s'était distingué, à l'époque des revues de Satory, par la chaleur de ses acclamations. Enfin, la garde républicaine avait recueilli dans ses rangs bon nombre de ces malheureux gardes municipaux que les insurgés de 1848 avaient traités avec tant de cruauté. — Les chefs n'avaient pas été moins habilement choisis que les soldats. La plupart avaient servi en Afrique, et avec éclat. Aux qualités militaires communes à presque tous, beaucoup joignaient un dévouement particulier pour le prince ou une haine implacable contre la démagogie. Le général de division Renault, le général Marulaz, le colonel Espinasse avaient été l'objet d'avancements récents : il en était de même des généraux de Cotte, Ripert, d'Allonville (1). Le général Dulac, le général Korte, le général de Cotte avaient combattu les insurgés de juin : le général Carrelet était un ancien colonel de gendarmerie. Revues, faveurs, promesses, rien n'avait été négligé. On a vu les ordres du jour de Saint-Arnaud et le discours prononcé, le 9 novembre, par Louis-Napoléon. Les corps d'officiers des régiments de lanciers, nouvellement arrivés à Paris, s'étaient mutuellement reçus, et ces politesses réciproques, très naturelles par elles-mêmes, étaient devenues l'occasion de bruyantes protestations de dévouement. Le 26 novembre, le général Magnan, réunissant les généraux de la garnison de Paris et leur laissant entrevoir les événements qui étaient proches, leur rappela que, quoi qu'il pût arriver, il les couvrirait de sa responsabilité. Pour exciter davantage le zèle des troupes, on leur laissait volontiers entendre que, le 24 février, elles avaient été humiliées par les démagogues, et qu'elles avaient une revanche à prendre. Enfin, on raillait les *généraux du Parlement*, et l'on s'assurait ainsi qu'au jour de l'action, pas un bataillon ne se laisserait entraîner par eux. — Quant à la garde nationale, cet autre élément de la

(1) Le général de Cotte avait été promu le 3 janvier 1851; le général de division Renault, le 14 juillet ; les généraux Marulaz et Rippert, le 3 août; le général d'Allonville, le 31 octobre; le lieutenant-colonel Espinasse avait été nommé colonel le 14 juillet. (*Annuaire militaire* de 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

force publique, le seul souci était, non de l'utiliser, mais d'empêcher qu'elle ne se montrât. On lui donna un nouveau général, le général Lawœstine, et un nouveau chef d'état-major qui s'appelait Vieyra. L'un et l'autre ne devaient avoir d'autre rôle que de retenir dans l'inaction les légions qu'ils commandaient.

Quand on prépare quelque surprise, c'est une diversion assez commune que d'accuser les desseins de ses adversaires. Cette tactique, bien que vulgaire, manque rarement de réussir. Le prince et ses amis ne dérogèrent point à cette coutume. Le 24 novembre, l'un des journalistes favoris de l'Élysée, M. Granier de Cassagnac, dénonça, dans un article véhément du *Constitutionnel*, les prétendues conspirations de l'Assemblée et deux projets successifs de dictature : une *dictature blanche* avec le général Changarnier, une *dictature rouge* avec le général Cavaignac. L'article fit sensation par le double motif de son extraordinaire violence et de son origine officieuse. Signaler le complot était plus aisé que le prouver. Lorsque, le lendemain, le représentant Creton, et, après lui, Berryer, sommèrent le cabinet de déclarer s'il avait entre les mains quelque indice d'un complot parlementaire, les ministres se bornèrent à décliner toute solidarité entre le journaliste et eux : puis, sur des instances plus pressantes, ils confessèrent en termes embarrassés qu'ils n'avaient surpris aucunes traces de menées inquiétantes pour la paix publique. M. Granier de Cassagnac fut amplement dédommagé de l'implicite désaveu du cabinet par la chaleureuse approbation du prince : celui-ci le reçut, le félicita, lui prescrivit d'écrire de nouveaux articles d'une égale âpreté. « Ne craignez pas d'en trop dire, « aurait-il ajouté dans un langage familier, chauffez la chau- « dière énergiquement, car je désire qu'elle éclate (1). » — Lui-même, avec la réserve que son rang lui commandait, ne dédaignait pas de s'employer au même résultat. Comme il présidait, le 25 novembre, la distribution solennelle des récompenses aux exposants français de Londres, il saisit cette

(1) M. Granier de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*, 1re série, p. 206

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

occasion pour flétrir « les idées démagogiques et les halluci-« nations monarchiques » : il signala « ces royalistes devenus « conventionnels pour désarmer le pouvoir issu du suffrage « populaire... Combien cette nation serait grande, ajouta-t-il, « si l'on voulait la laisser respirer à l'aise et vivre de sa vie! »

On atteignit ainsi le moment du coup d'État.

Dans l'Assemblée, les derniers jours qui précédèrent ce suprême dénouement furent relativement paisibles et presque sans orages. Après les débats de la proposition des questeurs, les esprits lassés cédaient à cette prostration qui suit d'ordinaire un grand effort. La droite, soucieuse de modifier la loi du 31 mai sans l'abroger, avait détaché de la loi municipale le titre relatif à l'électorat : la durée du domicile avait été réduite à deux ans, et il ne s'en était fallu que d'une voix qu'elle le fût à un an. Les représentants modérés s'ingéniaient à conjurer la crise de 1852 et cherchaient, avec plus de bonne volonté que de bonheur, une solution qui sauvegardât la légalité. Dans la réunion de la rue des Pyramides, on songeait à une nouvelle proposition de revision. La commission chargée de l'examen du projet sur la responsabilité du président de la République était le seul asile où les passions bruyantes trouvassent un écho; mais, même dans cette commission, la perplexité était grande : si l'on adoptait des mesures préventives, le projet revêtait des formes vexatoires; si l'on n'en adoptait point, la répression risquait de n'arriver que quand le mal serait accompli. Au milieu de tous ces travaux législatifs, une sorte de sécurité régnait, sécurité trompeuse assez semblable aux espérances obstinées des mourants. « On « ne consommera pas le coup d'État avant le 1er janvier, « disait-on, on ne voudra pas troubler le commerce de Paris... » « Nous avons encore un mois devant nous », répétait le général Changarnier, qui avait quelques intelligences dans la police de M. Carlier. A la vérité, des confidences assez précises furent faites, assure-t-on, à M. Duvergier de Hauranne et à M. de Malleville, et ceux-ci en furent d'abord impressionnés; mais lorsque l'auteur de cet avis ajouta que M. de Morny serait le principal agent du complot, ils se récrièrent : « Quoi!

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

ce joueur, cet homme de plaisir! » et ils crurent à une mystification (1). Le 30 novembre, une élection eut lieu à Paris, au milieu de la capitale paisible jusqu'à l'indifférence. Le lendemain, 1er décembre, l'Assemblée discuta, comme dans les temps les plus calmes, la loi électorale municipale et la question du chemin de fer de Lyon à Avignon.

Ces derniers jours furent employés par le prince en conférences avec ses auxiliaires qu'il recevait parfois ensemble et plus souvent en tête-à-tête. Les rôles, arrêtés d'avance, furent définitivement distribués. Déjà le général Saint-Arnaud occupait le ministère de la guerre, et M. de Maupas la préfecture de police. Il fut décidé que M. de Morny prendrait, au moment de l'action, le ministère de l'intérieur. Quant aux autres portefeuilles, on résolut d'y pourvoir plus tard, quand le succès aurait enhardi les bonnes volontés jusque-là un peu craintives. M. de Morny, le général de Saint-Arnaud, M. de Maupas paraissent avoir été, avec M. Mocquard, secrétaire du prince, et MM. de Persigny et Fleury, ses amis particuliers, les seuls confidents du coup d'État. Le général Magnan, commandant de l'armée de Paris, avait promis son concours, mais avait demandé à n'être prévenu qu'à la dernière heure et en recevant les ordres d'exécution. Le prince ne s'ouvrit de ses desseins à aucun des membres de sa famille. Sans doute, dans l'entourage de Louis-Napoléon, on put saisir des fragments de conversation, recueillir des bruits, surprendre des demi-confidences. Des généraux avaient été sondés; des mesures préparatoires avaient été prises; quelques agents de la police avaient pu, à certaines instructions, deviner l'œuvre qu'on méditait et en pressentir même l'heure ou le plan : de là, certains avis à mots couverts transmis aux députés, avis accueillis avec peu de confiance, tant on avait été souvent trompé par de faux avertissements! Malgré ces indiscrétions inévitables, on peut dire, d'une façon générale, que le silence fut bien gardé. Le secret put être deviné, mais ne fut ni complètement divulgué, ni surtout trahi.

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 213.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Chose étrange ! tandis que l'Assemblée, arrivée à l'heure fatale, se rassurait à demi sur son sort, le président, sur le point d'engager la suprême bataille, éprouva, assure-t-on, un instant d'incertitude. Lui qui recommandait à M. Granier de Cassagnac un redoublement d'invectives, lui qui, dans son discours aux exposants de Londres, dénonçait les monarchistes à l'égal des Montagnards, il parut hésiter à poursuivre jusqu'au bout ses desseins. Était-ce timidité, répugnance à briser avec une portion du parti de l'ordre, dernier respect pour de solennels serments? Nul n'a pénétré le secret de cette âme qui ne se livrait guère. Toutes ces suppositions sont cependant vraisemblables. Le prince était poussé hors des voies légales par ambition, instinct de conspirateur, difficulté d'une solution régulière, impossibilité de revenir au rang de citoyen ; mais, par nature, il était bon, doux, bienveillant envers les personnes, et surtout répugnait aux violences. Le coup d'État, d'abord fixé au 20 novembre, fut remis au 25, puis au 2 décembre. Au dernier moment, Louis-Napoléon aurait voulu tarder encore. Tout était prêt : ses conseillers insistèrent, et il céda (1). La date du 2 décembre fut maintenue ; c'était d'ailleurs une date fatidique pour les Bonaparte : c'était l'anniversaire d'Austerlitz.

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 275.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE VINGTIÈME

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

SOMMAIRE : I. — La soirée du 1er décembre à l'Élysée. Dernier conciliabule. Quelles sont les mesures indispensables à la réussite du coup d'État. — Impression des décrets et proclamations. — Les arrestations. De quelle façon M. de Maupas en a réglé les moindres détails. Attitude des représentants arrêtés. Incidents divers. — Occupation du palais de l'Assemblée; cette opération est confiée au colonel Espinasse; de quelle façon elle s'accomplit. — Le général Magnan. Mise sur pied des troupes de l'armée de Paris. — M. de Morny au ministère de l'intérieur. Étrange incident.

II. — Les décrets de Louis-Napoléon. Ses proclamations à l'armée et au peuple. Première impression; l'approbation est plus vive que le blâme; motifs divers qui expliquent cette sorte de faveur. — On se demande de toutes parts ce que fera l'Assemblée législative. Premières réunions rue Boursault, rue Blanche. Protestation signée chez M. Odilon Barrot. Réunion chez M. Daru. De quelle façon un certain nombre de représentants pénètrent dans l'enceinte du palais législatif; ils sont expulsés. M. Dupin; son attitude. — La mairie du Xe arrondissement; pour quel motif les représentants la choisissent comme point de ralliement; elle est le théâtre de la dernière séance de l'Assemblée législative. Influence dominante de Berryer. Vote de plusieurs décrets. Physionomie de la réunion. — Arrivée de quelques agents de la force publique et de quelques soldats. Ordres demandés. Le général Forey. L'Assemblée est dispersée par la force; les représentants sont conduits à la caserne du quai d'Orsay. — La haute Cour; comment elle est dissoute. — La résistance légale est partout impuissante.

III. — La résistance légale vaincue, il ne reste plus que le recours à l'insurrection. — Caractère général des révolutions dans notre pays. Avantage de Louis-Napoléon; comment il surprend ses adversaires, loin d'être surpris par eux. La presse, la garde nationale, l'armée; découragement ou incertitude des masses. — Conciliabules de la gauche dans la journée du 2 décembre; nouvelles défavorables à la résistance; création d'un *comité insurrectionnel*; rendez-vous pris pour le lendemain au faubourg Saint-Antoine. — Le 3 décembre : réunion à la salle Roysin, faubourg Saint-Antoine : barricade élevée à l'angle des rues de Cotte et de Sainte-Marguerite; la troupe survient; coups de feu; mort du représentant Baudin. — Physionomie de la capitale pendant la journée du 3 décembre. Torpeur et indifférence des faubourgs: surexci-

Digitized by Google
Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tation très vive dans les quartiers du centre; agitation sur les boulevards. Isolement autour de Louis-Napoléon; dans l'après-midi, l'esprit de résistance s'affirme; appels aux armes, rassemblements, barricades au faubourg du Temple détruites par le général Herbillon; dans la soirée, nouvelles barricades rue Beaubourg; combat et répression sanglante. — Le comité de résistance; ses réunions successives; ses espérances.

IV. — Plan du général Magnan; il fait rentrer les troupes dans leurs casernes, se réservant d'écraser l'émeute le lendemain si elle reparait. — Le 4 décembre; liberté laissée à la sédition pour se développer. Proclamation du préfet de police. Aspect de la capitale : barricades, rumeurs, rassemblements, fausses nouvelles. — Mouvement concentrique des divisions Carrelet et Levasseur; l'insurrection est débordée de toutes parts dans les quartiers du centre : le 4, dans la soirée, dernier combat rue Montorgueil. — Les boulevards pendant la journée du 4 décembre; sanglant épisode.

V. — Aspect de la capitale le 5 décembre; le calme se rétablit. — Morts et blessés; armée, population civile; comment des relevés peu concordants font naitre l'incertitude. — Arrestations nombreuses. Disparition du comité de résistance. — Proclamations du ministre de la guerre, du président de la République. — État de l'opinion. Premiers bruits d'insurrection socialiste en province; comment ces bruits se confirment.

I

Le lundi 1er décembre était jour de réception à l'Élysée. L'affluence des visiteurs avait crû avec la fortune du prince. Une assistance brillante se pressait dans les salons du palais, et Louis-Napoléon accueillait chaque arrivant avec une bonne grâce tranquille qui ne laissait deviner aucun souci. Dans les groupes, on parlait du coup d'État, mais plutôt moins qu'à l'ordinaire : car les inquiétudes, en se prolongeant, perdent de leur intensité. Quelques colonels furent invités à se retirer de bonne heure, sous prétexte que leur régiment pourrait être convoqué le lendemain : on vit le président causer quelques instants en particulier avec le chef d'état-major de la garde nationale, M. Vieyra; mais ces recommandations ou ces entretiens passèrent inaperçus et ne furent rappelés qu'après l'événement. On donnait ce soir-là à l'Opéra-Comique une pièce nouvelle. M. de Morny se montra à une portion de la représentation; dans une loge voisine étaient Lamoricière et Cavai-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gnac : tous trois se virent, se parlèrent peut-être, tous trois anciens combattants d'Afrique, demain irréconciliables ennemis.

A onze heures, comme les salons commençaient à se vider, Louis-Napoléon se retira dans son cabinet de travail, où l'attendaient ses confidents. Là étaient rassemblés Saint-Arnaud, ministre de la guerre, M. de Morny, désigné pour le ministère de l'intérieur, M. de Maupas, préfet de police : à ce suprême conciliabule assistèrent aussi M. Mocquard et M. de Persigny. Le président lut les pièces qu'il avait préparées d'avance : c'étaient un décret de dissolution de l'Assemblée et, en outre, deux proclamations adressées, l'une au peuple, l'autre à l'armée. Saint-Arnaud et M. de Maupas rendirent compte des préparatifs concertés entre eux. En quelques paroles, on s'encouragea mutuellement contre toute défaillance. Louis-Napoléon, prenant dans un secrétaire soixante mille francs qui lui restaient, en offrit la moitié au ministre de la guerre, comme on dispose de ses dernières ressources en vue d'une aventure qui doit tout sauver ou tout perdre : Saint-Arnaud accepta une partie de la somme pour les gratifications du lendemain (1). Puis les acteurs du drame prochain se séparèrent pour ne plus se retrouver que triomphateurs ou accusés.

L'exécution du coup d'État comportait cinq sortes de mesures. Il fallait d'abord imprimer les proclamations ou décrets afin que ces pièces, affichées dès la pointe du jour, apprissent aux Parisiens, à leur réveil, la révolution accomplie. — Il fallait, en second lieu, arrêter à la première heure ceux des représentants qui étaient jugés les plus redoutables pour leur empire sur le peuple ou pour leur prestige auprès des soldats. — En troisième lieu, il était essentiel de prendre possession du Palais-Bourbon, siège de l'Assemblée. — Il importait, en outre, de mettre sur pied dès l'aube une force militaire imposante, capable de donner courage aux indécis, d'intimider les malveillants, de contenir les hostiles. — Enfin, parmi les ministères il en était un qu'il convenait d'occuper sans retard, c'était

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 301.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

le ministère de l'intérieur, le ministère de l'intérieur qui dispose du télégraphe, qui communique avec les départements et, dans les pays centralisés comme le nôtre, leur transmet un mot d'ordre presque toujours obéi.

C'est à ces soins multiples que les compagnons de Louis Bonaparte consacrèrent les heures de la nuit.

Vers minuit, le colonel de Béville, aide de camp du prince, fut chargé de porter à l'Imprimerie nationale les proclamations et décrets rédigés à l'Élysée. Le directeur de cet établissement était M. de Saint-Georges, sur qui l'on pouvait compter. Un certain nombre d'ouvriers avaient été consignés en prévision d'une besogne urgente, et, comme ces travaux supplémentaires étaient assez fréquents, cette circonstance n'avait excité aucun soupçon. Au moment où le colonel de Béville franchissait le seuil de l'Imprimerie nationale, une compagnie de gendarmerie mobile y arrivait. Parmi les gendarmes, les uns prirent possession des postes extérieurs, les autres pénétrèrent à l'intérieur et occupèrent toutes les fenêtres et les portes, afin d'empêcher toute communication avec le dehors. Ces précautions prises, la copie fut confiée aux ouvriers : par surcroît de prudence, elle ne leur fut distribuée que par fragments, afin qu'ils ignorassent à quel ministère ils se prêtaient. Ainsi surveillés, ils commencèrent la composition : deux heures plus tard, le travail était achevé. Aucune indiscrétion ne fut commise. A la vérité, quelques passants attardés, qui s'étaient engagés dans la rue Vieille-du-Temple, observèrent avec étonnement que l'imprimerie était éclairée, et que des piquets de soldats en gardaient les accès. Mais ils ne devinèrent rien et, en tout cas, ne donnèrent l'éveil à personne. Les placards imprimés furent portés à la préfecture de police : dès le lever du jour, ils furent apposés à profusion sur les murs par des bandes d'afficheurs que les sergents de ville protégeaient et escortaient.

L'affichage des proclamations ne devait pas être le principal souci du préfet de police. Une autre tâche lui incombait, plus périlleuse et plus urgente, c'était celle des arrestations à accomplir. De leur célérité dépendait en grande partie la réussite du coup d'État.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

M. de Maupas, sentant que cette opération serait l'acte décisif de sa carrière, s'était appliqué depuis un mois à prévoir les moindres détails de l'entreprise. Il s'était efforcé de pénétrer l'esprit de ses subordonnés. Il avait sondé les dispositions des commissaires. Le colonel de la garde municipale étant lié à Changarnier par l'affection ou la reconnaissance, il s'était bien gardé de lui laisser rien soupçonner : seulement il s'était réservé de requérir directement à l'heure de l'action le concours de quelques-uns des capitaines les plus sûrs et les plus dévoués. Afin qu'une réunion nombreuse d'agents n'éveillât pas l'attention, le bruit avait été habilement semé qu'on craignait l'arrivée à Paris de Ledru-Rollin, Caussidière et autres réfugiés de Londres. Plusieurs fois déjà, la police avait été mise en mouvement sous ce prétexte. Vers le 1er décembre, cette rumeur fut répandue avec un redoublement d'insistance, en sorte que huit cents sergents de ville purent être consignés sans que cet ordre causât aucun émoi. — Toutes choses étant ainsi préparées, M. de Maupas, le 2 décembre, à deux heures du matin, fit convoquer à domicile ceux des commissaires qu'il avait choisis. Des mesures avaient été prises pour qu'à leur arrivée à la préfecture ils fussent isolés. De trois heures à quatre heures et demie, le préfet les entretint séparément : chacun d'eux reçut les instructions pour l'arrestation dont il était chargé. Nul n'hésita, sauf un seul qui, de peur d'indiscrétion, fut aussitôt mis en lieu sûr (1). Les représentants à arrêter étaient au nombre de seize : c'étaient les généraux Bedeau, Changarnier et Lamoricière, le général Cavaignac, le général Leflô, le colonel Charras, vaillants soldats dont on craignait l'influence sur la troupe; c'était M. Thiers, dont on redoutait l'esprit fécond en ressources; c'était, avec lui, son ami M. Roger du Nord; c'était aussi M. Baze, l'un des questeurs, signalé pour son animosité contre le prince. Sept membres de la Montagne, MM. Cholat, Valentin, Greppo, Nadaud, Miot, Baune, Lagrange, complétaient cette liste de proscription. Les man-

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 309, note.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dats avaient été libellés sous la prévention de complot contre la sûreté de l'État. En dehors de ces seize représentants, des ordres d'arrestation avaient été décernés contre soixante-deux chefs de la démagogie, combattants des barricades, journalistes, membres des sociétés secrètes.

Un succès complet couronna cette expédition nocturne. A six heures et demie tout était terminé. Parmi les représentants arrêtés, les uns, comme Lamoricière, tentèrent de résister, de gagner du temps, d'atteindre le moment où le jour se lèverait; les autres, comme Cavaignac, demeurèrent à peu près impassibles, ou, comme M. Roger du Nord, affectèrent l'indifférence et presque le persiflage. Si l'on en croit les rapports un peu suspects de la police, M. Thiers, dans la surprise du premier moment, laissa percer quelque faiblesse. Bedeau, depuis quelques jours, avait remarqué qu'un espion s'attachait à tous ses pas (1) : aussi, tout en essayant de résister, se montra-t-il peu étonné. Il en fut de même de Changarnier. « Je m'attendais, dit-il, au coup d'État; le voilà fait. » Et, sans ajouter un mot de plus, il se laissa emmener par les agents (2).

Vers sept heures, les portes de la maison de Mazas s'ouvrirent pour recevoir les proscrits. Comme on craignait que le directeur de la prison ne pêchât par faiblesse ou par intempérance de zèle, on lui avait adjoint deux commissaires extraordinaires. Les prisonniers arrivèrent à quelques minutes d'intervalle. Ce fut d'abord le colonel Charras, nerveux et irrité; puis Lamoricière, en habits civils et très abattu; peu après, le représentant Miot, qui se répandait en paroles menaçantes, et le représentant Valentin, qui, avec une sorte d'ostentation flegmatique, se mit à lire son journal pendant qu'on rédigeait le procès-verbal d'écrou (3). Quelques-uns n'avaient pas renoncé à l'espoir de réveiller les consciences endormies. « Voilà, s'écriait Bedeau en apostrophant dans la cour un « peloton de gardes républicains, voilà de braves soldats qui

(1) Schoelcher, *les Crimes du 2 décembre*, t. Ier, p. 49 (édit. de Bruxelles).
(2) *Procès-verbaux de police.*
(3) *Rapports de police.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« doivent être bien étonnés de voir leurs généraux amenés ici « comme des voleurs (1). » D'autres, en se retrouvant dans la salle commune du greffe, ne résistaient pas au désir d'échanger leurs impressions. « Comme Bonaparte nous traite! disait Changarnier à Cavaignac; il a bien tort; en mai prochain, il aurait été certainement réélu, tandis que maintenant (2)... » Changarnier n'acheva pas sa phrase : mais cette réticence peignait bien le persistant optimisme de sa nature vaniteuse; il ne pouvait concevoir que le président, séparé de l'Assemblée, de ses compagnons d'armes et surtout de lui-même, pût conserver la faveur de l'opinion!

Peu avant que les arrestations s'accomplissent, une opération non moins importante avait eu lieu, c'était l'occupation du palais de l'Assemblée.

A diverses reprises, Saint-Arnaud et M. de Maupas avaient visité la nuit les abords du Palais-Bourbon comme on reconnaît une place qu'on veut conquérir par surprise. Chaque soir, les portes de l'édifice se fermaient : un bataillon d'infanterie occupait les cours intérieures, et le respect de la consigne, sans parler de tout le reste, imposait aux soldats le devoir de ne point livrer le poste qui leur était confié. La complicité d'un chef militaire permit de triompher de ces obstacles. Le 1er décembre, le régiment appelé par son tour de garde à protéger la représentation nationale était le 42e de ligne. Il avait pour colonel M. Espinasse. Espinasse était dévoué au prince, qui l'avait récemment nommé colonel, et non moins dévoué à Saint-Arnaud, avec qui il venait de faire la campagne de Kabylie. En outre, à la faveur d'une ancienne liaison avec le général Leflô, l'un des questeurs, il avait visité le Palais-Bourbon dans tous ses détails et en connaissait les issues. Le 2 décembre, à trois heures et demie du matin, ce personnage reçut du ministre de la guerre la confidence de ce qu'on attendait de lui. Loin de s'étonner, il remercia de tant de faveur (3). Il avait remarqué qu'une des grilles du palais, fermée toute

(1) Schoelcher, *les Crimes du 2 décembre*, t. Ier, p. 53.
(2) *Rapports de police.*
(3) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p, 329.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la nuit, s'ouvrait dès cinq heures pour les besoins des gens de service. Il pénétra par cette grille, rallia son bataillon, prit sur lui de lever la consigne. Peu après, les deux autres bataillons du régiment survinrent et occupèrent tous les postes. Dans le palais législatif étaient logés, en leur qualité de questeurs, M. Baze et le général Leflô, deux des représentants dont l'arrestation avait été décidée. A six heures, deux commissaires de police pénétrèrent dans leur domicile, et, protégés par la troupe, se saisirent de leur personne. Au bas de l'escalier, Leflô, rencontrant Espinasse, lui reprocha en termes amers sa trahison; il avait revêtu son uniforme et essaya même de haranguer les soldats; mais un silence glacial accueillit ses protestations. Il alla, ainsi que M. Baze, rejoindre à Mazas ses collègues proscrits. Un troisième questeur restait, M. de Panat : on le laissa libre, non pas qu'on crût à son adhésion, mais parce qu'on le jugeait moins ardent et aussi pour ne pas multiplier les rigueurs. Pendant ce temps, M. Dupin dormait paisiblement au palais de la présidence : on se garda bien d'attenter à sa liberté, et cette réserve ne fut pas une des moindres habiletés du coup d'État. On ne pouvait souhaiter, à la tête de la représentation nationale, un personnage plus propre à décourager et à énerver la résistance.

Au lever du jour, les arrestations étaient achevées, le Palais-Bourbon était gardé, les afficheurs parcouraient les rues. Pour que le programme fût complet, il ne restait plus qu'à occuper militairement la capitale et à prendre possession du ministère de l'intérieur.

On se souvient que le général Magnan avait demandé à n'être avisé du coup d'État qu'au moment même où on l'exécuterait. Prévenu pendant la nuit par Saint-Arnaud que l'heure de l'action avait sonné, il avait pris aussitôt ses dispositions. A la pointe du jour, les régiments de l'armée de Paris étaient sur pied; les uns demeurèrent dans leurs casernes, prêts à marcher au premier signal; les autres furent dirigés sur les points stratégiques qu'il était urgent de garder. En même temps, l'ordre était transmis aux garnisons de Versailles et de Saint-Germain de se diriger sur Paris : le régiment

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

caserné à Saint-Germain arriva à neuf heures, la division de grosse cavalerie de Versailles vers midi.

La prise de possession du ministère de l'intérieur fut le dernier épisode de cette nuit fameuse, et non le moins singulier. Le ministre était M. de Thorigny, personnage dévoué au prince, mais non assez éprouvé, pensait-on, pour une entreprise si décisive. Le 2 décembre, à six heures et demie, il dormait paisiblement comme tout le monde quand le cliquetis des armes et le pas des soldats le réveillèrent en sursaut : c'était un bataillon qui, suivant les instructions données, pénétrait dans la cour de son hôtel. Très intrigué, il télégraphia au préfet de police pour connaître la cause de ce déploiement inusité. « M. de Morny vous le dira », répondit le préfet (1). Sur ces entrefaites, M. de Morny arriva, remit à M. de Thorigny une lettre de Louis-Napoléon, qui, en termes obligeants, le remerciait de ses services, puis s'installa sans plus tarder dans le cabinet de son prédécesseur. M. de Thorigny, dès qu'il fut revenu de sa surprise, se montra, dit-on, froissé, non de la violation des lois, mais du peu de confiance (2). Pendant ce temps, M. de Morny, la main sur le télégraphe, annonçait à la France l'audacieuse révolution qui venait de lui donner un maître.

II

Les Parisiens se lèvent tard, surtout au mois de décembre. Tout ce coup de main s'était accompli sans éveiller la grande ville endormie. C'est seulement vers sept heures et demie que les ouvriers ou les employés, se rendant à leur travail, s'arrêtèrent avec curiosité devant les placards encore humides que la police venait d'afficher au coin des rues.

La première de ces pièces était un décret ainsi conçu :

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 339.
(2) *Ibidem*, t. Ier, p. 340.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

Le Président de la République

Décrète :

Art. 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

Art. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

Art. 4. — L'état de siège est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

Art. 5. — Le conseil d'État est dissous.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,
DE MORNY.

A ce décret étaient jointes deux proclamations, l'une au peuple, l'autre à l'armée. — La proclamation au peuple débutait par une violente attaque contre l'Assemblée, « devenue un foyer de complots », et contre les hommes qui, ayant déjà perdu deux monarchies, voulaient renverser la République. « Mon devoir, continuait le prince, est de déjouer de si per« fides projets, de maintenir la République et de sauver le pays « en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je « reconnaisse en France, le peuple. » Louis-Napoléon annonçait une sorte de consulat décennal, des institutions calquées sur celles de l'an VIII, un sénat, un conseil d'État, un corps législatif. Tout était cependant subordonné au vote de la nation : « Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je pro« voquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui « remettrai le mandat que j'ai reçu de vous... Mais si vous « croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« la France régénérée par la révolution de 1789 et organisée « par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en con- « sacrant mes pouvoirs. » — Dans son adresse à l'armée, le président s'appliquait à détruire les scrupules de légalité. « Je « compte sur vous, disait-il, non pour violer la loi, mais pour « faire respecter la première loi du pays, la souveraineté natio- « nale. » Il évoquait les souvenirs des précédentes révolutions : « En 1830 et en 1848, on vous a traités en vaincus : aujour- « d'hui, je veux que l'armée fasse entendre sa voix. » Il finissait par une allusion aux triomphes et aux revers de l'Empire : « Soldats, nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre « histoire est la mienne. Il y a entre nous dans le passé com- « munauté de gloires et de malheurs : il y aura dans l'avenir « communauté de sentiments et de résolutions pour le repos « et la grandeur de la France. »

Des groupes nombreux se formèrent bientôt autour des affiches. L'approbation, surtout au début, fut plus vive que le blâme. Lorsque les peuples ont perdu le culte de leurs traditions, les coups de la force heureuse n'ont rien qui leur déplaise. Comme il leur faut un abri et qu'ils ont détruit celui que les siècles leur avaient préparé, ils acceptent un maître de toute main et, pourvu que le présent soit sauf, ne regardent pas au delà. Il ne leur coûte guère de se plier sous un despotisme qui rassure les intérêts, et si, avec cela, la servitude se colore de quelques-uns des reflets de la gloire ou de quelques-unes des apparences de la liberté, leurs vœux sont presque comblés. Cette cause générale explique l'indifférence mêlée de faveur qui accueillit la première révélation des empiétements du prince. — D'autres motifs conspiraient pour accentuer la même impression. L'Assemblée était depuis longtemps discréditée dans les masses, et le coup qui la frappait semblait une juste punition de ses divisions et de ses fautes. L'entreprise elle-même avait un certain tour hardi, un certain air alerte et adroit qui séduisait. « C'est bien joué; il a bien fait », murmuraient les ouvriers mêlés dans les groupes (1). Comme on apprit tout

(1) *Rapports de police.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'abord les arrestations de M. Thiers, de Changarnier, de Bedeau, c'est-à-dire des chefs de la droite, les démocrates ne furent pas les moins prompts à s'émerveiller d'un dessein si bien conduit. Enfin le ton des proclamations était habilement ménagé : on mettait en relief tout ce qui avait une apparence populaire, et le reste était enveloppé dans une obscurité calculée. La loi du 31 mai était abrogée : le suffrage universel était rétabli; la République était maintenue. Ainsi parlait Louis Bonaparte. Pour mieux confisquer les libertés publiques, il affectait de les garantir ou de les restituer. Est-il étonnant que les plus inexpérimentés parmi les républicains aient éprouvé quelque incertitude, ne sachant s'ils étaient vainqueurs ou vaincus, s'ils devaient se réjouir ou s'affliger?

Au milieu de ces impressions confuses, un sentiment de curiosité dominait. Que ferait la représentation nationale violemment dissoute? Ne chercherait-elle pas à réunir ses tronçons mutilés? La lutte ne s'engagerait-elle pas, et, si elle s'engageait, quelle serait l'issue de ce duel depuis si longtemps prévu et annoncé?

De bonne heure, quelques représentants avaient appris les arrestations; les mouvements inusités des troupes et, peu après, la lecture des proclamations avaient achevé de les éclairer. Aussitôt ils étaient accourus chez leurs collègues les plus voisins pour leur annoncer les événements et concerter avec eux leur conduite. Plusieurs députés de la Montagne s'étaient rassemblés chez M. Pierre Lefranc, rue Blanche, puis s'étaient rendus chez M. Yvan, rue Boursault (1). Là étaient Victor Hugo, Bac, Michel de Bourges. M. Léon Faucher avait été averti par des représentants de la gauche qui, abjurant leurs anciennes rivalités, lui avaient offert de s'unir à lui. Ils l'avaient trouvé pleinement rassuré et plongé dans des études d'économie politique. A la nouvelle de l'attentat, il avait montré autant d'indignation que de douleur : il avait été le témoin, presque le garant du président, et sa tristesse s'accroissait de toutes ses espérances déçues (2). Les hommes que leur noto-

(1) Pierre LEFRANC, *le Coup d'État*, p. 158 et 159.
(2) *Biographie et correspondance* de Léon FAUCHER, t. Ier, p. 143.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

riété désignait pour prendre l'initiative des résolutions s'étaient vus entourés et de toutes parts consultés. L'affluence avait surtout été grande chez M. Odilon Barrot, rue de la Ferme. Une protestation y fut même rédigée : tous les assistants la signèrent, y compris ceux qui, les jours suivants, devaient se rallier avec éclat à la politique présidentielle. Les dernières signatures étaient à peine données qu'un détachement d'infanterie survint et obligea les manifestants à se disperser (1).

La matinée s'avançant, les représentants se portèrent sur la rive gauche, et, comme d'instinct, se rapprochèrent du Palais-Bourbon. — Vers dix heures, une réunion, composée de plus de cent députés, appartenant presque tous à la droite, se tint rue de Lille, chez M. Daru. — D'autres, plus heureux, parvinrent à pénétrer jusque dans l'intérieur du palais législatif par une petite porte donnant sur la rue de Bourgogne et qu'on avait négligé de garder. Ils se rassemblèrent dans la salle des conférences. Ils étaient quarante suivant les uns, et suivant les autres, soixante à quatre-vingts. Leur présence ayant été signalée, un chef de bataillon de gendarmerie, M. Saucerotte, accourut et leur enjoignit d'évacuer le palais de l'Assemblée. Cette sommation surexcita, loin de l'abattre, l'esprit de résistance. « Allons dans la salle des séances ! » s'écrient les représentants d'une voix unanime. Et pénétrant dans l'enceinte, ils se pressent sur les banquettes les plus rapprochées de la tribune. Le commandant Saucerotte revint, accompagné cette fois d'un détachement de gendarmerie. Comme il renouvelait les sommations, les protestations éclatèrent avec une extrême véhémence. M. Monet lit à haute voix l'article 68 de la Constitution : « Commandant, ajoute-t-il, vous vous rendez complice « d'un crime de trahison. » L'officier ne connaissait que sa consigne. Les gendarmes entourent les représentants, les font sortir, poussent par les épaules ceux qui résistent. Les députés refoulés étaient arrivés dans la salle Casimir Périer. Les apostrophes n'étaient pas ménagées aux soldats : le général Leydet et M. d'Andigné de la Châsse interpellaient surtout avec viva-

(1) Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 222.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cité le chef de la troupe. C'est à ce moment que parut revêtu de son écharpe M. Dupin, qu'on avait été chercher. Tout ce qu'on avait pu obtenir jusque-là de son zèle, c'était que des lettres de convocation immédiate fussent envoyées à tous les membres de l'Assemblée. Une fois au milieu de ses collègues, il s'adressa au commandant. « Je représente le droit, dit-il, « vous représentez la force, je ne peux que protester, je pro- « teste énergiquement. » Il se borna à cette harangue, très sensée, mais un peu brève pour la majesté d'une si grande charge, et disparut. Les représentants furent rejetés hors du palais. Les plus déterminés allèrent à l'hôtel de la présidence et formulèrent une protestation qui fut déposée aux archives. — Pendant ce temps, la réunion Daru était dissoute par la force publique. En outre, un nouvel effort pour pénétrer dans le palais législatif par la grande porte de la place de Bourgogne resta sans succès. Plusieurs même, dans cette dernière tentative, furent brutalement repoussés, menacés de baïonnettes, maltraités et arrêtés (1).

Il était alors dix heures et demie. Jusque-là, la défaite du Parlement était complète. Tous les conciliabules avaient été dispersés. La réunion du Palais-Bourbon avait été elle-même interrompue par l'arrivée de la troupe. Malgré ces échecs multipliés, les députés voulaient espérer encore. Ils trouvèrent enfin un lieu où ils purent tenir un simulacre de séance, se donner à eux-mêmes l'illusion de la puissance perdue, formuler des décrets, légiférer une dernière fois : ce fut la suprême faveur de la fortune qui allait les abandonner tout à fait.

Près du carrefour de la Croix-Rouge et presque à l'entrée de la rue de Grenelle, s'élevait un assez vaste édifice aujourd'hui détruit. C'était la mairie du dixième arrondissement. La garde nationale de ces quartiers était commandée par le général Lauriston, député de la droite, attaché à la cause du Parlement. L'esprit public dans le faubourg Saint-Germain était favorable à l'ordre, mais à l'ordre légal. La mairie elle-même était peu

(1) *Récits faits par le représentant* Favreau *et par le représentant* Monet *à la séance de la mairie du Xe arrondissement. — Relation manuscrite par* M. du Coetlosquet, *représentant de la Moselle.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

éloignée du Palais-Bourbon, et l'on avait chance d'y arriver sans être arrêté par la troupe. C'est là que les représentants, chassés, soit de chez M. Daru, soit du palais législatif, résolurent de chercher un asile. A la vérité, de tous les points de la capitale, aucun n'était moins propice pour y fomenter une émeute. Mais cette circonstance même n'avait rien qui déplût aux manifestants : la plupart d'entre eux appartenaient au parti monarchique; ils voulaient la résistance au nom du droit, non l'appel aux armes : scrupule bien naturel, qui dans cette heure critique était à la fois leur honneur et leur faiblesse!

Les députés, divisés en petits groupes, s'acheminèrent donc à pied vers le lieu de rendez-vous qu'ils avaient choisi. Les larges voies du faubourg Saint-Germain étaient paisibles comme de coutume, et, en certains endroits, on eût dit que la nouvelle du coup d'État n'avait pas encore pénétré. Lorsqu'on eut dépassé la rue du Bac, on remarqua une agitation plus grande. Dans les rues qui aboutissent à la Croix-Rouge, des rassemblements s'étaient formés : quelques gardes nationaux en uniforme apparaissaient çà et là. Il était onze heures environ quand les représentants arrivèrent à la mairie. Quelques cris : *Vive l'Assemblée nationale!* retentirent : dernier témoignage d'une popularité depuis longtemps évanouie! Au premier étage de l'édifice était une vaste salle, sorte de carré long et étroit : on dressa deux tables, on apporta quelques bancs. M. Benoist-d'Azy et M. Vitet, tous deux vice-présidents de l'Assemblée, prirent place au bureau. Trois des secrétaires, MM. Chapot, Grimault, Moulin, se tenaient auprès d'eux. La réunion comptait deux cent cinquante membres : la plupart étaient, comme on l'a dit, des royalistes; un certain nombre de républicains avaient cependant rejoint leurs collègues. Presque tous étaient debout ou montés sur les bancs. Aux membres de l'Assemblée s'étaient mêlées des personnes étrangères. Comme on voulait les faire sortir : « Laissez-les, dit « M. Piscatory, ils figureront les tribunes. » C'est dans cet appareil que la séance s'ouvrit.

Berryer, quoiqu'il ne siégeât pas au bureau, fut le véritable président de cette réunion suprême. Il avait le prestige du

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

caractère, l'ampleur de la voix, l'autorité du geste : il était tribun, au moins à la dose où un homme d'ordre peut l'être, et le droit violé se personnifiait bien en lui. A ceux qui veulent une adresse, une proclamation, une protestation : « Cela ne « suffit pas, dit-il, il faut que nous procédions comme une « Assemblée libre en vertu de la Constitution. » Des voix nombreuses demandant la parole : « Laissons de côté, répond- « il, tous les incidents, nous n'avons peut-être pas un quart « d'heure à nous. » Et aussitôt il propose le décret suivant : « L'Assemblée nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte « est déchu de la présidence de la République, et qu'en consé- « quence le pouvoir exécutif passe de plein droit à la repré- « sentation nationale. » Le décret est salué par des applaudissements unanimes. Sur la motion de M. Bauchart, tous les représentants le signent, et M. Bixio sort pour le faire imprimer. — Sous l'influence de Berryer, les mesures se succèdent. Un décret requiert la 10e légion; un autre ordonne à tous les directeurs des maisons de détention de mettre en liberté les représentants arrêtés; un troisième prescrit au maire du dixième arrondissement de laisser libres les abords de la salle des séances. Toutes ces propositions sont votées au milieu du tumulte, de l'émotion, des interpellations qui s'entre-croisent. De nouveau, on songe à faire sortir ceux des assistants qui n'appartiennent pas à l'Assemblée. « Eh quoi, dit l'un d'eux, « vous voudriez nous expulser, mais dans une heure peut-être « nous nous ferons tuer pour vous ! » Les députés s'entretiennent entre eux. M. Dahirel et M. Favreau racontent les violences qu'ils ont subies en voulant pénétrer au Palais-Bourbon. Le nom de M. Dupin est prononcé avec dédain, presque avec mépris. Les anciens conseillers ou ministres de Louis-Napoléon ne se lassent pas de redire leurs pressentiments de chaque jour. Les membres de la gauche et de la droite se cherchent, se prennent les mains, promettent d'ensevelir dans l'oubli leurs divisions. Au milieu de cette confusion retentit par intervalles la grande voix de Berryer, imposant le silence, dictant les résolutions, cherchant à mettre quelque unité d'action dans le désarroi général, voilant ainsi par la majesté de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

son attitude ce que cette défense suprême a d'inutile et de désespéré.

On délibérait de la sorte, lorsqu'un représentant entrant dans la salle : « Voilà, dit-il, la force publique qui arrive, « hâtons-nous. » Bientôt on vit reluire les baïonnettes dans la cour, puis on entendit dans l'escalier le pas des soldats. M. Vitet alla au-devant d'eux : une douzaine de chasseurs de Vincennes s'arrêtèrent sur le palier; un sergent les commandait : au bout d'un instant, un chef de bataillon survint. « Nous sommes ici « en vertu de la Constitution, dit M. Vitet; nous vous sommons « de vous retirer. — J'ai des ordres, répliqua l'officier. — « Vous connaissez l'article 68 de la Constitution. — L'article 68 « n'est pas fait pour moi... » Le commandant se retira comme pour prendre de nouveaux ordres. Il était alors midi et demi.

Cet incident raviva les colères. Les décrets se succèdent. On décide que le décret de déchéance sera envoyé au président de la haute Cour. Le commandement de l'armée de Paris est confié au général Oudinot : comme ce nom, à cause des souvenirs de l'expédition de Rome, a éveillé à gauche quelques rancunes mal assoupies, le général va à l'un des membres de la Montagne, le capitaine Tamisier, et le choisit pour son chef d'état-major. Pendant ce temps, M. de Vatimesnil et M. Berryer s'étaient approchés des fenêtres et haranguaient les groupes qui, sur la nouvelle de la réunion des représentants, avaient entouré la mairie. « *Vive l'Assemblée nationale !* » criaient quelques voix. Malgré ces manifestations, la curiosité est plus grande que la sympathie. La plupart ne connaissaient ni M. de Vatimesnil, ni même M. Berryer : plusieurs les prennent pour Ledru-Rollin et pour Michel de Bourges. Quoique deux chefs de bataillon de la 10e légion se soient mis à la disposition du Parlement, la garde nationale reste indifférente. Un piquet d'infanterie se tient à la porte de l'édifice et empêche les communications. Une trentaine de représentants, arrivés tardivement, ne peuvent rejoindre leurs collègues et restent dans la cour ou dans la rue, confondus avec la foule.

Cependant l'heure s'écoulait. Que faisait l'autorité? On n'avait vu jusque-là qu'un faible détachement commandé

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'abord par un sergent, puis par un chef de bataillon : un sous-lieutenant de chasseurs venait d'arriver, et, presque en même temps, deux commissaires : mais tous semblaient se concerter, hésiter, attendre des instructions. Par quelle étrange tolérance le pouvoir laissait-il subsister cette réunion sans la disperser? Pourquoi cet envoi de quelques soldats munis d'ordres insuffisants? Y avait-il retard, indécision, contre-ordre, malentendu?

Dans le programme du coup d'État, une résistance parlementaire aussi énergique n'avait pas été prévue. Les premières réunions de la matinée avaient paru fort inoffensives et point de nature à compromettre le succès final. Dans cette disposition, on s'était appliqué à éviter les rigueurs inutiles. Le prince attachait un prix extrême à ménager les conservateurs : il comptait les retrouver un jour et, dans cet espoir, répugnait à transformer en une rupture irrévocable ce qui n'était à ses yeux qu'un dissentiment passager. Fidèles interprètes de ces pensées, les agents de Louis-Napoléon avaient affecté de marquer la différence entre les parlementaires et les Montagnards, pleins d'égards pour les premiers et réservant au contraire pour les seconds toutes leurs sévérités.

A la première nouvelle de la réunion du dixième arrondissement, on avait cru à un conciliabule semblable à ceux qui s'étaient déjà tenus chez M. Barrot et chez M. Daru. On s'était contenté de l'envoi de quelques soldats. Les représentants, pensait-on, se disperseraient là comme ailleurs, et il importait peu qu'ils se donnassent l'honneur d'une pacifique protestation. Ce n'est que plus tard qu'on apprit que l'Assemblée, à la dixième mairie, avait repris l'exercice de son mandat suspendu, qu'elle y rendait des décrets, qu'elle avait frappé de déchéance le président, qu'elle avait nommé un commandant militaire : mesures inexécutables sans doute, mais qui, si elles venaient à être publiées, fourniraient à l'esprit d'hostilité un prétexte et un point d'appui.

Alors, mais alors seulement, on comprit qu'il importait d'agir sans perdre de temps. M. de Maupas, usant de son droit de réquisition directe, invita le général Forey, qui comman-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dait sur ce point de la rive gauche, à se porter avec ses troupes vers la dixième mairie (1). Presque au même instant, le ministre de la guerre, consulté par le général Magnan, donnait des ordres semblables. Le général Forey n'hésita pas. Ses instructions lui prescrivaient de dissoudre la réunion, de laisser sortir de la mairie ceux des représentants qui n'opposeraient aucune résistance et de transférer les autres à Mazas. En vain les membres du bureau, le général Oudinot, le général Lauriston invoquèrent la Constitution, l'article 68, la légalité violée. « Nous sommes militaires, nous ne connaissons que nos ordres », répondirent les officiers et le général Forey lui-même. « Tous à Mazas ! » s'écrient les représentants d'une voix unanime. M. Benoist-d'Azy, M. Vitet, d'autres encore déclarent qu'ils ne céderont qu'à la force et exigent que la main de la police s'appesantisse sur eux. Cependant le trajet à pied jusqu'à Mazas était trop long et n'était pas sans danger. D'un autre côté, on ne disposait pas d'un nombre suffisant de voitures. On décida de déposer provisoirement les prisonniers à la caserne du quai d'Orsay.

A trois heures, la colonne se mit en marche. L'appareil n'était pas moins étrange que celui de la séance qui venait de finir. Les représentants s'avançaient entre deux haies de fantassins. Ces fantassins, aujourd'hui agents de Louis-Napoléon, étaient des chasseurs de Vincennes, les mêmes qui jadis avaient été organisés par les princes d'Orléans. Les troupes étaient commandées par le général Forey, naguère le bras droit de Changarnier, de Changarnier maintenant proscrit. Dans le cortège étaient mêlés des députés de toute opinion, hier adversaires, unis aujourd'hui et destinés de nouveau à se séparer demain : car plusieurs, et non parmi les moins ardents, devaient se rallier plus tard à l'Élysée. Les officiers, un peu étonnés d'une telle besogne, s'ingéniaient à concilier les nécessités de la consigne avec les égards dus à de tels proscrits. Les sous-officiers étaient surexcités, presque insolents et peu dociles à la voix de leurs chefs. Quant aux soldats,

(1) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 376.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

leur surprise était extrême : plusieurs même, dans leur ignorance, se figuraient qu'ils escortaient les représentants, non pour les garder, mais pour leur faire honneur. Sur les flancs du cortège se pressait une foule stupéfaite. La plupart se taisaient. Quelques-uns criaient : *Vive l'Assemblée nationale!* D'autres se montraient avec une curiosité malveillante les députés de la droite et, en songeant à la subite disgrâce de ceux qu'ils appelaient les ennemis du peuple, se consolaient déjà de la liberté perdue.

On atteignit ainsi la caserne du quai d'Orsay. Les représentants s'étant groupés dans la cour, l'un des secrétaires de l'Assemblée procéda à l'appel : deux cent dix-huit députés suivant les uns, deux cent vingt suivant les autres, répondirent. L'arrivée de plusieurs retardataires grossit cette liste de quelques noms : parmi ces représentants attardés étaient M. Bixio, M. Victor Lefranc et aussi M. Valette, l'éminent professeur que tant de générations ont connu. Comme on faisait quelques difficultés pour l'admettre au nombre des prisonniers : « J'ai pourtant, dit-il, deux titres à être arrêté : car « je suis à la fois représentant du peuple et professeur de « droit. »

La résistance légale était vaincue. Tandis que la représentation nationale succombait, les magistrats de la haute Cour, à qui la Constitution confiait la charge de décréter d'accusation, en cas de parjure, le président de la République et de convoquer le haut jury, se voyaient eux-mêmes dissous, et étaient dispersés avant d'avoir pu remplir les premières formalités judiciaires. Ils n'avaient pas encore signé l'arrêt d'information, lorsqu'une compagnie de garde républicaine, pénétrant dans la salle de leurs délibérations, interrompit violemment l'exercice de leur mandat. Ainsi étaient renversées toutes les barrières que la Constitution avait opposées à l'ambition du prince. — Restait la *résistance par les armes*. Quel fut le sort des appels à l'insurrection? La suite de ce récit va l'apprendre.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

III

Les révolutions, dans notre pays, ont suivi toutes à peu près la même marche. Elles sont préparées longtemps à l'avance, et tout le monde est en éveil, excepté le pouvoir, qui, comptant sur ses propres forces, est pris au dépourvu. Au jour de la crise, la presse, par ses articles ou ses placards souffle la sédition. La garde nationale sourit à l'émeute ou la combat si mollement qu'elle l'enhardit. L'armée, laissée sans ordres, incertaine, bientôt gagnée par l'esprit de nouveauté, lutte avec une énergie décroissante, jusqu'à ce qu'enfin elle cède et emporte avec elle le dernier espoir de la résistance. Ainsi avait été consommée la révolution de 1848.

En 1851, tout autre était l'état des choses. Le chef de l'État avait choisi son heure et prenait ses adversaires à l'improviste, loin d'être surpris par eux. Le 2 décembre, dès le matin, les imprimeries étaient occupées. Les bureaux des journaux révolutionnaires étaient fermés. Les feuilles de l'Élysée, la *Patrie*, le *Constitutionnel*, avaient, avec le *Moniteur*, presque seules la parole. Les gazettes indépendantes n'avaient obtenu de paraître qu'à la condition de publier les nouvelles sans commentaire. Quant à la garde nationale, on se souvient qu'on avait mis récemment à sa tête un nouveau commandant en chef, le général Lawœstine, et un nouveau chef d'état-major, M. Vieyra : or, tous deux avaient pour instructions d'empêcher qu'aucun citoyen ne sortit en armes et en uniforme. L'entretien confidentiel du prince avec M. Vieyra, pendant la soirée de la veille, n'avait eu d'autre but que de confirmer cette recommandation (1). Par surcroît de précaution et pour empêcher qu'on ne battit le rappel, les tambours avaient été enlevés ou les caisses crevées. En outre, les clochers étaient

(1) Le docteur Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, t. V, p. 247.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gardés, afin qu'on ne pût s'y introduire pour sonner le tocsin. L'armée enfin, entraînée de longue main, était inaccessible aux avances qui, en d'autres temps, l'avaient troublée ou séduite. Louis-Napoléon, étant sorti dans la matinée, avait été accueilli par les acclamations des soldats, et ces acclamations, par leur chaleur, avaient même contrasté avec l'indifférence étonnée du reste de la population. — Pourquoi, d'ailleurs, les chefs de barricades, les démagogues de profession, les artisans d'émeute se seraient-ils soulevés? Parce que Thiers, Changarnier étaient arrêtés? mais c'étaient les chefs de la droite. Parce que l'Assemblée était dissoute? mais c'était une Assemblée réactionnaire. Parce que la loi du 31 mai était rapportée? mais cette loi mutilait le suffrage universel. Bien plus, on promettait de maintenir la République. Encore une fois, où était le prétexte ou l'urgence d'une prise d'armes?

Les représentants de la Montagne essayèrent cependant d'engager cette lutte sans espérance.

On a vu que quelques-uns d'entre eux s'étaient groupés le matin chez M. Lefranc et chez M. Yvan. Un peu plus tard, une réunion plus nombreuse s'était tenue rue Blanche, chez M. Coppens. Les uns voulaient donner sans retard le signal de la résistance; les autres inclinaient à temporiser jusqu'à ce que le mouvement de l'opinion s'accentuât. A deux heures, un nouveau conciliabule s'était ouvert à la maison Bonvalet, boulevard du Temple. Michel de Bourges, qui comptait toujours sur le peuple, « *cette sentinelle invisible,* protectrice de la légalité », Michel de Bourges s'était montré et avait essayé de haranguer les groupes. La *sentinelle invisible* n'avait point paru, mais en revanche la police, qui avait fait taire l'orateur et dispersé les manifestants. La journée s'avançant, les représentants se rassemblèrent chez M. Beslay, rue de la Cerisaie. Le soir, on essaya de tenir une nouvelle réunion dans la salle de l'Association des ouvriers ébénistes, rue de Charonne : cette salle étant fermée, on se réfugia, à une heure avancée, chez Lafon, quai Jemmapes, puis chez Cournet, à Popincourt.

Tous ces conciliabules offrirent le même caractère. Aux représentants se mêlaient d'anciens constituants, des réfugiés

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

étrangers, des ouvriers du quartier, quelques gardes nationaux et aussi des inconnus dont plusieurs étaient aux gages de la police. La confusion régnait. Les uns proposent de s'ériger en Convention, les autres de se répandre dans la ville pour y propager la résistance. Les interrogations se croisent, anxieuses et pressées. La garde nationale se lève-t-elle? Y a-t-il agitation dans les faubourgs? On se préoccupe de faire imprimer des placards excitant à la révolte, et surtout une récente proclamation de Victor Hugo. Mais où trouver des presses? Les plus zélés s'offrent à chercher une imprimerie, recherches le plus souvent vaines : car les mesures avaient été bien prises, et la crainte paralyse tous les dévouements. En attendant, quelques-uns tracent fiévreusement des copies à la main. Un *Comité de résistance* est créé, composé de V. Hugo, Michel de Bourges, Carnot, Favre, Madier de Montjau, de Flotte, Schœlcher, comité dénoncé presque aussitôt que formé et réduit d'avance à l'impuissance! Les heures s'écoulent au milieu de ces préoccupations ardentes et stériles. De temps à autre, quelque nouvel arrivant annonce l'approche de la force publique. Tous se dispersent alors et vont chercher ailleurs un nouvel asile, asile non moins précaire que celui qu'on vient de quitter. Pendant ce temps, la cité conservait sa physionomie accoutumée : les théâtres, les cafés, les magasins étaient ouverts; les omnibus, les voitures circulaient; les passants insouciants allaient à leurs affaires ou à leurs plaisirs. Ainsi s'acheva la journée du 2 décembre (1).

Pourtant, dans l'un des conciliabules de la soirée, les représentants avaient résolu de se répandre le lendemain matin dans le faubourg Saint-Antoine, et, malgré toutes les apparences contraires, de tenter un effort pour le soulever. A cet effet, ils s'étaient donné rendez-vous dans l'un des cafés socialistes de ce quartier, au café des Peuples, salle Roysin. Le 3 décembre, vers huit heures, quelques représentants de la Montagne, quelques anciens constituants, quelques journa-

(1) V. Hugo, *Histoire d'un crime*, t. Ier, p. 52-60, 147 et suiv. — Schoelcher, *les Crimes de décembre*, t. Ier, p. 183 et suiv. — Xavier Durieu, *le Coup d'État de Louis Bonaparte*, p. 23 et suiv. — Charles Beslay, *Mes souvenirs*, p. 241.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

listes s'acheminèrent donc vers le lieu désigné. Ils étaient peu nombreux, quinze à vingt au plus. On a affirmé plus tard que l'heure de la convocation avait été mal comprise; plusieurs jugeaient cette prise d'armes prématurée ou inutile; beaucoup étaient plus disposés à offrir à l'émeute un concours moral ou oratoire qu'à exposer leur vie. Une fois arrivés au cœur du faubourg, les représentants et leurs amis purent s'assurer de l'inanité de leurs desseins. Presque partout les affiches du coup d'État étaient demeurées intactes. Les ouvriers se tenaient sur le seuil de leurs portes, mornes, mais tranquilles. « Nous n'avons pas d'armes », ne cessaient-ils de répéter, et ils ajoutaient : « On nous a désarmés en 1848. » Ce dernier mot dans leur bouche cachait un reproche : car plusieurs de ceux qui les conviaient à la lutte avaient alors pris parti pour la répression. « Vous voulez donc l'Empire », insistaient les représentants. Eux pourtant courbaient la tête, se souvenant des anciennes émeutes, des journées de Juin, de l'épouvantable canonnade, de leurs maisons entamées par les boulets, de leur population décimée. Tout contribuait à déconcerter l'esprit de résistance. A l'aube du jour, on avait vu passer, escortées par des lanciers, trois voitures qui conduisaient des représentants à Vincennes : c'étaient des représentants de la droite : qu'était-il besoin de se compromettre pour eux? eux-mêmes désiraient-ils qu'on les délivrât? S'ils eussent été libres, ils auraient sans doute non pas conseillé, mais désapprouvé l'insurrection.

En dépit de tant de signes défavorables, les représentants répugnaient à une retraite sans combat. Sortant de la salle Roysin et se répandant dans le voisinage, ils multiplièrent leurs appels aux armes. Un attroupement d'une centaine d'hommes se forma. Aussitôt on entreprit d'élever une barricade dans la rue du Faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue de Cotte et de la rue Sainte-Marguerite. Une voiture de laitière, une autre de boulanger, une charrette et un omnibus furent renversés. Le désarmement de deux petits postes fournit quelques fusils. La barricade était faible, mal construite, ne barrait même pas toute la largeur de la chaussée : elle était en outre mal

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pourvue de défenseurs; ces défenseurs eux-mêmes étaient indécis et prêts à lâcher pied. Mais peu importaient ces chances mauvaises; ce qu'on voulait, c'était secouer la torpeur du faubourg et donner aux hésitants un exemple qui serait suivi.

Des troupes nombreuses, placées sous le commandement du général Marulaz, stationnaient à la Bastille. Au premier avis de cette tentative insurrectionnelle, trois compagnies du 19e léger, commandées par le chef de bataillon Pujol, remontèrent la rue du Faubourg Saint-Antoine avec ordre de vaincre toutes les résistances. A la vue de la force publique, la plupart des manifestants se retirèrent. « Nous n'avons pas envie de nous sacrifier pour les *vingt-cinq francs*, disaient-ils en faisant allusion au salaire des députés. — Vous allez voir comment on meurt pour *vingt-cinq francs* », répondit Baudin (1). Une quinzaine d'hommes seulement restèrent : parmi eux étaient huit représentants : c'étaient Baudin, Bruckner, de Flotte, Dulac, Maigne, Malardier, Schœlcher, Brillier.

Cependant les soldats s'approchaient en silence, et ils n'étaient plus qu'à une centaine de mètres de leurs adversaires. Baudin resta sur la barricade avec les quelques défenseurs qui n'avaient pas fui. Quant aux sept autres représentants, ils avancèrent vers le détachement, et s'adressant au capitaine qui était en tête de la troupe, lui firent signe de s'arrêter, essayèrent d'ébranler sa résolution, lui rappelèrent la Constitution violée. « Taisez-vous, dit l'officier, je ne veux pas vous entendre. J'obéis à mes chefs : retirez-vous, ou je fais tirer. » Les Montagnards insistant, les armes furent apprêtées. Les fantassins se dirigèrent vers la barricade. Comme les représentants se tenaient en face d'eux, continuant leurs exhortations, ils les écartèrent, mais sans violence, et comme émus de telles extrémités. Les soldats et les représentants du peuple étaient presque les uns contre les autres, s'interpellant mutuellement, invoquant, les premiers la discipline, les seconds la légalité. Un incident précipita le dénoument. Le représentant Schœlcher ayant été touché par la baïonnette

(1) Schœlcher, *les Crimes de décembre*, t. Ier, p. 204.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'un militaire qui voulait l'éloigner, non le blesser, les combattants de la barricade crurent à une agression et firent feu. Un fusilier du 19e léger du nom de Sirot fut blessé mortellement. Aussitôt la troupe riposta, et deux des défenseurs de la barricade tombèrent pour ne plus se relever; l'un était un jeune homme dont on n'a pas conservé le nom; l'autre était Baudin, Baudin que la démocratie honora plus tard comme un martyr. Les survivants se dispersèrent : la barricade fut prise, et les troupes, s'engageant dans les rues de Cotte et Sainte-Marguerite, poursuivirent leur marche à travers le faubourg, silencieux, terrifié et impuissant (1).

Des conciliabules, sans résultat, la formation d'un comité insurrectionnel qui ne savait où se poser, une levée d'armes vaillante, mais désespérée, au quartier Saint-Antoine, tel était, le 3 décembre, vers dix heures du matin, l'état de la résistance.

Si décourageante que fût cette situation, il y eut, dans cette journée du 3 décembre, comme un temps d'arrêt dans la fortune de Louis-Napoléon; et on le vit bien à mesure que l'heure avançait.

A la vérité, les faubourgs s'obstinaient dans leur torpeur : au faubourg Saint-Marceau ou à Belleville comme au faubourg Saint-Antoine, toutes les excitations se perdaient dans l'indifférence générale. — En revanche, les quartiers du centre manifestaient quelque irritation. Des attroupements se formaient près de la porte Saint-Denis. La nouvelle de la mort de Baudin éveillait les colères. Dans les rues Rambuteau, Saint-Martin, Grenéta, Beaubourg, Transnonain, du Temple, on commençait à ébaucher des barricades. Çà et là apparaissaient quelques hommes armés. On ne sentait aucune direction ni aucun plan d'ensemble, mais une série d'efforts individuels. A la stupeur de la veille avait succédé le désir de protester. Ce n'était pas encore une émeute, mais c'était déjà une sédition qui s'annonçait. On hésitait à se soulever, mais on répugnait à se soumettre. « Laissons se fatiguer les soldats, murmurait-on dans « les groupes, laissons-les s'user pendant deux ou trois jours, « nous verrons ensuite. » Dans les quartiers riches, à l'ouest

(1) Schoelcher, *les Crimes de décembre*, t. Ier, p. 190-206. — *Rapport du général* Magnan, *sur les événements de décembre* 1851

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de la ville, l'agitation n'était guère moindre, quoique se révélant sous une forme un peu différente. Vers midi, des rassemblements nombreux furent signalés place de la Bourse. Bientôt les boulevards se remplirent de monde. La foule était surtout compacte sur le boulevard Montmartre et à la hauteur de la Chaussée d'Antin. C'était une foule élégante, railleuse presque autant qu'irritée. Les propos dédaigneux contre le président circulaient. Les agents ou les complices du coup d'État étaient conspués : on ne voulait pas croire au succès d'une si folle entreprise : on rappelait tout ce qui, dans le passé du prince, prêtait au ridicule ou donnait une pauvre idée de son jugement. On s'efforçait d'ameuter l'esprit public contre Louis-Napoléon, comme si l'on eût voulu le tenir en échec, non en le combattant, mais en faisant le vide autour de lui.

Le président et ses amis n'étaient pas hommes à se faire illusion sur ces nouveaux symptômes. Ils sentaient autour d'eux, non la réprobation ouverte, mais l'isolement. Les visites étaient rares à l'Élysée : quelques adhésions arrivaient, mais timides et presque honteuses. Louis-Napoléon, qui, le 2 décembre, était sorti deux fois, ne se montra plus le jour suivant, comme s'il eût craint une froideur voisine de l'hostilité. La constitution du ministère était laborieuse. Contrairement à l'attente générale, le *Moniteur* du 3 décembre ne fit point connaître encore les membres du nouveau cabinet. Les dévouements se réservaient, et les honneurs, qu'on devait bientôt poursuivre au prix de tant d'intrigues, semblaient alors plus périlleux qu'enviables. Une *commission consultative* avait été créée, et les noms en avaient été publiés : mais plusieurs protestaient déjà contre cette dignité qui leur semblait une injure, et l'autorité, pour ne pas proclamer son propre discrédit, était réduite à ne pas enregistrer les protestations. Si l'on en croit les historiens les plus favorables au prince, certains personnages offrirent leur appui, le refusèrent, puis l'offrirent encore, suivant que les bruits de résistance s'accréditaient ou s'affaiblissaient (1).

(1) Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, t. V, p. 258.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Vers le déclin du jour, l'agitation grandit. Un arrêté du général Saint-Arnaud décida que tout individu pris construisant une barricade ou les armes à la main serait fusillé. Le préfet de police, de son côté, annonça que tous les rassemblements seraient dispersés par la force. Ces rigueurs semblèrent inspirer plus d'irritation que de crainte. En dépit de la police, de nombreux appels aux armes étaient placardés. Les uns étaient écrits à la main; les autres, malgré tous les obstacles, avaient pu être imprimés : c'était une proclamation de Victor Hugo mettant Bonaparte hors la loi; c'était une proclamation à l'armée; c'étaient des adresses des journalistes, du *comité central des corporations*, de la *Société des proscrits*. On faisait circuler un prétendu arrêt de la haute Cour, qui déclarait Bonaparte prévenu de trahison et convoquait le haut jury national (1). En outre, les fausses nouvelles abondaient, et elles étaient accueillies avec d'autant plus de crédulité qu'elles étaient plus défavorables au prince : certaines villes, comme Reims, étaient, disait-on, au pouvoir du peuple et se disposaient à envoyer leurs contingents au secours de Paris. Impressionné à l'excès par les rapports de ses agents, M. de Maupas adressait au ministère de l'intérieur des dépêches alarmées. Il signalait quelques tentatives de rébellion aux abords de l'École de médecine : il craignait un coup de main sur Mazas : il redoutait même une agression contre la préfecture de police (2). Sur les boulevards, les patrouilles et les charges de cavalerie dispersaient les rassemblements, mais ils se reformaient presque aussitôt dans les contre-allées. Enfin, dans le quartier du Temple, rue Rambuteau, rue Beaubourg, les barricades, commencées le matin, s'étaient accrues et fortifiées. Là, à la vérité, la répression ne se fit point attendre. Le général Herbillon, qui commandait à l'Hôtel de ville, se dirigea, avec le 9e bataillon de chasseurs à pied et une batterie d'artillerie, vers le lieu de la sédition et renversa tous les obstacles qui se trouvaient sur son passage

(1) La haute Cour n'avait rendu qu'un arrêt à fin d'information. (Voir *suprà*, § 2, *in fine*.)

(2) M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 432 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Plus tard, les barricades s'étant relevées rue Beaubourg, le colonel Chapuis, avec un bataillon du 3e de ligne, fit dans la soirée une nouvelle reconnaissance. De nouveau, les obstacles furent vaincus, mais ce ne fut pas sans résistance ; un feu très vif fut dirigé contre la troupe : les barricades prises, plusieurs de ceux qui les défendaient furent fusillés sur place (1).

Les membres du *Comité de résistance*, toujours traqués et toujours voyageurs, avaient, au fond de leurs asiles successifs, recueilli les bruits divers qui couraient dans la ville. Ils s'étaient réunis vers cinq heures chez M. Landrin, rue des Moulins : ils se réunirent plus tard chez M. Marie. Ils avaient rédigé divers décrets qui frappaient Louis-Napoléon de déchéance, décernaient à Baudin les honneurs du Panthéon, abolissaient les octrois, levaient l'état de siège. Le désaccord continuait à régner parmi eux, les uns poussant à une lutte à outrance, les autres voulant seulement qu'on fît le vide autour du président et qu'on attendît (2). C'est au milieu de ces délibérations confuses qu'étaient survenues les nouvelles plus favorables. Ces nouvelles qui contrastaient avec celles de la veille avaient ranimé l'espérance dans les cœurs. L'illusion aidant, quelques-uns s'abandonnèrent presque à la pensée d'un succès prochain (3). — Pendant ce temps, le pouvoir concertait ses mesures pour vaincre dans la journée du lendemain la résistance qui s'annonçait.

IV

Dans la soirée du 3 décembre, à l'heure même où les membres du comité insurrectionnel s'abandonnaient à un

(1) Le général Magnan, *Rapport sur les événements de décembre* 1851. — M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 438 et 439.

(2) Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. Ier, p. 257 et suiv.

(3) « Le 3 décembre, de sept heures à minuit, tout mon espoir m'était revenu. » (Xavier Durieu, *le Coup d'État de Louis Bonaparte*, p. 36.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

passager espoir, le général Magnan faisait évacuer tous les petits postes et donnait à tous les régiments l'ordre de rentrer dans leurs quartiers. « Je livre Paris aux insurgés, écrivait-il « au préfet de police : je les laisse faire des barricades. « Demain, s'ils sont derrière leurs pavés, je leur donnerai une « leçon. Il faut en finir et rendre la sécurité à la ville. Demain « tous les rassemblements seront dispersés par la force, les « barricades battues par l'artillerie. » Comme M. de Maupas redoutait les dangers d'une retraite si complète, comme il insistait pour que quelques troupes gardassent les quartiers du centre : « Vos instances, répondait le général en chef, ne « changent rien à ma détermination. Les troupes seront à leur « position de combat à dix heures, pas avant. Je veux leur « donner du repos : je veux surtout donner à l'insurrection le « temps de se développer si elle l'ose : c'est le seul moyen d'en « finir avec elle (1). »

Ce plan auquel le général Magnan s'attachait avec une obstination si arrêtée n'était pas nouveau dans l'histoire de nos luttes civiles. En juin 1848, Cavaignac n'avait pas procédé autrement. Aux objections de la commission exécutive, il avait répondu, lui aussi, comme le général Magnan à M. de Maupas : « Je ne veux ni fatiguer mes soldats, ni surtout les « laisser s'énerver dans de longues attentes. » Sans doute, la résistance partielle et les hostilités indécises du 3 décembre ne pouvaient se comparer à la terrible guerre civile de 1848. Pourtant toute sédition qui se prolonge acquiert par cela même de la force. Qu'arriverait-il si une légion de garde nationale parvenait à prendre les armes, si la fidélité de quelque détachement était ébranlée, si le sentiment de la légalité s'éveillait enfin dans les âmes jusque-là engourdies? La prudence conseillait une énergique répression. On assure que, dans un conseil tenu à l'Élysée à une heure assez avancée de la soirée, ces vues furent définitivement adoptées.

Le lendemain 4 décembre, lorsque la capitale s'éveilla, l'appareil de la force publique, si formidable les jours pré-

(1) Lettres du général Magnan à M. de Maupas : (M. DE MAUPAS, *Mémoires*, t. Ier, p. 447 et 448.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

cédents, avait donc subitement disparu. Même dans les quartiers les plus travaillés par les fauteurs de la résistance, on n'apercevait ni un peloton de cavalerie, ni un détachement d'infanterie. Seules, quelques patrouilles de sergents de ville parcouraient les rues et s'efforçaient, avec plus de zèle que de succès, de procéder à quelques arrestations. Les auteurs du coup d'État, si vigilants jusqu'ici, avaient-ils renoncé à leur dessein? On eût pu le croire si une proclamation du préfet de police, affichée à profusion dès la première heure, n'eût laissé pressentir les répressions prochaines. « Habitants de Paris, « disait M. de Maupas, il est des mesures que la sécurité « publique commande... L'état de siège est décrété : le « moment est venu d'en appliquer les conséquences rigou- « reuses. » Un arrêté suivait, qui interdisait la circulation des voitures publiques et bourgeoises, et qui annonçait que tous les groupes seraient dispersés sans sommation. « Que les « citoyens paisibles restent à leur logis, ajoutait le préfet de « police avec une insistance significative : il y aurait péril « sérieux à contrevenir aux dispositions arrêtées. »

Si clair que fût cet avertissement, les meneurs de la sédition, enhardis par la trompeuse inactivité du pouvoir, redoublèrent d'efforts pour entraîner les masses jusque-là impassibles ou hésitantes. Dans l'espace compris entre le boulevard, la rue Montmartre, la rue Rambuteau, la rue du Temple, des barricades s'élevèrent plus nombreuses et surtout plus solides que la veille. Les plus importantes furent construites rue Saint-Denis, rue du Petit-Carreau, rue Rambuteau, rue Montorgueil. D'autres surgirent rue Tiquetonne, rue des Jeûneurs, rue Transnonain, rue Aumaire, rue Grenéta. Au delà de la ligne des boulevards, on en entreprit quelques-unes aux abords de la cinquième mairie et jusque près des rives du canal Saint-Martin. Les perquisitions à domicile fournirent des armes, et ceux-là mêmes qui répugnaient à descendre dans la rue s'empressèrent de donner leur fusil en signe de leur bonne volonté. A la vérité, le nombre des combattants actifs était peu considérable : d'après les calculs les plus accrédités, il ne s'éleva guère au-dessus de mille à douze cents hommes : mais tous étaient

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

intrépides et décidés. — Dix heures sonnèrent : c'était l'heure que le général Magnan, dans ses dépêches à M. de Maupas, avait fixée lui-même pour la mise en mouvement des troupes. Cependant nul régiment ne parut. Cette inaction affermissant les espérances, les barricades se multiplièrent : on en commença jusque sur les boulevards, à quelques mètres de la porte Saint-Denis et à hauteur du théâtre du Gymnase. La mairie du Ve arrondissement fut prise. Les sergents de ville, qui, à cette heure encore, représentaient seuls la force publique, étaient partout débordés : les commissaires, surpris autant qu'alarmés, demandaient avec instance des renforts au préfet de police, qui désapprouvait une si longue temporisation, et qui, partageant les craintes de ses agents, dissimulait à peine ses inquiétudes. — Vers midi, l'agitation se propageant gagna le boulevard Montmartre, le boulevard des Italiens, et s'étendit jusque dans les quartiers les plus somptueux de la capitale. A l'angle de la rue Taitbout et au coin de la Chaussée d'Antin, les rassemblements dispersés dans la soirée précédente se reformèrent. Ils étaient composés moins d'hommes du peuple que de jeunes gens à la mise élégante. Dans les rangs de cette foule plus frondeuse que redoutable, les fausses nouvelles circulaient avec plus de persistance encore que la veille. A Rouen, disait-on, la garnison fraternisait avec le peuple; Lyon et Marseille avaient prononcé la déchéance de Louis-Napoléon; le général Neumayer marchait sur Paris; les généraux Bedeau, Changarnier, Lamoricière avaient été délivrés et étaient au faubourg Saint-Antoine; la haute Cour se tenait en permanence à Versailles. Ces rumeurs étaient accueillies par des lazzi ou par des applaudissements. C'est ainsi qu'au petit groupe des combattants armés qui s'apprêtaient à se défendre derrière leurs barricades se mêlaient les malveillants, les désœuvrés, les simples curieux, masse compacte que le pouvoir laissait à dessein grandir afin de l'écraser d'un seul coup.

Toutes choses étant ainsi à point, les troupes, vers une heure, s'ébranlèrent. Elles étaient refaites par un long repos : de l'aveu même des historiens les plus favorables au coup d'État, leur zèle avait été stimulé par des largesses plus qu'or-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

dinaires (1). En outre, on ne cessait de leur redire qu'elles avaient à réparer l'humiliante défaite du 24 février; et cette idée, répandue avec une persistance calculée, avait surexcité les âmes des soldats et surtout des sous-officiers au point d'altérer leurs sentiments habituels de généreuse modération. L'armée de Paris se composait, on s'en souvient, de trois divisions, les divisions Renault, Levasseur et Carrelet. La division Renault était chargée de garder la rive gauche, et, ces quartiers étant demeurés assez paisibles, sa tâche fut aisée. Tout autre était le rôle des divisions Levasseur et Carrelet. Ces deux divisions, formées, la première des trois brigades Herbillon, Marulaz et Courtigis, la seconde des cinq brigades Bourgon, de Cotte, Canrobert, Reybell et Dulac, ces deux divisions, dis-je, devaient, en partant de points différents, décrire un mouvement convergent, se rapprocher des quartiers du centre, les cerner, les envelopper comme dans un réseau de fer, y pénétrer ensuite par grandes masses, détruire tous les obstacles, décourager par une répression impitoyable toute résistance ultérieure. L'effectif considérable des troupes, leurs dispositions morales, tout présageait un prompt succès. « Que les insurgés, disait le général Magnan, acceptent franchement le combat, et en deux heures je suis sûr de les vaincre. »

Rien ne retarda l'exécution de ce plan. — La brigade Bourgon, descendant de la caserne de la Nouvelle-France, déboucha la première sur le boulevard par la rue du Faubourg Poissonnière : elle tourna à gauche, attaqua en passant les barricades de la rue Saint-Denis et dégagea le boulevard jusqu'au Château-d'Eau : elle s'engagea un peu plus tard dans la rue du Temple et la balaya, ainsi que les petites rues voisines, jusqu'à la rue Rambuteau. — Pendant ce temps, les brigades de Cotte et Canrobert, précédées et suivies des huit escadrons de lanciers de la brigade Reybell, se massaient sur le boulevard des Italiens et atteignaient à leur tour le boulevard Poissonnière. Là, le général de Cotte lança l'un de ses régiments, le 72e de ligne, contre une formidable barricade qui s'élevait rue Saint-Denis.

(1) Granier de Cassagnac, *Histoire de la présidence et du rétablissement de l'empire*, t. II, p. 431. — M. de Maupas, *Mémoires*, t. Ier, p. 301.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Sur ce point, la lutte fut sérieuse et meurtrière. Le lieutenant-colonel Loubeau fut tué; le colonel Quilico fut blessé; et trente à quarante hommes furent mis hors de combat. L'action dura plus d'une heure : l'arrivée d'un bataillon du 15e léger qui venait de prendre les barricades de la rue du Petit-Carreau mit fin à la résistance et obligea les émeutiers à la retraite. Quant au général Canrobert, une fois arrivé au boulevard Poissonnière, il s'était dirigé vers le faubourg Saint-Martin et, après plusieurs escarmouches assez vives, l'avait dégagé jusqu'aux abords du canal.

Pour que la soumission fût complète, il fallait que les quartiers du centre, foyer de l'insurrection, fussent attaqués non seulement par le nord, c'est-à-dire du côté du boulevard, mais encore par l'est et par le sud. Cette seconde partie du plan du général Magnan ne fut pas moins bien exécutée que la première. — Les régiments de la brigade Dulac, massés à la pointe Saint-Eustache, quittèrent vers deux heures leur position et balayèrent la rue Rambuteau. — La brigade Herbillon, postée à l'Hôtel de ville, pénétra dans la rue Aumaire et la rue Saint-Martin. — La brigade Marulaz, établie sur la place de la Bastille, s'avança jusque dans la rue Saint-Denis. — Enfin, la brigade Courtigis, descendant de Vincennes, contint le faubourg Saint-Antoine qui, demeuré impassible la veille, commençait à manifester quelque agitation. A cinq heures, la résistance était vaincue. Bon nombre d'insurgés avaient été tués : quant aux survivants, débordés de tous côtés, noyés dans le flot des bataillons qui surgissaient de toutes parts, ils n'avaient d'autre ressource que de fuir ou de se cacher.

Le soir, quelques-uns des républicains, parmi les plus déterminés, essayèrent cependant un dernier effort. A huit heures, comme les ténèbres couvraient depuis longtemps la ville, ils sortirent des retraites où, depuis la déroute de leurs amis, ils s'étaient cachés et, se dérobant aux patrouilles qui parcouraient la cité, entreprirent de relever quelques barricades rue Montorgueil. Ils avaient éteint les réverbères, afin de dissimuler leur travail. Parmi ces combattants de la dernière heure se trouvait Denis Dussoubs, frère du représentant de la Haute-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Vienne, Gaston Dussoubs. Le colonel du 51e de ligne, M. de Lourmel, averti de cette suprême tentative, dirigea aussitôt vers la rue Montorgueil plusieurs compagnies d'élite sous la conduite du commandant Jeannin. Les barricades étaient défendues par une centaine d'hommes. On assure que, comme les soldats approchaient, Dussoubs s'avança vers eux et, par ses discours, essaya de les ébranler. Le commandant, attristé, dit-on, de tant de sang versé, le conjura de se retirer, de renoncer à une résistance inutile. Dussoubs retourna vers les siens et, la troupe ayant fait feu, tomba frappé à mort (1). Après une résistance désespérée, les barricades furent prises. Parmi les insurgés, quarante furent tués sur place, les autres furent faits prisonniers (2).

Louis-Napoléon était victorieux. Il devait sa victoire à la solidité de son armée. Pourquoi faut-il ajouter qu'il la devait aussi aux impitoyables rigueurs d'une répression sans merci? Un épisode douloureux, longtemps tenu dans l'ombre et aujourd'hui encore enveloppé d'obscurité, avait marqué cette journée du 4 décembre. On sait que, pour gagner leur poste de combat, c'est-à-dire les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, les brigades de Cotte, Canrobert, Reybell avaient traversé entre deux et trois heures la longue ligne des boulevards. De nombreux promeneurs sillonnaient les trottoirs : sur certains points, les groupes étaient tellement compacts qu'ils rendaient la circulation presque impossible : en outre, les fenêtres étaient garnies de curieux. Les dispositions générales étaient peu favorables au coup d'État; on entendait les cris : *Vive la République! Vive la constitution! A bas les prétoriens!* La troupe, à qui l'on avait répété depuis plusieurs mois qu'elle avait à se venger du peuple de Paris, s'irritait de ces clameurs malveillantes. Déjà, sur le boulevard des Italiens, les lanciers avaient chargé les rassemblements les plus hostiles (3). A trois heures de l'après-midi, le bruit du canon et de la fusillade retentissait dans la direction de la porte Saint-Denis : c'étaient la brigade

(1) Schoelcher, *les Crimes de décembre*, t. Ier, p. 373.
(2) Magnan, *Rapport sur les événements de décembre* 1851.
(3) De Mauduit, *Révolution militaire du 2 décembre*, p. 127 (édit. de 1869).

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Bourgon et aussi une portion de la brigade de Cotte, qui, déjà arrivées dans les quartiers insurgés, attaquaient les barricades. Que se passa-t-il en ce moment parmi les régiments qui étaient encore en marche sur les boulevards Montmartre et Poissonnière? Des coups de feu furent-ils dirigés des maisons sur la troupe? Cela paraît peu contestable, quoique la plupart des propriétaires des habitations soupçonnées aient protesté et que leurs protestations aient été reconnues fondées (1). Ce qui est, hélas! certain, c'est que les soldats, exaspérés par les cris provocateurs qui les avaient assaillis jusque-là, croyant à une attaque perfide et préméditée, cédant à une de ces terreurs paniques assez ordinaires dans les guerres de rues, se mirent tout à coup à tirer au hasard sur les promeneurs, contre les portes, contre les fenêtres. Ce fut une épouvantable confusion. Les passants se précipitaient dans les magasins ou se réfugiaient dans les rues latérales : les fantassins s'introduisaient dans les maisons, voyant partout des ennemis et menaçant de tout exterminer : une pièce de canon fut même braquée sur l'hôtel Sallandrouze, au boulevard Montmartre. Cette fusillade atroce autant qu'insensée dura, dit-on, près d'un quart d'heure (2). Le soir, dans les creux au pied des arbres des boulevards, apparaissaient de larges flaques de sang. De nombreux cadavres gisaient sur l'asphalte ou avaient été recueillis sous les portes : en face de l'hôtel Sallandrouze, on en voyait vingt-cinq ou trente étendus : c'étaient pour la plupart des curieux inoffensifs, des gens désarmés; parmi eux était une femme. A une heure avancée de la nuit, quelques coups de feu isolés retentissaient encore par intervalles, dernier témoignage de l'aveugle excitation des soldats.

(1) Voir la *Patrie* du 9 décembre et le *Constitutionnel* des 6 et 7 décembre.
(2) Récit de M. Jesse (*Times*, 13 décembre).

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

V

Cette répression rigoureuse terrifia les âmes au point d'anéantir toute velléité de résistance. Le lendemain 5 décembre, plusieurs barricades furent encore ébauchées, notamment barrière Rochechouart, à la Croix-Rouge, à la Chapelle-Saint-Denis : les troupes les enlevèrent sans rencontrer d'obstacles sérieux. La ville était sillonnée par les patrouilles : dans les quartiers du centre, des grenadiers occupaient les maisons aux angles des rues, prêts à faire feu au moindre signe d'hostilité : des ouvriers, requis par la préfecture de police, repavaient les chaussées ou réparaient sur les boulevards les devantures endommagées des magasins. Vers le milieu du jour, la circulation ayant été rétablie, les Parisiens sortirent de leurs demeures et se dirigèrent vers les lieux témoins des derniers événements. Un sentiment général dominait, celui de la curiosité. Quelques-uns, mais en petit nombre, manifestaient leur approbation. D'autres murmuraient contre le coup de force qui venait de s'accomplir : mais les plaintes elles-mêmes étaient rares et ne se formulaient qu'à voix basse : car l'appareil menaçant de la force publique, les escouades de sergents de ville qui dispersaient les groupes les plus inoffensifs, les traces sanglantes qui apparaissaient encore sur certains points des boulevards, le souvenir tout récent du rude châtiment de la veille, tout démontrait le danger, non seulement de la rébellion armée, mais de toute protestation qui ne se serait pas contenue.

Quel fut durant ces trois journées de décembre le nombre des blessés et des morts? L'armée eut 25 tués et 184 blessés (1). Quant à la population civile, les divers chiffres produits concordent si peu entre eux qu'il est impossible d'arriver

(1) *Rapport* du général MAGNAN *sur les événements de décembre.* — *Souvenirs du général Fleury*, t. Ier, p. 183.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à une supputation exacte. Le 15 décembre, dans un rapport au président de la République, le préfet de police parla de 183 personnes tuées et de 115 blessés : « Ce chiffre officiel « et incontestable résulte, dit le préfet de police, des plus mi- « nutieuses enquêtes (1). » L'un des historiens les plus favorables au coup d'État, écrivant presque aussitôt après les événements, a affirmé de son côté que le nombre des morts était de 191, et celui des blessés de 87 : « Ces renseignements sont « empruntés, dit-il, à un état dressé par M. Trébuchet, chef « du bureau de la salubrité à la préfecture de police (2). » Comme le lecteur le remarquera, ces deux évaluations, qui semblent puisées à la même source, ne diffèrent guère entre elles, et, à défaut d'autre élément d'information, on pourrait les accepter comme l'expression de la vérité. Mais un autre document, publié huit mois plus tard, déconcerte tous les calculs. Le *Times*, qui accueillait alors avec faveur les rumeurs hostiles à Louis-Napoléon, crut pouvoir affirmer, dans son numéro du 28 août 1852, que 1,200 personnes avaient été tuées ou blessées dans la catastrophe du boulevard (3). Aussitôt le *Moniteur* répondit à cette accusation, et voici en quels termes : « Tout le monde le sait, le relevé officiel porte le « nombre des personnes tuées pendant l'insurrection à 380... « Quant aux personnes blessées accidentellement, leur nombre « s'élève à huit ou dix à peine (4). » Où le *Moniteur* a-t-il puisé ces chiffres, si différents de ceux produits par la préfecture de police? En présence de données si contradictoires, toute affirmation serait téméraire. Quelle que soit l'exacte vérité, il est malheureusement certain que cette liste funèbre se compose en partie, non d'insurgés, mais de curieux inoffensifs atteints le 4 décembre par l'aveugle fusillade des soldats.

Si, après un écrasement si complet, les républicains avaient encore conservé quelque espoir de revanche, les arrestations

(1) Rapport du préfet de police sur les événements de décembre (M. DE MAUPAS, *Mémoires*, t. Ier, p. 509.)

(2) MEYER, *Histoire du 2 décembre*, p. 170

(3) *Times*, 28 août 1852.

(4) *Moniteur* du 30 août 1852.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

opérées les jours suivants les désorganisèrent au point de les anéantir. Journalistes, anciens constituants, membres des sociétés secrètes, tous tombèrent sous la main de la police. D'après les témoignages les moins suspects d'exagération, le nombre des personnes arrêtées dépassa bientôt deux mille (1). C'étaient presque tous des démagogues. Les autres partis ne fournirent à la proscription qu'un mince contingent. Quant au *Comité de résistance*, il avait, depuis trois jours, changé dix-sept fois d'asile (2). Il tint, dit-on, le 6 décembre, une dernière réunion place de la Madeleine. Dans ce conciliabule suprême, on rechercha si quelque chance de fortune subsistait encore. D'un avis unanime, la résistance fut jugée désormais impossible. Tous se séparèrent et ne songèrent plus qu'à assurer leur salut.

Paris une fois pacifié, le général Saint-Arnaud, dans une proclamation aux soldats, les remercia solennellement de ce qu'ils avaient « préservé le pays de l'anarchie et du pillage », et de plus, ajoutait le ministre, de ce qu'ils avaient « *sauvé la République* ». De son côté, le général Lavœstine, qui avait été récemment appelé au commandement de la garde nationale et qui n'avait eu d'autre rôle que de la retenir dans l'inaction, crut devoir rendre grâce aux légions « de ce qu'elles avaient « fait céder l'élan de leur patriotisme à l'obéissance qui leur « était demandée ». Enfin le président, dans une adresse aux Français, se félicita du rétablissement de la paix publique : il prit soin de répéter, d'ailleurs, que la nation serait consultée, et qu'il respecterait l'arrêt du peuple, quel qu'il fût.

Quel serait cet arrêt du peuple? Tout faisait prévoir que le pays, tant par lassitude des troubles que par impossibilité de trouver ailleurs une solution, se donnerait à son nouveau maître. Une incertitude restait pourtant. Les amis du prince avaient lieu de craindre, non que le suffrage universel rejetât le nouveau pouvoir, mais qu'il ne lui apportât qu'une demi-consécration. Il y avait lieu de redouter surtout que, les abs-

(1) A la date du 15 décembre, les arrestations publiques s'élevaient, dit M. de Maupas, à 2,133. (*Mémoires*, t. Ier, p. 578.)

(2) Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 12.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tentions se multipliant, le régime issu du 2 décembre parût supporté plutôt qu'accepté. Dans cette conjoncture, sinon dangereuse, au moins délicate, la fortune n'abandonna pas Louis-Napoléon. Elle mettait alors autant de complaisance à le grandir qu'elle mit plus tard d'acharnement à l'abaisser. Vers le 6 décembre, d'étranges rumeurs commencèrent à courir dans la capitale. Dans le Centre, dans le Midi, disait-on, les socialistes, à la nouvelle du coup d'État, s'étaient soulevés. On parlait de spoliations, de villes livrées au pillage, de hordes parcourant les campagnes, d'assassinats commis avec des raffinements inouïs. Ces rumeurs étaient, hélas! fondées. C'est à cette *insurrection provinciale* que nous consacrerons le dernier livre de cette histoire. Elle mérite à un double titre d'être racontée : d'abord parce qu'elle est un des épisodes les plus curieux et les plus lamentables de nos fastes révolutionnaires; en second lieu, parce qu'elle assura et compléta le triomphe de Bonaparte, en rejetant vers lui comme dans les bras d'un sauveur les masses inquiètes et effarées.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE VINGT ET UNIÈME

LE SOCIALISME

SOMMAIRE : I. — Le parti démagogique ou socialiste depuis le 24 février. Trois phases distinctes. Caractère de la propagande socialiste, à partir de 1850 : son succès, surtout dans les départements du Centre et dans le bassin du Rhône; cercles, *chambrées*, journaux, sociétés secrètes. — La *Nouvelle Montagne;* arrestation de Gent (octobre 1850). — La propagande continue; on se prépare pour 1852. Le socialisme et les populations rurales du Midi. — Le coup d'État; comment il est accueilli; dans quelles provinces et dans quelles villes éclate l'insurrection.

II. — *La Nièvre et Clamecy.* — Le parti démagogique à Clamecy. Nouvelle du coup d'État; agitation; dès le 5, l'insurrection éclate; conflit sanglant entre les gendarmes et les insurgés; les socialistes maîtres de la ville; excès et crimes; le village de Pousseaux; meurtre de M. Bonneau; meurtre du gendarme Bidan (6 décembre). — Les dépêches annoncent que Paris est calme. Indécision de quelques-uns des chefs; ardeur d'Eugène Millelot. — Les troupes approchent de Clamecy (7 décembre). Essais de barricades; les socialistes quittent la ville. — Le préfet et la force armée entrent dans Clamecy; réaction.

III. — *L'Hérault :* causes générales qui entretiennent l'agitation; sociétés secrètes. — Nouvelle du coup d'État. — Troubles graves à Béziers, à Capestang. — Bédarieux; insurrection; les socialistes maîtres de la ville (4 décembre); attaque de la caserne de gendarmerie; scènes affreuses; meurtre du gendarme Bruguière, du gendarme Lamm, du maréchal des logis Léotard; ce qui suit les meurtres; indifférence ou cruauté de la foule; horribles détails. — Entrée du général Rostolan dans Bédarieux.

IV. — Caractère général de l'insurrection dans la Drôme, le Var, les Basses-Alpes.

V. — *La Drôme :* calme à Valence; agitation à Crest et insurrection dans les communes environnantes. Arrivée des contingents ruraux et double combat dans la journée du 6 décembre. — Renforts arrivés de Valence; nouveau combat (7 décembre). — Agitation à Loriol, Rochegude, à Montélimart, dans le canton de Marsanne.

VI. — *Le Var.* — État du département du Var; symptômes nombreux d'effervescence. — Toulon, Hyères, Guers. — L'insurrection éclate dans le centre du département. La Garde-Freynet, le Luc, Vidauban; arrestations d'otages;

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mesures révolutionnaires. — Réunion de tous les contingents socialistes à Vidauban; dissentiments sur le plan à adopter; arrivée de Duteil; il est nommé général. Les insurgés aux Arcs, à Lorgues, à Salernes. Marche vers les Basses-Alpes décidée; arrivée à Aups (9 décembre). — Mesures prises par l'autorité; le 50e de ligne; sa marche de Toulon sur Draguignan (7-8 décembre), puis de Draguignan sur Aups (10 décembre). — Fausse sécurité de Duteil; le 10, il passe en revue ses troupes avant de rétrograder derrière le Verdon. — Arrivée imprévue des troupes. Déroute presque sans combat. — Fin de l'insurrection; réaction impitoyable; jugement général sur le soulèvement du Var.

VII. — *Les Basses-Alpes :* comment ce département, pauvre, sans grandes villes, presque sans population ouvrière, avait accueilli les idées socialistes. — Nouvelle du coup d'État. — Les contingents ruraux et surtout celui de Manosque arrivent à Forcalquier (5 décembre); énergie du sous-préfet, M. Paillard; il est arrêté, insulté, blessé, et n'échappe que par miracle à la mort. Les socialistes maîtres de Forcalquier. — Soulèvement général à Sisteron et dans la vallée de la Durance; l'insurrection s'étend dans les montagnes et jusqu'à Barcelonnette. — Digne. On y apprend le soulèvement du département; anxiétés; résolutions diverses; retraite du préfet et des principales autorités. — Arrivée des insurgés à Digne (7 décembre); installation d'une commission révolutionnaire; mesures diverses. — Marche de plusieurs colonnes de troupes vers les Basses-Alpes. — Engagement aux Mées. — L'armée socialiste se dissout. L'ordre est rétabli.

VIII. — Effet produit sur l'opinion publique par les insurrections socialistes. Sous l'empire de la crainte, la nation se rapproche de plus en plus de Louis-Napoléon. — Politique du prince; il affecte le dédain pour les parlementaires et frappe sans pitié les républicains; en revanche, il multiplie ses efforts pour conquérir l'armée, le peuple, le clergé. — Plébiciste du 20 décembre; ses résultats. — Le mot de M. Thiers se vérifie : *l'Empire est fait.*

I

Si l'on a suivi l'histoire du parti démagogique, on a pu constater qu'il avait traversé depuis 1848 trois périodes distinctes. — Dans la première période, c'est-à-dire depuis la révolution de Février jusqu'à l'insurrection de Juin, il s'était étalé à l'aise et, quoique contenu par l'esprit de modération générale qui régnait alors, n'avait dissimulé ni son programme ni ses prochaines espérances. — La défaite de juin lui avait porté une atteinte cruelle, et, frappé par la réprobation publique plus encore que par la salutaire rigueur des lois, il était rentré dans l'ombre. A la vérité, il avait bientôt repris son activité :

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les menées de la *Solidarité républicaine*, l'agitation du 29 janvier, la propagande électorale à l'approche du renouvellement de l'Assemblée, le soulèvement criminel du 13 juin 1849 avaient attesté tout à la fois l'audace et l'obstination de ses desseins. Mais le succès n'avait pas couronné ses efforts. La fermeté du général Changarnier avait prévenu ou déjoué toutes les tentatives anarchiques : le suffrage universel, en mai 1849, avait envoyé au Palais-Bourbon une majorité royaliste : enfin, certaines élections partielles ayant au printemps de 1850 effrayé l'opinion conservatrice, la loi du 31 mai avait été rendue dans le but de perpétuer et de consolider l'influence du *parti de l'ordre*. — Ainsi tenu en échec, le parti *démagogique-socialiste* n'avait pas abdiqué, mais il avait transformé sa tactique. Il avait renoncé à toute action immédiate et avait volontairement éloigné son but dans l'espoir d'y atteindre plus sûrement. Il avait pris pour objectif l'année 1852, comme s'il avait eu la certitude que les multiples scrutins et l'inévitable confusion de cette époque lui offriraient quelque chance propice. Alors avait commencé pour lui une troisième période, période de lutte non ouverte, mais cachée, de cheminement patient et continu, d'action persévérante exercée moins sur les grandes villes que sur les petites bourgades et sur les campagnes. « Préparons-nous pour 1852, et jusque-là soyons patients. » Tel fut, dès 1850, le mot d'ordre des socialistes.

Le résultat des élections législatives disait assez sur quel point cette propagande porterait le plus de fruits. Au mois de mai 1849, les régions du Nord et de l'Ouest avaient voté en masse pour les députés conservateurs. Celles de l'Est et du Sud-Ouest avaient, sauf quelques exceptions, imité cet exemple. En revanche, dans les départements du bassin du Rhône depuis Dijon jusqu'à Marseille, dans ceux du bassin supérieur de la Loire depuis Saint-Étienne jusqu'aux limites du Loiret, les candidats de la démocratie la plus accentuée avaient obtenu un éclatant triomphe. Ce n'était pas que ces vastes provinces fussent acquises sans réserve au parti du désordre. Mais des causes très diverses avaient égaré les esprits ou y avaient jeté l'incertitude. Ici étaient les journaliers de la

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Nièvre et de l'Allier, envieux des grandes propriétés qui couvraient leur sol; là, les bûcherons et les flotteurs du Morvan, hommes rudes, ignorants, faciles à tromper. En Bourgogne et dans le Dauphiné, deux sentiments partageaient les âmes, le culte du bonapartisme révolutionnaire et la haine de l'ancien régime : sous cette double impression, on inclinait à proscrire tout ce qui rappelait les vieilles formes religieuses ou monarchiques. Plus au sud, dans les hautes vallées des affluents du Rhône, vivaient, d'un côté, les montagnards des Alpes, pauvres et, comme presque tous les pauvres, un peu aigris de leur destin; de l'autre, les paysans cévenols, se souvenant encore de leurs luttes religieuses et ayant conservé toute la chaleur de leur âme, même dans la vie paisible et solitaire de leurs lointaines campagnes. Enfin, sur les rives de la Méditerranée s'étendait la Provence avec sa population à la fois douce et rude, molle et ardente tour à tour, sage à ses heures, mais le plus souvent irréfléchie, s'enivrant de ses propres sophismes et aussi des sophismes des autres, crédule et passionnée tout ensemble, prompte à élever des idoles et non moins prompte à les briser. Telles étaient les contrées où le socialisme avait pris droit de cité et d'où il espérait s'étendre sur la France entière.

Dans ce terrain si bien préparé, l'action était aisée. Elle fut à la fois ardente et obstinée, audacieuse et contenue. — Les cercles devinrent de véritables centres de propagande. Le plus souvent leur nom même laissait pressentir leur objet. Il y avait le *cercle des travailleurs*, le *cercle démocratique*, le *cercle national*, le *cercle philanthropique*, le *cercle montagnard*. Là se rassemblaient tous les anciens habitués des clubs. La meilleure partie des cotisations était employée à la politique. Les cercles des villes se reliaient à d'autres petits cercles, créés dans les villages et connus dans tout le Midi sous le nom de *chambrées*. — En outre, malgré toutes les sévérités administratives, les journaux démagogiques s'étaient multipliés. Ils groupaient autour d'eux, sous la désignation d'actionnaires, tous les hommes remuants et exaltés du pays. Ces actions étaient divisées en petites coupures de vingt, dix, cinq et

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

même un franc, et l'on accroissait de la sorte le nombre des adhérents. — Enfin, dans les départements du Sud-Est, une société secrète s'était formée sous le nom de *Nouvelle-Montagne*, société savamment hiérarchisée, ayant ses chefs, ses affiliés qui presque tous étaient pourvus d'armes, son mot d'ordre, ses signes de reconnaissance, sa caisse qui était alimentée par des cotisations périodiques ou des collectes extraordinaires. Cette société, créée à la fin de 1849, prit l'année suivante un développement tout à fait imprévu.

Au printemps de 1850, le principal agent de cette propagande était un sieur Alphonse Gent. Gent, après une jeunesse marquée par un regrettable scandale, avait habité tour à tour Nîmes et Avignon, et y avait exercé la profession d'avocat. C'était un homme besogneux, ambitieux et ardent. Il avait fait partie de l'Assemblée constituante, mais n'était pas parvenu à se faire porter sur les listes démagogiques pour l'Assemblée législative. Exclu de la vie parlementaire, il avait cherché dans une organisation insurrectionnelle l'emploi de son activité. Il s'était fait le promoteur de la *Nouvelle-Montagne*. Il avait recruté des auxiliaires : c'étaient, dans la Drôme, Saint-Prix et l'instituteur Bouvier de Crest; dans les Basses-Alpes, Rouvier, Sauve et surtout un ancien ouvrier devenu journaliste, nommé Longomazimo ; dans les Bouches-du-Rhône, c'était l'avocat Thourel, d'Aix. Grâce à ses soins et à ceux de ses amis, quinze départements de la région du Sud-Est furent bientôt affiliés. Le comité directeur siégeait à Lyon et, sous des noms de convention, correspondait lui-même avec Paris et avec Londres. Un congrès des délégués de la société se tint à Valence dans la nuit du 29 au 30 juin 1850. A la suite de ce conciliabule, l'activité redoubla. Les rapports de police signalaient une extrême agitation dans l'Ardèche et dans la Drôme. Dans le Gard, dans les Bouches-du-Rhône, on fabriquait ou l'on achetait de la poudre. L'Hérault n'était guère moins bien disposé, quoique le recouvrement des cotisations y fût plus difficile qu'ailleurs. A Toulon, des intelligences étaient pratiquées dans les troupes de l'armée et de la marine. Le 30 septembre, les chefs de la société tinrent une

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

seconde conférence, cette fois dans une hôtellerie de Mâcon. Quoique, dans les conseils de la *Nouvelle-Montagne*, on dédaignât fort les démocrates de l'Assemblée, taxés de modérantisme, quelques représentants de l'extrême gauche avaient été convoqués et assistaient à la réunion. En ce moment, les circonstances parurent si favorables que, sans attendre 1852, on se prépara à une prochaine prise d'armes. On hâta la rentrée des fonds, on pressa les achats de fusils et de munitions. Gent, au mois d'octobre, se rendit à Genève et s'aboucha avec les réfugiés étrangers qui étaient nombreux dans cette ville et qui, pressentant des troubles prochains, y affluaient de tous les points de la Suisse et de l'Italie. Le plan était vaste et hardi. Tous les départements du Sud-Est devaient se soulever d'un élan unanime : d'un côté on tendrait la main aux départements du Sud-Ouest qui étaient déjà fort travaillés, et, de l'autre, on tâcherait de gagner la Bourgogne et la Franche-Comté; on formerait ainsi une sorte de demi-cercle menaçant autour de la capitale, puis, par un mouvement convergent, on se rapprocherait peu à peu de Paris : en cas d'insuccès, le voisinage de la Suisse et du Piémont offrirait une retraite assurée. Dans tout le Midi courait déjà la rumeur d'une insurrection prochaine. Le soulèvement éclaterait, disait-on, à la rentrée de l'Assemblée législative : des feux allumés sur les montagnes seraient l'annonce de la prise d'armes : six mille insurgés se rassembleraient, à un signal donné, dans les montagnes du Lubéron. Cependant le gouvernement recueillait ces indices et était sur ses gardes. La saisie de lettres adressées à Gent ne permit plus de doutes sur l'imminence du complot. Gent fut arrêté le 24 octobre 1850, ainsi que ses principaux complices. Après une longue instruction, il fut condamné le 28 août 1851 à la déportation (1).

Cet acte de vigueur prévint l'explosion, mais ne ramena pas le calme dans les esprits. La propagande démocratique se dissimula davantage, elle ne s'arrêta pas. Si l'on abandonna le rêve, un instant caressé, d'un soulèvement immédiat, ce

(1) Conseil de guerre de Lyon ; affaire du complot du Sud-Est, réquisitoire de convocation, pièces saisies et témoignages. (*Gaz. des Tribunaux*, août 1851.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

fut pour reprendre ce travail patient et obstiné qui, en 1852, devait, espérait-on, livrer le pays à la démagogie. Les idées socialistes continuèrent à s'infiltrer peu à peu comme une pluie lente qui pénètre le sol et en atteint les couches les plus profondes. A vrai dire, ce socialisme provincial différait un peu du socialisme parisien tel qu'on l'avait vu se développer et fleurir en 1848. A Paris, l'âpreté des convoitises s'était voilée sous le masque des théories : quelques-unes de ces théories avaient même revêtu des formes spécieuses, spécieuses au point de séduire certaines âmes honnêtes et désintéressées. Là-bas, rien de scientifique, rien qui sentît le système ou l'école. Aux yeux des paysans nivernais, bourguignons, cévenols ou provençaux, le socialisme pouvait se résumer d'un mot : c'était la suppression de toutes les vieilles entraves et la satisfaction de tous les désirs jusque-là inassouvis. Chacun l'accommodait à ses appétits. Le socialisme, c'était pour le braconnier l'abolition des lois sur la chasse; pour le marchand de vin ou l'aubergiste, la suppression de l'exercice; pour le bûcheron, la faculté de couper du bois dans la forêt voisine; pour le paysan, l'agrandissement de sa terre aux dépens de celle du seigneur; pour l'ouvrier, le partage des bénéfices de l'usine; pour le repris de justice ou le conscrit réfractaire, la libre vengeance contre les gendarmes; pour le contribuable arriéré, le droit de piller la caisse du percepteur; pour le débiteur menacé de saisie, l'occasion de brûler impunément les *papiers du notaire*. Certains meneurs parmi les bourgeois favorisaient ces grossières et criminelles espérances. Eux aussi, ils étaient socialistes à leur manière; eux aussi, ils guettaient leur proie; eux aussi, ils calculaient quel bénéfice l'échéance de 1852 leur apporterait. L'un, qui était greffier, voulait être juge de paix; l'autre, qui était négociant ou artisan, vétérinaire ou cafetier, aspirait à être maire; celui-ci, ancien instituteur révoqué, songeait à se faire nommer inspecteur primaire; celui-là, officier ministériel besogneux, visait à devenir sous-préfet. Ces modestes emplois étaient attendus avec un extraordinaire acharnement, car l'ambition naît dans les sphères les plus humbles comme dans les plus

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

hautes, et son ardeur est indépendante de la grandeur de l'objet qu'elle poursuit.

Ce sourd travail, si dissimulé qu'il fût, se révélait aux esprits clairvoyants. Il y avait longtemps que Montalembert, avec sa prophétique éloquence, avait dénoncé « les sophismes « qui empoisonnaient les populations rustiques ». Il y avait longtemps aussi que M. Dupin s'était efforcé de mettre en garde contre les doctrines socialistes ses compatriotes du Nivernais et du Morvan. Depuis 1850, les rapports des préfets permettaient de pressentir les trames : à la vérité, quelques-uns de ces rapports grossissaient à dessein le péril ; mais, même en faisant la part de quelque exagération voulue, il restait de quoi préoccuper les plus insouciants. En dehors des informations officielles, d'autres informations survenaient, non moins inquiétantes et non moins précises. Les hommes que leurs relations ou leurs intérêts appelaient dans les régions du Sud-Est étaient stupéfaits du spectacle qui s'offrait à leurs yeux. Le soir, dans les bourgades les plus reculées de la Provence, on voyait les paysans se glisser mystérieusement dans la demeure de quelqu'un d'entre eux et n'en sortir que bien avant dans la nuit : c'étaient les *chambrées,* ces cercles où s'ébauchait la Révolution prochaine. D'autres fois, les oreilles étaient frappées par des chants horribles, tels que Paris, même aux plus mauvais jours, n'en avait pas entendu de pires. En certaines auberges perdues dans les sentiers des Basses-Alpes, les étrangers ne revenaient pas de leur surprise, en retrouvant appendus aux murs les portraits de Ledru-Rollin ou de Barbès, personnages un peu démodés à Paris, mais ici en pleine faveur. Des journaux affreux étaient répandus par les soins des comités, et, au retour du travail, assis sur le pas de leur porte ou au pied de leur platane, les vignerons ou les bûcherons les lisaient d'un œil mal exercé. Enfin, les jours de *fête votive,* si joyeux autrefois dans la vallée du Rhône, n'étaient plus consacrés au plaisir, mais devenaient l'occasion de rendez-vous, d'échanges de mot d'ordre, de conciliabules, de manifestations ; et, quand la gendarmerie survenait, elles se terminaient souvent par des rixes. A mesure que l'année

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

1851 avançait, on observait un redoublement d'irritation : aux mois d'octobre et de novembre, quelques agitations partielles éclatèrent, semblables à ces mouvements précipités qui précèdent les grandes prises d'armes.

Ce dangereux état des esprits permet de deviner ce qui suivit. — A la nouvelle du coup d'État, les départements du Nord demeurèrent calmes. Il en fut de même de ceux de l'Ouest, sauf une tentative d'insurrection à la Suze, dans la Sarthe. Dans l'Est, la paix publique ne fut troublée que dans la petite ville de Poligny. Dans le Sud-Ouest, deux départements, le Lot-et-Garonne et le Gers, furent le théâtre d'agitations fort graves, mais l'ordre y fut presque aussitôt rétabli. L'Orléanais, le Berry, le Bourbonnais, le Limousin ne se soulevèrent point non plus, si l'on excepte toutefois quelques essais de sédition à Saint-Amand et dans les arrondissements de Montargis et de La Palisse. — Tout autre fut le sort des provinces du Sud-Est, et, par extension, de ces provinces du bassin de la Loire, qui confinent au Morvan et au bassin du Rhône. A la vérité, dans les grandes villes, à Lyon, Marseille, Saint-Étienne, Toulon, la présence d'une force publique imposante et des mesures préventives énergiques maintinrent le calme matériel. Il arriva aussi que certains départements, inféodés de vieille date à la faction démagogique, restèrent à peu près paisibles, malgré toutes les apparences contraires : tel fut le turbulent département de Saône-et-Loire. Mais, nonobstant ces heureuses exceptions, presque partout la fermentation fut extrême. Quelques-uns, mais en bien petit nombre, s'affligèrent de la Constitution violée; tous les autres ne songèrent qu'à l'anéantissement de leurs criminelles espérances. Le coup d'État triomphant, la date fatidique de 1852 s'évanouissait. Il fallait renoncer à cette franche lippée révolutionnaire, à ce long carnaval démagogique, à cette gigantesque farandole, à tous ces excès qu'on avait rêvés. L'exaspération ne connaissant plus de bornes, on assista à une véritable explosion de passions grossières et matérielles. Il serait trop long de décrire dans tous ses détails cette agitation provinciale. Il suffira de la montrer sur les trois points où elle éclata avec le plus de violence : — d'abord dans le département

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

de la Nièvre, et spécialement à Clamecy; — en second lieu, dans le département de l'Hérault, et en particulier à Bédarieux; — en troisième lieu, enfin, dans les départements de la rive gauche du Rhône, la Drôme, le Var, les Basses-Alpes, où se déroulent à nos yeux de véritables épisodes de guerre civile.

II

Le parti démocratique, très puissant dans le département de la Nièvre, l'était surtout à Clamecy. Dans cette petite ville la démagogie était depuis longtemps organisée. Elle avait ses chefs, chefs obscurs, mais actifs, influents, résolus : c'étaient Millelot père, imprimeur, et ses deux fils, Numa et Eugène Millelot; c'était un sieur Guerbet, qui avait été candidat aux élections législatives; c'étaient l'aubergiste Kock et le cafetier Gaumier. Rien n'avait été négligé pour faire naître ou entretenir l'exaltation. En 1850, un banquet avait été offert aux représentants montagnards. Des relations suivies s'étaient établies entre le chef-lieu d'arrondissement et les communes voisines; des intelligences avaient même été pratiquées jusque dans les villages du département de l'Yonne. La position de la ville et la nature même de son industrie facilitaient la propagande. Assise sur la rive gauche de l'Yonne, lieu principal d'entrepôt pour les bois du Morvan, Clamecy renfermait une population assez nombreuse de bûcherons, de mariniers, d'ouvriers flotteurs, gens peu instruits et accessibles aux plus vulgaires convoitises. Chaque jour, quelques émissaires se répandaient dans les cabarets du port, y éveillaient les passions, y entretenaient les espérances. Parmi ces émissaires, Eugène Millelot se distinguait par son ardeur, et ses prédications avaient valu à la cause socialiste de nombreux prosélytes (1).

(1) Conseil de guerre; événements de Clamecy, réquisitoire du commissaire du gouvernement; déposition Tartrat, agent général du commerce des bois. — (*Gazette des Tribunaux*, 2 et 3 février 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

C'est le 3 décembre qu'on connut le coup d'État. Aussitôt les lieux publics se remplirent de monde, le travail fut suspendu, et, bien que le calme matériel subsistât, on put craindre une prochaine explosion. Le 4, le comité démocratique, avide de nouvelles, envoya des délégués à Auxerre. La journée s'écoula sans que ceux-ci revinssent : aussi, parmi les chefs, une grande hésitation régnait : les uns voulaient surseoir à toute résolution ; les autres, qu'on marchât aussitôt sur Auxerre, et de là sur Joigny et Paris. Le 5 au matin, on apprit que l'autorité se préparait à arrêter les principaux fauteurs de sédition. A cette rumeur qui semblait fondée, le parti de l'action prévalut : seulement il fut décidé que l'insurrection n'éclaterait que le soir, afin de permettre aux contingents ruraux d'arriver. Millelot père quitta aussitôt Clamecy, et se rendit dans les communes voisines pour y transmettre le mot d'ordre du comité (1).

Vers six heures du soir, un rassemblement armé se forma dans le quartier de Bethléem, faubourg situé sur la rive droite de l'Yonne, et où se réunissaient d'ordinaire les démagogues. Les socialistes des villages n'étant pas encore arrivés, on résolut de ne pas les attendre. La colonne se mit en marche, franchit le pont de l'Yonne au son de la *Marseillaise*, et gravit les rues tortueuses qui conduisaient à la place. Autour de la place étaient groupés, comme en beaucoup de petites villes, les principaux édifices, la mairie, l'église, la maison d'arrêt (2). Les émeutiers se dirigent d'abord vers la prison : ils somment le gardien d'ouvrir, et, sur son refus, tirent un coup de feu contre la porte, qui bientôt cède aux efforts des assaillants : quarante détenus sont mis en liberté, entre autres Guerbet, qui avait été récemment condamné pour cause politique. En ce moment débouche une patrouille de gendarmerie. Elle est assaillie par des coups de feu. Les gendarmes ripostent et engagent le combat. Mais ils sont en trop petit nombre. Deux d'entre eux sont tués, un troisième blessé ; les survivants rega-

(1) Numa Millelot, *Notes sur l'insurrection de Clamecy en 1851*, p. 9 et 17.

(2) Aujourd'hui la maison d'arrêt, ainsi que la gendarmerie et le tribunal, est dans le bas de la ville, à une centaine de mètres du pont de l'Yonne

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gnent leur caserne. Laissés libres, les socialistes s'emparent de la mairie et s'introduisent dans le clocher pour y sonner le tocsin. Le maire s'enfuit et court à Nevers pour y aviser le préfet des événements qui viennent de s'accomplir.

Dès ce moment, les socialistes étaient maîtres de la cité. Clamecy n'avait pas de garnison : la plupart des autorités s'étaient réfugiées à la caserne de gendarmerie : une poignée de gardes nationaux, qui avaient essayé de défendre l'Hôtel de ville, avaient été promptement dispersés. On entendait dans le lointain le bruit du tambour : c'étaient les villages voisins qui s'apprêtaient à verser leurs contingents sur la ville. Certaines communes s'étaient levées presque tout entières : dans l'une d'elles, à Oisy, c'était un père accompagné de ses trois fils qui conduisait le rassemblement (1). On pouvait prévoir que la nuit qui suivrait serait terrible. La réalité dépassa toutes les craintes, tant les crimes furent nombreux et atroces ! Peu après la prise de la mairie, un instituteur du nom de Munier fut atteint mortellement d'un coup de feu ; et, si l'on en croit un témoignage d'ailleurs un peu suspect, le meurtrier ne fut autre qu'Eugène Millelot (2). Un agent général du commerce des bois, le sieur Tartrat, fut menacé de mort et ne dut la vie qu'à l'intervention de Guerbet (3). Un avocat, M. Mulon, appartenant à l'opinion républicaine modérée, et qui avait été commissaire sous le gouvernement provisoire, fut, au moment où il rentrait chez lui, frappé d'un coup de *bisaiguë* à la tête : il s'affaissa, et quelques minutes après il expirait (4). La nuit s'avançant, les attentats se multiplièrent. Les uns parcouraient la ville en

(1) Conseil de guerre; insurrection de Clamecy. (*Gaz. des Tribunaux*, 22 février 1852.)

(2) Conseil de guerre; affaire Millelot; déposition Fèvre. (*Gaz. des Tribunaux*, 2 et 3 février 1852.) — Eugène Millelot fut condamné à mort, puis gracié, et mourut à Cayenne. Dans le parti démocratique, de grands efforts furent faits pour établir son innocence. Son avocat, Me Alapetite, résuma, dans un volumineux manuscrit, les débats du procès et toutes les pièces de nature à infirmer les charges de l'accusation. (*Bibliothèque communale de Clamecy. Manuscrit* n° 1147.)

(3) Conseil de guerre; déposition Tartrat. (*Gazette des Tribunaux*, 14 février 1852.)

(4) Conseil de guerre. (*Gaz. des Tribunaux*, 2 et 3 février 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

bandes, poussaient des cris, proféraient des menaces; les autres s'introduisaient dans les maisons pour y saisir les munitions et les armes (1). L'abbé Vernet, curé d'Arthel, qui venait d'arriver à Clamecy et était descendu à l'auberge Deschamps, fut entouré et assailli : on voulut le forcer à marcher aux barricades : comme il cherchait à donner quelques conseils aux insurgés, à leur faire comprendre que les villages qu'il avait traversés étaient tranquilles, que Napoléon aurait la victoire, ses paroles exaspérèrent ses agresseurs : il fut frappé à coups de bâton et à coups de poing, un pistolet fut braqué sur lui, il fut enfin atteint d'un coup d'épée dans le côté (2). Pendant cette même nuit, à six ou sept kilomètres de la ville, au village de Pousseaux, un crime plus odieux encore s'accomplissait. Là vivait avec sa famille un vieillard, M. Bonneau, très attaché au parti de l'ordre. Les gens de la commune, avant de partir pour rejoindre les insurgés de Clamecy, se portèrent vers sa demeure. Au bruit du tambour qui annonçait l'arrivée des bandes, le vieillard se leva, ainsi que son fils. Comme on les sommait de livrer leurs armes, tous deux refusèrent. « Non seulement « nous ne les donnerons pas, répondirent-ils, mais nous tue- « rons le premier qui viendra pour les prendre. » Du dehors on répondit par des menaces, on essaya d'enfoncer la porte. Outré de cette agression, M. Bonneau père entr'ouvrit les volets et se montra son fusil à la main. Aussitôt il fut visé, atteint de plusieurs coups de feu, et tomba pour ne plus se relever (3).

Telle fut à Clamecy et dans les communes environnantes cette nuit sinistre du 5 au 6 décembre. La journée qui suivit ne fut pas marquée par de moindres excès. Un seul point restait au pouvoir de l'autorité, c'était la caserne de la gendarmerie située dans le quartier le plus élevé de la ville et fort loin du faubourg de Bethléem, où l'insurrection recrutait ses

(1) Conseil de guerre; déposition Bonneau. (*Gaz. des Tribunaux*, 15 février 1852.)

(2) Conseil de guerre; déposition de l'abbé Vernet. (*Gaz. des Tribunaux*, 16 et 17 février 1852.)

(3) Conseil de guerre; déposition Alfred Bonneau et autres. (*Gaz. des Tribunaux*, 7 février 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

principaux adhérents. Là s'étaient groupés autour de leur lieutenant les braves soldats qui avaient survécu au combat de la veille. Impuissants à rétablir l'ordre (car ils étaient réduits au nombre de neuf), ils n'avaient d'autre ambition que de garder leurs armes et d'échapper à toute capitulation déshonorante. La matinée se passa sans qu'ils fussent attaqués. Vers deux heures, les bandes socialistes se dirigèrent vers leur caserne. Elles se composaient de sept cents individus environ. Guerbet et quelques autres parlementèrent avec le lieutenant, l'engageant à capituler. Les conditions furent tour à tour acceptées et rejetées. Cependant, parmi les insurgés était un individu du nom de Rollin, qui avait été récemment condamné à une peine d'emprisonnement pour voies de fait envers l'un des gendarmes, le sieur Bidan, et qui guettait une occasion de vengeance. Il chercha Bidan et, l'ayant aperçu au sommet du perron, se précipita sur lui en le couchant en joue. Une lutte s'engagea entre les deux hommes, Bidan essayant d'arracher le fusil des mains de son agresseur, Rollin de son côté s'efforçant d'attirer à lui le gendarme et de l'entraîner au bas de l'escalier et jusqu'au milieu des groupes insurgés. Aidé de quelques-uns de ses compagnons, Rollin réussit dans son dessein. Alors commença une scène qui défie toute description. Les plus exaspérés parmi les bandits se ruèrent sur l'infortuné gendarme. L'un d'eux lui tira un coup de carabine : les autres le rouèrent de coups de pied et de coups de poing. Le malheureux Bidan se leva, puis retomba, se redressa à demi et enfin s'affaissa tout à fait. Il fut frappé de coups de crosse et de coups de *picot*. Un des émeutiers nommé Mannevy lui tira un coup de feu dans les reins. Des injures et des railleries atroces s'ajoutaient aux violences. « Il est bien dur à mourir », disait l'un « Apportez de la paille pour le faire brûler comme un co-« chon, disait un autre : voilà trois de ces gueux de gendarmes « morts, il faut en finir avec les autres (1). » Cependant Bidan respirait encore. On apporta un brancard et on le transporta à l'hospice. Chemin faisant, la populace, non désarmée

(1) Conseil de guerre; déposition Sellier. (*Gaz. des Tribunaux*, 27 février 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

par de telles souffrances, l'insultait, essayait de le fouiller, de lui arracher ses bottes, de lui déchirer ses épaulettes. En arrivant à l'hospice, l'infortuné agonisait : un prêtre fut appelé et lui administra les derniers sacrements : une heure après, il expira. Lorsqu'on le déshabilla pour le mettre au cercueil, son corps n'était qu'une plaie : il avait reçu seize blessures, et, d'après l'examen médical, plus de dix personnes avaient dû le frapper (1).

Les violences sont le plus souvent le signe, non de la force, mais de la faiblesse. Cette lâche multitude s'empressait à satisfaire ses fureurs comme si elle eût eu conscience que sa sinistre domination ne durerait pas. Le 6, dès le matin, les dépêches arrivées de Paris avaient déconcerté les espérances des chefs socialistes. La capitale était tranquille; le département de l'Yonne ne se soulevait pas; Clamecy demeurait isolée. A ces nouvelles, les plus timides avaient disparu. En outre, tous ceux qui avaient conservé quelque sentiment d'humanité étaient consternés des forfaits qui venaient de déshonorer la cité. La journée s'avançant, cette impression d'horreur s'était accrue. Aux crimes de la nuit, au meurtre du gendarme Bidan s'étaient ajoutés deux assassinats commis près de la barricade du pont de Ladron (2). Millelot père, désespérant du succès, prévoyant les représailles qui suivraient, était d'avis de publier les dépêches et de cesser une résistance sans objet. Seul, Eugène Millelot s'indignait à la pensée de déposer les armes. « Il est impossible, disait-il, que « l'insurrection soit vaincue à Paris, elle n'est que refoulée « aux barrières : demain sans doute elle renaîtra. » Il se rend chez le receveur particulier et se fait remettre 5,000 francs pour solder quelques-unes des dépenses des insurgés : il affiche des décrets et des proclamations : il s'efforce de mettre un peu d'ordre dans ses bandes et aussi d'empêcher le pillage : il songe enfin à marcher sur Auxerre avec les gens de Clamecy

(1) Conseil de guerre; dépositions diverses. Rapport médical du docteur d'Arcy. (*Gaz. des Tribunaux*, 27 et 28 février 1852.)

(2) Conseil de guerre; insurrection de Clamecy. (*Gaz. des Tribunaux*, 5 février 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

et les paysans des communes environnantes. Mais cette fébrile activité se dépense en pure perte. Les mauvaises nouvelles, d'abord soigneusement cachées, finissent par transpirer : le découragement s'accroît : plusieurs contingents se débandent. Ainsi s'achève la journée du 6 décembre.

L'heure de la répression était proche. Le 7 dans la matinée, le préfet de la Nièvre, accompagné d'un détachement de deux cents hommes, arrivait en vue de Clamecy : ses troupes étaient trop peu nombreuses pour une attaque de vive force, mais il avait demandé des renforts qui ne tarderaient pas à paraître ; en attendant, il prit position avec ses hommes au lieu dit les *Chaumes*, lieu élevé d'où l'on dominait tout le pays. Le bruit se répandit bientôt que les soldats approchaient. A cette nouvelle, les plus compromis et les plus ardents parmi les insurgés éclatèrent tout d'abord avec de grands élans d'indignation. Les perquisitions se multiplièrent en vue de rassembler de la poudre et des armes. Des barricades furent construites pour défendre la partie supérieure de la cité et en particulier les hauteurs du Crot-Pinçon, par où l'on prévoyait que la troupe attaquerait : on en éleva, dit-on, vingt-trois. Des hommes s'introduisirent dans le clocher pour surveiller la campagne et dénoncer les mouvements de l'ennemi (1). La sortie de la ville fut interdite : les sentinelles eurent l'ordre de tirer sur tous ceux qui déserteraient la défense : deux paysans ayant voulu fuir, l'un fut tué, l'autre blessé (2).

Hâtons-nous de le dire, ce fut là le dernier effort d'une résistance criminelle autant qu'insensée. A la surexcitation succéda l'abattement. Toutes les illusions s'évanouissaient. Les rapports des voyageurs et les lettres saisies ne laissaient plus aucun doute sur l'état de Paris et des départements voisins. De Nevers, de Bourges, d'Auxerre, des troupes allaient arriver. Le soir, les débris du comité insurrectionnel se réunirent. Devait-on marcher sur les Chaumes et engager la bataille? Convenait-il de renoncer à la lutte et de chercher le salut dans la fuite? C'est à cette dernière résolution qu'on se

(1) Numa MILLELOT, *Notes sur l'insurrection de Clamecy en* 1851, p. 13.
(2) Conseil de guerre. (*Gaz. des Tribunaux*, 2 et 3 février 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rallia (1). Eugène Millelot lui-même, si ardent jusque-là, n'osa conseiller la résistance. Pendant la nuit, la plupart des insurgés franchirent l'Yonne et se cachèrent dans les grands bois qui couvrent la rive droite de la rivière. Le lendemain, le général Pellion ayant rejoint le préfet avec des forces nombreuses, l'autorité reprit possession de la ville que les socialistes avaient évacuée. La répression fut proportionnée à la grandeur des crimes. Tous les lieux publics furent fermés, tous les rassemblements interdits : les fonctionnaires indécis furent destitués : les imprimeurs et les maîtres de poste qui avaient pactisé avec les socialistes furent privés de leurs brevets : les officiers ministériels hostiles furent révoqués. Des colonnes mobiles se répandirent dans les campagnes pour arrêter les insurgés fugitifs : beaucoup d'entre eux furent chassés de leur retraite par la faim ou le froid : d'autres furent dénoncés par les hommes d'ordre exaspérés et affolés. M. Carlier, ancien préfet de police, nommé commissaire extraordinaire dans les départements du Centre, présida, au moins dans les premiers jours, à ces mesures de rigueur. Enfin les funérailles des gendarmes tombés sous les coups des socialistes fournirent l'occasion d'une sorte de cérémonie expiatoire destinée, suivant le langage du temps, à rassurer les bons et à faire trembler les méchants (2).

III

Le département de l'Hérault rivalisa avec Clamecy par le nombre et l'horreur des crimes. Les dissensions civiles de

(1) Numa Millelot, *Notes sur l'insurrection de Clamecy en* 1851, p. 37 et 38.

(2) Cette cérémonie expiatoire eut, à trente-trois ans d'intervalle, sa contrepartie. Le 21 septembre 1884, sur les hauteurs du Crot-Pinçon, à peu de distance du lieu où Bidan avait été égorgé, un monument fut élevé AUX MARTYRS DU DROIT ET EN MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE LÉGALE AU COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851. Libre aux habitants de Clamecy de perpétuer le souvenir du sanglant épisode que nous venons de rapporter. Par le récit impartial qui précède, le lecteur a pu

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

1815, si violentes en ces contrées, y avaient laissé des traces non effacées. Là, plus que partout ailleurs, la population était divisée en deux camps bien tranchés, les *blancs* et les *rouges* : avec le temps, ces dénominations avaient un peu changé de sens et étaient devenues le symbole de deux systèmes sociaux plutôt que de deux partis politiques : on appelait *blancs* ceux qui voulaient l'ordre et la propriété; on appelait *rouges* ceux

juger quelle place le souci de la Constitution tenait dans l'esprit des malfaiteurs que l'on essaye de réhabiliter aujourd'hui. Sur le socle de la colonne commémorative, on lit le relevé des condamnations prononcées dans la Nièvre par les conseils de guerre. « Six citoyens, dit l'inscription, ont été condamnés à la peine de « mort; sept aux travaux forcés à perpétuité. » Il est aisé de reconstituer le dossier judiciaire de la plupart de ces MARTYRS DU DROIT. — Les « citoyens » condamnés à la peine de mort furent les suivants :

1° *Eugène Millelot*, condamné le 1er février 1852, par le conseil de guerre séant à Clamecy, pour assassinat du sieur Munier. (*Gazette des Tribunaux*, 2 et 3 février 1852.)

2° *Jouannin* (Pierre). — Tentative d'assassinat sur le sieur Blin. Conseil de guerre, 3 février 1852. (*Gaz. des Tribunaux*, 5 février.)

3° *Cirasse*. — Assassinat de M. Bonneau à Pousseaux. — Conseil de guerre, 5 février 1852. (*Gaz. des Tribunaux*, 7 février.)

4° *Cuisinier* (Pierre). — Assassinat du gendarme Bidan. — Conseil de guerre, 25 février 1852. (*Gaz. des Tribunaux*, 26 février.)

5° *Trottet* (Pierre). — Tentative d'assassinat sur un gendarme. — Conseil de guerre, 2 février. (*Gaz. des Tribunaux*, 4 février 1852.)

6° Le sixième condamné à mort ne serait-il pas un nommé Poulain, coupable de tentative d'assassinat sur un sieur Roux, pendant la nuit du 5 au 6 décembre? Nous n'avons pas trouvé dans les journaux judiciaires du temps trace de cette condamnation, mais elle est mentionnée par M. TÉROT, *La province en décembre* 1851, p. 33 et note.

Quant aux sept condamnés aux travaux forcés à perpétuité, nous avons retrouvé les traces de six d'entre eux; ce sont :

1° *Calloux*, dit *Daumé* (Jean-Baptiste). — Tentative d'assassinat sur les sieurs Bordet et Morin. — Conseil de guerre, 3 février. (*Gaz. des Tribunaux*, 5 février 1852.)

2° *Ferrières* (Charles). — Tentative de meurtre sur l'abbé Vernet, curé d'Arthel. — Conseil de guerre, 15 février. (*Gaz. des Tribunaux*, 16-17 février 1852.)

3° *Roux* (Martin), 4° *Rollin* (Jean), 5° *Guénot* (Charles), 6° *Mannevy* (Thomas). — Complicité d'assassinat sur le gendarme Bidan. — Conseil de guerre, 25 février. (*Gaz. des Tribunaux*, 26 février 1852.)

Nous n'aurions pris aucun plaisir à cette recherche de noms propres, et volontiers nous aurions laissé à ces misérables le bénéfice de l'oubli. Mais puisqu'on essaye de transformer ces vulgaires criminels en martyrs, puisqu'on pousse l'impudence jusqu'à leur élever des monuments, il est bon que l'histoire rétablisse la vérité, qu'elle dépouille de leur masque ces prétendues *victimes*, et qu'elle montre que les assassins et leurs complices n'ont pas seuls conservé la faculté de se souvenir.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

qui, par égarement d'esprit ou convoitise, rêvaient une organisation nouvelle. Dans les cantons montagneux qui touchaient aux Cévennes, les divisions entre protestants et catholiques accroissaient l'esprit d'antagonisme. Ajoutez à cela une certaine âpreté de mœurs, des rivalités de famille assez fréquentes et extrêmement vives, enfin l'ardeur naturelle du caractère méridional, et l'on aura l'idée des éléments d'hostilité qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater.

Depuis deux ans, les meneurs du parti démagogique n'avaient rien négligé pour entretenir les haines. Les sociétés secrètes, fortement organisées, embrassaient dans certaines communes la presque totalité des habitants. En 1850 et en 1851, certains signes non équivoques avaient révélé l'égarement des âmes. Au carnaval de 1851, des mannequins blancs avaient été promenés dans les rues et ensuite pendus ou brûlés. A plusieurs reprises, des hommes notables, attachés au parti de l'ordre, avaient été insultés ou assaillis à coups de pierres. « Préparons-nous pour 1852 », ne cessait-on de répéter(1). Il faudra, ajoutait-on, couper la tête aux propriétaires, fusiller ceux des fabricants qui sont le plus hostiles aux ouvriers, frapper les autres d'un impôt extraordinaire (2). Sans doute ces propos étaient le plus souvent tenus dans l'ivresse et la colère : mais, la part faite à l'exagération, ils ne révélaient pas moins l'exaltation des esprits.

C'est sur ces entrefaites qu'on apprit le coup d'État. On assista alors, non à un soulèvement politique, mais à une soudaine explosion de passions perverses. A Béziers, le 4 décembre, un immense rassemblement se forma au Cimetière-Vieux, se porta vers la sous-préfecture et ne fut dissipé que par l'énergie du sous-préfet et la ferme attitude de la troupe. Les bandes dispersées s'étant répandues dans la ville, deux hommes furent entourés, frappés à coups de fusil et à coups de fourche : l'un était un avocat, M. Bernard-Maury, l'autre le

(1) A Capestang, un barbier se servait d'un plat à barbe au fond duquel étaient écrits ces mots en lettres majuscules : *Préparons-nous pour* 1852. (Conseil de guerre. — *Gaz. des Tribunaux*, 8 avril 1852.)

(2) Conseil de guerre, *passim*. (*Gaz. des Tribunaux*, 11 avril et 10 juin 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

greffier du tribunal civil : le premier expira sur place ; le second, quoique dangereusement atteint, survécut à ses blessures. Tous deux étaient de simples passants, désarmés, inoffensifs, et allaient au collège pour y chercher leurs enfants. On les frappa, dit-on, uniquement parce qu'ils « possédaient quelque « bien et étaient vêtus d'habits de drap (1) ». — A Pézenas, les habitants des communes voisines se dirigèrent en masse vers la ville. Un propriétaire, M. Billière, vieillard de soixante-six ans, qui se rendait à la mairie pour y défendre la cause de l'ordre, fut lâchement attaqué et grièvement blessé (2). — A Capestang, la foule se porta vers la caserne de gendarmerie, assaillit les gendarmes et en blessa plusieurs. En outre, certaines âmes criminelles profitaient de la confusion pour assouvir leurs vengeances particulières : c'est ainsi que, le 5 décembre, un sieur Valat, de Capestang, se rendit chez un curé du voisinage et le tua d'un coup de pistolet en pleine poitrine (3).

Une ville eut le triste privilège de dépasser tous ces excès, ce fut Bédarieux.

La nouvelle du coup d'État parvint à Bédarieux le 3 dans la soirée. Aussitôt des instructions furent demandées au comité de Béziers. Le 4, une voiture venant de cette dernière ville s'arrêta devant le café Villebrun, rendez-vous ordinaire des démagogues, et y déposa des paquets de dépêches. C'était, sans doute, l'ordre de prendre les armes ; car presque immédiatement les ateliers se vidèrent, les ouvriers se rassemblèrent dans les lieux publics ; peu après arrivèrent quelques contingents des villages les plus rapprochés. A la chute du jour, les socialistes se formèrent en colonne et se dirigèrent vers la mairie. Le maire, M. Verzanobre, était seul à l'Hôtel de ville. Il n'avait auprès de lui que le commissaire de police et une brigade de six gendarmes. Bédarieux, malgré sa population de près de dix mille âmes et ses nombreuses manu-

(1) Conseil de guerre. — Troubles de Béziers ; dépositions Vernhes, Foulquier, Aire, Dufour, etc. (*Gaz. des Tribunaux*, 26, 27, 28 mars 1852.)

(2) Conseil de guerre. — Événements de Pézenas. (*Gaz. des Tribunaux*, 23 et 24 avril 1852.)

(3) Conseil de guerre. — Troubles de Capestang (*Gaz. des Tribunaux*, n^os des 8 avril et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

factures, n'avait pas de garnison. Une demande avait été faite quelques mois auparavant pour qu'on en envoyât une : mais nul n'avait osé appuyer cette sollicitation, de peur de s'exposer aux vengeances démagogiques. Les hommes d'ordre ne formaient qu'une infime minorité : eussent-ils tous pris les armes qu'ils n'auraient pu soutenir le choc de leurs adversaires : un appel, au surplus, leur avait été fait et était demeuré vain. Ainsi réduit à l'impuissance, désarmé en face d'un rassemblement de plusieurs milliers d'hommes, le maire déclara qu'il cédait à la force et se retira, ainsi que le commissaire de police et les gendarmes. Les insurgés prirent possession de la maison commune et y installèrent aussitôt une commission municipale composée de l'horloger Bonnal, d'un conseiller général du nom de Bélagou et d'un sieur Victor Caux (1).

Jusque-là le sang n'avait pas coulé : mais le drame qui suivit est demeuré gravé en traits ineffaçables dans la mémoire des habitants de la malheureuse cité.

Il était sept heures et demie du soir. La mairie prise, une foule compacte se porta vers la gendarmerie. Parmi les émeutiers se trouvaient un grand nombre de paysans : quelques-uns étaient masqués; beaucoup étaient des repris de justice, des braconniers de profession, gens que la Constitution n'inquiétait guère, mais qui poursuivaient à travers les troubles leurs vengeances longtemps contenues.

Les gendarmes, en quittant l'Hôtel de ville qu'ils n'avaient pu défendre, étaient rentrés à leur caserne. Le commandant de la brigade, le maréchal des logis Léotard, achevait un rapport destiné à annoncer à l'autorité supérieure les faits qui venaient de s'accomplir. Deux de ses hommes étaient à l'écurie, en train de seller leurs chevaux, et s'apprêtaient à partir pour Béziers, afin d'y porter la dépêche de leur chef. La brigade, ainsi qu'on l'a dit, se composait en tout de six hommes; c'étaient Léotard, Bruguière, Lamm, Circq, Sellère et Flacon.

(1) Conseil de guerre. — Troubles de Bédarieux; dépositions Verzanobres, maire, Nougaret, commissaire de police; Bonnes, ancien juge de paix. (*Gaz. des Tribunaux*, 29, 31 mai, 2 juin 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Le rassemblement approchait. Ceux des insurgés à qui leur exaltation laissait quelque clairvoyance pressentaient que de la gendarmerie partirait sans doute un avis qui donnerait l'éveil et provoquerait l'arrivée de la force publique. Il fallait à tout prix empêcher qu'aucune estafette ne sortît. Les bandes étaient nombreuses, bien armées, disposées à tout : elles se serrèrent autour de la caserne et entreprirent de la cerner.

Le maréchal des logis Léotard, persistant dans son dessein, voulut rompre le cercle. L'un des gendarmes, Bruguière, ayant entr'ouvert la porte, fut aussitôt couché en joue. Le maréchal des logis descendit alors lui-même et rejoignit son subordonné. Les émeutiers étaient en face d'eux, l'insulte à la bouche, prêts à tirer, commençant une sorte de siège dont l'issue n'était que trop facile à prévoir. Léotard et son compagnon s'indignèrent de tant d'audace : ils espérèrent qu'un acte de vigueur intimiderait leurs ennemis. Ils firent feu : deux insurgés tombèrent, l'un d'eux fut mortellement blessé.

Dès ce moment, entre ces bandes devenues furieuses et ces braves soldats fidèles à leur devoir, commença une lutte sans merci. Les émeutiers se répandirent dans les maisons voisines et entamèrent contre la caserne un feu continu. Il faut les fusiller! criait-on dans la foule. Beaucoup de femmes étaient mêlées au rassemblement et se distinguaient par leurs clameurs. Retirés au premier étage, les assiégés ripostèrent vigoureusement. Léotard s'efforçait d'entretenir la confiance de ses hommes. « Ici, disait-il, nous ne risquons rien, tant que nous aurons des munitions. » Cette lutte inégale dura quelque temps, non sans de déchirants épisodes. La femme d'un des gendarmes, la femme Flacon, s'étant approchée d'une fenêtre, eut le crâne traversé d'une balle. « Je relevai ma « femme, a dit plus tard Flacon, je la plaçai sur son lit, puis « je repris mon poste de combat (1). »

Toute multitude déchaînée devient féroce. Le dénouement se faisait attendre, et les assaillants s'impatientaient : « Mettons le feu! » crièrent quelques voix. Les plus ardents parmi

(1) Déposition Flacon. (*Gaz. des Tribunaux*, 1er juin 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

les insurgés coururent chez les boulangers du voisinage, y prirent des fagots et les entassèrent contre la porte principale (1). Bientôt on aperçut la fumée, puis les gerbes de flamme qui s'élevaient dans la nuit. Léotard et ses hommes continuaient leur défense désespérée. Cependant, à l'intérieur de la caserne, le spectacle était affreux. Les malheureuses femmes des gendarmes, éperdues au milieu de la fusillade, affolées par les lueurs de l'incendie, s'agitaient confusément et cherchaient à sauver quelques-uns de leurs meubles ou de leurs effets. Les enfants de la femme Flacon pleuraient auprès du lit de leur mère. Le feu étendait ses ravages. Bientôt les flammes gagnèrent le magasin à fourrage. Malgré son énergie, Léotard sentit l'impossibilité d'une plus longue résistance. « Il faudra bientôt faire la paix », dit-il à ses compagnons d'un ton découragé (2). A plusieurs reprises, Flacon se mit à la fenêtre, essaya de parlementer, mais ne put se faire écouter et fut même légèrement blessé. Bruguière, étant descendu à son tour dans le même dessein, fut criblé de coups de feu; il s'affaissa, puis se releva et se blottit sous un tas de fumier où les assassins le découvrirent et l'achevèrent.

Cernés dans leur caserne, menacés par l'incendie, ayant épuisé leurs munitions, entourés d'une foule sans pitié, les cinq gendarmes survivants ne songèrent plus qu'à pourvoir à leur salut. Grâce à la complicité d'un insurgé plus humain que ses compagnons, le gendarme Sellères réussit à s'échapper et à gagner une maison sûre où il resta caché jusqu'au rétablissement de l'ordre. Flacon, Circq, Lamm, parvinrent, à l'aide d'une corde, à franchir un mur et arrivèrent dans une des maisons voisines, la maison Mical. Circq se cacha dans la trappe au fourrage, Flacon sous un lit, Lamm dans la chambre de la jeune Rose Mical, puis derrière des tonneaux. Mais la corde, demeurée appendue au mur, apprit aux insurgés quelle route ils avaient suivie. Les émeutiers, au nombre de plus de deux cents, firent irruption dans la maison Mical, ordonnèrent qu'on leur livrât les gendarmes, menacèrent de fusiller toute

(1) Dépositions Benoit, Revel. (*Gaz. des Trib.*, 6 et 11 juin 1852.)
(2) Déposition du gendarme Sellères. (*Gaz. des Trib.*, 11 juin 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la famille si la retraite des fugitifs n'était pas révélée. « Ayez « pitié de nous, implorait Charles Mical, mes deux sœurs sont « évanouies. Les enfants pleurent, mon père et ma mère se « croient perdus, retirez-vous. » Les insurgés ne se laissèrent pas toucher. Une première perquisition demeura vaine. « Je n'aurai donc pas le bonheur de tuer un gendarme! » disait un de ces misérables du nom de Mercadier (1). — De nouvelles recherches firent découvrir Lamm. Lamm était probe et équitable, mais exact observateur de la discipline, et sa juste sévérité lui avait fait quelques ennemis. Sa vue provoqua une explosion de colère. « Allons, mauvais sujet, lui criait-on, tu « ne malmèneras plus de pauvres conscrits. » Comme le malheureux demandait grâce : « Nous as-tu fais grâce quand « tu as verbalisé contre nous? » répondaient les assassins. Tout ce que les Mical purent obtenir, ce fut que le crime ne se consommât pas chez eux. L'infortuné gendarme fut atteint de plusieurs coups de fusil et tomba raide mort : les meurtriers s'acharnèrent sur son cadavre. Pendant ce temps, la femme Lamm, cachée dans une demeure voisine, entendait les cris de son mari qu'on assassinait. — Circq fut découvert à son tour. Plus de quarante individus le couchèrent en joue. « Il faut le tuer, criait-on, nous le fusillerons comme l'autre. » L'un des insurgés du nom de Malaterre intervint. Circq lui avait rendu autrefois quelques services. « Vous ne voudriez pas, dit-il, tuer un enfant du pays. » Il obtint par ses instances que Circq fût conduit à la mairie. Chemin faisant, les uns voulaient le tuer, les autres lui faire grâce. Finalement, il fut sauvé (2). — Flacon restait encore. On ne le trouva pas, peut-être l'oublia-t-on. Le lendemain, il fut conduit chez un sieur Jacques Mouton, qui le garda chez lui et le préserva de tout danger.

Un dernier crime s'ajouta à tous ces forfaits. Pendant que tous les gendarmes fuyaient, le maréchal des logis était resté seul dans la caserne. Il s'était réfugié dans une pièce du

(1) Dépositions Rose et Charles Mical, Rouquairol. (*Gaz. des Tribunaux*, 2 et 4 juin 1852.)

(2) Dépos. Circq. (*Gaz. des Trib.*, 1er juin 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

deuxième étage. Là, blessé et n'ayant plus de munitions, il attendait l'inévitable mort. Cependant une partie de la nuit s'écoula, et un instant il put espérer que, soit oubli, soit remords, il serait épargné. Cet espoir était vain. A trois heures du matin, sept ou huit des meurtriers pénétrèrent dans la chambre. Léotard était vigoureux, plein de force encore malgré sa blessure, et disposé à vendre chèrement sa vie. Celui des malfaiteurs qui marchait le premier portait une chandelle à la main. Le maréchal des logis éteignit la lumière. La lutte s'engagea dans l'obscurité. Longtemps Léotard résista, enfin il succomba sous le nombre. Les insurgés profanèrent son cadavre et lui firent, dit-on, subir de honteuses mutilations (1). Puis ils soupèrent dans la chambre et se mirent à manger les provisions qu'ils avaient apportées. — Telle fut à Bédarieux cette nuit du 4 au 5 décembre.

Ce qui suivit le crime ne fut pas moins horrible que le crime même. Lorsque le jour se leva, l'autorité insurrectionnelle établie à la mairie ne trouva pas un mot pour flétrir les assassinats. Les événements de la nuit ne lui apparurent que comme des « malheurs regrettables ». Elle fit retomber la responsabilité de ces malheurs « sur ceux qui les avaient provoqués par le meurtre de quelques citoyens ». « Sous le gou-« vernement du peuple souverain, ajoutait-elle avec une « impudence qui n'avait d'égale que sa lâcheté, chacun « trouve la sauvegarde de tous ses intérêts, de tous ses droits, « de toutes ses libertés (2). » — Pendant ce temps, les meurtriers et leurs complices, assurés d'une passagère impunité, poursuivaient jusque dans la mort ceux qu'ils avaient massacrés. Les corps des gendarmes ayant été transportés à l'hospice, la foule y afflua, mue par un sentiment non de pitié, mais de vengeance inassouvie (3). L'un soulevait les linceuls et demandait où était le brigand qui avait commencé le feu (4); un autre touchait du doigt les blessures et ajoutait

(1) Dépos. Nougaret, Quairol. (*Gaz. des Trib.*, 1er et 5 juin 1852.)
(2) *Rapport du procureur de la République de Béziers.*
(3) Déposition du docteur Tonzain. (*Gaz. des Trib.*, 1er juin.)
(4) Dépos. Pagès (Antoine). (*Ibid.*, 5 juin.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

avec un accent d'affreux orgueil : « C'est peu de chose, mais c'est assez pour Bédarieux (1). » Les femmes se distinguaient par leur haine implacable. Un nommé Barthes disait en parlant de Lamm : « Si tu avais vu les grimaces qu'il a faites quand on l'a fusillé (2) ! » Un nommé Pagès disait à la femme Lamm : « Si tu veux voir ton gros cochon, il est étendu là-bas (3). » Lorsque le moment vint de fermer les cercueils, quelques individus s'y opposèrent, voulant jouir plus longtemps de la vue des victimes (4). Enfin, quand arriva l'heure des funérailles, la plupart se refusaient à ce que les gendarmes fussent enterrés au cimetière : « Il faut les noyer, non les enterrer : ils ne sont bons qu'à être jetés à la rivière (5). » C'est à grand'peine qu'on obtint qu'un prêtre accompagnât les cadavres jusqu'au lieu de la sépulture. En revanche, les obsèques des deux insurgés qui avaient succombé furent célébrées en grande pompe : plus de deux mille personnes y assistaient : ce n'étaient pas seulement des socialistes, mais des bourgeois, des notables, des hommes d'ordre, tant la terreur avait paralysé l'énergie des âmes ! Cette orgie révolutionnaire dura cinq jours. Le 10 décembre, le général Rostolan entra dans Bédarieux.

IV

Il reste à raconter le soulèvement qui éclata dans la région de la rive gauche du Rhône. Trois départements surtout furent agités : la Drôme, le Var, les Basses-Alpes. — Dans la Drôme, ce ne fut qu'une insurrection locale, mais qui ne s'apaisa point sans effusion de sang. — Dans le Var, on vit un

(1) Dépos. Cavalier. (*Gaz. des Trib.*, 4 juin.)
(2) Dépos. Rossignol. (*Ibid.*, 13 juin.)
(3) Dépos. de la femme Lamm. (*Ibid.*, 1er juin.)
(4) Dépos. Bonne, ancien juge de paix. (*Ibid.*, 1er juin.)
(5) Dépos. femme Lamm, femme Blayac. (*Ibid.*, 1er et 4 juin.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

véritable corps d'armée parcourir le pays, lever des impôts, emmener des otages, se porter un peu au hasard, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, suivant le caprice ou les irrésolutions de ses chefs, puis se dissoudre peu à peu sous l'influence des mauvaises nouvelles ou par lassitude, et enfin se disperser après un simulacre de combat. — Dans les Basses-Alpes, l'insuffisance de la force armée, l'éloignement de la capitale, la difficulté des communications, tout favorisa la résistance et retarda la répression : là, un gouvernement insurrectionnel fut formé, s'installa au chef-lieu, rendit des décrets, affecta les allures d'un pouvoir régulier; et quelques jours s'écoulèrent avant que les agents de Louis-Napoléon reprissent possession du département.

V

La nouvelle du coup d'État parvint à Valence dès le 2 décembre. Le chiffre imposant de la garnison était propre à décourager la résistance; d'un autre côté, les chefs du parti démocratique furent déconcertés par la soudaineté de l'événement. Sous l'influence de cette double cause, la cité demeura calme. Il n'en fut pas de même de la petite ville de Crest et des villages de la vallée de la Drôme.

A Crest, le 3 décembre, les bureaux d'octroi furent pillés et la caserne de gendarmerie envahie. Un détachement d'artillerie étant arrivé, et quelques arrestations ayant été opérées, le calme se rétablit au moins en apparence. Mais l'état des communes voisines faisait craindre de nouveaux troubles. L'inquiétude était si vive qu'une garde bourgeoise, recrutée parmi les hommes d'ordre, fut organisée en toute hâte en vue de repousser une attaque de la campagne.

L'événement justifia cette prévoyance. Le 5 décembre, un prêtre, le curé de la Castre, arriva tout effaré et annonçant les plus graves nouvelles : « Tout le pays, disait-il, est agité : de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

tous côtés se forment des bandes armées : le tocsin sonne à Grâne, à Chabrillant, dans toute la vallée supérieure de la Drôme : il faut se préparer à un prochain assaut. » Des reconnaissances envoyées dans les localités environnantes confirmèrent ces rapports. — Le lendemain dans l'après-midi, un rassemblement de trois cents hommes environ fut signalé, venant de la direction de Saillans et descendant la Drôme par la rive droite. Arrêtés au pont d'Aouste par un piquet de troupes, les paysans gravirent les hauteurs, et gagnèrent un plateau qui domine Crest et la vallée. Déjà ils s'apprêtaient à descendre dans la ville quand ils furent surpris par une fusillade partie d'une vieille tour où s'étaient postés quelques-uns des défenseurs de la cité. Intimidés par cette résistance, ils se retirèrent en arrière sur le plateau, non sans laisser quelques-uns des leurs sur le terrain. Puis, comme la nuit tombait, ils allumèrent des feux de bivouac, organisèrent une sorte de camp, établirent autour d'eux des sentinelles. Malgré leur échec, leur attitude était résolue, et ils semblaient attendre des renforts plutôt que de songer à la retraite. — Une nouvelle attaque dirigée d'un côté opposé suivit presque aussitôt cette première alerte. A sept heures du soir, on entendit des chants et le bruit du tambour sur la rive gauche de la Drôme : c'étaient les insurgés de Grâne et de Chabrillant qui débouchaient au nombre de huit cents environ et essayaient de forcer le pont qui donne accès dans la ville. Ils avaient emmené avec eux comme otages leur curé, leur vicaire, deux prêtres missionnaires qui étaient de passage dans leur commune, avec cela quelques notables, et de plus un enfant de quinze ans dont le seul crime était le dévouement de son père à la cause de l'ordre : par un raffinement de cruauté, ils avaient placé ces malheureux en tête de la colonne, afin qu'ils fussent exposés aux premiers coups. Le pont n'était gardé que par une vingtaine de fantassins et huit cavaliers. Malgré l'infériorité des forces, ceux-ci n'hésitèrent pas à entamer le combat. Le succès justifia leur audace. Deux des assaillants ayant péri, et quelques autres ayant été blessés, les bandes lâchèrent prise et s'enfuirent. La troupe perdit deux hommes : l'un d'eux, le maré-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

chal des logis Carrier, fut tué traîtreusement par l'un des insurgés qu'il avait fait prisonnier et qu'il avait épargné (1).

Malgré ces avantages, la position des défenseurs de l'ordre était critique. Sur les deux rives de la Drôme, les colonnes socialistes étaient repoussées plutôt que vaincues, et tout annonçait un retour offensif pour le lendemain. La force publique ne se composait que d'une section d'artillerie, d'un faible détachement du 32e de ligne dirigé le matin même de Romans sur Die, et qu'à tout événement on avait gardé à Crest, enfin de quelques gardes volontaires et de quelques gendarmes. Des renforts furent demandés à Valence. Dès le lendemain matin, le chef d'escadron d'artillerie Delamothe arriva avec une section montée et deux bouches à feu : en outre, une quarantaine d'hommes armés arrivèrent de Chabeuil, où ils avaient été expédiés quelques jours auparavant et où leur présence n'était plus nécessaire. Même avec ce supplément d'effectif, la petite garnison de Crest ne laissait pas que d'être bien insuffisante. Mais il eût été imprudent de dégarnir Valence : il l'eût été d'autant plus que quelques agitations avaient été signalées dans le département de l'Ardèche.

Le 7, la lutte recommença. — Sur la rive droite de la Drôme, une démonstration vigoureuse de la troupe chassa sans peine les contingents de Saillans du plateau où ils bivouaquaient depuis la veille. — Sur la rive gauche, un véritable combat se livra. Vers deux heures de l'après-midi, une colonne de plus de deux mille hommes fut signalée à quelques kilomètres de la ville, c'étaient les paysans de Saou, de Puy-Saint-Martin et surtout du canton de Bourdeaux, armés de fusils de chasse ou de pistolets, de fourches ou de tridents. Le commandant Delamothe alla au-devant d'eux avec un détachement d'infanterie, quelques cavaliers et un obusier. La fusillade s'étant engagée et les insurgés montrant une extrême résolution, les troupes se replièrent vers la ville et prirent position à la tête du pont qui en défend l'entrée. Dès que les assaillants s'approchèrent, ils furent accueillis par la mitraille,

(1) *Rapport du général* Lapène *sur l'insurrection de la Drôme. — Lettre de l'abbé Forget, missionnaire à Grâne.* (*Courrier de la Drôme*, 23 décembre 1851.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

qui fit parmi eux de grands ravages. Les plus intrépides ne se découragèrent pourtant pas, et, se glissant le long de la rivière, tentèrent plusieurs fois de forcer le pont. Ce n'est qu'à la tombée de la nuit qu'ils se dispersèrent dans la campagne

L'insuccès de cet engagement anéantit les dernières espérances des socialistes. Le 8, aucune nouvelle bande ne parut devant Crest. — Sur d'autres points du département, à Loriol, à Rochegude, à Montélimart, quelque émotion se manifesta : dans le canton de Marsanne, quelques rassemblements, poussant plus loin l'audace, essayèrent d'engager la lutte contre la troupe. Mais nulle part le soulèvement n'eut le même caractère de gravité que dans le canton de Crest. Le 10, la paix publique était partout rétablie.

VI

L'agitation, toute locale dans la Drôme, s'étendit dans le Var à une grande partie du département. Nulle contrée en France n'avait été plus travaillée par les menées socialistes. Aux élections de 1849, la liste démagogique avait triomphé. En 1850, les affiliations aux sociétés secrètes avaient été extrêmement nombreuses; de plus, une propagande très ardente avait été entreprise dans la garnison de Toulon, et, si l'on en croit certaines révélations, les troupes, surtout celles de l'infanterie de marine, n'avaient pas écouté ces prédications sans quelque faveur. L'arrestation de Gent et les poursuites intentées contre la *Nouvelle-Montagne* avaient surexcité les âmes, loin de les abattre. A la fin de 1850, des conciliabules s'étaient tenus à Avignon, à Marseille et surtout à Aix. Dans la réunion d'Aix, un jeune ouvrier de Toulon nommé Daumas n'avait pas hésité à conseiller l'insurrection immédiate. « Les soldats sont en « partie gagnés, avait-il dit à ses amis. les régiments de la « marine casernés au Mourillon sont prêts à nous seconder;

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

« tentons audacieusement la fortune, soulevons-nous, et tout « le Midi à notre exemple s'insurgera (1). » La majorité avait refusé de s'associer à une si téméraire aventure. Quelques jours plus tard, Daumas fut arrêté. Malgré la disparition d'un si ardent auxiliaire, la propagande socialiste continua. Dans les campagnes surtout, certains incidents caractéristiques révélèrent l'état des esprits Ici c'était un maire qui résistait ouvertement à l'autorité préfectorale. Là on voyait un rassemblement se porter vers une *chambrée* qui avait été fermée par mesure de police et en briser les scellés. Ailleurs, des manifestations menaçantes étaient organisées contre les propriétaires, les curés, les gardes champêtres, les gendarmes. Sur d'autres points, les réjouissances du carnaval servaient de prétexte à de scandaleuses exhibitions. Ni les rigueurs administratives, ni la surveillance de la police, ni la création de brigades de gendarmerie supplémentaires ne parvenaient à intimider les meneurs de la démagogie.

C'est sur ces entrefaites qu'on apprit le coup d'État. Toulon, la grande cité du département, Toulon, comme Marseille, demeura calme ; quelques rassemblements dans les rues, quelques clameurs, quelques conciliabules entre les chefs, et ce fut tout. Là, comme dans toutes les villes importantes, les membres les plus influents des sociétés secrètes inclinaient à attendre le mot d'ordre de Paris et, soit timidité, soit sagesse, étaient plus disposés à retenir qu'à exciter leurs amis. En outre, une garnison nombreuse répondait de l'ordre et, malgré toutes les espérances contraires, était, du moins dans son ensemble, disciplinée et fidèle. Dans la région qui avoisine Toulon, l'ordre public ne fut troublé que sur deux points : — à Hyères, où une tentative de rébellion fut promptement réprimée par les matelots de la frégate *l'Uranie;* — à Cuers, où un sous-officier de gendarmerie, le brigadier Lambert, fut traitreusement assassiné; dans cette dernière bourgade, le parti démagogique était très puissant, et de nouveaux excès se seraient sans doute ajoutés à ce meurtre si l'arrivée

(1) Noël Blache, *Histoire de l'insurrection de décembre* 1851 *dans le Var*, p. 15 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'un fort détachement du 50e de ligne n'eût intimidé les fauteurs de sédition (1).

C'est au centre du département que l'insurrection éclata. A l'est de Toulon, à peu de distance du littoral, s'étend un massif montagneux qu'on appelle encore aujourd'hui, en souvenir des incursions sarrasines, la chaîne des Maures. Au milieu de ces montagnes couvertes en partie de chênes-lièges s'élève un petit bourg peuplé presque uniquement de bûcherons et d'ouvriers bouchonniers, et qu'on nomme la Garde-Freynet. Lorsqu'on descend ensuite le versant septentrional de cette chaîne, on débouche dans une belle plaine plantée d'oliviers et arrosée par l'Argens : là se trouvent la petite ville du Luc, située au débouché de plusieurs routes, et celle de Vidauban, voisine de la rivière. Les montagnards et les paysans de ces contrées étaient assez éloignés des centres militaires pour n'avoir pas à craindre une répression immédiate; ils avaient accueilli avec une extrême faveur les prédications socialistes; de plus, leur ardeur et leur crédulité les mettaient à l'abri des indécisions qui paralysent le plus souvent, en de pareilles conjonctures, les chefs plus éclairés. Dans tout ce territoire, moitié plaine, moitié montagne, le soulèvement fut général. Le Luc, la Garde-Freynet, Vidauban eurent le douteux honneur de donner aux localités environnantes un mot d'ordre qui fut presque partout écouté.

A la nouvelle du coup d'État, les démocrates du Luc se rassemblèrent en toute hâte. Après une courte délibération, la majorité décida une prise d'armes immédiate. Une commission révolutionnaire fut installée. Des estafettes furent expédiées dans les communes voisines pour convoquer au chef-lieu de canton les contingents socialistes. Le drapeau rouge fut arboré (2). Enfin l'on procéda à l'arrestation des réactionnaires les plus compromis et on les garda comme otages : c'étaient, entre autres, un propriétaire du pays, M. de Col-

(1) Conseil de guerre. — Troubles de Cuers. (*Gaz. des Tribunaux*, 14-17 novembre 1852.)

(2) Blache, *Insurrection du Var*, p. 62. — Dupont, *le Parti républicain dans le Var*, p. 12.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

bert, un huissier du nom de Blanc, le directeur des postes, le maire, les gendarmes, et enfin deux individus qui avaient eu le courage de protester contre ces mesures de violence.

Les habitants de la Garde-Freynet ne se montrèrent pas moins résolus que ceux du Luc : eux aussi, ils envoyèrent des émissaires au dehors; eux aussi, ils arrêtèrent les gendarmes, quelques propriétaires, quelques agents du fisc, et les retinrent à titre d'otages. Dans cette population de montagnards, les mœurs étaient plus farouches, les haines plus âpres qu'au Luc. Les otages furent aussitôt menacés, et il fallut l'intervention des chefs pour empêcher qu'on ne les massacrât : en outre, une proclamation ordonna aux réactionnaires de déposer leurs armes à la mairie, sous peine d'être fusillés; enfin des sentinelles furent disposées autour du bourg afin d'empêcher les *blancs* de s'enfuir.

Pendant toute la journée du 5 et dans la matinée du 6 arrivèrent les contingents des communes environnantes. Au Luc affluèrent les gens du Cannet, de Gonfaron, de Pignans, de Flassans, de Moyens, ces derniers traînant avec eux leur curé; à la Garde-Freynet se rallièrent ceux de Saint-Tropez, de Grimaud, de Cogolin, sous la conduite d'un chirurgien de marine du nom de Campdoras. Le 6, dans l'après-midi, tous ensemble se dirigèrent sur Vidauban. A l'imitation de leurs voisins, les démagogues de Vidauban avaient proclamé l'insurrection, envahi la mairie, séquestré les gendarmes. Ils accueillirent avec l'enthousiasme bruyant des populations méridionales les hôtes qui leur arrivaient. Le 6 décembre dans la soirée, Vidauban se trouva donc le lieu de concentration de toutes les forces socialistes. Cette petite armée, d'après les calculs les plus plausibles, s'élevait au chiffre de deux à trois mille hommes. Elle comptait beaucoup de paysans entraînés par intimidation ou de vagabonds lâches autant que fanfarons : en outre, un assez grand nombre de femmes s'étaient jointes aux rassemblements : pourtant certains contingents, notamment ceux de la Garde-Freynet, paraissaient un peu plus aguerris et offraient quelque apparence d'organisation militaire.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

C'était beaucoup pour les socialistes d'avoir massé sur un même point toutes leurs forces. Cependant, il fallait dresser un plan d'action et nommer un général. Dans la nuit du 6 au 7, les chefs tinrent conseil. On devine ce que furent les délibérations de ces hommes, la plupart grossiers, bruyants, sans instruction, tout à la fois enivrés et effrayés de leur rôle. Leur premier soin fut de confier au chirurgien Campdoras le dépouillement des dépêches interceptées, afin que les nouvelles défavorables à la cause républicaine ne pussent transpirer. Cette décision prise, on se mit à rechercher la conduite à suivre. Aussitôt la divergence des vues éclata. Devait-on marcher sur Draguignan, qui n'était distant que de vingt kilomètres? Campdoras le pensait. Un des chefs vidaubanais du nom de Maillan soutint l'opinion contraire avec beaucoup d'ardeur. La discussion s'échauffant, on se menaça mutuellement d'arrestation, voire même de se faire fusiller (1). Si l'adoption d'un plan était difficile, le choix d'un général ne l'était pas moins. Tous ces chefs de bandes étaient à la fois trop incapables pour commander et trop pleins de leur importance pour se plier sous l'un des leurs. On se débattait péniblement au milieu de cette anarchie lorsque survint tout à coup un personnage assez étrange qui était appelé à exercer une influence dominante sur la suite des événements.

On l'appelait Camille Duteil. C'était un journaliste de Marseille, rédacteur du journal *le Peuple*. Le 4 décembre, afin d'échapper à une arrestation qu'il croyait imminente, il était parti pour le Var. Dans la nuit du 4 au 5, il était arrivé à Brignoles. Sa haute taille, ses fortes moustaches, ses allures militaires, le sabre qu'il portait à son côté et les pistolets qui pendaient à sa ceinture, tout cela l'avait recommandé à l'attention de la multitude. Il avait péroré au café du Cours, avait raillé les indécisions des timides, s'était prononcé pour l'insurrection immédiate et avait entraîné la majorité. On aurait cru qu'après un tel succès il resterait à Brignoles. Il n'en fut rien. Soit qu'une journée eût suffi pour affaiblir son prestige, soit

(1) Noël Blache, *Insurrection du Var*, p. 83 et 84.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

que des avis venus du Luc lui eussent fait entrevoir ailleurs quelque occasion de fortune, il partit le 6 à la chute du jour et s'achemina vers Vidauban. Dix-sept hommes à cheval l'accompagnaient : presque tous l'abandonnèrent en chemin : un seul lui resta fidèle jusqu'au bout : c'était un ancien spahi qui avait, à cette occasion, repris son uniforme. Ainsi escorté, Duteil arriva à deux heures du matin à Vidauban, descendit à la mairie, s'introduisit dans le conseil des chefs démocrates. On cherchait un général. Personne ne se sentait de force à l'être, mais personne ne voulait que son voisin le fût. Duteil, en sa qualité d'étranger, ne portait nul ombrage. Il affirma qu'il avait servi dans l'armée, il avait l'extérieur d'un soldat, avec cela un certain air d'aventurier qui n'était pas hors de mise en un pareil moment. On lui déféra la présidence de la réunion : il offrit de prendre le commandement, et, d'un commun accord, on l'accepta.

Deux partis bien distincts s'offraient. — Le premier était de marcher sur Draguignan, de s'en emparer, d'y créer une autorité révolutionnaire : le chef-lieu une fois occupé, on pouvait espérer un soulèvement universel. — Le second parti consistait au contraire à éviter tout combat, à obliquer vers le nord, à s'établir solidement sur les rives du Verdon, qui sépare le Var des Basses-Alpes, à donner la main aux insurgés de ce dernier département, à profiter des difficultés des communications pour tenir longtemps la campagne, à attendre les nouvelles des autres provinces : alors, suivant l'occurrence, on déborderait en masse dans la plaine ou l'on chercherait un refuge dans la montagne. — Duteil inclinait-il vers ce second plan? Peut-être serait-il téméraire d'affirmer qu'il l'ait, dès cette heure, nettement entrevu. Ce qui est certain, c'est qu'il était contraire à l'attaque de Draguignan : il jugeait ses troupes trop peu aguerries pour un tel coup de main : d'un autre côté, une lettre récemment saisie sur un gendarme annonçait que la ville avait été mise en état de défense. Pourtant les plus influents parmi les insurgés s'obstinaient à demander qu'on se dirigeât sur le chef-lieu. A Draguignan! à Draguignan! tel était, pendant cette nuit du 6 au 7 décembre, le cri presque

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

unanime. Impuissant à combattre une opinion si générale, Duteil feignit d'y céder. Il annonça qu'on marcherait sur Draguignan, se réservant de modifier, chemin faisant, l'itinéraire de sa colonne.

Le 7, à l'aube du jour, la petite armée socialiste se mit donc en route sous la conduite de son nouveau chef. Le départ fut plein de promesses. Les insurgés ignoraient les mauvaises nouvelles de Paris : aucune longue marche, aucune privation, aucun péril n'avaient encore mis à l'épreuve leur bonne volonté. Les tambours battaient, les femmes étaient aux fenêtres et encourageaient les soldats. Le soleil se levait dans un air vif et pur : c'était le soleil clair de ces belles contrées méridionales où l'hiver même n'a pas de nuages. Confiants dans leur nombre, ardents et crédules tout ensemble, ces pauvres paysans du Var portaient fièrement leurs piques ou leurs fusils de chasse et déployaient tout cet enthousiasme provençal qui s'exalte si vite et tombe si vite aussi. A la queue du rassemblement, les otages suivaient sur des chariots. C'est dans cet appareil qu'on franchit l'Argens. Un peu plus loin, de nouveaux contingents rallièrent le gros de la troupe. Une heure plus tard, on était aux Arcs, petit bourg à trois lieues de Draguignan. Si l'on avait suivi le plan arrêté pendant la nuit, c'eût été l'occasion de marcher résolument sur la ville. Sans démasquer encore ses vrais desseins, Duteil dirigea sa colonne vers le nord, c'est-à-dire vers Lorgues. Les socialistes tournaient ainsi autour du chef-lieu, sans s'en éloigner encore tout à fait.

Les armées insurrectionnelles, lorsqu'une grande passion politique ou religieuse ne les soutient pas, n'échappent guère au découragement et à l'indiscipline. Entre les Arcs et Lorgues, les premiers signes de désordre apparurent. Quelques-uns commençaient à ressentir la fatigue, d'autres se plaignaient du froid qui était assez vif malgré la sérénité du ciel : plusieurs s'étaient enivrés et suivaient en chancelant la colonne : chemin faisant, quelques désertions se produisirent (1). En

(1) Duteil, *Trois jours de généralat dans le Var*, p. 29 et 31.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

outre, les plus animés jetaient des regards cruels sur les voitures qui contenaient les prisonniers. « Il faudrait, disait-on, « les massacrer sans pitié si l'on apprenait la moindre arres- « tation de patriotes au Luc ou à la Garde-Freynet. » Les têtes s'exaltant, on voulut fusiller sur place l'un des brigadiers de gendarmerie, et l'énergique intervention de Duteil empêcha seule l'accomplissement du crime (1). Comme on arrivait à Lorgues, les principaux habitants allèrent au-devant des socialistes, convinrent que des vivres seraient apportés aux insurgés, mais qu'en revanche ceux-ci n'entreraient point dans la ville. Malgré cette convention, le bataillon de Vidauban et après lui presque tous les contingents firent irruption dans la malheureuse bourgade. Ils y entrèrent en poussant de grands cris et en hurlant des chants infâmes dans le patois de leurs pays. Les citoyens les plus connus pour leur attachement au parti de l'ordre s'étaient réunis à la mairie et contemplaient avec stupeur cet étrange défilé. Seize d'entre eux furent arrêtés : c'étaient des propriétaires, MM. de Gasquet et Andéol de Laval, M. de Commandaire, ancien garde du corps, M. Vacquer, ancien soldat de l'Empire; c'étaient en outre le maire, le juge de paix, des conseillers municipaux; c'était enfin un journaliste de Draguignan, M. Maquan, qui devait plus tard raconter les incidents de sa captivité. Le nombre total des otages, depuis le commencement de l'insurrection, était de quatre-vingts. A la tombée du jour, les socialistes quittèrent Lorgues. Se dirigeant de plus en plus vers le nord et s'éloignant de plus en plus de Draguignan, ils prirent la route de Salernes. Ils y arrivèrent à une heure avancée. Salernes, à l'inverse de Lorgues, était acquise aux idées démagogiques et accueillit avec empressement les hôtes que le hasard lui envoyait.

La journée du 8 fut une journée de repos. L'armée, un peu diminuée par quelques désertions, mais beaucoup accrue par l'arrivée de nouveaux contingents, dépassait trois mille cinq cents hommes. Duteil tint conseil avec les principaux

(1) Duteil, *Trois jours de généralat dans le Var*, p. 31.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

chefs. Il s'efforça d'organiser des cadres de compagnie. Il donna des ordres pour forger des piques, fondre des balles, rassembler de la poudre. — Malgré ces préparatifs, le dénouement n'était que trop certain. Les dépêches interceptées et dépouillées par Campdoras ne laissaient plus aucun doute sur le triomphe du coup d'État à Paris et sur l'indifférence de la plupart des provinces : quelque soin qu'on mit à cacher ces nouvelles, on ne pouvait se flatter de les dissimuler longtemps. Les insurgés étaient en général peu accoutumés à la vie militaire : le plus grand nombre n'avait pas servi : ils étaient partis pour une manifestation bruyante, pour une sorte de *bravade,* non pour une longue expédition (1). Ceux mêmes qui étaient le plus résolus n'avaient que des armes insuffisantes, avec cela point de vêtements chauds, point de souliers, en un mot rien de ce qu'il faut pour une campagne prolongée. Si de nouvelles bandes arrivaient, d'autres se lassaient : quelques villages promettaient un concours très chaleureux, mais seulement après le succès (2). Tout en appelant bruyamment le combat, on le redoutait; quelques coups de fusil ayant été entendus aux environs de Salernes, l'alerte fut très vive : après information, il fut reconnu que c'étaient non des ennemis, mais des chasseurs répandus dans la montagne. Alors seulement on se rassura.

De telles dispositions n'encourageaient guère à prendre l'offensive. Duteil, qu'on a accusé plus tard d'incapacité, voire même de lâcheté, et dont le principal défaut fut peut-être de trop bien connaître ses auxiliaires, Duteil résolut de marcher décidément vers le nord, de pénétrer dans les Basses-Alpes, de se joindre aux insurgés de ce département. De la sorte on

(1) « J'avais horreur de mon armée, a écrit plus tard Duteil. Chef d'hommes « ignorants, brutaux, verbeux et d'une outrecuidance déplorable, je voyais se « dessiner devant moi l'incendie, le meurtre, le pillage, dont l'affreuse respon- « sabilité allait retomber sur ma tête. Je n'étais pour mes hommes qu'un pour- « voyeur général, pas davantage. Habitués au bien-être dans les riches campagnes « du Var, ils entendaient en guerre boire, manger et dormir comme à leur habi- « tude. — Où dinerons-nous? — Quand dinerons-nous? Telles étaient les ques- « tions qu'on m'adressait le plus souvent. » (Duteil, *Trois jours de généralat dans le Var*, p. 40 et 41, Savone, 1852.)

(2) Duteil, *Trois jours de généralat dans le Var*, p. 51.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

gagnerait du temps, on verrait se dessiner les événements, on éviterait dans tous les cas une déroute. Enfin, si toutes les chances de fortune s'évanouissaient, on aurait au moins la ressource de gagner le Piémont par les montagnes. Cette dernière pensée était dominante chez beaucoup de chefs, gens vaniteux plus encore que fanatiques, et soucieux avant tout de leur sûreté. Le 9, de grand matin, l'armée partit donc pour Aups, petite ville située à l'extrémité septentrionale du Var, tout près des frontières des Basses-Alpes : elle y arriva avant le soir. Là, Duteil comptait réorganiser ses troupes, puis franchir avec elles le Verdon. Cet espoir était vain. Déjà il avait épuisé toutes les faveurs de la fortune. C'est à Aups même que cette étrange prise d'armes des paysans provençaux devait aboutir au plus vulgaire, au plus misérable dénouement.

A la nouvelle de l'insurrection du Luc, de la Garde-Freynet et de Vidauban, le 50e de ligne, qui tenait garnison à Toulon, avait reçu l'ordre de marcher vers le nord pour étouffer la rébellion. Le 7, le colonel Trauers était parti avec quinze compagnies; il emmenait avec lui M. Pastoureau, ancien sous-préfet d'Avranches, qui venait d'être nommé préfet du Var et se rendait à son poste. Les troupes, doublant l'étape, étaient arrivées le soir au Luc, où elles avaient rétabli une municipalité régulière. Le lendemain, elles avaient traversé Lorgues, naguère occupée par Duteil. Elles ignoraient encore où était le gros de l'armée socialiste. A Flayosc, une bande de cent cinquante paysans s'enfuit à leur approche. Le 8 au soir, le régiment était à Draguignan (1). — Cette malheureuse cité avait depuis deux jours passé par de cruelles angoisses. Elle avait appris le soulèvement des campagnes voisines. Dès le 6, elle avait redouté une attaque. La garnison se composait d'un bataillon d'infanterie, mais à l'effectif très réduit et formé presque uniquement de conscrits. Une association de *volontaires* avait été créée autrefois sous le nom de *Société de Saint-Martin :* les membres de cette Société se réunirent à la préfecture, où

(1) *Rapport du colonel* Trauers *sur les opérations du 50e de ligne pendant l'insurrection du Var* (*Union du Var*, 16 décembre 1851.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

s'étaient réfugiés avec leurs familles, en prévision d'un prochain assaut, les principaux fonctionnaires. Pendant la nuit du 6 au 7, les anxiétés redoublèrent : on annonça même l'arrivée imminente des socialistes. Ce n'était heureusement qu'une fausse alerte; mais quand, le 7 au matin, on apprit que les bandes insurgées étaient aux Arcs, on ne douta plus un instant qu'elles ne se dirigeassent vers la ville. Contre toute attente, elles s'éloignèrent, et alors seulement on commença à respirer (1). — Après de telles anxiétés, on devine avec quels transports furent accueillis, le 8 décembre, les soldats du 50e. La journée du 9 fut consacrée partie à des reconnaissances, partie à un repos bien gagné, car les troupes avaient franchi plus de vingt lieues en deux jours. Le 10, de grand matin, le colonel Trauers partit pour Aups avec onze compagnies et quelques cavaliers. Il se flattait de joindre l'armée insurgée et d'en finir avec elle. Le préfet, M. Pastoureau, jaloux de reconquérir son département, accompagnait les soldats. Pendant ce temps, une autre colonne partie de Marseille et placée sous les ordres du colonel de Sercey, pénétrait dans l'arrondissement de Brignoles et se disposait à prendre à revers les contingents rebelles (2).

Duteil, ainsi qu'on l'a dit, était arrivé à Aups le 9 au soir. L'un des chefs socialistes, nommé Arrambide, avait été posté avec quelques centaines d'hommes sur les hauteurs de Tourtour qui dominent le chemin venant de Draguignan. En outre, le contingent des Arcs avait été envoyé dans la direction de Fox-Amphoux et avait pour mission d'observer la route de Brignoles. Ainsi gardé contre toute attaque, soit du colonel Trauers, soit du colonel de Sercey, Duteil se croyait en sûreté. Le 10 au matin, il avait réquisitionné des blouses et d'autres objets d'habillement : il avait frappé la ville d'une contribution forcée : de plus, par une dernière violence, les chefs démagogiques avaient publié une sorte de levée en masse des hommes de dix-huit à quarante ans (3). Avant de commencer

(1) Maquan, *Insurrection du Var.*
(2) *Rapport du général* Levaillant sur les événements du Var.
(3) Duteil, p. 80-83.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

son mouvement de retraite vers le nord, l'étrange général voulut passer en revue ses bandes. A dix heures, les contingents socialistes, bien nombreux encore, se rassemblèrent sur une esplanade assez vaste, plantée de gros arbres et située en avant du bourg. Duteil harangua les troupes. Comme il commençait à parler, on vit, à une certaine distance, au milieu des champs d'oliviers, reluire les baïonnettes. C'étaient les soldats du 50e de ligne qui s'avançaient en tirailleurs, précédant le gros de la colonne. Par un miracle d'activité, le colonel Trauers, avec ses hommes fatigués, avait franchi en moins de six heures le chemin long et pénible qui sépare Aups de Draguignan. Arrambide, chargé d'occuper les hauteurs de Tourtour et de défendre les défilés à travers lesquels passe la route, s'était enfui à la vue des fantassins. C'est ainsi que les troupes avaient pu arriver jusqu'aux abords de la ville sans qu'on les signalât.

La soudaineté de l'attaque enlevait à la défense ses meilleures chances de succès. Cependant, si l'on avait voulu combattre, rien n'eût été désespéré. L'armée socialiste comptait près de 3,000 hommes et était trois fois plus nombreuse que l'armée assaillante. Elle était massée sur un seul point. Elle avait en outre pour elle une position favorable : car l'esplanade était située sur une hauteur et dominait les prairies voisines. Enfin, les gros arbres de la place fournissaient des abris sûrs derrière lesquels les insurgés auraient pu continuer longtemps la fusillade. Tous ces avantages demeurèrent vains. Dès qu'on aperçut les baïonnettes, les rangs commencèrent à vaciller. Quelques hommes résolus distribuèrent des cartouches, voulurent charger les armes des plus inexpérimentés : on ne les écouta pas. « Voilà les soldats ! » criait-on de toutes parts. Aux premiers coups de feu des tirailleurs, ce fut un *sauve-qui-peut* général. Duteil, craignant que sa retraite ne fût coupée, appela à lui les contingents de la Garde-Freynet et de Saint-Tropez, traversa la ville, gagna le portail des Aires, et, après quelques coups de fusil échangés avec la troupe, gagna en toute hâte la montagne. Pendant ce temps, les malheureux paysans s'enfuyaient de tous côtés, poursuivis par les gen-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

darmes qui avaient accompagné la colonne et qui, exaspérés par le désarmement de leurs camarades, ne faisaient pas de quartier.

La bataille (si l'on peut donner ce nom à cette débandade presque sans combat), la bataille était finie. En moins d'une demi-heure, l'armée socialiste avait disparu. La troupe avait eu un homme tué et sept blessés. Les insurgés perdirent une trentaine des leurs pendant l'action : une cinquantaine d'autres furent sabrés dans la déroute (1). — Un incident dramatique marqua la fin de la lutte. Ainsi qu'on l'a vu, les paysans soulevés avaient, chemin faisant, recueilli partout des otages et se plaisaient à les traîner à leur suite. Lorsqu'ils arrivèrent à Aups, les prisonniers étaient au nombre de quatre-vingt-trois, propriétaires, fonctionnaires et surtout gendarmes (2). La plupart d'entre eux avaient été déposés dans une maison de la ville, à l'hôtel Crouzet. Tour à tour menacés et rassurés, les malheureux attendaient, ne sachant quel sort leur était réservé. Soudain, vers dix heures, ils avaient entendu la fusillade. Une jeune fille, mademoiselle Crouzet, était entrée et leur avait jeté ces mots : « Ce sont les soldats. — Quels soldats? — Les Français. » On devine la joie des infortunés. Mais, avant leur délivrance, une épreuve terrible les attendait encore. Quelques-uns des socialistes, avant de s'enfuir, s'étaient ralliés aux abords de l'hôtel et avaient tiré quelques coups de feu. Cette défense fit croire aux soldats que la maison Crouzet était le quartier général de l'armée insurrectionnelle. Aussitôt ils s'y portent et criblent de balles les fenêtres. Les otages se montrent. Les prisonniers! les prisonniers! s'écrient-ils. Les fantassins, étourdis et enivrés du combat, n'écoutent rien. En vain on multiplie les signes. Un des otages de la Garde-Freynet s'affaisse frappé à mort. Un autre prisonnier, M. Andéol de Laval, se dévoue, descend, essaye de dissiper l'horrible malentendu : il est percé de balles et de coups de baïonnette. Enfin, les gendarmes étant parvenus à se faire reconnaître, le feu cessa. Les officiers étaient consternés de cette effroyable méprise.

(1) *Rapport du général Levaillant. — Rapport du colonel Trauers.*
(2) *Rapport du colonel Trauers.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

L'un d'eux prit dans ses bras M. de Laval tout sanglant : « Pauvre monsieur, pardonnez-nous. — Je suis blessé, répondit M. de Laval : n'importe : vive la ligne ! » Heureusement aucune des blessures n'était mortelle (1).

La déroute d'Aups termina l'insurrection du Var. Les paysans regagnèrent leurs villages. La plupart des chefs, à l'exemple de Duteil, s'acheminèrent vers les montagnes, et, de là, à travers mille péripéties, atteignirent la frontière piémontaise. La répression fut sans pitié. Il paraît certain que, même après le combat, plusieurs individus, compromis dans l'émeute, furent fusillés sans jugement. Des colonnes mobiles furent formées, parcoururent les villages et bientôt traînèrent après elles de longues files de prisonniers : car on arrêtait tous ceux que les gendarmes dénonçaient ou contre qui s'élevait le moindre soupçon. Certaines communes furent presque dépeuplées, et les travaux de l'agriculture y furent suspendus. Au bout de peu de jours, les forts de Toulon furent encombrés. Plus de seize cents personnes furent internées ou expulsées.

Si terribles que fussent ces répressions, les hommes du parti de l'ordre, loin de les trouver excessives, les jugeaient à peine suffisantes. La peur avait été si grande qu'elle paralysait même la pitié. Aucune expression ne paraissait trop forte pour peindre l'audacieux soulèvement. C'est une *Jacquerie,* disaient les uns; c'est une *Vendée socialiste,* ajoutaient les autres. A vrai dire, ces jugements révélaient plus de terreur que de sang-froid. Les paysans provençaux de 1851 ne ressemblèrent ni aux Jacques du quinzième siècle, ni aux Vendéens de 1793. De ces deux comparaisons, la première est trop sévère, la seconde impliquerait un éloge immérité. *Jacques!* ils ne le furent pas : car, dans cette course désordonnée à travers leur département, ils menacèrent plutôt qu'ils ne frappèrent, ils furent plus bruyants encore que malfaisants, ils se permirent plus d'exactions qu'ils ne commirent de crimes. Un seul meurtre fut consommé, ce fut celui du brigadier Lambert, massacré à Cuers. Du reste, point d'incendies,

(1) MAQUAN, *Trois jours au pouvoir des insurgés*, p. 243 et suiv.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

point de viols, point de pillages à main armée, point de ces excès abominables que nous avons vus ailleurs. *Vendéens!* ils l'étaient moins encore. Ce n'était pas pour une idée religieuse qu'ils se levaient; ce n'était même pas pour une idée politique, car la plupart ignoraient qu'il y eût une Constitution et que cette Constitution fût violée. En outre, si l'on excepte quelques compagnies, la plupart des contingents se composaient d'hommes faibles, crédules, entraînés, vaniteux, dépourvus surtout de toutes qualités militaires; et ils le montrèrent bien à Aups, lorsqu'ils se dispersèrent à la seule vue de la troupe. Après la défaite, Duteil écrivit de la terre d'exil un livre où il dépeignit avec plus de sévérité que de faveur les hommes que le hasard l'avait appelé à commander. Les républicains, à leur tour, accusèrent Duteil d'incapacité, de lâcheté et même de trahison. Ce débat nous importe peu. Nous en voulons pourtant tirer une double conclusion. Nous croyons volontiers les soldats de l'armée socialiste, quand ils gourmandent la faiblesse de Duteil; mais nous ne croyons pas moins volontiers Duteil, quand il accuse la faiblesse de ses soldats.

VII

De tous les départements de France, celui des Basses-Alpes était l'un des plus éloignés des grands centres, le moins envahi par l'industrie, et, en apparence, le moins accessible aux agitations révolutionnaires. Mais le caractère principal de la propagande démagogique de 1849 à 1851, ce fut la faveur qu'elle rencontra jusque dans les campagnes les plus reculées. Dans toute la vallée de la Durance et même dans les régions montagneuses, le socialisme avait recruté de nombreux adhérents. Crédules, ignorants, supportant mal leur pauvreté, les paysans s'étaient donnés sans peine à qui les éblouissait par la perspective du partage des terres et de la suppression des impôts. Dans la bourgeoisie elle-même, les idées nou-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

velles avaient fait quelques prosélytes. Longomazimo, ancien ouvrier devenu rédacteur de l'*Indépendant des Alpes*, avait été longtemps l'instrument le plus actif des menées radicales. En octobre 1850, il avait été compromis dans le complot du Sud-Est et arrêté; mais d'autres l'avaient remplacé et s'étaient appliqués avec non moins de zèle à entretenir l'ardeur démocratique : parmi ces agents de troubles, on distinguait Aillaud (de Volx), Escoffier et surtout Buisson (de Manosque).

De tous les arrondissements, le plus agité était celui de Forcalquier, qui renfermait la turbulente petite ville de Manosque : c'est de là que partit le signal de l'insurrection.

Le sous-préfet de Forcalquier était alors M. Paillard, homme jeune encore, dévoué à la cause de l'ordre, brave avec cela et avisé. Témoin des menées socialistes, il s'était attaché à organiser une sorte de garde nationale secrète sur laquelle il pût compter; de plus, il n'avait rien négligé pour rendre aux gens de bien courage et confiance. Le 3 décembre, dans la soirée, il apprit le coup d'État, et, quelques heures plus tard, par une autre dépêche, sa nomination comme sous-préfet à Dunkerque. Il aurait pu partir pour rejoindre son nouveau poste. Il resta, prévoyant des troubles et ne voulant pas fuir le péril. Pendant la nuit du 3 au 4 et pendant toute la journée qui suivit, il s'employa avec beaucoup de zèle à prévenir la sédition ou du moins à la contenir, si l'on ne pouvait l'éviter. Un détachement d'infanterie étant de passage, il prit sur lui de le retenir pendant vingt-quatre heures à Forcalquier, afin d'assurer, au moins pendant ce temps, la paix publique. Le 4 au soir, un rapport l'avertit que les chefs socialistes délibéreraient dans une maison de campagne voisine de la ville; il s'y porta aussitôt, accompagné du substitut du procureur de la République, M. Paulmier, et d'un piquet de soldats; mais l'alarme avait été donnée, et le propriétaire de la maison fut seul arrêté. Le 5, à l'aube du jour, le détachement partit. Livré à lui-même, M. Paillard convoqua à la sous-préfecture les hommes de bonne volonté; à neuf heures, une trentaine de personnes s'y trouvaient réunies, ainsi que les gendarmes. Comme aucune attaque ne paraissait immi-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

nente, on ne tarda pas à se séparer, en se promettant de revenir bientôt. Le sous-préfet resta seul avec M. Paulmier. C'est à ce moment-là même que les bandes socialistes, arrivant tout à coup, firent irruption dans la ville.

A onze heures, une avant-garde d'une centaine d'hommes, suivie de près par une colonne dix fois plus nombreuse, déboucha sur la place de la sous-préfecture. C'étaient, pour la plupart, des gens de Manosque. Ils étaient assez bien armés, et paraissaient résolus. Escoffier et Buisson semblaient les chefs du rassemblement. Quand on eut atteint la place : « Montagnards, halte! » commanda Escoffier, et aussitôt les bandes s'arrêtèrent. M. Paillard avait en toute hâte barricadé sa demeure et revêtu son uniforme. Il s'avança au balcon. « La Constitution est violée, lui cria Escoffier, l'insurrection « est un devoir pour nous, vos pouvoirs sont finis. — On « vous trompe, répliqua M. Paillard, la République est main- « tenue; le président fait appel au peuple. » Ces paroles furent couvertes par les clameurs. « Rendez-vous, vociféraient les plus exaltés, résignez vos pouvoirs. » En même temps quelques fusils s'abaissèrent comme pour tirer. « Tirez, si vous êtes des assassins! » s'écria le sous-préfet. Sur les instances de Buisson, les armes se relevèrent, mais sans que l'irritation se calmât. « Le peuple vous ordonne de descendre », répétait Escoffier. Déjà l'on s'apprêtait à enfoncer les portes, et toute résistance eût été vaine. « C'est à moi qu'on en veut, dit M. Paillard; je vais descendre. » Il avait à peine mis le pied sur la place que quelques hommes de Manosque, qui portaient une cocarde rouge en signe de reconnaissance, l'entourèrent et l'assaillirent. Il fut insulté, frappé de coups de sabre et enfin d'un coup de baionnette qui lui fit une assez grave blessure : il s'affaissa, et on le conduisit à la maison d'arrêt, où M. Paulmier, tombé, lui aussi, entre les mains des insurgés, le rejoignit bientôt (1).

Dans cette extrémité, l'emprisonnement était une faveur, car il interposait une barrière entre les malfaiteurs et les vic-

(1) Conseil de guerre de Marseille. — Insurrection des Basses-Alpes. Dépos. Paillard. (*Gaz. des Trib.*, 1er mai 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

times. Cette protection précaire fut bientôt inefficace. La prison fut forcée. Un des émeutiers, nommé Godefroid, essaya, mais en vain, de garantir de tout outrage le malheureux sous-préfet. Les factieux voulaient que l'infortuné, tout couvert de sang, suivit à pied la colonne qui s'éloignait de la ville. « Je ne le puis, murmurait le blessé. — Il le faut », répliquait-on durement. On voulut mettre les menottes aux captifs. M. Paulmier, qui partageait le sort de M. Paillard, s'indignait : « Fusillez-nous donc tout de suite. » On chantait une sorte de refrain infâme :

Braves montagnards,
Nous pendrons le Paillard!

Ce supplice dura longtemps. Enfin, à l'embranchement de la route de Manosque, Escoffier survint, fit monter à cheval le prisonnier, puis le déposa dans une ferme où on l'abandonna, épuisé de la perte de son sang et presque évanoui. Un peu plus tard, le courageux sous-préfet, avec la complicité de M. Paulmier, de l'ingénieur des ponts et chaussées et d'un officier en congé, M. Devaulz, parvint à s'échapper et à gagner Avignon, où le bruit de sa mort s'était déjà répandu (1).

C'est par ces scènes honteuses que l'insurrection avait débuté. De Forcalquier et de Manosque, elle gagna toute la vallée de la Durance. Sisteron se souleva, et les autorités se réfugièrent à la citadelle. Les Mées, Valensole, Volonne, Riez, Mezel imitèrent cet exemple. Dans tous les villages de la plaine et jusque dans les premiers défilés des montagnes, en un mot, dans toute la *région de l'olivier*, comme on dit dans le pays, la révolte fut générale. Seuls, l'arrondissement de Castellane et les bourgades perdues dans les grandes Alpes échappèrent à la sédition; elles n'y échappèrent même pas entièrement. Barcelonnette, la petite ville de Barcelonnette, fit elle-même sa révolution : deux jours plus tard, le 7 décembre, elle tint, elle aussi, à honneur de désarmer les gendarmes,

(1) Conseil de guerre de Marseille. — Insurrection des Basses-Alpes. Dépos. Paulmier. (*Gaz. des Trib.*, 1er mai 1852.) — *Rapport du général* D'ANTIST *sur les événements des Basses-Alpes et de Vaucluse.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'arrêter les principaux fonctionnaires et d'établir une commission insurrectionnelle.

Pendant que le département se soulevait presque en entier, que se passait-il au chef-lieu ?

La nouvelle du coup d'État avait tout d'abord produit à Digne moins d'émotion qu'ailleurs : la population était peu considérable; les fonctionnaires étaient nombreux et assez influents; la garnison, quoique composée d'un simple dépôt du 25e léger et diminuée encore par le récent départ d'un détachement, paraissait suffisante pour protéger contre un coup de main. Il fut procédé à quelques arrestations, notamment à celle de l'avocat Charles Cotte, et l'on se flatta un instant que l'ordre ne serait point troublé. — Cette sécurité dura peu. Le 5, les courriers manquèrent, le 6 également. Bientôt les rumeurs les plus sinistres coururent : Forcalquier, disait-on, s'est insurgé : le sous-préfet y a été assassiné; Manosque, Sisteron sont au pouvoir de l'émeute; tous les contingents ruraux vont marcher sur le chef-lieu. Aux nouvelles vraies se mêlaient comme toujours les exagérations inspirées par la peur : Paris était, affirmait-on, en révolution : Lyon, Marseille et tout le Midi étaient en feu. Sous ces impressions défavorables, on se relâcha des premières rigueurs. Cotte et ses amis furent mis en liberté. Le 6, dans l'après-midi, le préfet passa en revue la garde nationale et les troupes. Des rangs de la garde nationale partirent les cris : *Vive la Constitution!* On pouvait à peine compter sur la troupe, car, dans une des compagnies, les prédications socialistes avaient été écoutées avec faveur : les autres compagnies se composaient de recrues. Tous les rapports venus de la campagne annonçaient comme imminente l'arrivée des bandes insurgées. Se jugeant impuissante à défendre la ville, l'autorité résolut de l'évacuer. Le 6 au soir, le préfet partit et se réfugia au fort de Seyne : le procureur de la République, très compromis, chercha de son côté un asile en lieu sûr. Quant aux soldats du 25e, ils se retirèrent dans leur caserne et s'y retranchèrent (1).

(1) *Le Glaneur des Alpes*, nos des 20 et 26 décembre 1851.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Contre toute attente, la nuit du 6 au 7 fut calme. L'état de la cité était étrange. L'autorité régulière l'avait abandonnée : les insurgés n'avaient pas encore paru. C'est seulement le 7 au matin qu'une bande de cinq ou six cents hommes arriva, venant de Riez, de Mezel et des villages voisins. D'autres bandes beaucoup plus nombreuses suivirent bientôt : c'étaient les gens de Manosque, de Forcalquier, des Mées, d'Oraison. Tous ensemble formaient une petite armée de quatre à cinq mille hommes. Ils firent leur entrée dans la ville au chant de la *Marseillaise* et drapeaux rouges déployés. Ils envahirent la préfecture et la mairie, occupèrent de force quelques maisons, réquisitionnèrent des vivres. A Digne comme partout, la gendarmerie fut désarmée, plusieurs gendarmes furent même emprisonnés : en revanche, on s'empressa de mettre en liberté une partie des détenus de la maison d'arrêt, et en particulier plusieurs des condamnés de la cour d'assises (1).

Cependant, plus heureuse que Clamecy ou Bédarieux, Digne échappa aux excès qui avaient souillé presque partout la cause démagogique. Une fois maîtres du chef-lieu, les insurgés tentèrent de s'y constituer en pouvoir régulier. Une commission gouvernementale fut formée, composée de Buisson, d'Escoffier, de Charles Cotte, d'Aillaud de Volx et de quelques autres. Une sorte de convention fut conclue entre les chefs socialistes et l'autorité militaire : il fut stipulé que la caserne ne serait pas attaquée et que, de leur côté, les troupes observeraient la neutralité : les soldats étaient d'ailleurs plus favorables qu'hostiles aux émeutiers : on affirme même que, des fenêtres de leur caserne, les ouvriers de la compagnie hors rang criaient aux paysans : *Vive la sociale* (2)! Ces premières mesures prises, la commission organisa une municipalité provisoire, décréta la suspension des juges de paix, prescrivit la création d'un comité de résistance dans les communes. Une solde quotidienne de 2 fr. 50 fut allouée aux soldats de l'armée insurrectionnelle. Pour subvenir à ces dépenses, les chefs démagogiques saisirent une somme de

(1) *Le Glaneur des Alpes*, nos des 20 et 26 décembre 1851.
(2) *Notes et relations manuscrites.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

15,000 francs à la recette générale et s'emparèrent en outre des caisses de la poste, de la conservation des hypothèques, de l'entrepôt des tabacs ; beaucoup de ces fonctionnaires parvinrent à sauver une portion de leurs fonds en prétextant de récents versements. L'un des principaux soins était de cacher les mauvaises nouvelles : aussi les diligences, dès leur entrée en ville, étaient-elles escortées par des hommes armés qui les conduisaient jusqu'à la préfecture. A toutes ces mesures s'ajouta un décret propre à populariser la nouvelle administration. Le comité annonça solennellement la suppression des droits réunis. Cette sorte de don de joyeux avènement fut accueilli par des démonstrations bruyantes. Le lundi 8 décembre, les paysans socialistes, pauvres gens, crédules autant qu'enfiévrés, brûlèrent sur le *Pré de foire* les papiers et registres des contributions indirectes. Ces bandes, accrues par de nouveaux arrivants, s'élevaient alors à près de dix mille hommes, logés chez les habitants et remplissant la ville de tumulte. Malgré cet énorme rassemblement, la population paisible fut préservée des derniers excès. Si le désordre était grand, du moins les vies étaient épargnées : si les menaces étaient fréquentes et les exactions nombreuses, on n'avait à déplorer ni incendies, ni pillages à main armée. On côtoyait le crime, mais sans y tomber.

Cette étrange domination touchait à sa fin. Le 8, à la chute du jour, une dépêche de Valensole annonça qu'un corps de troupes était entré dans les Basses-Alpes. La nouvelle était vraie. Deux colonnes arrivaient de Marseille ; l'une d'elles, commandée par le colonel de Sercey, était, à la vérité, encore éloignée et ne devait pénétrer dans le département qu'après avoir rétabli l'ordre à Brignoles et à Barjols (1) ; mais l'autre, dirigée par le lieutenant-colonel Parson, remontait déjà la vallée de la Durance.

La plupart des membres du comité insurrectionnel étaient assez éclairés pour comprendre l'inutilité de la résistance. Pourtant, ils ne se résignèrent pas à une retraite sans combat.

(1) *Rapport du général* LEVAILLANT *sur l'insurrection du Var.*

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Le soir même, les paysans insurgés, au nombre de plusieurs milliers, quittèrent la ville au chant de la *Marseillaise :* comme ils ignoraient les mauvaises nouvelles, ils manifestaient quelque confiance : ces bataillons improvisés s'acheminèrent vers Malijai et vers les Mées, petits bourgs situés sur la route de Marseille. Non contents de se défendre, ils songeaient à prendre l'offensive et allaient au-devant des troupes de Louis-Napoléon.

Cette présomptueuse assurance ne dura guère. Une distance de près de cinq lieues sépare Digne de Malijai. Le froid était très vif. Cette longue et silencieuse marche nocturne abattit les âmes un instant surexcitées. Le plus grand nombre ne laissait pas que d'être effrayé par la perspective d'une prochaine bataille. Les désertions commencèrent. Elles furent même si nombreuses que les plus exaltés organisèrent une arrière-garde afin d'empêcher leurs camarades de quitter les rangs. Déjà durant les marches des jours précédents, un pauvre paysan nommé Bizot, ayant voulu s'enfuir, avait été fusillé sur place par un de ses compagnons (1). Ces excès mêmes étaient impuissants à retarder l'inévitable dénouement. Le 9 au matin, l'armée socialiste arriva à Malijai et se porta ensuite jusqu'aux Mées : là, quelques coups de feu furent échangés avec la troupe. Puis les insurgés battirent en retraite vers Digne, tandis que le colonel Parson, jugeant ses forces trop peu considérables pour une attaque du chef-lieu, rétrogradait lui-même jusqu'au petit bourg de Vinon sur les bords du Verdon.

Quoique les troupes fussent encore éloignées de Digne, l'issue n'était plus douteuse. Les dépêches saisies attestaient toutes le triomphe complet de Louis-Napoléon. Des forces importantes allaient arriver non seulement de Marseille, mais de Gap et d'Avignon. Les contingents ruraux se débandaient de tous côtés. Sous ces impressions, le comité insurrectionnel décida de cesser la résistance. Dans la nuit du 9 au 10, les socialistes abandonnèrent le chef-lieu après trois jours de domination. Les paysans regagnèrent leurs villages ; les chefs

(1) Conseil de guerre de Toulon. — Insurrection des Basses-Alpes. (*Gaz. des Tribunaux*, 3 septembre 1852.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

s'acheminèrent vers la montagne, et, de là, vers l'Italie. Seul, Aillaud de Volx essaya, pendant quelques jours encore, de tenir la campagne. Chose étrange! l'autorité avait évacué Digne le 6, avant que les socialistes y entrassent : de même les socialistes la quittèrent bien avant que l'autorité régulière y revint. Le 10 et le 11, la ville demeura sans administration, évacuée par les uns, non encore reconquise par les autres. C'est seulement le 12 que le préfet, avec quelques détachements du 40e de ligne, reprit possession du chef-lieu. Le 13, de fortes colonnes de troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, occupèrent la cité. Bientôt tout le département fut pacifié. Il en fut de même de l'arrondisssement d'Apt, voisin de celui de Forcalquier, et où le soulèvement s'était propagé. On décréta l'état de siège, et les répressions commencèrent. Elles furent rigoureuses, tellement rigoureuses qu'elles dépassèrent le vœu des gens d'ordre et éveillèrent même, dit-on, quelque intérêt en faveur des victimes.

VIII

Telles furent, dans les contrées du Centre et du Midi, les agitations qui suivirent l'acte du 2 décembre. A Paris, on apprit coup sur coup l'insurrection de la Nièvre, celle de l'Hérault, celle de la Drôme ; on connut les troubles moins graves de l'Allier, du Jura, du Lot-et-Garonne et du Gers ; on sut enfin que les régions les plus éloignées, le Var et les Basses-Alpes, étaient au pouvoir du socialisme. Chaque jour, le *Moniteur* annonçait la mise en état de siège de plusieurs départements. Bientôt, des pays insurgés, les correspondances arrivèrent, pleines de détails lugubres ou atroces. Les journaux officieux (et ceux-là seuls avaient alors la parole) s'empressèrent de publier ces récits; ils accueillirent surtout avec faveur les relations qui, inspirées par la peur ou l'esprit de parti, ajoutaient encore à la réalité, comme si la réalité n'eût pas été assez dou-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

loureuse. Le viol, le pillage à main armée, l'incendie, l'assassinat, tels étaient, disait-on, les procédés des socialistes. Aux accusations qui n'étaient que trop fondées s'ajoutèrent des accusations imaginaires, soit qu'il fût impossible à cette heure de démêler la vérité de l'erreur, soit que l'exagération même parût nécessaire pour mieux frapper les esprits.

On devine quel fut l'effet de ces sinistres nouvelles. Sous l'empire de la crainte, l'opinion publique, d'abord réservée, presque hostile, se rapprocha du président. « Voilà, répétait-« on, ce que nous réservait 1852, et ce que l'initiative de « Louis-Napoléon nous a épargné. » La démagogie, qui avait déjà rendu au prince tant de bons offices, lui rendit un service suprême, ce fut de justifier presque le coup d'État par ses propres excès. Les plus malveillants se turent, les moins défavorables se rallièrent. Ce ne fut pas adhésion chaleureuse, ni même approbation : ce fut résignation, satisfaction de la paix reconquise et surtout sécurité du lendemain. *Tædio futurorum præsentia placuere.*

Ainsi garanti contre le mauvais vouloir de la bourgeoisie, Louis-Napoléon ne négligea rien pour assurer le succès définitif de son entreprise. Il y avait un parti dont il n'avait rien à espérer, c'était le parti démagogique, ou même, d'une façon plus générale, le parti républicain tout entier. Il le frappa sans pitié. Un décret du 8 décembre autorisa la déportation en Algérie ou à Cayenne, par mesure de sûreté générale, de tout individu qui avait fait partie des sociétés secrètes et dont la présence sur le sol français serait dangereuse pour l'ordre public. Une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets leur recommanda de signaler sans retard tous les fonctionnaires hostiles ou douteux. A Paris, les 5e et 6e légions furent dissoutes : des ordres furent donnés pour que, dans les départements, les gardes nationales fussent surveillées et pour que les fusils fussent mis en lieu sûr. Soit à Paris, soit dans les provinces, il avait été procédé à de très nombreuses arrestations : les uns furent relâchés, les autres furent traduits devant les conseils de guerre institués en vertu de l'état de siège ou furent renvoyés devant les juridictions de droit commun : beaucoup

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

furent jugés par les commissions mixtes, sorte de tribunaux moitié militaires, moitié judiciaires, que l'on établit vers la fin de décembre, et qui statuaient sans débats contradictoires et en dehors de toutes les formes ordinaires. Restait à régler le sort des représentants arrêtés. Les représentants de la droite avaient presque tous été mis en liberté dès le 3 décembre : onze représentants orléanistes furent, plus tard, *momentanément exilés :* parmi eux étaient M. Thiers, M. de Rémusat, et les généraux Changarnier, Bedeau, Le Flô, Lamoricière. Parmi les représentants républicains, six furent temporairement éloignés, soixante-six furent expulsés de France : cinq furent même désignés pour la déportation; mais cette sentence fut commuée en une sentence d'exil : un seul député, le représentant Miot, fut transporté en Algérie (1).

Cette part faite à la rigueur, Louis-Napoléon s'appliqua à conquérir pour toujours les deux forces qui devaient consolider sa domination : c'était d'un côté l'armée, et de l'autre le peuple.

L'armée d'abord, et c'était justice! Ayant été à la peine, il était naturel qu'elle fût à la récompense. Un décret décida que les combats livrés pour le rétablissement de l'ordre, soit à Paris, soit dans les départements, seraient comptés comme services de campagne. Le prince visita dans les hôpitaux les soldats blessés, leur prodigua les consolations, leur accorda des croix, leur promit des secours. Les gendarmes qui, dans les troubles civils, s'étaient signalés par leur fermeté contre les socialistes, devinrent l'objet d'une sollicitude empressée autant que légitime. Deux nouveaux maréchaux furent créés : les maréchaux Harispe et Vaillant. Quant aux chefs de l'armée de Paris, les distinctions de toute sorte leur furent prodiguées avec une libéralité inouïe jusque-là. Le général Magnan fut grand-croix de la Légion d'honneur, en attendant la dignité de maréchal. Les généraux de brigade Herbillon, Reibell, Dulac, de Courtigis, Forey, furent promus divisionnaires. Les colonels Cou-

(1) Ces décisions relatives aux anciens représentants ne furent rendues que le 9 janvier 1852; nous avons cru devoir les mentionner ici, parce qu'on peut les considérer comme la conséquence immédiate du coup d'État.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rand, d'Hugues, Répond, Mayran, furent nommés généraux. A ces nominations s'ajoutèrent les promotions dans les grades inférieurs et les décorations distribuées à profusion. En outre, des secours furent accordés aux anciens militaires de l'Empire. Enfin, les décrets des 28 avril et 3 mai 1848, qui avaient réduit le nombre des divisions militaires ainsi que les cadres de l'état-major général, furent rapportés. En agissant de la sorte, Louis-Napoléon ne payait pas seulement sa dette de reconnaissance, il se conformait encore aux traditions de sa race. Héritier de l'Empereur, il s'ingéniait à en copier les allures, et, quoique n'ayant jamais fait la guerre, il lui plaisait de s'entourer d'un cortège de généraux qui lui devraient leur fortune et seraient plus tard la décoration de son trône.

Après l'armée, le peuple eut la première place dans les préoccupations du prince. Pour le rallier au nouveau régime, on s'efforça d'entretenir l'équivoque qui avait naguère facilité le coup d'État. Le suffrage universel était rétabli : la nation serait consultée et son arrêt obéi. Qu'importaient une Constitution vaine et une Assemblée discréditée? Les seuls vaincus de la dernière crise, c'étaient les parlementaires indifférents au sort des masses ou les anarchistes qui spéculaient sur les misères populaires. Ainsi s'exprimait la presse officieuse. Dans le même temps, on se mit à annoncer de grandes entreprises d'utilité publique qui accroîtraient la richesse générale, à prédire une longue ère de paix qui aiderait la reprise du travail et permettrait l'accroissement des salaires. On vanta la sollicitude du prince pour les classes laborieuses. Aux stériles déclamations des socialistes, aux compétitions du parlementarisme, on opposa la féconde influence d'un pouvoir dont rien n'entraverait la libre initiative et qui serait plus soucieux de l'action que de la parole. Les masses ouvrières, tant de fois trompées par les démagogues, écoutaient non sans faveur ce langage nouveau et s'accoutumaient à l'idée d'une dictature qui satisferait les intérêts sans rien coûter à l'égalité.

L'armée et le peuple suffisent à toute rigueur à fonder un gouvernement. En dehors de cette force matérielle, il était naturel que Louis-Napoléon cherchât ailleurs quelque force

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

morale propre à accroître son prestige et à épurer son succès. Les libéraux étaient trop meurtris de leur chute récente pour qu'on espérât les conquérir. Les classes intelligentes et lettrées refusaient ou marchandaient leur adhésion. Les classes élevées assistaient avec une curiosité plus ironique que bienveillante à l'expérience du nouveau régime. Dans cette pénurie, Louis-Napoléon se tourna vers le clergé. Deux actes significatifs marquèrent sa volonté de l'attirer à lui. Le 6 décembre, un décret rendit le Panthéon au culte catholique. Le 15, une circulaire de M. de Morny recommanda aux préfets de veiller, pour les entreprises de travaux publics, à l'observance du repos dominical. Les évêques qui ne demandaient qu'à être gagnés accueillirent avec une satisfaction visible ces marques de faveur. La plupart adhérèrent au régime nouveau. Chez quelques-uns, l'adhésion fut si chaleureuse qu'elle éveilla la surprise. Cet empressement était à la fois peu politique et peu généreux : peu politique, car le caractère du prince ne laissait entrevoir qu'une protection capricieuse et précaire; peu généreux, car l'Assemblée législative qui venait d'être brisée avait, plus que toute autre assemblée, témoigné de son zèle pour la religion et la société. M. de Montalembert lui-même conseilla à ses amis de se rallier à Louis-Napoléon.

On atteignit ainsi le 20 décembre, jour du plébiscite. Un premier décret avait décidé que le vote aurait lieu sur des registres ouverts. Ce mode de votation ayant soulevé de très vives critiques, un nouveau décret fut rendu qui établit le scrutin secret. Quel que fût le procédé adopté, le résultat ne laissait point de doute. Louis-Napoléon avait pour lui l'armée, les masses rurales, une partie de la population ouvrière; la bourgeoisie était trop effrayée pour se séparer de lui; par le clergé enfin, il ralliait à lui les catholiques et la portion la plus modérée du parti légitimiste. On sait que les termes mêmes du plébiscite étaient les suivants : *Le peuple veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre.* Le dépouillement général donna, 7,439,216 suffrages affirmatifs et

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

640,737 suffrages négatifs. Seul, le département des Basses-Alpes, où le scrutin avait dû être retardé jusqu'au 28 décembre, n'était pas compris dans ce relevé. Les régions du Centre et du Midi ne furent guère moins empressées que les autres à voter pour le président, soit que la crainte paralysât l'hostilité, soit que l'horreur des crimes récents eût épouvanté toutes les âmes honnêtes.

Le 31 décembre, à huit heures et demie du soir, la commission consultative, qui avait été chargée de l'examen des dossiers électoraux, se rendit à l'Élysée et remit solennellement au prince une copie de son procès-verbal. En termes un peu emphatiques, M. Baroche, président de la commission, célébra le coup d'État, loua l'imposante manifestation du suffrage universel qui avait consacré l'œuvre du 2 décembre, flétrit surtout avec insistance les criminels attentats qui avaient souillé certains départements. Louis-Napoléon répondit par un de ces discours émus et élevés où il excellait, et auxquels, par malheur, ses actes ne répondaient point toujours. Il confessa qu'il était sorti de la légalité, mais « qu'il n'en était sorti que pour rentrer dans le droit ». — « Je comprends, continua-t-il, toute « la grandeur de ma mission nouvelle, je ne m'abuse pas sur « ses difficultés. Mais, avec un cœur droit, avec le concours de « tous les hommes de bien, avec le dévouement éprouvé de « notre vaillante armée ; enfin avec cette protection que demain « je prierai solennellement le ciel de m'accorder encore, « j'espère me rendre digne de la confiance que le peuple con- « tinue de mettre en moi. J'espère assurer les destinées de la « France en fondant des institutions qui répondent à la fois, « et aux instincts démocratiques de la nation, et à ce désir « exprimé universellement d'avoir désormais un pouvoir fort « et respecté. »

Le lendemain, 1er janvier, Louis-Napoléon se rendit à Notre-Dame, où un *Te Deum* fut célébré pour remercier la Providence et appeler la bénédiction de Dieu sur le nouveau pouvoir. Puis le président, quittant l'Élysée, s'installa

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

au palais des Tuileries. Un décret rétablit l'aigle sur les drapeaux. L'effigie du prince fut gravée sur les monnaies comme au temps du Consulat. La prédiction de M. Thiers s'accomplissait : L'EMPIRE ÉTAIT FAIT. Il ne restait plus désormais qu'à le proclamer.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

CONCLUSION

Ici finit la *seconde République française*. Un nouveau régime commença, bien différent de celui dont nous avons raconté l'histoire. La révolution du 24 février s'était accomplie au milieu des clameurs de la foule, des vociférations des clubs, des manifestations de la place publique : celle du 2 décembre se consomma au milieu de la capitale immobile et muette. En 1848, l'armée fut éloignée de Paris comme suspecte : en 1851, on la vit camper, victorieuse et dominatrice, dans les rues de la cité. Ici, c'est un trône dont on promène les débris : là, c'est une couronne qu'on s'apprête à restaurer. Ici, c'est le crédit qui s'arrête, l'industrie qui chôme, le commerce qui s'effraye : là, c'est l'élan subit d'une prospérité extraordinaire, quoique un peu factice. Ici, c'est une multitude affamée d'indépendance, confiante jusqu'à la naïveté, crédule jusqu'à la niaiserie : là, c'est un peuple abattu comme on l'est à la suite d'une longue fièvre et haletant après le repos. Ici s'étalent les téméraires apologies d'une liberté sans limites; là se multiplient les appels désespérés à une autorité sans contrôle. En un seul point, les deux pouvoirs se ressemblent, c'est que tous deux invoquent le suffrage universel, le suffrage universel qui, à trois ans d'intervalle, en avril 1848 et en décembre 1851, semble les consacrer l'un et l'autre, ou du moins les absoudre.

Ce gouvernement nouveau, le peuple l'accepta, par dégoût des anciennes émeutes, ignorance des destinées qu'on lui ménageait, indifférence pour le Parlement qui expirait. Quant

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

à la bourgeoisie, sa première pensée fut la révolte. Bientôt sa sécurité la consola de son humiliation. Elle baissa la tête, un peu confuse, mais au fond satisfaite. La diminution des libertés publiques lui apparut, dans sa courte prévoyance, comme une garantie pour les fortunes particulières. Puis la tolérance se changeant en faveur, elle se complut à louer le pouvoir récent, soit que vraiment elle le crût digne de louanges, soit qu'en feignant de l'exalter elle voulût s'amnistier elle-même.

Dans cet état de l'opinion, on devine combien fut sévèrement apprécié le régime qui venait de disparaître. La République du 24 février apparut comme le triomphe de l'anarchie. Ni la commission exécutive ni la dictature du général Cavaignac ne rencontrèrent plus d'indulgence. Pour l'Assemblée législative, elle fut enveloppée dans le discrédit qui entourait alors le régime constitutionnel. Pendant quinze ans, ces jugements rigoureux ne trouvèrent guère de contradicteurs. C'est seulement vers 1867, quand l'empire libéral eut décidément remplacé l'empire autoritaire, qu'une réaction presque soudaine se produisit. Comme toutes les réactions, celle-ci dépassa les limites équitables. Républicains et opposants de toute nuance, uniquement soucieux de mettre en relief les prétendus parjures ou du moins les fautes de Louis-Napoléon, refirent à l'envi l'*Histoire de la seconde République*. On s'ingénia surtout à recomposer le dossier du coup d'État et, par un brusque revirement des choses, tout ce qui avait été condamné en bloc se trouva réhabilité sans réserve.

Aujourd'hui, à plus de trente-cinq ans de distance, l'équité est aisée. Elle l'est d'autant plus que les terribles catastrophes de 1870, en établissant entre les deux parties de notre siècle une coupure lugubre, ont bien vieilli et refroidi nos querelles d'autrefois. Ainsi envisagée, la *seconde République* apparaît déjà sur une sorte d'arrière-plan et dans un éloignement qui la dérobe à nos passions contemporaines. — Si je ne me trompe, l'histoire dira d'elle que son origine mérite une sévère condamnation. — Elle ajoutera que sa vie valut mieux que son origine. — Arrivant enfin à l'acte de violence qui la frappa de

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

mort, elle demeurera plus hésitante : cependant, obligée de prendre parti, elle dira que ce coup de force mérite, somme toute et malgré bien des obscurités, plus de blâme que d'approbation.

La seconde République eut contre elle (et c'est là son vice irrémédiable) sa manière d'entrer dans le monde. Un gouvernement existait depuis dix-sept ans, sage, respectueux des lois, rassurant pour les intérêts, gardien vigilant de la paix. Le pays, après bien des secousses, semblait se rasseoir dans l'ordre constitutionnel. « Nos oscillations seront désormais de « plus en plus rares et courtes, écrivait vers ce temps-là « M. Guizot, comme celles d'un pendule qui tend à se « fixer (1). » Un jour, il plut à quelques personnages, non hostiles, mais imprévoyants, de soulever une question de réforme électorale. La nation d'abord parut indifférente, puis elle participa à l'agitation, non que la réforme lui tînt à cœur, mais par lassitude de son propre repos. Le parti républicain ne se composait alors que d'une poignée d'hommes, gens tarés ou chimériques, luttant entre eux d'obscurité. Cette imperceptible minorité s'associa au mouvement, puis, son audace croissant, entreprit de le diriger : elle le dirigea un peu au hasard, surprise plus encore que charmée, entrevoyant à peine son but, le dissimulant soigneusement et n'espérant y atteindre qu'après bien des étapes. Le 22 février 1848, l'interdiction d'un banquet fit éclater une sédition. La bourgeoisie et la garde nationale furent les inconscients complices du désordre. Le lendemain, l'émeute grandit. Le pouvoir ne sut pas se défendre ou ne le voulut pas. Le troisième jour, autour des barricades, quelques cris de : *Vive la République!* retentirent, mais rares et sans écho. Cependant, à tout hasard, quelques politiciens, députés de l'extrême gauche, journalistes, membres des sociétés secrètes, aventuriers de toute sorte, s'acheminèrent vers la Chambre. Ils avaient formé une liste de gouvernement provisoire. Lamartine se joignit à eux et les

(1) Lettre de M. Guizot à M. de Metternich, 18 mai 1847. (*Mémoires* de M. de Metternich, t. VII, p. 401.)

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

autorisa de son nom. Dans l'enceinte de la Chambre, quelques groupes armés s'étaient mêlés aux députés. Le nombre des factieux grossissant, les députés se dispersèrent. Une fois maîtresses de la salle, les bandes acclamèrent les noms qu'on leur jeta. Les membres du prétendu gouvernement étaient d'abord cinq; ils furent bientôt sept; ils étaient onze avant la fin de la journée. Tous se dirigèrent vers l'Hôtel de ville, fendant les rangs de la bourgeoisie stupéfaite de son œuvre et du peuple non moins ahuri de son triomphe. Pendant ce temps, le Roi et les princes fuyaient, emportant avec eux nos meilleures garanties de sécurité et de liberté. Tel fut l'acte de naissance de la seconde République.

Hâtons-nous de le dire, sa vie valut mieux que son origine. On redoutait d'elle beaucoup d'excès : elle n'accomplit qu'une bien petite partie de tous ceux qu'on craignait. Les membres du gouvernement provisoire auraient pu être criminels, ils ne furent qu'incapables; encore leurs fautes furent-elles le résultat de leur situation bien plus que de leur propre insuffisance. Maîtres absolus du pouvoir, il leur eût été aisé de s'enrichir; ils se contentèrent d'appauvrir le pays par leurs mesures imprudentes ou leurs intempestives concessions. Dans les provinces, les commissaires aux *pouvoirs illimités* auraient pu commettre des exactions; le plus souvent, ils se bornèrent à être ridicules. Deux mois s'écoulèrent en congratulations mutuelles. Du balcon de l'Hôtel de ville, les membres du gouvernement ne se lassaient pas de répéter : *Le peuple est grand :* et le peuple ne se lassait pas de répondre : *Vive le gouvernement provisoire!* De temps en temps, le contentement de soi-même faisant explosion, on s'écriait : *L'Europe entière nous regarde :* en quoi l'on ne se trompait pas; car nous fournissions à l'Europe bon nombre d'exemples à éviter. Où les hommes de 93 avaient versé des flots de sang, les hommes de 48 répandirent des flots de paroles ou versèrent des flots d'encre. Si, au milieu de tous ces témoignages d'admiration réciproque, il restait peu de temps pour le bien, il est juste d'ajouter qu'il n'en restait pas davantage pour le mal. Ce fut une période

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

d'activité stérile et enfiévrée, de manifestations solennelles et enfantines. La présomption était grande, mais tellement naïve qu'elle n'offusquait plus personne. Les actes étaient souvent iniques, mais les intentions valaient mieux que les actes. — Il serait d'ailleurs peu équitable de passer sous silence ce qui honore les républicains d'alors et, en dépit de leurs témérités et de leurs faiblesses, les amnistie à demi. A travers leurs déclamations imprudentes ou oiseuses, on devine en eux un certain idéal de liberté qu'ils avaient entrevu et vers lequel ils tendaient. Volontiers ils s'élevaient dans les hautes régions. Ils furent parfois funestes, rarement haïssables. Il leur arriva d'exciter l'hilarité, non le mépris. La plupart d'entre eux étaient avides de popularité plutôt que de jouissances. Un dernier trait les caractérise. Si leur domination ne fut pas toujours rassurante pour les intérêts matériels, toujours elle respecta les croyances et les intérêts moraux. Jamais ils n'imaginèrent de porter la main sur les intelligences. Jamais, sous prétexte de liberté, ils n'entreprirent de pénétrer dans l'inviolable domaine de la conscience. Le dévouement et le bien restèrent sacrés pour eux, sous quelque symbole qu'ils s'abritassent. Souvent même, un certain souffle spiritualiste sembla passer dans leur âme et se traduisit dans leur langage, comme s'ils eussent voulu placer sous la protection de Dieu leur jeune république. C'est pourquoi l'on est tenté de les absoudre, presque de leur rendre grâce, de ce que du moins ils n'ont ébranlé aucune de ces lois primordiales qui « font guérissables les nations de la terre ».

Après deux mois et demi de cette dictature à la fois inquiétante et débonnaire, l'Assemblée constituante se réunit. Le suffrage universel, cet enfant né d'hier et dont les premiers pas furent les plus sages, avait été assez heureusement inspiré dans ses choix. La majorité était républicaine, mais désintéressée et désireuse du bien. Au 15 mai et en juin, le parti du désordre fut vaincu. Avec le général Cavaignac, le régime nouveau entra dans la grande famille des pouvoirs réguliers. Lorsque, au mois de décembre, Louis Bonaparte s'installa à l'Élysée, les ruines de Février étaient en partie réparées, et

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

la République, devenue le gouvernement légal, semblait s'être dégagée des passions anarchiques qui avaient failli l'étouffer à son berceau.

On sait quelle rivalité surgit entre le président, jaloux de ses prérogatives, et l'Assemblée constituante, impatiente de toute autorité partagée. De nouvelles élections devinrent nécessaires. Elles marquèrent un nouveau progrès dans la voie de l'ordre et du bon sens. De plus en plus, la République se transforma. Elle ne se transforma, à la vérité, qu'en rejetant hors de son sein ceux qui l'avaient fondée. Alors commença une période non sans gloire, période d'initiative féconde, de liberté réglée, d'efforts sincères et continus vers le bien. Depuis le mois de mai 1849 jusqu'à la fin de 1850, c'est-à-dire pendant l'espace de près de deux ans, l'Assemblée législative aborde avec une égale ardeur tous les problèmes de l'ordre politique, économique ou social. Elle prête au pouvoir son appui pour rétablir le Pape à Rome. La Prusse et l'Autriche étant sur le point d'en venir aux mains, elle manifeste hautement sa volonté de n'intervenir que pour assurer la paix générale. Elle prépare et vote la loi d'enseignement, ce mémorable édit de tolérance et d'équité. Elle réforme sur plusieurs points importants la législation civile. Elle étudie, dans la commission d'assistance, tous les moyens de protéger l'enfance abandonnée ou coupable, d'améliorer le sort du pauvre, d'assurer à l'ouvrier la sécurité de sa vieillesse. De nombreux projets sont votés, d'autres sont à l'état de préparation et seront repris plus tard par l'Empire, qui s'en attribuera volontiers l'honneur. Le pays, échappant pour cette fois à ce vice dont parle Tacite, à ce vice « commun aux grandes comme aux petites cités, et qui est l'ignorance du bien et l'envie », le pays a choisi pour le représenter les hommes les plus capables de le servir avec clairvoyance et avec fidélité. Par une chance de la fortune qui ne s'est guère rencontrée depuis, il se trouve que tout ce que la nation compte d'illustre s'est donné rendez-vous dans le Parlement. Là sont des militaires tels que Changarnier, Bedeau, Cavaignac, des penseurs tels que le duc de Broglie et M. de Toc-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

queville, des lettrés tels que M. de Rémusat et M. Vitet, des politiques tels que le comte Molé ou M. de Falloux, des orateurs tels que Berryer, Thiers, Montalembert. Que sortira-t-il de cette Assemblée? Se résignera-t-elle à consolider la République, la République qu'elle n'a pas souhaitée, que la bizarrerie des choses l'appelle à gouverner, et dont, seule, elle peut assurer la grandeur et l'honnêteté? N'est-elle, comme beaucoup le pensent, que la préface de la monarchie? Une chose du moins semble alors certaine, c'est que, soit qu'elle fonde la République parlementaire, soit qu'elle aboutisse à la royauté, l'œuvre qui sortira d'elle sera une œuvre de pacification, de justice et de liberté.

Ainsi s'épurait (en passant, je le répète, aux mains de ses adversaires), ainsi s'épurait le régime né le 24 février. Issu de l'anarchie, il était devenu, par une série de transformations, l'un des gouvernements les plus honnêtes et les plus libres que notre pays ait eus. Autant son origine avait été douteuse, autant son fonctionnement devenait régulier. La destinée, qui, en ce siècle, nous a si parcimonieusement mesuré les heures de calme, la destinée fut jalouse de cet apaisement inespéré. Dès la fin de 1850, entre Louis-Napoléon et l'Assemblée, la discorde éclata. On sait ce qui suivit : l'Assemblée se partageant en plusieurs fractions, ces fractions s'émiettant entre elles, Louis-Napoléon grandissant au milieu de ces divisions, la gauche se faisant, par imprévoyance ou rancune, l'auxiliaire du prince. Cela dura jusqu'à ce qu'un coup de force brisât l'Assemblée, immolât la liberté et sacrifiât la République elle-même, la République dont on affectait encore de conserver les formules et de respecter le nom.

C'est ce coup de force qu'il reste à juger.

Je n'ignore pas quelles raisons graves ont été invoquées pour amnistier le coup d'État. Si plausibles que soient plusieurs d'entre elles, je doute que l'avenir les accepte jamais comme une suffisante justification.

L'Assemblée, a-t-on dit, conspirait contre le président, et Louis-Napoléon n'a eu d'autre tort que de la gagner de vitesse

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

et d'habileté. Ce langage, qui a été depuis 1852 celui de tous les apologistes du coup d'État, aurait eu besoin d'être appuyé sur des faits. Or, on n'en a, que je sache, formulé aucun. On a recueilli quelques paroles échappées dans le dépit ou la colère : on a surtout fait grand bruit de certaines réquisitions en blanc saisies à la questure après le 2 décembre. Mais de simples propos, fussent-ils imprudents ou déplacés, ne suffisent point à étayer une accusation de complot. Quant aux réquisitions dressées d'avance, elles avaient été préparées sur l'ordre du général Bedeau, en octobre 1851, c'est-à-dire à l'époque où l'attitude du prince laissait craindre un prochain éclat : elles attestaient, il est vrai, l'intensité des soupçons : mais on n'en pouvait tirer à la charge du Parlement aucun indice d'intentions provocantes ou factieuses. Un mois plus tard, le *Constitutionnel* ayant signalé avec une extrême violence ce qu'il appelait la conspiration du Palais-Bourbon, Berryer monta à la tribune pour sommer le ministère de ratifier les accusations du journaliste ou de les démentir; devant cette mise en demeure, les membres du cabinet furent obligés de convenir qu'aucun rapport de police, qu'aucune présomption, si faible qu'elle fût, n'étaient venus confirmer la dénonciation du *Constitutionnel*. — Si l'Assemblée n'a pas conspiré, a-t-on ajouté, tout au moins reconnaissait-elle elle-même l'impuissance des moyens légaux pour conjurer les embarras de l'avenir : à l'appui de cette affirmation, on a cité diverses démarches, divers conciliabules, diverses combinaisons essayées ou débattues : on a été plus loin, et l'on a nommé les hommes qui auraient imaginé ces expédients ou les auraient soutenus, M. de Falloux, M. Daru, d'autres encore. A ces rumeurs qui tendaient à transformer plusieurs des chefs parlementaires en complices plus ou moins inconscients du président, les personnages que l'on désignait ont répondu par des démentis. Que dans l'Assemblée on ait envisagé avec anxiété les éventualités prochaines, qu'on ait songé à une prorogation irrégulière des pouvoirs présidentiels, peut-être même à une revision votée à la majorité simple; que, dans des conversations particulières, ces hypothèses aient été

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

agitées, qui pourrait le nier ou s'en étonner? Mais quoi de commun entre ces préoccupations, témoignages d'une prévoyance inquiète, et les desseins de Louis-Napoléon? Quoi de commun entre ces projets, qui laissaient subsister, somme toute, l'ensemble des institutions, et l'œuvre brutale et radicale du prince? — La Constitution était vicieuse, ont objecté les amis du président. Vicieuse! Qui peut le contester? Mais est-il permis de violer les lois sous le seul prétexte qu'elles sont défectueuses, et, pour rappeler les sages paroles de Berryer dans le grand débat de la revision, ne vaut-il pas mieux vivre sous l'empire d'une loi imparfaite que de les briser toutes pour les reconstruire ensuite au gré du caprice ou de l'ambition? — On oublie les périls de 1852, ont fait observer enfin les approbateurs du 2 décembre. Ici l'objection est grave, et au point d'ébranler la conscience. Oui, le remplacement simultané des deux pouvoirs au printemps de 1852, cette éclipse totale de l'autorité, prévue, voulue, annoncée, était un juste sujet d'angoisses. Oui, le péril était grand : bien aveugle qui ne l'eût pas vu, bien coupable qui n'eût pas cherché à le conjurer! Et cependant, si menacée que fût la société, fallait-il que la rançon de sa sécurité reconquise fût la perte de toutes ses franchises, la violation des lois jurées, la dispersion du Parlement, l'arrestation ou l'ostracisme politique, non-seulement des artisans de désordre, mais aussi des meilleurs citoyens? N'y avait-il d'autre issue qu'une révolution nouvelle, non plus démagogique, mais prétorienne et militaire? Enfin, sous prétexte d'épargner à la nation un danger éloigné, quoique très réel, ne lui faisait-on pas courir une chance terrible de catastrophe immédiate? Car que fût-il arrivé si le coup d'État eût échoué ou n'eût réussi qu'à demi? La crise de 1852 n'eût-elle pas éclaté aussitôt? n'eût-elle pas éclaté avec une intensité redoublée par la provocation du pouvoir? Et qui peut mesurer alors l'étendue des ruines qui se seraient accumulées? Je le répète, n'y avait-il pas quelque autre moyen de salut? C'est dans le renouvellement simultané des deux autorités législative et exécutive que résidait le principal danger. Mais n'était-il

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

pas loisible à l'Assemblée législative de réduire de quelques mois, par un acte de sa volonté souveraine, la durée de son propre mandat? Et alors le président, encore dans la plénitude de son pouvoir, aurait répondu de l'ordre public et assuré la sincérité des élections nouvelles. Ou bien encore, le président ne pouvait-il pas, par une résolution spontanée, abréger la durée de sa propre magistrature? Dans ce cas, l'Assemblée eût présidé à l'élection de son successeur et, celui-ci une fois installé, se fût retirée à son tour. Dans les deux éventualités, on eût obvié aux vices de la Constitution sans la briser. La transition, même avec ces tempéraments, se fût-elle accomplie sans trouble? La crise eût-elle été évitée? Il serait téméraire de l'affirmer, il n'est pas invraisemblable de le conjecturer. Seulement, encore une fois, pour qu'un pareil expédient fût possible, il eût fallu que l'harmonie entre le Palais-Bourbon et l'Élysée eût subsisté ou se fût rétablie. Par malheur, l'harmonie n'était possible que si Louis-Napoléon se résignait à n'être que le premier magistrat d'un peuple libre, magistrat temporaire, aussi empressé à descendre du rang suprême qu'à y monter : or, sa vie d'aventures, sa foi superstitieuse en son nom, l'avidité de son entourage, l'insuffisance de ses ressources matérielles qui ne lui permettait guère une digne retraite dans son pays, tout lui conseillait de se perpétuer dans son rôle de chef d'État, fût-ce au prix d'un coup de main. Ce coup de main, il le tenta et, par prévoyance autant que par fortune, il le réussit. Par un dernier scrupule ou une dernière habileté, il voulut que le peuple sanctionnât son entreprise. Le peuple l'approuva, et, de bonne foi, il se crut absous. Mais ici l'erreur était plus grossière que sur tout le reste. Le fait étant accompli, la liberté du blâme ou de l'approbation n'existait plus. En outre, la volonté du peuple, pas plus que la volonté des princes, ne peut rien contre le droit, et le suffrage universel, fût-il unanime, ne peut rendre mauvais ce qui est bon, ni bon ce qui est douteux.

A la vérité, le coup d'État rendit un inappréciable service, ce fut de déconcerter pour un temps, par une répression exemplaire, la grande armée des perturbateurs et des factieux.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Depuis 1848, il y avait de par la France toute une horde de démagogues empressés à poursuivre à travers les troubles la réalisation de leurs chimères ou la satisfaction de leurs convoitises. Battus par Cavaignac et plus tard par Changarnier, répudiés en mai 1849 par le suffrage universel, ils avaient dissimulé leurs desseins, mais sans y renoncer : ils s'étaient prudemment éloignés des villes où la force publique les eût contenus ou écrasés. C'est dans les campagnes les plus reculées, c'est dans les bourgades les plus inconnues qu'ils s'étaient répandus. Là, en face d'autorités complaisantes ou désarmées, attentifs à dissimuler leurs trames, trouvant pour complices tout ce que le pays contenait de gens besogneux, déclassés ou tarés, parvenant ainsi jusqu'au cœur du paysan, ils avaient entrepris une œuvre de propagande d'autant plus redoutable qu'elle était plus inaperçue. C'est ce parti que le coup d'État surprit, châtia, réduisit. Ce fut là le véritable bienfait du 2 décembre, et il n'est que juste de le proclamer bien haut. Pendant de longues années, ces artisans de désordre n'eurent d'autre souci que de se faire oublier; ils se firent oublier si bien qu'on perdit presque leurs traces. On les revit, mais trente ans plus tard, ayant conservé sous leurs cheveux blancs toutes les folles illusions et toutes les détestables espérances de leur jeunesse. Faméliques solliciteurs du budget, ils vinrent tarifer leurs souffrances. On les appela les *victimes du 2 décembre;* et une loi les indemnisa, comme si leur triomphe n'eût pas été mille fois plus sanglant et plus implacable que ne le fut leur défaite. Les perturbateurs de la seconde République devinrent les pensionnaires de la troisième. Si quelque chose justifiait le 2 décembre, ce seraient ses *victimes*.

Mais un pouvoir qui s'établit n'a pas pour unique mission de confondre les fauteurs d'anarchie, il doit encore assurer par sa sagesse la prospérité et le repos de l'avenir. A ce prix seul, les taches d'illégalité ou les vices d'origine peuvent à la longue s'absorber dans l'éclat et la durée des services. L'Empire naissant n'eut ni ce grand honneur ni cette suprême fortune. S'il eut les qualités d'un justicier, il n'eut pas au même degré celles d'un fondateur. — Pour fonder un régime durable,

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

il faut l'autorité des mœurs, l'étendue du savoir, l'application aux affaires : or, Louis-Napoléon, bon par nature, bienveillant et généreux, n'avait guère été préparé, à travers toutes les vicissitudes de son orageuse existence, au grand art de gouverner, et le coup de main qui l'élevait au trône n'était qu'une aventure de plus ajoutée à toutes celles de sa vie. — Pour fonder, il faut inculquer dans les âmes le culte de la loi : or, lorsqu'on a brisé soi-même toutes les lois existantes, il est aisé de les reconstituer à son gré : mais ce qui est malaisé, c'est de rendre ensuite sacrées aux yeux des peuples ces mêmes lois qui remplacent celles qu'on a violemment abolies. — Pour fonder enfin, il faut l'union de toutes les forces sociales : or, l'une des plus dommageables conséquences du coup d'État, c'est qu'il rejeta brusquement hors de la vie publique les hommes les plus capables d'y tenir leur place avec honneur pour eux-mêmes et profit pour leur pays. Le 2 décembre, il avait été donné à la nation un de ces spectacles malsains qui affaiblissent pour longtemps l'idée de l'harmonie sociale et la notion du respect. On avait vu défilant entre deux haies de soldats sur le quai d'Orsay, ou dirigés en voiture cellulaire vers Mazas, non seulement les perturbateurs habituels de l'ordre public, mais tout ce que la France lettrée, éloquente, philosophique et guerrière comptait de plus digne et de plus illustre. A ce spectacle la multitude était restée muette : peut-être même avait-elle ressenti plus de satisfaction que de déplaisir : car il y a dans toutes les démocraties un certain goût d'ostracisme que la disgrâce des meilleurs citoyens réjouit. Mais le temps montra bientôt le vide que laissaient tant de bonnes volontés réduites à l'inaction. Lorsqu'on dut pourvoir à l'administration, à la diplomatie, aux finances, lorsqu'on dut organiser et surtout consolider les institutions du nouveau régime, alors on se retourna vers ces *classes politiques* d'abord dédaignées ou proscrites. Encore meurtries de leur disgrâce, elles refusèrent de se donner ou bien ne se donnèrent qu'à regret, par intérêt, appât des honneurs, plutôt que par zèle pour la chose publique : de là une immense déperdition de forces dans notre pays qui a tant besoin de toutes ses forces.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Le mal n'apparut qu'à demi dans les premières années du règne, où tout souriait au souverain et à la nation. En revanche, il se révéla dans toute son étendue quand le constant bonheur des premiers temps eut fait place à des destins moins propices.

C'est ainsi que le pouvoir nouveau portait en soi, dès son origine, ses germes de faiblesse. Mais tout ceci appartient à l'histoire d'une autre époque. Dès le 2 décembre 1851 la République est morte, bien qu'on affecte encore d'en maintenir le nom. C'est au vainqueur du coup d'État que la France appartient désormais : il l'absorbera en lui pendant dix-huit ans, jusqu'au jour où, après avoir éblouï le monde par l'étonnante persévérance de ses prospérités, il dépassera, par l'étendue de ses revers, les pires prédictions de ses ennemis.

FIN.

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE ONZIEME

LE 29 JANVIER

SOMMAIRE : I. — Situation de Louis Bonaparte : comment la nécessité lui dicte le choix de ses conseillers : appel fait aux députés de l'ancienne opposition dynastique : M. Odilon Barrot, président du conseil; ses antécédents, son caractère : M. Bixio, dans le cabinet, est le seul représentant de la politique républicaine; un légitimiste, M. de Falloux, appelé au ministère de l'instruction publique : nominations aux grandes fonctions publiques : le général Changarnier; le maréchal Bugeaud; le colonel Rebillot; M. Baroche. — Communication des dossiers de Boulogne : incident : retraite de M. de Malleville et de M. Bixio : comment cet incident révèle le caractère du prince..... 2

II. — Le ministère en face de l'Assemblée : sages prévisions de M. Molé : mauvais vouloir de l'Assemblée vis-à-vis du gouvernement : cause de ce mauvais vouloir : guerre d'escarmouches : débats irritants : majorité précaire et contestée : tentatives pour séparer le président de ses conseillers : patriotique langage de M. Barrot. — Le conflit ne peut se terminer que par la dissolution de l'Assemblée : sentiment du pays : la *proposition Rateau* traduit ce sentiment : rapport de M. Grévy : discours de M. de Montalembert : vote de la prise en considération..... 7

III. — Le ministère en face du parti démagogique : la *Solidarité républicaine* : les clubs : agitation : esprit de la garde mobile. — M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur; son caractère : mesures relatives à la *Solidarité républicaine* : arrêté concernant la garde mobile : projet de décret sur les clubs : objections que ce dernier décret soulève dans l'Assemblée : M. Sénard; son rapport : rejet de l'urgence : demande de mise en accusation du ministère. — Dispositions menaçantes pour la tranquillité publique : attitude séditieuse de la garde mobile. — Le 29 janvier : formidable appareil militaire déployé dans Paris : cet appareil intimide les factieux : susceptibilité du président de l'Assemblée : explications de M. Barrot : irritation de l'extrême gauche. — Vote de la proposition Rateau..... 14

LIVRE DOUZIÈME

LES AFFAIRES ITALIENNES

SOMMAIRE : I. — L'Italie sous la domination autrichienne : antipathie des races : l'Italie et la France : pour quelles raisons la France s'habitue à considérer

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

l'Italie comme sa cliente. — Conspirations et complots. — Formation d'un parti libéral et national : Gioberti, César Balbo, d'Azeglio : le roi Charles-Albert; son caractère : quelle sorte d'appui il prête au parti libéral..... 29

II. — Mort de Grégoire XVI : élection de Pie IX : popularité inouïe du nouveau pape : spectacle que présente la ville de Rome à la fin de l'année 1846 : réformes accomplies ou projetées par le Saint-Père : court moment où la cause libérale et modérée paraît triomphante en Italie. — Sentiment de la France : M. Rossi : approbation mêlée de craintes pour l'avenir. — Sentiment de l'Autriche : M. de Metternich; son dépit en présence du mouvement libéral : ses dépêches : amertume de ses jugements. — Les prévisions de M. de Metternich se justifient : premiers symptômes révolutionnaires : incidents qui compliquent la situation : occupation de Ferrare par les troupes autrichiennes : agitation dans les États sardes et en Toscane : Mazzini : lord Minto. — Ouverture de la consulte d'État (15 novembre 1847) : altération de plus en plus grande dans l'esprit public à Rome. — Révolte en Sicile : constitutions promulguées à Naples, à Florence, à Turin. — Attitude de l'Autriche au commencement de 1848 : ses craintes pour ses possessions italiennes : irritation et stupeur de M. de Metternich. — Attitude du cabinet français : il craint le triomphe de l'esprit révolutionnaire : langage de M. Guizot dans la discussion de l'adresse : troupes rassemblées à Port-Vendres et à Toulon en vue d'une intervention..... 34

III. — Révolution à Vienne : soulèvement de la Lombardie et de la Vénétie. — Incertitude de Charles-Albert : il se décide à la guerre contre l'Autriche : soulèvement général en Italie. — Charles-Albert repousse le secours de la France : dépêches de M. Bixio et de M. de Lamartine : le cabinet français persiste à offrir son concours. — Les périls de l'Autriche accroissent la jactance italienne : soulèvement au cœur de l'Empire : l'Autriche se décide à solliciter une médiation : M. de Hummelauer à Londres : issue de cette négociation. — La fortune de l'Empire, un instant désespérée, se relève : encyclique du Pape : le roi de Naples rappelle ses troupes : intervention française de moins en moins probable : mélange de succès et de revers : bientôt Radetzky l'emporte : retraite de l'armée piémontaise sur Milan. — Le Piémont se décide alors à réclamer le secours de la France : M. Ricci et M. Guerrieri à Paris : le cabinet français découragé refuse son intervention armée et propose sa médiation. — Sur ces entrefaites, capitulation de Milan : armistice Salasco. — Pour quelles raisons la médiation française est d'avance frappée d'impuissance : l'Autriche victorieuse ne s'y prête point : le Piémont vaincu ne s'y prête lui-même qu'à demi : la France ne dissimule pas qu'elle n'appuiera point ses négociations par les armes : langage de Cavaignac : dépêches de M. Bastide. — Situation de l'Autriche et du Piémont à la fin de 1848 : état qui n'est ni la paix ni la guerre : tous les regards se tournent vers Rome. 45

IV. — Rome en 1848 : encyclique du 29 avril : M. Mamiani; son élévation et sa chute : anarchie. — Pie IX réclame le secours de la France : cette demande n'est point accueillie. — Appel fait par le Pontife à M. Rossi : situation de ce personnage; ses hésitations. Il accepte de former un ministère (16 septembre). — Administration de M. Rossi : difficultés de toute sorte; ses mesures dans l'ordre politique, financier, militaire, administratif, économique : projet de ligue italienne. — Ouverture du Parlement fixée au 15 novembre : craintes et pressentiments : M. Rossi est assassiné sur les marches du palais de la Chancellerie : scènes honteuses qui suivirent : émeute du 16 novembre : le Saint-Père cède à la violence..... 62

V. — Émotion produite en France par les événements de Rome; mesures prises par la République française pour protéger la *personne du Pape* : le Pape à

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Gaëte. — Le Pape étant en sûreté, une seule question se pose, celle de savoir si l'on interviendra pour le rétablir dans ses États : quels obstacles rencontre la politique d'intervention : dispositions du président, des ministres, de l'Assemblée. — Anarchie dans Rome : crises successives : établissement de la République romaine. — Projet d'intervention par les armes piémontaises : M. Gioberti ; ses desseins : comment son plan est repoussé en Italie : pour quelles raisons il est accueilli par Bonaparte : chute de Gioberti. — État de Rome : mesures vexatoires : prédominance de l'élément italien et cosmopolite. — Le Saint-Père à Gaëte, son appel aux puissances : comment cet appel est entendu : dispositions favorables de l'Espagne, de Naples, de l'Autriche. Le gouvernement français craint d'être devancé par l'Autriche : langage de nos diplomates : la politique d'intervention gagne du terrain..... 70

VI. — Reprise des hostilités entre le Piémont et l'Autriche. — Défaite des Piémontais à Novare. — Émotion que cet événement produit en France : langage belliqueux tenu à l'Élysée, dans le comité des affaires étrangères, à l'Assemblée nationale : sages conseils de M. Thiers : ordre du jour voté par l'Assemblée. La modération de l'Autriche ôte tout prétexte à la guerre. — Comment le cabinet français, pour éviter une intervention de l'Autriche victorieuse, se décide à intervenir lui-même dans les Etats romains..... 81

VII. — Crédit de douze cent mille francs demandé à l'Assemblée pour l'entretien du *corps expéditionnaire de la Méditerranée*. Nomination de la commission : équivoque sur le caractère et le but de l'expédition. — Rapport de M. Jules Favre : débats : vote du crédit. — L'équivoque subsiste : comment des explications plus catégoriques auraient pu briser le faisceau de la majorité. — Nos représentants à Gaëte : ils annoncent l'intervention prochaine : effets de cette déclaration..... 86

VIII. — Le corps expéditionnaire; son effectif : le général Oudinot : on ne croit pas à la résistance des Romains : de là la faiblesse numérique des troupes, l'absence de matériel de guerre, l'insuffisance de l'artillerie et du génie. — Départ pour Civita-Vecchia; envoi de parlementaires : les autorités de Civita-Vecchia se décident à recevoir les troupes françaises. — Débarquement du général Oudinot; sa conduite ambiguë; sa proclamation ; ses mesures. — Rome : elle est devenue le dernier refuge de la démagogie : triumvirat : influence croissante de Mazzini : nouvelle de l'arrivée des troupes françaises : la résistance est décidée. — Le colonel Leblanc est envoyé à Rome : entrevue avec les triumvirs : l'hostilité contre la France s'accentue. — Le général Oudinot à Civita-Vecchia : ses informations; il espère une réaction à Rome. — Sa marche offensive : combat du 30 avril : échec des troupes françaises..... 91

IX. — Impression très vive produite en France par l'attaque infructueuse de Rome : causes diverses qui grandissent cette impression : débats parlementaires; Jules Favre, M. Barrot, M. Sénard : vote de blâme contre le cabinet. — Le ministère ne se retire pas : on décide de négocier et de temporiser jusqu'à la convocation de l'Assemblée nouvelle..... 102

X. — M. de Lesseps; sa mission; instructions qui lui sont données; son arrivée au camp français : il se rend à Rome ; prodigieuse activité qu'il y déploie : premier projet de convention entre le gouvernement romain et les autorités françaises : l'Assemblée romaine repousse ce projet. — Persistance de M. de Lesseps à négocier; ses dissentiments avec le quartier général, avec les diplomates réunis à Gaëte, avec M. d'Harcourt et M. de Rayneval. — Nouveau projet de convention : le général Oudinot se refuse à l'accepter. — Rupture de M. de Lesseps et du général en chef. — Rappel du négociateur. — Les élections nouvelles permettent de reprendre la politique d'action..... 105

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

LIVRE TREIZIÈME

LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

SOMMAIRE : I. — L'Assemblée constituante après le vote de la proposition Rateau. — Loi sur le conseil d'État; loi électorale; budget..... 120

II. — État de l'esprit public : deux courants extrêmes. — D'un côté, retour aux principes conservateurs : causes diverses qui favorisent ce retour : les procès et leurs enseignements; procès des insurgés de Juin, des assassins du général Bréa, des insurgés de Limoges et de Rouen, des auteurs de l'attentat du 15 mai : comptes du gouvernement provisoire et rapport de M. Duços : énergique impulsion imprimée au parti de l'ordre : le maréchal Bugeaud; M. Léon Faucher; le général Changarnier. — D'un autre côté, le parti socialiste grandit : transformation qu'il a subie depuis le 24 février : agents de propagande qu'il emploie : succès de cette propagande, principalement dans les départements les plus reculés; appui que les socialistes trouvent à l'Assemblée constituante; la Montagne et une portion de la gauche républicaine liguées contre le ministère..... 121

III. — Période électorale : deux partis en présence. — Parti conservateur : le comité de la rue de Poitiers : son manifeste; son esprit de conciliation; incertitudes sur certaines candidatures; souscription; distribution de brochures. — Parti socialiste : son action; ses manœuvres. — Scrupuleuse neutralité du gouvernement; comment s'explique cette réserve..... 132

IV. — Les élections : au milieu de quelles préoccupations douloureuses elles s'accomplissent; échec du général Oudinot devant Rome (30 avril); le choléra; débats irritants à l'Assemblée et représailles du pouvoir..... 137

V. — Résultat des élections : écrasement des hommes de Février et des républicains modérés; succès relatif des républicains socialistes; succès éclatant du parti de l'ordre. — Sentiments qui dominent parmi les conservateurs, à l'Élysée, parmi les républicains. — Dernières séances de la Constituante : récriminations et scandales; discours de M. Armand Marrast au moment de la séparation de l'Assemblée. — Jugement sur la Constituante; ses mérites et ses fautes. — Installation de l'Assemblée législative : M. Dupin nommé président : modifications ministérielles. — La majorité est désormais à droite : double conséquence de ce changement..... 139

LIVRE QUATORZIÈME

L'ÉMEUTE DU 13 JUIN ET L'EXPÉDITION DE ROME

SOMMAIRE : I. — Ordre de reprendre les hostilités contre Rome. — Armée française; ses forces, position qu'elle occupe, esprit qui l'anime. — Armée romaine; sa force numérique et ses dispositions morales, garde civique, anciens corps pontificaux, troupes d'origine étrangère; plan et description de Rome; ses fortifications; comment elles sont utilisées par les assiégés. — Choix du point d'attaque; le général Vaillant se décide à attaquer par le Janicule :

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

motifs de cette détermination. — Combat du 3 juin : prise de la villa Pamphili, du couvent de Saint-Pancrace, des villas Valentini et Corsini; résultat et pertes de la journée. — Quel fut, en France, le contre-coup de la journée du 3 juin..... 151

II. — Dispositions du parti démagogique depuis les élections du 13 mai : comité des Vingt-Cinq; comité de la Presse; députés de la Montagne; concours espéré parmi les électeurs de Ledru-Rollin, dans la garde nationale, au sein de l'armée. — On apprend l'ouverture des hostilités contre Rome. — Prétexte fourni à l'émeute : langage des clubs, des journaux, conciliabules divers. — Séance du 11 juin : interpellations sur les affaires de Rome; Ledru-Rollin : *la Constitution doit être défendue même par les armes ;* émotion de l'Assemblée; ordre du jour pur et simple. — Journée du 12 juin : adresses; journaux; dispositions des représentants de la Montagne; demande de communication de pièces; cette demande est repoussée, ainsi que la mise en accusation du ministère : réunion aux bureaux de la *Démocratie pacifique* et au manège Pellier; appel aux armes rédigé; préparatifs d'émeute pour le lendemain..... 159

III. — Journée du 13 juin : rassemblements près du Château-d'Eau; langage des factieux; M. Lacrosse; à midi, les manifestants se mettent en marche; ordre du cortège : le sergent Terré; indifférence du public. Mesures prises par le général Changarnier : une colonne de troupes est dirigée vers le boulevard, coupe la manifestation à la hauteur de la rue de la Paix et la disperse à droite et à gauche. — Pendant ce temps, les représentants de l'extrême gauche sont réunis rue du Hasard : ils décident de se rendre au Conservatoire des arts et métiers; Guinard et la légion d'artillerie; arrivée au Conservatoire; M. Pouillet; les représentants de la Montagne dans l'ancien amphithéâtre; le Conservatoire mis en état de défense; confusion et irrésolution. Arrivée de la force publique. Fuite des représentants et de leurs défenseurs : attitude de Guinard; perquisition au Conservatoire; l'ordre est partout rétabli. — Sentiments de la population et de l'Assemblée : discours mémorable de Cavaignac; dévastations dans les bureaux de quelques journaux radicaux..... 166

IV. — Contre-coup dans les départements : Strasbourg, Toulouse, Perpignan; étrange agitation dans l'Allier. — A Lyon, une véritable insurrection éclate : dispositions des esprits dans cette ville depuis 1848; journée du 14 juin; le 15, barricades à la Croix-Rousse; combat sanglant; répression complète de l'émeute..... 179

V. — L'opinion publique se prononce avec énergie contre les artisans de troubles: mesures prises par l'Assemblée et par le gouvernement; élections complémentaires favorables à la cause de l'ordre. — La loi sur la presse : M. Thiers; M. de Montalembert; vote de la loi; ses principales dispositions. — Bruits de coup d'État : comment ils sont démentis par le discours du président de la République à Ham et par le discours de M. Dufaure. — Prorogation de l'Assemblée : le pays paraît plus calme, au moins à la surface..... 184

VI. — Suite des opérations contre Rome : ouverture de la tranchée; construction des premières batteries de brèche; reconnaissances dans la campagne romaine. Arrivée de M. de Corcelles; son esprit; son langage. — Dernière sommation aux assiégés (13 juin); dommages causés par notre artillerie; prise (21 juin) des bastions n° 6 et n° 7. — Malgré ce succès, quelques craintes se révèlent; difficultés pour mener à bonne fin les opérations du siège; causes diverses de préoccupations; les rapports venus de Rome montrent la situation critique de nos adversaires et font renaître l'espoir d'une très prompte solution. — Combat d'artillerie (27 et 28 juin). — Prise du bastion n° 8 (30 juin). — Impossibilité pour les assiégés de continuer la résistance; séance de l'Assemblée constituante

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

romaine; les délégués de la municipalité romaine au camp français; premières négociations entre eux et le général Oudinot; intervention de M. de Corcelles : on ne parvient pas à s'entendre sur les termes d'une capitulation; il est tacitement convenu qu'on laissera les Français pénétrer dans la ville. — Entrée à Rome du général Oudinot (3 juillet). — La nouvelle de la fin du siège est annoncée à Paris : impression dans le parti démagogique, dans le parti de l'ordre, au sein du gouvernement. — Quelles causes ont retardé le dénouement : erreur générale qui, d'un bout à l'autre, a pesé sur l'expédition..... 192

VII. — Les Français à Rome : mesures de police et de sûreté; clubs, presse; décisions à l'égard des troupes romaines et des légions étrangères; organisation municipale. — Commission nommée pour évaluer les dégâts causés aux monuments par le siège : comment le rapport de cette commission répond victorieusement aux calomnies accréditées par les consuls étrangers ou par la presse radicale. — Admirable discipline des troupes françaises : leur modération dans la victoire..... 208

VIII. — De la restauration du pouvoir pontifical; le colonel Niel à Gaëte; langage réservé du gouvernement français. — C'est seulement le 14 juillet que le général Oudinot annonce le rétablissement du Saint-Père; fête du 15 juillet : heureuses dispositions de la majorité de la population romaine; comment une seule chose manquait à cette fête, c'était la présence du Pape. — Nomination par le Pape d'une commission de trois cardinaux pour administrer en son absence : arrivée des cardinaux à Rome; leurs proclamations; leurs décrets intempestifs et maladroits : effet fâcheux produit sur la population romaine, sur l'armée française, sur le gouvernement français; le général Oudinot remplacé par le général Rostolan. — La diplomatie française à Gaëte; les trois évolutions de la cour de Gaëte; comment, à la fin de juin, le Pape semble disposé à n'accorder à ses sujets que des institutions consultatives; M. de Corcelles, M. de Rayneval, leurs entretiens avec le Souverain Pontife : leurs efforts pour sauver quelques épaves libérales du naufrage de 1848; note du 19 août..... 213

IX. — Sentiments personnels du président de la République dans la question romaine : son entretien, au commencement de juin 1849, avec M. de Corcelles partant pour Rome; son irritation croissante contre le gouvernement pontifical; mot à M. Molé. — La *Lettre à Edgar Ney* : comment elle est communiquée au conseil des ministres; M. de Tocqueville et M. de Falloux; publicité qui est donnée à cette lettre contre l'attente du cabinet. — Texte de la lettre; son caractère. — Effet produit en France, dans les pays étrangers, à la cour de Gaëte. — Cruel embarras des plénipotentiaires français accrédités auprès du Saint-Père : M. de Corcelles, secondé par M. de Rayneval, rend un mémorable service à la cause de la paix religieuse. — Ses efforts 1° à Rome, pour empêcher la publication officielle de la lettre à Edgar Ney; 2° à Paris, pour calmer les susceptibilités du gouvernement français; 3° auprès du Pape, pour hâter la publication de l'édit des réformes. — Apparition du *Motu proprio*..... 222

X. — Le *Motu proprio* : son caractère; franchises communales et provinciales; institutions consultatives. Décret d'amnistie qui accompagne le *Motu proprio* : déplorable rédaction et apparente dureté de ce dernier décret.—Les actes pontificaux appréciés en France et à l'étranger : colère ou dédain des démagogues; désappointement de certains conservateurs. — Nos plénipotentiaires auprès du Pape: leur efforts pour élargir les concessions du *Motu proprio* et pour amender l'amnistie. En ce qui concerne l'amnistie, leur succès est complet.—La réflexion amène une appréciation plus bienveillante des actes du Saint-Père..... 234

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

XI. — Réunion de l'Assemblée législative : demande de crédits pour l'expédition romaine; occasion fournie aux représentants de porter un jugement solennel sur la politique du gouvernement français en Italie. — Commission nommée : M. Thiers désigné comme rapporteur. — Son rapport : approbation presque complète du *Motu proprio;* la lettre à M. Edgar Ney passée sous silence. — Discussion publique; nouvelle lettre du président de la République; incident évité; discours de M. Barrot : comment il essaye de concilier la lettre à Edgar Ney et le *Motu proprio*. — Crédit voté 239

XII. — État de l'Italie à la fin de 1849. — Naples, Florence, les duchés, Milan, Venise. — Rome : elle reprend, à peu de chose près, sa physionomie d'autrefois; le gouvernement de Pie IX. — Le calme en Italie est plus apparent que réel : aspirations persistantes vers un état nouveau. — Le Piémont s'apprête à profiter de cette disposition des esprits; funérailles de Charles-Albert; d'Azeglio; Camille de Cavour. La France et l'Italie, comment les enseignements de 1848 et 1849 furent perdus pour nous 243

LIVRE QUINZIÈME

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

SOMMAIRE : I. — Sentiments du président de la République après le vote des crédits de l'expédition romaine : défiance et irritation vis-à-vis de ses ministres. — Message du 31 octobre : impression produite : le nouveau cabinet. — Satisfait d'avoir montré sa force, Louis-Napoléon ne se sépare point de la majorité : l'union existe, mais précaire, non cordiale. — Deux partis commencent à apparaître, le *parti de l'Élysée* et le *parti de l'Assemblée*. — On se prépare à aborder la loi d'enseignement 250

II. — Établissements d'instruction publique sous l'ancien régime : époque révolutionnaire : désastreuse influence de la Révolution. — Le premier consul crée l'*Université de France :* caractère de cette institution : monopole qui lui est attribué. — Restauration : maintien du monopole universitaire. — Révolution de 1830 260

III. — Mouvement de renaissance chrétienne : nouveaux membres du clergé : le Père de Ravignan, l'abbé Lacordaire, l'abbé Dupanloup. — Le journal *l'Avenir :* comment il échoue : dangers et avantages de cette tentative. — Le retour aux idées religieuses est surtout très marqué dans une portion de la jeunesse : fondation de la société de Saint-Vincent de Paul. — Prédications à Notre-Dame. Conversions; restauration d'Ordres religieux; œuvres de charité 264

IV. — C'est dans ce groupe catholique que la liberté d'enseignement trouve ses champions. — Montalembert; son caractère : procès de l'*école libre*. — C'est seulement vers 1840 que se pose la *question de la liberté d'enseignement :* incertitudes et divergences; efforts de Montalembert pour réunir les catholiques dans une action commune : son mot d'ordre est l'abolition du monopole et la conquête du droit commun. — Attitude du gouvernement : les quatre projets successifs dus à l'initiative ministérielle : comment ils n'aboutissent pas : causes générales de ces échecs 269

V. — Révolution de Février : mot de M. Cousin à M. de Rémusat : les idées religieuses, seule barrière contre les idées socialistes. — M. de Falloux, ministre de l'instruction publique : nomination de deux commissions pour préparer un

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

projet sur l'instruction primaire et un projet sur l'instruction secondaire : composition de ces commissions. — Question de l'enseignement primaire. M. Thiers : étrange évolution qui s'est opérée dans son esprit; il veut confier au clergé la direction de l'enseignement primaire. — Questions d'enseignement secondaire : débat très vif : M. Thiers et l'abbé Dupanloup. — Rédaction du projet; ensemble de ses dispositions : il est déposé le 18 juin 1849 sur le bureau de l'Assemblée législative..... 274

VI. — Double opposition que soulève le projet : objections des universitaires; objections de certains catholiques. — Commission parlementaire : embarras et perplexités des membres de cette commission : M. de Montalembert : son découragement passager. — La commission termine son travail : M. Beugnot nommé rapporteur..... 284

VII. — Nouveaux retards : le gouvernement un peu moins favorable aux catholiques : ministère du 31 octobre — Proposition de renvoi du projet au Conseil d'État : renvoi voté. — Abolition du certificat d'études : loi sur les instituteurs. — On aborde enfin la discussion publique de la loi d'enseignement.... 287

VIII. — La loi rencontre trois sortes d'adversaires : les Montagnards, les universitaires, certains catholiques : Victor Hugo, M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Wallon, M. Parisis, l'abbé Cazalès. — Nécessité de l'union au sein de la majorité : déclarations de M. de Parieu : mémorables discours de M. de Montalembert et de M. Thiers. — Seconde délibération : amendements divers : amendement relatif aux congrégations religieuses : nouvelle intervention de M. Thiers. — Troisième délibération : vote définitif..... 290

IX. — Avantages de la loi au point de vue religieux : comment les catholiques savent se servir de la liberté d'enseignement. Fondations nombreuses d'établissements. — Esprit de large équité qui règne dans le conseil supérieur et dans les conseils académiques. — Le comité de l'enseignement libre. — La loi du 15 mars 1850 est un véritable *édit de pacification*. — Justice imparfaite rendue par les catholiques aux auteurs de la loi. — Mot attristé de M. de Montalembert : comment cette parcimonie dans la reconnaissance peut être un sujet de regrets, non une occasion de récriminations ou de scandale..... 298

LIVRE SEIZIÈME

LA LOI DU 31 MAI

SOMMAIRE : I. — Le parti conservateur et le parti socialiste en présence. — Le parti conservateur : épurations; instructions ministérielles. — Enlèvement des arbres de la liberté : langage agressif du général d'Hautpoul : cette attitude résolue est approuvée par la majorité parlementaire. — Le parti socialite : propagande dans les campagnes; les transportés de Juin; rixes au quartier Saint-Martin; anniversaire du 24 février..... 306

II. — Procès des accusés du 13 juin : comment, à la suite de ce procès, des élections complémentaires sont indispensables; ces élections sont fixées au 10 mars; importance que l'opinion publique y attache. — Candidats du parti de l'ordre : M. Foy, le général de la Hitte, M. Bonjean. — Candidats du parti socialiste : Vidal, de Flotte, Carnot : signification de chacun de ces noms. — Ardeur des deux partis : circulaire de M. Carlier; réunions publiques. — Les candidats socialistes sont élus. — Émoi et colère des conservateurs; audace croissante du parti démagogique..... 309

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

III. — Comment les électeurs de la Seine sont de nouveau convoqués pour le 28 avril. — Comité démocratique socialiste : étrange conciliabule : Eugène Sue proclamé candidat du parti démagogique. — Parti de l'ordre : épisode du 23 juin 1848 : candidature de Leclerc. — Polémique entre les deux partis : terrible catastrophe du pont d'Angers : de quelle façon le parti révolutionnaire songe à exploiter cet accident. — Eugène Sue est élu..... 314

IV. — Stupeur du parti conservateur : sa colère est plus grande encore que son affolement. — Diverses mesures de réaction sont proposées ; le vœu des hommes d'ordre se précise : il faut, dit-on, réglementer le suffrage universel. — Note du *Moniteur* (2 mai) : création d'une commission de dix-sept membres, chargée de préparer la réforme de la loi électorale; composition de cette commission. — Projet de loi déposé à l'Assemblée : économie du projet : il vise à diminuer et à épurer le corps électoral : 1° par l'extension des cas d'indignité; 2° par des exigences extraordinaires en matière de domicile. — Commission parlementaire : elle ne fait subir au projet ministériel que peu de modifications. M. Léon Faucher nommé rapporteur. — Attitude du parti socialiste et des républicains modérés : sentiments qui règnent dans le parti conservateur..... 321

V. — La discussion publique s'ouvre le 21 mai. — Les adversaires du projet : Cavaignac, Victor Hugo, M. Grévy. — Discours de Montalembert. — Intervention de Lamartine : étrangeté de cette intervention : paroles de conciliation peu écoutées. — Déclarations ministérielles. — M. Thiers; son discours interrompu par les clameurs furieuses de la gauche; la *vile multitude*. — Discussion des articles : rejet de tous les amendements, sauf ceux qui étendent les cas d'indignité. — Vote de la loi (31 mai)..... 326

VI. — Comment la succession des événements explique la loi du 31 mai. — Jugement sur cette loi : intentions loyales de ses auteurs; légalité équivoque et efficacité douteuse. — Comment le parti démagogique accueille le résultat du scrutin : il se réserve pour 1852. Comment, dans la majorité parlementaire, quelques représentants semblent regretter leur victoire..... 334

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LE CONFLIT

SOMMAIRE : I. — Depuis le 31 octobre, des dissentiments assez nombreux avaient surgi entre Louis-Napoléon et l'Assemblée. Le *Napoléon ;* le projet de loi sur les sous-officiers ; la transportation en Algérie; la nomination des maires. — Comment la loi du 31 mai, présentée et soutenue en commun, semble propre à rétablir et à resserrer l'alliance; comment le résultat contraire se produit. — Les différentes évolutions de la politique du président de la République. — On touche à la *période des conflits* entre les deux pouvoirs..... 339

II. — La dotation du président, projet de loi qui augmente les frais de représentation du chef de l'État; objections; débat plein d'acrimonie; intervention de Changarnier en faveur de la proposition gouvernementale; vote du projet à une faible majorité. — Lois de défense sociale; loi sur les clubs ; loi sur la déportation ; loi sur la presse; la signature obligatoire. — Rivalité de plus en plus marquée entre Louis-Napoléon et l'Assemblée : affaire du journal *le Pouvoir;* nomination de la commission de prorogation et choix peu favorable à l'Élysée Article du *Moniteur du soir*. — L'Assemblée se proroge jusqu'au

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

11 novembre : les partis dynastiques et le président de la République lui-même songent à utiliser pour leur propre cause le temps de la prorogation.... 341

III. — Le comte de Chambord : attitude peu active du parti légitimiste pendant les dernières années du régime de Juillet; les représentants royalistes sont nombreux à l'Assemblée constituante et plus nombreux à l'Assemblée législative. — Le roi Louis-Philippe à Claremont : épreuves de la famille royale pendant les premiers temps de son exil. — La *fusion* : en quoi elle consiste. M. de Salvandy, M. Guizot. Sentiments du roi Louis-Philippe et de sa famille; sentiments du comte de Chambord. — Le comte de Chambord à Wiesbaden en 1850 : réceptions; condamnation de la doctrine de l'appel au peuple; mort de Louis-Philippe; touchant hommage rendu par l'opinion publique aux hautes qualités de ce monarque. — Les chances de la *fusion* : circonstances diverses qui semblent y aider : sur ces entrefaites, lettre de M. de Barthélemy et malencontreuse publicité qui lui est donnée; efforts pour tempérer l'effet de cette lettre. M. de Saint-Priest. Note de M. Guizot; discours de Berryer; lettre du comte de Chambord à M. Berryer. Comment l'ajournement de la proposition Creton fait renaître les mésintelligences : les projets de *fusion* ne sont ni réalisés ni abandonnés..... 348

IV. — Louis-Napoléon : comment il emploie le temps de la prorogation. — Son voyage dans l'Est : accueil en Bourgogne; séjour à Lyon et discours à l'Hôtel de ville; incidents de Besançon; Strasbourg; retour à Paris. — Voyage du président de la République en Normandie : discours de Caen; discours de Cherbourg. — Résultat des voyages de Louis-Napoléon; habileté calculée de son langage : comment il tend à grandir son rôle et comment les populations l'y encouragent..... 359

V. — Louis-Napoléon de retour a Paris : comment, après avoir essayé de capter les masses, il cherche à conquérir l'armée; son affectation de sollicitude pour les choses militaires; revue de Saint-Maur, incidents; revue de Satory, incidents plus graves : cris poussés sous les armes, largesses faites aux troupes. La commission de permanence s'émeut : demande d'explications; langage du général d'Hautpoul; intervention de Changarnier. Après la revue de Satory, les appréhensions redoublent : résolutions diverses proposées; modération de la commission. — Les agissements du parti bonapartiste : la société du *Dix-Décembre*; l'*Ère des Césars*; langage des journaux de l'Élysée. — Changarnier : sa situation exceptionnelle; son attitude; comment il fixe tous les regards et, dans le conflit qui s'accentue, devient le *général du Parlement*. — Projet du général d'Hautpoul; comment il n'est pas accueilli. Le général Schramm, ministre de la guerre. Disgrâce du général Neumayer; motif de cette disgrâce, et comment le général Changarnier est atteint par cette mesure. — Réunion de la commission de permanence; ses inquiétudes. Ordre du jour de Changarnier. — L'agent de police Allais; ses rapports au commissaire de police Yon. Prétendu complot de la rue des Saussayes; étrange mystification. Avec quelle habileté l'affaire Allais-Yon est exploitée par la presse bonapartiste contre la commission de permanence..... 365

VI. — Le message du 12 novembre; son caractère conciliant. Trêve entre le président et l'Assemblée; témoignages réciproques de bonne entente. — Coup d'œil sur l'œuvre économique de l'Assemblée législative. La commission d'assistance; ses travaux; heureuse influence de M. Armand de Melun. Rapport de M. Thiers. Lois et projets divers : logements insalubres; caisses de retraite; jeunes détenus; mariage des indigents; assistance judiciaire; contrats d'apprentissage. — De quelques modifications apportées au Code civil. Objets divers : cours des billets de banque; télégraphie privée, chemins de fer. —

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Comment, malgré quelques traces des anciennes querelles, on peut espérer un accord durable..... 380

VII. — La guerre renait au moment où l'on espérait la paix. Le journal *la Patrie* et les prétendues instructions du général Changarnier. Le prince Napoléon à l'Assemblée. Victorieuse réponse de Changarnier. — Démission du ministère; surprise; bruits divers; quelle nouvelle domine toutes les autres. — Entrevues de Louis-Napoléon avec les chefs de la majorité; son dessein arrêté de se débarrasser de Changarnier; disgrâce du général. Formation d'un nouveau cabinet composé avec les débris de l'ancien..... 394

VIII. — Impression produite par ces mesures; extrême irritation dans la majorité parlementaire. Motion de M. de Rémusat, en quoi elle consiste. — Quel est l'embarras des commissaires nommés; résolutions prises par la commission. — Débat public : M. Berryer, M. Thiers; *l'empire est fait*. Comment toutes les colères et toutes les menaces de la majorité se réduisent à un ordre du jour de défiance contre le cabinet. — Quels sont les véritables vainqueurs et les véritables vaincus. — Création d'un ministère extraparlementaire..... 400

IX. — Période de trouble et d'anarchie parlementaires. A quels périls de toute sorte l'Assemblée est exposée. — Continuation de la lutte entre Louis-Napoléon et la représentation nationale. Rejet d'une nouvelle demande de supplément de dotation. Incidents divers : morcellement des partis; compétitions de plus en plus ardentes..... 405

LIVRE DIX-HUITIÈME

LA REVISION DE LA CONSTITUTION

SOMMAIRE : I. — Vices de la Constitution du 4 novembre 1848 : renouvellement simultané du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif; confusion entre les pouvoirs anciens et les pouvoirs nouveaux : la non-rééligibilité du président; la loi du 31 mai. — La *crise* de 1852 ; comment le désir d'éviter cette crise fait naître la pensée de *reviser la Constitution;* conditions légales qui rendent cette revision presque impossible..... 410

II. — Louis-Napoléon et la revision ; comment il souhaite la révision en vue de se perpétuer au pouvoir; nécessité pour lui de se rapprocher un peu de l'Assemblée; pourparlers avec M. Odilon Barrot et échec de ces négociations. — Formation du ministère Léon Faucher; comment ce nouveau cabinet a pour programme la revision de la Constitution et la prorogation des pouvoirs présidentiels..... 412

III. — L'opinion publique, comme le prince, souhaite la revision; elle la souhaite surtout pour permettre la réélection de Louis-Napoléon. — Vœux des conseils généraux. — Pétitions. — On atteint la dernière année de la législature, c'est-à-dire l'époque où la question de la revision pourra être posée devant l'Assemblée..... 415

IV. — Dispositions de l'Assemblée. — Les représentants de la gauche et de l'extrême gauche sont généralement hostiles à la revision; il en est de même des orléanistes purs. — Parti favorable à la revision : les amis de Louis-Napoléon; les légitimistes; les fusionnistes; le groupe de la rue des Pyramides. — Tous les calculs démontrent que la majorité constitutionnelle des trois quarts ne sera pas atteinte; les plus optimistes fondent encore un faible

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

espoir sur les influences de la dernière heure, et sur la pression de l'opinion publique..... 418
V. Incident inattendu. Le prince Louis-Napoléon à Dijon (1er juin): son discours offensant pour l'Assemblée; vive émotion parmi les représentants. Paroles hautaines du général Changarnier..... 422
VI. — Les pétitions revisionnistes affluent à l'Assemblée; l'Assemblée décide qu'elles seront renvoyées à une commission unique. — Discussion dans les bureaux. — Nomination de la commission; elle est en majorité favorable à la revision. M. de Tocqueville nommé rapporteur; ses dispositions; son rapport, chef-d'œuvre de précision, est à la fois clairvoyant et attristé..... 425
VII. — Discussion publique : M. de Falloux. Le général Cavaignac et le droit divin de la République. M. Michel de Bourges. Admirable discours de Berryer. Victor Hugo, M. Dufaure, M. Odilon Barrot. — Vote : rejet de la demande de revision — L'Assemblée et le président reprennent leurs querelles un instant interrompues. Témoignages réciproques de malveillance. — L'Assemblée se proroge jusqu'au 4 novembre. Sentiments divers au moment de la prorogation.. 432

LIVRE DIX-NEUVIÈME

AVANT LE COUP D'ÉTAT

Sommaire : I. — Louis-Napoléon après le rejet de la revision. Retraite prochaine ou coup d'État. — A quelles conditions le coup d'État peut réussir : efforts du prince : 1° pour rallier l'armée, 2° pour s'assurer un état-major civil, 3° pour conquérir la bourgeoisie en exploitant ses craintes, 4° pour attirer les masses par la perspective du suffrage universel rétabli..... 444
II. — La nouvelle armée d'Afrique. Siège de Zaatcha (octobre-novembre 1849). Comment Louis-Napoléon cherche en Algérie des auxiliaires pour ses desseins. Motifs divers qui font accueillir ses avances. — Le général Leroy de Saint-Arnaud; ses antécédents; son caractère; ses tendances; ce qui le rapproche de Louis-Napoléon. — Le général Saint-Arnaud est chargé du commandement de l'expédition de la Petite Kabylie (mai-juillet 1851); péripéties de cette expédition; comment elle a un but politique autant que militaire. Le général Saint-Arnaud, nommé général de division, est appelé à Paris; il est, dès à présent, le ministre de la guerre désigné pour le futur coup d'État. — Le général Magnan est appelé au commandement de l'armée de Paris. — Mouvement de troupes; mutations et avancements; propagande dans l'armée..... 446
III. — L'élément civil. Obscurité et petit nombre des amis dévoués à la personne du prince. — M. de Maupas; ses antécédents; comment il fixe l'attention du président, qui cherche à l'attirer à ses côtés. — M. de Morny; sa vie; son caractère; comment Louis-Napoléon et M. de Morny sont attirés l'un vers l'autre..... 458
IV. — La bourgeoisie. La crainte des périls de 1852 la rapproche de Louis-Napoléon. Vœux des conseils généraux en faveur de la revision (août 1851), sens réel de ces vœux. — Diverses candidatures à la présidence. L'opinion publique revient, de guerre lasse, à Louis-Napoléon. — La presse de l'Élysée; ses sombres prévisions. Le *spectre rouge*. — Le langage et les menaces de la Montagne contribuent à accroître les appréhensions. Manifeste de l'extrême gauche; procès du complot du Sud-Est; troubles dans l'Ardèche..... 462
V. — Louis-Napoléon songe un instant à exécuter le coup d'État pendant la pro-

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

rogation; ses motifs pour agir de la sorte. Plans proposés par M. Carlier. — Considérations qui font ajourner ce dessein..... 465

VI. — Le prince, pour achever ses préparatifs, devait s'assurer le concours ou, au moins, la neutralité des masses. — Il se décide à demander l'abrogation de la loi du 31 mai; opposition des ministres; leur retraite. — Vif émoi au sein de la commission de permanence. Langage railleur ou attristé de la presse conservatrice. — Le nouveau cabinet. Le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre; M. de Maupas, préfet de police..... 468

VII. — Réunion de l'Assemblée (4 novembre); ses dispositions. — Le message du président; dépôt d'un projet d'abrogation de la loi du 31 mai; discussion dans les bureaux. La commission est hostile au projet; quel expédient elle imagine pour tempérer cette hostilité. — Rejet de la proposition ministérielle; faible chiffre de la majorité. Bruits de coup d'État imminent. — Louis-Napoléon devenu le champion du suffrage universel..... 473

VIII. — Conciliabules des députés de la majorité. — Du droit de réquisition directe attribué au président et aux questeurs; textes qui règlent la matière. — *La proposition des questeurs;* appréciation de cette proposition; circonstances exceptionnelles qui la justifient. La commission d'initiative parlementaire cherche une transaction. Langage des ministres de l'intérieur et de la guerre. Espérances de conciliation; ces espérances s'évanouissent. — Conférences entre les députés de la droite et ceux de la gauche. — Plan concerté parmi les amis de Louis-Napoléon. — Discussion publique (17 novembre). Le général Saint-Arnaud, le général Leflô. Imprévoyance de la Montagne. M. Crémieux, M. Michel de Bourges et la *Sentinelle invisible*. M. Charras. Tactique à suivre. Langage imprudent de M. Vitet. — Intervention de M. Thiers; interruptions violentes; intérêt dramatique de la séance. — Le général Bedeau; question qu'il pose; émotion extraordinaire. La proposition des questeurs est rejetée..... 477

IX. — L'Assemblée, au moment du vote sur la proposition des questeurs. Confusion et impuissance. Émiettement de la majorité. — Louis-Napoléon. Dernières mesures pour s'assurer le concours de la force publique. Articles des journaux. Les *deux dictatures*. Discours du président aux exposants français de Londres. — A la veille même du coup d'État. L'Assemblée paraît un peu moins effrayée. Derniers conciliabules à l'Élysée. Le coup d'État fixé au 2 décembre..... 490

LIVRE VINGTIÈME

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

SOMMAIRE : I. — La soirée du 1er décembre à l'Élysée. Dernier conciliabule. Quelles sont les mesures indispensables à la réussite du coup d'État. — Impression des décrets et proclamations. — Les arrestations. De quelle façon M. de Maupas en a réglé les moindres détails. Attitudes des représentants arrêtés. Incidents divers. — Occupation du palais de l'Assemblée; cette opération est confiée au colonel Espinasse; de quelle façon elle s'accomplit. — Le général Magnan. Mise sur pied des troupes de l'armée de Paris. — M. de Morny au ministère de l'intérieur. Étrange incident..... 500

II. — Les décrets de Louis-Napoléon. Ses proclamations à l'armée et au peuple. Première impression; l'approbation est plus vive que le blâme; motifs divers

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

qui expliquent cette sorte de faveur. — On se demande de toutes parts ce que fera l'Assemblée législative. Premières réunions rue Boursault, rue Blanche. Protestation signée chez M. Odilon Barrot. Réunion chez M. Daru. De quelle façon un certain nombre de représentants pénètrent dans l'enceinte du palais législatif; ils sont expulsés. M. Dupin; son attitude. La mairie du Xe arrondissement; pour quels motifs les représentants la choisissent comme point de ralliement; elle est le théâtre de la dernière séance de l'Assemblée législative. Influence dominante de Berryer. Vote de plusieurs décrets. Physionomie de la réunion. — Arrivée de quelques agents de la force publique et de quelques soldats. Ordres demandés. Le général Forey. L'Assemblée est dispersée par la force; les représentants sont conduits à la caserne du quai d'Orsay. — La haute Cour; comment elle est dissoute. — La résistance légale est partout impuissante. 507

III. — La résistance légale vaincue; il ne reste plus que le recours à l'insurrection. — Caractère général des révolutions dans notre pays. Avantages de Louis-Napoléon; comment il surprend ses adversaires, loin d'être surpris par eux. La presse, la garde nationale, l'armée; découragement ou incertitude des masses. — Conciliabules de la gauche dans la journée du 2 décembre; nouvelles défavorables à la résistance; création d'un *comité insurrectionnel;* rendez-vous pris pour le lendemain au faubourg Saint-Antoine. — Le 3 décembre : réunion à la salle Roysin, faubourg Saint-Antoine; barricade élevée à l'angle des rues de Cotte et Sainte-Marguerite : la troupe survient; coups de feu; mort du représentant Baudin. — Physionomie de la capitale pendant la journée du 3 décembre. Torpeur et indifférence des faubourgs; surexcitation très vive dans les quartiers du centre; agitation sur les boulevards. Isolement autour de Louis-Napoléon; dans l'après-midi, l'esprit de résistance s'affirme; appel aux armes, rassemblements, barricades au faubourg du Temple détruites par le général Herbillon; dans la soirée, nouvelles barricades rue Beaubourg; combat et répression sanglante. — Le comité de résistance; ses réunions successives; ses espérances 519

IV. — Plan du général Magnan; il fait rentrer les troupes dans leurs casernes, se réservant d'écraser l'émeute le lendemain si elle reparaît. — Le 4 décembre; liberté laissée à la sédition pour se développer. Proclamation du préfet de police. Aspect de la capitale : barricades, rumeurs, rassemblements, fausses nouvelles. — Mouvement concentrique des divisions Carrelet et Levasseur; l'insurrection est débordée de toutes parts dans les quartiers du centre : le 4, dans la soirée, dernier combat rue Montorgueil. — Les boulevards pendant la journée du 4 décembre; sanglant épisode 527

V. — Aspect de la capitale le 5 décembre; le calme se rétablit. — Morts et blessés; armée, population civile; comment des relevés peu concordants font naître l'incertitude. — Arrestations nombreuses. Disparition du comité de résistance. — Proclamations du ministre de la guerre, du président de la République. — État de l'opinion. Premiers bruits d'insurrection socialiste en province; comment ces bruits se confirment. 535

LIVRE VINGT ET UNIÈME

LE SOCIALISME

Sommaire : I. — Le parti démagogique ou socialiste depuis le 24 février. Trois phases distinctes. Caractère de la propagande socialiste, à partir de 1850 : son

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

succès, surtout dans les départements du Centre et dans le bassin du Rhône; cercles, *chambrées*, journaux, sociétés secrètes. — La *Nouvelle Montagne;* arrestation de Gent (octobre 1850). — La propagande continue; on se prépare pour 1852. Le socialisme et les populations rurales du Midi. — Le coup d'État; comment il est accueilli; dans quelles provinces et dans quelles villes éclate l'insurrection 540

II — *La Nièvre et Clamecy.* — Le parti démagogique à Clamecy. Nouvelle du coup d'État; agitation; dès le 5, l'insurrection éclate; conflit sanglant entre les gendarmes et les insurgés; les socialistes maîtres de la ville; excès et crimes; le village de Pousseaux; meurtre de M. Bonneau; meurtre du gendarme Bidan (6 décembre). — Les dépêches annoncent que Paris est calme. Indécision de quelques-uns des chefs; ardeur d'Eugène Millelot. — Les troupes approchent de Clamecy (7 décembre). Essais de barricades; les socialistes quittent la ville. — Le préfet et la force armée entrent dans Clamecy; réaction 548

III. — *L'Hérault :* causes générales qui entretiennent l'agitation; sociétés secrètes. — Nouvelle du coup d'État. — Troubles graves à Béziers, à Capestang. — Bédarieux; insurrection; les socialistes maîtres de la ville (4 décembre); attaque de la caserne de gendarmerie; scènes affreuses; meurtre du gendarme Bruguière, du gendarme Lamm, du maréchal des logis Léotard; ce qui suit les meurtres; indifférence ou cruauté de la foule; horribles détails. — Entrée du général Rostolan dans Bédarieux 555

IV. — Caractère général de l'insurrection dans la Drôme, le Var, les Basses-Alpes 564

V. — *La Drôme :* calme à Valence; agitation à Crest et insurrection dans les communes environnantes. Arrivée des contingents ruraux et double combat dans la journée du 6 décembre. — Renforts arrivés de Valence; nouveau combat (7 décembre). — Agitation à Loriol, à Rochegude, à Montélimart, dans le canton de Marsanne 565

VI. — *Le Var :* État du département du Var; symptômes nombreux d'effervescence. — Toulon, Hyères, Cuers. — L'insurrection éclate dans le centre du département. La Garde-Freynet, le Luc, Vidauban; arrestations d'otages; mesures révolutionnaires. — Réunion de tous les contingents socialistes à Vidauban; dissentiments sur le plan à adopter; arrivée de Duteil; il est nommé général. Les insurgés aux Arcs, à Lorgues, à Salernes. Marche vers les Basses-Alpes décidée; arrivée à Aups (9 décembre). — Mesures prises par l'autorité; le 50e de ligne; sa marche de Toulon sur Draguignan (7-8 décembre), puis de Draguignan sur Gap (10 décembre). — Fausse sécurité de Duteil; il passe le 10 en revue ses troupes avant de rétrograder derrière le Verdon. — Arrivée imprévue des troupes. Déroute presque sans combat. — Fin de l'insurrection; réaction impitoyable; jugement général sur le soulèvement du Var 568

VII. — *Les Basses-Alpes;* comment ce département, pauvre, sans grandes villes, presque sans population ouvrière, avait accueilli les idées socialistes. — Nouvelle du coup d'État. — Les contingents ruraux et surtout celui de Manosque arrivent à Forcalquier (5 décembre); énergie du sous-préfet, M. Paillard; il est arrêté, insulté, blessé, et n'échappe que par miracle à la mort. Les socialistes maîtres de Forcalquier. — Soulèvement général à Sisteron et dans la vallée de la Durance; l'insurrection s'étend dans les montagnes et jusqu'à Barcelonnette. — Digne. On y apprend le soulèvement du département; anxiétés; résolutions diverses; retraite du préfet et des principales autorités. — Arrivée des insurgés à Digne (7 décembre), installation d'une commission révolutionnaire; mesures diverses — Marche de plusieurs colonnes de troupes vers les Basses-Alpes. — Engagement aux Mées. — L'armée socialiste se dissout. L'ordre est rétabli . . 582

Digitized by Google Original from MICHIGAN STATE UNIVERSITY

VIII. — Effet produit sur l'opinion publique par les insurrections socialistes. Sous l'empire de la crainte, la nation se rapproche de plus en plus de Louis-Napoléon. — Politique du prince; il affecte le dédain pour les parlementaires et frappe sans pitié les républicains; en revanche, il multiplie ses efforts pour conquérir l'armée, le peuple, le clergé. — Plébiscite du 20 décembre; ses résultats. — Le mot de M. Thiers se vérifie : *l'Empire est fait*..... 590

CONCLUSION..... 597

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY

MICHIGAN STATE UNIV. LIBRARIES
31293010380479

Digitized by Google

Original from
MICHIGAN STATE UNIVERSITY